

J. RENNARD

LA MARTINIQUE

HISTORIQUE DES PAROISSES
Des origines à la Séparation

En vente chez l'Auteur :

MONT-SAXONNEX
Haute-Savoie

✕

CONDÉ SMENDOU
Constantine

SOCIÉTÉ D'ÉDITION SAVOYARDE
THONON-LES-BAINS
(Haute-Savoie)

—
9 5 1



IMPRIMATUR

Annecy, le 27 Février 1951.

J. PERNOUD v. g.

LA MARTINIQUE

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

LES CARAIBES, LA GUADELOUPE, manuscrit du P. Raymond Breton.
(182 pages).

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE, sur l'histoire religieuse des Antilles fran-
çaises. (96 pages).

TRICENTENAIRE DES ANTILLES. (304 pages).

BAAS ET BLÉNAC. (248 pages).

TRINITÉ, monographie. (134 pages).

CENTENAIRE DE LA LIBERTÉ, 1848-1948. (49 pages).

50.382

Exclu

J. RENNARD

LA MARTINIQUE

HISTORIQUE DES PAROISSES

Des origines à la Séparation

En vente chez l'Auteur :

MONT-SAXONNEX

Haute-Savoie

x

CONDÉ SMENDOU

Constantine

SOCIÉTÉ D'ÉDITION SAVOYARDE
THONON-LES-BAINS
(Haute-Savoie)

—
1951

B.U.

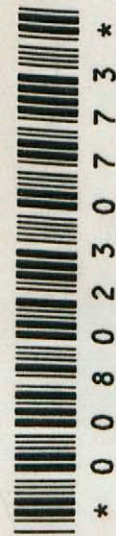
NANTES

Sect.

batres-Dreht

MANIOC.org

Université de Nantes
Service commun de la documentation



50 362

J. RENARD

LA MARTINIQUE

HISTOIRE DES PAROISSES
DES ORIGINES À LA SÉPARATION

Le tout en 1 volume

GRAND STENOGRAPHE
COURTÈS

ROY-LEZ-TOURNAI
L'ÉDITEUR

ROY-LEZ-TOURNAI
L'ÉDITEUR

ROY-LEZ-TOURNAI
L'ÉDITEUR

22

AVANT-PROPOS

Il y a une trentaine d'années j'ai publié une brochure sur l'origine des paroisses de la Martinique. Elle est épuisée depuis longtemps. Depuis cette époque, j'ai continué à me documenter sur ces paroisses ; j'ai fouillé les maigres archives des presbytères et des communes, j'ai interrogé les vieux, j'ai cherché un peu partout, et, avant d'achever ma carrière, j'ai décidé de livrer à la presse le résultat de mes recherches. C'est un peu maigre ; cependant, on trouvera dans mon livre bien des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs ; d'autres pourront continuer et perfectionner ce travail. Tel qu'il est, il a sa place toute indiquée dans les archives de chaque paroisse, j'ajouterai même dans la bibliothèque de chaque curé.

Les premiers colons se sont établis tout d'abord du Prêcheur à Case-Pilote ; ensuite, ils ont essaimé sur la côte sud-ouest, des Anses d'Arlet à Sainte-Anne, puis sur la côte nord-est, enfin sur la côte sud-est et au centre. J'ai suivi ce processus dans mon livre.

A l'historique des paroisses j'ai ajouté quelques notes biographiques sur les curés qui les ont desservies. On pourra remarquer que si la Normandie et la Bretagne ont fourni le contingent le plus important du clergé martiniquais, la France tout entière a contribué à sa formation. Au point de vue religieux la Martinique est fille de France.

Ce volume ne contient rien sur Fort-de-France, dont l'histoire a été écrite par le Père Janin, ni sur le Marin, M. Baude ayant fait ce travail, ni sur Trinité dont j'ai déjà publié la monographie.

J. R.

LES PREMIÈRES PAROISSES

Les premières paroisses établies à la Martinique sont celles du Fort, du Carbet, du Frêcheur et de Case-Pilote.

L'église du Fort Saint-Pierre est la première dont les documents nous fassent mention. Elle existait en 1640, à l'arrivée des Pères jésuites. Le Père Bouton écrit en effet :

« Les habitations sont jusqu'à maintenant éloignées les unes des autres sans aucune forme de bourg, tant à cause des mornes qui les séparent qu'à cause que chacun veut demeurer sur sa terre. On prétend y en former bientôt un proche du Fort Saint-Pierre où la place est belle. *L'église y est déjà.* »¹

Ce n'était pas le premier édifice religieux construit à la Martinique. Depuis deux ans au moins il existait une chapelle. Le 6 octobre 1638, la Compagnie des Iles qui s'occupait alors de la colonisation des Antilles prenait la décision suivante : « Il sera pareillement envoyé pour l'île de la Martinique un calice d'argent et deux d'étain, un ciboire d'argent et deux chasubles de camelot doubles et autres ornements nécessaires *pour la chapelle* ».

Où se trouvait cette chapelle ? Probablement au Fort Royal où du Parquet s'était établi tout d'abord.

« Il paraît, écrit le savant Margry, que c'est sur le Fort Royal que du Paquet dirigea d'abord ses vues, le préférant à Saint-Pierre où son oncle s'était porté ; car, en 1639, le commandeur de Poincy... étant venu visiter la Martinique, nous apprend que notre pionnier avait fait faire au Fort Royal des habitations et que d'autres, à son invitation, étaient venus se placer près de lui ». (Les Seigneurs de la Martinique). Et c'est près de lui que tout naturellement s'éleva la première chapelle.

Du Parquet, sur les indications de De Poincy, quitta le Fort Royal comme étant trop malsain et vint s'établir au Carbet, dans l'îlot formé par les deux bras de la rivière qui descend des pitons. La chapelle fut transplantée dans le voisinage. Elle fut visitée en 1640 par le Père du Tertre arrivant aux Antilles ; il écrit à ce sujet :

« Après avoir mouillé l'ancre, nous mîmes pied à terre vis-à-vis du logis de Monsieur Du Parquet, gouverneur de la Martinique, et fûmes rendre grâces à Dieu dans sa petite chapelle, néanmoins très proprement entretenue par un bon vieil prêtre qui pour lors y faisait les fonctions de curé. »²

1. *Tricentenaire*, p. 51.

2. *Tricentenaire*, p. 92.

Quelques années plus tard, en 1646, le Père Maurile de Saint Michel, Carme de passage à la Martinique, signale l'existence d'une chapelle et de deux églises. « Nous arrivâmes, écrit-il, à la case du gouverneur qu'ils nomment le Fort Saint-Pierre où il y a un corps de garde et une église où nous célébrâmes la sainte messe... Le quatrième jour de septembre, j'allai dire la messe dans la petite chapelle des Jésuites. Nous retournâmes au fort Saint-Martin passant par la grande église qui est sur le chemin où je revins dire la messe le lendemain et le jour de la Nativité de la Vierge à l'église du Fort Saint-Pierre. »

En 1646, il y avait donc, outre la chapelle des Jésuites, une église au Fort et une grande église qui s'élevait « à une lieue de là au travers des mornes », c'est-à-dire au Carbet.

Dès l'année 1640, le Père Bouton estimait qu'il fallait également une église au Prêcheur et une autre à Case-Pilote. Ces localités furent bientôt munies de chapelles de secours où de temps à autre un missionnaire de Saint-Pierre venait célébrer les offices ; puis, ces chapelles devinrent églises paroissiales régulièrement desservies, autant du moins que le nombre, très variable, des ecclésiastiques le permettait. On doit faire remonter leur origine aux années 1643 ou 1644. Le Père du Tertre fut momentanément chargé du Prêcheur en 1646.

Ces deux paroisses de Case-Pilote et du Prêcheur furent placées sous le patronage de Notre-Dame et de Saint-Joseph, de sorte que Marie et Joseph semblaient veiller sur le berceau de l'église naissante à la Martinique.

Le Prêcheur est « ainsi appelé, dit le Père du Tertre, à cause que vers cette pointe il y a une roche en mer sur laquelle on en voit une seconde plus élevée qui représente de loin la figure d'un prédicateur en chaire ».

Le quartier de Case-Pilote tire son nom d'un chef caraïbe qui l'habitait et que les premiers colons de la Martinique avaient surnommé Le Pilote. Il aimait beaucoup les Français, leur fournissait des vivres quand ils en manquaient, les prévenait des complots que tramaient contre eux les sauvages, travaillait au maintien de la paix et « quelques-uns croient que sans lui les Français n'auraient pas pu se maintenir dans l'île ».

Il avait un frère du nom d'Arlet, grand chef caraïbe comme lui, et qui habitait les anses qui portent encore son nom.

Pour permettre aux Français de s'établir sur ses terres, Le Pilote se retira dans le Sud et se fixa sur le morne qui avoisine l'Anse Figuier et donna son nom à la rivière qui s'appela depuis Rivière du Pilote ou Rivière Pilote.

Le quartier de Case-Pilote fut donné à Monsieur de La Vallée. Ce gentilhomme avait tout d'abord été chargé de coloniser la Dominique ; il alla s'y établir le 17 novembre 1635. Mais, craignant d'être massacré par les Caraïbes, il crut prudent de déloger et gagna la Martinique avec ses quarante compagnons.

Quelque temps après, Jean du Pont, qui commandait les premiers colons martiniquais, partait pour Saint-Christophe et

lui laissait le commandement de l'île. En cours de route, Jean du Pont tomba entre les mains des Espagnols qui l'emprisonnèrent et La Vallée resta chef de la colonie jusqu'à l'arrivée de Du Parquet.

La Compagnie n'oublia pas les services qu'il avait rendus ; sur sa recommandation il fut nommé premier Capitaine de l'Île, eut droit à douze serviteurs exempts d'impôts et disposa à son gré des terres de Case-Pilote. Le quartier fut bientôt érigé en paroisse par ses soins et il donna l'emplacement voulu pour le presbytère, l'église, le jardin et le cimetière.

La paroisse du Fort eut Saint Pierre comme patron pour honorer le souvenir de Pierre d'Esnambuc, et celle du Carbet fut érigée sous le vocable de Saint Jacques en mémoire de Jacques du Parquet.

Le nom de Carbet vient des Caraïbes. La paroisse « a retenu ce nom, dit Rochefort, des Caraïbes qui avaient autrefois en cette place l'un de leurs plus grands villages et une belle case qu'ils appelaient Le Carbet, nom qu'ils donnent à tous les lieux où ils font leurs assemblées ».

Les premiers ecclésiastiques connus qui mirent le pied sur le sol martiniquais furent des Dominicains, le Père Pélican et ses trois compagnons qui, allant avec L'Olive et Duplessis établir une colonie à la Guadeloupe, mirent pied à terre au Fond Laillet et y plantèrent la première croix le 24 ou le 25 juin 1635.

Quand, deux mois plus tard, d'Esnambuc vint coloniser l'île, il était accompagné d'un Capucin, le Père Hyacinthe. Lui aussi, selon la coutume, planta une croix sur la terre nouvellement occupée, mais il n'y planta pas sa tente et il retourna à Saint-Christophe après un séjour de quelques semaines.

Les colons ne pouvaient cependant pas rester sans prêtre. La Compagnie entama des pourparlers soit avec les Capucins qui avaient des missions à Saint-Christophe, soit avec les Dominicains qui évangélisaient la Guadeloupe. Mais ces religieux n'avaient encore aux îles que des situations fort précaires et ne purent répondre aux propositions qui leur étaient faites. Alors Du Parquet, gouverneur, fit appel aux prêtres séculiers.

La chose n'allait pas sans difficulté. Pour tout prêtre allant aux Antilles, il fallait une autorisation spéciale de la Compagnie et il fallait s'abandonner entièrement aux mains de la Providence car cette Compagnie ne leur donnait ni ornements, ni rafraîchissements, ni terres à cultiver, ni traitement d'aucune sorte, ni rien de ce qu'elle fournissait aux religieux ; elle ne leur donnait que la permission d'y demeurer à leurs dépens si bon leur semblait.

Quelque peu encourageante que fût cette situation, il se trouva cependant quelques prêtres pour l'accepter et ce sont ces prêtres qui desservirent la première chapelle construite à la Martinique. Ils vinrent de Saint-Christophe ou de France vers l'an 1638. En 1640, le Père Bouton en trouve trois dans l'île ; un seul nous est connu, le sieur de Sainte-Suzanne, qui était aumônier de Du Parquet.

Voyant que ni les Capucins ni les Dominicains n'avaient répondu à son appel, la Compagnie chargea François Fouquet, le père du Surintendant bien connu, de s'adresser aux Jésuites. Ceux-ci se hâtèrent d'accepter. Le vendredi 25 novembre 1639, les Pères Bouton et Empteau, accompagnés d'un Frère et de deux ou trois serviteurs, s'embarquaient à Nantes pour les Antilles. En cours de route, ils furent pris par la tempête, rejetés sur les côtes d'Angleterre et ne parvinrent à destination que le Vendredi Saint de l'année suivante.

Du Parquet, paraît-il, les reçut sans enthousiasme. Il aurait, selon Du Tertre, préféré des Capucins ou des Dominicains. Du moins il les reçut poliment et leur offrit l'hospitalité de sa maison. Les Jésuites ne voulurent pas l'incommoder et préférèrent loger chez son aumônier en attendant d'avoir un logement pour eux seuls. Une paillote fut bientôt construite et, quelques semaines plus tard, ils étaient chez eux. Du Parquet les gratifia en outre d'une grande propriété où ils ne tardèrent pas à s'installer royalement.

Le Père Maurile de Saint-Michel, qui les visita en 1646, nous en donne le témoignage. « Le quatrième jour de septembre, écrit-il, j'allai dire la messe dans la petite chapelle des Jésuites où nous vîmes leur maison bâtie de pierre. Ce fut la deuxième maison bâtie de la sorte ; la première était celle du gouverneur. Nous montâmes sur la terrasse au plus haut du logis, considérant une grande plage de mer fort agréable, descendîmes à la vigne ; nous nous promenâmes aux jardins, vîmes leurs nègres et tous leurs pourpris... C'est une merveille, sans mentir, comme ces Révérends Pères ont si bien bâti et accommodé leur maison et comme ils ont pu se fournir de si bons matériaux ».

Du Tertre dira de son côté : « qu'ils sont incomparablement mieux lotis que tous les autres religieux des îles ».

Le Père Bouton ne resta pas longtemps à la Martinique. Accoutumé jusque là à diriger des intelligences d'élite, il se trouva plutôt dépaysé quand il se trouva au milieu des colons, au milieu d'Européens s'occupant fort peu de leur salut et de nègres ne s'en occupant pas du tout ; et, après un séjour de trois mois, il regagna la France.

Le Père Louis Conard fut envoyé à sa place comme compagnon et auxiliaire du Père Empteau. En novembre 1642, le Père Bouton reparaisait avec deux compagnons, les Pères Charles du Marché et Robert Larcancier, mais pour disparaître peu de temps après et à titre définitif. D'autres missionnaires suivirent. Puis, la révolte de Poincy amena du bouleversement dans les îles, Du Parquet fut emprisonné et les religieux plus ou moins malmenés. De ce chef, tous les Jésuites regagnèrent la France à l'exception du Père Chemel.

Quand Du Parquet retrouva la liberté, la paix fut rétablie à la Martinique et les Jésuites revinrent peu à peu reprendre la direction des paroisses dont ils étaient chargés.

La guerre civile avait endetté la Compagnie. Ne touchant

pas les bénéfiques qu'elle avait escomptés, elle se décida à vendre les îles dont elle avait favorisé la colonisation. En 1650, Du Parquet acheta la Martinique. Par suite, il eut à s'entendre avec les religieux pour la desserte des paroisses. En 1652, il conclut avec le Père Antoine Barré, Supérieur des Jésuites à Saint-Pierre, un accord en vertu duquel les quatre premiers quartiers de l'île, c'est-à-dire le Fort, le Prêcheur, le Carbet et Case-Pilote, étaient définitivement confiés aux soins des Fils de Saint-Ignace. Il donna à chacun d'eux quatre serviteurs dont le travail devait suffire à leur entretien et leur tenait lieu de traitement. En outre, dans chaque paroisse, des marguilliers furent établis avec mission de munir l'église d'ornements et de tout ce qui était nécessaire au culte.

Le Père Nickel, général des Jésuites, ayant eu connaissance du contrat conclu entre Du Parquet et le Père Barré, le déclara nul comme ayant été fait « sans pouvoir légitime et contre l'institut de la Compagnie » ; il autorisa simplement ses religieux à administrer les paroisses par devoir de charité tant qu'il n'y aurait pas des séculiers pour les desservir. Il semble qu'ils les ont desservies toutes les quatre jusqu'en 1664.

Quels furent, pendant ces vingt-cinq ans, les travaux des Jésuites ? Ils eurent principalement à remplir les fonctions de curé à l'égard des colons d'origine européenne : assurer la messe du dimanche, prêcher et visiter les malades. La population était de mille deux cents personnes en 1646 et de cinq mille trois cent dix en 1660 ; elle était formée d'autant de noirs que de blancs. La population blanche était surtout masculine. En 1660, on compte à peine quatre cents femmes. Les hommes n'ont pas l'habitude d'encombrer les confessionnaux. De sorte que le ministère, sous ce rapport, ne devait pas être bien lourd. Ce qui était plus pénible c'était la visite des malades. Le Père Pelleprat, qui passa plusieurs années à la Martinique à cette époque, a écrit :

« Nous exerçons les fonctions curiales. C'est ce qui rend les travaux de cette mission fort grands ; d'autant que nos insulaires demeurant dans des cases toutes écartées les unes des autres, il faut à toute heure entreprendre des voyages très fâcheux et très pénibles pour assister les malades et leur porter les Sacrements... Ce qui ne se peut faire sans beaucoup d'incommodités, particulièrement à la Martinique où il faut ordinairement grimper des montagnes escarpées et marcher par des chemins fort rudes et difficiles, bien souvent de nuit et pendant les plus grandes chaleurs du jour. »

Les missionnaires devaient instruire les engagés, souvent très ignorants en fait de religion. Tous les dimanches et fêtes les Pères leur faisaient des instructions familières pour compléter leurs connaissances religieuses. Il fallait catéchiser les noirs et ce n'était pas facile. Ils venaient de différentes parties de l'Afrique et parlaient des langues différentes. On essaya d'abord de les instruire par truchement, mais ce n'était pas très pratique. On fut obligé d'attendre qu'ils comprissent le créole, qui fut créé

pour eux et un peu par eux, pour leur donner une instruction rudimentaire permettant de les baptiser.

Les Pères Robert Larcanier et Denis Méland s'intéressèrent particulièrement aux Caraïbes qui habitaient la région du Sud. On leur donna pour cela une grande propriété aux Trois-Ilets et un pied-à-terre à Sainte-Luce sur le morne où dans la suite devaient s'étendre les terres curiales.

Chez les Caraïbes, ils n'obtinrent pas de résultats immédiats. Quant au reste, leur ministère ne laissa pas d'être fructueux ; ils contribuèrent pour une grande part à ramener à la vraie foi des hérétiques qui s'étaient glissés parmi les colons, à christianiser les Africains, enfin à établir dans l'île cette atmosphère religieuse qui a pénétré son histoire et qu'on y respire encore aujourd'hui.

LE FORT

Les premières paroisses restèrent longtemps sans limites précises. Tant que les Jésuites furent seuls à les desservir, la chose n'avait pas grand inconvénient ; les habitants fréquentaient l'église qui était à leur convenance et, en cas de besoin, pouvaient en toute liberté avoir recours au missionnaire de leur choix.

En 1654, les Dominicains vinrent établir une chapelle au Mouillage, chapelle privée tout d'abord, publique ensuite, et enfin centre paroissial où nombre de personnes se plurent à faire leurs dévotions.

Les Fils de Saint-Ignace protestèrent à maintes reprises contre cette ingérence dominicaine en plein centre jésuitique. On en trouve l'écho dans un Mémoire adressé au Roi en 1678. Nous y lisons ce qui suit :

« Des religieux se trouvant avoir des établissements dans les quartiers que les dits Pères jésuites desservent prétendent y faire les mêmes fonctions curiales, ce qui cause des conflits et des abus... et font naître des inconvénients pour l'administration des Sacrements, les uns donnant des permissions pour mariages et autres fonctions du ressort des curés, qui sont refusées par d'autres. Cette discipline devant être uniforme, il plaira à Monseigneur d'interposer l'autorité de Sa Majesté pour interdire aux dits religieux ces prétentions, et d'en écrire à Monsieur de Blénac. »

Il n'était pas facile au pouvoir civil de trancher la question car Rome avait donné tout pouvoir aux Dominicains de faire du ministère « à la Guadeloupe et autres îles adjacentes sujettes au Roi Très Chrétien ».

Pour mettre fin à tous les conflits, on fut amené à délimiter les paroisses. Les religieux firent abstraction des pouvoirs extraordinaires qui leur avaient été conférés par Rome d'administrer les Sacrements à tous ceux qui faisaient appel à leur ministère, et, en 1684, Blénac et Bégon, gouverneur et intendant, d'accord avec les supérieurs des ordres religieux, délimitèrent les paroisses. Il fut, dès lors, défendu aux habitants d'avoir recours, au point de vue spirituel, à d'autres prêtres qu'à leur curé sous peine d'une amende de trois mille livres de sucre, soit cent trente-cinq livres en espèces.

La paroisse du Fort fut bornée du côté du Prêcheur par « la rivière sur la marre ». Du côté du Mouillage, elle eut comme limite le palais de justice, la prison, une allée d'orangers et un chemin qui montait à une habitation au-dessus du morne ; en

outré, les Jésuites desservait l'hôpital quoiqu'il fût sur la paroisse du Mouillage.

Nous ne savons rien de la première église du Fort. Elle fut reconstruite en 1680 par le Père Farganel. « Elle est de maçonnerie, nous dit le Père Labat, son portail de pierre de taille est d'ordre dorique, avec un attique qui sert de second ordre. La pierre est taillée assez proprement, mais l'architecte a fait des fautes considérables dans le dessin. Cette église a cent vingt pieds de longueur trente-six de largeur, avec deux chapelles qui font la croisée ; les autels, les bancs et la chaire du prédicateur sont très propres et le service s'y fait avec beaucoup d'ordre et de modestie. La maison de l'intendant, du gouverneur particulier, le palais de la justice, la prison, les fours et les magasins de la munition, le bureau du domaine du Roi, le monastère des Ursulines, la raffinerie de Madame la Marquise de Maintenon d'Angennes et les marchands les plus considérables sont dans la paroisse Saint-Pierre ». En somme les Jésuites avaient l'élite de la population.

Non loin de l'église était la résidence des religieux qui la desservait. Elle était magnifique. Voici la description qu'en donne un jeune missionnaire en 1701.

« Notre maison est située dans le plus bel endroit de l'île ; il y a de l'air et du frais en tout temps ; elle est grande, séparée de la ville et de la paroisse par une longue et belle allée d'orangers à haute futaie qui fait toujours de l'ombre. Notre jardin est le plus beau de l'île. La bibliothèque est bien fournie. Les cases des familles de nos nègres, qui sont en grand nombre, joignent la maison. Nous avons en particulier nos autels. Nous sommes ordinairement six prêtres à la maison, car le curé de la paroisse demeure avec nous, et ceux de nos Pères qui desservent les paroisses du Carbet, du Prêcheur, de la Case-Pilote à une, deux ou trois lieues d'ici, viennent nous voir, manger et coucher chez nous quasi toutes les semaines. »

La population blanche de la ville est d'allure toute française.

« Le fort de Saint-Pierre, nous dit notre missionnaire, est beaucoup plus considérable et plus peuplé (que le fort Royal). C'est la demeure de l'Intendant. Il est défendu par quatre forts garnis de canons. Le monde y parle, y vit, s'habille, est poli, honnête, converse comme en France. Il y a dans la rade toujours grand nombre de vaisseaux marchands de Provence, de La Rochelle, de Bordeaux, de Nantes, etc... Il y a au quartier du fort Saint-Pierre un assez grand commerce... »

Il y a aussi beaucoup de travail pour le prêtre. Écoutons encore notre narrateur.

« On a de l'occupation au delà de ce qu'il faut. L'instruction et le baptême des nègres, l'administration de tous les Sacrements : mariage, pénitence, eucharistie, les enterrements, les grand messes, les vêpres, les prônes, les sermons, les saluts, la conduite des religieuses ursulines qui n'ont point d'autres chapelains, d'autres supérieurs ni directeurs que nous et qui ont plus de cinquante

pensionnaires, la visite des prisons, des malades qui sont souvent à une ou deux lieues les uns des autres et de la paroisse, les consultations, les viatiques, l'extrême onction, les excursions à la campagne, l'assistance des moribonds, des criminels condamnés à mort, les galériens, les catéchismes, l'instruction, la conversion, l'abjuration des hérétiques qui sont en assez grand nombre dans l'île ; on est appelé jour et nuit et rien ne peut et ne doit être capable de nous arrêter un moment ; le travail et la peine pour ramener au devoir les soldats, les matelots, les libertins, les filles et les femmes scandaleuses, les obits et généralement tout ce qui se peut faire de bien et empêcher le mal... »

Voilà effectivement bien de quoi occuper des missionnaires. Néanmoins n'exagérons rien. La population de Saint-Pierre, d'après le Père Labat, ne s'élevait guère alors qu'à cinq mille personnes « deux mille quatre cents communiant et autant de nègres et d'enfants », comprenant dans le premier nombre les soldats et les filibustiers, pour les *deux paroisses* du Fort et du Mouillage. S'il y avait six Jésuites au Fort, ils étaient assez nombreux pour assurer le service sans s'épuiser de fatigue.

La paroisse du Fort fut desservie par les Jésuites depuis sa fondation jusqu'en 1763, soit pendant cent vingt ans.

Les éruptions volcaniques de 1902 ont fait disparaître Saint-Pierre et la plupart des documents qui auraient permis d'écrire son histoire ; on ne peut guère donner qu'un coup d'œil superficiel sur son passé. ¹

Le Fort était le centre de la mission des Jésuites aux Antilles et la demeure du Supérieur général qui cumulait parfois ses fonctions de supérieur avec celles de curé de la paroisse. Voici les noms que j'ai pu retrouver et ce que j'ai pu recueillir sur leur compte :

Jacques Bouton	1640
Nicolas Brisejon	
Chemel	1645
Antoine Barré	1652
Bonin	1658
Henri du Vivier	1659
Jean Grillet	1663
Laurent Maréchal	1665
Brion	1670
François le Mercier	1681
Martin Poincet	1684
Jean-Jacques Farganel	1678-1698
Gabriel de la Geneste	1698
Colbert	1709
Hesdin	

1. L'abbé Dubourg avait rédigé une monographie de la paroisse, mais elle est restée manuscrite et a disparu. — Note de Mgr Bataille.

Moreau	
Gombaudo	
Henri Duvivier	1718
Ignace de Lecey	1724
Dumont, curé	1723-1734
Guillaume Guillin	
Prieur	1741
Lavalette	1743
Magloire	1761
Prétrel	1763

Le Père Bouton, nous l'avons vu, fonda la mission et parut à la Martinique en 1640 et 1642. Brisejon commença les plantations et construisit la résidence. Chemel resta seul à la Martinique pendant les guerres civiles de 1645 et 1646. Antoine Barré organisa avec Du Parquet les quatre premières paroisses. Du Vivier eut de grosses difficultés avec les Dominicains à propos du rosaire et du ministère paroissial qu'ils se permettaient de faire dans une mission attribuée aux Jésuites. Jean Grillet vint aux Antilles en 1655 et laissa des notes historiques intéressantes restées manuscrites.

Le Père Brion travailla à perfectionner la fabrication du sucre. Baas écrit à son sujet : « Le R.P. Brion, supérieur général des Jésuites, a dessein de faire du sucre blanc ; il sera plus beau que celui dont je vous ai envoyé la montre... La Compagnie doit l'encourager ». ¹

Jean-Jacques Farganel fit un long séjour aux Antilles. Rentré en France en 1699, il rencontra au cours d'un voyage un religieux qui se plut à l'interroger sur les Antilles et qui, dans une lettre à son Supérieur, nous a laissé les renseignements qui suivent :

« Dans notre bateau, depuis Orléans jusqu'ici (Saumur), j'eus plusieurs entretiens avec un Jésuite âgé de plus de 64 ans. Il me dit qu'il était parti de France pour aller à la Martinique il y a plus de trente ans ; qu'il y faisait les fonctions de curé dans l'église de Saint-Pierre, que leur Mission manquant de sujets il était revenu en France depuis un an pour tâcher d'en emmener avec lui, qu'il en avait gagné sept et entre autres un prêtre hibernois...

« Il me dit qu'il n'était pas curé en titre mais seulement par commission, qu'ils ne recevaient point leur mission d'aucun évêque puisqu'il n'y en a point là, mais du Père Provincial qui a ce pouvoir du Pape ; que par des brefs qu'il faut renouveler de sept ans en sept ans ils pouvaient dispenser pour les mariages au troisième degré entre ceux qui sont nés chrétiens, et au second degré entre infidèles... » ²

D'après cette lettre, le Père Farganel naquit vers l'an 1635

1. C8 AI.

2. Lettre du 13 octobre 1699. K 1232. 17.

et vint aux îles à l'âge de trente et quelques années. Il fit du ministère d'abord à la Guadeloupe où on le trouve en 1670, puis il passa à la Martinique et desservit Le Fort au moins pendant vingt ans, de 1678 à 1698.

C'est de son temps que l'église fut reconstruite. C'est de son temps aussi qu'un groupe de Juifs fut expulsé de la Martinique. Des Juifs avaient obtenu la permission de s'établir dans l'île, à la condition de ne faire aucune pratique publique de leur culte. Ils ne tinrent point parole ; ils faisaient du prosélytisme à Saint-Pierre où presque tous s'étaient établis comme commerçants. Le Père Farganel et les Jésuites firent au ministre un rapport sur leur compte à la suite duquel le Roi les fit chasser de la Martinique. Ils partirent au nombre d'environ quatre-vingts.

Gabriel de la Geneste remplaça le Père Farganel ; on le voit à Saint-Pierre de décembre 1698 à août 1702. Plus tard paraît Colbert de 1709 à 1714. Pendant ce temps, comme Supérieur général, on remarque le Père Hesdin en 1690 et 1692 ; Moreau en 1694 ; Gombaud de 1698 à 1715 ; Henri Duvivier en 1718 ; Ignace de Lecey en 1724. Le Père Dumont est curé de 1723 à 1734 ; plus tard c'est Guillaume Guillin ; en 1741, c'est Prieur ; en 1743, c'est Lavalette, enfin Magloire et Pétreil, en 1761 et 1763.

D'un rapport du Père Prieur nous extrayons les passages suivants :

« La paroisse de Saint-Pierre est desservie par deux missionnaires jésuites dont l'un est curé des blancs et l'autre curé des nègres.

« Le curé des blancs a, pour la multitude des blancs qui composent cette paroisse, un second qui est comme son vicaire, et ces deux missionnaires ne sauraient même suffire si d'autres missionnaires ne leur donnaient leur secours.

« Le curé des nègres est extrêmement occupé du grand nombre d'esclaves qu'ont les habitants et il n'a pas moins besoin d'un second que le curé des blancs ; ainsi y a-t-il un missionnaire nommé pour l'aider dans ses fonctions.

« L'étendue de cette paroisse le long de la mer est depuis la rivière la Pointe (la Marre) jusqu'à la rue de la Prison inclusivement et peut avoir trois mille pas ou environ. L'étendue de la même paroisse dans les mornes est différente selon la différence des mornes qui font la barre de l'île et selon la différence du bon et du mauvais terrain. Sa plus grande étendue dans ces mornes peut aller jusqu'à sept ou huit mille pas. »

Il résulte de ces divers témoignages que quatre Jésuites étaient habituellement affectés à la paroisse du Fort, deux s'occupaient des blancs et deux s'intéressaient aux noirs. Avec eux était un procureur qui s'occupait du temporel de la Mission et de l'exploitation de leur vaste propriété. Chaque semaine, les curés du Prêcheur, du Carbet et de Case-Pilote venaient passer plusieurs jours en leur compagnie et ils hospitalisaient les surnuméraires ainsi que les Pères de passage. De sorte qu'on voyait au Fort une véritable communauté où les missionnaires avaient une belle

résidence, une bibliothèque bien garnie, de vastes promenades dans leur propriété ou vers la montagne et une table convenablement servie.

Le Père Prieur, en effet, déclare que l'on dépensait chaque année une moyenne de vingt-quatre mille francs pour l'entretien de la maison. Il faut multiplier cette somme par vingt pour avoir son correspondant avec notre argent d'avant-guerre, ce qui ferait quatre cent quatre-vingt mille francs ou un demi-million ; somme bien suffisante pour approvisionner une dizaine de personnes.

Nous ignorons quels étaient les revenus de la paroisse. Le Père Prieur écrit à ce sujet : « Il y a un tarif... qui règle et fixe ce que l'on peut prendre pour les mariages, enterrements et autres fonctions. Mais comme les Jésuites sont obligés, par leurs constitutions et leurs règles, de ne rien exiger et de ne prendre même ce qu'on leur donne qu'à titre d'aumôniers et qu'à condition de l'employer au soulagement des pauvres de la paroisse ou à la décoration de l'église qu'ils desservent, il arrive très souvent que les habitants... ne donnent que très peu ou rien de ce qui est marqué sur le tarif. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces Pères ne détournent pas à leur usage une obole de tout ce qui peut leur revenir des fonctions curiales. »

Comme conséquence, les églises et presbytères du ressort des Jésuites ont toujours été très bien entretenus. Mais, si les choses se passaient comme le dit le Père Prieur, il ne devait pas être facile d'être curé dans leur voisinage et d'avoir à faire observer le tarif réglementaire.

Du ministère des Jésuites dans leurs paroisses nous ne savons pas grand chose de particulier ; c'était le ministère paroissial dans sa prosaïque vulgarité. Toutefois, comme il y avait curé et vicaire des blancs et curé et vicaire des noirs, les blancs et les noirs avaient naturellement leurs offices particuliers le dimanche, ce qui permettait de donner aux uns et aux autres des instructions à leur portée.

Après le Père Prieur paraît au Fort le fameux Père Lavalette. Procureur de la mission en 1746, il devient préfet apostolique en 1754 et en assume les fonctions jusqu'en 1762 ; il fut alors interdit pour ses malversations financières et remplacé par le Père Guillin d'abord et par le Père Prétrel ensuite. En mars 1764, tous les Jésuites étaient rapatriés et la paroisse du Fort confiée à des séculiers.¹

En 1762 et 1763 la Martinique fut occupée par les Anglais. Ils demandèrent au Père Lavalette de mettre son église à leur disposition le dimanche à une heure déterminée, pour les offices du culte anglican. Le Père Lavalette leur donna toute satisfaction, ce qui fut l'occasion d'une violente polémique avec les Dominicains. Elle ne rentre pas dans le cadre de cette histoire.

Après le départ des Jésuites, la paroisse du Fort fut desservie

1. L'histoire du Père Lavalette forme une étude spéciale.

par l'abbé Perreau, ancien vicaire général d'Embrun. Perreau fut aux prises avec de grosses difficultés dont le récit trouvera sa place ailleurs. Il fut rappelé en 1767. En le rappelant, le Ministre tint à lui donner l'assurance que « son rappel n'était occasionné par *aucun motif* qui lui fut *personnel* et que le Roi était *très satisfait* de sa conduite ».

La paroisse fut alors confiée aux Capucins et fut successivement desservie par le Frère Archange, le Frère Macaire, le Frère Fidèle et le Frère Théophile.¹

Le Frère Archange était curé de Rivière-Pilote depuis quatre ans quand, en 1775, il fut appelé au Fort. Il y resta quatre ans et partit pour la Guadeloupe où il fut vice-préfet apostolique, puis il passa à la Grenade où il desservit la paroisse de Saint-Georges. Il revint plus tard à Rivière-Pilote et il fut le dernier préfet apostolique des Capucins. Il mourut à Fort-de-France en 1805.

Après lui vint le Frère Macaire. Natif de Monségur, dans la Gironde, le Frère Macaire arriva à la Martinique vers l'âge de trente ans ; il fut quelque temps curé du Marin après quoi on l'envoya au Fort.

Arrive la période révolutionnaire. Ses sympathies, comme celles de ses paroissiens, vont au parti patriote et il ne s'en cache pas. Dès lors, il est l'objet de l'animosité du parti adverse qui obtient momentanément son éloignement de la paroisse. En 1791, on le voit jusqu'à Sainte-Lucie, à la Soufrière où il fait du ministère. Malgré tout, Saint-Pierre l'attire et il y revient.

Sur ces entrefaites, Rochambeau, envoyé par la Législative, n'est pas reçu à la Martinique ; la colonie rompt ses relations avec la métropole, le parti royaliste triomphe et s'exhibe en manifestations bruyantes ; des patriotes prennent la fuite.

Il y a des heures où les passions populaires sont surexcitées à tel point que des victimes paraissent nécessaires à leur apaisement.

Le parti triomphant ne peut admettre qu'un ministre du Seigneur, placé à la tête d'une des premières paroisses de l'île, soit infidèle à son Roi ; c'est à ses yeux une trahison qui ne peut être lavée que dans le sang. Un groupe d'énergumènes, choisis à dessein, se chargent de lui infliger son châtiment. Ils débarquent en pleine nuit sur la plage de la Galère, cernent le presbytère et l'un d'entre eux abat le Frère Macaire d'un coup de pistolet. Une ridicule sommation aux coupables de se livrer à la justice fut la seule punition infligée aux auteurs de ce crime qui afflige la mémoire du gouverneur de Béhague.

Quelques années plus tard, le Frère Fidèle est à la tête de la paroisse. D'abord curé des Anses-d'Arlet (1769) puis de Sainte-Anne (1773-1779), il dessert le Saint-Esprit une dizaine d'années

1. Les capucins s'appelaient alors Frères ; seuls les supérieurs prenaient le nom de Père.

(1782-1791) en même temps que le Trou-au-Chat. Il prend la fuite sous Rochambeau, revient au temps de l'occupation anglaise et paraît au Fort de 1797 à 1800.

Après lui vient le Frère Théophile. Ancien curé des Anses-d'Arlet (1789-1791), Théophile n'émigra jamais. * Aux plus mauvais jours de la Révolution, il se dépensa activement pour desservir la Rivière-Salée (1791-1794), les Trois-Ilets (1793) et le Diamant (1791-1796). Il fut curé du Fort de 1801 à 1819. Il fut le dernier survivant des Capucins à la Martinique. Le Frère Vincent aux Anses-d'Arlet et le Frère Mugnier au Diamant l'avaient précédé dans le tombeau en 1814 et 1815.

Les religieux ayant disparu, les séculiers furent appelés à prendre leur place et desservirent la paroisse jusqu'au volcan. J'ai pu recueillir les noms suivants :

Félix Pelletier	1819 à 1825
Walsh	1825 à 1828
Goux	1828 à 1835
Girardon	1841 à 1846
Rovéry	1846 à 1848
Lespinasse	1848 à 1858
Thoué Thomas	1858 à 1877
Dubourg	1877 à 1882
Carrère	1882 à 1887
Hurard	1887 à 1899
Anquetil	1899 à 1902

Félix Pelletier naquit à Romorantin au diocèse d'Orléans vers l'année 1754. A la Révolution, la Décade l'emporta à Cayenne. En 1801, il était libéré et débarquait à la Martinique. Il était vicaire au Fort en 1810 et il prit la place du Frère Théophile quand ce dernier partit pour l'autre monde. Il mourut le 29 novembre 1825 et fut enterré au cimetière du Fort. Sa tombe, retrouvée dernièrement, porte comme inscription qu'il fut « confesseur de la foi et père des pauvres ». D'après un renseignement de la métropole, il possédait un remède infaillible contre la rage. Que n'a-t-on mieux utilisé ses talents !

De 1828 à 1835, le Fort eut l'abbé Goux comme curé. Il alliait à un zèle des plus actifs et à un dévouement sans borne des manières un peu rustres qui n'eurent pas le don de plaire aux citoyens du Fort et motivèrent son changement. Nous le retrouverons au Carbet.

Girardon fut son successeur ; il resta à la tête de la paroisse de 1841 à 1847. Originaire de Faucon où il naquit le 21 août 1786, Girardon fut interdit par l'abbé Jacquier, vice-préfet apostolique, en raison de lettres licencieuses qu'il aurait écrites à une femme de sa paroisse, et rayé du cadre.

A l'arrivée de Monseigneur Leherpeur, il fit une demande

1. Ou plutôt ne paraît pas avoir émigré.

pour être réintégré dans le cadre, mais sans succès. Il renouvela sa demande quelques années plus tard. A cette occasion, l'évêque a écrit :

« La conduite de M. Girardon a été des plus édifiantes depuis six ans : il a fait preuve d'un grand dévouement pendant la durée de l'épidémie (de la fièvre jaune) ; une pétition lui a été adressée par le clergé de Saint-Pierre, interprète des sentiments de tout le diocèse, dans le but d'obtenir que M. Girardon soit de nouveau porté sur le cadre des prêtres de la colonie ; une lettre de M. Jacquier exprime le même désir... Il a étudié l'opinion publique et il s'est assuré que la nomination de M. Girardon aux fonctions de prêtre habitué à Saint-Etienne-du-Centre, fonctions qu'il remplit déjà depuis longtemps, ne ferait aucune impression fâcheuse sur les fidèles. »

Le gouverneur Gueydon ne voulut pas faire droit à cette requête et s'en rapporta au ministre. Ce dernier fut plus condescendant et Girardon fut réintégré. Il fut nommé chapelain de la maison coloniale de santé de Saint-Pierre.¹

Rovéry Pierre Sylvestre remplaça Girardon. Originaire du diocèse d'Aix, il arriva à la Martinique en 1837. Il était vicaire au Fort quand, en 1840, il fut nommé curé de la Trinité où il resta sept ans. Appelé ensuite à prendre la direction de la paroisse du Fort, il n'y fit pas un long séjour ; en 1848, Castelli, préfet apostolique passablement excentrique, le renvoya en France.

Il fut remplacé par l'abbé Lespinasse. Pierre-Claude Lespinasse était originaire de Murat, dans le Cantal ; il paraît avoir eu une carrière passablement mouvementée. Successivement vicaire à Sainte-Marie, au Gros-Morne et au Lamentin, il fut nommé curé du Fort en 1848 où il resta dix ans. Il ne craignait pas les œuvres de pénitence et organisait des processions pieds nus. Après l'éruption de la Montagne-Pelée dans la nuit du 5 au 6 août 1851, afin de rassurer les populations effrayées, il alla planter une croix au sommet du morne qui dominait le cratère et qui prit le nom de Morne-la-Croix ; et, dans les années suivantes, à l'occasion des rogations, il lui arriva d'aller à pied en procession jusqu'à cette croix avec les plus courageux de ses paroissiens.

En 1855, pour la première fois, fut célébrée à la Martinique la fête de l'Immaculée Conception. Elle revêtit à Saint-Pierre un éclat particulier. Une paroissienne du Fort en a laissé le récit suivant.

« Saint-Pierre, le 20 mars 1855.

« Qu'elle était belle la fête d'hier, ma chère Louise ! Je me sens heureuse et fière de faire partie d'une population qui sait si bien comprendre et exprimer l'amour qu'elle doit à la Reine du Ciel.

1. D'après le Père Coutret et des « on-dit » originaires de Saint Pierre, les lettres incriminées avaient été fabriquées par une dame Laviale qui avait contrefait l'écriture de Girardon.

« Déjà l'allégresse avait été générale à Saint-Pierre quand on a connu la décision de l'Eglise au sujet de l'Immaculée Conception, mais cette joie ne pouvait se manifester à l'extérieur avant que la bonne nouvelle fût annoncée par le premier pasteur. A peine ce mandement si désiré eut-il fixé le jour de la célébration de la fête qu'elle commença pour ainsi dire dans notre ville.

« La place de l'église du Fort fut transformée en ateliers ; des charpentiers disposèrent tout pour que l'église et le clocher fussent illuminés avec une magnificence qui répondit à l'enthousiasme général.

« La veille du grand jour, ce n'était plus seulement sur les édifices religieux que se portaient les ouvriers ; chaque maison disposait son reposoir ou son illumination ; on courait, on s'encourageait, on se félicitait, on s'aidait, car il n'y a pas de rivalité quand le but auquel chacun veut atteindre est bien compris. Cette gaieté générale, ce bon accord qui régnait partout, cette activité, le bruit du marteau qui retentissait sans cesse, les applaudissements de la foule, le son des cloches, c'était déjà une fête qui précédait le jour que tous devaient saluer avec enthousiasme. Il parut enfin et commença par les belles et imposantes cérémonies de l'église.

« Monseigneur, encore convalescent, était arrivé de la Pointe-du-Bout, où il était en changement d'air, pour officier dans sa cathédrale...

« De nombreux et riches reposoirs avaient été élevés de distance en distance afin d'y déposer la statue de la Vierge portée par des jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de fleurs. Elles étaient suivies et entourées d'une foule choisie chantant des cantiques et d'une multitude d'encensoirs et de luminaires.

« Toutes les corporations religieuses, toutes les confréries marchaient de chaque côté sur deux rangs s'étendant à perte de vue dans un ordre remarquable.

« Les maisons étaient ornées et portaient sur la façade cette invocation : « O Marie, conçue sans péché, priez pour nous ». Au Fort, le salut a été chanté à sept heures du soir dans une église resplendissante de lumière. Jamais la population n'avait vu pareille pompe. Le Te Deum, entonné au son de toutes les cloches, nous a tous transportés au ciel, on se croyait au pied du trône de la Vierge Immaculée, on entendait le concert des anges.

« Ah ! s'il en est ainsi dans un atome du globe comme celui que nous habitons, qu'a dû être cette fête à Rome, la ville sainte, la ville éternelle ! et que sera-ce de cette gloire et de ce bonheur du Ciel qui nous est destiné !

« Après le salut, la fête extérieure a commencé ; on se portait en foule autour des édifices religieux pour en admirer les illuminations ; les rues étaient encombrées d'une foule compacte, joyeuse ; chacun était heurté, pressé ; l'enthousiasme gagnait les plus indifférents, le contentement tous les cœurs ; la ville entière ne formait qu'une famille ; nous étions dans la primitive Eglise. Le gouvernement, les casernes, le séminaire, le théâtre même,

toutes les maisons particulières et jusqu'aux plus humbles demeures tout était illuminé. De tous côtés on apercevait la statue de la Vierge Immaculée, entourée de verres de couleurs, de bougies, de fleurs, de drapeaux, de bannières ; des transparents offraient des inscriptions inspirées par la circonstance ou extraites des livres saints. Sur le clocher du Mouillage, des feux de bengale éclairaient la rade. Enfin, je ne pense pas que, de mémoire d'homme, on puisse citer une circonstance dans laquelle Saint-Pierre ait été décoré et illuminé avec une si splendide profusion...

« L'église du Fort complétait le bouquet. Sa façade était éblouissante, le nom de Marie formé de lampes, des arcades, des croix, des couronnes, des traînées de lumière faisaient de cette église quelque chose de magique ; le clocher avec des fanaux jusque sur sa croix répandait au loin l'éclat de la fête...

« A neuf heures et demie, nos cloches sonnèrent encore à toute volée ; la fête n'a cessé qu'après dix heures. »¹

Malgré ces splendides manifestations religieuses, l'abbé Lespinasse n'était pas heureux dans sa paroisse et il permuta avec l'abbé Thoué, curé du François. Le François ne lui donna point encore satisfaction et il cherchait autre chose. Il demanda la permission d'aller passer quinze jours à Trinidad. Il prolongea son absence sans présenter d'excuses et fut licencié par Monseigneur Porchez.

Lespinasse se met alors à pérégriner à travers les îles ; il passe à la Grenade, dessert Carriacou puis Saint-John de 1862 à 1869, revient à Sainte-Lucie où il paraît avoir été curé de Castries en 1869, repart à la Grenade où Saint-John lui donne à nouveau ministère, gîte et couvert, et où finalement le Père Eternel lui accorde un repos que ses multiples pérégrinations semblent bien lui avoir mérité. Il mourut le 30 avril 1875 et sa dépouille mortelle repose dans la vieille église de Saint-John.

L'abbé Thomas Thoué naquit à Talencieux, dans l'Ardèche, le 6 janvier 1820. Inscrit au cadre de la Martinique en 1847, il fut vicaire à Rivière-Pilote, puis au Fort. En septembre 1851, il fut nommé curé du François où il resta jusqu'en 1858, année où il permuta avec Lespinasse. Il paraît avoir desservi le Fort une vingtaine d'années.

Il ne semble pas avoir été enchanté de sa permutation et il serait volontiers retourné au François. Il s'entendit à ce sujet avec l'abbé de Cavata alors curé de cette paroisse ; l'abbé Guesdon, administrateur du diocèse, avait autorisé ce changement ; les deux intéressés étaient en plein déménagement, de Cavata était déjà à Trinité, lorsque Guesdon revint sur sa parole et obligea les deux curés à rester dans leur paroisse.²

Finalement Thoué se retira dans son pays d'origine où il mourut le 21 février 1883. Il combattit de tout son pouvoir la

1. *Le Propagateur*, p. 278, aimablement communiqué par M. le D^r Domergue.

2. Voir dans *Trinité* le récit détaillé de cet incident.

candidature de Mouniq à l'épiscopat et contribua à la faire échouer.

Il fut remplacé par l'abbé Dubourg. Né en 1825, inscrit au cadre en 1862, Dubourg fut curé de Sainte-Anne où on le trouve en 1861 et ensuite au François. En 1877 il fut nommé au Fort ; il n'y resta que quatre ans ; il devint aumônier de l'asile de Bethléem et vécut encore de longues années.

Les curés du Fort, on l'a remarqué, ne s'attachaient guère à leur paroisse. Il paraît qu'ils avaient de grosses difficultés avec le conseil de fabrique et avec le sacristain que soutenait le conseil. Ce fut le motif qui poussa Dubourg à se retirer. Ce sacristain fut par suite licencié par ordre des autorités. Alors ce vieux serviteur des autels prit en grippe les curés à tel point qu'il n'en voulut aucun ni à sa mort ni à son enterrement. Une croix portée par un enfant devant son cortège fut le seul emblème religieux qui l'accompagna à sa dernière demeure.

A Dubourg succéda Carrère. Denys-Appolinaire Carrère naquit à Saint-Pé, dans les Hautes-Pyrénées, le 18 avril 1833. Inscrit sur le cadre en 1857, il fut successivement professeur au séminaire collège (1858), vicaire à Rivière-Pilote (1859-1861), curé aux Trois-Îlets (1861-1865), à Rivière-Pilote (1865-1866) et à Basse-Pointe (1867-1882). Nommé au Fort en 1882, il n'y alla qu'à contre-cœur et n'y resta pas longtemps. Il se retira au Morne-Rouge où il mourut.

Hurard fut son successeur. Né à Saint-Pierre le 18 décembre 1839, il fit ses études au grand séminaire de sa ville natale, fut inscrit au cadre en 1862 et débuta comme professeur à l'Institution Sainte-Marie. Après quoi il fut vicaire au Centre, curé à Sainte-Anne (1869-1877), à Rivière-Pilote (1877-1887) et termina sa carrière au Fort où il fut curé de 1887 à 1899. Il fut emporté par une crise de coliques néphrétiques et enterré sous une dalle de l'église à l'entrée d'une des portes latérales.

Après Hurard vint Anquetil. Créole comme son prédécesseur, Albert Anquetil naquit à Saint-Pierre en 1854. Très intelligent, sérieux, pondéré, il fut vicaire au Centre, aumônier des prisons de Saint-Pierre, curé à Saint-Joseph et enfin curé du Fort après la mort de l'abbé Hurard. Il disparut dans la catastrophe.

Deux chapelles régulièrement desservies furent érigées sur la paroisse du Fort, celle de la Consolation et celle de Sainte-Philomène.

La chapelle de la Consolation se trouvait au nord du séminaire-collège. Elle fut fondée, sur le désir de Monseigneur Leherpeur, par l'abbé Le Normand, vicaire du Fort (1855-1860). Il fit des quêtes et trois ans après la chapelle était debout. Elle devint paroisse ; l'abbé Viviers (1872) puis l'abbé Pierre Le Roy (1873-1878) en furent les curés. Plus tard, elle fut desservie par les Pères du collège.

L'abbé Le Roy fit construire le clocher ; il fit bénir une cloche le 23 novembre 1873.

Plus tard, des orgues y furent installées : elles furent bénites par Monseigneur Carméné le 29 août 1888.

La chapelle de Sainte-Philomène s'élevait sur la route du Prêcheur. Elle dut probablement son existence à l'abbé Thoué qui avait une grande dévotion à la sainte martyre comme nous le verrons plus loin. Elle fut ouverte au public en décembre 1865.

LE MOUILLAGE

La paroisse du Mouillage fut fondée par les Dominicains. Etablis à la Guadeloupe depuis la colonisation, ils avaient d'interminables démêlés avec le sieur Huel, gouverneur et propriétaire de la colonie, et ils cherchaient une mission plus paisible. Ils la trouvèrent sous l'administration paternelle de Du Parquet. Ce fut l'œuvre du Père Breton.

« Comme je repassais en France, écrit-il, sachant la nécessité que nous avions d'avoir un hospice (à la Martinique), je me sentis obligé d'en faire la proposition à M. Du Parquet après avoir eu l'agrément des Pères Jésuites; il l'ouyt volontiers et de sa grâce me l'accorda. Il me pria de lui envoyer des religieux aussi pour la Grenade, avec assurance qu'il leur donnerait des places.

« Les supérieurs majeurs, après mon arrivée, lui envoyèrent le Révérend Père Boulogne, religieux de la congrégation de Saint-Louis, pour la Martinique, où il arriva le 25 décembre 1654, avec la Révérende Mère Marguerite Hurot, religieuse professe du Tiers-Ordre de Saint-Dominique à Toul, et sa compagne qui avait donné une somme pour payer le fond d'un monastère. »

La bonne harmonie qui avait présidé à l'établissement des Dominicains au Mouillage dans le voisinage des Jésuites ne dura pas longtemps. La brouille éclata au sujet de la confrérie du Rosaire. Avec l'autorisation du Père Breton, les Jésuites avaient établi cette confrérie dans les quatre chapelles qu'ils desservaient à la Martinique.

Quand les Dominicains s'installèrent au Mouillage, ils demandèrent, conformément aux privilèges accordés par les Souverains Pontifes, que le siège de la confrérie fût transporté dans leur chapelle, car là seulement on pouvait gagner les indulgences qui y étaient attachées.

Les Jésuites ne voulurent pas en convenir.

Un beau jour, le 13 octobre 1659, le Père Fontaine, préfet apostolique des Dominicains, se rendit chez les Jésuites et leur demanda sur quelles raisons ils fondaient leurs prétentions.

Le Père du Viviers lui répondit que les religieux de son ordre avaient établi la confrérie du Rosaire dans leurs chapelles en vertu d'une autorisation spéciale du Père Breton et que, par ailleurs, leurs privilèges leur permettaient d'établir une telle confrérie.

Il s'ensuivit une longue discussion au cours de laquelle le Père Fontaine montra que les prétentions des Jésuites étaient insoutenables, que le Père Breton n'avait pas qualité pour donner

l'autorisation dont ils se prévalaient et qu'une bulle du pape Pie V disait ceci : « Nous déclarons qu'il n'est permis à personne d'ériger la chapelle du Saint-Rosaire en quelque église ou lieu qu'au seul général des Frères Prêcheurs ou à ce commis... et privons tous ceux qui y contreviendront des indulgences et rémissions des péchés à eux octroyés ; et tout ce qui pourra être fait contrairement à cette décision par qui que ce soit... le déclarons de nulle valeur et de nul effet ».

La déclaration était formelle et aurait dû trancher toute contestation possible. Mais ce serait mal connaître la subtilité des esprits batailleurs même quand ils sont revêtus de l'habit religieux. Les Jésuites prétendirent que leurs privilèges leur donnaient la faculté d'établir n'importe où n'importe quelle confrérie que ce soit.

Les Dominicains se firent alors un devoir de conscience d'annoncer aux fidèles qu'on ne pouvait gagner les indulgences du Rosaire que dans leur chapelle.

Les Jésuites protestèrent du haut de la chaire en disant notamment que le Rosaire existait dans l'Eglise avant Saint Dominique, et ils traduisirent les Dominicains devant le Conseil souverain.

Gros embarras pour ce Conseil qui, après avoir écouté les deux parties, renvoya l'affaire à Versailles. En attendant une solution, il défendit aux Dominicains de troubler les Jésuites à propos du Rosaire. Les Dominicains ayant affiché à la porte de leur église la bulle des indulgences de cette confrérie, les Jésuites la firent déchirer par un sergent assisté du procureur.

Que répondit le Ministre à cette querelle de moines ? Nous n'en savons rien. Pour sûr, il avait d'autres chats à fouetter. C'était plutôt aux congrégations romaines à trancher la question et c'est à elles qu'on finit par s'adresser ; et, huit ans plus tard, en 1667, car à Rome on n'est jamais pressé, on donna finalement raison aux Dominicains.

Tandis que les Dominicains reprochaient aux Jésuites d'accaparer une dévotion purement dominicaine, les Jésuites reprochaient aux Dominicains d'empiéter sur leurs paroisses.

Les Jésuites avaient permis aux Dominicains de s'établir à Saint-Pierre à condition de ne pas faire de ministère paroissial. Pendant trois ou quatre ans, ils s'étaient conformés à cet engagement ; mais, en 1659, le Père Joseph Brossard passa outre et s'octroya les mêmes pouvoirs de juridiction que ceux que possédaient les Jésuites.

Ces derniers s'en plaignirent et protestèrent. Mais les Dominicains ne furent pas embarrassés pour leur répondre. Les Jésuites, dirent-ils, font du ministère à la Guadeloupe où, en s'y établissant, ils avaient bien promis de ne pas en faire ; les Dominicains peuvent agir de la même manière à la Martinique. Un décret de la Propagande en date du 13 mai 1658 autorise les Dominicains à faire du ministère à la Guadeloupe et « aux autres îles adjacentes sujettes au Roi Très Chrétien ». Aucun engagement

du Père Breton ne saurait infirmer la portée de ce décret ; et comme ils sont aux îles pour « le soulagement et la satisfaction du peuple », ils ne sauraient refuser leur ministère à ceux qui, pour une raison quelconque, ne sont pas contents des Jésuites.

En conséquence, les Dominicains continuèrent à baptiser, à marier et à enterrer tous ceux qui firent appel à leur ministère. Bientôt ils revendiquèrent comme leur tout le territoire compris entre la rivière du Fort et celle du Carbet. Dans un document de la Propagande nous lisons : « En la basse terre de la Martinique, (nous possédons) une habitation située proche le fort de Saint-Pierre nommée Notre-Dame de Bon-Port, ayant deux mille pas de large et trois mille de longueur ; son territoire pour le spirituel s'étend depuis la rivière du Carbet jusqu'à la rivière du fort Saint-Pierre.

Les Dominicains se taillaient ainsi un large domaine tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel. C'était un empiètement dont les Jésuites ne pouvaient s'accommoder ; c'était un perpétuel sujet de difficultés, et, pour y mettre fin, on fut amené en 1684 à délimiter les paroisses. Celle du Mouillage fut confinée entre la rivière de l'Anse-la-Touche et la rue qui longe le palais de justice et les prisons de Saint-Pierre.

Voici quel était l'état de cette paroisse en 1694, à l'arrivée du Père Labat à la Martinique.

« Notre église conventuelle, écrit-il, qui sert de paroisse pour le Mouillage, est de maçonnerie, son portail est rustique, assez simple ; elle a quatre-vingt dix pieds de longueur sur trente pieds de large avec deux chapelles de vingt-quatre pieds en carré qui font la croisée. On a obligation de sa construction aux officiers des vaisseaux du Roi, particulièrement à Monsieur le Comte de Grancey et à Monsieur de la Clocheterie. Quoique ce dernier fût calviniste, il avait tant d'affection pour nos Pères et pour la fabrique de leur église qu'il allait lui-même faire travailler ses gens et ceux qui étaient commandés des autres vaisseaux pour apporter les pierres de taille, le moellon, la chaux, le bois et les autres matériaux nécessaires pour l'édifice. En reconnaissance, nos Pères ont fait placer dans l'endroit le plus honorable de l'église un banc fort propre et fort commode pour les officiers de la marine à qui ils ont donné aussi le droit de sépulture.

« L'église est au milieu du cimetière qui est environné de murailles et dont la porte répond à la principale rue du Mouillage. A côté du cimetière, il y avait une allée d'orangers qui conduisait à notre couvent éloigné de la rue d'environ trois cents pas. Cette allée était coupée par deux autres, composées de mêmes arbres, qui avaient cent pas de longueur. Le pas de mesure à la Martinique est de trois pieds et demi de Paris. C'était en ce temps là toute la largeur de notre terrain. Nous l'avons augmenté d'autant en 1700 par l'achat d'une place contiguë à la nôtre, qui appartenait aux héritiers du sieur Lusignan. »

D'après ce que nous apprend le Père Labat, la première chapelle des Dominicains construite en 1665 fut remplacée par

une église de trente mètres sur dix, ayant deux chapelles de huit mètres carrés formant la croisée. C'était pour l'époque un édifice d'une importance remarquable. Pour la construire, les Dominicains ont dû bénéficier du concours de leurs fidèles, selon l'usage de l'époque, auquel s'ajouta celui des marins de l'escadre du Marquis de Grancey. Cette escadre séjourna aux Antilles en 1675 ; c'est donc en cette année-là que fut construite l'église des Dominicains. C'est sur son emplacement que s'élève encore aujourd'hui l'église de Saint-Pierre.

Le Père Labat continue.

« Le couvent, qui était au bout de cette allée, consistait en un corps de logis de bois de trente pieds en carré qui comprenait une salle, trois petites chambres et un escalier ; le haut était partagé en trois chambres. Derrière le corps de logis et des deux côtés, il y avait deux bâtiments détachés ; l'un servait de cuisine et de poulailler et l'autre de réfectoire. Au delà de ces bâtiments, il y avait un carré de toute la largeur de notre terrain, fermé par de doubles allées d'orangers qui renfermaient le jardin potager dans lequel il y avait nombre d'orangers de la Chine ; mais ce jardin, quand j'y arrivai, ne subsistait plus depuis deux ou trois ans ; un déluge d'eau qui, tombant de la montagne, avait emporté quantité de pierres et de terre, l'avait entièrement couvert et avait même rempli le couvent jusqu'à la hauteur de quatre pieds ; de sorte qu'il n'y avait plus que les orangers de la Chine qui subsistaient. Nous trouvâmes seulement un petit jardin potager à côté du couvent avec un dattier, des abricotiers de Saint-Domingue et d'autres arbres...

« On peut juger que nous trouvant neuf religieux dans un si petit couvent, nous n'y étions pas fort à l'aise pour y coucher ; il fallut donc nous accommoder comme dans les vaisseaux pour cette nuit. »

Comme meubles, il n'y en avait pas plus au couvent du Mouillage que dans leur maison du Fonds Saint-Jacques « où il n'y en avait pas du tout ».

L'installation des Dominicains au Mouillage était donc loin de ressembler à la résidence princière que les Jésuites possédaient au Fort. Toutefois, il faut ajouter que cet état de choses allait bientôt changer. Quelques années plus tard, le Père Labat devait y faire construire un vaste couvent capable de loger non seulement les religieux en service à Saint-Pierre ou de passage dans la ville, mais encore des hôtes de distinction avec toute leur suite. Le faux prince de Modène y trouva, avec toute sa cour, en 1748, une hospitalité digne du titre dont cet aventurier se disait revêtu.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, les Dominicains ont « pour logement une maison assez bien bâtie, un assez beau jardin, une petite savane pour la nourriture de leurs chevaux. L'église qu'ils y ont est bâtie sur leur terrain et a été construite à leurs dépens. Elle n'est pas entièrement finie par les malheurs qui leur sont arrivés, mais ils ne la perdent pas de vue, elle sert de paroisse et ils n'y ont pas de marguillier. Le public leur rend cependant

la justice de dire qu'elle est des mieux entretenues et que le service divin s'y fait avec toute la dignité et la décence qu'on le peut dans un pays comme celui-cy.

« Il y a deux curés, l'un pour les blancs, et l'autre pour les nègres. Le premier jouit d'une pension de douze mille livres de sucre brut qui se paye en argent, à raison de quatre livres dix sols le cent et fait la somme de cinq cent quarante livres. Le second a une pension de neuf mille livres de sucre brut, laquelle réduite en argent fait la somme de quatre cent cinq livres.

« Tout le casuel des églises et des curés se réduit aux enterrements des hommes blancs qui, en mourant, laissent quelque chose pour leurs funérailles (car les enterrements de ceux qui n'ont rien se font gratuitement), et l'emplacement des bancs dans les églises. Tout le reste, savoir l'administration du baptême, du viatique, de l'extrême onction et du mariage, aussi bien que la publication des bans, la dispense des bans et des degrés de parenté, tout se fait gratuitement ; il y a de temps en temps quelques offrandes dans les mariages, lorsque les nouveaux mariés le demandent, et cette offrande est entièrement volontaire de leur part. Quant aux enterrements, cérémonies des sépultures et tentures des églises, il y a un espèce de tarif fait depuis trente ans avec assez peu d'attention et d'examen par le Général et par l'Intendant de ce temps-là, puisqu'il y a plusieurs églises en France où le tarif est plus haut que dans ces îles où il en coûte quatre à cinq fois plus qu'en France pour se nourrir et s'entretenir.

« Le casuel de l'église et du curé des blancs au Mouillage peut aller dans le cours de l'année de trois à quatre mille livres, et comme dans le monde on pense communément que cela va beaucoup plus haut, il sera très facile de vérifier le tout sur les livres de la sacristie. Il est vrai que le supérieur ne comprend pas dans cette somme la rétribution des messes que chaque prêtre dit et qui se paye ici à raison de trente sols par messe... »

Il résulte de ce document que l'église n'était pas achevée en 1743 et qu'elle n'avait pas de clocher. Le Père Labat cependant semblait nous dire qu'elle était entièrement construite cinquante ans plus tôt. Avait-elle été incendiée ? L'avait-on reconstruite ? Nous l'ignorons.

Un peu plus tard, en 1784, la population ayant augmenté à Saint-Pierre, cette église parut trop petite, il aurait fallu l'allonger, il aurait fallu lui faire une façade convenable et un clocher digne du monument qu'il était appelé à rehausser. C'était une dépense estimée à soixante-dix mille livres. D'autre part, elle avait besoin de réparations. On l'avait recouverte en ardoises en 1777 ; or, ces ardoises étaient de mauvaise qualité et se trouvaient à moitié pourries sept ans plus tard ; tout était à refaire. Cette dépense dut nécessairement s'imposer ; quant aux autres projets, on ignore quand et dans quelle mesure ils furent réalisés.

Le temporel de cette paroisse n'était pas administré par des marguilliers comme celui des autres paroisses de la colonie. Quand

les Dominicains s'établirent au Mouillage, ils le firent pour leur propre compte sans que les habitants fussent officiellement appelés à s'y intéresser et à y concourir. Leur chapelle se transforma peu à peu en église paroissiale sans cesser d'être entièrement à leur charge et pour sa construction, et pour son entretien, et pour son ameublement, et pour le choix et la rétribution des employés, et pour tous les frais du culte. Toute la comptabilité resta entre leurs mains et nous ne savons de leurs recettes que ce qu'ils ont bien voulu nous en dire. Ils les portent à trois ou quatre mille livres en 1743 et à huit mille huit cents en 1784. Sachant que ces chiffres ont été fournis au gouvernement par les préfets apostoliques pour prouver que les Dominicains n'étaient pas si riches qu'on le disait, on peut croire qu'ils ne sont pas exagérés.

Parmi leurs employés, on remarque deux chantres et un organiste. Il y avait donc au Mouillage, au XVIII^e siècle, un orgue ou un harmonium. C'est la première fois qu'on fait mention d'un instrument de ce genre à la Martinique.

Le couvent du Mouillage abrita toujours un bon nombre de religieux et un nombreux personnel. En 1784, il hospitalise « le supérieur général, le syndic, le directeur des religieuses, le curé, son vicaire, le curé des nègres, tous les religieux invalides, beaucoup d'étrangers, un frère, des jardiniers, un portier et tous les domestiques » ; douze religieux et trente-neuf domestiques, écrit-on en 1743 ; et ce nombre n'a pas diminué avec le temps.

La dépense, pour l'entretien de cette colonie, se chiffrait en moyenne par une somme annuelle de trente-six mille livres, soit sept cent vingt mille francs de notre argent d'avant-guerre (1936). C'est dire que les Dominicains étaient richement domestiqués non moins richement approvisionnés.

Les supérieurs généraux ou préfets apostoliques faisaient ordinairement leur résidence au Mouillage. En voici la liste aussi complète que possible :

Révérands Pères

Fontaine	1658, décédé en juin 1660
Laforcade	1660 à 1670
Carbonnières	1685
Pierre Paul	1686
Caumels	il s'embarque en 1692, meurt en 1694
La Fresche	il arrive en avril 1698, meurt en août
Ignace Cabasson	1699
Jacques Bédarides	rentre en France en 1703
Bermandes	1706
Pierre Gély	1707 et 1712
Vidaud	1714 et 1715
André Mane	1724 à 1743
Blanc	1743
Bernard	1750 à 1760

Bertrand Fages	juillet 1760 à 1768
Dominique Péré	1768
Melchior Cazeneuve	4 janvier 1771 à 1774
Jean Joseph Aycardy	1 ^{er} mai 1775 à 1784
Dominique Rouig	septembre 1785 à 1788
Trepsac	1788 à 1807

Comme curés de la paroisse j'ai relevé les noms suivants :

Révérands Pères

Boulogne	il arrive à la Martinique en 1654
Fournier	1670
Ratier	meurt de la fièvre jaune en 1696
Ignace Cabasson	1694 et 1699
Mane	1722
Cunté	1725
Pascal	1726
Bernard	1731 à 1734
Ricard Thomas	1736 à 1742
Nicolas Laplane	1765 et 1773
Maunier Jean	1782 à 1793
Cairety	1796 à 1820

A partir de cette époque les curés sont des séculiers. Ce sont :

Taillevis de Perrigny	juillet 1829 à avril 1844
Poncelet	nommé en juin 1844, décédé le 26 avril 1861
Gosse	nommé en novembre 1863 à 1875
Cudennec	nommé en 1875, rentre en France janv. 1895
Le Camus	nommé janvier 1895, rayé du cadre en 1897
Lebreton	1899 ; il disparut au volcan en 1902

Les préfets apostoliques appartiennent à l'histoire générale des Antilles plus qu'à celle de la paroisse du Mouillage, je ne signalerai donc ici que quelques particularités à leur sujet.

Le Père Vidaud inaugura dans les paroisses confiées à ses religieux des missions qui eurent un certain succès.

En 1741, le Père Mane établit à Saint-Pierre des religieuses dominicaines qui s'adonnèrent aux soins des pauvres femmes, des orphelins et des orphelines et des enfants trouvés.

Le Père Bertrand Fages ferma résolument son église aux Anglais pendant l'occupation de la Martinique par les Anglais en 1762. A titre de représailles deux cents grenadiers occupèrent le couvent pendant trois mois et les Dominicains eurent à nourrir à leur table dix officiers pendant quinze mois. Le Père Lavalette ayant alors ouvert son église aux Anglais, ce fut l'occasion de violentes polémiques entre Jésuites et Dominicains.

Trepsac fut le dernier préfet apostolique religieux des Antilles

françaises. Il est mort à Basse-Pointe le 1^{er} juillet 1807 et c'est là que repose sa dépouille mortelle.

Nous savons peu de chose sur les curés de la paroisse.

Le Père Boulogne fut le premier Dominicain qui s'établit à la Martinique ; il fit construire au Mouillage une petite chapelle et un modeste logement sur un terrain donné par Du Parquet, d'autres disent acheté du sieur d'Orange. Il fut d'abord simple aumônier et ne fit du ministère paroissial que depuis l'année 1659.

Nicolas Laplane paraît comme curé de la Soufrière, à Sainte-Lucie, en 1769 et 1770. On le voit au Mouillage en 1765 et en 1773.

Maunier Jean fut curé dans les premières années de la Révolution ; il embrassa le parti des Patriotes qui formaient la majorité de ses paroissiens et prit part à leurs assemblées. L'arrivée des Anglais, en 1794, et le retour des Royalistes au pouvoir le mirent en mauvaise posture et l'obligèrent probablement à quitter la paroisse.

Maximin Cairéty lui succéda. Originaire de Manosque, dans les Basses-Alpes,¹ il desservit Le Mouillage de 1796 à 1820. Il assura le service du Carbet de 1814 à 1816, puis il paraît s'être établi dans cette dernière paroisse et y resta jusqu'à sa mort en 1832.

Nous avons vu plus haut que les Dominicains eurent à cœur de promouvoir la dévotion au Saint Rosaire parmi les fidèles qui fréquentaient leur église. La procession du Saint Sacrement revêtait également chez eux une solennité particulière.

Le Mouillage vit en 1702 une cérémonie exceptionnelle qu'il convient de rappeler ici, celle du jubilé de 1702. Le Père Labat va nous la raconter.

« Le Père Cabasson, écrit-il, préfet apostolique et supérieur général de nos missions, avait fait un voyage à Rome d'où il revint à la Martinique dans le mois de mai ; il reçut au mois d'août la bulle du jubilé qu'il avait demandée avec un bref qui lui donnait les pouvoirs nécessaires pour le publier et imposer aux fidèles les conditions qu'il jugeait à propos pour le leur faire gagner... Il chargea le Père Giraudet, son vice-préfet, d'en faire la publication.

« ...Il y a bien des gens qui, faute de connaître les îles, s'imaginent qu'on y vit encore comme on faisait il y a soixante ou quatre-vingts ans. C'est pour les détromper que je vais écrire une petite relation de la cérémonie qui se fit en notre église du Mouillage de la Martinique, à l'ouverture du jubilé le premier dimanche d'octobre.

« Notre église, magnifiquement ornée, se trouva remplie de tant de personnes de distinction que le peuple ne pouvant y trouver de place était répandu dans le cimetière et les rues voisines en si grande quantité que, quand on fit la procession, le clergé était arrivé à l'église de Saint-Pierre, éloignée de la

1. La famille Berne lui était apparentée.

nôtre de près d'une demi-lieue, avant que le peuple fût sorti du cimetière.

« On avait rassemblé les huit meilleurs chantres qui fussent dans l'île. Après qu'on eût chanté les vêpres solennelles, le Père Giraudet monta en chaire tenant en sa main l'original de la bulle du jubilé. Il en fit la lecture en français... Après quoi il fit un excellent discours sur ces paroles du XXIII^e chapitre du Lévitique : *Vocabitis hunc diem celeberrimum atque sanctissimum*. Tous ceux qui entendirent cette pièce convinrent qu'on ne pouvait rien dire de plus savant, de plus vif, de plus touchant, de plus pathétique.

« Le discours fini, il entra dans la sacristie avec tous les ecclésiastiques qui composaient le clergé pour donner le temps aux officiers de se revêtir des ornements sacrés. Ils en sortirent deux à deux. Les huit chantres en chapes les premiers, suivis de six religieux de la Charité, de huit de nos Pères et de douze Pères Jésuites et prêtres séculiers, tous en surplis, le cierge à la main. Le Père Giraudet venait ensuite revêtu d'une chape de damas blanc, accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre. Après que tout le clergé se fût prosterné devant l'autel, les chantres entonnèrent l'hymne *Veni Creator Spiritus* pendant lequel le clergé et le peuple demeurèrent à genoux. L'officiant dit à la fin l'oraison ordinaire et puis, s'étant prosterné avec le clergé et le peuple, les chantres chantèrent le psaume *Miserere* en faux bourdon à la fin duquel l'officiant ayant dit les oraisons convenables, il s'approcha du balustre et, s'étant tourné vers le peuple, il l'exhorta à la modestie et à la dévotion pendant la procession qu'on allait faire et à bien entrer dans l'esprit de l'Eglise dans une action où il s'agissait de fléchir la justice de Dieu irritée si justement contre nous.

« La procession commença ensuite en cet ordre.

« La bannière du Rosaire paraissait en tête. Elle était portée par un jeune homme revêtu d'une soutane violette avec un surplis. Après elle on voyait quatre-vingts filles depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze, toutes vêtues de blanc, le cierge à la main, marchant deux à deux dans des distances égales, ayant d'espace en espace des personnes de leur sexe plus âgées qu'elles, vêtues de noir, pour les conduire, les empêcher de rompre leurs rangs et les diriger dans ce qu'elles devaient chanter. Quatre filles plus âgées vêtues de taffetas blanc marchaient au milieu de cette file, portant l'image de la Sainte Vierge sous un dais magnifique.

« La croix de la paroisse venait ensuite accompagnée de deux acolytes et suivie de plus de cent jeunes garçons, les plus jeunes en soutanes rouges et les autres en soutanes noires, tous en surplis et bonnet carré avec le cierge à la main. On avait placé quatre chantres en chapes au milieu d'eux pour les diriger dans ce qu'on chantait. Les Religieux de la Charité venaient ensuite, puis nos Pères, après eux les prêtres séculiers et les Jésuites, tous en surplis, le cierge à la main. On voyait enfin quatre autres chantres en chapes qui précédaient l'officiant et ses deux assistants qui marchaient sur une même ligne.

« Après eux on voyait le Gouverneur, l'Intendant, quatre Lieutenants du Roi, le Major, l'Aide-major, les Capitaines des troupes du Roi, les Conseillers du Conseil Souverain, la Justice Royale, les Officiers de Milice et puis les dames.

« Un gros détachement de soldats marchait ensuite pour empêcher la foule du peuple. Tous ces messieurs et dames marchaient deux à deux, le cierge à la main, avec une modestie et une dévotion toute édifiante.

« Ce fut en cet ordre qu'on fit la première station à l'église paroissiale de Saint-Pierre desservie par les Pères Jésuites. Le curé en surplis et en étole, accompagné de ses officiers, se trouva à la porte de l'église pour présenter de l'eau bénite à ceux auxquels il en devait présenter. On chanta les litanies de la Sainte Vierge avec les psaumes, répons et oraisons convenables. Après quoi on commença les litanies des Saints que l'on chanta en allant à la seconde station qui fut à l'église des religieuses Ursulines et la troisième à celle des religieux de la Charité. On finit cette dévotion procession à notre église où le Saint Sacrement fut exposé et dont on donna la bénédiction au bruit de cent volées de canon et de trois décharges de cent boîtes chacune. »

Comme chez les Jésuites du Fort, il y avait chez les Dominicains du Mouillage curé des blancs et curé des nègres. En outre, au Mouillage, il semble que les nègres avaient leur chapelle particulière.

Les maisons et les biens des Dominicains furent aliénés à une date qu'on ne saurait préciser. Comme la paroisse qu'ils desservaient n'avait pas de marguillier, tout ce qui aurait dû lui appartenir disparut en même temps. Quand, en 1817, on y créa une fabrique, on s'aperçut qu'elle avait « été privée des ressources que lui auraient procurées les fondations qui y étaient attachées et qui se sont confondues dans le trésor public avec les propriétés des religieux dominicains ». L'église se trouva dépouillée de toute recette extraordinaire et, comme elle avait besoin de réparations urgentes, on fut obligé d'établir un impôt sur les paroissiens pour pouvoir les exécuter.

Le couvent lui-même avait été accaparé par l'Etat ; on y avait installé le Collège Royal, fondé pour remplacer le collège Saint-Victor disparu. C'est ce que nous apprend le compte rendu d'une délibération de l'assemblée paroissiale en date du 4 juillet 1816. Nous y lisons :

« Il est temps de faire cesser l'inconvenance que cette paroisse soit la seule de la colonie qui n'ait ni presbytère, ni clocher, ni cimetière suffisant et convenablement placé... En conséquence, sont prises les désisions suivantes :

« 1° Le terrain borné à l'est par le mur qui soutient la terrasse dite l'allée des Pères-Blancs en face du collège royal et qui confronte au nord, au sud et à l'ouest à l'allée du dit collège, à la rue de la Madeleine et à la place dite Laussat... appartiendra à la paroisse du Mouillage à compter d'aujourd'hui.

« 2° Sur ce terrain sera construit le presbytère...

« 3° Le clocher restant où il est actuellement sera confectionné jusqu'à la hauteur convenable et il sera ménagé un logement pour le sonneur et le sacristain.

« 4° Le cimetière sera transféré en haut de la rue de la Madeleine et réuni à celui qui y est déjà. On l'agrandira du terrain que laisse l'alignement projeté de la dite rue et des terrains contigus à la chapelle des nègres. »¹

Le collège royal n'ayant eu qu'une vie de courte durée, le couvent des Dominicains fut laissé comme presbytère.

La bâtisse qui servait de clocher n'était pas jusqu'à cette époque quelque chose de bien merveilleux ; c'était plutôt une installation de fortune pour abriter les cloches et qui s'élevait aux alentours de l'église. La décision ci-dessus lui procura sans doute meilleure toilette et des proportions plus dignes du rôle qu'il avait à jouer.

Le cimetière entourait l'église depuis la fondation de la paroisse ; avec le temps il était devenu trop petit ; on en avait inauguré un autre au pied de la montagne ; ce dernier fut alors agrandi et devint le cimetière actuel.

Avec le Père Cairety disparut le dernier religieux qui fut curé au Mouillage. Il eut comme successeur Taillevis de Perrigny.

De Perrigny se dépensa tout d'abord dans le Sud où il desservit Le Marin (1812-1816), Rivière-Pilote (1815-1825) en même temps que Sainte-Luce, Sainte-Anne et Le Diamant. Il passa quelques années à Fort-Royal et vint au Mouillage en 1829 où il resta jusqu'à sa mort le 15 avril 1844.

Poncelet le remplaça. Jean-Baptiste Poncelet naquit à Portieux, dans les Vosges, le 31 mai 1810. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et fut inscrit au cadre en 1834. Il débuta comme vicaire à Fort-Royal tout en desservant Case-Pilote, partit pour Le Vauclin (octobre 1835), passa au François (septembre 1843) puis au Mouillage (1844) où il termina sa carrière le 25 avril 1861.

Quand Mgr Leherpeur vint à la Martinique et qu'il eut visité Fort-de-France et Saint-Pierre, il n'hésita pas à choisir Saint-Pierre pour sa résidence ; l'église du Mouillage pouvait facilement devenir une cathédrale et le presbytère plus facilement encore un évêché.

Mais il fallait déloger le curé, ce qui n'était pas de nature à plaire à l'abbé Poncelet, et la fabrique fit difficultés sur difficultés pour accorder à l'évêque le logement qu'il désirait.

Le gouverneur Bruat ayant appris que tous les obstacles venaient du curé qui tenait à conserver son presbytère lui ordonna de l'évacuer sans retard.

Cet ukase, peu en harmonie avec les conseils évangéliques, ne pouvait plaire ni à Poncelet ni à ses ouailles ; on ne pouvait pas trouver du jour au lendemain une maison convenable, à proximité de l'église, pour y installer celui qui devait la desservir. Finalement

1. Code de la Martinique, t. IV.

on prit un moyen terme ; curé et évêque logèrent tous les deux au presbytère à titre provisoire. Mais ce provisoire dura plus longtemps qu'on ne l'aurait voulu. L'évêque n'avait pas de fonds pour faire construire un palais épiscopal ; la fabrique lui demandait cent mille francs pour lui céder le presbytère et le gouvernement n'était pas disposé à les lui verser ; de sorte que l'évêque et le curé eurent tous les deux le temps de mourir avant d'être en possession du logement qu'ils désiraient.

Ce n'est qu'en 1867 que « la fabrique de la cathédrale de Saint-Pierre fut autorisée à acquérir pour quarante-cinq mille trois cent quarante-cinq francs un immeuble situé rue Madeleine, n° 50, pour servir de presbytère au clergé paroissial ». Gosse était alors curé et Prudent Guesdon administrateur du diocèse.

Il ne suffisait pas de loger l'évêque, il lui fallait une cathédrale ; il fallut agrandir l'église et l'adapter à sa nouvelle destination. On y consacra une somme de quatre-vingt cinq mille francs et l'édifice resta entre les mains des ouvriers pendant dix-huit mois ; fermé le 22 juillet 1855, il ne fut rendu au culte que le 15 décembre de l'année suivante. Pendant tout ce temps, les offices de la paroisse furent célébrés à l'ancienne chapelle des Dominicaines.

Calvados
L'abbé Gosse succéda à Poncelet. Cyrille-Zéphirin Gosse naquit à Bavant dans le Calvados, le 15 août 1829. Emmené à la Martinique par Monseigneur Leherpeur, il s'adonna tout d'abord à l'enseignement au séminaire-collège, devint curé de Basse-Pointe en janvier 1860, de la cathédrale en 1863 et vicaire général en 1875. Il mourut à Saint-Pierre le 15 octobre 1887.

On a écrit à son sujet : « Homme éminent, théologien, philosophe, orateur, écrivain, l'abbé Gosse a été et restera une des figures les plus remarquables de ce pays... Il a fondé l'asile de Bethléem au Mouillage, il a dirigé un journal religieux pendant plusieurs années, il a gouverné cinq fois le diocèse. Malade depuis deux ans, il a commandé lui-même les préparatifs des derniers Sacrements ; il s'est éteint dans une admirable résignation. »

L'abbé Gosse avait été nommé vicaire général par Monseigneur Fava et il habitait l'évêché. Or, a écrit l'abbé Lecornu « Monseigneur Carméné ne le supportait pas. Etait-ce jalousie ? *Nescio, Deus scit.* La très grande influence que M. Gosse exerçait sur toutes les familles blanches de Saint-Pierre semblait lui porter ombrage. Monseigneur concluait de là, sans aucun motif vraisemblable, que M. Gosse le discréditait dans l'opinion de ces familles. Un soir, pendant le souper, Sa Grandeur ne put garder plus longtemps dans le fond de son cœur ses mauvais sentiments à l'égard de son premier vicaire général. Sa colère éclata tout à coup et il s'oublia jusqu'à lui reprocher d'être son ennemi le plus acharné. « Un tel état de choses, ajouta Sa Grandeur, ne peut pas se prolonger davantage. Je vous enlève vos pouvoirs de vicaire général et je vous ordonne de partir pour la France par le prochain paquebot. « Si vous vous soumettez à ce que je vous demande, je vous

« donnerai le titre de vicaire général honoraire, sinon je suis bien décidé à briser entièrement avec vous. »

« M. Gosse, atterré par cette incroyable sortie, salua Sa Grandeur sans rien répondre et se retira dans sa chambre où il passa une bien triste nuit. Mais le lendemain, Monseigneur vint frapper à sa porte dès le petit jour, s'excusa humblement de l'avoir tant maltraité la veille et le pria de considérer tout ce qui s'était passé comme non avenu.

« N'importe, M. Gosse souffrait une sorte de martyrisme dans cet évêché, sans cesse taquiné par M. l'abbé Riou qui s'autorisait de l'animadversion de son oncle pour dégoûter ce cher confrère et, sans aucun doute, l'amener à démissionner.

« Aussi M. Gosse fut-il bien heureux de prétexter son mauvais état de santé pour demander un congé pour la France, congé qui lui fut très facilement accordé. A peine arrivé en France, il alla faire une retraite au séminaire du Saint-Esprit où le Père Supérieur, probablement mis au courant de tous les ennuis qu'il éprouvait à la Martinique, le proposa à M. Salomon, chargé d'affaires d'Haïti, pour l'évêché des Cayes qui venait d'être récemment institué. Sur la recommandation de ce diplomate nègre, M. Gosse fut agréé par le Président de la République de sorte qu'il songeait déjà aux préparatifs de son sacre. Il m'écrivit même à la Martinique pour me prier d'être son vicaire général... Mais les négociations furent tout à coup rompues par suite d'une lettre que M. Hurard (le futur député) adressa au Président d'Haïti, lettre où il dénonçait M. Gosse comme un fougueux adversaire de la franc-maçonnerie et le dissuadait d'en faire un évêque de sa république. « Ce serait, disait-il, une vraie plaie pour votre gouvernement, gardez-vous de commettre une telle faute dont vous vous repentiriez amèrement ».

« M. Gosse fut donc obligé de retourner à la Martinique, mais à son retour il cessa d'habiter l'évêché. »

Miné insensiblement par la phtisie pulmonaire depuis 1885, il s'éteignit le 15 octobre 1887. Prévenu par l'abbé Le Cornu de la gravité de son état, il l'en remercia vivement ; il se confessa, reçut le saint viatique et l'extrême onction et « il mourut le lendemain avec toutes les marques de la prédestination éternelle. »

Cudennec remplaça l'abbé Gosse au Mouillage. Félix Cudennec naquit à Favriet, dans le Morbihan, le 6 juin 1842. Il fut ordonné prêtre le 19 mai 1865. Après avoir été vicaire au Robert, à Fort-de-France et au Mouillage, en août 1874 on lui confia la paroisse de Grande-Anse et, l'année suivante, on le rappela au Mouillage.

Nommé vicaire général par Monseigneur Carméné, il fut longtemps son ami intime. Mais le népotisme aveugle du prélat le jeta dans une opposition irréductible qui eut comme conséquence son retour à la mère patrie. Il rentra en France en janvier 1895, se retira à Lussac de Libourne où il vécut encore vingt ans. Il mourut le 11 avril 1916.

L'abbé Cudennec méritait un meilleur sort. Comme curé du Mouillage, il travailla avec un zèle infatigable à l'embellissement

de son église, fit construire les deux tours servant de clocher d'une hauteur de trente-cinq mètres et qui ont coûté plus de cent mille francs ; il les a garnies d'une magnifique sonnerie pour laquelle il a dépensé cinquante deux mille francs ; il a ajouté de nouveaux jeux aux anciennes orgues ; de belles statues sont venues décorer les nefs ; un dallage magnifique a remplacé les anciens carreaux ; une riche grille a entouré le sanctuaire. Les chapelles de Sainte-Anne et du Sacré-Cœur ont été splendidement décorées. De magnifiques vitraux sont venus garnir les croisées ; une riche couronne d'or d'une valeur de six mille francs a été placée sur le front de la Vierge. Les nefs ont été repeintes à neuf et tout le sanctuaire enrichi de dorures ; enfin un beau Chemin de Croix de six mille francs avait été acheté par ses soins ; il n'eut pas la consolation de le mettre en place.

A l'asile de vieillards créé par l'abbé Gosse, il ajouta l'orphelinat de Sainte-Marie pour y recueillir les jeunes orphelines ; il développa les confréries, créa plusieurs associations pieuses : celle de Sainte-Anne pour les ménages chrétiens, celle de Saint-Michel, celle des Ames du Purgatoire ; il réorganisa les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il créa les communions générales d'hommes « remplissant toutes les nefs de la cathédrale », etc.

Pourquoi faut-il qu'on lui ait coupé les ailes ?

L'abbé Le Camus, qui lui succéda, ne fut pas approuvé par le gouvernement et il fut obligé de laisser la place.

L'abbé Lebreton, qui vint ensuite, n'eut pas un sort plus heureux et périt dans la catastrophe de 1902.

Dans la cathédrale ont été inhumés Monseigneur Leherpeur en avril 1858, Monseigneur Porchez en juin 1860 et Monseigneur Thanoux en novembre 1899.

Cette cathédrale a laissé de profonds et tendres souvenirs dans le cœur de tous les Pierrotins.

« De tous mes souvenirs artistiques, écrit M^r Percin, le plus tenace, le plus impressionnant que je garde c'est celui d'une nuit de Noël. Il y avait de passage à Saint-Pierre un merveilleux chanteur. Ce grand artiste, pour complaire à cet autre artiste qu'était l'abbé Simonnet, consentit à venir chanter le *Minuit, Chrétiens*, à la tribune de la cathédrale. Pornain, l'organiste hors pair, de ses doigts agiles plaqua sur le clavier du grand orgue les premiers accords de cette musique, à la fois simple et majestueuse, d'Adolphe Adam. Feitlinger entonnant le *Minuit, Chrétiens, c'est l'heure solennelle...* emplit le vaste vaisseau des ondes vibrantes et harmonieuses de sa voix puissante et métallique, pure et sans alliage. Lorsqu'il eut terminé la dernière strophe de ce chant immortel, un murmure d'admiration passa sur l'assistance, le frisson sacré parcourut le peuple des fidèles, et dans ce cadre prestigieux, dans ce flot de lumière, dans cette vapeur d'encens on se sentit comme transporté à travers les espaces éthérés, dans l'immense étendue, vers l'inconnu des cieux... »

CENTRE

Les dernières survivantes des Ursulines qui, à Saint-Pierre, s'adonnaient à l'éducation des jeunes filles, disparurent vers l'année 1825 et leur couvent fut transformé en caserne. Leur chapelle conserva sa destination première et devint une succursale de la paroisse du Fort. Mais on négligea de l'entretenir et elle menaçait ruine. En conséquence, le 26 octobre 1847, l'autorité civile défendit d'y célébrer les offices du culte et elle fut immédiatement fermée.

Quand Monseigneur Leherpeur arriva à la Martinique, il ne tarda pas à voir que cette chapelle était nécessaire, qu'il fallait la réparer et l'ériger en église paroissiale. Grâce à son influence, le 8 août 1851 le gouverneur prit la décision suivante :

« Considérant que les deux églises du Mouillage et du Fort... sont insuffisantes pour les besoins spirituels de la population, que l'ancienne chapelle des Ursulines placée au centre de la ville peut avantageusement constituer une troisième paroisse... nous décrétons :

« ARTICLE PREMIER. — L'église des Ursulines est érigée en succursale.

« Art. 2. — La nouvelle paroisse sera limitée au nord par la rivière du Fort, continuée par la rivière Madame ou Léandre jusqu'au troisième pont, au sud par la rue du Petit-Versailles prolongée par une ligne droite jusqu'à la rue Nationale à la limite qui sépare l'habitation Deguerre de l'habitation Belloncle ; à l'est, par la petite rivière de Massias ou du Balisier jusqu'à la limite des habitations Lefèvre et Larochetière ; à l'ouest par la mer.

« Art. 5. — L'arrêté local du 26 octobre 1847 qui a prescrit la fermeture de l'église des Ursulines pour cause de sûreté publique continuera à recevoir son exécution jusqu'à la complète consolidation de l'église. »

Les travaux de restauration commencèrent immédiatement et huit mois plus tard l'église était livrée au culte, la paroisse était fondée. Elle fut placée sous le vocable de Saint Etienne, nom patronymique de l'évêque et du maire de Saint-Pierre. Son premier curé fut l'abbé Lelièvre.

Augustin Lelièvre naquit à Vierzon dans le diocèse de Bourges le 28 juillet 1818. Il vint à la Martinique en 1848, fut vicaire à Basse-Pointe et au Mouillage, puis curé au Centre jusqu'en 1861. Il quitta ce poste pour la Grand'Anse, revint au Carbet (1873-1877) et finalement desservit la chapelle de la Consolation (1879). Il

eut la malencontreuse idée de se présenter à la députation, malgré les conseils de ses amis, il échoua et regagna la métropole.

Après Lelièvre (1851-1861) nous trouvons comme curés au Centre :

Collière	1861-1876
Colomiès	1877-1878
Maillard	1878-1892
Audrain Louis	1892-1893
Bertot	1893-1902

Aveyron
Jean Louis Lucien Collière naquit le 9 novembre 1826 à Compeyre, dans l'Aveyron. Il fut tout d'abord envoyé en Guyane, mais il n'y fit pas un long séjour. En 1856, il était inscrit sur le cadre de la Martinique. Pendant un an, il remplit les fonctions d'aumônier de l'hospice civil de Fort-de-France. Il se fit bientôt remarquer comme excellent prédicateur et, le 12 novembre 1857, il était envoyé comme curé à la Grand'Anse. Quatre ans plus tard, en 1861, il montait plus haut et était affecté au Centre puis, le 7 mai 1873, Monseigneur Fava en faisait un vicaire général. L'évêché étant devenu vacant, il figura parmi les candidats à l'épiscopat. L'abbé Carméné eut alors la préférence et il s'amena à la Martinique avec un vicaire général de son choix. L'abbé Collière, précédemment deuxième vicaire général, se trouvait remplacé. Il rentra en France et mourut peu de temps après, le 28 avril 1877, de la maladie de la pierre.

Le curé du Centre n'eut tout d'abord qu'une installation de fortune. Ce n'est qu'en 1866 qu'il fut possible de lui construire un presbytère. L'abbé Collière en fut le premier bénéficiaire après avoir été le principal instigateur de sa construction.

Maillon
Maillard Eugène naquit à Cherbourg le 27 octobre 1833. Il fit ses études au grand séminaire de Saint-Pierre, fut successivement vicaire au François, au Mouillage, à Fort-de-France et, en 1871, il alla desservir la chapelle de la Rivière-Blanche. Il trouva qu'elle était placée dans un site défectueux, sans aucun avenir et, un beau jour, il la fit démolir et transporter à la Rosière, à quatre kilomètres de là, sur la route de Fort-de-France.

Nommé curé du Centre en 1878, il desservit la paroisse pendant quatorze ans. Là comme à la Rivière-Blanche, il se montra un peu extraordinaire dans les changements et les bouleversements qu'il aimait à porter en toutes choses ; aussi, lorsque dans son église on sonnait un glas à trois cloches, donnant comme notes sol la, sol si, les élèves du séminaire-collège se mettaient à chanter sur ce ton : Maillard est fou, Maillard est fou.

Fou, il ne l'était pas, mais bizarre, original, il l'était à haute dose. On dit que lorsqu'il voulait écrire, Buffon se mettait en grande tenue, toilette impeccable et dernier cri. Tel autre, au contraire, se renfermait dans une chambrette obscure, fermait soigneusement portes et fenêtres, s'éclairait d'un modeste lumignon et pouvait alors se livrer à ses inspirations. Maillard, lui, se couchait par terre au milieu de ses papiers et de ses livres ;

c'est dans cette position que ses méninges se mettaient au travail. Il avait la parole facile et prêchait volontiers une heure ou une heure et demie, et ses sermons étaient émaillés de réflexions pittoresques, de trouvailles originales et inédites où le créole apportait au besoin une saveur particulière et un regain d'originalité.

Un jour, paraît-il, il fut question de le changer de poste. En apprenant la chose, Maillard aurait dit : « Oh ! pour me changer du Centre, il faudrait un autre homme que Monseigneur Carméné, il faudrait être le Tout-Puissant ».

Peu de jours après, le samedi veille des Rameaux, après avoir confessé toute la matinée, en rentrant dans sa chambre il tomba sans connaissance, frappé d'une attaque d'apoplexie, et douze jours de maladie le mettaient au tombeau. C'était le 20 avril 1892. Il avait 59 ans.

Travailleur infatigable, au confessionnal, en chaire, auprès des malades il assumait la besogne de plusieurs prêtres. « Son église lui était passionnément chère ; il l'a embellie, dotée d'autels, de lustres, de statues, de vitraux, d'orgues, de cloches, de tribunes. Il l'avait trouvée à l'état d'ébauche, il l'a laissée complètement achevée et parée. » Il pouvait dire en toute vérité : « *Zelus domus tue comedit me* ». Une foule immense l'accompagna à sa dernière demeure.

Audrain Louis, d'origine bretonne, naquit en 1852. Inscrit au cadre en 1876, il fut vicaire à Fort-de-France tout d'abord, puis au Mouillage en 1878. « De tous les orateurs qui se firent entendre au Mouillage, a dit M^r Percin, le plus éloquent, le plus grand, c'était sans conteste l'abbé Audrain, mon ancien professeur au séminaire-collège, alors encore diacre, car il fut ordonné prêtre dans la chapelle de l'évêché située dans la cour du presbytère actuel. Il avait un organe extraordinaire dont le registre partait de la basse profonde pour aller jusqu'au ténor aigu, et il le conduisait avec un art admirable. Quand il prêchait, l'église était comble, pas une place de vide, et l'on voyait des personnes assises jusque sur les marches de l'autel. Lorsqu'il se laissait entraîner par sa fougue juvénile, on sentait réellement ce qu'est la puissance du Verbe. Par la beauté de la forme, la richesse des images, la profondeur de la pensée, il dominait complètement son auditoire qu'il tenait suspendu à ses lèvres, dans des nuances vocales captivantes, avec une irrésistible maestria. »

Ses talents — et le fait n'est pas unique — lui furent un jour funestes. Ayant prêché le Carême à la cathédrale conjointement avec Monseigneur Carméné, les préférences allèrent au jeune prédicateur, la presse s'en fit l'écho, et... Audrain fut expédié au Robert. C'était en 1880. L'année suivante, il passait au François, fut nommé curé de Marigot en 1882, puis curé de Sainte-Marie en 1887 et enfin curé du Centre en 1892. Il ne fit pas long séjour dans cette dernière paroisse ; il était déjà malade et il mourut l'année suivante, à Ploermel, dans son pays natal, au cours d'un congé de convalescence.

Bret
Ploerm

Il eut comme successeur l'abbé Bertot.

Calvados
Georges Emile Bertot naquit à Gonnevillle le 11 juillet 1848. Il acheva ses études au grand séminaire de Bayeux ; il fut ordonné prêtre le 29 juin 1872 et nommé vicaire à Bonnebouq, près de Lisieux. En 1873, il fut emmené à la Martinique par son oncle, l'abbé Le Cornu, qui venait d'être nommé curé de Fort-de-France, et lui servit de vicaire pendant dix ans.

En 1881, une terrible épidémie de fièvre jaune fit beaucoup de victimes dans cette paroisse. Trois vicaires furent fauchés les uns après les autres par la sinistre moissonneuse. Pendant l'enterrement du deuxième, l'abbé Paillard,¹ l'abbé Bertot se sentit frappé à son tour. « Il fut pendant vingt-deux jours entre la vie et la mort, la fièvre typhoïde s'étant greffée sur la fièvre jaune alors que le premier mal paraissait sur le point d'être enrayé. Cette double maladie qui le conduisit aux portes du tombeau eut en réalité d'excellents résultats. Elle produisit dans son tempérament une révolution salutaire qui le débarrassa de la phtisie dont il avait déjà le germe et qui l'eût vraisemblablement consumé peu à peu comme son frère et ses sœurs. Dès qu'il fut convalescent, il alla s'installer dans la maison de campagne du Gouverneur à Bellevue, mise gracieusement à sa disposition, et il y recouvra pleinement la santé. »

En 1883, il fut nommé curé du Prêcheur ; de là il passa au Carbet en 1887 puis au Centre en 1893. En 1902, il était en changement d'air au Morne-Rouge quand éclata le volcan ; il revint dans sa paroisse la veille de la catastrophe et en fut la victime. Dans son église ce fut une horrible hécatombe où des milliers de fidèles furent ensevelis. Quelques jours plus tard on apercevait encore « des bras décharnés tendus vers le ciel dans une ultime prière... Sur les marches de l'autel qui n'était pas endommagé, un cadavre, celui de l'abbé Bertot », parti brusquement de là pour l'Eternité.

Une chapelle fut construite au troisième pont sur la route du Morne-Rouge par le sieur Courché et l'abbé Lelièvre. En 1859, ils en firent don à la paroisse du Centre dans laquelle elle se trouvait ; elle fut alors érigée en chapelle de secours et habituellement desservie. En 1869, le sieur Canezza fit un don de deux mille francs pour son entretien.

1. Le troisième qui fut frappé fut l'abbé Relland qui mourut le 15 mai. Paillard était mort huit jours auparavant.

CARBET

La paroisse du Carbet a reçu comme limites la rivière de l'Anse, la Touche au nord et celle du fond Capot au sud. Nous ne savons guère de son histoire que ce que quelques-uns de ses curés ont bien voulu nous en dire.

Les desservants connus de cette paroisse sont les suivants :

Charles Empteau, jésuite	1645
Jacques d'Avol, jésuite	1649
Jean-Baptiste Collot, augustin	1670
Denys Coquet, prêtre	1672
?	
?	
Le Coal, jésuite	1729-1734
Marchal, jésuite	1732-1743
La Valette, jésuite	1743-1746
?	
Abbé Buffet	1765-1767
?	
Mounier, dominicain	1780-1785
Teissevin, dominicain	1787
Flandin, dominicain	1788-1802
Joseph Carles, dominicain	1805-1814
J. Cairety, dominicain	1814-1816
Thomas Planquais	mars-nov. 1816
Thièrin	1817-1820
Cairety	1820-1832
Gobet (comme vicaire ou auxiliaire) ..	1832-1834
Tiran	1832-1835
Goux Jean-Claude	1835-1861
Lenormand	1861-1872
Lelièvre	1873-1877
Leroy	1877-1881
Gaud	1881-1887
Bertot	1887-1893
Laboissière	1893-1895
Quilliou	1895-1898
Antonietti	1898-1908
Delfolie	1908-1921

Le Père Empteau vint à la Martinique en 1640 avec le Père

Bouton. Tandis que ce dernier ne tardait pas à regagner la métropole, le Père Empteau restait à la tâche et assura le service religieux des premiers colons, principalement au Carbet où on le trouve en 1645.

Vers l'année 1666, la paroisse fut confiée à des séculiers ou à des religieux sécularisés. En 1670 elle est administrée par l'abbé Jean-Baptiste Collot. Natif de Lyon, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, l'abbé Collot passa à la Martinique « pour y travailler à la propagation de la foi » et fut nommé curé du Carbet par le sieur Pélissier, directeur de la Compagnie des Indes, résidant alors à la Martinique.

Quand des prêtres séculiers venaient aux Antilles, ils étaient reçus par le Gouverneur ; les Jésuites leur donnaient l'hospitalité, les examinaient, leur procuraient un poste selon les nécessités du moment et leur donnaient juridiction.

C'est ainsi que l'abbé Collot fut nommé curé du Carbet par Pélissier. Il paraît avoir été très dévoué mais un peu bizarre. Il tomba malade, donna des signes d'aliénation mentale et fut rapatrié à la fin de l'année 1670.

Quelques-unes de ses lettres sont conservées aux archives. Elles nous apprennent ce que fut son ministère aux Antilles ; c'est le ministère de tout prêtre chargé de paroisse. Les dimanches et jours de fête il dit la grand'messe entre neuf et dix heures, il prêche. Après la messe, il fait le catéchisme aux noirs pour lesquels il faut parler un langage adapté à leur intelligence ; il confesse ceux qui se présentent et il dit une dernière messe vers les onze heures. Tous les jours, à la messe, il prie pour le Roi et la Compagnie. Il va visiter les malades jusque dans les coins les plus reculés de la paroisse, leur donne le viatique et l'extrême onction, et parfois le baptême quand il s'agit des nègres. Alors comme aujourd'hui, pour faire ces courses, on met une monture à la disposition du prêtre.

La Compagnie lui donne une pension de six mille livres de sucre. C'était la monnaie courante de l'époque. Le casuel était faible, les honoraires de messe à dix-huit sols ; la situation financière n'était pas brillante.

L'état sanitaire ne valait pas mieux. Trois Jésuites avaient été obligés de regagner la métropole pour raison de santé, et l'abbé Collot lui-même fut éprouvé par une violente dysenterie ; dix-neuf jours de maladie le mirent à la porte du tombeau, si bien qu'un jour, à neuf heures du soir, son voisin, le Père Fournier, crut devoir lui administrer les derniers sacrements. Il n'en mourut pas cependant, mais il se hâta de regagner la France où il arriva les méninges passablement endommagées.

Quelques années plus tard, en 1687, église et presbytère étaient en très bon état.¹

Le Père Marchal, Jésuite, vint à la Martinique en 1723 ; il fut

1. Voir *Origine des Paroisses*.

chargé de la paroisse et partagea son temps entre Le Carbet et Case-Pilote.

La Valette, qui lui succéda, est le fameux Jésuite bien connu. Il passa trois ans au Carbet avant d'être appelé au Fort où il devait se jeter dans des opérations financières qui ruinèrent sa congrégation.

L'abbé Buffet, qui parut quelque temps après, était chanoine de Creil et chapelain de la Sainte-Chapelle quand l'abbé Perreau, préfet apostolique au Fort Saint-Pierre, l'emmena avec lui à la Martinique et le nomma curé du Carbet. Il n'y resta que deux ans, de 1765 à 1767. Il fut rappelé en même temps que Perreau.

Après son départ, la paroisse fut confiée aux Dominicains. Le Père Cairety fut celui qui la desservit le plus longtemps. Il partagea son temps entre le Carbet et le Mouillage, desservant tantôt l'un tantôt l'autre, et tantôt tous les deux à la fois. Il assura le service du Carbet de 1814 à 1816 et de 1820 à 1832.

Conformément à un arrêté local du 27 décembre 1802, la paroisse lui allouait une somme de trois mille livres. Cette allocation devait tenir lieu d'ameublement, de trois domestiques et d'un cheval qui étaient dus par les paroissiens.

En 1817, en raison de la « cherté excessive des subsistances », cette somme fut portée à cinq mille livres. Pour la solder, les habitants durent s'imposer à raison de trois livres cinq sols par tête de nègre.

En 1822, sur cette somme, Cairety affecta trois mille livres à l'achat d'ornements. Les paroissiens n'auraient pas demandé mieux que de voir une telle libéralité se renouveler encore, mais tel ne fut pas l'avis du curé, et il s'en expliqua nettement à l'assemblée paroissiale du 15 juin 1823. Ce jour-là, il exposa « qu'il avait bien voulu, sur la pension de cinq mille livres qui lui était allouée, en distraire trois mille au profit de la fabrique pour lui procurer les ornements dont elle avait besoin, ainsi que pour réparer les anciens, mais il n'entendait pas que cette libéralité continuât ; toutefois, il consentait à faire une remise de mille livres aux contribuables et à borner sa pension à quatre mille livres ».

Cairety fut probablement le dernier survivant des Dominicains à la Martinique ; il disparut en mai 1832.

Thomas Planquais, qui desservit la paroisse pendant l'année 1816, venait de La Grenade où il avait rempli les fonctions de vicaire général. Il fut aux prises dans cette colonie avec de nombreuses difficultés ; à tort ou à raison, il interdit les quelques prêtres qui se trouvaient dans l'île et il resta seul à assurer le service religieux. Finalement il fut lui-même expulsé par le pouvoir civil. C'est alors qu'il vint au Carbet ; il y passa un an et s'en alla mourir ailleurs trois ans plus tard.

L'abbé Claude Thièrin était curé de Gif, dans le département de Seine-et-Oise. En 1810, il doit quatre cents francs à un marchand de vin de la rue du Pot-de-Fer, à Paris, le sieur François Arthue, et il ne parvient pas à solder sa dette.

C'est sans doute l'espoir d'une meilleure situation financière qui le fit partir pour les colonies. Mais Arthue veillait et il fit opposition à son départ. Alors Thiérin, par acte notarié en date du 16 novembre 1816, établit une créance en bonne et due forme en faveur de son marchand de vin, une créance de six cents francs, soit quatre cents francs de capital et deux cents francs d'intérêts échus ou à échoir, le tout à percevoir sur son traitement de curé à la Guadeloupe. Moyennant quoi, il put faire voile pour les Antilles.

Mais il n'alla pas à la Guadeloupe, il alla à la Martinique et c'est au Carbet que son créancier alla le dénicher en 1818 pour lui faire rendre gorge.

En janvier 1817, Thiérin avait aussi emprunté une somme de cinq cents francs à Jean-Baptiste Delacroix ; six mois plus tard, nouvel emprunt d'une pareille somme, donnant en échange les plus belles promesses d'un prompt règlement de compte. Mais le paiement n'alla pas aussi vite que les promesses et Delacroix, comme Arthue, s'en plaignit amèrement au Gouverneur.

Thiérin, cependant, n'avait pas oublié ses dettes, et quand il eut pourvu à ses frais d'installation il régla tout ce qu'il devait. Il envoya une première traite de neuf cents francs à l'abbé Roussel, curé de La Vilette, près de Paris, pour solder son marchand de vin et faire un premier versement à Delacroix ; puis, par deux versements de trois cent cinquante francs chacun, en janvier et juillet 1819, il se mettait définitivement à l'abri de ses créanciers. Il avait d'ailleurs l'estime du Gouverneur et on était très satisfait de ses services. Aussi est-on surpris de le voir disparaître du Carbet l'année suivante.

André Tiran, que l'on voit dans la paroisse de 1832 à 1835, paraît à Rivière-Salée en 1825, puis aux Anses-d'Arlet dans la même année, passe au Saint-Esprit en 1826. En 1829, il est chargé d'organiser une école secondaire pour les jeunes gens de Saint-Pierre.

Le collège Saint-Victor, fondé à Fort-Royal par le Père Charles François, avait disparu dans la tourmente révolutionnaire ; le collège royal, par lequel on avait voulu le remplacer à Saint-Pierre, en 1816, mourut à sa naissance. C'était pourtant un établissement bien nécessaire. A plusieurs reprises, on essaya de le ressusciter, mais sans succès. En 1829, l'abbé Tiran fut chargé de tenter l'entreprise. Il ne paraît pas avoir mieux réussi que ses prédécesseurs car, en 1832, il est vicaire du Mouillage ; il part pour Case-Pilote où il reste six mois et revient au Carbet comme curé de la paroisse. Il y mourut le 28 août 1835 d'une maladie de foie. Il fut remplacé par l'abbé Goux.

Goux Jean Claude naquit à Seyssel, dans le département de l'Ain, le 4 avril 1789. Il vint à la Martinique et fut nommé curé du Gros-Morne. Il n'y resta qu'un an, de mai 1827 à avril 1828. Il fut ensuite envoyé au Fort qu'il desservit de 1828 à 1835, comme nous l'avons vu plus haut. Enfin, il fut chargé de la paroisse du Carbet et la desservit pendant vingt-six ans. Il a laissé dans les

registres d'état religieux des notes très intéressantes où je n'aurai qu'à puiser pour faire l'historique de la paroisse pendant qu'il en fut chargé.

« Le 11 janvier 1839, à cinq heures cinquante du matin, écrit-il, la Martinique a ressenti un tremblement de terre des plus violents qui a duré trente-cinq secondes, lequel a détruit presque toute la ville de Fort-Royal et une grande partie du bourg de la Case-Pilote... L'église du Carbet a été fendue horizontalement vers les fenêtres de la nef. La chapelle du sud a été lézardée. Le presbytère a été fendu légèrement en trois endroits...

« Plusieurs falaises se sont écroulées dans les bords de mer et dans les montagnes. Celle du Carbet, dite Baril-de-Bœuf, n'est tombée que le 24 mai suivant, à onze heures du matin, sans accident, parce que dès le matin il s'en détachait déjà quelques roches. Cette falaise était déjà fendue depuis bien des années et les parties qui restent au nord et au sud le sont aussi à une grande profondeur.

« Après cette catastrophe, les paroissiens des différents quartiers de la paroisse du Carbet ont fait célébrer des messes hautes et basses d'actions de grâces, pour la conversion des pécheurs, pour les victimes du Fort-Royal. Des quêtes ont été faites pour secourir les malheureux échappés au désastre. Les quêtes envoyées de France et de l'étranger se sont montées à treize cent mille francs, dont une grande partie a été accordée aux églises. Celle du Carbet a eu quatre mille trois cents francs pour sa part.

« Il y a eu deux autres tremblements de terre dans la même année, le 2 août et le 21 septembre ; ils ont été beaucoup moins violents. »

Le 27 juillet eut lieu l'érection du Chemin de la Croix ; il fut béni par le curé avec l'autorisation de l'abbé Castelli. On ne nous dit pas si ce fut le premier chemin de croix placé dans l'église.

« Au commencement de l'année 1839, le pasteur a cherché à mettre en exécution le règlement publié à Noël 1838 sur l'instruction des nègres. Il a offert ses services sur presque toutes les habitations. Trois ou quatre seulement les ont acceptés ; mais ces instructions ont bientôt cessé par le peu d'empressement des noirs qui mettaient à s'y rendre une lenteur qui montrait l'antipathie.

« Les instructions qui se faisaient à l'église ont été d'abord très fréquentées ; mais les noirs se sont retirés peu à peu et enfin n'ont plus paru. Les choses sont revenues comme auparavant ; c'est-à-dire qu'on n'a vu aux instructions que ceux qui avaient coutume d'y venir par conviction, par envie véritable de s'instruire et de faire leur salut. Peut-être le nombre de ces derniers s'est-il un peu augmenté.

« En 1840, on a commencé les réparations de l'église vers la mi-août. On a consolidé les murs, visité le lambris pour en tirer

les parties mauvaises. Celui du chœur s'est trouvé tout bon. On a peinturé le tout à l'huile et les murailles à la détrempe.

« Les murs du chœur étaient revêtus d'anciennes peintures sur toile, assez grossièrement faites, représentant divers sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament et qui remontaient à l'année 1776. Elles se sont trouvées en si mauvais état qu'il a fallu les enlever. On a placé dans le mur les fonts baptismaux qui n'avaient jamais servi, et fait une piscine auprès. L'ancien pied sert de base au nouveau bénitier tiré de l'église du Fort Saint-Pierre. Les bases de l'ancien et du nouveau sont placées au haut du perron qui monte au presbytère.

« Pendant les réparations du chœur, on a fait les saints offices au presbytère, ce qui a duré du 15 novembre au 24 décembre. »

En 1841, on a refait les bancs de l'église ; on a aussi confectionné un confessionnal en acajou.

Dans plus d'une église, à cette époque, les fenêtres avaient pour tout ornement des toiles clouées sur des châssis. C'était le cas pour Le Carbet. L'abbé Goux y apporta une heureuse modification. « En cette année 1841, écrit-il, au chœur on a remplacé les toiles par des jalousies surmontées de vitraux. »

En 1843, notre bon curé fait l'intérim de l'abbé Girardon, au Fort, sans être officiellement remplacé au Carbet où il envoyait de temps en temps un vicaire en assurer le service. Il n'en fut guère satisfait. Il écrit à ce propos : « Dans les dix derniers mois de cette année 1843 et les six premiers de l'année suivante, je n'ai pas fait tous les baptêmes. C'est que le curé du Fort Saint-Pierre ayant fait un voyage en France, j'ai été chargé de l'administration de la paroisse du Fort et j'envoyai tous les trois dimanches un prêtre me remplacer ici. Celui qui était chargé de ce service montra peu de bon vouloir... Fasse le Ciel que jamais le cas ne se reproduise !... ».

Le 11 juillet, la confirmation fut donnée au Carbet par M. de Perrigny, vice-préfet apostolique, dûment autorisé par un rescrit de Rome en date du 7 janvier précédent.

« Le 8 février 1843, la Martinique a ressenti, à onze heures du matin et par un vent assez fort, un tremblement de terre de près de trois minutes qui n'a pas fait de grands dégâts mais qui a bouleversé la Guadeloupe et détruit la ville de Pointe-à-Pitre. On a fait une quête d'argent et de vêtements. »

En 1843, la fabrique avait acheté un ostensor en vermeil avec des fonds accordés par le conseil municipal et qui avait coûté six cents francs. On ne le trouva pas assez beau et on en acheta un autre l'année suivante et celui-là devait donner satisfaction. L'abbé Goux écrit :

« Cette année, la fabrique du Carbet a acheté un ostensor en vermeil, avec tige à ange portant la Gloire, qui coûte tous frais payés mille deux cent quarante-quatre francs. Celui qu'on a acheté l'année dernière n'ayant pas été trouvé assez apparent

par le conseil municipal qui avait donné mille francs, a été vendu à la paroisse de Rivière-Salée. »

Cette même année, l'ancien dais fut remplacé.

En 1845, l'abbé Goux bénit un oratoire au Fonds Saint-Denys. Nous en reparlerons dans l'historique de cette paroisse. Quelques mois plus tard, il en bénit un autre au Fond Capot. Laissons-lui la parole.

« L'an 1845, le 19 juillet, une petite chapelle reconstruite et agrandie au Fond Capot, et disposée de manière à pouvoir y célébrer la sainte messe, a été bénite avec l'autorisation de M. le vice-préfet apostolique par sa lettre du 22 novembre dernier, sous le vocable de la Mère de Dieu et de Saint Jean l'Évangéliste, par M. l'abbé Girardon, curé du Fort Saint-Pierre, et aussitôt M. Goux, curé du Carbet, y a célébré une messe solennelle qui a été immédiatement suivie de la messe basse de M. le curé du Fort. Ont été présents à cette cérémonie M. le curé du Mouillage et son vicaire et plusieurs habitants notables...

« Le 16 décembre 1845, le curé, autorisé par l'abbé Jacquier, vice-préfet de cette colonie, consacre deux pierres d'autel dans chacune desquelles il dépose un fragment des ossements de Saint Bénigne dont *le corps repose au Fort-Royal*, et de Saint Valentin, ainsi que quelques cheveux de Sainte Jeanne de Chantal. »

Qu'est devenu le corps de Saint Bénigne ? Je n'en ai jamais entendu parler.

Que viennent faire ici les cheveux de Sainte Jeanne de Chantal ? Le bon curé aurait mieux fait de les garder pour une destination plus... liturgique.

L'abbé Goux écrit le 3 mai 1846 : « Il y a cinquante ans environ, à la suite de guerres civiles qui divisaient les habitants, un grand nombre de ceux-ci succombèrent à une attaque qui leur fut livrée près d'une grande maison environnée d'arbres et enclavée dans la propriété de la famille de Venancours et lui appartenant, dans les hauteurs du quartier Monsieur où deux chemins se croisent. Leurs dépouilles mortelles furent inhumées au même lieu et l'on érigea une croix parce que, dit la tradition, il n'y avait plus possibilité d'habiter la maison voisine à cause de fréquents bruits nocturnes. Cette croix avait besoin d'être renouvelée... On y plaça une nouvelle croix en bois de tendre-à-cailloux avec une inscription sur une plaque en plomb. »

Le combat auquel fait ici allusion l'abbé Goux a été rapporté différemment par les auteurs qui en ont parlé. Sidney Daney dit que les royalistes qui voulaient attaquer Saint-Pierre s'étaient divisés en deux colonnes, l'une passant par Le Carbet et l'autre par le Morne-Vert ; qu'elles se rencontrèrent sur la propriété Venancourt et se mitrillèrent sans se reconnaître. M. Lémery attribue cette erreur à des troupes anglaises, tandis que Rochambeau prétend que ce sont ses troupes qui surprisent les royalistes en cet endroit et les mirent en déroute. L'abbé Goux, qui a recueilli les traditions locales, semble lui donner raison. Toutefois,

le nombre de ceux qui tombèrent ne fut pas si grand et se réduit à une quinzaine.

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT JACQUES

« L'an 1846, le dimanche 12 juillet, une parcelle des ossements de Saint Jacques le Majeur, placée dans une petite boîte en cuivre argenté, de forme ovale, scellée et accompagnée de son authentique, arrivée à la Case-Pilote depuis trois mois sur la demande faite à Rome par M. l'abbé Rocafort dans son voyage en Europe en 1845, et donnée par ce respectable curé de la Case-Pilote à la paroisse du Carbet dont Saint Jacques est le patron, a été transférée d'une manière solennelle et religieuse de la Case-Pilote au Carbet. Le cortège, composé de vingt et quelques pirogues toutes pavoisées avec des emblèmes religieux, est parti du Carbet à cinq heures du matin. Le clergé s'est rendu dans l'église de la Case-Pilote où la relique a été remise par M. le curé de la dite paroisse à M. Goux, curé du Carbet, avec les prières d'usage. La procession s'est organisée, des cantiques (appropriés) ont été chantés, on s'est embarqué et le cortège est arrivé à dix heures sur la place du Carbet où un reposoir avait été dressé et où une partie du clergé présidé par M. Bertaux, vicaire du Mouillage, M. le maire, son adjoint, les conseillers municipaux et un grand nombre d'habitants de la paroisse et des environs l'attendaient. De là, la procession s'est organisée de nouveau et s'est rendue à l'église où la messe a été célébrée solennellement. »

En cette même année 1846, la confirmation fut donnée dans la paroisse. Le bon curé eut soin de dresser la liste des confirmands au nombre de quarante-cinq afin, dit-il, « d'en perpétuer le souvenir pour les générations futures et pour qu'elles ne calomnient pas le clergé actuel ».

Pour sûr nous n'allons pas calomnier le bon abbé Goux ; nous n'avons au contraire qu'à le féliciter et de son zèle et de ses intéressantes réflexions.

Le cimetière, comme c'était la coutume autrefois, entourait l'église. Il était trop petit et, en 1847, un grand terrain lui fut adjoint ; c'est le cimetière actuel. L'abbé Goux y fit placer une croix qu'il avait fait confectionner pour la paroisse du Fort pendant qu'il en était curé. Cette croix était en fer et décorée de fleurs de lys en cuivre doré ; car, au moment de sa fabrication, on était sous le règne de la branche aînée des Bourbons. La dynastie vint à changer, l'abbé Goux également, et la croix resta inutilisée. Après dix-huit ans, elle trouva enfin sa place au milieu du nouveau cimetière du Carbet. Ce cimetière, la croix et la chapelle qui lui est adjointe furent bénis solennellement le 31 juillet 1848 par l'abbé Peyrot, aumônier du pensionnat de Saint-Joseph à Saint-Pierre.

Cette année 1848 vit la proclamation de la liberté pour les esclaves. Cet événement ne pouvait passer inaperçu aux yeux de l'abbé Goux. Il note à ce sujet :

« Le 22 mai, la populace de Saint-Pierre, agitée par les soupçons que les malveillants avaient répandus pour faire croire aux esclaves que les propriétaires voulaient leur ravir la liberté non encore donnée mais promise par le Gouvernement provisoire, a terminé la journée par l'incendie de plusieurs maisons, entre autres celle de M. de Sannois, rue d'Orléans... Cette démonstration a intimidé les agents du gouvernement qui, pour en finir plus tôt, ont décrété la liberté dans la Martinique.

« Les événements fâcheux du 22 mai ont causé au Carbet quelques mouvements des esclaves, lesquels cependant n'ont pas fait de déprédations considérables. La liberté donnée avant la connaissance du décret du 27 avril a été fêtée avec une joie religieuse et bruyante, surtout le jour de la plantation de l'Arbre de la Liberté, le samedi 27 mai. Cet arbre, pris au presbytère, placé dans un panier avec ses racines sur un tréteau à l'église, a été porté en procession après la messe sur la place où il a reçu sa dernière bénédiction. Puis... il a végété !!! »

Il n'y avait pas de pont sur la rivière qui descend des pitons ; on la traversait à dos d'homme. Mais depuis la Liberté on ne trouvait plus de porteurs. L'abbé Goux travailla jusqu'à la fin de sa vie à y établir un pont. Il va lui-même nous raconter la suite de ses déboires.

« Le 7 juillet 1848, une passerelle en madriers a été placée sur la rivière aux frais de M. le curé qui étudie quel genre de pont y conviendrait. Depuis la Liberté, personne ne veut porter la viande d'autrui.

« 1849. La passerelle a été emportée le lundi après la fête du Rosaire, par un débordement de la rivière tel que toute la savane a été couverte d'eau et que la rivière est venue passer dans les fourneaux de l'habitation voisine et a formé un fort courant à la porte contiguë au mur du nouveau cimetière.

« M. le curé ne s'est pas découragé. Il a de suite formé un autre plan qui élève le pont à six pieds ou deux mètres au-dessus du niveau des basses eaux... Les grands madriers ont été pris dans les montagnes du côté du Morne-Vert et payés environ deux cents et quelques francs sans compter les boissons... Un des porteurs a eu la jambe brisée par un madrier et a dû être amputé.

« 1850. Ce pont a été emporté dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, vers minuit, et on n'a pas revu un seul madrier... La rivière n'avait pas atteint cette élévation depuis trente-deux ans... Une souscription est ouverte pour le rétablir.

« 1851. Le pont a été rétabli dans les premiers six mois de l'année. Le point d'appui du milieu est surmonté de la petite croix du jubilé de 1850. La souscription a donné un millier de francs ; le gouvernement a versé cinq cent quatre-vingt dix-neuf francs et le travail a coûté mille huit cents francs. Beaucoup de personnes ont fourni leur main-d'œuvre pour transporter les matériaux et servi de manœuvres. Les somniers ont été pris

dans les bois du chemin de la Trace et ont coûté six cents francs rendus à Saint-Pierre.

« 1853. La rivière a rompu dans la nuit du 6 au 7 octobre la culée du pont du côté du sud et le pont est tombé dans l'eau. La maçonnerie a été refaite presque aussitôt après, et dans la journée du 7 novembre ce travail a été détruit et le pont est de nouveau tombé. Une charpente a remplacé le mur et le pont a tenu. »

Le 25 août 1855, grosse bourrasque. Elle emporte la balustrade du pont. Le curé la fait immédiatement rétablir. Enfin, dernier malheur, le 1^{er} décembre 1857, la rivière emporte encore une fois le fameux pont. Ce fut la dernière fois. Le curé se faisait vieux ; il n'avait plus l'ardeur ni les illusions de son jeune âge et il confia au gouvernement le soin de faire un travail plus résistant. En attendant, une simple passerelle fut mise à la disposition des voyageurs.

L'abbé Goux a été plus heureux dans le percement qu'il a fait exécuter au Trou. Pour aller à Saint-Pierre, il fallait suivre une longue route qui grimpait les mornes et ne parvenait en ville qu'après un parcours de sept kilomètres. On pouvait abrégier la route en suivant le bord de mer et en passant par le Trou ; mais ce n'était qu'un trou et il fallait ramper pour y passer. L'abbé Goux se fit l'interprète des vœux de la population auprès du gouvernement pour que ce passage fût rendu praticable à tout le monde. Il écrit à cette occasion :

« Le 17 septembre 1864, M. le Gouverneur est venu à la messe au Carbet. Il a visité ce jour-là un passage de l'anse Latouche où les gens du peuple passaient pour aller à Saint-Pierre. Cet endroit, appelé le Trou parce qu'il fallait ramper pour passer, a été par la munificence de M. le Gouverneur tellement agrandi que l'on peut aller à cheval jusque sous la voûte. Les quatre artilleurs qui ont fait ce travail ont fait une niche où l'on a placé une Vierge. L'un d'eux, par une curiosité trop empressée, s'est approché d'une mine qui n'éclatait pas assez vite selon lui ; il a eu la mâchoire broyée, mais il n'est pas mort ; il est défiguré. »

Cet accident fit interrompre le travail qui n'était exécuté qu'à moitié. Il fut poursuivi par les soins des communes du Carbet et de Saint-Pierre de telle sorte qu'on pouvait y passer à cheval. Plus récemment, on a perfectionné le tunnel et maintenant il est traversé par une route où les autos circulent en toute liberté.

L'abbé Goux ne prit jamais de congé pour la métropole et il ne prit de repos que lorsqu'il y fut contraint par la maladie. Le jeudi après Pâques de l'année 1851, en courant à cheval à un incendie, à neuf heures du soir, il fit une chute qui lui broya tout le tour de l'œil droit. Pendant trois semaines il fut hors d'état d'assurer son service.

Plus tard, en juillet 1855, il eut un dépôt considérable au genou droit. Il alla se soigner à Absalon où il fit un séjour d'un mois.

Sur ses vieux jours, il eut avec l'évêché quelques difficultés

qui nous sont restées inconnues. En conséquence, comme son compatriote le saint curé d'Ars, et à peu près à la même époque, il résolut de quitter sa paroisse. Il voulait la quitter pendant la nuit pour que personne n'en sache rien. Mais son projet fut découvert et ses paroissiens l'empêchèrent de partir. On lui adjoignit alors un administrateur. C'était en 1859. Il ne devait pas en avoir besoin bien longtemps ; il quitta définitivement sa paroisse le 28 janvier pour faire le grand voyage, le voyage auquel nul paroissien ne peut s'opposer. Il avait desservi le Carbet pendant vingt-six ans.

Pendant ce temps, il avait travaillé à la fondation des paroisses du Fonds Saint-Denys et du Morne-Vert et établi deux écoles au Carbet, une école pour les filles en 1851 et une école pour les garçons l'année suivante ; celle des filles était tenue par les Sœurs et celle des garçons par les Frères.

Il a laissé de nombreuses notes historiques, comme nous l'avons vu plus haut, et un catéchisme en créole ; on peut encore en voir un exemplaire au presbytère du Mont-Carmel, à la Guadeloupe.

En outre, il a laissé tous ses biens à la fabrique du Carbet. Ils comprenaient une maison servant de boulangerie à Saint-Pierre, une autre maison au Carbet affectée à l'école des filles, une autre petite maison qui lui était contiguë, une somme de deux mille francs et divers objets mobiliers. Les deux tiers du revenu des maisons furent attribués à l'école des filles ; le dernier tiers et une partie du mobilier aux pauvres ; les deux mille francs et le reste du mobilier devaient être employés à la construction de la chapelle du Morne-Vert.

A l'abbé Goux succéda l'abbé Le Normand. Ce dernier était né à Saint-Germain-du-Crioult, dans le Calvados, le 18 janvier 1830. Il vint à la Martinique à l'appel de l'abbé Martin, vicaire général, ancien curé de sa paroisse natale. Il entra au séminaire le 1^{er} novembre 1852, fut ordonné prêtre en fin septembre 1855 et nommé vicaire au Fort où il resta jusqu'en janvier 1860. Il fut alors nommé administrateur du Carbet où l'abbé Goux avait besoin de son concours. Goux étant mort, il fut titularisé à sa place et desservit la paroisse pendant onze ans.

Il poursuivit les travaux que son prédécesseur avait commencés au Morne-Vert, il en fut le premier curé et c'est là qu'il dort de son dernier sommeil.

L'abbé Lelièvre prit sa place au Carbet et y resta de 1873 à 1877. Il a déjà été question de lui dans la paroisse du Centre.

Pour l'abbé Pierre Le Roy, qui vient ensuite, voir *Le Vauclin*.

Après Le Roy, Gaud desservit le Carbet de 1881 à 1887. Né en 1846, inscrit au cadre en 1870, Gaud fut vicaire au François (mars-décembre 1870), à Sainte-Marie (1872), au Vauclin (1875), et curé à Rivière-Salée (1877-1881). Nommé ensuite au Carbet, il y resta jusqu'en 1888 et partit pour la Trinité. Il n'y séjourna guère que deux ans et s'en alla mourir en France.

Bertot desservit le Carbet de 1888 à 1893. Il quitta cette

paroisse pour celle du Centre où il est plus longuement question de lui.

Laboissière parut ensuite.¹

Jun.
Quilliou Joseph naquit à Carnoet, dans les Côtes-du-Nord, en 1859. Il vint à la Martinique en 1883, fut successivement vicaire au Lamentin, au François (juillet 1886 à décembre 1887) et au Mouillage. Curé du Carbet de 1895 à 1898, il fut mêlé aux affaires Carméné-Cudennec, limogé et envoyé à la Réunion par autorité gouvernementale. Il préféra se retirer dans son pays natal, fit du ministère dans le diocèse de Saint-Brieuc jusqu'en 1932 et se retira à Paule où il est mort en 1937, à l'âge de soixante-dix huit ans.

Antonietti était d'origine corse et desservit la paroisse pendant dix ans. Nous le retrouverons au Diamant.

Aisne
Louis Delfolie naquit en 1868 à La Bouteille, dans le département de l'Aisne. Il fut inscrit au cadre en 1894 et nommé vicaire du Lamentin (1894-1897). Il fit un intérim au François et fut nommé curé de Case-Navire en 1898. A plusieurs reprises il dut en même temps desservir Case-Pilote ; puis, il passa au Carbet où il resta de 1908 à 1920. De ce chef il eut à s'occuper pendant plusieurs années des territoires de Saint-Pierre et du Prêcheur dont les paroisses avaient été dévastées par le volcan. Il partit pour Saint-Joseph en 1921, revint à Case-Navire en 1927, enfin il retourna au pays natal où il mourut le 1^{er} octobre 1939.

1. *Trinité*, p. 126.

CASE PILOTE

La paroisse de Case-Pilote, nous l'avons vu plus haut, fut fondée vraisemblablement entre les années 1640 et 1645, grâce à l'influence du sieur de la Vallée, gros propriétaire de l'endroit. C'est lui qui donna le terrain pour y construire les édifices religieux. Une décision de l'assemblée paroissiale, en date du 15 mai 1817, reconnaît officiellement le fait. Comme alors plusieurs familles réclamaient la jouissance de bancs à l'église en raison de bienfaits divers, l'assemblée des paroissiens eut à se prononcer sur ces réclamations et « faisant droit à ce fait connu par tous et un chacun des paroissiens à savoir que c'est la famille de M. de Lestibaudois de la Vallée qui a donné à la fabrique le terrain occupé par l'église et le presbytère sous la réserve d'un banc de fondation pour cette famille », elle accorde la jouissance gratuite du banc en question et rejette toute autre demande.

Sur le terrain concédé se trouvaient également le cimetière qui entourait l'église et la savane mise à la disposition du curé pour la nourriture de son cheval et l'établissement d'un jardin potager. Il s'étendait à l'ouest jusqu'à la rivière et au sud jusqu'à la mer. Le cimetière des esclaves se trouvait devant l'église où s'élève actuellement le monument aux Morts.

L'église commença par être une humble paillote comme ses sœurs du Carbet et de Saint-Pierre et s'éleva vraisemblablement sur le même emplacement que l'église actuelle ; elle fut placée sous le patronage de Notre-Dame de l'Assomption.

Elle fut desservie pendant une vingtaine d'années par des prêtres séculiers, ensuite par des Jésuites jusqu'à la suppression de leur congrégation, par des Dominicains jusqu'à la Révolution, enfin par des séculiers.

En 1776, elle reçut la visite du Supérieur des Dominicains ; il en laissa le compte rendu suivant :

« Ce jourd'hui 21 janvier 1776, nous supérieur général et préfet apostolique des Missions des Frères Prêcheurs dans les îles françaises de l'Amérique, avons fait notre première visite dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Case-Pilote. Après avoir chanté la grand'messe et prêché, nous avons visité les vases sacrés et avons donné la bénédiction du Saint Sacrement ; nous avons ensuite visité les fonts baptismaux, le cimetière, les ornements et les registres de baptêmes, mariages et enterrements. Nous avons eu la satisfaction de trouver tout dans l'ordre, la décence et l'état de propreté prescrit par les saints canons, à l'exception cependant du baptistère qu'il est absolument nécessaire de remplacer par

un autre plus convenable. Sur quoi nous recommandons à M. le marguillier de vouloir bien prendre le plus promptement que possible les moyens les plus convenables pour remplir cet objet, prions le Révérend Père curé de solliciter cette réparation. Avons ainsi terminé notre visite dont nous avons signé l'acte, l'an et jour que dessus.

Frère Aycardy.

Frère Guillermy, prêcheur. »¹

Deux ans plus tard, le Père Guillermy donnait sa démission et était remplacé par le Père Trochard. Les changements de curés revêtaient alors une solennité particulière. Conformément à un édit de Louis XV publié en 1763, la prise de possession d'une paroisse était faite en présence de la foule des paroissiens convoqués solennellement à cette occasion et en présence d'un notaire royal qui en établissait le compte rendu.

Dans le procès-verbal de l'installation de Trochard nous lisons ce qui suit :

« L'an 1778, le treizième jour du mois de septembre, le notaire royal en l'île Martinique résidant au bourg Saint-Pierre, actuellement au bourg de la Case-Pilote, s'est transporté en l'église paroissiale du dit bourg de la Case-Pilote sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption, et étant en présence des témoins ci-après nommés, le Révérend Père Claude Trochard, missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères Prêcheurs, a été mis en possession réelle, corporelle et actuelle de la cure du dit bourg de la Case-Pilote, en vertu des provisions et de l'institution à lui donnée par le Très Révérend Père Raymond Aycardy, préfet et vicaire apostolique des Missions des Frères Prêcheurs en ces îles et supérieur général desdites îles françaises du vent de l'Amérique, ladite institution datée du huit de ce mois, donnée à Saint-Pierre, dûment signée et scellée du sceau de la mission, à quoi a été procédé par le Révérend Père Paul Guillermy, ci-devant curé de la paroisse et qui en a donné la démission volontaire.

« La prise de possession a été faite aux formes ordinaires par la libre entrée en ladite église, prise d'eau bénite, prières à Dieu devant le maître-autel, toucher du pupitre, des fonts baptismaux, de la chaire à prêcher, son des cloches, séance dans la place affectée au curé de ladite paroisse ; dans tous lesquels actes le Révérend Père Trochard a été accompagné et assisté du Révérend Père Guillermy et du notaire...

« De tout quoi a été dressé le présent acte en exécution de l'édit du Roi... et a été lu et publié en ladite église à haute et intelligible voix la provision ou institution donnée au Révérend Père curé et le présent acte. Le tout enregistré et copié sur les registres de la paroisse... »

Suivent les signatures.²

1. (Archives).

2. (Archives).

Le Père fut mis en même temps en possession de la cure et de ses dépendances.

Par ces divers comptes rendus, nous voyons que l'église était convenablement tenue et pourvue de tout ce qui était nécessaire au culte : vases sacrés, cloches, chaire, ornements, etc.

Y avait-il plusieurs cloches ? On semble le dire puisqu'on parle du son *des cloches*. En tout cas, cinq ans plus tard, une nouvelle cloche vint prendre place au clocher. Ce fut un don de l'intendant de Peynier. Elle fut solennellement bénite le 9 janvier 1783 par le Père Aycardy. Le souvenir de la cérémonie a été conservé dans les archives paroissiales dans les termes suivants :

« Ce jourd'hui 9 janvier 1783, haut et puissant Seigneur Louis de Thomassin, chevalier, marquis de Peynier... intendant général des îles...

« Pour témoignage à cette paroisse de Notre-Dame de la Case-Pilote de l'attachement qu'il lui porte et en laisser à tous les paroissiens une marque authentique et durable lui a fait don d'une cloche pesant environ six cents livres, laquelle cloche revêtue d'une pièce de belle baptiste et d'une pièce de damas blanc, ornée d'un galon d'or donnés également par notre dit messire, a été bénite les jour et an que dessus par le Révérend Père Aycardy, préfet apostolique des Dominicains, assisté par les Révérends Pères Trochard, curé de cette dite paroisse, Maunier, curé du Mouillage de Saint-Pierre, et Mounier, curé du Carbet, religieux du même ordre.

« M. le président de Peinier ayant bien voulu honorer la cérémonie de sa présence en qualité de parrain, ainsi que Mme Catherine Lafaye-Wenthuysen, marraine. En foi de quoi, a été dressé le présent procès-verbal pour être consigné dans les registres... pour perpétuer le souvenir du bienfait accordé à cette paroisse par mon dit messire le président de Peinier. »

Qu'est devenue cette cloche ? Elle sonna sans doute pendant longtemps au clocher ; néanmoins, il est bien certain que depuis nombre d'années la paroisse a oublié le nom de son bienfaiteur.

Au milieu du *xix^e* siècle, deux cloches se balancent au clocher ; l'une d'elles est cassée ; on la fait refondre à Saint-Pierre. Ce travail ne fut sans doute pas très bien exécuté car, en 1864, il n'y a plus qu'une seule cloche à Case-Pilote et on a le malheur de la casser au cours de l'année ; pendant deux ans l'église restera sans cloche ! Pas de fonds disponibles dans la caisse paroissiale.

En 1866, la fabrique fit appel à la générosité de la municipalité et lui demanda cinq cents francs pour faire refondre la cloche cassée.

L'abbé Clausade dirigeait alors une école agricole au Fonds Saint-Denis. Comme elle se trouvait à une certaine distance de l'église, l'abbé avait demandé à l'Impératrice d'y joindre une chapelle et ses paroissiens lui avaient fait cadeau d'une cloche qui lui était destinée. Mais l'Impératrice ne donna pas les fonds désirés et la cloche restait inemployée. Bonne aubaine pour Case-

Pilote qui en fit l'acquisition et la plaça dans son clocher où elle fait entendre sa voix jusqu'à ce jour.¹

Une deuxième cloche donnant le si bémol vint la rejoindre en 1879 et, en 1923, une troisième compagne, pesant quatre cent soixante-quatre kilos et donnant la note sol vint compléter agréablement la sonnerie de Case-Pilote.

Depuis la création de la paroisse, les édifices du culte, église et presbytère, ont dû être reconstruits plusieurs fois mais, pour le XVIII^e siècle, nous n'avons aucun renseignement sur ce point. Ce n'est que dans les années 1798 à 1800 que les registres nous signalent divers travaux effectués pour les remettre en bon état. On répare alors l'écurie, le mur de clôture et le presbytère. Le mur de clôture existait donc à cette époque et il devait remonter à des années déjà lointaines puisqu'il fallait lui faire d'importantes réparations.

En 1808, il est question de réparer l'église et le clocher. En 1813 et en 1817, les cyclones ravagent la Martinique. De gros travaux ont dû être exécutés aux édifices du culte mais nous n'en avons aucune connaissance.

PRESBYTÈRE

En 1827, le presbytère était en mauvais état. En conséquence une imposition de trois francs par tête de nègre payant droit fut décidée. Mais quand les réparations furent en cours on s'aperçut qu'il fallait le reconstruire entièrement ; une somme de dix mille francs était nécessaire pour cela et une nouvelle imposition, celle-là de quatre francs, fut jugée indispensable. Moyennant quoi un presbytère fort convenable put être mis à la disposition du curé et devait lui servir de résidence pour de longues années.

Le tremblement de terre du 11 janvier 1839 détruisit une grande partie du bourg de Case-Pilote. Les édifices du culte n'en sortirent pas indemnes. Toutefois, on peut croire que les aumônes recueillies à cette occasion réparèrent les dégâts.

Le presbytère était composé de deux grandes pièces au rez-de-chaussée et de quatre mansardes à l'étage ; deux d'entre elles seulement étaient lambrissées.

Quand, en 1883, l'abbé Richard vint prendre possession de la cure, il put constater que ces mansardes étaient passablement vermoulues et qu'elles seraient bientôt inhabitables. La cuisine, à droite en entrant, venait d'être carrelée et restaurée ; un dépôt de pharmacie lui était joint. En face, deux chambres à domestiques « nouvellement bâties » lui faisaient « un gracieux parallèle ».

1. La cloche porte l'inscription suivante : « Paroisse du Fond Saint Denys, sous le patronage de Saint Jean Baptiste où fut fondée, dans l'année 1863 par le digne et vénéré M. l'abbé Gueydon, vicaire général administrateur du diocèse, le siège vacant, la première école agricole dont la direction est confiée à notre bien aimé curé M. l'abbé Clausade. Précieux souvenir offert par les paroissiens, octobre 1866.

Quelques années plus tard, ces deux chambres étaient abandonnées à la paroisse tandis que le dépôt de pharmacie était mis à la disposition des sociétés Bon-Secours et Saint-Joseph.

Le presbytère était de plus en plus en mauvais état. Chaque année, le conseil de fabrique en faisait la douloureuse constatation, mais il n'avait pas les fonds pour le réparer et la municipalité qui, selon la législation en cours, aurait dû les fournir, s'en désintéressait royalement.

En 1887, deux charpentiers, Paul Léger et Saint-Mars Yamoy, furent convoqués pour faire un rapport sur l'état du bâtiment.

D'après ce rapport, à la cuisine il fallait refaire la toiture et une vieille cheminée qui menaçait ruine. A la maison principale, il fallait refaire les planchers du salon et de la salle à manger, réparer les portes et les murs lézardés par des tremblements de terre ; il fallait réparer l'escalier ; à l'étage, il fallait refaire le plancher en bois du Nord de vingt mètres sur cinq mètres quatre-vingts, refaire les portes et les cloisons ; il fallait en outre réparer la toiture et refaire toutes les gouttières.

Ce rapport fut communiqué à l'évêque et au gouverneur, et en vertu du décret du 30 décembre 1809 la municipalité fut obligée d'exécuter les travaux désirés. Le presbytère fut reconstruit à neuf. Les murs et le rez-de-chaussée furent conservés tels que, mais les mansardes furent transformées en étage où, à côté d'un pas-perdu, trois grandes chambres furent établies.¹

Si la municipalité avait fait les choses si généreusement, ce n'était pas sans arrière-pensée. Le curé avait dû se loger dans le bourg ; on espérait bien l'y laisser et disposer du nouveau bâtiment pour une nouvelle destination.

Mais l'abbé Richard protesta contre une telle prétention. Il apporta les preuves en vertu desquelles la municipalité n'avait pas le droit de désaffecter le presbytère qui était un établissement concordataire, que des dommages-intérêts pourraient l'affliger si elle s'engageait dans cette voie, et que, d'ailleurs, l'abbé de la Vallée avait une copie de la donation faite par ses ancêtres du terrain pour l'église et le presbytère, et que la municipalité n'y avait aucun droit.

En présence de cette protestation, le maire et son conseil durent s'incliner et le presbytère conserva sa destination première. Il fut béni le 29 juin 1890. Mgr Carméné devait donner cette bénédiction, mais l'incendie qui avait dévoré Fort-de-France les jours précédents ne permit pas à l'évêque de présider cette cérémonie et le curé fit la bénédiction lui-même.

1. Il y avait un four en cuisine, mais il ne marchait pas bien et il était devenu un repaire de rats ; on en prit jusqu'à onze en une seule fois en 1884. C'était un voisinage plutôt empoisonnant pour la cuisine ; aussi la démolition du four fut-elle décidée.

EGLISE

Comme le presbytère, l'église fut, au cours des années, l'objet de réparations et de transformations diverses. Vers le milieu du XIX^e siècle, elle était en mauvais état et elle avait besoin de réparations urgentes. Dans les années 1851 et 1852, le conseil de fabrique adressa au gouvernement des demandes de secours pour les exécuter, mais sans succès. Le maire fit alors des démarches plus pressantes et son intervention décida les autorités à reconstruire l'édifice. Les travaux furent exécutés par les Ponts et Chaussées et commencèrent vers la fin de l'année 1852.

Quand ces travaux furent achevés, le conseil n'en fut pas satisfait. On avait trop visé à l'économie ; le style n'était pas des plus réussis et l'exécution laissait à désirer ; l'eau filtrait au clocher et dans l'église. Le conseil en manifesta hautement son mécontentement et en laissa le témoignage dans les archives. « Il en demande bien pardon à l'administration des Ponts et Chaussées, écrit-il, mais en présence du neuf qu'elle a fait, il regrette le vieux qui a été défait ; il regrette l'ancien clocher aux formes sveltes et élancées en présence de ce carré massif dont le défaut d'élévation écrase et assourdit le son des cloches et dont les ouvertures à larges persiennes dormantes laissent pénétrer l'eau dans l'intérieur chaque fois qu'il pleut... Si la subvention accordée aux réparations de notre église eût été versée aux mains du trésorier marguillier, il est permis de penser que les voies d'eau signalées au clocher et à la toiture de l'église n'existeraient pas... »

En conséquence, quelques années plus tard, en 1861, on fut obligé de réparer le clocher. On a écrit en cette année-là : « Les travaux (de 1853) ont été si mal exécutés, les matériaux employés étaient de qualité si inférieure qu'il devient urgent d'y faire des réparations importantes pour garantir la solidité de la tribune ».

Il n'y avait dans l'église que des autels en bois. En 1860, le curé, l'abbé Loucou, déclare que le maître-autel « est dans un tel état de vétusté et de délabrement qu'on ne peut y célébrer les saints mystères qu'avec beaucoup de difficultés ». Il propose d'acheter un autel en marbre, de faire venir un autel et un carrelage en marbre pour tout le chœur, pour la somme de trois mille francs.

En outre, continue l'abbé Loucou, « un appui de communion est indispensable pour remplacer celui qui existe ; il est en bois et dans un grand état de détérioration. Cette dépense est estimée à cinq cents francs. Les croisées de l'église n'ont pas de persiennes, celles qui sont au vent doivent rester fermées quand il pleut ; d'autre part, le soleil dans l'après-midi gêne les personnes qui occupent les bancs du côté droit de l'église. Il y a donc urgence à faire mettre des persiennes à la place des contrevents qu'on sera obligé de faire placer au dehors. Chaque persienne, bois, ferrements, impostes découpées à jour, vitrage en verre de couleur, main-d'œuvre, est estimée quatre-vingt cinq francs, ce qui donne

pour les six croisées une somme de six cents francs. Le retable à colonne qui se trouve derrière l'autel demande de grandes réparations et ne pourra s'harmoniser avec l'autel en marbre ; il faudra le faire disparaître et le remplacer par une demi-coupole ; la dépense ne dépassera pas cinq cents francs ». Enfin, il fallait acheter six chandeliers solides pour remplacer les chandeliers en argent hors d'usage. Une dépense de mille cinq cents francs était jugée nécessaire pour cette acquisition. Au total, c'était une dépense de six mille francs qu'il fallait couvrir.

Pour faire face à ces dépenses, l'abbé Loucou ouvrit une souscription qui donna deux mille francs ; la vente des chandeliers en argent produisit une somme de deux mille neuf cent soixante cinq francs ; la fabrique put disposer de sept cents francs sur son budget normal de sorte qu'il ne restait plus qu'à trouver trois cent quarante-cinq francs ; le curé voulut bien s'en charger et tout ce qu'il désirait fut réalisé.

C'est donc grâce à lui que l'église possède un autel en marbre et un chœur carrelé en marbre également, ce qui est peut-être unique dans la colonie. C'est probablement lui aussi qui fit l'acquisition des deux autels des chapelles.

Peu de temps après, on meubla la sacristie d'ornements neufs, tous les bancs de l'église furent renouvelés et un artiste peintre, Deymier, décora l'édifice pour la somme de mille quatre cents francs. Le chœur qui reste de ce travail manifeste son talent et sa peinture a conservé toute sa fraîcheur jusqu'à l'heure actuelle.

Plus tard, en 1887, l'abbé Richard offrit un carrelage pour la nef et les chapelles, la fabrique n'eut qu'à faire les frais de la pose. Le même curé fit également cadeau de deux lustres pour l'église et, le 7 août 1887, il y érigea un chemin de croix.

En 1903, l'église se trouvait de nouveau en très mauvais état, « dans un état de vétusté telle qu'elle devenait un danger public tant le lambris en entier menaçait ruine. Une réparation immédiate s'imposait sous peine de fermeture de l'église à bref délai...

« M. le gouverneur Richard, dans sa visite à la commune de Case-Pilote, se rendit à l'église et constata lui-même qu'une réparation urgente était nécessaire. Aussi, pour aider la commune et la fabrique qui n'avaient pas les ressources nécessaires, il leur fit allouer pour mille deux cents francs de planches ». La commune alors vota six cents francs pour la main-d'œuvre et la fabrique se chargea du reste de la dépense.

Les travaux furent exécutés pour la somme de trois mille cinq cent quatre-vingt dix francs, outre le prix des planches fournies par le gouvernement. Une souscription fut ouverte dans la paroisse et donna deux mille six cent vingt-quatre francs. Il ne semble pas que la commune ait versé les six cents francs promis, de sorte que la fabrique eut à solder la somme de neuf cent soixante-six francs.

Au cours des travaux exécutés, le lambrissage et la voûte de l'église furent entièrement remis à neuf ; elle fut repeinte par M. Zulémy à l'exception du chœur qui resta ce qu'il était précé-

demment. Deux vitraux, qui coûtèrent quatre cent quarante-cinq francs, furent placés de chaque côté du chœur, un grand lustre vint orner la nef et l'on eut l'église telle qu'elle est aujourd'hui. Il faut cependant ajouter que, vers l'année 1928, la tribune et son escalier ont été refaits en ciment armé par les soins de M. Orville, maire de la commune.

Les registres signalent en 1798 la fabrication d'une chaire. C'est probablement la chaire qui existe encore aujourd'hui ; elle porte, en effet, la marque d'un meuble soigné qui remonte à un nombre respectable d'années et on ne voit pas qu'elle ait jamais été remplacée.

En 1853, l'une des chapelles était dédiée à Saint Jean ; l'autel était dans un état de vétusté tel qu'il fallait le reconstruire sans tarder. Le conseil de fabrique vota les fonds nécessaires pour ce travail et il n'en est plus question dans les archives. Actuellement, du côté de l'épître se dresse un autel consacré à Saint Joseph, et du côté de l'évangile se trouve l'autel du Sacré Cœur. Primitivement, cet autel était consacré à la Vierge Immaculée. Tous les deux sont en marbre et ont été érigés à une date inconnue.

REVENUS DE LA PAROISSE

Comme revenus, la paroisse avait les quêtes, le casuel des enterrements, la location des bancs et les rentes. Les quêtes étaient faites par le marguillier le premier dimanche de chaque mois et à certains jours de fête. En l'année 1809, elles ont donné cent soixante-huit livres six sols six deniers. Ce n'était pas merveilleux. Le casuel, dans la même année, s'éleva à quatre cent cinquante-sept livres, et la location des bancs à six cent quatre-vingt une livres. Le plus clair des revenus était fourni par les rentes.

Quand des personnes faisaient des legs à la paroisse, on avait soin d'en placer le montant sur les propriétés les mieux établies ; ces propriétés versaient chaque année à la fabrique l'intérêt de la somme placée au taux de cinq pour cent. De ce chef, en 1809, la fabrique percevait cent cinquante francs de Melchior Duquesne, six cent cinquante francs de Le Pelletier de Saint-Rémy, cent livres de Sinson, dont la propriété du Morne-Capot garantit le capital, et deux cent cinquante-cinq livres de Benoît Clauzel, propriétaire de l'habitation d'Arros, à Fond La Haye.

Onze personnes avaient au bourg leur maison sur le terrain de la fabrique — entre autres un nommé Bossuet — et payaient une location annuelle de cinq, dix, douze ou quatorze livres, selon l'importance de la portion de terre qu'ils occupaient.

Au total, du 15 août 1808 au 15 août 1809 — car c'était le 15 août, le jour de la fête patronale, que le marguillier en charge clôturait ses comptes — les recettes de la paroisse se sont élevées à trois mille trois cent dix-neuf livres quatorze sols ; mille deux cent soixante-douze livres dix-sept sols six deniers provenaient

des rentes et locations. Pour la même année les dépenses se sont élevées à deux mille trois cent soixante-cinq livres.

Les rentes, pour importantes et avantageuses qu'elles aient été, ne constituaient pas la situation rêvée. Au début, on payait assez régulièrement les annuités, mais avec le temps elles devenaient des nids à chicane ; les propriétés changeaient de maîtres, les marguilliers perdaient les titres, on perdait de vue l'origine de la dette, il fallait recourir à la justice, intenter des procès, triompher de mille difficultés, tant et si bien qu'on finit par tout perdre.

Voici l'histoire d'une de ces rentes.

« Par acte du premier septembre 1750, reçu par M^e Leblanc, notaire en cette île, M. Michel Lepelletier, sieur Desravinières, constitua en faveur de la fabrique de Case-Pilote une somme de deux cents livres de rente annuelle et perpétuelle que le dit sieur Desravinières s'obligea de payer en argent aux quatre quartiers de chaque année, au capital de quatre mille livres provenant des legs faits à la fabrique par M. de Courmon, laquelle rente fut stipulée rachetable à toujours...

« Le dit sieur Le Pelletier des Ravinières ayant vendu son habitation à M. Levacher de Boisville, le chargea par l'acte de vente de payer la dite rente... et il l'a payée jusqu'au premier septembre 1782, date où il a racheté la dite rente. »

Le capital fut ensuite placé chez Mme veuve Duchamp de Chastagnié aux mêmes conditions. « Pour sûreté duquel paiement elle obligea et hypothéqua tous ses biens présents et à venir et spécialement son habitation sucrerie située au quartier de la Case-Pilote. » Mais la propriété avait plusieurs hypothèques. Quand Mme Duchamp mourut, les héritiers ne purent liquider toutes ses dettes, l'hypothèque de la fabrique fut reléguée au second rang et la créance fut perdue. Il n'en est plus question en 1809.

Les pertes subies par la fabrique provenaient ordinairement de la négligence des marguilliers.

La marguillerie était une charge qui pesait à tour de rôle sur tous les principaux habitants de la paroisse pendant un an. C'était une obligation ennuyeuse dont on avait hâte d'être débarrassé. Percevoir l'argent des bancs ou des enterrements n'était pas trop pénible, il est vrai, quoiqu'il y eut parfois des retardataires et des insolubles ; mais c'était moins intéressant quand il s'agissait de poursuivre des débiteurs devant les tribunaux, des débiteurs qui pouvaient être des parents ou des amis, quand il s'agissait de faire de grosses réparations aux immeubles. Souvent le marguillier en charge retardait l'exécution de ce qui était prévu pour en laisser le soin à son successeur. Enfin, lamentables négligences.

« On est amené malgré soi, lisons-nous dans les archives, à gémir de cette incurie fatale qui a présidé constamment jusqu'à cette heure à l'administration des intérêts de notre fabrique ; on s'est toujours contenté de voter les budgets sur des prévisions

menteuses... Les embarras se sont multipliés, le déficit s'est agrandi... il est peu de comptabilités qui fourmillent de plus d'omissions, d'erreurs et de lacunes que les comptes de notre marguillerie. Il faut sortir de ces vieux errements à tout prix... »

Comme conséquence de ces négligences, en 1847 la fabrique était endettée de plus de huit mille francs, malgré le secours annuel de deux mille francs que lui vota la municipalité depuis son établissement.

Le 1^{er} octobre 1851, par ordonnance de Monseigneur l'évêque et du directeur de l'Intérieur, le conseil de fabrique fut renouvelé.

Le Pelletier du Clary, qui fut à un moment donné président de la Cour à Fort-de-France et qui allait être maire de la commune quelques années plus tard, fut élu président du conseil.

Chargé de faire un rapport sur la situation financière de la fabrique, il s'aperçut bien vite que la question était très embrouillée, que c'était « un labyrinthe dont il importait de ressaisir le fil ». En sa qualité de juge, il se chargea de faire le procès de l'ancien conseil.

« La marguillerie, dit-il, a besoin d'être réhabilitée. Considérée comme une fonction qu'on se laissait à regret imposer, longtemps elle a été abandonnée aux mains du premier complaisant venu, confiée à des personnes n'offrant pas les garanties désirables. L'administration de la fabrique, livrée à des mains inexpérimentées, périlclitait... Par suite des décès, des changements de lieux, des cas d'insolvabilité, etc., la majeure partie des ressources prévues au budget annuel disparaissait dans le gouffre du déficit. Dans ces quinze dernières années, on n'a pas perdu moins de quinze mille francs...

« Aujourd'hui, la marguillerie n'est plus un fardeau inévitable, le refus de l'accepter ne se traduit plus par une amende ; on se borne à faire appel à vos sentiments de citoyen et de chrétien. Vous répondrez à cet appel avec d'autant plus de zèle qu'il vient à vous sans le cortège de la contrainte et de la pénalité. »

Dans le budget de 1850, les fonds alloués par la commune n'entraient pas en ligne de compte. Le maire délivrait des mandats sur le trésor au curé, au chantre, au sacristain jusqu'à concurrence de la subvention sans qu'il en soit tenu compte dans la comptabilité.

Parmi les dépenses figuraient « des frets de canots multipliés », des achats de serrures et de planches peu justifiés. Pendant ce temps les recettes périlclitaient. La fabrique était riche en créances mais bien pauvre en fonds ; elle avait des créances sur les locataires de bancs, créances sur des enterrements non soldés, créances sur des rentes foncières non payées. Tout cela parce que les marguilliers « s'honoraient du titre de fénéants et laissaient sans souci et sans inquiétude flotter à l'aventure les rênes de la fortune de l'église ».

Pour couper court à toutes ces créances ruineuses qui n'étaient jamais soldées, il fut décidé, le 21 octobre 1851, qu'il sera à l'avenir réclamé d'avance aux locataires de bancs l'année entière

de la location avant la prise de possession ; qu'il sera refusé par qui de droit de faire sonner des glas ou des cérémonies funèbres avant que le prix de l'enterrement ou de la cérémonie ne soit versé conformément au tarif.

La principale recette, le « plus beau fleuron de la fabrique » était constitué par les rentes. Ces rentes, au nombre de treize, assuraient dans le passé un revenu de sept cent trois francs quinze ; elles étaient fidèlement acquittées. « Cette ressource s'est éclipsée aux mains des marguilliers insoucieux. On payait tout d'abord de bonne grâce ; puis, comme on ne demandait pas, on a payé avec peine ; puis, le silence ou l'inertie des marguilliers aidant, on n'a plus voulu payer du tout, on s'est jeté dans des chicanes, et en dernier lieu dans la négation complète de la dette à l'exception de trois des moins importantes ». On a dit que la fabrique était sans titre pour réclamer et que la créance était périmée.

En conséquence il fut décidé de rechercher les titres dans les greffes et chez les notaires et de poursuivre les débiteurs.

En 1853, deux titres sont retrouvés ; ils sont garantis par les propriétés appartenant à MM. Grilhaut Desfontaines et Le Pelletier de Saint-Rémy. Ce dernier était propriétaire de l'habitation Moulin-à-Eau. Par acte passé par M. Pierre Borde, notaire résidant à Fort-Royal, Laurent Faugas créa une rente de six cent cinquante livres au capital de quinze mille livres, garantie par cette propriété. Quand les livres furent converties en francs, la rente fut réduite à trois cent soixante-un francs quarante par an. Elle passa avec l'habitation entre les mains du sieur Le Pelletier de Saint-Rémy. Ce dernier s'acquitta d'abord fidèlement de sa dette, mais il subit des pertes considérables à la suppression de l'esclavage et il cessa de payer. En 1853, il devait deux mille cinq cent vingt-sept francs soixante-dix à la fabrique.

Il exposa au marguillier que le malheur des temps, que la terrible secousse de la révolution de 1848 avait fait éprouver aux fortunes coloniales l'avaient mis dans l'impossibilité de payer, et il fit appel « à l'indulgence et à la justice du conseil » pour statuer sur ce qu'il lui convenait de réclamer.

Justin Duquesne, qui détenait une rente de quatre-vingt trois francs trente cinq et qui devait de ce chef la somme de cinq cent quatre-vingt trois francs quarante-cinq, fit une demande analogue.

Le conseil leur accorda la faculté de se libérer en trois annuités.

Ils n'acceptèrent pas cette solution. En 1855, les débiteurs adressèrent au conseil des réclamations portant que par suite de l'émancipation, leurs propriétés avaient diminué de valeur, qu'ils avaient moins de revenus ; en conséquence qu'une diminution leur fût accordée sur le chiffre des rentes arriérées comme sur celles qu'ils auraient à payer à l'avenir.

Le conseil n'osa pas prendre une décision sur ce point de sa propre autorité ; il en référa à l'évêque.

L'évêque, embarrassé, demanda au conseil ce qu'il pensait

de la question. Le conseil fut d'avis de diminuer les rentes de moitié, tant pour le passé que pour l'avenir, moyennant que l'arriéré fût payé comptant et que les titres fussent renouvelés.

L'évêque approuva cette solution. En conséquence, la rente sur Percin Sainte Catherine, au capital de treize mille livres, fut ramenée à deux cent cinquante francs ;

Le Maistre, de deux mille huit cent trente-trois livres à soixante-dix francs quatre-vingt trois ;

Duquesne frères, de trois mille livres à quarante-un francs soixante-sept ;

Grilhaut Desfontaines, de deux mille livres à vingt-sept francs soixante-dix sept.

La paroisse possédait une autre rente de deux cent cinquante livres sur l'habitation Fonds La Haye ; elle remontait aux plus anciens propriétaires de l'endroit et avait été fondée par la baronne d'Arros, née La Haye, en souvenir du plus ancien propriétaire du quartier.

L'habitation fut vendue au fils Clauzel, puis à Asselin de Monnerville. Ce dernier n'ayant pas payé la rente depuis 1837 fut traduit en justice. Condamné, il fait appel et gagne son procès. La fabrique fait appel à son tour ; elle a finalement gain de cause. Asselin de Monnerville et la veuve Lemaître furent condamnés à payer à la fabrique cinq mille sept cent trente neuf francs comme arrérages, comme frais et comme remboursement du capital.

Malgré la réduction des rentes opérée en 1856, les débiteurs de la fabrique ne furent pas plus fidèles à payer que précédemment et ils ne renouvelèrent aucun titre. De sorte que cette réduction fut annulée.

En 1873, trois rentes subsistent encore : celle de trois cent soixante-un francs quarante sur le Moulin-à-Eau, celle de quatre-vingt trois francs trente-cinq sur le Maniba, et celle de cinquante-cinq francs cinquante-cinq sur Bellevue. De tout cela il ne reste plus rien aujourd'hui.

Les revenus procurés par les rentes devenant chaque année plus illusoire, il fallait trouver d'autres ressources. Les quêtes ne furent jamais bien merveilleuses ; ce n'est pas sur elles qu'il fallait compter ; elles donnèrent cent soixante-huit livres en 1809, environ deux cents francs en 1853, cent francs en 1868.

La location des bancs fut plus productive ; elle donna huit cents francs en 1852, mille cinquante francs en 1854, mille quatre cents francs en 1860 et se maintint assez longtemps à ce chiffre.

Le casuel des sépultures variait de deux cent cinquante à quatre cent cinquante francs ; celui des baptêmes et mariages était presque nul : vingt francs en 1852 et le double dans les années suivantes.

Le budget total s'élevait en moyenne à quatre mille francs dans la première moitié du XIX^e siècle. Il passa à cinq mille francs

en 1872, puis il ne fit que décroître : quatre mille six cents en 1879, trois mille six cents en 1885, deux mille sept cents en 1893, mille huit cent huit en 1904, enfin huit-cent quatre-vingts en 1913.

Avant la création des communes, quand les recettes étaient insuffisantes, on frappait les habitants d'un impôt particulier. Après leur établissement, la caisse communale fournissait à la fabrique ses principales recettes, environ deux mille francs ; elle comblait le déficit. En 1852, la subvention communale s'éleva jusqu'à trois mille huit cent quinze francs ; elle fut encore de deux mille neuf cent trente-quatre francs en 1859. Elle revint ensuite autour de deux mille francs, puis elle ne cessa de décroître ; en 1893, elle n'est plus que de cinq cent cinquante francs, puis elle disparaît complètement.

Avec ses revenus, la fabrique devait réparer les édifices religieux, les meubler convenablement et pourvoir à toutes les dépenses du culte.

Pendant que les Jésuites et les Dominicains desservirent la paroisse, ils eurent à charge de meubler le presbytère ; les revenus de leurs habitations leur en donnaient la facilité. Mais ils eurent soin de tout emporter à leur départ et la fabrique fut obligée de pourvoir à tout ce qui était nécessaire. En 1794, en effet, on note dans les registres que « les Pères Trochard et Cairety ont emporté nègre, cheval, meubles du presbytère et argenterie ». L'abbé de Chollet, qui leur succéda, trouva une maison vide. En conséquence, les habitants se réunirent en assemblée et décidèrent d'employer trois mille trois cents livres à l'achat d'un ameublement convenable, d'un cheval pour la visite des malades et d'un domestique pour en prendre soin.

Cinquante ans plus tard, en 1844, mille huit cent douze francs sont également dépensés pour le mobilier du presbytère et les ustensiles de ménage.

Jusqu'en 1832, la pénurie de prêtres ne permit pas de donner un curé à poste fixe à la paroisse ; le desservant cumulait son titre de curé avec celui de vicaire de Fort-Royal et habitait ordinairement en ville. Pendant ce temps, cheval et domestique étaient loin de l'œil du maître et devaient nécessairement périlcliter. En conséquence, on en vint à bref délai à donner au curé une allocation fixe, quitte à lui de se munir comme il l'entendrait de ce qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de son ministère, non seulement comme domestique et cheval, mais encore comme pain, vin, encens, huile, cire et blanchissage du linge.

Les habitants finirent par se lasser d'avoir un curé qui ne séjournait pas dans la paroisse. Le 11 juillet 1830, ils décidèrent qu'à partir du 15 août suivant le desservant n'aurait plus droit aux allocations prévues, qu'elles ne seraient accordées qu'à un curé résidant. Ils n'avaient pas complètement tort car il semble bien que le desservant ne s'éternisait pas à Case-Pilote et que, la messe du dimanche une fois dite, il avait hâte de regagner la ville.

L'abbé Bardy était alors curé ; il arriva à un compromis avec ses ouailles ; il fut entendu qu'il séjournerait à Case-Pilote jusqu'au lundi soir ou au mardi matin, et qu'il viendrait à ses frais toutes les fois qu'on aurait besoin de lui. Moyennant quoi, le service religieux continua comme par le passé.

La menace de supprimer les allocations accoutumées réveilla l'attention des autorités et, le clergé se recrutant un peu mieux que par le passé, il fut possible de donner satisfaction aux habitants de Case-Pilote. L'abbé Tyran leur fut donné à poste fixe. A partir de ce moment ils eurent un curé bien à eux et ils n'eurent plus de raison de freiner sur les allocations. En 1845, cette allocation était de mille huit cents francs. En cette même année, on disposa de mille cinq cents francs pour les ornements et meubles de l'église et de huit cent quarante francs pour le mobilier du presbytère. Avec cette somme, on pouvait à l'époque se pourvoir convenablement du nécessaire, et l'abbé Rocafort, alors curé, a dû être satisfait.

Depuis cette époque, l'ameublement fut renouvelé plusieurs fois, notamment avec les abbés Loucou, Richard et Sommier.

Outre les allocations et les dépenses diverses dont nous venons de parler, la fabrique devait salarier les employés : chantre, sacristain, sonneur, acolytes. Dans le passé, on pouvait les rétribuer convenablement.¹ Mais avec l'effondrement des recettes ils furent réduits à des salaires dérisoires. Le curé lui-même, qui pendant de longues années put percevoir mille six cents francs pour frais de domesticité et cheval, eut à subir le même sort.

LES DESSERVANTS DE LA PAROISSE

Les plus anciens curés connus sont le Père Béquel et les sieurs d'Ennery et Grasson. Le Père Béquel paraît en 1660. D'Ennery est un séculier, il dessert Case-Pilote dans les années 1664 et 1665. C'est lui qui était curé de la paroisse lors des soulèvements qui eurent lieu sous le gouvernement de Clodoré. Jean-Baptiste Grasson, séculier également, était à Case-Pilote dans les années 1671 et 1674 et probablement avant et après ; l'absence de registres et de documents ne permet pas de préciser davantage.

Après le sieur Grasson, les Jésuites desservent la paroisse jusqu'en 1767. Il n'y eut guère parmi eux de curés proprement dits sauf peut-être les Pères Moreau et Valous. Les Jésuites habitaient leur couvent du Fort, où ils vivaient en communauté, et ils étaient envoyés dans les paroisses soit à tour de rôle, soit au gré de leur supérieur. Voici les noms de ceux qui parurent à Case-Pilote :

Kerenor	1679
Moreau	1692 à 1717
Desrobiens	1717

1. On pouvait leur allouer annuellement une somme d'environ 700 francs.

Le Comte	1717
Levacher	1718
Breton	1719
Verrier	1720, 1721
Mogniat	1724, 1736
F. Marchal	1725, 1735, 1736
Chrétien	1726
Prieur	1732, 1735
Desbourger	1735, 1736
De Piochet	1736, 1742, 1743
Chalais	1737
Garnier	1743
Delpech	1746
Dubois	1754
Valous	1757, 1762
J.-B. Cathala	1761
Villeneuve, religieux de l'observance	1762, 1763, 1764
Magloire	1762
Termonia, prêtre	1762
Gaille	1762
P. Rodrigue, récollet ..	1763
Bourget Philippe	1763 à 1767

Le Père Bourget obtint la permission de desservir la paroisse jusqu'en 1767 à titre exceptionnel, car depuis 1763 tous les autres Jésuites étaient licenciés.

La plupart de ces religieux nous sont absolument inconnus.

En 1767 la paroisse fut confiée aux Dominicains. Ils la desservirent jusqu'en 1794. Furent curés à cette époque :

Guillermey	août 1767 à 1778
Claude Trochard	septembre 1778 à 1788
Beziau, religieux minime ..	mai 1788 à janvier 1789
Cairety	janvier 1789 à mai 1793
Flandin	août 1793 à janvier 1794.

Flandin desservait le Carbet en même temps que Case-Pilote.

Depuis 1794, le service paroissial fut assuré par des prêtres séculiers. En cette année-là paraît un Irlandais, Jacques O'Longhlin. La chose paraît d'abord un peu surprenante, mais il faut savoir que la Martinique avait alors passé sous la domination anglaise, que parmi les troupes d'occupation il y avait des Irlandais catholiques, que l'un d'eux fut enterré à Case-Pilote, et l'on comprendra la présence d'O'Longhlin dans la paroisse. Il avait précédemment fait du ministère à Tabago ; il passa cinq ou six mois à la Martinique et partit pour la Grenade où il fut longtemps curé de Saint-Georges.

De 1794 à 1832, la paroisse fut desservie par des vicaires de Fort-Royal. Ils portaient le titre de curé de Case-Pilote mais ils

résidaient en ville où ils remplissaient les fonctions de vicaire. Ils n'allaient dans leur paroisse que le dimanche et quand ils y étaient appelés pour malades ou sépultures. Ce sont les suivants :

De Chollet	1794 à 1807
Pierron	1807 à 1819
Landa	1819 à 1824
Collet	1824 à 1826
Déchelette	1826 à 1829
Bardy	1829 à 1831.

Jean-Baptiste Chollet vint à la Martinique dans des circonstances inconnues, probablement pour fuir la tourmente révolutionnaire. Après avoir desservi Case-Pilote pendant treize ans, il fut nommé le 23 juin 1807 curé de Fort-Royal où il resta jusqu'en 1815. Il fit parfois du ministère aux Trois-Îlets et exerça les fonctions de vice préfet apostolique. En 1815, il prit un bateau qui devait le déposer à Bordeaux et il mourut en mer.

Il eut pour successeur Pierron Jean Pierre. Né à Bienville, au diocèse de Langres, Pierron était curé de Villiers-le-Sec. En 1798, la Révolution le fit déporter en Guyane; il y passa sur la *Décade*. En 1801, il fut libéré et gagna la Martinique. Il fit d'abord du ministère à Basse-Pointe puis il fut appelé à Fort-Royal où il partagea son temps entre la ville et Case-Pilote. Sa nomination est datée du 30 juillet 1807. Elle nous donne la formule employée à cette époque en pareil cas et mérite ici sa place. La voici *in extenso* :

« Le dimanche, sixième de septembre de l'an 1807, en présence de M. le commissaire-commandant, du marguillier et des principaux habitants de la paroisse de la Case-Pilote, ont été lues, publiées et enregistrées les lettres dont la teneur suit :

« Père Joseph Foulquier, exerçant par intérim les fonctions de préfet apostolique des missions des îles françaises du vent de l'Amérique,

« A notre vénérable frère M. l'abbé Pierron, prêtre, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ, le Pasteur et l'Évêque de nos âmes.

« Le gouvernement des paroisses dont nous sommes chargé exige de notre sollicitude que nous choissions de dignes pasteurs auxquels nous puissions en confier le soin et l'administration particulière, c'est pourquoi, notre vénérable frère, connaissant votre zèle et votre capacité, nous vous avons institué et établi, comme par ces présentes nous vous instituons et établissons curé de la paroisse de la Case-Pilote de cette île Martinique, dépendante de notre juridiction spirituelle jusqu'à ce que nous en jugions autrement, révoquant toute autre institution que vous pourriez avoir reçue.

« Pour cet effet, en vertu de l'autorité qui nous est confiée, nous vous accordons les pouvoirs ordinaires pour l'exercice de

votre ministère, vous recommandant d'en user avec sagesse et discrétion.

« De plus, nous vous exhortons, vénérable frère, par la charité de Jésus-Christ, le chef et le modèle des pasteurs, d'étendre vos soins et votre vigilance sur le troupeau qui vous est confié, soit libre, soit esclave, et d'entretenir par vos exemples et vos exhortations l'esprit de la véritable religion : l'amour de la piété, la paix et l'union chrétienne.

« Nous exhortons pareillement les fidèles à vous reconnaître, vous recevoir et vous considérer comme leur légitime pasteur.

« Vous ferez enregistrer ces présentes dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la dite paroisse, après toutefois qu'elles auront été revêtues de la sanction de son Excellence Monsieur le Capitaine Général et que vous aurez justifié de votre prestation du serment prescrit par le Concordat.

« Donné en notre maison préfectoriale de la ville de Saint-Pierre, sous notre seing, le 30 du mois de juillet de l'an 1807.

« N. FOULQUIER. »

L'abbé Pierron avait prêté le serment exigé dans l'église de Basse-Pointe le 18 vendémiaire an XI (en 1802), par conséquent, il fut mis sans difficulté en possession de sa paroisse et la desservit jusqu'en 1819. Il fit en même temps du ministère aux Trois-Ilets et à Fort-Royal, à Fort-Royal surtout dont il devint curé depuis le départ de Chollet et qu'il administra jusqu'à sa mort le 28 mai 1825. Il comptait alors cinquante-trois ans de ministère. Outre ses fonctions de curé, depuis 1815 il eut aussi celles de vice-préfet apostolique et administra toute la Martinique.

On peut remarquer que pendant toute la période révolutionnaire aussi bien que sous l'empire, Case-Pilote fut régulièrement desservi. Si la paroisse n'eut pas un curé à poste fixe, du moins elle eut sa messe du dimanche et un prêtre à sa disposition en cas de nécessité.

Pierron fut remplacé à Case-Pilote par l'abbé Landa. Chassé du Vénézuéla par des troubles politiques, Michel Landa arriva à la Martinique en 1815 avec plusieurs de ses confrères. Il fut d'abord affecté comme vicaire à Fort-Royal, et, de ce chef, il fit fréquemment du ministère aux Trois-Ilets et à Case-Pilote ; il fut officiellement nommé curé de cette dernière paroisse le 19 septembre 1819 et la desservit jusqu'en 1824. Il fut alors nommé curé du Lamentin où il resta jusqu'à sa mort en 1838.

Après Landa ce fut un abbé Collet qui fut chargé de Case-Pilote sans avoir le titre de curé ; il s'en occupa pendant deux ans, de 1824 à 1826. Il partit ensuite pour le Gros-Morne, fut nommé vicaire à la Grand'Anse, fit du ministère à Basse-Pointe, après quoi on le perd de vue.

Déchelette Antoine Philibert lui succéda. Né à Montagny, dans la Loire, le 22 avril 1794, Déchelette était vicaire à Charlieu quand il se décida à prendre la route des Antilles, emmené sans

doute par l'abbé Carrand qui appartenait au même diocèse que lui et qui venait d'être nommé préfet apostolique de la Martinique. Il desservit Case-Pilote de 1826 à 1829. Nommé curé de Fort-Royal, il ne devait pas y rester longtemps et partait pour l'autre monde le 10 juillet 1831.

C'était un brillant sujet, très dévoué, trop dévoué, qui ne sut pas modérer son zèle dans un climat meurtrier et il en fut la victime.

Guillaume Bardy, qui vint ensuite, était originaire de Saint-Antoine, dans le Cantal, où il naquit le 1^{er} mai 1795. Parti de Brest le 27 octobre 1829, il était à la Martinique un mois plus tard, nommé vicaire à Fort-Royal et chargé de Case-Pilote. En 1832 il fut nommé curé du Saint-Esprit puis curé du Marin où il se consacra pendant vingt ans au service des âmes. Il partit en congé en 1852 et fit valoir ses droits à la retraite. Il mourut dans son pays natal en 1864.

Tyran lui succéda à Case-Pilote ; il ne fit guère que passer et laissa la place à Pouzet. Ce dernier, arrivé dans la colonie en 1831, desservit la paroisse jusqu'en 1834. Il devait mourir quelques années plus tard, le 14 novembre 1837.

Tyran et Pouzet furent, après la Révolution, les premiers curés de Case-Pilote y demeurant à poste fixe. Après eux viennent plusieurs prêtres qui ne font que passer. Ce sont : Rigord (juillet à décembre 1834) ; Poncelet (janvier à août 1835) ; Cazes (1835 à 1839) ; Marchési (février à octobre 1839) ; Roussilhe (janvier à mai 1840) ; Salmon (février 1841 à août 1844).

Nous retrouverons ailleurs la plupart de ces prêtres. Cazes mourut en 1838 et nous est inconnu.

L'abbé Salmon voulait assainir la ville de Fort-Royal. Dans ce but, le 1^{er} septembre 1841, il présenta au gouvernement un projet pour favoriser la circulation des eaux du canal d'enceinte, stagnantes et corrompues, au moyen d'un appareil de pompes et de béliers hydrauliques non encore appliqué. Il présenta un mémoire pour utiliser le choc de la mer sur le rivage comme force d'usine et comme moteur mécanique. Il demanda un congé « pour profiter des lumières des savants » sur ce point. Ses projets ne furent pas pris en considération et, en 1845, il cessa de faire partie du clergé colonial.

Il fut remplacé par Rocafort Jean Philippe. Originaire de Blanc, dans la Gironde, où il naquit le 16 février 1811, Rocafort fut curé du Macouba de 1839 à 1844 et de Case-Pilote de 1844 à 1850. De là il passa à Rivière-Salée, partit en congé, et fut curé du Vauclin de 1850 à 1852. Finalement le Ministre, d'entente avec l'Evêque, le raya du cadre en 1853.

En 1845, l'abbé Goux, curé du Carbet, fit son intérim à Case-Pilote ; il constata que les registres étaient mal tenus soit du temps de Rocafort, soit du temps de Salmon. Il en fut outré et laissa à leur adresse dans les registres la savoureuse remarque qui suit :

« Les curés de la Case-Pilote, qui n'ont d'ordinaire presque

rien à faire, devraient mieux soigner leur écriture et faire leurs actes plus complets et, selon le rituel, faire un acte pour chaque enfant qu'ils baptisent. *Qui potest capere capiat.* »

D'après ce que l'on m'a raconté, Rocafort aimait les longues et belles cérémonies. Il avait fait mettre une croix sur quatorze maisons du bourg, d'accord avec leur propriétaire, et c'est là qu'on faisait le Chemin de Croix ; chaque propriétaire avait soin d'orner sa croix le plus convenablement possible.

Garnier Jean Guillaume, qui vient ensuite, était né à Plouer, dans les Côtes-du-Nord, le 24 octobre 1815. Destiné à la Martinique en 1847, il fut vicaire à Trinité, puis curé de Rivière-Salée de 1848 à 1850 et desservant Petit-Bourg ; il passa à Case-Pilote l'année 1851 comme intérimaire, partit pour le Macouba où il resta deux ans, revint à Case-Pilote et en fut le curé de janvier 1853 à 1857. Il partit en congé de convalescence et ne devait plus revoir sa paroisse ; il mourut en mer le 22 septembre 1857, en revenant à la Martinique. Il dressa la liste des curés de Case-Pilote et je lui dois un bon témoignage de reconnaissance pour avoir facilité ma tâche.

Il fut remplacé par Pierre Paul Emmanuelli. Né en Corse, à Veuzolapa, le 3 avril 1804, Emmanuelli fut amené par Castelli, son compatriote, alors préfet apostolique, et il fut nommé vicaire à Fort-de-France en 1848. Castelli ayant été rappelé, Emmanuelli fut envoyé à Case-Pilote où il séjourna deux ans, de 1851 à 1853. Il n'en fut sans doute pas satisfait, demanda un congé et passa à la Trinidad.

Morel Mathieu ne fit qu'un court séjour dans la paroisse. Vicaire à Fort-de-France en 1848, il desservit la chapelle de Case-Navire, fut nommé aumônier de l'hôpital de Saint-Pierre en janvier 1853, passa quelques mois à Case-Pilote dans les années 1857 et 1858 et partit en congé pour ne plus revenir.

Aubry Auguste, que nous trouvons ensuite, ne s'éternisa pas non plus chez les Pilotins ; il ne passa guère plus d'un an dans leur paroisse, d'avril 1858 à septembre 1859. Né à Nancy, dans la Meurthe, le 26 décembre 1806, il fut envoyé à la Martinique à la fin de l'année 1857 « sur des renseignements très satisfaisants ». D'abord aumônier de l'hôpital militaire de Saint-Pierre, il passa à Case-Pilote, revint au Fort Saint-Pierre comme auxiliaire, et partit en France sans espoir de retour.

On a dit qu'il était de naissance illustre, peut-être fils de Charles X, qu'il s'appelait de son vrai nom Comte de Montbel. On l'a dit, mais il faudrait des preuves.

Il eut comme successeur un bon petit prêtre qui, malheureusement, ne vécut pas longtemps, l'abbé Joseph Paulin Loucou. Né le 30 août 1832 à Montaigu, dans le Tarn-et-Garonne, Loucou fut affecté à la Martinique en décembre 1856 ; il fut vicaire à Basse-Pointe et desservit l'Ajoupa Bouillon de 1856 à 1859, après quoi il fut envoyé à Case-Pilote. En 1862 sévissait l'épidémie de la verette qui fit des milliers de victimes. Loucou fut appelé au chevet de Mme Agénor — mère d'une ancienne bonne de l'abbé Tostivint.

Au pied de l'autel, en partant voir la malade, il fit le sacrifice de sa vie en disant : « Mon Dieu, frappez le pasteur et épargnez le troupeau ». Effectivement, le curé fut atteint par le terrible fléau, il mourut le 7 juin 1862, tandis que la malade recouvrait pleinement la santé.

L'abbé Loucou, nous l'avons vu plus haut, fit d'importants travaux à l'église ; c'est lui, en particulier, qui y fit placer le maître-autel en marbre qu'on y voit aujourd'hui.

Basiège Emile lui succéda. Né à Saint-Pierre le 11 février 1833, Basiège était un créole de la Martinique. Inscrit au cadre en 1857, il fut vicaire au Morne-Rouge, desservit la chapelle du Petit-Bourg, et fut curé de Case-Pilote de juillet 1862 à septembre 1867. A partir de cette époque, il paraît n'avoir pas trouvé un poste à sa convenance et sa vie n'est plus qu'une série de changements. Il est curé du Marin en 1867, auxiliaire à la cathédrale de Saint-Pierre en 1868, aumônier de la prison de Fort-de-France et desservant de Case-Navire en 1869, aumônier de la maison de santé de Saint-Pierre en 1870, vicaire au Fort en 1875 et finalement chapelain de la chapelle des Trois-Ponts où la mort vint mettre fin à ses pérégrinations. C'est lui qui, à Case-Pilote, fit ériger le calvaire qui domine le bourg et la mer.

Il fut remplacé à Case-Pilote par son frère Marie Henri. Né au Mouillage le 5 avril 1835, Henri fit ses études au séminaire de Saint-Pierre et fut ordonné prêtre en septembre 1858. Il fut successivement vicaire au Carbet (1858), au Marin et à Basse-Pointe (1859), au Centre (1860) et curé à Rivière-Salée (1860-1863).

Emile étant parti en congé, il alla faire son intérim à Case-Pilote où il séjourna de mai 1864 à février 1865. Il paraît qu'il était plus populaire et plus sympathique que son frère et que la population de Case-Pilote manifesta ouvertement ses préférences, ce qui n'était pas de nature à plaire à Emile. Il lui remit néanmoins la paroisse quand son intérim fut terminé et alla administrer la paroisse du François. Il revint à Case-Pilote en 1867, y resta trois ans et partit pour le Marin où il mourut le 31 mai 1876.

Son successeur fut l'abbé Pimont. Pierre Cyprien Pimont naquit le 6 juin 1832 à Beuzeville, au diocèse de Rouen. Inscrit au cadre en 1864, il alla au François comme vicaire, passa quelques mois à Case-Pilote, partit pour la Grand'Anse et revint à Case-Pilote où il fut curé du mois d'août 1870 à novembre 1876. Il eut quelques difficultés avec les frères des écoles au sujet de travaux qu'on exécutait à l'église et prit la route de Cayenne. Il devait y mourir le 22 janvier 1878, noyé dans une rivière en se rendant à son poste.

Après Pimont parut Têtu (1876-1878) que nous retrouverons au Saint-Esprit, Deléchap qui n'y séjourna que quelques mois (août à octobre 1872), puis de la Vallée.

Créole de la Martinique, de la Vallée naquit en 1839, fut inscrit au cadre en 1863, fut professeur à l'institution Sainte-Marie, vicaire à Rivière-Pilote en 1865, au Marin en 1872, curé aux Fonds Saint-Denys de 1874 à 1878, puis à Case-Pilote de 1878 à 1881. Il

fut ensuite aumônier du lycée et du pensionnat colonial à Saint-Pierre et il disparut au volcan.

Il avait une grande frayeur de la mort. L'éruption soudaine de la Montagne Pelée n'a pas dû laisser à son imagination le temps de souffrir bien longtemps.

L'abbé de la Vallée fit en 1879 l'acquisition d'une deuxième cloche pour le clocher de Case-Pilote. Elle porte le nom de Marie-Louise-Caroline. Louis Antoine Cornette de Saint-Cyr fut son parrain et une dame Pothuau sa marraine. Les frais d'acquisition ont sans doute été couverts par des dons et des souscriptions, aucune mention de la dépense ne figurant dans les budgets de l'époque.

Après de la Vallée, O. Marcq desservit la paroisse pendant deux ans, de septembre 1881 à octobre 1883. Né en 1851, inscrit au cadre en 1876, il fut secrétaire général de l'évêché, aumônier de l'hôpital militaire puis curé de Case-Pilote. Envoyé au Diamant en 1883, il faut croire que ce poste ne lui convint pas et il repartit en France pour ne plus revenir. Il paraît que c'était un homme de valeur.

Il fut remplacé par l'abbé Richard (1883-1892) que nous retrouverons à Sainte-Marie, ensuite par l'abbé Jourdan (1892-1898) qui termina sa carrière à Saint-Joseph. Après quoi, l'abbé Lefèvre assura le service de la paroisse pendant quelques mois — il devait mourir plus tard à Fort-de-France de la poitrine — puis Marteil en fut chargé.

Marteil naquit en 1854. Inscrit au cadre en 1884, il paraît comme intérimaire à Case-Pilote de juin à octobre 1891, fut curé à l'Ajoupa Bouillon en 1897, revint à Case-Pilote où il séjourna de janvier 1899 à mai 1902, et il partit pour l'éternité. On a laissé à son sujet la note suivante : *Bibebat plus quam decebat* ».

Sommier le remplaça. Né au Saint-Esprit en 1855, inscrit au cadre en 1881, Sommier inaugura son ministère au Gros-Morne, fut curé de Fonds Saint-Denys de 1888 à 1894, de Sainte-Luce de 1894 à 1898, de Rivière-Salée de 1898 à 1901, enfin de Case-Pilote où il resta cinq ans, de 1902 à 1907. Il partit ensuite pour le Morne-Vert (août 1907 à juillet 1908), se retira au Morne-aux-Bœufs, sur la paroisse du Carbet. De là, il réorganisa la paroisse du Prêcheur, partiellement démolie par le volcan, et y assura une fois par mois les offices du dimanche interrompus depuis 1902. Il mourut au Saint-Esprit, son pays natal.

Préher (1907-1909) et Le Roy (1909-1912) lui succédèrent. Puis vint Auguste Besson. Ancien religieux du Bienheureux Grignon-de-Montfort, Besson fit du ministère aux Etats-Unis, à Haïti, passa à la Guadeloupe où pendant quatre mois il assura le service du Moule (septembre à décembre 1911), fut appelé à la Martinique par l'abbé Jourdan, administrateur, et nommé curé de Case-Pilote où il resta de 1912 à 1920. Il partit pour Rivière-Pilote où il ne resta guère que deux ans, regagna la métropole, entra chez les Bénédictins de la rue Lafontaine à Paris, et c'est là qu'il mourut en 1923.

J'ai eu l'honneur de lui succéder à Case-Pilote.

En résumé, ont été curés de la paroisse depuis 1832 :

Tiran	24 février à 17 juillet 1832
Pouzet	24 juillet 1832 à 1 ^{er} juin 1834
Rigord	15 juillet à fin décembre 1834
Poncelet	janvier à août 1835
Cazes	1835 à février 1839
Marchési	février à 23 octobre 1839
Roussilhe	janvier à mai 1840
Salmon	février 1841 à août 1844
Rocafort	août 1844 à février 1850
Garnier	février 1850 à février 1851
Emmanuelli	mars 1851 à janvier 1853
Garnier	janvier 1853 à 1857
Morel	1857 à avril 1858
Aubry	avril 1858 à septembre 1859
Loucou	septembre 1859 à juin 1862
Basiège Emile	juillet 1862 à septembre 1867
Basiège Henri	novembre 1867 à juillet 1870
Pimont	août 1870 à novembre 1876
Tétu	novembre 1876 à juillet 1878
Deléchap	août à octobre 1878
De la Vallée	octobre 1878 à juillet 1881
Marcq	septembre 1881 à octobre 1883
Richard	octobre 1883 à mai 1892
Jourdan	mai 1892 à août 1898
Lefèvre	septembre à décembre 1898
Marteil	janvier 1899 à mai 1902
Sommier	novembre 1902 à mars 1907
Préher	avril 1907 à mars 1909
Le Roy	mars 1909 à mars 1912
Besson	avril 1912 à octobre 1920
Rennard	13 novembre 1920 à février 1927.

PRÊCHEUR

Le Prêcheur fut érigé en paroisse entre les années 1640 et 1644 et fut placé sous le patronage de Saint Joseph. Le major Bègue la visita en 1687. Il constata que l'église et le presbytère avaient besoin de grosses réparations. Pour les exécuter, les paroissiens offrirent treize mille sept cent cinquante livres de sucre. A cette somme, Bègue ajouta de la part du roi un secours de vingt mille livres et on peut croire que tout fut remis en bon état.

Les desservants connus de la paroisse sont les suivants :

Père du Tertre	1646
Henri de la Borde	1659
Laurent Marchal	1669
Jacques Hébert	1671
Jacques François de Bonal.	1677
Martin Poincet	1679
Pierre Bernard	1687
Lavour	1694
Chartier	1709 à 1713
?	
de Premilly	1715 à 1730
Veyrier (ou Vernier)	1731 à 1737
Prétrel	1738 à 1761
Le Comte	1762
Bouché	1763
Rouig	1765
Oudet	1766
Drant	1785 à 1788
Firmin Lesage	1826
Walsh	1826 à 1829
Teulières	1845 à 1850
Butez	1850 à 1853
de Cavata	1853 à 1856
Sevestre	1856 à 1861
Gueudré	1861 à 1868
Thouin	1868 à 1872
Adelson	1874
Favre	1875 à 1877
Gaillard	1878 à 1879
Bertot	1879 à 1887
Lefèvre	1894 à 1897
Desprez	1898 à 1902

Le Père du Tertre est le grand historien des Antilles bien connu. S'étant compromis à la Guadeloupe en prenant trop ardemment parti pour la Compagnie, il se vit obligé de quitter la colonie. Il gagna la Martinique et desservit le Prêcheur pendant quelques mois en attendant une occasion de regagner la France.

Le Père Henri de la Borde, Jésuite, desservit le Prêcheur en 1659. En 1665, il est au milieu des Caraïbes, dans les parages de Sainte-Luce. Il fut tué au combat de Cayonne, à Saint-Christophe, le 22 avril 1666, alors qu'il servait d'aumônier aux combattants. Il est l'auteur d'un ouvrage très documenté sur les Caraïbes.¹

Laurent Marchal fit du ministère dans les quatre paroisses confiées aux religieux de son ordre ; il fut leur supérieur à la Martinique en 1665.

Jacques Hébert était un séculier. Il vint à la Martinique comme aumônier de Clodoré. La fabrique avait alors un terrain de soixante-dix pas de large et de soixante-dix de haut entre la place d'Armes et les héritiers du sieur Roy. Sur ce terrain s'élevait la petite case du curé et le reste était planté en vivres.

Martin Poincet était un Jésuite. Il fit du ministère à Saint-Christophe, fut aumônier des troupes à l'attaque de Cayonne avec le Père de la Borde en 1666, et fut probablement supérieur des Jésuites en 1684.

De Prémilly desservit le Prêcheur pendant seize ans. Il rentra en France pour raison de santé et ne semble pas être revenu aux Antilles.

Prétrel paraît avoir desservi le Prêcheur pendant plus de vingt ans. Il fut le dernier supérieur des Jésuites à la Martinique.

Rouig était Dominicain. Il fut supérieur des religieux de son ordre à Saint-Pierre comme on l'a vu plus haut.

Oudet, que l'on trouve au Prêcheur en 1766, était un séculier ; nous ne savons rien sur son compte.

L'abbé Firmin Lesage vint à la Martinique sous la Restauration. Il fut quelque temps chargé du Prêcheur ; en mars 1826, il fut nommé curé du François et du Vauclin ; il partit l'année suivante pour Sainte-Lucie, fut curé de Castries et devint vicaire général de l'île tout entière.

Walsh, qui lui succéda, était curé du Fort, et c'est du Fort qu'il desservit le Prêcheur. Il partit pour le Macouba où on le trouve en 1829 et en 1830.

Pour Teulières, voir *les Anses-d'Arlet*.

Butez Jacques Alexandre naquit à Excollet, dans le Pas-de-Calais, le 19 avril 1816. Il fut vicaire au Lamentin en 1842, curé au Robert de 1846 à 1850. Envoyé ensuite au Prêcheur, il partit en congé en 1853, ne revint pas à la date fixée et fut rayé du cadre.

1. Voir mon *Essai Bibliographique*, p. 9-11.

De Cavata le remplaça et desservit la paroisse pendant trois ans.¹

Sevestre Pierre Arsène naquit le 14 octobre 1830, à Quesnay-Guesnon, dans le Calvados. Il fut emmené à la Martinique par Monseigneur Leherpeur en 1851, acheva ses études à Saint-Pierre et fut inscrit au cadre en 1854. Nommé vicaire à Sainte-Marie, il fit un intérim à Trinité en 1855 et partit pour le Prêcheur en 1856. Il n'y fit pas long ministère et y mourut en 1861.

Gueudré, qui le remplaça, naquit à Luzecourt, dans la Somme, le 15 mai 1830. Il entra au séminaire de Saint-Pierre en 1853 et fut attaché au clergé de la Martinique en 1855. Vicaire au Robert et à la Trinité (1855-1860), curé aux Trois-Ilets (1860-1861), il fut envoyé au Prêcheur où il séjourna de 1861 à 1868.

Thouin, qui lui succéda, venait de Sainte-Luce et partit pour le Diamant où nous le retrouverons.

Adelson Sébastien Fabien naquit à Saint-Pierre le 20 janvier 1835. Il fut en 1851 l'un des premiers élèves du séminaire-collège fondé par Monseigneur Leherpeur. Ordonné prêtre en 1863, il fut nommé vicaire au Fort où il resta jusqu'en juin 1874. Nommé curé du Prêcheur, il fut emporté par une pneumonie au mois de septembre suivant.

L'abbé Bertot desservit la paroisse de 1883 à 1887 et partit pour le Carbet où il a déjà été question de lui.

Pour Fabre, voir *Sainte-Marie* ; pour Gaillard, *Trois-Ilets* ; pour Lefèvre, *Marigot*.

L'abbé Desprez était martiniquais ; il naquit en 1858 et fut inscrit au cadre en 1883. Comme vicaire, il paraît à Rivière-Pilote et au Fort. Nommé curé du Prêcheur en 1898, il en fut chassé par le volcan en 1902. Tous les habitants de la paroisse furent alors évacués et il fut avec le maire le dernier à monter sur le bateau qui l'emportait. Nommé ensuite au Marin, il y mourut du diabète le 26 novembre 1906. Il repose à l'entrée du cimetière de cette paroisse avec les abbés Geffroy et Domas.

Au point de vue administratif, le Prêcheur fit d'abord partie de la commune de Saint-Pierre ; il en fut détaché le 26 septembre 1839 et, à partir de cette date, forma une commune particulière. Son conseil fut composé de huit membres et M. Huc fut son premier maire.

C'est au Prêcheur, sur l'habitation Grand'Case, qu'habita pendant quelques années Françoise d'Aubigné, la future Madame de Maintenon. Près de la maison principale se trouvait un banc de pierre sur lequel elle avait dû s'asseoir maintes et maintes fois et qu'on avait pour cette raison surnommé « banc de Madame de Maintenon ». Il disparut au volcan.

1. Voir à son sujet *Trinité*, p. 122-124.

SAINTE-LUCE

FONDATION DE LA PAROISSE

Les premiers colons de la Martinique, nous l'avons vu, s'établirent d'abord sur la côte qui s'étend du Prêcheur à Fort-de-France. De là, ils gagnèrent peu à peu le Sud et se répandirent le long des plages des Trois-Ilets aux Salines. Le Diamant puis le Marin les attirèrent tour à tour. Aux Trois-Rivières, ils formèrent une agglomération assez importante. Nicolas Fouquet, le fameux Surintendant des Finances bien connu de La Fontaine et de l'Histoire, s'y tailla un vaste domaine et en activait l'exploitation. Plus au sud, à l'anse Laurent et à l'anse du Serrurier, aujourd'hui l'anse Figuier, les colons avoisinaient les Caraïbes qui tenaient les deux côtés de la rivière à son embouchure.

Sur la rive gauche, un peu à l'intérieur des terres, habitait un sieur La Payre. Le 6 août 1665, il écrit « de la rivière des Pilotes » à son ami Levassor : « Je vous dirai que dimanche il vint un Caraïbe à M. Laborde qui est à la case des Révérends Pères Jésuites, qui nous a assuré que la guerre est déclarée entre les Anglais et les Caraïbes de Saint-Vincent ». ¹

En 1665, les Jésuites avaient donc une case, et par suite un terrain, à l'embouchure de la rivière Pilote. Ce terrain a dû leur venir des Caraïbes et passa peu de temps après à la paroisse.

En 1671, en effet, on trouve sur les lieux une paroisse organisée avec église et conseil de fabrique administrant une propriété de trois cents pas de large sur mille cinq cents de haut, soit toute la terre qui se trouve entre le Trou-au-Diable et le ruisseau qui aboutit au bourg, allant de la mer à environ deux kilomètres dans les mornes. A l'époque, deux carrés de cette propriété sont plantés en vivres, deux sont en savane et le reste est en friche. ²

Par qui et comment cette église était-elle desservie ? Au début, sans doute, par quelque Jésuite, puis par quelques missionnaires de passage. En 1681, le Père Paulin, Capucin, y fait un baptême. Les habitants des alentours en prenaient soin en même temps qu'ils cultivaient la terre qui lui était affectée.

En 1684, l'existence de la paroisse de Sainte-Luce est officiellement reconnue. On lui donne comme limites d'un côté les Trois Rivières et de l'autre la rivière Pilote ; elle est confiée aux Capucins.

1. C8 BI.

2. G1, 470.

Louis Pinel Ferréol, membre du conseil souverain de la Martinique, nommé commissaire pour l'inspection des registres des paroisses en 1801, en passant à Sainte-Luce, a noté ce qui suit :

« Sur la représentation des registres... nous aurions vu qu'ils commençaient en 1685, que depuis 1685 jusqu'en 1703 ils étaient... dans le plus grand ordre... » etc.

La paroisse fut donc régulièrement desservie à partir de 1685.

Deux ans plus tard, le 13 octobre 1687, elle recevait la visite du major Bègue ; le Frère Héliodore était curé et Lafontaine Ozier marguillier ; les principaux paroissiens assistaient à la visite.

Bègue parcourait les paroisses pour se rendre compte de l'état des édifices religieux et prescrire les travaux qu'il fallait y exécuter. A Sainte-Luce, il constate que l'église, le presbytère et le cimetière ont besoin de grosses réparations, ce qui leur suppose bien une vingtaine d'années d'existence. Les habitants s'imposent volontairement douze mille cinq cent quatre-vingt dix livres de sucre pour l'exécution des travaux désirés. Cette somme n'étant pas suffisante, il faudra y ajouter vingt mille livres que l'on prendra dans les fonds mis par le roi à la disposition de la colonie.

L'église et le cimetière qui l'entourait se trouvaient primitivement dans le bourg, sur la rive droite de la rue qui conduit au presbytère ; ils occupaient l'espace compris entre la cinquième maison (en 1914) et la place. Le presbytère s'élevait à flanc de coteau, un peu au-dessus de l'église. Des particuliers habitaient les alentours.

Après les restaurations prescrites par le major Bègue, cette église avait cinquante pieds de long et vingt de large, soit à peu près dix-sept mètres sur sept ; elle était construite en planches sur solage en maçonnerie. Elle fut placée sous le vocable de Sainte Luce. Sainte-Lucie, qui lui fait face, a dû probablement influencer sur le choix de ce patronage.

En 1693, les Anglais vinrent attaquer la Martinique. Après avoir ravagé Sainte-Anne et le Marin, ils arrivèrent à Sainte-Luce, brûlèrent le bourg, brisèrent les canots et mirent le feu aux plantations ; l'église et le presbytère disparurent dans les flammes. C'est ce que nous atteste le sieur Houdin, membre du conseil souverain. Chargé de constater les dégâts causés par les Anglais, il écrit : « Nous étant rendu au quartier de Sainte-Luce, nous aurions trouvé en y arrivant que l'église paroissiale du dit quartier dédiée à Sainte Luce, bâtie de charpente sur solle, palissadée de planches et couverte en partie de paille, qui nous a paru par les vestiges qui restent avoir cinquante pieds de long sur vingt de large, a été brûlée aussi bien qu'une grande maison servant de presbytère, ainsi qu'il nous a été déclaré par les sieurs Henry et Le Villain qui ont signé avec nous. Signé : François Le Villain, Henry, Houdin ».

A l'approche de l'ennemi, les habitants s'étaient réfugiés dans les hauteurs avec leurs animaux, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux.

DÉMEMBREMENT

Avec les années, les habitants de Sainte-Luce avaient remonté peu à peu la rivière Pilote et s'étaient établis sur les rives des cours d'eau qui font leur jonction à quatre kilomètres de son embouchure. Ils y avaient trouvé des terres neuves et fertiles et ils s'y étaient bientôt acquis une certaine aisance. Ils n'avaient subi aucun dommage de la part de l'ennemi car les Anglais n'avaient pas remonté la rivière.

Après le passage de l'ennemi, le Père Placide de Saint-Lô, qui desservait la paroisse, n'avait plus à Sainte-Luce ni église ni presbytère ; il trouva un excellent accueil à Rivière-Pilote. Puisqu'il fallait reconstruire les édifices religieux, pourquoi ne pas les reconstruire à la jonction des deux rivières ? Les paroissiens les plus fortunés habitaient dans les environs, bientôt ils seraient les plus nombreux car la bonne terre appelait de nouveaux habitants ; à quoi bon retourner à Sainte-Luce qui n'avait aucun avenir ?

« Les habitants de la Rivière Pilote, a-t-on écrit alors, n'eurent pas de peine à faire consentir le religieux, leur curé, à s'établir auprès d'eux et à y établir l'église paroissiale au lieu de la remettre où elle était ; ils convinrent ensemble d'un endroit pour l'église et le presbytère, et ils prirent cette place dans une pointe de terre formée par les deux petites rivières qui se jettent dans la rivière Pilote « où se trouvent encore aujourd'hui ces mêmes édifices ».

Le gouverneur Blénac approuva verbalement ce changement.

Mais les habitants de Sainte-Luce protestèrent auprès de l'intendant Robert ; ils voulaient que l'église fût rebâtie là où elle était précédemment ; tandis que ceux de Rivière-Pilote, pleinement d'accord avec les Capucins, la voulaient sur le nouvel emplacement.

L'intendant chargea le sieur Le Mesle, membre du conseil souverain, d'étudier la question sur place et de tâcher de lui trouver une solution plausible ; mais cette démarche n'eut aucun succès.

Alors l'intendant se rendit lui-même sur les lieux ; il réunit les habitants une première fois à Rivière-Pilote dans la nouvelle église, une deuxième fois, le 8 décembre, au bord de la mer, « dans l'endroit de l'ancienne église, et, après avoir entendu toutes leurs raisons », il décida « que l'église serait rétablie où elle était anciennement et que mal à propos on en avait changé l'emplacement ».

Le jugement de l'intendant fut lu à haute voix et le curé célébra la messe sur place. Tous les habitants parurent s'incliner sans trop de difficultés devant cette décision et tous offrirent leur quote-part pour rebâtir les édifices incendiés ; plusieurs ajoutèrent des dons particuliers pour leur ameublement.¹

1. *Origine des Paroisses*, p. 38-40.

La paix que fit agréer l'intendant Robert ne dura que le temps de son séjour aux Antilles. Dès qu'il fut parti, le Frère Placide se hâta de quitter Sainte-Luce pour Rivière-Pilote et les habitants du quartier s'empressèrent de faire des démarches auprès du gouverneur pour que leur agglomération fût érigée en paroisse. Pour ne pas mécontenter les habitants de Sainte-Luce, on ne supprima pas leur paroisse, on en créa une nouvelle à Rivière-Pilote et on laissa subsister la leur.

« Du 6 novembre 1704 au 11 janvier 1706, lisons-nous dans les registres de Rivière-Pilote, il n'y a pas d'actes de baptêmes sur les registres de Sainte-Luce. Il ne faut pas en être surpris parce qu'en ce temps il a été fait la division de la paroisse de la Rivière-Pilote avec celle de Sainte-Luce et les enfants ont été baptisés pendant toute l'année 1705 à la Rivière-Pilote. C'est ce que je certifie véritable. Signé : Placide de Saint-Lô, Capucin faisant les fonctions curiales desdites deux paroisses. »

La fondation de la paroisse de Rivière-Pilote eut une répercussion funeste sur celle de Sainte-Luce qui ne compta plus qu'un petit nombre de fidèles, si bien qu'on jugea à propos de la supprimer. Un habitant du quartier, le sieur Levillain, parvint à la faire rétablir en 1714. Mais deux ans plus tard, on fonda une nouvelle paroisse à Rivière-Salée et il fut de nouveau question de supprimer celle de Sainte-Luce. Nous lisons en effet dans les Annales du conseil souverain :

« Eu égard à la représentation ci-jointe du Révérend Père Bernard, supérieur des Capucins, touchant la cure de Sainte-Luce, voisine de celles de la Rivière-Pilote, du Diamant et de la Rivière-Salée, qui est absolument inutile, n'y ayant pas quatre ou cinq paroissiens blancs, et qui après avoir été ôtée, n'a été rétablie que par le zèle particulier du sieur Levillain, paroissien, depuis environ deux ans de notre connaissance, ordonnons que cette paroisse sera démembrée et les paroissiens distribués dans celles qui lui sont contiguës par celui qu'on voudra autoriser à faire ce changement pour que la pension qui y est attachée puisse être rejetée sur (celle qui vient d'être fondée) à la Rivière-Salée et ce qui facilitera d'autant plus ce nouvel établissement... ».

Les habitants de Sainte-Luce protestèrent contre une telle décision ; finalement la paroisse fut maintenue mais elle n'en resta pas moins amoindrie et fut maintes fois à la remorque de sa voisine.

CURÉS AU XVIII^e SIÈCLE

Sainte-Luce, comme toutes les paroisses de la côte sud-ouest de la Martinique, fut confiée aux Capucins. Le premier de ses curés dont nous connaissions le nom est le Frère Héliodore, qui desservait la paroisse en 1687 lors de la visite du major Bègue. Après lui, nous trouvons les noms suivants :

Frères

Antoine	du 10 mai 1702 au 13 mars 1703
Placide, de Saint-Lô	du 24 juin 1703 au 24 juin 1706
Antoine Jean Jacques	juin 1706 à juin 1709
Jean Damascène	1709 à 1710
Jacques, de Vire	février 1710 au 15 décembre 1710
Pascal, de Vire	mars 1711 à avril 1715
Jacques, de Vire	juin 1715 à avril 1719
Dominique, de Vire	avril 1719 à mai 1720
Charles François, d'Alençon...	août 1720 à avril 1722
Anselme, de Rouen	juin 1722 à décembre 1725
André, de Caen	février 1726 à juin 1755.

On peut remarquer que quatre de ces Capucins sont de Vire et tous sont des Normands ; ils devaient par conséquent avoir un peu la même mentalité et donner à la paroisse une formation religieuse identique et suivie. La plupart d'entre eux ont passé assez rapidement. André de Caen, seul, y fait un long séjour ; c'est le curé qui, des origines à nos jours, est resté le plus longtemps dans la paroisse ; il y est resté près de trente ans. Il a été absent de 1737 à 1739 et remplacé au petit bonheur. En 1739, il est assez curieux de remarquer que Sainte-Luce est desservie par le Frère Jean-Baptiste, curé de Fort-Royal.

Son successeur, Claude de Vesoul, meurt le 20 octobre 1756, après un séjour d'un peu plus d'un an. C'est le premier curé qui soit mort dans la paroisse ; il a été inhumé dans le chœur de l'église du côté de l'épître.

Après lui, ont été curés :

Jean-Baptiste, de Carcassonne ..	novembre 1755 à février 1762
Claude, de Besançon	novembre 1762 à mars 1767
Simon, d'Agde	juin 1767 à décembre 1770
Athanase	mars 1771 à décembre 1774
Urbain, de Toul	juin 1775 au 17 décembre 1791

Ce dernier est resté seize ans dans la paroisse ; il y est mort le 17 décembre à l'âge de 59 ans. Il fut inhumé au cimetière.

Après lui paraît Elophe, qui vient de Sainte-Anne et qui s'enfuit aux îles voisines en janvier 1793. C'est le dernier Capucin qui ait desservi Sainte-Luce.

La paroisse, nous l'avons vu plus haut, n'avait pas une population bien nombreuse ; néanmoins, elle n'était pas pauvre, et, jusqu'à la Révolution, le curé pouvait y vivre aisément. Il possédait en effet trente-trois carrés de terre où il pouvait avoir jardin pour ses légumes et savane pour ses animaux. Une senne, un canot et une dizaine d'esclaves faisant la pêche lui appartenaient aussi et lui donnaient un beau revenu d'environ cinq mille livres par an. C'était sans doute le fait de quelques généreux donateurs qui voulurent ainsi suppléer à la pénurie du casuel et

empêcher que la paroisse ne soit supprimée. Outre l'approvisionnement de sa table en bon poisson, le curé avait ainsi à son service une nombreuse domesticité où il pouvait trouver sonneur, chantre, sacristain pour son église, jardinier pour ses plantations et bonne pour son presbytère. Ils répondaient aux noms de Guillaume, Pacôme, Paul, Zozime, Joseph, Sans-Chagrin, Appoline, Laurencine, Marie-Louise, Rose, auxquels il faut ajouter plusieurs enfants.

Comme revenu pécuniaire, la paroisse avait une rente annuelle de six cent cinq livres provenant d'une somme de douze mille livres placée chez le sieur Lemesle par le chevalier Deganne, le 24 février 1785.

EGLISE ET PRESBYTÈRE

Primitivement, avons-nous dit, l'église et le cimetière se trouvaient dans le bourg. Ce n'était pas l'emplacement rêvé car l'endroit était plus ou moins noyé et les cadavres étaient exposés aux ravages des crabes qui en faisaient parfois leur pâture. Aussi, quand on fut obligé de reconstruire l'église, on la transporta au-dessus du morne et on établit le cimetière tout autour ; c'est le cimetière actuel. Ceci a dû se passer avant l'année 1748, car dans une page des registres de catholicité, en 1749, sur cinq sépultures trois sont faites dans le cimetière de l'église neuve, et deux dans le cimetière de la vieille église.

La paroisse avait deux cloches qui furent baptisées le 23 septembre 1733. La première eut comme parrain le sieur Poincable, lieutenant du roi au Marin, et Mme Poincable fut marraine de la seconde.

A remarquer que la bénédiction de ces cloches et la reconstruction de l'église eurent lieu pendant que le Frère André de Caen était curé. Il y eut également à cette époque un nombre remarquable de baptêmes de Caraïbes et de nègres libres. Ce qui laisse entendre un assez fructueux ministère.

Le presbytère se trouvait sur l'emplacement de l'église actuelle ; il se composait d'une grande salle et de quatre chambres. Dans la salle, toutes les notabilités de la paroisse pouvaient facilement se réunir, délibérer, et parfois se payer un bon déjeuner sur le compte de la fabrique.

Au sud s'élevaient les dépendances ; à droite, une grande cuisine avec four ; elle existait encore en 1914 ; à gauche le logement des esclaves dont il ne reste plus aujourd'hui (1914) qu'un mur sur le prolongement de la citerne. D'où venait cette citerne ? N'était-ce pas le cachot où étaient punis les esclaves en rébellion ?

Plus bas, sur la pointe, était un fortin avec deux canons pour défendre l'entrée du bourg et l'embouchure de la rivière Pilote. Ces deux canons ont été depuis longtemps jetés à la mer.

Toute la vie sociale de l'époque gravite autour de l'église ; toutes les communications officielles, toutes les décisions du

gouvernement sont lues au prône du dimanche et toutes les nouvelles se répandent et se commentent autour de l'église. C'est à l'église que l'on convoque les habitants pour délibérer sur les intérêts matériels ou spirituels du quartier. C'est au presbytère que l'on se réunit et que l'on prend les décisions pour réparer ou construire les édifices du culte, les chemins et les ponts, pour déterminer le taux des impositions frappant chaque travailleur ; c'est là que chaque année, après la grand messe paroissiale, on élit le marguillier qui sera chargé pendant toute l'année de gérer les intérêts de la fabrique. A la fête de Sainte Luce, il rendra compte de son administration devant deux commissaires nommés à cet effet.

Ce n'était pas une charge très enviée que d'être marguillier et on cherche parfois à s'en dispenser ; c'est, pour Sainte-Luce, une somme de trois cent trente livres qu'il faut verser à la fabrique.

RÉVOLUTION ET EMPIRE

Après le départ des Capucins, la paroisse fut desservie par La Prévôte, curé du Marin, et par l'abbé Suques, curé de Rivière-Pilote. Rochambeau était alors gouverneur de la Martinique. Il fut chassé de l'île par les Anglais. Ce changement de gouvernement amena Zacharie de Vérani, religieux augustin, à la tête de la paroisse. Il estima que l'église avait été polluée par le ministère de ses prédécesseurs et il jugea à propos de la réconcilier avant d'y faire aucune fonction religieuse.

« L'an mil sept cent quatre-vingt quatorze et le vingt-un septembre, lisons-nous dans les actes d'état religieux, nous sousigné missionnaire apostolique et curé de cette paroisse de Sainte-Luce, île Martinique, avant de prendre possession de la dite paroisse, avons réconcilié l'église qui par les brigands avait été polluée. La dite réconciliation a été faite en présence de tous les habitants qui ont assisté à cette fonction. En foi de quoi ont signé : P. Montaigne, Roblot, N. Volcart, Le Mesle, et Père de Vérani, religieux augustin, missionnaire apostolique, curé. »

De Vérani desservit la paroisse de septembre 1794 à 1802. Durant ce temps, il passa plusieurs mois au François et fit fonction de curé à Rivière-Pilote de 1798 à 1802. Il quitta Sainte-Luce pour les Trois-Îlets où il devait mourir en 1811.

En 1801, le Père Vérani reçut la visite d'un membre du conseil supérieur chargé d'inspecter les registres et les édifices religieux. Voici le compte rendu de sa visite :

« Ce jourd'hui deuxième jour du mois de mars 1801 de relevée, Nous Pierre Louis Pinel Féréol, conseiller nommé commissaire pour l'inspection et examen des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte-Luce et d'en constater l'état ainsi que celui des fabriques, cimetièrre, église et presbytère de la dite paroisse et ce par arrêt de la Cour invitée par Son Excellence M. le Gouverneur à prendre dans son sein des commissaires pour

cet objet qu'il ne pouvait remplir en personne, le dit arrêt à la date du 2 janvier 1801, dont expédition nous aurait été délivrée par le greffier en chef et serait par nous transcrite sur le présent registre à la suite de notre procès-verbal ; nous serions transporté au quartier et en la paroisse de Sainte-Luce sous l'invocation de Sainte Luce, dépendant de la mission des Capucins, à la principale porte de laquelle nous aurions été reçu par le Révérend Père Zacharie, curé de la dite paroisse, et après les cérémonies d'usage et le *Te Deum* chanté, aurions visité l'église en détail accompagné de mon dit sieur curé et de MM. Volcart Saint-Omer, marguillier en exercice, Tourneau, commissaire commandant, et Février, laquelle nous aurions trouvée très déceemment tenue ; serions ensuite passé à la sacristie où nous aurions vu les vases, linges d'autel et ornements dans le meilleur état et en quantité suffisante, si l'on excepte les ornements noirs qui manquent absolument ainsi que la tenture. Avant de laisser l'église, nous aurions remarqué l'autel et le tableau placé au-dessus du dit autel, le premier dévoré par les poux de bois et tombant en ruine de manière même à en nécessiter promptement un autre, et le tableau demandant une réparation qui l'empêche de devenir bientôt nul.

« Nous étant transporté dans le cimetière des blancs et libres, l'aurions trouvé clos de très bons murs. Nous aurions ensuite voulu visiter celui des esclaves. Le Révérend Père Zacharie nous aurait fait voir l'endroit où il avait été depuis le principe, endroit noyé et où d'ailleurs les cadavres à la discrétion de certains animaux y étaient dévorés par eux et en devenaient la pâture, ce qui l'aurait déterminé à en former un autre dans l'enclos de sa savane, non loin de l'église et de celui des blancs et libres ; mais il nous aurait dit qu'il avait aussitôt vu que cet emplacement ne répondait pas encore à ce qu'il s'était proposé tant il est vrai que la nature du sol en cet endroit ne permettait pas, même à force de bras et d'instruments, de donner aux fosses une profondeur convenable, ce qui était un grand inconvénient et d'une dangereuse conséquence. Il aurait alors observé qu'en prolongeant les murs de celui des blancs et libres jusqu'à la ligne d'un pied de tamarin qu'il nous aurait fait voir, on en aurait autant qu'on pouvait le désirer pour les esclaves, avec l'attention en le réunissant avec celui des blancs et libres d'y établir la ligne de démarcation.

« Sur la présentation des registres qui nous aurait été demandée, nous aurions vu qu'ils commençaient en 1685, que depuis 1685 jusqu'en 1703, ce qui fait une première époque, ils étaient, à l'encre et à l'écriture près qui en feraient désirer la transcription, ainsi qu'à une lacune d'une année, dans le plus grand ordre ; que depuis 1703 jusqu'en 1774, deuxième époque bien régulière d'ailleurs, ils étaient encore à recouvrir et à relier quoiqu'en ait ordonné la Cour sur le procès-verbal de M. de Grenonville en 1794, et ce, disait l'arrêt, à la diligence du substitut du procureur général et aux soins du marguillier ; enfin que depuis 1774 jusqu'à la présente année ils ne laissent rien à désirer. On ne nous aurait point exhibé celui pour les quêtes et dons en

argent faits aux églises au désir de l'article 3 de l'ordonnance du 14 février 1781. Nous aurions remarqué d'ailleurs pour le registre des délibérations qu'il a cessé d'être coté et paraphé dès la deuxième page.

« Ayant de là porté nos pas au presbytère, y aurions tout trouvé dans l'état le plus flatteur pour ceux qui aiment l'ordre et pour la personne destinée à en jouir dans cet endroit. C'est une faible récompense encore des vertus qui y habitent et en font le principal ornement dans ce moment.

« Avant de clore nous aurions pensé à nous procurer des renseignements relativement à l'administration des deniers de la fabrique et à la mesure de son revenu et à constater les actes qui donnent la qualification de libres sans mention de la réquisition de la part des curés et de l'exhibition de la part des parties des titres qui fondent telles libertés revêtues d'ailleurs de l'autorisation du gouverneur ou avec mention d'enregistrement mais par M. Rochambeau. Nous aurions vu : 1° que le dernier marguillier sortant de charge était le seul qui n'ait pas encore rendu ses comptes, mais en même temps il nous aurait été répondu qu'il allait les rendre et qu'il était du reste encore dans le délai de la loi ; 2° que le revenu de la fabrique ne consiste qu'en six cents livres de rentes annuelles et qu'il lui revient d'ailleurs, mais à une fois payer, quatre mille cinq cents livres dont le marguillier sorti de charge doit justifier l'emploi ;

« 3° nous aurions en effet constaté, par une lecture bien suivie, différents actes tels que nous venons d'en désigner, lesquels nous inscririons en la manière qu'ils sont conçus dans le procès-verbal qui doit être remis par nous au procureur général.

« De tout quoi avons dressé notre procès-verbal et l'avons signé avec le dit sieur curé et autres sus-nommés les jour et an susdits. »

Il résulte de ce compte rendu que sur l'ordre du gouverneur, qui était alors William Keppel, Louis Pinel Féréol se rendit à Sainte-Luce en qualité d'inspecteur. Il est reçu solennellement à la porte de l'église par le curé et les assistants, on chante le *Te Deum* et la visite commence. La sacristie est convenablement pourvue de tout ce qui est nécessaire au culte sauf qu'il manque la tenture et les ornements noirs. C'est une grosse lacune car sans ornements noirs les enterrements perdent ce cachet de gravité et de deuil qui caractérisent les cérémonies funèbres. C'était négligence de la part des marguilliers.

L'église est propre mais il n'y a qu'un seul autel et il est dévoré par les poux de bois. Ils l'ont attaqué pendant que le curé était au François, de novembre 1797 à janvier 1798. A son retour, on a voulu les empoisonner avec de l'arsenic, mais sans y réussir d'une façon complète et le pauvre autel tombait en ruines. Un tableau qui représentait sans doute Sainte Luce n'était guère en meilleur état et avait besoin d'urgentes réparations.

De l'église, l'inspecteur passe au cimetière qui l'entourait et où l'on enterrait les blancs et les libres ; il était convenable ;

mais celui des esclaves ne l'était pas du tout. Il était resté dans l'emplacement primitif, dans un endroit marécageux où les crabes régnaient en maîtres et où les cadavres leur servaient parfois de pâture. C'était indécent et l'on aime à croire que le dernier emplacement choisi par le Père Zacharie fut adopté sans tarder.

Les registres de catholicité existaient à peu près tous depuis la fondation de la paroisse. Depuis ce temps, la première série qui, en 1801, devenait illisible, a disparu ; la seconde est en grande partie au greffe. Pour le XIX^e siècle, les registres présentent de regrettables lacunes.

De l'église, Féréol se rend au presbytère où il trouve tout en bon ordre. Il inspecte la comptabilité et contrôle les actes de liberté sujets à caution. Le marguillier sorti de charge n'avait pas encore rendu ses comptes mais il se disposait à le faire à brève échéance.

Dans les revenus de la paroisse, il n'est question ni de la senne, ni des terres curiales. Tout ce que rapportait la senne était pour le curé et les terres formaient la mense curiale. Sur ces terres, le curé nourrissait le cheval qui servait aux courses et il faisait l'élevage, en particulier l'élevage des moutons. La fabrique n'avait pas à payer d'employés pour l'église, sauf parfois un chantre ; les esclaves du presbytère en remplissaient les fonctions. Elle fournissait la cire pour le luminaire. Le pain, le vin, le blanchissage et l'entretien du linge restaient à la charge du curé qui ne percevait aucune allocation pour cela.

Le 30 mai 1802, le Père Zacharie partit pour les Trois-Îlets. Il emmena avec lui une vieille mulâtresse appelée None qui l'avait servi pendant de longues années à Sainte-Luce et il laissa en échange tout un ameublement pour le presbytère.

« Aujourd'hui 30 mai 1802, lisons-nous dans les registres, nous soussignés habitants de cette paroisse, nous sommes assemblés à l'issue de la sainte messe paroissiale pour délibérer à autoriser le marguillier de passer la vente au Révérend Père Zacharie de la vieille mulâtresse None pour le prix et somme de cinq cent quatre-vingt quatorze livres, qu'il a satisfait la fabrique par l'abandon de deux cents livres de cire qui lui étaient dues et quelques meubles détaillés suivants, savoir : une armoire bois du pays, une table de sape à pied, une *idem* à chassy, quatorze chaises, une douzaine de grands verres, une douzaine de petits, une douzaine de tasses à café, quatre douzaines et demie d'assiettes, une douzaine et demie de plats, une douzaine de couteaux, deux paires de draps, une douzaine de serviettes, trois nappes, un fanal, un poêle à faire la farine en cuivre, deux petites jarres à eau. Nous laissons le tout à la jouissance de M. l'abbé Thomas Legueult, desservant la paroisse, de même que les articles suivants attachés à la fabrique : six couverts d'argent, une cuillère à ragoût, une *idem* à soupe aussi en argent, deux bois de lit, deux matelas, une paillasse, deux bêtes à cornes rapportant, deux *idem* de petit (?), une bête chevaline et aussi tous les nègres attachés à la fabrique, tout le temps qu'il desservira notre paroisse.

« Nous autorisons aussi le marguillier à fournir les vivres qui suivent à M. l'abbé pour sa dépense sur les deniers de la fabrique, savoir : un quart de beurre, un demi-panier d'huile, un demi-barril de bœuf, une barrique de vin de Bordeaux. Ainsi convenu tous d'une unanime voix le jour et an que dessus. »

Cet inventaire montre que le presbytère était convenablement meublé. Après huit ans de guerre et quatre ans d'occupation anglaise, on n'était pas pour cela dans la misère ; le beurre, l'huile et le vin de Bordeaux ne faisaient pas défaut, et la générosité des paroissiens n'avait pas été balayée par la tourmente révolutionnaire.

L'abbé Thomas Legueult, qui remplaça le Père Zacharie, était originaire de Vire, en Normandie. Il était vicaire à Dourdan et âgé de quarante-neuf ans quand il fut emprisonné par la Révolution. Emporté à Cayenne sur *la Décade*, il revint à la Martinique en octobre 1801 et, peu de temps après, il fut chargé de la paroisse de Sainte-Luce. Il ne devait pas y rester longtemps et il y mourut le 15 octobre 1805.

Les prêtres n'étaient pas alors très nombreux à la Martinique, il n'était pas possible d'en mettre un à la tête de chaque paroisse. Sainte-Luce fut desservie par le Marin ; pendant six ans, de 1805 à 1811, par Dom Potier de la Germondaye, et ensuite par l'abbé de Périgny.

En 1806, le gouvernement de Napoléon fit supprimer les esclaves appartenant à l'église de Sainte-Luce. On fut alors obligé de pourvoir à diverses dépenses qui n'existaient pas auparavant ; il fallut payer un chantre, une personne chargée de la sacristie, pourvoir aux divers frais du culte. En 1812, on alloua huit cent quatre-vingt quatre livres à l'abbé de Périgny pour le pain, le vin, la sacristie, le luminaire et son transport du Marin à Sainte-Luce.

Sous l'Empire eut lieu la reconstruction du pont qui se trouve après Trois-Rivières, sur la route de Rivière-Salée. Celui qui existait menaçait de s'effondrer, il était urgent de le refaire. On dressa un devis de trois mille trois cents livres et, pour ce prix, le 30 messidor an XII, un mulâtre libre nommé Bernard accepta de refaire ce pont « en murs, chaux et sable, de six pieds de large, voûté en pierre de taille, avec un rebord des deux côtés aussi en pierre de taille et dans toutes les encognures, le tout bien lié, avec de bons fondements solides sans que l'on soit tenu de rien lui fournir que la somme mentionnée ci-dessus qui lui sera comptée » la moitié à moitié de l'ouvrage et le solde à la fin. Les sieurs Montaigne, Lacaille, Huyghe et Desmieux furent chargés de vérifier les travaux.

Le pont a été construit solidement, conformément aux devis et condition ; c'est probablement celui qui existe jusqu'à présent, et, de ce chef, il mérite une attention particulière de la part de la postérité.

LE CYCLONE DE 1817

A la Restauration, les habitants de Sainte-Luce demandèrent la restitution des nègres qui appartenaient à la paroisse et qui avaient été vendus sous le gouvernement impérial. Ils ne parvinrent pas à les récupérer, mais ils reçurent douze mille livres à titre de dédommagement. Le 30 mars 1816, ils décidèrent que cet argent serait consacré à la réparation du presbytère, de l'église et du clocher, à l'achat d'une négresse pour les entretenir et à l'achat aussi d'ornements et de quelques animaux. Ces diverses dispositions ne rendaient pas au curé les avantages qu'il avait précédemment ; à titre de compensation, il fut décidé qu'on lui fournirait une allocation de mille deux cents livres par an.

A la fin de l'année 1816, les réparations du presbytère étaient achevées. Celles de l'église et du clocher devaient être effectuées l'année suivante quand, le 21 octobre 1817, survint un violent cyclone qui balaya l'un et l'autre et endommagea fortement le presbytère.

Le 23 novembre, l'assemblée paroissiale décida de « relever le plus tôt possible le comble du presbytère et d'en disposer le bas d'une manière décente pour servir d'église, d'arranger le haut pour le logement du curé et faire au pignon ouest une galerie pour son usage ; enfin de recouvrir la cuisine et le logement des nègres ». « Le presbytère décemment arrangé, disait-on, sera en raison de sa grandeur suffisant pour la paroisse. »

L'assemblée décida en outre de vendre les débris de l'église dont on n'aurait pas besoin pour la restauration du presbytère, et l'on espérait que le reliquat des douze mille livres que le gouvernement avait versées à la paroisse et qui n'était pas encore utilisé suffirait aux dépenses.

Mais il fallut décompter. Le 20 décembre 1818, dans une assemblée des habitants, le commissaire commandant faisait les constatations suivantes :

« Ayant eu le malheur, Messieurs, de voir tout à la fois notre église et notre beau presbytère renversés par l'ouragan du 21 octobre 1817, nous crûmes dans le premier moment, avec les débris de l'église et du presbytère et nos propres moyens, pouvoir réparer ce dernier bâtiment et y célébrer le service divin en attendant de meilleurs temps pour rebâtir notre église ; nous y fûmes autorisés par M. l'Intendant. Les bois de l'un et l'autre bâtiment ayant été soigneusement retirés des décombres, on se convainquit malheureusement qu'ils avaient été tellement brisés qu'ils ne pourraient suffire à la réparation temporaire projetée.

« Considérant ensuite que les dimensions du presbytère dont les murs sont en grande partie intacts pourraient à bien moindres frais procurer à la paroisse une église presque aussi spacieuse que celle qu'elle a perdue, on a pensé qu'il serait plus avantageux de convertir une fois le presbytère en église et d'y ajouter sur le pignon de derrière une galerie qui servirait de logement

au curé desservant. L'aperçu du plan monte à trente-six mille livres coloniales...

« Plein de confiance dans la bonté paternelle de notre respectable gouverneur, dont nous voyons la sollicitude et le zèle à réparer les églises de la colonie endommagées par l'ouragan, nous n'avons pas cru néanmoins pouvoir réclamer l'assistance du gouvernement avant de nous être assurés de ce que l'état déplorable de nos plantations nous permettrait de faire nous-mêmes pour nous procurer une église. Profitons, Messieurs, de ce jour de fête (de Sainte Luce) qui nous réunit, et voyons ce que nous pouvons faire pour nous tirer le plus tôt possible de cette petite chambre que, grâce à Mme Lemesle, nous avons été bien heureux de trouver mais qui ne peut ni nous contenir, ni donner à nos nègres une idée de la majesté du Dieu que nous venons y adorer. »

« Sur quoi, messieurs les habitants, après avoir mûrement délibéré, ont arrêté que, sentant profondément le besoin qu'ils ont d'une église, et affligés de se voir encore cette année dans l'impossibilité d'y contribuer, ils sont prêts à s'imposer... à raison de trente-six livres par tête de nègre payant droit exigibles au mois de mars 1820, dans l'espérance que le gouvernement, témoin de leur bonne volonté, voudra bien avancer à cette paroisse à titre de prêt une somme de douze mille livres remboursable sur l'imposition votée, et lui accorder en outre six libertés pour mettre à exécution un plan qui lui procurerait dans peu de mois une église et un presbytère. »

Mais le gouvernement ne jugea pas à propos d'avancer la somme désirée. Plusieurs années s'écoulèrent et les offices continuèrent à se faire chez Mme Lemesle. Sa maison s'élevait entre le bourg et le cimetière, et pour cinq cent quarante livres par an elle en louait la principale pièce à la paroisse.

Ce local était bien trop petit. L'abbé Carrand, préfet apostolique, faisant sa tournée dans l'île, le trouva « inconvenant » ; le 15 mai 1823, il interdit la célébration des offices à Sainte-Luce et rattacha la paroisse à celle de Rivière-Pilote jusqu'à ce qu'on ait construit une église ou une chapelle convenable et un logement pour le curé.

A cette occasion, on fit l'inventaire des biens qui restaient à la paroisse. C'était bien pauvre. Au presbytère, il n'y a guère qu'une négresse et un enfant. A la sacristie, on remarque des tuniques et dalmatiques noires, vertes, etc. ; on se demande par qui elles pouvaient bien être portées quand il n'y avait même pas de curé pour porter les chasubles.

RECONSTRUCTION DE L'EGLISE

Dans sa visite, le préfet apostolique proposa aux habitants de transformer le presbytère en chapelle et d'affecter à ce travail les douze mille livres que le chevalier Degannes avait laissées à

la paroisse et qui étaient placées entre les mains de Mme Lemesle. La chose fut agréée et la construction d'une chapelle fut décidée. Le 21 octobre 1824, sept ans après le passage du cyclone, l'entreprise fut donnée à Joseph Linval, maître charpentier, et à Pierre Mouttet, maître maçon, pour la somme de trente mille livres, non compris la fourniture des bois et diverses corvées de nègres.

En outre, il fallait « faire un autel, tabernacle et gradins simples mais décents et durables, réparer chandeliers et crucifix, acheter un missel et autres livres d'église, réparer le saint ciboire, l'encensoir et la lampe, réparer les ornements, acheter des linges de toute espèce, réparer l'armoire de la sacristie, mettre dans le logement du desservant les meubles les plus nécessaires, tous objets perdus ou plus ou moins endommagés dans l'ouragan de 1817, enfin acheter un nègre » pour garder l'église et ses dépendances car il n'y avait pas de curé à poste fixe.

Ces diverses dépenses furent estimées à douze mille trois cents livres. C'était donc au total quarante deux mille trois cents livres qu'il fallait dépenser, et pour le solder les paroissiens furent obligés de s'imposer à raison de soixante-douze livres par tête de nègre. C'est la plus forte imposition dont fassent mention les documents de l'époque.

Après cette décision, on se mit au travail. On mit deux ans à l'exécuter. Enfin, le 15 octobre 1826, l'abbé de Perrigny, ancien curé de Sainte-Luce, alors curé de Fort-Royal, fut chargé de bénir la chapelle, assisté de l'abbé Fénolan, curé du Marin et desservant Sainte-Luce. A la chapelle était jointe une sacristie, mais il n'y avait pas de clocher ; la seule cloche qui existait fut installée sur un petit mur à côté de la chapelle.

A la même époque, un presbytère fut construit au sud de l'église, là où il devait rester une centaine d'années ; il était composé de trois pièces et de deux galeries ouvertes, comme on le retrouve une trentaine d'années plus tard. Il sert aujourd'hui (1943) de dispensaire.

La chapelle que l'on avait construite devint totalement insuffisante après 1848. « La grandeur de l'église, écrit-on en 1851, n'est plus en rapport avec la population dont une grande partie est privée, les jours de fête, d'assister aux offices divins. »

En conséquence, en 1859, l'église fut agrandie, remise à neuf, munie d'un clocher, grâce au concours de l'abbé Lebrun, curé, et du maire Milius Raboutet. Elle fut consacrée par Monseigneur Porchez le 18 janvier 1860.

C'est à cette époque, pour faire face aux dépenses imposées par les travaux faits à l'église, que l'on vendit trente-six hectares des terres qui appartenaient à la paroisse. Il ne restait plus que quatre hectares en 1910, y compris le cimetière, l'emplacement de l'église et celui du presbytère. C'est tout ce qu'il reste de ce qui fut la mense curiale de Sainte-Luce.

CURÉ AU XIX^e SIÈCLE

Au XIX^e siècle, les curés de Sainte-Luce ont été les suivants :

Fénolan	1826 à 1830
Sassiani de Montréal	1830 à 1840
Teulières	1840 à 1841
Perretti de la Roca	1841 à 1842
Pargnel Jean Louis	1841 à 1842
Fau	1842 à 1844
Herblot	1844 à 1845
Roussille Guillaume	1845 à 1846
Thiennot	1846
Marchési	1847 à 1848
Roux	1849
Terral Jean Louis	1849 à 1851
Merchez	1852
Roussille (2 ^e fois)	1852
Sevedavy Pierre	1853 à 1856
Le Dantier	1856
Lebrun	1856 à 1861
Thouin	1861 à 1868
Tupin Amédée	1868 à 1879
Le Calvez	1879 à 1881
Pédron	1881 à 1883
Girard Maximin	1883 à 1884
Antonietti François	1884 à 1893
Camenen	1893 à 1894
Sommier	1894 à 1898
Fargette	1898 à 1905
Le Roy	1905 à 1906
Dumausé	1906 à 1908
Duret	1908 à 1911
Domas	1911 à 1912
Daguy	1912 à 1913

Fénolan desservit la paroisse de Sainte-Luce de 1826 à 1830 ; d'abord du Marin et ensuite de Rivière-Pilote.

Sassiani de Montréal lui succéda. C'est de son temps que fut formé le conseil de fabrique. Il y avait alors cinquante-cinq propriétaires à Sainte-Luce. Les plus marquants étaient de la Galernerie, la veuve Lemesle et Lavizon. Le curé n'habitait pas la paroisse, le terrain était envahi par les broussailles et infesté de serpents. En 1836, on fut obligé d'ordonner un grand nettoyage.

Perretti de la Roca, comme Sassiani, desservit Sainte-Luce tout en étant curé de Rivière-Pilote.

Pargnel Jean Louis, originaire du diocèse de Rodez. Nommé vicaire de Rivière-Pilote en décembre 1840, il dessert Sainte-Luce conjointement avec son curé en 1841 et 1842.

Fau, qui vient ensuite, est intérimaire du Marin.

Herblot Jacques François fut curé à poste fixe à Sainte-Luce, malheureusement pas pour longtemps ; il mourut quelques mois après son arrivée dans la paroisse. Il fut enterré près de l'église. Quand, en 1856, on ouvrit sa fosse pour y mettre Sévédavy, on trouva son corps intact. Il était originaire du diocèse de Séez ; il arriva à la Martinique en 1838. En mourant, il laissa deux cents francs aux pauvres, deux cents francs et ses habits sacerdotaux à la fabrique de Sainte-Luce ; c'est tout ce qu'il possédait.

Roussille Guillaume, nommé le 1^{er} octobre 1845, partit pour le Macouba en juillet 1846.

Thiennot, nommé en juillet 1846, démissionne en janvier 1847 et regagne la métropole.

La paroisse est ensuite desservie par Marchési, curé de Rivière-Pilote (47-48).

Roux ne fait que passer (janvier-février 1849).

Terral Jean Louis lui succède et assure le service paroissial pendant deux ans (février 1849 à janvier 1851).

Vient ensuite Merchez Dominique ; en avril 1852 il regagne la métropole.

Roussille paraît une seconde fois ; il permute avec Chatenay, curé de Sainte-Anne, en février 1853, et quitte la colonie au mois de mai suivant.

Sevedavy Pierre Louis, vicaire de Rivière-Pilote, dessert Sainte-Luce de 1853 à sa mort, en juillet 1856.

Le Dantier n'y vint que pour y laisser sa peau (octobre 1856).

Lebrun Jean-Baptiste lui succède au mois de novembre. En février 1861 il est nommé à Sainte-Marie. C'est de son temps que l'église fut agrandie et qu'elle prit les proportions qu'elle a actuellement.

Tupin Amédée desservit la paroisse pendant onze ans. Depuis Urbain de Toul, personne n'y était resté aussi longtemps. Né à Vacheresse, en Haute-Savoie, le 28 mars 1838, il fut ordonné prêtre à Saint-Pierre en 1863, fut d'abord professeur puis vicaire au François, au Saint-Esprit, au Marin ; il passa de là à Sainte-Luce, puis il fut aumônier de l'hôpital et de l'hospice à Fort-de-France et c'est là qu'il mourut. Il aimait à faire des farces et ne disait jamais de mal de ses confrères.

Le Calvez, qui lui succéda, ne fit que deux ans à Sainte-Luce ; il y mourut le 22 juin 1881. Né à Lannion en 1838, il vint à la Martinique en 1875 et fut vicaire à Trinité et au Robert avant d'aller à Sainte-Luce.

Pédron n'eut pas une plus longue carrière et mourut après deux ans de ministère dans la paroisse.

Girard Maximin passa également assez vite et perdit la tête. Il a laissé à l'adresse de ses successeurs la note suivante : « Le X jour, on a trouvé un serpent sous le lit du curé, par conséquent, mon cher confrère : garde à vous ! ».

Pour Antonietti et Camenen, voir *Le Diamant*.

Sommier était créole et naquit au Saint-Esprit. Il fut vicaire

au Gros-Morne et curé au Fonds Saint-Denys avant d'arriver à Sainte-Luce où il resta quatre ans (1894-1898).

Fargette, qui lui succéda, était auvergnat et desservit la paroisse pendant sept ans, de 1898 à 1905.

Après lui Le Roy, créole de la Réunion, la desservit un an (1905-1906), et Dumausé, créole de la Martinique, pendant deux ans, de 1906 à 1908. Après quoi la paroisse fut desservie par Rivière-Pilote : Duret, de 1908 à 1911, et Domas, de 1911 à 1912. Vint ensuite Daguy, 1912 à 1913. Il quitta Sainte-Luce pour regagner la métropole à titre définitif et j'eus l'honneur de lui succéder, tout en étant vicaire de Rivière-Pilote.

Au cours du XIX^e siècle, Sainte-Luce fut pendant près de cinquante ans à la remorque du Marin ou de Rivière-Pilote. Herblot fut le premier curé résidant. La plupart de ses confrères ne font que passer ; les uns pour aller à des postes plus intéressants ; les autres pour regagner la métropole à titre définitif ; d'autres s'embarquent pour l'autre monde, à titre définitif également. Tupin, Antonietti et Fargette sont ceux qui y ont fait le plus long séjour : Tupin, onze ans ; Antonietti, neuf, et Fargette sept.

Toutes les anciennes familles ont disparu. Seules, quelques habitations comme la Deville, la Volcart, Lavizon et la Bédair ont conservé le nom et le souvenir d'anciens propriétaires. Le tombeau des Bédair fait partie du mur du cimetière sur une de ses faces.

RIVIÈRE PILOTE

L'historique de la paroisse de Rivière-Pilote a été fait autrefois par Monseigneur Segond, alors curé de la paroisse ; je ne ferai guère ici que résumer son travail paru dans *La Paix Dominicale* en 1930. Le lecteur curieux pourra, s'il le juge à propos, y puiser des données complémentaires.

La paroisse de Rivière-Pilote, nous l'avons vu plus haut, est une filiale de Sainte-Luce et remonte à l'année 1705. Elle fut placée sous le patronage de Notre-Dame de Bon-Secours et eut comme premier curé le Père Placide de Saint-Lô. Ses limites, tout d'abord imprécises, se sont avec le temps établies ordinairement sur la ligne de partage des eaux.

Ses premiers paroissiens eurent soin de la doter richement en biens fonds, non seulement pour y établir église, presbytère et cimetière, mais encore pour constituer un revenu intéressant pour le curé. Elles formaient, paraît-il, « le temporel le plus important de l'île ».

EGLISE

Une première chapelle existait à Rivière-Pilote dès l'année 1693, année où les Anglais brûlèrent le bourg et l'église de Sainte-Luce. En 1713, elle est en mauvais état. Les habitants se réunissent en assemblée générale et décident que, pour sa reconstruction, chaque habitant versera deux livres tournois « par chaque carré de terre de cent pas » dont il est propriétaire. Les frères Louis et Jean-François Lafontaine Ozier s'engagent à fournir de leur plein gré tous les bois nécessaires à la charpente, tandis que François Rey fournira le sable. On se met au travail sans tarder et bientôt l'église est reconstruite.

Ce travail, peut-être trop rapidement fait, manquait de solidité. En 1720, au temps du Père Dominique, on constate des défauts. Il faut le consolider. Pour cela, on décide de faire un mur de chaque côté de l'édifice, avec talus allant jusqu'aux fenêtres, et de faire aussi trois piliers de chaque côté allant jusqu'aux sablières. On voit par là que le terrain sur lequel l'église était construite a été formé d'alluvions abandonnées par le débordement des rivières et qu'au début il n'était pas assez ferme pour la supporter.

La consolidation de 1720 fut-elle parfaite ? Peut-être. Il est possible que l'édifice ait tenu bon jusqu'à la fin du siècle ; mais

alors il était en très mauvais état comme nous l'apprend le compte rendu fait par le Père Charles François.

« Aujourd'hui 27 avril 1785, écrit-il, Nous, Frère Charles François, supérieur général et préfet apostolique des Capucins... nous sommes transporté dans la paroisse de Notre-Dame de Bon-Secours des Rivières Pilotes desservie par le Révérend Père François de Bayeux, religieux de notre ordre, pour y faire notre visite ecclésiastique et régulière, après l'avoir fait annoncer au prône de la messe paroissiale par notre mandement du 24 du présent mois ; avons commencé par dire la grande messe et donner la bénédiction du Très Saint Sacrement. Ensuite, nous avons visité le tabernacle, les vases sacrés, l'autel, les fonts baptismaux, les saintes huiles, les ornements et les livres servant à la célébration de l'office divin que nous avons trouvés dans l'état de décence convenable. Nous avons visité le corps de l'église que nous avons trouvé en très grand danger d'être renversé faute de réparations faites à propos dans les solages ; nous avons jugé que des bas-côtés en forme d'ailes la rendraient plus solide et en augmenteraient l'emplacement qui devient trop petit pour le nombre des paroissiens.

« Ensuite, nous avons examiné les registres des baptêmes, mariages et sépultures ; ceux des blancs et libres tenus depuis l'an 1705 jusqu'à la présente année sont en assez bon ordre ; ceux des esclaves depuis 1735 jusqu'à la présente année nous ont paru défectueux en beaucoup d'endroits. Les comptes de la fabrique sont assez exactement rendus et assez bien tenus.

« Le Révérend Père François, curé de cette paroisse, nous ayant représenté la nécessité de repasser en France pour y établir sa santé, nous avons commis à son lieu et place pendant son absence le Révérend Père Juste de Lisieux en qualité de curé.

« Fait et arrêté le jour et an que dessus.

« Charles François, supérieur et préfet. »¹

En 1785, l'église était donc convenablement pourvue de tout ce qui était nécessaire au culte mais elle menaçait ruine. Elle était « dans le cas d'être interdite », dit encore le Père Charles François. Il proposa divers moyens de la consolider mais rien ne fut fait et l'église fut interdite en 1795.

Les offices se firent sans doute au presbytère. Le temps n'était pas alors favorable aux reconstructions et il est fort possible que la paroisse soit restée de longues années sans église. Elle fut enfin réédifiée en 1818. Le gouvernement avança à la paroisse la somme de cinquante-cinq mille livres et une construction convenable put enfin abriter les fidèles et les offices religieux. Pour rembourser le gouvernement, une imposition de quatre gourdes par tête de nègre frappa tous les habitants du quartier.

1. Col. F3, 28.

La nouvelle construction fut constituée par une belle et forte charpente qui existe, paraît-il, jusqu'à ce jour.

Elle ne formait qu'une seule nef. Vers l'an 1863, l'abbé Fleuriste lui fit subir d'importantes modifications. C'est lui qui fit construire le chœur et les deux chapelles latérales. La commune, le conseil général et tous les habitants fournirent leur quote-part pour l'exécution de ces divers travaux. M. Gros Ducanet, en particulier, fournit tous les bois de la charpente. L'église mesura dès lors quarante-huit mètres de long sur près de dix de large.

C'est probablement aussi l'abbé Fleuriste qui fit placer au chœur et dans les chapelles les trois beaux autels que l'on peut y admirer. Malheureusement ils sont de style ogival et ne vont pas du tout avec l'église qui est de style roman.

Agrandi par l'abbé Fleuriste, l'édifice n'était pas encore parfait, sa toilette laissait à désirer ; les murs restaient nus, la voûte était sans beauté ; la maison du Seigneur ne répondait pas encore bien à sa destination. L'abbé Hurard entreprit de lui donner meilleure figure. Il fit appel à la générosité et à la bonne volonté de ses paroissiens, il fit des quêtes, il reçut des dons en nature et en argent et il se lança à l'exécution des travaux envisagés. Deux nouvelles fenêtres furent percées, un avant-chœur fut organisé, les murs furent lambrissés, la voûte fut ornée et embellie d'une rosace représentant la sainte Cène, enfin les fenêtres et les portes des sacristies furent garnies de vitraux. Le 14 novembre 1880, le sanctuaire fut solennellement inauguré. Le curé remercia chaleureusement les paroissiens et amorça l'exécution de travaux identiques pour les chapelles, ce qui fut réalisé peu de temps après.

Jusque là, l'église n'était pas carrelée ; ce fut l'œuvre de l'abbé Romain. Enfin, en 1913, l'abbé Le Duff y déploya ses talents de peintre créole et la repeignit tout entière. On eut alors l'église telle qu'elle est aujourd'hui (1935).

En dehors des autels dont nous avons parlé plus haut, on peut remarquer à l'intérieur de l'édifice la chaire, les fonts baptismaux et le chemin de la croix.

La chaire est due à la générosité de Mme de Venancourt et fut mise en place en décembre 1880. Les fonts baptismaux seraient les plus beaux de la colonie ; ils furent installés en 1884. Le chemin de la croix fut inauguré du temps de l'abbé Romain, en 1896.

Une église ne va pas sans clocher et sans cloche. Celle de Rivière-Pilote ne fit pas exception. Toutefois, pendant longtemps, le son de ses cloches se perdit dans le lointain des années. Ce n'est qu'en 1841 que nous avons une preuve formelle de leur existence, l'abbé Peretti della Rocca en ayant baptisé deux en cette année-là.

En 1857, l'une d'entre elles est cassée ; l'abbé de Cavata demande à ce qu'elle soit remplacée. L'année suivante on se décide à renouveler toute la sonnerie. Les vieilles cloches sont

envoyées en France et il en revient trois neuves qui prennent place au clocher en 1859.

Elles sonnèrent sans doute outre mesure, car, en 1868, deux d'entre elles sont déjà fêlées. Il fallait les remplacer mais l'argent faisait défaut ; ce n'est qu'en 1881 que la fabrique put enfin se charger de la dépense et commander deux nouvelles cloches. Elles arrivent en 1882 mais le clocher est à refaire, on ne pourrait lui confier les nouvelles venues. Tout au plus peut-on en installer une à titre provisoire. Ce n'est qu'en 1884 que le clocher fut remis en état et que les cloches purent annoncer les offices aux fidèles sur un ton plus agréable que celui que leurs sœurs fêlées avaient pendant si longtemps déversé sur le bourg et ses habitants.

CONFRÉRIES

La plus ancienne des confréries établies dans la paroisse paraît être celle du Rosaire ; elle remonte à 1851. Celles du Sacré-Cœur et du Scapulaire furent érigées en 1857. Celle de la Sainte-Face, établie en souvenir du Saint Homme de Tours, date de l'abbé Thoué et fut établie à l'instigation de quelques pieuses personnes.

Une association de persévérance fut fondée pour les jeunes filles par l'abbé Fleuriste et une autre pour les garçons par l'abbé Lebas.

Le Bon-Secours remonte à Monseigneur Fava. Une association de pères de famille fut organisée par l'abbé Hurard. Elle végéta pendant quelque temps et finalement disparut.

Jetons un coup d'œil d'ensemble sur les travaux successifs qui ont été faits à l'église. En 1818, elle est reconstruite à neuf ; c'est une bâtisse solide mais vulgaire, de forme rectangulaire et composée d'une seule nef, vraisemblablement trop petite. L'abbé Fleuriste creuse dans le morne et lui ajoute un chœur et deux chapelles. L'abbé Hurard en fait le lambrissage, l'abbé Romain le carrelage, et l'abbé Le Duff la peinture. Avec le temps, de beaux autels en marbre sont venus remplacer les autels en bois vermoulus dont on usait jusque là ; une chaire, des fonts baptismaux, un chemin de croix, des bancs et des cloches sont venus tour à tour compléter l'ameublement et l'on eut l'église telle qu'elle est aujourd'hui.¹

Au point de vue spirituel, les curés ne sont pas restés endormis quoique sur ce point leur zèle ne soit pas si facile à constater. Ils réveillent la piété de leurs fidèles par l'établissement de confréries, par l'organisation d'œuvres de jeunesse, par des associa-

1. Une bienfaitrice restée inconnue fit en 1721 don à la paroisse de 3.000 livres pour acheter un tabernacle et des marchandises en argent. On convertit la somme en marchandises pour l'expédier en France et on en perdit la plus grosse partie. Finalement, du tabernacle et des chandeliers en argent l'église de Rivière Pilote n'en vit jamais la couleur.

tions qui auraient pu être plus florissantes mais qui n'en ont pas moins porté leurs fruits.

PRESBYTÈRE

Dès l'origine, le presbytère a occupé l'emplacement où il se trouve encore aujourd'hui. La montée est un peu raide, mais le bon air et le beau coup d'œil dont on y jouit compensent la raideur du chemin. Qu'était-il dans le passé ? Les vieux curés n'ont pas voulu nous le dire. Ce que nous savons c'est qu'en 1870 son état de vétusté en faisait désirer la reconstruction. Le conseil de fabrique en fit plusieurs fois la demande à la municipalité. En 1875, la commune se décida enfin à reconstruire l'édifice grâce à M. Horatius Pomponne, maire de la commune, bien disposé en faveur du clergé de la paroisse ; il eut assez d'influence sur son conseil pour obtenir ce vote important. Au mois d'avril 1877, le nouveau et confortable presbytère fut mis à la disposition du curé et, le 15 du même mois, Monseigneur Carméné, en tournée de confirmation, le bénissait solennellement entouré de tout le conseil municipal. Il avait coûté trente mille francs.

Au rez-de-chaussée, on y trouvait un grand salon ouvrant sur le bourg ; à droite, une pièce qui pouvait servir de bureau ou de chambre à coucher ; au fond, une grande galerie qui courait presque sur toute sa longueur et qui servait de salle à manger ; à droite, l'office. A l'étage, au milieu une chambre à coucher, et dans les deux ailes logements pour curé et vicaire composés chacun de deux pièces ; un couloir longeant la chambre centrale rendait toute communication facile. Voilà comment était le presbytère tel que je l'ai connu en 1913. Il a été passablement transformé au temps de l'abbé Vabre.

Le chemin qui y conduit était autrefois en très mauvais état. « On marchait tantôt sur une terre couverte d'herbes, de boue ou de poussière selon la saison, tantôt sur un tuf glissant et raide où il y avait danger de tomber, tantôt à travers des marches de vingt à cinquante centimètres creusées par l'eau. A la demande du curé, la municipalité vota encore les fonds nécessaires pour faire niveler et paver ce chemin ; et, en 1889, Monseigneur l'Evêque, lors de sa tournée pastorale, put arriver jusqu'au presbytère sans descendre de voiture. Ce fut un événement ! ! »

LISTE DES CURÉS

Capucins :

Placide de Saint-Lô	1704 à 1708
Pascal	1708 à 1718
Jacques	1718 à 1720
Dominique	1720

Charles	1721 à 1738
Saturnin	1738 à 1739
Tranquille	1739 à 1750
Maxence	1750 à 1752
Benoît	1752 à 1762
Claude	1762 à 1763
Abbé Manent, <i>séculier</i>	1763 à 1766
Elzéar	1766 à 1771
Archange (1 ^{re} fois)	1771 à 1775
Paul de Narbonne	1775 à 1779
François de Bayeux	1779 à 1787
Archange (2 ^e fois)	1787 à 1789
Constantin	1789 à 1790
Léon	1790 à 1791
Flavien	1791 à 1793
Abbé Suques	1793 à 1795
Abbé Bessières	1795
Frère Alphonse	1795 à 1796
Abbé Devisme	1796 à 1797
Abbé Chagnoleau	1797
Charles Joseph	1797 à 1798
Zacharie	1798 à ?
puis, d'octobre 1801 à avril 1802,	

Séculiers :

Montaugeran	1802 à 1806
Potier de la Germondaye ..	1806
de Bouillé	1806 à 1807
Mignet	1807 à 1808
Potier de la Germondaye ..	mai à sept. 1808
de Bouillé	1808 à 1815
de Perrigny	1815 à 1825
Lathélize	1825 à 1826
Fénolant	1826 à 1835
Sassiani de Montréal	1835 à 1840
Peretti della Rocca	1841 à 1844
Marchési	1844 à 1849
Delorme	1849 à 1850
Delaunay	1850 à 1856
Hautbout (décédé octobre) ..	1856
de Cavata	1856 à 1858
Fleuriste	1858 à 1865
Carrère	1865 à 1866
Lebas	1866 à 1877
Hurard	1877 à 1887
Romain	1887 à 1901
Thoué	1901 à 1908
Duret	1908 à 1910
Domas	1910 à 1913.

Le Père Placide de Saint-Lô fut le premier curé de Rivière-Pilote. Il était curé de Sainte-Luce, paroisse qui s'étendait alors sur un vaste territoire à l'intérieur des terres. Ses paroissiens s'étant multipliés au quartier des Rivières Pilote, il devint nécessaire d'y établir une église. Une requête fut adressée au ministre à cet effet. Le gouverneur Machaud envoya sur place un commissaire qui reconnut le bien-fondé de la requête, en fit le procès-verbal signé de la presque totalité des habitants, et l'approbation du roi donna à la paroisse son existence légale. Le Père Placide en fut tout naturellement chargé.

Les curés étaient alors rétribués les uns à raison de neuf mille livres de sucre — c'était la monnaie courante — les autres à raison de douze mille livres. Le Père Placide aurait bien voulu appartenir à la seconde catégorie. En conséquence il écrivit au ministre en 1707 :

« A l'égard de la subsistance du curé je vous demande, s'il vous plaît, Monseigneur, qu'il me soit accordé douze mille livres de sucre attendu que je ne puis vivre à neuf mille, toutes les denrées étant si chères en ce pays qu'il est impossible de pouvoir vivre autrement...

« Je vous prie, Monseigneur, d'accorder aujourd'hui ce que je vous demande et je vous en prie par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ. Il y va de la gloire de Dieu, du salut des peuples et de l'augmentation de la colonie. Pardon si je prends la liberté de vous exposer les besoins du peuple si librement. Mais c'est un missionnaire apostolique qui ne cherche que la gloire de Dieu et le salut des sujets de son prince très chrétien, et c'est ce qui nous engage en même temps de faire des vœux au Ciel pour la conservation de votre santé, pour la prospérité de votre très noble et très illustre famille et enfin pour votre salut éternel. »

Les supplications du Père Placide émanaient évidemment d'une âme bien candide et ne pouvaient manquer d'être très touchantes. Elles ne touchèrent néanmoins pas le cœur du ministre et le curé de Rivière-Pilote ne fut rétribué qu'à raison de neuf mille livres de sucre. Le Père Placide n'eut pourtant pas à gémir bien longtemps car, l'année suivante, il était appelé à la cure de Fort-Royal où il fut servi à souhait.

Le Père Pascal, qui le remplaça, vit sortir de terre une nouvelle église qui devait pendant de longues années abriter les cérémonies du culte.

Sur les curés qui se sont succédés à la tête de la paroisse jusqu'à la Révolution, nous ne avons à peu près rien. La plupart ont passé assez rapidement. Deux seulement, le Père Charles (1721-1738) et le Père Tranquille (1739-1750) y ont fait un séjour de plus de dix ans.

Le Père Archange est le plus connu. Outre deux séjours à Rivière-Pilote, il fut curé du Fort de 1775 à 1777, à Saint-Georges de la Grenade de 1781 à 1783, il fut vice-préfet à la Guadeloupe

et enfin préfet apostolique à la Martinique où il mourut en 1805.¹

L'abbé Suques, curé en 1793, mérite ici une attention particulière.

À l'arrivée de Rochambeau comme gouverneur de la Martinique, presque tous les Capucins prirent la fuite. Rochambeau, cependant, n'avait point l'intention de persécuter la religion et il prit des mesures pour donner des desservants aux cures qui se trouvaient vacantes. C'est ainsi que l'abbé Suques fut envoyé comme curé à Rivière-Pilote avec nomination régulière du Père Paulin, préfet apostolique des Capucins.

Le 10 mars 1793, il se présente sur les lieux pour être mis en possession de la paroisse. Un notaire l'accompagne pour rédiger l'acte de prise de possession.

Au lieu de trouver toute la population réunie pour le recevoir, il se heurte aux portes bien fermées de l'église. Le marguillier se présente. « Il examine les lettres de nomination et prie le curé de différer un instant sa prise de possession jusqu'à ce qu'il en ait conféré avec le maire. L'abbé Suques eut beau représenter que l'intervention du maire était parfaitement inutile dans la circonstance, qu'il n'avait à reconnaître que le marguillier à qui il exhibait d'ailleurs des pièces en bonne et due forme, il fallut bon gré mal gré attendre le résultat de la conférence de ce dernier avec le maire.

« Après une demi-heure d'attente, le marguillier se présente à nouveau avec le citoyen maire, Eudes Saint Vincent, accompagné d'une douzaine de citoyens.

« L'abbé Suques ayant réitéré sa demande de prise de possession, le maire répond aussitôt qu'il ne reconnaît plus désormais ni les pouvoirs du Frère Paulin ni ceux du général, que la Constitution autorise dorénavant les paroisses à nommer elles-mêmes les curés et à les investir des pouvoirs qu'elles jugeraient à propos, que la paroisse de Rivière-Pilote a usé de ses droits et qu'elle s'est elle-même choisi un pasteur auquel elle a donné les pouvoirs nécessaires. »

L'abbé rappelle que le maire n'a aucun droit de s'immiscer dans cette affaire, que les lois existantes dans la colonie continuent à désigner le marguillier en charge comme la seule personne ayant qualité pour lui faire ouvrir les portes de l'église, pour lui en remettre les clefs et le mettre en possession de la cure. Il se disposait à entrer dans l'église lorsque le marguillier, demeuré jusqu'alors passif, prit la parole et, d'une voix menaçante, s'opposa formellement à la prise de possession. Au même instant, l'abbé se vit entouré de plusieurs personnes à la mine peu sympathique. Ne voulant occasionner aucun scandale à la porte du lieu saint, il frappa simplement trois fois à la porte de l'église et prit possession de la paroisse en faisant sa prière au pied de la croix qui s'élève sur la place.

1. Voir *Fort de France* du Père Janin, p. 101 et suivantes.

C'était une prise de possession plus imaginaire que réelle, car, comme on lui refusa les clefs du presbytère, il n'en fut pas moins obligé de faire demi-tour et de regagner le lieu d'où il était venu.

L'abbé Suques se rendit auprès du général et le mit au courant de ce qui s'était passé. Rochambeau intervint auprès des habitants de Rivière-Pilote, dissipa sans doute des malentendus, et huit jours plus tard l'abbé pouvait se présenter : il fut parfaitement bien accueilli.

Cette installation mouvementée ne laisse pas d'intriguer quelque peu ; c'est le seul exemple connu dans l'histoire de la Martinique d'une réception de curé aussi peu sympathique. Pourquoi les Pilotins ne voulurent-ils pas tout d'abord de l'abbé Suques et lui fermèrent-ils si résolument toutes les portes au nez ?

L'abbé Suques était originaire de Saint-Pierre. Or, entre Saint-Pierre et la campagne, c'était alors la guerre à outrance. Ecoutez plutôt. Voici un extrait des décisions prises par la campagne contre la ville.

« Les citoyens de la Martinique, considérant que la ville de Saint-Pierre... n'a pas frémie du cruel projet d'appeler des rivaux de nos colonies voisines une armée de bandits et d'hommes sans aveu qui, le fer et la flamme à la main, sont venus attaquer dans leurs montagnes des cultivateurs paisibles ;

« Considérant qu'au milieu de cette crise affreuse leurs femmes et leurs enfants, dévoués comme eux aux tortures et à la mort par le projet de ces hommes féroces, ont traîné leurs jours dans les angoisses de la crainte et du désespoir, qu'ils ont vu le moment où l'abîme que Saint-Pierre avait entrouvert sous leurs pas engloutissait à jamais la fortune et l'existence de tous les citoyens de cette colonie et portait au commerce le coup le plus funeste ;

« Considérant... etc., etc..., arrêtent sous le serment d'honneur le plus absolu, le plus inviolable, une scission totale de commerce avec la ville de Saint-Pierre, jurant de ne jamais rien vendre à Saint-Pierre, de ne jamais rien acheter à Saint-Pierre, de ne jamais traiter qu'avec tout autre facteur du commerce national, soit dans les différentes rades de la colonie, soit dans tout autre lieu des Antilles françaises ; et chacun d'eux se dévoue d'avance à toute l'horreur de l'avilissement et du mépris public dans le cas insupposable où, suivant conseil d'un intérêt mal éclairé et l'oubli honteux de ce sentiment ineffaçable qu'ont dû graver dans tous les cœurs les crimes horribles de cette ville dominatrice, ils ne rougiraient pas d'aller lâchement grossir encore cette source impure de nos calamités, le foyer de tous nos malheurs, qui après avoir été le tombeau de l'innocence, le théâtre des assassinats, a répandu sur nos campagnes le pillage, les incendies, les dévastations, la désolation et la mort... » etc...¹

Si telle était la mentalité des Pilotins, il n'est pas étonnant

1. Archives du Diamant.

qu'ils aient fait grise mine à un Pierrotin venant s'installer au milieu d'eux, et qu'il ait fallu l'intervention du gouverneur pour le faire accepter.

Il a été longuement question du Père Zacharie dans l'histoire de Sainte-Luce.

Montaugeran Pierre naquit à Cluny, dans le diocèse d'Autun. A la Révolution, il fut transporté en Guyane sur *La Bayonnaise*. Libéré en 1801, il gagna la Martinique où il résolut de prendre du ministère. Il fut envoyé à Rivière-Pilote où il servit d'abord comme vicaire puis comme curé. Il n'était, paraît-il, pas irréprochable. Il dut quitter la paroisse en 1806, et passa dans d'autres colonies. En 1818, on le trouve à Saint-Barthélémy.

Nous retrouverons l'abbé de Bouillé au François et Pothier de la Germondaye au Lamentin. Nous avons vu de Perrigny au Fort et Fénolan à Sainte-Luce.

Raphaël Sassiani de Montréal était né à Pampelune, en Espagne. Comment et pourquoi est-il arrivé à la Martinique ? Impossible de le savoir. Ce que l'on sait, c'est qu'il fut curé de Sainte-Luce pendant dix ans, de 1830 à 1840, et de Rivière-Pilote pendant cinq ans, de 1835 à 1840.

Au mois d'avril 1840, il annonça à sa sœur, Mme d'Aure, résidant à Paris, que depuis quatre ans sa santé était « tout à fait délabrée par la maladie du pays » ; qu'il désirait rentrer en France ; mais « la fabrique de son église lui redevait vingt mille francs » et il aurait voulu être remboursé avant son départ. La mort n'entre pas dans ces détails et, sans attendre aucun remboursement, le frappa à Sainte-Luce le 3 janvier 1841.

Il avait mis sa sœur au courant de ce qui lui appartenait et cette dernière réclama l'héritage. La succession comprenait entre autres deux montres en or, une en argent, trois bagues et des petits boutons en or, une grande armoire, un lit à colonne en bois du pays, des draps, moustiquaire et couverture, une bibliothèque avec de bons ouvrages et trois manuscrits écrits par l'abbé, beaucoup de linge et deux couverts en argent. A Sainte-Luce il avait des moutons, des vaches, deux bœufs et des chevaux.

De tout cela, madame sa sœur n'en vit pas une miette ; avant de mourir, le 25 décembre 1840, le curé avait fait son testament et avait désigné « comme légataires universels une femme de couleur et un jeune mulâtre qu'il avait récemment affranchi. »¹

Peretti della Rocca, vicomte s'il vous plaît, était un ancien aumônier de la garnison d'Alger. Destiné à la Martinique le 22 décembre 1840, il fut curé de la Rivière-Pilote de 1841 à 1844, puis du François de juillet 1844 à juillet 1845. De là il partit en congé et mourut le 21 mars 1846.

Deux frères Marchési, d'origine corse, sont venus à la Martinique. Il n'est pas facile de savoir auquel des deux il faut attribuer

1. Dép. min. année 1841.

les postes qu'ils ont occupés. Pour ne pas faire d'erreur je n'en dirai rien.

L'un des Marchési, probablement le curé de Rivière-Pilote, termina sa carrière à Fort-de-France comme aumônier de l'hôpital militaire. Disons tout de suite qu'il était passablement original.

Quand l'abbé Antonietti arriva à la Martinique, il débarqua à Fort-de-France et reçut l'hospitalité au presbytère. Là, on lui apprit que tout auprès se trouvait l'abbé Marchési, d'origine corse comme lui. Enchanté de trouver un compatriote à deux mille lieues de distance, l'abbé Antonietti se hâta d'aller lui rendre visite.

Marchési était dans un fauteuil, les yeux au plafond. Sans changer de posture, il accueille son compatriote par ces mots : « Qu'est-ce que vous venez chercher ici ?... Vous avez bien tort de venir par ici... Ce n'est pas vous évidemment qui avez tort mais c'est ceux qui vous envoient... ». Et la conversation continue sur ce ton.

Au bout de quelques instants, Antonietti se dispose à prendre congé. « Où allez-vous ? » lui dit son peu sympathique interlocuteur. « Pourquoi êtes-vous si pressé ?... Vous avez du bréviaire à dire ? Vous voyagez, vous en êtes dispensé. »

C'est sur ces peu encourageantes réflexions que l'abbé Antonietti débuta dans sa carrière ; ce qui ne l'empêcha point de faire un long et fructueux ministère.

Pour Delorme, voir les *Anses-d'Arlet*.

Delaunay Jean Guillaume était originaire de Coutances. Il fut destiné à la Martinique en juin 1845. Il fut successivement curé des Anses-d'Arlet, de la Grande-Anse et de Rivière-Pilote. Parti en congé de convalescence en avril 1856, il n'en est pas revenu.

Hautbout Fulgence naquit à Brailly Cornchotte, dans la Somme. Il vint à la Martinique en 1854, âgé de 45 ans. Il ne fit guère que passer et mourut à Rivière-Pilote le 12 octobre 1856. Il mourut presque en même temps que son voisin, Le Dantier, curé de Sainte-Luce, et peu de temps après l'abbé Sévédavy qui fut vicaire à Rivière-Pilote et curé de Sainte-Luce. Ils ont probablement été fauchés tous les trois par la fièvre jaune.

Pour l'abbé de Cavata, voir *Trinité*.¹

On retrouvera Fleuriste au *Lamentin* et Carrère au *Fort*.

Louis Circoncis Lebas naquit à Voncq, dans les Ardennes, le 31 décembre 1828. Inscrit au cadre en 1855, il fut vicaire à Fort-de-France de 1855 à 1858, fit un intérim au Vauclin, fut curé du Marigot de 1859 à 1866 et enfin curé de Rivière-Pilote de 1866 à sa mort le 31 janvier 1877.

Pour Hurard, voir la paroisse du *Fort*.

Romain naquit à Ars, dans le Puy-de-Dôme, en 1839. Inscrit au cadre en 1873, il fut vicaire à Sainte-Marie, au François

1. Voir *Trinité*, p. 122 et suivantes.

(1875-1878), intérimaire aux Anses-d'Arlet, curé de Sainte-Anne et enfin de Rivière-Pilote où il mourut en 1901.

Ardeche
Thoué Louis naquit à Talencieux, dans l'Ardèche, en 1859. Inscrit au cadre en 1883, il fut vicaire au François, à Fort-de-France pendant dix ans, puis curé de Sainte-Anne. Il quitta sa paroisse pour retourner au François où il servit d'auxiliaire à son ami l'abbé Bouillé (1898-1901), fit un intérim au Saint-Esprit (1899), accepta la paroisse de Rivière-Pilote qu'il desservit de 1901 à 1908, partit en congé, démissionna, revint en 1912 comme auxiliaire de son ami Bouillé à Fort-de-France et alla finir ses jours à l'abbaye de Sept-Fons le 22 avril 1927.

Sav.
Duret François naquit à Menthonnex-en-Bornes, dans la Haute-Savoie, en 1866. Inscrit au cadre en 1892, il fut vicaire au Lamentin en 1894, au Centre en 1897 et curé de l'Ajoupa Bouillon en 1898. Chassé de sa paroisse par les éruptions volcaniques en 1902, il alla vicaire à Fort-de-France, puis il fut curé du Diamant de 1905 à 1906, du Marin de 1906 à 1908 et de Rivière-Pilote de 1908 à 1911. Il obtint alors un congé de convalescence du gouvernement et rentra en France. Monseigneur de Cormont, mécontent, disposa de sa paroisse. Duret revint pourtant à la Martinique mais il était loin d'être guéri. Il dut regagner bientôt la métropole, alla se faire soigner à Lausanne et c'est là qu'il mourut. Il fut enterré dans sa paroisse natale.

re d.
Domas Alphonse naquit à Volvic, dans le Puy-de-Dôme, le 8 février 1874. Inscrit en 1899, il fut vicaire au Saint-Esprit, à Fort-de-France, curé du Macouba (1907-1910), de Basse-Pointe (1910-1911). Envoyé à Rivière-Pilote, il fut mal accueilli par la population qui considérait toujours Duret comme son curé. Il fut aux prises avec maintes difficultés venant principalement de la municipalité qui voulait faire une gendarmerie du presbytère. L'abbé Pélissier, son voisin, était alors malade et avait besoin d'un congé, mais il n'avait pas le sou. Domas s'offrit à lui acheter son mobilier à condition qu'il lui laisse sa place. Ainsi fut fait. Domas fut nommé curé du Marin et c'est là qu'il mourut en 1931.

MARIN

Après Rivière-Pilote il faudrait parler de la paroisse du Marin. M. Théodore Baude ayant fait un excellent travail sur cette paroisse, je n'ai qu'à y renvoyer le lecteur.

Toutefois, ayant trouvé dans mes papiers un vieux document concernant la première église de cette paroisse, je prends plaisir à le faire connaître.

En 1693, le bourg et l'église du Marin furent incendiés par les Anglais. Le sieur Houdin fut envoyé quelque temps après sur les lieux pour constater les dégâts. Voici le procès-verbal qu'il en a laissé.

« Nous étant acheminé vers l'église paroissiale du quartier dédiée à Saint Etienne, aurions trouvé sur les lieux le Révérend Père Hippolyte de Rouen, Capucin, desservant la dite église, qui nous aurait déclaré que les ennemis y avaient mis le feu et brûlé le comble de charpente, l'autel, les bancs, ne restant que la maçonnerie de soixante-dix pieds de long sur trente de large, plus la maison qui lui servait de presbytère bâtie de charpente, palissadée de planches, couverte d'essentes ; une cloche servant à ladite église pesant environ cent cinquante livres qui a été enlevée. »¹

Les habitants du Marin avaient donc, avant 1693, une église de soixante-dix pieds sur trente, soit environ vingt-trois mètres sur dix, en maçonnerie, ce qui pour l'époque représente des dimensions remarquables. Une cloche sonnait déjà à son clocher.

L'intendant intervint auprès du ministre en faveur des sinistrés. Il écrivit en juin 1693 :

« Les habitants du Marin et de Sainte-Luce ne sont pas en état de rétablir leurs églises. On sera contraint de célébrer la messe dans des cases entourées de roseaux et couvertes de paille si le roi n'a la bonté d'accorder quelques fonds pour les rétablir. »¹

Cet espoir ne fut pas couronné de succès et l'intendant écrivait l'année suivante :

« Le roi n'ayant pas jugé à propos d'accorder aucun fonds pour le rétablissement des églises du Marin et de Sainte-Luce brûlées par les Anglais, les habitants, dans la suite, pourront d'eux-mêmes y contribuer après qu'ils auront mis leurs sucreries en état de rouler. »¹

1. Arch. Nat., Col. F3, 26.

2. Col. C8 A7 §.

3. C8 A8.

SAINTE-ANNE-DES-SALINES

La paroisse du Marin s'étendait tout d'abord jusqu'aux Salines. Une chapelle dédiée à Sainte Anne fut construite sur la côte vers la fin du xvii^e siècle. Elle fut brûlée par les Anglais comme l'église du Marin. Reconstituée par les habitants, elle devint église paroissiale sous le titre de Sainte-Anne-des-Salines, et un petit bourg se développa aux alentours.

Le presbytère portait jusqu'à ces derniers temps sur ses murs la date de 1731 ; c'est aux environs de cette date que fut créée la paroisse. En effet, elle n'existait pas encore en 1729,¹ et son plus ancien registre, paraphé par Jean Antoine Duval de Grenonville, conseiller du roi au conseil souverain, commence le 12 avril 1733. C'est donc entre 1729 et 1733, par conséquent vers 1731, que la paroisse fut organisée.

A sa fondation, un terrain mesurant cinq hectares dix-sept ares lui fut donné par l'habitation Val d'Or. Ce terrain entoure le presbytère et couvre la plus grande partie du morne.

Au début, elle était moins étendue qu'aujourd'hui. En 1843, le territoire de la commune fut agrandi et la paroisse en épousa les limites ; c'est celles qu'elle possède encore aujourd'hui.

Nous ne savons rien de la première église sinon qu'elle fut renversée par le cyclone de 1817. Les cérémonies du culte se firent pendant plusieurs années au presbytère. L'église fut reconstruite en 1824. Après 1848, elle devint trop petite pour la population et elle fut agrandie des deux chapelles et du sanctuaire ; elle fut bénite par l'abbé du Chastel, curé du Marin, en 1866.

Elle n'eut tout d'abord que des autels en bois. On sentait le besoin de les remplacer par quelque chose de plus convenable. L'abbé Hurard entreprit de réaliser ce vœu de la population. Avec le concours de la confrérie du Scapulaire, de l'association Sainte-Anne et les offrandes d'un certain nombre de personnes, il fit l'acquisition des autels en marbre de Notre-Dame du Scapulaire et de Sainte-Anne. Ils sont l'œuvre du sculpteur Béraud et coûtèrent chacun deux mille trois cent vingt-cinq francs. Ils furent inaugurés en décembre 1873.

Le maître-autel devait être payé par la fabrique et inauguré en même temps, mais elle n'eut pas les ressources nécessaires et le projet risquait de tomber à l'eau. Alors l'abbé Hurard fit

1. *Tricentenaire*, p. 281.

appel à la générosité des fidèles, promettant d'établir des messes de fondation en faveur des donateurs. Il réunit ainsi une somme de quatre mille francs, mais il quitta la paroisse avant d'avoir réalisé son projet. L'abbé Saint-Aude le mena à bonne fin ; il fit l'acquisition d'un bel autel en marbre qui coûta cinq mille sept cent quatre-vingt trois francs ; tout l'argent disponible y fut consacré et il ne fut plus question de fondation. L'autel fut béni par Monseigneur Carméné le 28 juin 1878 et consacré au Sacré Cœur.

En 1875, l'église a été enrichie d'un magnifique calice en or pesant trois cent soixante grammes. Il est dû à la générosité des fidèles qui se dépouillèrent de leurs bijoux et les remirent au curé pour le faire confectionner.

En 1876, deux nouvelles statues, une de la Vierge et une de Sainte-Anne, sont venues prendre place sur les autels élevés en leur honneur ; elles furent acquises par les confréries du Scapulaire et de Sainte-Anne.

En cette année 1876, l'abbé Hurard avait demandé au conseil général une somme de quatre mille six cents francs pour reconstruire le clocher d'après les plans et devis dressés par un architecte. Cette demande, soutenue par M. Duquesnay, reçut un avis favorable. Mais le plan fut reconnu impossible à réaliser ; il fallut en dresser un autre dont le devis s'élevait à six mille cinq cents francs. Il manquait mille neuf cents francs. La subvention allait être périmée quand l'abbé Saint-Aude s'engagea à fournir le supplément ; il se chargea d'exécuter les travaux avec des ouvriers de son choix, il les poursuivit activement et les acheva heureusement le 31 décembre 1878 avec les félicitations des Ponts et Chaussées.

Pour installer le clocher, on avait dû démolir la tribune. Elle fut rétablie peu de temps après.

En 1881, au mois d'août, ont été installés des fonts baptismaux en marbre. Au-dessus d'une base s'élèvent quatre colonnes surmontées de chapiteaux ; elles supportent un bassin de soixante-douze centimètres de diamètre couvert par un dôme en cuivre. Ils ont coûté mille francs.

Le 7 août 1851, la confrérie du Scapulaire a été érigée dans la paroisse par l'abbé Cadou. Six ans plus tard, le 5 juillet 1857, l'abbé Tricottet érigeait à son tour la confrérie du Sacré-Cœur. Plus tard encore, le 19 mars 1870, l'abbé Hurard organisa une association de secours mutuels pour les hommes sous le patronage de Saint Joseph, et le 31 juillet suivant une association du même genre pour les mères de famille ; cette dernière fut placée sous le patronage de Sainte Anne ; elle groupait cent trente-cinq membres tandis que l'association de Saint-Joseph en groupait quarante. Les adhérents avaient pour but de mieux connaître leurs obligations de chrétien et de s'entraider dans la maladie et dans la mort.

L'association Sainte-Anne fut agrégée à l'archiconfrérie établie à Sainte-Anne-d'Auray.

Une persévérance fut établie en 1855 pour les jeunes filles et une autre en 1871 pour les garçons.

On essaya d'organiser une école agricole à la Beauregard, en 1863, mais elle n'eut pas grand succès ; elle végéta pendant quatre années puis elle fut supprimée en 1868.

Le 5 juin 1870, une école des garçons fut établie à Sainte-Anne sous la direction des Frères de Ploermel. Elle fut laïcisée en 1882. L'école des filles, tenue par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fut laïcisée en 1884.

Le cimetière se trouvait autrefois à côté de l'église, là où l'on voit aujourd'hui une citerne. Les esclaves étaient enterrés près du débarcadère de l'habitation Val d'Or. En 1855, un nouveau cimetière fut établi à l'entrée du bourg, sur un terrain faisant partie des cinquante pas géométriques. C'est le cimetière actuel.

LE CALVAIRE. LA SALETTE.

A l'occasion du jubilé de 1869, la pensée vint au curé, l'abbé Hurard, de planter une croix au sommet du morne qui domine le bourg. Mais ce morne était rocailleux et couvert de bois ; le défricher, y tracer un chemin, construire des murs pour soutenir les terres contre les ravinelements des grandes pluies, tout cela représentait un travail considérable. Néanmoins, la population, enthousiasmée à l'idée d'ériger la croix sur un piédestal aussi bien choisi, se mit à l'œuvre avec ardeur. Des centaines de bras, le samedi, s'adonnèrent à ce travail ; les roches étaient à pied d'œuvre ; les enfants des écoles, les filles de la Persévérance, les femmes de l'association Sainte-Anne et d'autres personnes encore charrièrent l'eau, le sable et la chaux, et bientôt une voie d'accès commode permit de gravir le morne sans trop de difficultés.

Le 13 février 1870, une grande croix fut bénite et portée au sommet de la colline au cours d'une magnifique procession. Arrivé sur le plateau, le curé remercia chaleureusement tous ceux qui avaient travaillé avec tant d'ardeur à préparer le lieu où depuis lors la croix devait étendre ses grands bras miséricordieux sur la paroisse. Le sermon terminé, la croix fut mise en place.

Il manquait encore un Christ ; il fut placé deux mois plus tard. C'était le Vendredi Saint, 15 avril. Un Christ en fonte de un mètre soixante-quinze, arrivé depuis peu, fut déposé dans l'église. Le curé prêcha la Passion. Au crucifiement, le Christ fut béni et la procession s'organisa. Après avoir fait le tour du bourg elle gravit le calvaire ; le Christ était porté par quinze hommes ; arrivé sur la colline, il fut mis en place ; le curé acheva son sermon et la cérémonie se termina par le chant du *Stabat Mater*.

Restaient à construire les petites chapelles qui devaient s'échelonner sur la pente du morne pour abriter les tableaux du chemin de la croix. Des familles de la paroisse prirent ce travail à leur

charge ; les unes se chargeant seules d'une station, les autres s'unissant à plusieurs pour en solder la dépense.

Le 17 février 1873, le calvaire fut béni par Monseigneur Fava au milieu d'un grand concours de peuple. Il y avait quatorze ans qu'on n'avait pas vu d'évêque à Sainte-Anne, aussi fut-il accueilli avec une joie débordante.

Une petite statue de Notre-Dame de la Salette avait été placée près de l'église en 1867 par l'abbé Dubourg. Elle fut retirée en 1870 quand on construisit la première citerne. Le 7 mai 1871, elle fut portée processionnellement au calvaire et installée derrière la croix sur un petit autel en marbre. Puis, avec le produit des quêtes et des offrandes, on commença une chapelle. Monseigneur Fava en béni la première pierre quand il inaugura le calvaire. Une messe à perpétuité fut fondée pour tous ceux qui concourraient à sa construction. Elle fut bénite par Monseigneur Carméné le 12 avril 1875.

Le 9 septembre de la même année, le coup de vent en emporta la toiture ; il brisa également le Christ. Tout fut réparé les années suivantes.

La croix que l'on voit à l'entrée du bourg fut placée par l'abbé Chevalier en 1828. Quarante-six ans plus tard elle tombait de vétusté ; elle fut remplacée par une croix neuve au cours d'une imposante cérémonie.

En 1882, Mme veuve François Désir Thérèse laissa à la fabrique une maison située sur le morne en face du presbytère, à charge de faire acquitter douze messes basses par an. L'abbé Laboissière en eut la jouissance jusqu'à sa mort. La fabrique trouva les conditions trop onéreuses et ne l'a pas acceptée. Elle a momentanément passé entre les mains de l'abbé Hamon. Elle appartient aujourd'hui à des particuliers.

LISTE DES CURÉS

Capucins :

Samuel de Coutances	1733 à 1748
Chérubin de Pézénas	1748
Zozime	janv. 1749 à août 1749
Jean Baptiste	nov. 1749 à 1753
Un religieux augustin	1765
Fidèle de Genève	1773 à 1784
Barnabé	1784
Germain de Cressanville ..	1784 à 1785
Théophile	1785 à 1787
Elophé	1787 à 1792
Samuel de Coutances	1792
Pascal	1792 à juin 1798
Potier de la Germondaye première fois	sep. 1798 à déc. 1798

Alphonse	janv. 1799 à oct. 1799
Potier de la Germondaye deuxième fois	nov. et déc. 1799

Séculiers :

de Jobal	22 janv. 1800 à 1806
Potier de la Germondaye troisième fois	1806 à 1812
de Perrigny (curé du Marin)	1812 à 1817
Roméro <i>id.</i> ..	1817 à 1821
de Laubrière <i>id.</i> ..	1821 à 1823
Fénolan <i>id.</i> ..	1823 à 1827
Chevalier <i>id.</i> ..	1828 à 1830
Sassiani de Monréal	1830
Augero (curé du Marin) ..	1831
Bardy Guillaume <i>id.</i> ..	1832 à 1847
Parès	1847 à 1848
Deldevèze	1849
Cadou	1851
Chatenay	1852 à 1853
Roussilhe	1853 à 1856
Tricottet (vic. Fort-de-France) ..	1856 à 1859
Tissot Pierre	déc. 1859 à oct. 1860
Chauvet	1860
Duchâtel	1860 à 1866
Dubourg	1866 à 1867
Fourquet	1867 à 1869
Hurard	1869 à 1877
Saint-Aude	1877 à 1880
Romain	1881 à 1887
Fournioux	1887 à 1894
Thoué	1894 à 1898
Le Métayer	1898 à 1901
Griffoulière	1901 à 1904
Miquel	1905 à 1908
Cornand	1908 à 1925.

Sainte-Anne, comme toutes les paroisses du Sud-Ouest de la Martinique, fut d'abord desservie par des Capucins. Le Frère Samuel de Coutances rédigea le premier acte porté sur les registres à la date du 12 avril 1733. Il resta curé de la paroisse jusqu'à sa mort en 1748. Son acte de décès est ainsi conçu :

« Le 10 octobre 1748 a été inhumé dans le chœur de (l'église) de la paroisse de Sainte-Anne le corps du Révérend Père Samuel de Coutances, Capucin, curé de la dite paroisse, âgé d'environ cinquante-trois ans.

« Signé, LAURENT. Capucin. »

Il fut remplacé par le Frère Chérubin de Pézenas. Ce dernier ne resta guère plus d'un mois curé et mourut à son tour. C'est encore le Révérend Père Laurent, vice-préfet, qui semble l'avoir assisté à ses derniers moments et qui rédigea son acte de décès où nous lisons :

« Le 28 novembre 1748 a été inhumé dans le chœur de la paroisse de Sainte-Anne le corps du Révérend Père Chérubin de Pézenas, province du Languedoc, Capucin, curé de cette paroisse.

« Signé, LAURENT, Capucin. »

Fidèle de Genève quitta Sainte-Anne pour aller au Saint-Esprit où il resta jusqu'à la Révolution.

Germain de Thionville (ailleurs de Cressanville) fut curé du Diamant et des Anses-d'Arlet de 1769 à 1781, puis il rentra en France. En 1784, il demanda à retourner à la Martinique, où, dit-il, « il avait déjà passé quatorze ans ». Sa demande fut agréée, il repassa l'Océan et il fut envoyé curé à Sainte-Anne. Il n'y resta pas longtemps car il y mourut l'année suivante. Il n'avait guère que quarante-huit ans. Il fut enterré par le Père Urbain, curé de Sainte-Luce, qui a écrit :

« L'an 1785, le 6 juin, je soussigné, curé de Sainte-Luce, déclare avoir enterré le corps du Révérend Père Germain de Thionville, missionnaire apostolique, curé de Sainte-Anne, âgé d'environ quarante-huit ans. L'inhumation a été faite dans le sanctuaire du côté de l'Evangile, en présence des notables de la paroisse » et du Père Théodore, curé du Marin.

Le Père Pascal, qui desservit la paroisse de 1793 à 1798, eut une absence assez longue après le triomphe de Rochambeau sur le parti des planteurs. Il émigra avec la plupart des Capucins et ne revint que le 3 avril 1794.

Il a écrit lui-même : « Le 18 janvier 1794 est décédée Mme Marie Anne Monnel, épouse de M. Duquesnoy Cardinal. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse pendant mon émigration et dont j'ai tenu acte à mon retour ce 3 avril (1794). »

François de Jobal naquit à Pagny, dans le département de la Moselle, en 1750. Il appartenait à une famille distinguée ; un de ses membres était gouverneur de Tabago en 1789 ; il était lui-même vicaire général d'Angers. Il vint à la Martinique on ne sait trop comment ; on le trouve curé du François en 1799, puis à Sainte-Anne à partir de janvier 1800. C'est là qu'il mourut le 31 mai 1806. Dans son acte de décès nous lisons : « 1^{er} juin 1806. M. François de Jobal, décédé la veille à dix heures du soir, âgé de cinquante-six ans, né à Pagny, département de la Moselle, fils de Louis de Jobal, ci-devant président au parlement de Metz.

« Signé : Pothier de la Germondaye. »

A partir de 1806, Sainte-Anne fut desservie pendant de longues années par les curés du Marin, en particulier par l'abbé Bardy.

A sa mort, ce vénérable prêtre n'oublia ni le Marin ni Sainte-Anne ; avant de mourir il fit son testament et il laissa une maison, une cour et un jardin au bureau de bienfaisance du Marin, dont les revenus devaient être distribués aux pauvres de la commune ; au bureau de bienfaisance de Sainte-Anne, il laissa une somme de cinq mille francs placés sur l'habitation de la veuve Pelet de Lautrec, rapportant deux cent cinquante francs par an à distribuer aux pauvres également.

Pour Parès, voir le *Diamant* ; pour Deldevèze, le *Marigot*.

Chatenay François naquit à Saint-Ouen, dans la Charente-Inférieure. Il fut agrégé pour la Martinique en 1851, débuta à la Trinité en 1852, passa à Sainte-Anne quelques mois, fut nommé à Sainte-Luce en février 1853, quitta la paroisse au mois de mai et partit pour la Guadeloupe.

Roussilhe Guillaume naquit à Pradour, ou Oradour, dans le Cantal, le 25 janvier 1811. Il fit ses études au séminaire de Saint-Esprit. Inscrit au cadre en 1839, il est curé de Case-Pilote en 1840, y contracte une mauvaise fièvre et repart en France. Il revient à la Martinique en 1844, est nommé curé de Sainte-Luce en 1845, dessert le Macouba de 1846 à 1849 ainsi que Grand-Rivière. En 1851, il est rayé du cadre. Réinscrit à la fin de l'année, il va vicaire au Lamentin, retourne à Sainte-Luce, passe à Sainte-Anne où il reste de 1853 à 1856, est nommé aux Trois-Ilets (1856), puis à Case-Navire (1861) ; finalement il est admis à la retraite (1873). Il a laissé le souvenir d'un sujet plutôt médiocre.

Tricottet Diogène naquit le 31 mai 1823 à Trefcon, dans le département de l'Aisne. Agrégé au clergé de la Martinique en 1853, il fut vicaire à Fort-de-France et administrateur des Trois-Ilets, puis curé de Sainte-Anne de 1856 à 1859, du Macouba de 1859 à 1866, aumônier des prisons à Fort-de-France de 1867 à 1869. En 1869 il est nommé curé du Vauclin mais il n'y fait pas un long séjour, paraît comme aumônier de l'hospice de Saint-Pierre en 1870 ; on l'y retrouve encore en 1878 et c'est là probablement qu'il finit sa carrière.

Pour Duchâtel voir *Trinité*,¹ et il a été question de Dubourg dans la paroisse du Fort. Avant d'arriver à Sainte-Anne il était aumônier des prisons à Fort-de-France.

Fourquet Pierre naquit à Bonnefont, dans les Hautes-Pyrénées, le 28 mars 1836. Inscrit en 1860, il fut vicaire à Rivière-Pilote puis à Grand Anse, curé à Sainte-Anne en 1867, à Grand Rivière en 1869, au Marigot en 1874. Il mourut à Basse-Pointe le 28 février 1878.

Il est question de Hurard au *Fort*, de Saint-Aude au *Lamentin*, de Romain à *Rivière-Pilote*, de Fournioux au *Gros-Morne* et de Thoué à *Rivière-Pilote*.

Le Métayer naquit vers 1848. Ancien récollet, il fut inscrit au cadre en 1893, desservit Case-Navire en 1897, fut curé de

¹ Page 125.

Sainte-Anne en 1899, puis de Rivière-Salée de 1901 à 1904. Il rentra en France pour raison de santé et ne revint plus à la Martinique.

Pour Griffoulière voir *Ducos* et pour Miquel voir *Anses-d'Arlet*.

Low
L'abbé Cornand François naquit à Boège, dans la Haute-Savoie, en 1872. Ordonné prêtre en 1897, il fut vicaire au François (1897 à 1899), à Sainte-Marie (1899 à 1903), à Trinité (1904 à 1905) ; entre temps, il fit un intérim au Macouba, puis un autre à Ducos (juillet 1905 à janvier 1906) ; il partit en congé, revint curé de Sainte-Anne où il resta de 1908 à 1914, fit un intérim au Marin de 1914 à 1919 et revint à Sainte-Anne jusqu'en 1925 ; enfin il fut nommé aumônier de l'asile des vieillards qu'on venait de créer ; il y resta vingt ans. Au commencement de 1945, sa santé ne lui permettant plus de continuer son service, il fut obligé de se retirer et il mourut à la fin de l'année, le 24 décembre. Il fut enterré dans le caveau de l'abbé Hamon, l'homme célèbre par ses vingt cures.

DIAMANT

Les colons européens s'établirent tout d'abord sur la côte allant du Prêcheur à la baie de Fort-Royal ; puis, délaissant cette baie qui était alors entourée de forêts et de marécages, ils s'installèrent dans la région du Diamant et des Anses-d'Arlet.

Le Diamant tire son nom de la roche qui s'élève en pleine mer en face du bourg et qui fut connue des navigateurs longtemps avant la colonisation de la Martinique. Cahuzac, voyageant aux Antilles en 1629, cite cette roche qui déjà à cette époque servait de point de repère aux navigateurs. On l'appela Diamant sans doute parce qu'elle paraît indémolissable aux flots destructeurs de la mer des Antilles.

Le grand arc de cercle que dessine la côte de l'île en face de ce rocher attira de bonne heure les colons. Dès l'année 1664, ils sont assez nombreux en ces parages pour former une compagnie. Les Anses-d'Arlet furent colonisées à peu près en même temps. De modestes chapelles y furent construites ; elles reçurent d'abord la visite de quelques missionnaires ambulants, puis elles eurent un curé qui fut chargé des deux quartiers, enfin chacune des paroisses eut son curé titulaire.

Le premier acte religieux signalé par les registres est un baptême fait aux Anses-d'Arlet par le Père Simon, Jésuite, « dans la chapelle de l'abbé Saint-Antoine », en 1671.

Le Père Simon s'intéressait alors particulièrement aux Caraïbes et visitait au besoin les colons établis sur la côte sud-ouest de l'île. L'année suivante, le Père Gilles est missionnaire au quartier du Diamant, et, à partir de cette date, la région eut habituellement un prêtre pour la desservir. En 1684, deux paroisses y furent érigées, celle du Diamant et celle des Anses-d'Arlet. Parlons tout d'abord de la paroisse du Diamant.

En 1687, le major Bègue visite ses édifices religieux : église et presbytère ont besoin de grosses réparations. Les habitants s'imposent volontairement vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt cinq livres de sucre pour les exécuter. A cette somme, Bègue ajoute de la part du roi quinze mille livres ; moyennant quoi, tout fut remis à neuf.

« Aux Anses du Diamant, écrit Gémosat en 1688, l'église est bâtie nouvellement de pierres, de quarante pieds de long sur vingt pieds de large ; l'on travaille à parachever le comble. »

Ce travail ne satisfaisait pas le curé ; il aurait voulu « transporter l'église dans un autre endroit ». On ne pouvait pas imposer

ce surcroît de dépense à la population et il y avait mécontentement entre elle et son pasteur.

De 1745 à 1840, soit pendant un siècle, l'histoire du Diamant peut être suivie pas à pas grâce au registre des délibérations de l'assemblée paroissiale pieusement conservé. (Il est actuellement au musée des Trois-Ilets.) C'est là que je vais puiser pour écrire les pages qui suivent. Parlons d'abord des édifices religieux.

Au XVIII^e siècle, l'église était un corps de bâtiment rectangulaire de cinquante pieds de long sur vingt-quatre de large, soit seize mètres cinquante sur huit, « non compris la sacristie appuyée en cul de lampe sur un de ses bouts ». Elle n'avait qu'une seule nef et pas de chapelle. Comme ameublement, on y voyait un autel, une chaire, un confessionnal, des fonts baptismaux et deux cloches.

L'autel primitif était en bois. Il devait sans doute tomber de vétusté quand, en 1770, il fut remplacé par « un autel à la romaine ». Il s'agit vraisemblablement du maître-autel existant encore aujourd'hui.

La paroisse possédait habituellement deux cloches, quelquefois trois, mais il n'y avait pas de clocher. Les cloches étaient hors de l'église soutenues par quelques poteaux. En 1773, elles rendaient un « mauvais son » ; elles avaient tant sonné qu'elles n'avaient plus de voix ; il n'y avait plus que des instruments fêlés pour appeler les fidèles aux offices. On les envoya en France pour qu'elles fussent refondues. Le bateau qui devait les rapporter fit naufrage et quatre ans plus tard on attendait encore leur retour.

En 1778, on construisit un clocher ; on peut croire que les cloches étaient enfin arrivées et que, pour qu'elles puissent mieux faire entendre leur belle voix, on leur préparait un logis convenable.

Le presbytère était une maisonnette à étage muni d'une galerie donnant sur la mer et en rendant le séjour plus agréable. La cuisine, selon la coutume, était faite dans un appentis en dehors de la maison curiale.

Depuis les importantes réparations prévues en 1687, les édifices religieux s'étaient nécessairement détériorés, et, avec les années, furent l'objet de travaux plus ou moins considérables. En 1748, on raccommode le chœur et la nef de l'église. Au presbytère, on répare la toiture, la cuisine, la galerie, les escaliers ; on dépense deux mille soixante-dix livres à ces divers travaux.

Arrive le coup de vent de 1766 ; conséquence : deux cent soixante-quatre livres de réparations au presbytère et trois cent quatre-vingt dix à l'église.

C'était du provisoire. Quatre ans plus tard, travaux beaucoup plus importants : carrelage de l'église où l'on emploie mille huit cent huit carreaux de Provence, réfection des bancs, dépense totale cinq mille cent trente et une livres.

Dix ans plus tard, le presbytère demande à être entièrement refait. Les paroissiens se proposent de le refaire aussitôt que les

circonstances le permettront et qu'il sera possible de donner au Diamant un curé à poste fixe. Effectivement on y dépense plus de quatre mille livres et on y place quatre cent vingt-quatre carreaux.

En 1778 et en 1784 réparations à l'église. En 1784, la toiture est en très mauvais état et la charpente se pourrit. A la fin de l'année, on est obligé de dire la messe au presbytère. Toute la toiture est à refaire, ce qui demandera quatorze mille tuiles plates, tuiles en bois ; il faudra refaire aussi la porte principale, les deux portes de la sacristie, sept fenêtres et tout le lambris du sanctuaire. Pour exécuter ces travaux, il faudra une somme importante. Le gouvernement alloue à la paroisse trois mille livres sur les cabarets.

En 1778, l'intendant demande le transfert du cimetière. « Il est clos convenablement, dit-il, mais il se trouve autour de l'église dont il forme le parvis, position répugnante à l'humanité... Il faudra le transporter en un lieu aussi éloigné que possible de l'église, sous le vent du bourg et proche de la mer ».

Ce désir de l'intendant resta lettre morte pendant quelques années. Six ans plus tard, en 1784, il revint sur le tapis ; il fut décidé de réunir une assemblée pour étudier la question. On peut bien croire qu'on mit encore six ans à la réaliser.

En 1806, nouvelles réparations à l'église et au presbytère. Les sieurs Charles Beuse et Viau se chargent de tout remettre à neuf pour trente mille livres. Pour fournir cette somme exorbitante, on impose les propriétaires à raison de dix-huit livres par tête de nègre. Le capitaine général, mécontent de ce qu'une paroisse pauvre, en un temps de détresse, fût frappée d'une telle imposition, donna l'ordre de suspendre les travaux.

Malheureusement, on avait eu le temps de faire quelques travaux, entre autres « de substituer à un plancher de très bon noyer dont quelques planches seulement étaient avariées, un nouveau plancher en bois de sap », et « pour commencer les réparations du toit de l'église on commença par la décarreller, d'où il est résulté la perte totale des carreaux ». On avait fait de grosses dépenses en pure perte.

Néanmoins, conformément aux ordres du capitaine général, les travaux furent suspendus, l'église resta dans un état pitoyable si bien qu'au bout de quelques années le curé éceuré quitta la paroisse.

En 1816, on se décida enfin à remettre tout en ordre, et la comptabilité et les édifices religieux. Que fit-on au juste ? On n'en sait trop rien. D'ailleurs, ce que l'on fit ne servit pas à grand chose ; l'année suivante, un cyclone vint dévaster la Martinique et l'église fut mise à terre. On aménagea le presbytère pour y faire les cérémonies du culte en attendant mieux.

On attendit sept ans avant de songer sérieusement à reconstruire. En présence des grosses dépenses qui s'annonçaient, il fut question tout d'abord de transformer le presbytère en église ; la paroisse n'avait pas de curé à poste fixe, le presbytère était habi-

tuellement vide ; pourquoi ne pas en faire une église et aménager un logement pour le curé quand il serait de passage ?

Mais ce n'était pas une solution. On espérait bien un jour avoir un desservant plus stable ; il faudrait bien, ce jour-là, avoir un logis convenable à lui offrir. Alors un sieur Richer proposa de reconstruire l'église pour trente-six mille huit cents livres. Les habitants trouvèrent que c'était trop cher. Nicolas Lafont proposa de prendre l'entreprise pour vingt-huit mille vingt cinq livres. On estima la somme encore trop élevée ; néanmoins on imposa une taxe de douze livres par tête de nègre afin de recueillir les fonds.

Lassé de tant de tergiversations, pour activer les résolutions à prendre, l'abbé Carrand, préfet apostolique, interdit la paroisse.

Furieux de voir qu'une telle mesure fût prise contre eux, les habitants « décident unanimement qu'on ne s'occupera de la reconstruction de l'église que lorsque l'interdit sera levé ».

L'abbé Carrand maintient sa décision. Finalement les paroissiens sont obligés de se soumettre. L'assemblée paroissiale exigea d'abord le paiement de la taxe de douze livres imposée précédemment, en ajouta une autre d'une gourde, et chargea le gérant d'O'Mullane de faire la recette. Amédée Le Camus s'engagea à construire l'église et à clore le cimetière de murs pour la somme de quarante-cinq mille livres. Pour payer cette somme on fut encore obligé de frapper une nouvelle contribution de vingt-cinq livres par tête de nègre. Moyennant quoi la maison du Seigneur fut reconstruite, et reconstruite sur de plus larges proportions que la précédente, sans doute telle qu'elle est aujourd'hui. Elle fut bénite par l'abbé Dacheux en 1829. Il a écrit lui-même sur les registres :

« L'an 1829, le 26 du mois de décembre, je soussigné curé de la paroisse des Anses-d'Arlet desservant le Diamant, légalement autorisé par M. le vice-préfet apostolique, j'ai procédé à la dédicace de la paroisse du Diamant ; en conséquence j'ai béni l'église, cloche, cimetière et ornements avec dépendances selon les cérémonies de l'Eglise romaine... »

La paroisse était enfin remise sur pied. Au mois de juillet 1830, Le Camus reconnaissait avoir reçu les quarante-cinq mille livres qui avaient été promises ; on en avait fini pour quelque temps avec les grosses impositions.

Le 24 mars 1843, l'abbé Saurin inaugura dans la nouvelle église un autel en bois peint en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Le 29 juin de la même année, une croix et une Vierge furent placées solennellement sur le rocher du Diamant.

C'est sur cette dernière note que se termine le registre qui nous a documenté jusqu'ici.

Il ne suffisait pas de construire église et presbytère, il fallait encore les meubler convenablement. Ce n'était pas aussi coûteux que de construire, mais ce n'en était pas moins une cause de dépenses. D'autant plus que les curés étaient obligés de résider souvent aux Anses-d'Arlet, qu'ils changeaient fréquemment de paroisse ; par suite, le soin de l'ameublement était trop souvent

abandonné à des tiers qui ne s'en souciaient pas beaucoup. En tout cas, on fit pas mal de dépenses pour être maigrement meublé. Voici, par exemple, ce que l'on dépensa pour la literie.

En 1771, on achète deux matelas.

En 1778, confection de deux matelas.

En 1783, réfection de deux matelas.

En 1786, achat de trente aunes de toile pour draps de lit ; une demi-aune de couil pour traversin.

En 1787, le Frère Théophile réclame deux draps de lit, une paillasse, un matelas neuf, une couverture.

En 1789, achat d'une paillasse et de trois matelas.

En 1793, façon de trois matelas.

En 1796, achat d'une pièce de junga pour matelas.

En 1798, façon de trois matelas.

On aime à croire qu'avec tous ces matelas le bon père curé ne devait pas coucher sur la dure. Néanmoins, dans l'inventaire de 1812, on ne trouve en fait de literie que deux lits avec leur planche et un matelas !!

La lingerie, la vaisselle allaient de pair avec la literie ; beaucoup de dépenses pour un maigre ameublement. On voit assez souvent des achats comme celui-ci : une douzaine d'assiettes plates, quatre petits plats, deux grands, une soupière, six verres, six gobelets (1796) ; six casseroles, six canaris, huit tasses à café, une théière, une soupière, un saladier, deux douzaines d'assiettes, huit couteaux, six cuillères d'étain, six fourchettes anglaises, six petits verres, trois chaises, une moustiquaire avec sa garniture, etc... (1798).

Mais tout s'use, se casse, disparaît. En 1812, l'inventaire manifeste un mobilier assez pauvre. S'il y a encore dix-sept assiettes et quatre douzaines de bouteilles, il n'y a que trois chaises dont une cassée, deux verres et un couvert d'argent, trois couteaux ; somme toute, un ameublement très maigre.

A l'église, on remarquait trois calices, un « soleil d'argent », deux ciboires, un grand et un petit pour les malades, deux burettes et leur plateau en argent, deux chandeliers, deux girandoles, un encensoir et sa navette, le tout en argent. A part cela, il n'y a que juste le strict nécessaire ; un ornement de chaque couleur, parfois l'un ou l'autre est en mauvais état ; du linge blanc en assez grande quantité mais usé aux trois quarts.

Parmi les ornements on remarque six dalmatiques. Qui pouvait donc les porter quand il n'y avait pas même un prêtre par paroisse ? On remarque aussi *neuf robes pour la Sainte Vierge*. Ceci est vraiment un luxe. En temps ordinaire, nos Vierges se contentent des habits que les peintres ont bien voulu leur donner. Leur imposer d'autres vêtements est une coutume espagnole qui n'a guère paru à la Martinique qu'au Diamant. Comme on avait des dépenses plus utiles à faire que celle-là, on a eu raison de l'abandonner.

Un missel et quelques rares livres de chant en mauvais état, voilà à peu près tout ce qu'il y avait comme livres liturgiques. La

paroisse n'avait pas toujours un chantre sur ses terres ; souvent, on faisait appel au chantre de Rivière-Salée ou des Trois-Ilets.

Comme revenu le curé touchait sa pension, soit quatre cent cinq livres au commencement, cinq cents livres vers le milieu du XVIII^e siècle et mille livres vers la fin. La paroisse lui versait pour son casuel et allocations diverses une somme s'élevant, année commune, de six cents à mille livres. Le Père Germain percevait neuf cent soixante-huit livres pour dix-huit mois de service et le Père Maximin trois mille trois cent six pour deux ans. Au total, c'était un revenu annuel allant de mille cinq cents à deux mille livres, somme qu'il faut multiplier par vingt pour avoir l'équivalent de notre monnaie d'avant guerre (vers 1920), ce qui ferait trente à quarante mille francs. Sur cette somme le curé devait fournir tout ce qui était nécessaire au culte : pain, vin, luminaire, entretien du linge ; néanmoins sa situation financière ne paraît pas avoir été mauvaise.

Il arriva parfois aux paroissiens de se montrer plus généreux envers leur curé. Ainsi, en 1745, ils lui firent cadeau d'un quart de baril de lard, d'une barrique de vin et d'un baril de farine ; mais ces cadeaux étaient plutôt rares.

Qu'y avait-il au Diamant comme pratiques religieuses ? Il n'est pas facile de le savoir. Nous savons pourtant qu'ils tenaient à avoir un curé dans leur paroisse. On a noté par exemple en 1784 : « Les paroissiens ayant appris qu'il est arrivé des missionnaires délibèrent pour meubler le presbytère et acheter des provisions de bouche afin d'avoir un curé sédentaire ».

Le désir d'avoir un curé, le soin d'entretenir les édifices religieux dénote bien un attachement sincère à la religion. Pourtant, sur la fin du XVIII^e siècle, il y eut un relâchement notable dans la pratique des devoirs de chrétien. Si les quêtes servent de baromètre à l'assistance aux offices, il faut avouer que la sanctification du dimanche était fort négligée. Vers 1750, les quêtes donnaient une centaine de livres pour l'année, cinquante livres — soit mille francs actuels — pour la seule fête de Pâques ; vers 1773, on ne recueille que dix à quinze livres ; en 1783, six livres seize sols cinq deniers ; et en 1789, vingt sols en tout.

La paroisse possédait quelques messes de fondation.

En 1758, Mme Marie Anne Déléigny, veuve Godard, habitant à Sainte-Lucie, lègue trois mille livres à la fabrique du Diamant à charge de faire chanter chaque année une grand'messe de *Requiem*. Ce legs fut accepté.

En 1773, Mme Cassot laisse deux mille livres à la fabrique pour faire chanter chaque année, le jour de Sainte-Anne sa patronne, une messe de *Requiem* pour le repos de son âme. Ce qui fut pareillement accepté.

Ce capital fut très probablement employé à la réparation de l'église en 1816.

En 1830, on établit les conseils de fabrique. L'assemblée paroissiale fut appelée à élire quatre candidats pour faire partie de ce conseil.

En 1837, le Diamant, Sainte-Luce et les Anses-d'Arlet furent érigés en commune et formèrent la commune du Sud.

Jusqu'à la fin du xvii^e siècle les paroisses du Diamant et des Anses-d'Arlet furent desservies par le même prêtre ; il habitait plutôt le Diamant alors plus important que les Anses-d'Arlet.

Au xviii^e siècle, théoriquement, chaque paroisse eut son curé ; de fait, très souvent il n'y eut qu'un prêtre pour les deux centres religieux et il séjournait de préférence aux Anses-d'Arlet.

Le curé ne binait pas le dimanche ; les paroissiens n'avaient la messe que tous les quinze jours.

Le premier curé affecté au Diamant seul paraît avoir été le Frère Ambroise. A noter que les Capucins s'appelaient Frères, mais on leur donnait ordinairement le nom de Père.

Voici la liste des curés connus :

Frères :

Ambroise, de Bernay	1700
Ansbert	1713
Séraphin	1733
Noyé, de Vire	1738
Michel Ange	1740 à 1744
Charles, d'Alençon	1744 à 1747
Rémy	1747 à 1750
Charles, d'Alençon	1750 à 1765
Abbé Guary (séculier)	mai 1765 à janv. 1766
Charles Jérémie, d'Alençon.	1766 à janv. 1767
Fidèle	1767 à 1769
Germain, de Cressanville ..	1769 à 1771
Paul	1771 à 1772
Germain (2 ^e fois)	1773 à 1777
Paul	juillet 1777
Barnabé	1777 à 1780
Germain (3 ^e fois)	1780 à 1781
Hyacinthe	1781 à 1784
Abbé Bullet (séculier)	1784 à 1785
Léon	1785 à 1786
Prosper	1786
Maximin	1787 à 1788
Jean Théophile	1788 à 1791
Vincent	1791 à 1796
Bonaventure	1796 à 1799
Vincent (2 ^e fois)	1800 à 1803
Mugnier ?	1804 à 1805
Vincent (3 ^e fois)	1805 à 1810
Mugnier	1810 à 1815

Séculiers :

de Perrigny	1815 à 1817
Garcias	1817 à 1820
Joachim Aquaviva	1820 à 1826
Luc	1826 à 1827
Bouchien	1827 à 1829
Dacheux	1829 à 1830
Augero	1830 à 1831
Joachim Aquaviva (2 ^e fois)	1831 à 1833
Gillet	1834
Géronimi	1835 à 1837
Gillet	1837 à 1840
Teulière	1840 à 1842
Saurin	1842 à 1844
Labroille	1845 à 1846
Parès	1846 à 1847
Lapeyre	1847 à 1853
Carbonnel	1853 à 1858
Romeuf	1858 à 1863
Escamel	1863 à 1866
Cénac	1866 à 1868
Surgès	1868 à 1874
Thouin	1874 à 1878
Le Camus	1878 à 1883
Marcq	1883 à 1884
Leroy Xavier	1884 à 1890
Tartivel	1890 à 1895
Camenen	1895 à 1898
Bordier (intérim)	1897
Laboissière	1898 à 1901
Cauchard	1902 à 1903
Leroy Léopold	1903 à 1905
Duret	1905 à 1907
Pélessier	1907 à 1908
Antonietti	1908 à 1916.

Charles Jérémie d'Alençon desservit le Diamant à plusieurs reprises : une première fois de 1744 à 1747, une deuxième fois de 1750 à janvier 1765. Il paraît alors s'être retiré du ministère en raison de son grand âge ; il revient cependant une dernière fois de 1766 à 1767.

François Guary était un prêtre séculier. Natif de Millaud en Rouergue, il fut curé des Anses-d'Arlet de 1764 à juin 1768 et desservit le Diamant de mai 1765 à janvier 1766. Il quitta la Martinique pour aller à Saint-Martin où il mourut au commencement de l'année 1769.

Le Frère Fidèle desservit le Diamant et les Anses-d'Arlet de 1767 à 1769, Sainte-Anne de 1773 à 1779 et le Saint-Esprit de 1782 à 1792.

En 1777, on envoya au Diamant le Frère Paul. Ce religieux se montra passablement exigeant. Outre la reconstruction du presbytère qui était décidée en principe, il réclamait un nègre, une négresse pour son service, un cheval et un ameublement complet comprenant entre autres trois lits garnis, trois broches, et « quantité d'objets ».

Dans une assemblée paroissiale, le sieur Vautor proteste contre de telles prétentions. Il est bien d'avis qu'on fournisse au curé ce qui est prescrit par les ordonnances, mais rien de plus. « Si ce religieux désire secourir son frère, dit-il, ou recevoir chez lui du monde, il doit le faire à ses dépens et non à ceux des paroissiens. »

La paroisse achète pour le Frère Paul un beau cheval de race, de provenance anglaise ; on le paye mille livres, prix très élevé pour l'époque. Or, voilà que tout à coup le curé n'en veut plus. A ce propos, Vautor s'écrie :

« A l'égard du cheval fourni par le sieur Gardié Beuze, en sa qualité de marguillier, au Révérend Père Paul, et dont la contestation a donné lieu à l'assemblée de ce jour, je ne pourrais que me récrier beaucoup sur le procédé de ce Révérend Père qui, après avoir gardé le cheval environ quinze jours avec une entière et authentique satisfaction, veut le rendre et ne plus s'en servir aujourd'hui, en lui attribuant à contre-temps tous les défauts possibles. Voilà une perte réelle pour la fabrique... Si l'on pouvait blâmer le sieur Gardié, ce serait d'avoir acheté un anglais de difficile entretien, dans un quartier aride, et d'y avoir mis cent pistoles (mille livres). On n'a jamais donné des chevaux de ce prix aux deux religieux qui ont précédé le Père Paul. »

Le Père Paul n'était pas un inconnu au Diamant ; il avait déjà desservi la paroisse en 1771. On avait alors envoyé chercher ses effets à Rivière-Salée, on avait rafraîchi l'ameublement du presbytère, on avait acheté une douzaine de serviettes, huit dames-jeannes, une jarre de Provence, fait fabriquer deux matelas, on avait harnaché le cheval à neuf, etc.

Quand il revint en 1777, il se montra plus exigeant comme on l'a vu plus haut. Croyant bien faire, le marguillier lui procura un cheval de race, fringant, trop fringant peut-être, avec selle, mors, bride, étriers, tout flambant neuf, et un ameublement de quatre cent cinquante-trois livres, somme importante pour l'époque.

Malgré tout, il ne fut point satisfait ; il quitta la paroisse en faisant claquer les portes et alla desservir Rivière-Salée.

A défaut du Père Paul on eut le Père Barnabé. Pour ne pas lui déplaire, on remplaça le cheval anglais par un cheval créole qui coûta huit cents livres et on remit le presbytère à neuf pour quatre mille livres.

Germain de Cressanville fut curé des Anses-d'Arlet de janvier 1771 à 1781. Il desservit le Diamant à plusieurs reprises : de 1769 à 1771, de 1773 à mars 1777 et de mai 1780 à novembre 1781.

L'abbé Bullet, séculier, fut chargé du Diamant et des Anses-d'Arlet en 1784 et 1785. Il mourut aux Anses-d'Arlet en mai 1785.

Le Frère Jean Théophile, qui assura le service de la paroisse de septembre 1788 à septembre 1791, était curé de Rivière-Salée.

Le Frère Bonaventure venait de Sainte-Lucie. Il était curé de Choiseul quand les troubles révolutionnaires lui firent abandonner sa paroisse. Il fut chargé du Diamant et c'est là qu'il mourut le 31 octobre 1799. Il n'avait guère que cinquante-deux ans. Sa succession s'éleva à quatre mille cent quatre-vingt douze livres et, selon la législation alors en cours, échut à la paroisse.

Sur cet héritage les paroissiens prélevèrent de quoi payer un enterrement et un service hors classe et les soldèrent royalement la somme de mille livres. En outre, ils s'octroyèrent un dîner où l'on versa plus de liqueurs que de larmes et où l'on ne but pas moins de quatre bouteilles de cognac.

Le Frère Vincent desservit les paroisses du Diamant et des Anses-d'Arlet de novembre 1791 à juin 1796. Il ne paraît pas avoir quitté les lieux pendant les plus mauvais jours de la Révolution. En tout cas, il n'y eut que deux enterrements qui n'ont pas été faits religieusement pendant cette période.

Après une absence de deux ans, il reparait aux Anses-d'Arlet où il va rester jusqu'en 1814, assurant le service du Diamant de 1799 à 1803 et de 1805 à 1810.

L'abbé de Perrigny fit du ministère sur toute la côte sud-ouest de la Martinique entre les années 1812 et 1820, naviguant entre Sainte-Anne, Sainte-Luce et le Diamant et en assurant le service dans la mesure du possible.

Garcia venait du Vénézuéla avec Landa, Roméro et autres. Curé des Anses-d'Arlet de 1815 à 1824, il desservit le Diamant de 1817 à 1820.

Dacheux, curé des Anses-d'Arlet en 1824, dessert le Diamant de 1829 à 1830. Il est le seul prêtre à la Martinique qui ait accepté de prêter le serment que demandait le roi en 1830.

Augero et Aquaviva étaient originaires du Vénézuéla. Nous les retrouverons aux Anses-d'Arlet ainsi que Géronimi et Teulières.

De même, nous verrons Saurin et Labroille à *Basse-Pointe*.

Parès fit ses études au séminaire du Saint-Esprit. Destiné à la Martinique en janvier 1846, il fut vicaire au Marin et à Grand Anse, puis curé du Diamant (1846-1847). A nouveau vicaire au François, il fut envoyé à Sainte-Anne en juin 1847. Suspendu par Perrinon, il fut renvoyé en France par Bruat en janvier 1849 et finalement licencié en juin 1850.

Antoine Lapeyre naquit à Vobret, dans le Cantal, le 18 septembre 1813. Destiné à la Martinique en 1845, il fut vicaire au François (1846-1847) avant d'aller au Diamant où il resta six ans. En 1853, il fut chargé de la chapelle de la Rivière-Blanche où on le retrouve en 1861, puis on le perd de vue.

Nous aurons l'occasion de voir Carbonnel à *Rivière-Salée* et Romeuf au *Gros-Morne*.

Escamel Guillaume naquit à Saint-Laurent-d'Once, dans la

Gironde, le 23 mai 1800. Il était prêtre du diocèse de Nevers quand, en octobre 1858, il vint à ses frais à la Martinique, muni de lettres favorables. Il fut nommé vicaire à la Grand Anse, à Rivière-Pilote, auxiliaire à Rivière-Salée (novembre 1860) ; il desservit le Diamant de 1863 à 1866, puis Grand Rivière.

Pour Cénac voir le *Saint-Esprit*, et pour Surgès le *Lamentin*.

Thouin Pierre Oscar fut inscrit au cadre en 1856. Tout d'abord professeur à l'Institution Sainte-Marie, il fut vicaire à Rivière-Pilote (1857-1860) au Robert, curé à Sainte-Luce de 1861 à 1868, au Prêcheur de 1868 à 1872, puis chanoine honoraire et doyen du Diamant de 1874 à 1878 ; après quoi, il jeta le froc aux orties, partit pour Saint-Thomas où il détint un restaurant pendant quelques années. Enfin il fit pénitence, se rendit à Sainte-Lucie où il se conduisit bien et reprit du ministère.

Pour Le Camus, voir *Trinité*.¹

Pour O. Marcq, voir *Case-Pilote*.

Leroy Xavier ne fit que peu de ministère et quitta la soutane.

Par Tartivel, voir le *Vauclin*.

Camenen naquit en 1850. Il était Breton d'origine et fut d'abord destiné à la Réunion. Inscrit au cadre de la Martinique en 1891, il fut curé de Sainte-Luce de 1893 à 1894 puis il partit pour le Diamant et le desservit de 1895 à 1898. De là, il fut envoyé au Marin et y resta jusqu'en 1904. Il alla mourir dans son pays natal.

Cauchard Léon Amable naquit le 8 août 1863 à Vesly, dans la Manche. Inscrit au cadre en 1890, il fut vicaire à Trinité et à Fort-de-France, administrateur au Centre en 1901, curé du Diamant de 1901 à 1903 et enfin curé de Fort-de-France de 1903 à 1910. Il mourut subitement à Fort-de-France dans la nuit du 28 décembre 1910 d'une rupture d'anévrisme.

Le docteur lui avait recommandé d'éviter les repas trop abondants. Le midi, il avait néanmoins pris part à une réception donnée par l'abbé Guitteaud à l'occasion de sa fête ; le soir, il partait pour l'éternité.

Il était vicaire général depuis 1905 et il administra le diocèse en l'absence de Monseigneur de Cormont à deux reprises, en 1905 et en 1910.

L'abbé Le Roy, qui lui succéda au Diamant, naquit à la Réunion en 1874. Inscrit au cadre en 1898, il fut vicaire à Sainte-Marie, curé du Fonds-Saint-Denis, de Sainte-Luce, avant d'aller au Diamant. Après cela, il desservit les Anses-d'Arlet (1906-1909), Case-Pilote et Case-Navire (1909-1912) et enfin Rivière-Salée.

Nous retrouverons Duret à *Rivière-Pilote* et Pélissier au *François*.

François Antonietti naquit en Corse en 1852. Il fit ses études au séminaire colonial et vint à la Martinique en 1882, quelques mois après son ordination. Après deux années de vicariat au

1. *Trinité*, p. 126.

Vauclin, il fut nommé curé de Sainte-Luce et dirigea la paroisse pendant neuf ans. Il fut ensuite successivement curé de Rivière-Salée (1893-1898), du Carbet (1898-1908) et du Diamant (1908-1916). Il administra encore quelque temps les Trois-Ilets et il se retira dans son pays natal. Il mourut à Azzana en 1924.

D'une petite taille, grassouillet, figure avenante, l'abbé Antonietti fut un prêtre d'une piété profonde ; sa patience lui valut partout l'affection de ses paroissiens. D'une intelligence ordinaire, il n'en a pas moins fait le bien partout où il a passé et il fut partout entouré de l'affectueux respect de ses fidèles. Retiré dans son pays natal, son cœur resta toujours profondément attaché à la Martinique où s'était écoulée sa carrière sacerdotale.

ANSES D'ARLET

Les Anses-d'Arlet ont reçu leur nom d'un chef caraïbe nommé Arlet qui habitait ce quartier lors de la colonisation. C'était le frère de Pilote. Comme Pilote, il abandonna ses terres aux Français pour se retirer plus au sud et il s'établit à l'anse du Serrurier.

Arlet vint nous voir, écrit le Père Bouton. « Il témoigna autant de joie que son frère de notre dessein d'aller parmi eux et nous dit qu'il parlerait pour nous et que ses femmes nous feraient de la cassave et du houïcou. »

Les Jésuites, comme ils se l'étaient proposé, allèrent s'établir parmi les Caraïbes. En 1665, on les trouve à l'embouchure de la Rivière Pilote, rayonnant de là sur toute la côte sud-ouest. Toutefois, ils n'y restèrent pas longtemps et ils abandonnèrent aux Capucins toute cette partie de l'île. Elle se peuplait peu à peu et les habitants avaient soin de construire des chapelles à l'usage des missionnaires.

Aux Anses-d'Arlet, la chapelle fut placée sous le vocable de « l'abbé Saint Antoine ». Il s'agit sans doute de Saint Antoine de Padoue. Un baptême y fut célébré en 1671 par le Père Simon. L'année suivante, c'est le Frère Ignace de Rouen qui parcourt la région ; il est aux Anses-d'Arlet en janvier et au Marin en février. Puis le Frère Gilles de Dieppe y séjourne près de deux ans (1672-1673). Il laisse la place au Frère Daniel.

Vers la fin de l'année paraît un Dominicain, le Père Carbonnières, qui devait quelques années plus tard desservir la Grand Anse. Après lui reparait Ignace de Rouen (1675).

Jusque là, les missionnaires qui ont fait du ministère dans la localité n'étaient que de passage ; ils allaient de quartier en quartier selon les circonstances, sans être affectés à aucun en particulier.

En 1676, un séculier, l'abbé Moynerre, fut attaché spécialement au service des Anses-d'Arlet et du Diamant. Il ne put y rester que deux ans ; il fut obligé de regagner la France pour raison de santé. Il fut remplacé par un Capucin et ce sont les Capucins qui depuis furent chargés de la paroisse jusqu'à la Révolution.

La première chapelle fut remplacée par une église ; on signale son existence dès l'année 1673. En 1687, à la visite du major Bègue, église et presbytère ont besoin de grosses réparations et les paroissiens sont invités à faire les offrandes nécessaires pour les exécuter.

A l'occasion de cette visite, on fait remarquer que « la paroisse est desservie par les Capucins, que le curé n'y réside pas quoi qu'il soit payé et que le curé de la paroisse voisine y dit tous les quinze jours la messe et qu'ainsi il y a deux paroisses mal desservies ; les habitants supplient très humblement Sa Majesté d'ordonner la résidence à toutes les deux paroisses ».

On devait attendre longtemps le curé à poste fixe tant désiré.

En 1688, Gémosat fut chargé d'inspecter les paroisses. A propos des Anses-d'Arlet il écrit :

« L'église est assez bien tenue mais le presbytère qu'un Capucin y a fait bâtir en est trop éloigné, et celui qui y réside demande aux paroissiens qu'on lui nettoie un marais qui est à la porte qui l'oblige de passer cent cinquante pas dans du sable qui est fort incommode lorsqu'il veut sortir, voulant qu'on lui fasse un pont sur le dit marais qui serait d'une grande dépense. Il veut aussi qu'on lui bâtisse une cuisine et qu'on lui agrandisse le presbytère d'une chambre, n'en ayant qu'une avec une décharge.

« Le sieur de Gémosat trouve qu'il serait plus à propos qu'on lui transporte son presbytère proche de l'église afin d'éviter aux peuples la dépense du pont et le nettoyage du marais qui serait toujours à recommencer, et que là on lui construise une cuisine ; que le restant se remette à la bonne volonté des peuples, d'autant que le marguillier a représenté que le don du roi avait été employé à l'achat des essentes à couvrir l'église et pour avoir des ornements. »¹

Il résulte du rapport de Gémosat que les quinze mille livres de sucre accordées par le roi l'année précédente pour la réparation des édifices du culte avaient été employées à la restauration de la toiture de l'église et à l'achat d'ornements.

Le presbytère n'était qu'une petite bicoque d'une seule pièce accolée à un petit réduit servant de dépôt. Un Capucin l'avait fait construire sur le morne à gauche du bourg. On y respirait un bon air ; on y jouissait de la fraîcheur de la brise, mais un marigot le séparait de l'église, ce qui ne faisait pas l'affaire du Père Joseph qui desservait alors la paroisse.

Selon l'avis de Gémosat, il est probable que la petite case fut démontée et transportée sur l'emplacement occupé depuis par le presbytère. La cuisine suivit bientôt le même chemin ; et, au témoignage du Père Labat, on y faisait un chocolat particulièrement substantiel. Il écrit :

« Un Capucin... était curé au quartier des Anses-d'Arlet. Tout le monde s'étonna pendant longtemps qu'il ne faisait qu'un repas par jour, et cela le soir et même assez tard, n'ayant pris en toute la journée qu'une tasse de chocolat. Mais l'étonnement cessa quand on sut à la fin que cette tasse était une écuelle de bonne grandeur dans laquelle il prenait quatre onces de chocolat avec six

1. C8 A5.

onces de sucre et trois œufs dissous dans une bonne chopine de vin de Madère. Je suis sûr que tout autre qu'un Capucin aurait pu demeurer vingt-quatre heures sans rien prendre après une pareille tasse de chocolat. »¹ Il s'agit sans doute d'Adrien d'Alençon ou de François Marie de Lisieux qui desservirent la paroisse de 1694 à 1702.

La liste des curés des Anses-d'Arlet est l'une des plus complètes que nous ayons pour les paroisses de la Martinique. La voici.

Simon, Jésuite	1671
Ignace, de Rouen, Capucin	1672
Gilles, de Dieppe	1672 à 1673
Dionnel (ou Daniel)	1674
Carbonnières, prêcheur	1674
Ignace, de Rouen	1675
Moynerre, séculier	1676 à 1678
Charles François	1678 à 1679
Alexis	1679 à 1680
Ferdinand	1681 à 1682
Paul	1682
Emmanuel, d'Aire	1684 à 1685
Hippolyte	1685
Michel Ange, de Dieppe	1685
Adrien, d'Alençon	1685
Jacques	1686
Joseph	1686 à 1689
Léon	1689 à 1690
Hippolyte, du Havre	1690 à 1694
Adrien, d'Alençon	1694 à 1698
François Marie, de Lisieux	1698 à 1702
Charles François, de Vildieu ..	1702 à 1703
Jean Baptiste	1703 à 1705
Ambroise, de Bernay	1705 à 1706
Anselme	1706
Jacques	1706 à 1708
Raphaël	1708 à 1709
Ambroise, de Bernay	1709
Bernard, de Saint-Lô	1709
Timothee, de Caen	1709 à 1710
Jean Damascène	1710 à 1711
Antoine	1711 à 1732
Pascal, de Vire	1732 à 1735
Michel Ange	1735 à 1739
<i>ibid.</i>	1740 à 1741
Prosper	1741 à 1742
Jean Chrisostome	1742 à 1745
Jean Rémy	1745 à 1748

¹ Labat t. VI chap. I.

Etienne	1748 à 1750
Joseph	1750 à 1751
Emmanuel	1751 à 1761
1762 et 1763, pas d'église ni de presbytère.	
Guary, séculier	1764 à 1768
André Dupuy	1768
Fidèle, de Genève	1768 à 1769
Bonaventure, de Neufchâteau ..	1769
Urbain, de Toul	1770
Germain, de Cressanville	1771 à 1781
Anathoile	1782 à 1784
Bullet, séculier	1784 à 1785
Juste	1785 à 1786
Jean Marie	1787 à 1788
Théophile	1789 à 1791
Vincent	1791 à 1796
Sulpice	1796 à 1798
Vincent (2 ^e fois)	1798 à 1814
Séculiers :	
Garcia	1815 à 1824
Dacheux	1824
Joachim Aquaviva	1824 à 1825
André Tiran	1825
Aquaviva (2 ^e fois)	1826 à 1829
Augéro	1829 à 1830
Dacheux (2 ^e fois)	1830 à 1831
Aquaviva (3 ^e fois)	1831 à 1833
Gillet	1833 à 1836
Géronimi	1837 à 1840
Teulière	1840 à 1845
Labrolle	1845
Delaunay	1845 à 1847
Delorme	1847 à 1849
Roux	1849 à 1851
Ladret	1851 à 1852
Cadou	1852 à 1853
Faizande	1853 à 1854
Vidal	1854 à 1861
Guéry	1861
Guyomard	1861 à 1872
Anxionnaz	1873 à 1880
Alary	1880 (?) à 1884
Laboissière	1884 à 1890
Havon	1890 à 1896
Glory	1896 à 1898
Bordier	1898 à 1905
Dumausé	1905 à 1906
Le Roy	1906 à 1909
Miquel	1909 à 1911
Fournier	1912 à 1918.

On peut remarquer que d'une façon générale les curés n'ont pas fait un long séjour aux Anses-d'Arlet. Deux seulement y sont restés plus de vingt ans, le Frère Antoine de 1711 à 1732, et le Frère Vincent de 1791 à 1796 et de 1798 à 1814 ; quatre y sont restés une dizaine d'années : les Frères Emmanuel et Germain de Cressanville et les séculiers Garcia et Guyomard. Tous les autres ont passé plutôt rapidement. C'est pourtant un poste qui ne manque pas d'agrément, bon climat, sur le bord de la mer avec des bains délicieux, à proximité de Fort-de-France. Il faut croire que la population n'était pas toujours facile à administrer.

De la longue série de Capucins qui desservirent la localité jusqu'en 1762, nous ne savons pas grand chose. Dans les années 1762 et 1763, il n'y avait ni église, ni presbytère. Les Anglais avaient passé par là et avaient tout incendié : bourg, église et presbytère. Il fallut attendre quelques années pour que la population fût à même de reconstruire ses maisons et puisse s'occuper des édifices religieux.

L'église fut remise sur pied grâce au concours de Henri Larcher, riche habitant du quartier ; en témoignage de reconnaissance pour son bienfaiteur, elle fut placée sous le patronage de Saint Henri.

L'abbé Guary, qui fut chargé de la desservir, était un séculier dont il a été question au Diamant.

Le Frère Théophile assura le service de Rivière-Salée et du Diamant en même temps que celui des Anses-d'Arlet. Il ne devait pas chômer souvent. Il acheva sa carrière comme curé du Fort où il a été plus amplement question de lui.

Aquaviva Joachim Cipres (ou Cifer) était originaire du Vénézuéla et vint à la Martinique avec Landa, Roméro, etc. Il fut curé du Diamant de 1820 à 1826 ; de 1824 à 1826 il desservit en même temps les Anses-d'Arlet, Rivière-Salée et les Trois-Ilets ; de 1826 à 1829 il resta chargé des Anses-d'Arlet et des Trois-Ilets ; après quoi il fit un intérim au François ; puis, de 1831 à 1833 il est de nouveau au Diamant et aux Anses-d'Arlet. Après cela, on peut croire qu'il méritait le repos éternel.

Augero fut curé de Basse-Pointe et du Macouba de 1827 à 1829, des Anses-d'Arlet de 1829 à 1830, du Diamant et du Marin de 1830 à 1832 ; il desservit les Trois-Ilets de 1834 à 1838, puis, après une absence, de 1839 à 1843. Il mourut le 5 novembre 1849.

Gillet fut, comme ses prédécesseurs, curé ambulant entre les paroisses des Anses-d'Arlet, du Diamant et des Trois-Ilets. On le voit notamment aux Anses-d'Arlet de 1833 à 1836, au Diamant de 1837 à 1840 et aux Trois-Ilets de 1838 à 1839.

Géronimi fut plus stable. Curé du Diamant et du Diamant seul de 1835 à 1837, il fut ensuite chargé des Anses-d'Arlet de 1837 à 1840 et du Lamentin de 1842 à 1846. En juin de cette dernière année il partit en congé pour ne plus revenir.

François Teulière était originaire du diocèse de Toulouse. Il desservit les Anses-d'Arlet de 1840 à 1845 et le Diamant de 1840 à 1842. En 1845 il partit en congé. A son retour, il fut nommé

au Prêcheur où il resta jusqu'en 1850. Les troubles qui accompagnèrent les événements de 1848 déterminèrent son retour en France.

Pour Delaunay, voir *Rivière-Pilote*.

Delorme fit ses études au séminaire du Saint-Esprit. Envoyé à la Martinique, il fut successivement vicaire à Trinité, au Fort Saint-Pierre et curé des Anses-d'Arlet (1847-1849). Il fut ensuite curé de Rivière-Pilote et chargé de Sainte-Luce (1849-1850). Inculpé d'insubordination et d'immoralité, ayant en outre suspendu les offices de sa paroisse sans raison suffisante, il fut rayé du cadre le 15 février 1851.

Roux, Ladret, Cadou, Faizande, Vidal, Guéry ne firent pas un long séjour dans la colonie. Les uns partirent pour l'éternité et les autres regagnèrent la métropole.

Roux Victor Adolphe était originaire de Villedieu, dans l'Ardèche, où il naquit le 9 mai 1823. Il fut vicaire au Robert en 1847, curé à Sainte-Luce pendant quelques mois en 1849, puis curé aux Anses-d'Arlet. Il mourut en 1851 après quatre ans seulement de ministère. Il n'avait que vingt-huit ans.

Ladret Antoine Pierre naquit à Bourg-Saint-Andéol, dans l'Ardèche, le 30 mai 1821. Il fut vicaire à Sainte-Marie en 1847 puis au François. Il fut réprimandé et changé de paroisse pour avoir, au mois de mai précédent, menacé du refus d'absolution les personnes qui n'auraient pas suivi ses conseils pour les élections. Il fut envoyé comme vicaire à la Grand Anse, desservit un moment Basse-Pointe puis les Anses-d'Arlet où il mourut en janvier 1852. Il n'avait que trente et un ans et cinq ans de ministère.

Cadou Etienne André naquit à Saint-Fargeau, dans la Seine-et-Marne, le 29 octobre 1808. Il appartenait au diocèse de Meaux. En 1846, il s'embarqua pour la Martinique. Il fut vicaire au Lamentin et au Fort. Nommé curé des Anses-d'Arlet en 1852, il retourna au Fort l'année suivante, y resta jusqu'en 1856 et quitta le diocèse.

Faizande Jean François naquit à Aspremont, dans les Hautes-Alpes, le 14 juillet 1818. Il était professeur à Paris quand il partit pour les colonies. Il arriva en janvier 1853, fut vicaire au Mouillage puis curé aux Anses-d'Arlet. L'année suivante il quittait ce poste et était nommé aumônier des prisons à Fort-de-France ; il y resta quatre ans. Sans doute peu satisfait du ministère qu'on lui confiait, il quitta le diocèse en 1858 pour ne plus y revenir.

Vidal Marie Antoine naquit à Gourdiège, dans le Cantal, le 17 mai 1809. Inscrit au cadre en 1852, il fut vicaire un an au Lamentin et curé six ans aux Anses-d'Arlet. Il partit en congé en 1861 et n'est jamais plus revenu.

Guéry Rémy Victor naquit à Fresnaumont, dans la Meuse, le 17 juillet 1825. Inscrit au cadre en 1859, il fut nommé vicaire à la Grand Anse. En juin 1861, il partit pour les Anses-d'Arlet et au mois d'octobre suivant il partait pour l'éternité, après trois ans seulement de ministère.

Guyomard Joseph Marie naquit à Lantic, dans les Côtes-du-Nord, le 26 août 1832. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et fut envoyé à la Martinique en 1857. Vicaire à la cathédrale en 1859, curé au Fond-Saint-Denys en 1860 et 1861, il fut nommé curé des Anses-d'Arlet où il resta jusqu'en 1872. Après quoi on le perd de vue.

L'abbé Anxionnaz était originaire de la Tarentaise, en Savoie, où il naquit en 1833. Il arriva à la Martinique en 1868, fut vicaire au Marin et à Basse-Pointe (1868) puis à Fort-de-France (1872). Il desservit ensuite les Anses-d'Arlet de 1873 à 1880 et le Marin de 1880 à 1887. Après quoi il fut nommé aumônier de l'hospice civil ; enfin il regagna la France et a dû mourir dans son pays natal.

On retrouvera Alary à Basse-Pointe et Havon à la Grand Anse. Pour Laboissière, voir *Trinité*.¹

L'abbé Glory naquit en 1853. Inscrit au cadre en 1890, il fut vicaire au Gros-Morne puis au Lamentin (1892-1893). Il desservit les Anses-d'Arlet de 1896 à 1899. Il y aurait contracté la maladie de la lèpre et rentra en France où il mourut en 1908.

Henri François Bordier était né à Basouge-sur-le-Loir, dans la Sarthe, le 20 février 1865. Ordonné prêtre au séminaire des colonies le 30 novembre 1889, il arriva peu de temps après à la Martinique. Il fut successivement vicaire au Robert, au Lorrain et à Saint-Joseph, fit un intérim au Diamant en 1897 et fut nommé aux Anses-d'Arlet où il resta jusqu'en 1905.

Souffrant d'une maladie mystérieuse, il fut admis à la retraite. Depuis lors, il resta en dehors de tout ministère et passa les dix dernières années de sa vie sur l'habitation Pécoul où il servait de chapelain à la famille Depaz. Il mourut à Saint-Pierre le 30 novembre 1933 et y fut enterré le lendemain.

On retrouvera Dumausé à Ducos.

Miquel Léon Adrien naquit à Saint-Denys, île de la Réunion, le 2 décembre 1863. Il partit pour la Martinique le 26 avril 1887, fut vicaire au François, à Saint-Joseph, curé du Macouba, du Marigot, de Ducos et de Sainte-Anne. Proposé à l'importante paroisse du Lorrain, il ne crut pas pouvoir assumer une pareille responsabilité. C'est alors qu'il alla aux Anses-d'Arlet. Il n'y resta que deux ans (1909-1911). Il eut quelques désaccords avec son évêque, et comme il avait été mis à la retraite par l'application de la loi de Séparation, il se fit auxiliaire bénévole au Vauclin (1911-1912) puis au François (1912-1913), puis il regagna la Réunion, son pays natal, où il fit encore du ministère pendant vingt ans en particulier à La Saline. Il mourut le 4 janvier 1932, à l'âge de 69 ans.

« Tous ceux qui l'ont connu gardent un heureux souvenir de ce prêtre zélé, aimable, charitable, à l'esprit pétillant, artiste à ses heures, plein d'entrain, d'un commerce agréable, toujours

1. *Trinité*, p. 126.

accueillant et prêt à rendre service. » Il faut ajouter cependant qu'il eut aussi des heures de profond découragement. Un jour, allant chercher un peu de réconfort auprès de l'abbé Antonietti, son voisin, il s'écria : « Ah ! les Anses-d'Arlet, voyez-vous, c'est le vestibule de l'enfer ». Et le découragement fut bien un peu la cause de son départ.

Fournier arriva à la Martinique en 1909. Il fut vicaire quelques mois à Fort-de-France puis au Gros-Morne, au Robert et à Saint-Joseph. Nommé curé des Anses-d'Arlet en 1912, il desservit le Diamant à partir de 1916 et il mourut en 1918.

C'était un petit courtaud, roux, un peu écervelé mais un excellent cœur. En France, après la Séparation, avec la meilleure intention du monde, il voulut organiser une association culturelle dans la paroisse dont il était curé. Il en fut par le fait même expulsé. Il se rendit alors en Hollande et se mit en relation avec les Jansénistes. Il comprit bien vite qu'il faisait fausse route et il rentra dans le devoir. Il était vicaire à Saint-Gervais à Paris quand il se décida à partir pour la Martinique. Il fit à l'hôpital de Fort-de-France une mort très édifiante, regrettant publiquement ses erreurs passées, bien résolu de vivre d'une façon exemplaire s'il revenait à la santé.

TROIS ILETS

La paroisse des Trois-Ilets porta tout d'abord le nom de Cul-de-sac-à-Vaches, sans doute parce que les premiers colons s'y adonnèrent tout d'abord à l'élevage de ces quadrupèdes. Elle remonte à l'année 1683. Le roi avait appris qu'il y avait là un groupe d'habitants déjà notable et il ordonna qu'un religieux fût affecté à leur service. Son ministre écrit le 24 septembre 1683 :

« Sa Majesté estime nécessaire d'établir un curé au quartier du Cul-de-sac-à-Vaches de l'île de la Martinique, et puisque les Jésuites y ont déjà une chapelle, elle veut que cette cure leur soit remise et qu'ils disent au supérieur général de la maison d'y envoyer incessamment un religieux auquel Sa Majesté fera donner douze mille livres de sucre ainsi qu'aux autres curés établis aux îles. »

En conséquence, dès l'année suivante, la paroisse fonctionna régulièrement. Son siège n'était pas aux Trois-Ilets mais plus probablement sur un emplacement qui correspondrait au bourg de la Rivière-Salée.

Or, à quelque distance de là, les Jésuites avaient une importante habitation de mille pas de large et de deux mille pas de haut, confinant aux mangles alors très étendues de la rivière et s'étendant jusqu'à la montagne qui conserve encore aujourd'hui le nom de Montagne des Pères.

Lorsque le quartier fut érigé en paroisse, les Jésuites firent transporter sur leurs terres la chapelle où se faisaient les cérémonies du culte. Mais quelques habitants protestèrent contre ce transfert. Comme la chapelle n'était « qu'une manière de grange », et qu'il fallait la reconstruire, quand le major Bègue fit la visite des églises en 1687, la question se posa de savoir où il fallait la placer. Bègue réunit les habitants et demanda leur avis. Onze d'entre eux demandèrent à ce que l'église fût reconstruite sur son premier emplacement et dix sur le second.

Bègue transmit à Versailles le résultat de son enquête.

Sur ce point, Blénac n'était pas d'accord avec les Jésuites. Il écrit au ministre en janvier 1688 : « J'ai prié M. de Saint-Laurens de dire aux Pères Jésuites mon sentiment à l'égard du changement de leur église du Cul-de-sac-à-Vaches. Ils l'ont déjà changée une fois sans la participation de personne. Je crois qu'ils devraient attendre les volontés du roi ; ils auraient concilié les habitants entre eux et avec eux, car ils sont opposés les uns aux autres dans ce changement, et même une partie m'ont voulu présenter une requête pour s'y opposer. Je n'ai pas cru la devoir

recevoir crainte que la chose ne fit trop d'éclat et n'augmentât la discorde. »

Le sieur de Saint-Laurens, qui remplaçait momentanément Blénac au gouvernement et qui partageait entièrement son avis sur ce point, transmit fidèlement le message qui lui avait été confié.

Les Jésuites répondirent que si le roi n'approuvait pas le changement de place de l'église, elle leur servirait de chapelle, « étant toute proche de leur habitation », qu'ils feraient tous les frais de la dépense et qu'ils rembourseraient aux habitants ce qu'ils auraient versé pour construire ailleurs. ¹

En conséquence, ils construisirent l'église là où ils la voulaient. Ils firent une église en bois avec deux chapelles, une de chaque côté. En 1688 elle était achevée. Le roi ne jugea pas à propos d'en faire construire une autre et la paroisse eut ses édifices du culte au Cul-de-sac-à-Vaches, soit à la Poterie actuelle.

En 1716, une nouvelle paroisse fut créée à Rivière-Salée. Dès lors, celle du Cul-de-sac-à-Vaches, amputée d'une grande portion de ses terres, avait son église sur les confins de son territoire ; il fallut songer à lui trouver un emplacement plus central, plus à la portée de la majorité des fidèles. En conséquence, en août 1724, elle fut transportée aux Trois-Ilets. Le sieur de Montigny donna un terrain d'une contenance d'un carré et quart pour y établir église, cimetière et presbytère, et pour servir de savane au cheval de la paroisse, et c'est là que depuis lors s'élèvent les édifices religieux. De leur construction ou de leur réparation nous ne savons à peu près rien.

C'est dans l'église des Trois-Ilets que, le 9 novembre 1761, Joseph Gaspard de Tascher, chevalier seigneur de la Pagerie, épousa Rose Claire des Vergers de Sanois. C'est dans la même église que fut baptisée l'impératrice Joséphine. Son acte de baptême est ainsi conçu :

« Aujourd'hui 27 juillet 1763 j'ai baptisé une fille âgée de cinq semaines, née en légitime mariage de messire Gaspard de Tascher... et de madame Marie Rose Desvergers de Sanois... ; elle a été nommée Marie Josephe Rose par messire Joseph Desvergers chevalier seigneur de Sanois et par madame Marie Françoise de la Chevalerie de la Pagerie. »

Lé baptême fut fait par le Père Emmanuel, Capucin.

L'impératrice Joséphine fut donc baptisée aux Trois-Ilets. On en conclut tout naturellement que c'est également là qu'elle est née. Mais la chose est contestée. Ce serait sortir du cadre de cette histoire que d'entrer ici dans une longue discussion sur ce point ; je me contenterai de faire remarquer trois choses.

1° Gaspard de la Pagerie avait une belle propriété à Sainte-Lucie. A la Martinique, il n'avait qu'un pied-à-terre chez sa belle-mère.

1. Arch. Nat. Col. C8 A5.

2° L'acte de baptême ne fait aucune allusion au lieu de naissance de Joséphine. « J'ai baptisé, dit le Père Emmanuel, une fille âgée de cinq semaines, née en légitime mariage... etc. »

3° Dom Daviot, curé du Gros-Ilet, à Sainte-Lucie, écrivant à un de ses amis de la Haute-Saône, le 24 juillet 1804, lui dit ceci : « C'est dans le voisinage de cette paroisse que l'épouse du Premier Consul est née ». Or, dans la même lettre, Dom Daviot nous apprend qu'il est très lié avec un cousin de Joséphine, son paroissien. Il ne pouvait donc être mieux placé pour être bien renseigné. D'autres témoignages s'ajoutent à celui-là et, à Sainte-Lucie, la tradition est constante sur ce point. J'ai combattu cette thèse à plusieurs reprises, mais, après une étude plus attentive, je dois reconnaître qu'elle ne manque pas de probabilité.

Le 4 juin 1807, l'église des Trois-Ilets fut le lieu de sépulture de la mère de l'impératrice. Laissons ici la parole à Sidney Daney.

« Depuis longtemps une maladie lente et dont les progrès devenaient tous les jours plus alarmants faisait présager sa perte. Le mardi 2 juin, à neuf heures et demie du matin, Madame de la Pagerie, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, expira âgée de soixante et onze ans, entourée d'une partie de sa famille. Le capitaine général, averti de son état de faiblesse, s'était hâté de se transporter auprès d'elle. Bientôt la douleur publique apprit à toute l'île ce funeste événement. Le préfet colonial et le grand juge se rendirent tout de suite sur l'habitation de Madame de la Pagerie où elle résidait et où elle venait de décéder. Le corps, après avoir été embaumé, fut exposé dans une chambre ardente. Plusieurs ministres des autels y célébrèrent le service divin et récitèrent les prières des morts jusqu'au moment fixé pour l'inhumation. Les canons des forts et des batteries de la rade tirèrent toutes les demi-heures.

« Le 4, à trois heures après midi, le convoi se mit en marche ; les trois premiers magistrats de la colonie, les corps civils et militaires, un très grand nombre d'habitants réunis de tous les points de l'île formaient le cortège. Des troupes bordaient la haie sur le chemin que devait traverser le convoi funèbre. Le clergé, en habits sacerdotaux, attendait, à l'entrée du bourg des Trois-Ilets, le corps qui, après avoir été enlevé du char funèbre, fut déposé dans la maison presbytérale préparée pour le recevoir.

« Le préfet apostolique, avant de commencer l'office, retraça les vertus de la mère de Joséphine de l'exercice desquelles les nombreux assistants avaient été les témoins journaliers.

« Cette cérémonie lugubre et attendrissante laissa de profondes impressions dans l'esprit de chacun. Le corps fut déposé dans un caveau construit exprès dans l'église paroissiale et dans la chapelle de la famille de Mme de la Pagerie au bruit des salves de toutes les batteries, des troupes et des bâtiments de Sa Majesté stationnés dans le port des Trois-Ilets. Il ne resta plus aux chefs

de la colonie que la triste mission d'annoncer à l'impératrice ce douloureux événement. »¹

Quand la nouvelle en parvint en France, l'impératrice était encore sous le coup de la douleur que lui avait causée la mort de son petit-fils, l'ainé des enfants de la reine Hortense, et l'empereur ne voulut pas qu'on lui fit connaître immédiatement le décès de sa mère pour ne pas l'affliger outre mesure.

Il fut très sensible aux marques de vénération dont on avait entouré la dépouille mortelle de Mme de la Pagerie ; il ordonna de placer une plaque de marbre sur son caveau et il indiqua lui-même l'inscription qu'on devait y graver. Il chargea M. de Tascher d'administrer jusqu'à nouvel ordre les biens de la défunte et il ordonna de donner la liberté aux dix nègres et négresses qui lui avaient été les plus attachés. Quant à la mulâtresse Marion, la nourrice de Joséphine, il prescrivit de lui donner « une pension qui la fasse vivre dans l'aisance » jusqu'à la fin de ses jours.

Mme de la Pagerie avait recueilli une enfant trouvée à laquelle on donna le nom de Marie Joséphe Bénaguette et l'avait adoptée. L'empereur ordonna qu'elle fût « mariée convenablement et dotée de quarante à soixante mille francs, en supposant que cette somme puisse la faire contracter un mariage plus avantageux qu'elle n'eût pu l'espérer si Mme de la Pagerie avait pourvu à son établissement ».

Bénaguette avait alors dix-huit ans. Elle reçut effectivement une dot de soixante mille francs et fut mariée au cours de l'année suivante à un M. Blanchet.

En outre, l'empereur ordonna de donner vingt mille francs à Mlle de la Pagerie, tante de Joséphine, personne déjà avancée en âge et probablement peu fortunée.

Conformément aux ordres de l'empereur, la bonne Marion reçut un beau jour de Paris une lettre datée du 12 octobre 1808 conçue en ces termes :

« J'ai l'honneur, Madame, de vous adresser un brevet que Sa Majesté a signé de sa main impériale et royale et qui vous constitue votre vie durant, à partir du 1^{er} janvier dernier, dans la jouissance d'une pension annuelle de mille deux cents francs sur le trésor de la couronne... etc. »²

On peut croire qu'à cette époque l'église était convenablement tenue. En 1787, dans sa visite, le Père Charles François, préfet, n'observe qu'une seule chose aux Trois-Ilets, c'est que les fonts baptismaux n'ont pas de clef. Il faut donc croire que tout le reste était bien. Vingt ans plus tard, en 1807, les choses étaient-elles dans le même état ? Evidemment, le temps avait fait son œuvre de démolition, mais Mme de la Pagerie, si généreuse et

1. *Histoire de la Martinique*, t. VI, p. 242-243.

2. Dépêches ministérielles, années 1802-1809.

si pieuse, aurait-elle pu supporter que l'église de sa paroisse fût dans un état lamentable ?

Il n'en était plus de même quarante ans plus tard. Quand, en 1849, le prince Napoléon fut élu président de la République, l'église était en très mauvais état. L'abbé Merchez, alors curé des Trois-Ilets, mit toute sa rhétorique à l'œuvre pour féliciter le nouvel élu et faire appel à sa générosité. Voici la lettre qu'il lui écrivit :

« Monsieur le Président,

« Je vous prie d'agrèer que je prenne part à la joie publique du choix qui a été fait de votre honorable personne pour Président de notre belle et glorieuse République. Non, Monsieur le Président, aucun autre que vous n'eût pu y prétendre avec plus de mérite. Toute la colonie, comme la France, s'en réjouit par l'estime qu'elle a pour vous et par la protection qu'elle en espère, surtout la petite paroisse des Trois-Ilets, lieu de naissance de feu Sa Majesté l'Impératrice Joséphine. Dans l'église, qui est en fort mauvais état, une des chapelles renferme le corps de la mère de feu l'Impératrice, votre aïeule ; un simple mur indique sa demeure et c'est en sa mémoire que j'ose vous supplier d'accorder ce qu'il vous plaira pour faire la réparation la plus urgente.

« En attendant la faveur que j'ose solliciter de votre bienveillance, je ne cesserai d'offrir au Seigneur, pour votre conservation personnelle et l'accomplissement de vos désirs et nobles projets, des vœux ardents et de continuelles prières.

« J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« MERCHEZ, missionnaire apostolique.

« Trois-Ilets, le 21 mars 1849. »

La lettre de l'abbé Merchez eut plus de succès que celle qu'écrivit jadis le Père Placide de Saint-Lô, curé de Rivière-Pilote ; ordre fut donné d'inscrire au budget de la colonie de 1850 les fonds nécessaires à la réparation de l'église ; effectivement, cinq mille cinq cent vingt francs lui furent alloués et les travaux envisagés purent être exécutés.

Le 9 mai 1827 eut lieu à l'église des Trois-Ilets une autre cérémonie qu'il importe de signaler ici, le mariage de Léon Papin Dupont, bien connu sous le nom de saint homme de Tours, avec Marie Caroline d'Audiffrédy. Léon Papin Dupont était originaire du Lamentin ; il vint chercher une épouse aux Trois-Ilets, dans la famille d'Audiffrédy, vieille famille d'origine espagnole. Un Pierre d'Audiffrédy, natif de Barcelone, avait autrefois gouverné Lérida sous Charles Quint. Une branche de sa descendance passa à Marseille, puis à la Martinique où nous la voyons s'unir aux Papin Dupont. Le mariage fut béni par l'abbé Carrand, préfet apostolique, assisté de l'abbé Landa, curé du Lamentin.

La paroisse fut à l'origine placée sous le patronage de Notre-Dame de la Délivrance ; on l'appelait la paroisse des *Trois-Ilets bénits*. Pourquoi Notre-Dame de la Délivrance ? Pourquoi les *Trois-Ilets bénits* ? Je n'ai jamais pu le savoir.

Elle fut tout d'abord desservie par les Jésuites, mais ils ne la gardèrent pas longtemps ; elle était trop éloignée du Fort où se trouvait leur maison principale, et ils la cédèrent aux Capucins. Ceux-ci l'administrèrent jusqu'à la Révolution, après quoi elle passa entre les mains de séculiers.

Au commencement du XIX^e siècle, il n'y avait pas à la Martinique des prêtres pour toutes les paroisses et les *Trois-Ilets* furent desservis par le clergé de Fort-Royal. L'abbé Pérez, en 1818, semble avoir été le premier curé à poste fixe.

Selon la législation en cours, on aurait dû lui fournir trois domestiques et un cheval. Pour en tenir lieu, pour lui permettre de se meubler et pour les frais du culte, les habitants lui allouèrent une somme annuelle de cinq mille trois cent vingt livres. Pour la fournir ils durent s'octroyer une imposition supplémentaire, encore ne fut-elle que partiellement soldée.

A son successeur, l'abbé Laubrière, on ne vota que quatre mille livres. Il ne fit d'ailleurs que passer. A son successeur, l'abbé Herréra, on fit semble-t-il plus de promesses que de versements.

Aquaviva, qui vint après lui, avait habituellement trois paroisses à desservir : les *Trois-Ilets*, le *Diamant* et les *Anses-d'Arlet*. La paroisse des *Trois-Ilets* lui alloua pour sa part trois mille cent livres.

A Mimoso, qui fut curé du lieu en 1829, on ne vota plus que mille sept cent vingt livres. Mécontent, le curé quitta la paroisse et on dut se montrer plus généreux pour le faire revenir.

Dans la suite, ces allocations s'en allèrent un peu en eau de boudin et actuellement il n'en reste plus aucun souvenir. *Etiam perierunt ruinae !*

Nous possédons la liste à peu près complète des curés de la paroisse. La voici.

Jésuites :

Kerenor	1685
Jullion Simon	1686
Guénégault	1686
Jullion	1687
Claude François Michel	1687
Guénégault	1688
Kerenor	1690
Urbain Havre	1690
Gabriel de la Jeunesse	1691
Charles Holley	1694
Antoine de Chailloux	1697
Braguez, ex-dominicain	

Capucins :

Ange	1716
Bonaventure	1720
Cyprien	1723 et 1724
Bernard de Vernon	1723 et 1724
?	
Chrysologue	1747 à 1750
Tranquille	1750 à 1753
Gabriel	1753 à 1756
Fidèle	1756 à 1757
Tranquille	1757 à 1759
Yves (curé Rivière-Salée)	1759 à 1761
Emmanuel	1762 à 1764
Guary	1764
Mergaux, ex-Jésuite	1764 à 1766
Grégoire (Rivière-Salée)	1766
Laurent, de Besançon	1767 à 1769
Paul	1769
Fidèle (Diamant et Trois-Ilets)	1769 à 1770
Modeste	1770 à 1771
Fidèle	1771 à 1775
Marcel (curé Rivière-Salée)	1775
Picard	1775 à 1776
Paul (curé Rivière-Salée)	1776 à 1777
Théodore, de Colmar	1777 à 1780
Filèle, de Genève	1780 à 1781
Hyacinthe	1781 à 1784
Sulpice de Faucogney	1784 à 1786
Prosper (décédé en septembre)	1786
Charles François, de Coutance	1784 et 1787
Maximin	1787
Marc, de Semur	1787
(décédé octobre 1793)	
Théophile	1793
Zacharie, de Vérani	1800 à 1811

Séculiers :

Chollet, de Fort-Royal	1811
Pierron <i>id.</i>	1812 à 1815
Moutillon <i>id.</i>	1816
Landa <i>id.</i>	1817
Pérez Emmanuel	1818 à 1823
de Laubrière	1823
Herrera	1824
Huc	1824
Aquaviva	1824 à 1829
Tiran André	1825
(curé Rivière-Salée)	
Mimoso	1829 à 1834

Augero	1834 à 1838
Gillet	1838 à 1839
Augero	1839 à 1840
Merchez	1840 à 1851
Ozil	1851
Merchez	1852
Genoud	1852
Tricottet, administrateur	1859
(vic. Fort-de-France	
Roussilhe	1856
Genoud	1856 à 1857
Gueudré	1860 à 1861
Carrère	1861 à 1865
Basiège Henri	1865 à 1867
Gaillard	1867 à 1875
Recoursé	1875
Martial	1875
Gaillard	1875 à 1877
Lambolez	1877 à 1878
Delechap	1878
Bourgeac	1878 à 1883
Le Scanvic	1883 à 1887
Corvez	1887
Cherdel	1897
Guilhalmenc	juil. 1902 à août 1903
Panis	1906 à 1915.

Les Jésuites ne séjournèrent pas longtemps dans les paroisses trop éloignées du Fort, rarement plus d'une année. Après plusieurs mois de ministère, on les rappelait à la maison principale où ils reprenaient la vie de communauté. Nous savons peu de chose sur leur compte.

Nous savons cependant que le Père Holley vint à la Martinique avec le Père Labat en 1693. En cours de route, il fut appelé à prêcher sur la Vierge et il fit allusion à la Conception Immaculée de Marie. Ce point du dogme n'était point encore défini par l'Eglise. Le Père Labat ne partageait point l'opinion du Père Holley et, après le sermon, prétendit lui prouver que l'Eglise ne la partageait pas non plus.¹ Aujourd'hui, il serait traité d'hérétique.

Comme le Père Holley, le Père Braguez nous est connu par le Père Labat qui en parle d'une façon très élogieuse. Les documents officiels sont moins flatteurs que lui. Etant à Saint-Christophe, le Père Braguez eut des écarts de langage qui le firent expédier à Saint-Domingue par de Baas. Etant plus tard à la Martinique, à l'occasion de la séparation des paroisses, il fit tant de protestations intempestives qu'il fut embarqué *manu*

1. Manuscrit du P. Labat n° 3449.

militari pour la métropole. Plus tard, ayant quitté la congrégation, il revint à la Martinique comme séculier et, selon le Père Labat, il aurait desservi les Trois-Ilets.

Après lui, la paroisse fut confiée aux Capucins. Le Père Bernard de Vernon en était curé quand elle fut transportée du Cul-de-sac-à-Vaches aux Trois-Ilets bénits.

La paroisse n'eut pas toujours un curé titulaire ou un curé pour elle seule : à plusieurs reprises elle fut desservie par le curé de Rivière-Salée ou même par le Père Charles François, supérieur général des Capucins ; les Pères Fidèle et Hyacinthe partagèrent leur temps entre les Trois-Ilets et le Diamant. Sous l'Empire et la Restauration, la paroisse fut desservie par le clergé de Fort-Royal. En 1824 l'abbé Huc et après lui Aquaviva desservirent à la fois le Diamant, les Anses-d'Arlet, Rivière-Salée et les Trois-Ilets. Huc y laissa sa peau au bout de quelques mois. Depuis lors la paroisse est à peu près régulièrement desservie.

Deux Capucins moururent aux Trois-Ilets : le Père Prosper et le Père Marc. Le Père Prosper, nommé en juin 1786, ne fit que quelques mois de ministère. Le 26 septembre il était inhumé dans l'église.

Au sujet de Père Marc nous lisons dans les registres : « Le 4 octobre 1793, temps de dissensions et de désordre, est décédé au presbytère de cette paroisse le Révérend Père Marc, missionnaire apostolique, curé de la paroisse, âgé d'environ soixante-dix ans, inhumé au cimetière. »

Aucun prêtre n'assista le Père Marc à ses derniers moments et aucun ne présida à sa sépulture qui fut faite simplement par les fidèles. Il n'y avait pas alors de curé à Rivière-Salée et le Père Vincent, qui desservait le Diamant et les Anses-d'Arlet, n'était probablement pas encore revenu de l'exil.

Voici quelques détails sur les desservants.

Moutillon fut un prêtre recruté par l'abbé de Bouillé. Dès son retour en France, en 1815, l'abbé de Bouillé se plut à recruter des prêtres qu'il présenta à l'administrateur général des cultes pour les envoyer à la Martinique. De ce nombre furent Moutillon et Tripier de Laubrière. Ils arrivèrent à la colonie en 1816. Ils ne firent guère que passer aux Trois-Ilets et Moutillon partit pour Sainte-Marie.

Antoine Emmanuel Pérez fut un peu plus stable. Envoyé dans la paroisse en 1818, il y resta cinq ans. Il démissionna en 1823 et disparut.

Les abbés Chollet, Pierron, Landa, Aquaviva et Augero sont étudiés ailleurs.

Mimoso vint peut-être, comme Landa et compagnie, du Vénézuéla. Il débuta comme vicaire à Rivière-Salée en 1828, fut curé de cette paroisse pendant un an ou deux et desservit les Trois-Ilets de 1829 à 1834. On le retrouve au Macouba de 1837 à 1839.

Dominique Merchez naquit à Pilliévères, dans le Pas-de-Calais, le 4 août 1810. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et fut envoyé à la Martinique en 1839. Chargé des Trois-Ilets, il

desservit momentanément Rivière-Salée, passa à Sainte-Luce en 1851 et partit en congé l'année suivante pour affaires personnelles. Il reparait aux Trois-Ilets en 1852, reprit un congé et ne revint plus.

On retrouvera Ozil au *Vauclin*, Tricottet et Roussilhe à *Sainte-Anne*, Gueudré au *Prêcheur*, Carrère au *Fort* et Basiège à *Case-Pilote*.

Genoud Jean-Baptiste naquit à Fribourg, en Suisse, le 4 mars 1809. Il fut affecté d'abord à la Guadeloupe, fut vicaire au François, curé à deux reprises aux Trois-Ilets et, en 1860, aumônier de l'hospice civil à Fort-de-France. C'était une tête un peu faible, ne trouvant nulle part la place qui lui convenait. Finalement, en mai 1860, il fut rayé du cadre.

Vosges
Gaillard Joseph Camille naquit à Saules (?) dans les Vosges, le 24 septembre 1834. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit. Inscrit au cadre en 1859, il fut successivement vicaire au Carbet, au Robert et au François puis curé des Trois-Ilets où il resta dix ans, de 1867 à 1877. L'année suivante, il est curé du Prêcheur puis aumônier des prisons à Fort-de-France.

On retrouvera Recoursé au *Robert*, Martial au *Macouba* et Lambolez au *Lamentin*.

Deléchap a un peu l'apparence d'un pigeon voyageur. Inscrit en 1874, il est nommé l'année suivante à Grand Rivière où il reste trois ans puis, en 1878, il passe quelques mois aux Trois-Ilets, quelques mois à Case-Pilote et il s'envole dans l'inconnu.

Bourgeac naquit en 1847, fut ordonné prêtre en 1870 à la Martinique, nommé vicaire à Fort-de-France puis au Fort. Il passa deux ans au Gros-Morne comme curé et cinq ans aux Trois-Ilets. Il paraît avoir été victime de la vérette en 1883.

Pour Le Scanvic voir le *Gros-Morne*, pour Corvez le *Vauclin* et pour Cherdel le *Lorrain*.

Guilhalmenc fut vicaire au Carbet où il se trouvait en 1902 quand les éruptions volcaniques détruisirent Saint-Pierre ; il donna alors une absolution générale à toute la foule qui se pressait dans l'église. Il fit un intérim aux Trois-Ilets, fut vicaire au Robert, au Lamentin et défroqua. Il mourut subitement un Vendredi Saint dans une savane sans recevoir aucune absolution.

Elie Panis naquit le 12 septembre 1871 à Lescolarié, dans l'Aveyron. Ordonné prêtre en 1897, il fut successivement vicaire à Sainte-Marie, au Robert, au Gros-Morne, après quoi il fut nommé curé des Trois-Ilets où il resta près de dix ans, de 1906 à 1915. Il donna des signes d'aliénation mentale et se retira dans son pays natal où il mourut en 1930. Hospitalier, bon confrère, excellent prêtre, il n'a laissé que de bons souvenirs chez tous ceux qui l'ont connu.

RIVIÈRE SALÉE

Du Trou-au-Chat au Cul-de-sac-à-Vaches la distance était grande ; les habitants se multipliaient dans cet espace ; bientôt on y compta une trentaine de propriétés en exploitation et la plupart étaient très éloignées de tout centre religieux ; une nouvelle paroisse y était nécessaire. Le 20 juillet 1715, les habitants adressèrent à cet effet une requête au président du conseil souverain. Nous y lisons ce qui suit :

« Les habitants du quartier de la grande Rivière-Salée vous remontent très humblement, Monsieur, qu'ils ont depuis bien longtemps demandé une paroisse dans leur quartier proche le bourg qui s'y établit dans le principal embarquement de cette rivière, la paroisse du Cul de sac à Vaches dont ils sont étant une des plus grandes et des plus considérables de l'île pouvant être privée de cette partie (de son territoire qui est) suffisante pour une paroisse, car il y a plus de trente familles établies, sans comprendre les défrichements qui se font tous les jours et qui ne peuvent manquer d'augmenter en nombre », la quantité de terres disponibles et leur qualité y attirant beaucoup d'habitants. Mais ils sont « dans un éloignement trop considérable de l'église du Cul de sac à Vaches pour pouvoir être secourus par le curé dans leurs besoins spirituels. Le nouvel établissement de paroisse ne sera d'aucun préjudice à celle du Cul de sac à Vaches où il restera encore plus de trente familles » ; il contribuera à la continuation et à l'augmentation des abbatis et des défrichements et à « l'agrandissement du bourg où il y a déjà nombre de marchands, de chirurgiens et d'ouvriers et où il en viendra encore bien plus lorsqu'il y aura une église... A ces causes, Monsieur, les suppliants vous requièrent vouloir, s'il vous plaît, bien permettre de travailler à l'établissement de cette paroisse qui se fera sur les terres de Monsieur Duval qui veut bien en donner suffisamment pour l'emplacement de cette église, du presbytère, du cimetière et du jardin du curé dont le corps de l'église se trouve même déjà fait dans une grande maison de pierre appartenant au dit sieur Duval qu'il laissera pour ce sujet en le remboursant du prix de sa valeur... »

Suivent vingt-six signatures.

Par suite de cette requête, le sieur Bernard d'Hauterive, procureur général, qui habitait lui-même dans les environs, fut chargé de voir si la paroisse était nécessaire et si les lieux convenaient pour y établir les édifices du culte. Du haut de la chaire, au Cul-de-sac-à-Vaches et au Trou-au-Chat, les curés annoncent

à leurs ouailles la formation prochaine d'une nouvelle paroisse sur leurs terres et, le 18 mai 1716, tous les intéressés se trouvent réunis à Rivière-Salée avec le sieur d'Hauterive.

Il ne fut pas difficile à ce dernier de constater le bien-fondé de la supplique adressée au conseil souverain ; il reconnut que nombre d'habitants étaient vraiment trop éloignés des églises existantes et que la création d'une nouvelle paroisse s'imposait ; l'emplacement proposé était convenablement choisi et un terrain de cent vingt pas sur cent fut déterminé pour y mettre église, cimetière, presbytère, jardin et savane nécessaires au curé. Il fut décidé que la maison en maçonnerie du sieur Duval servirait de presbytère plutôt que d'église, qu'on y joindrait un poullailler et une cuisine, que l'on construirait l'église un peu plus loin et que l'on meublerait le tout convenablement. Des impositions particulières frapperaient tous les habitants et fourniraient les sommes nécessaires à toutes les dépenses.

Le supérieur des Capucins fut invité à leur donner un curé et le général fut prié d'obtenir du roi la pension habituellement allouée à tous les desservants.

Le 7 juillet suivant, le marquis Duquêne, gouverneur de la Martinique, autorisa l'érection de la nouvelle paroisse sous le bon plaisir du roi, et on en détermina exactement les limites ; malheureusement ces limites ne sont guère indiquées que par des noms de propriétés qui ne nous disent plus rien aujourd'hui. Il ne restait qu'à choisir le patron sous la protection duquel on voulait la placer, ce qui fut fait peu de temps après.¹

Le supérieur des Capucins, en acceptant la création de la paroisse de Rivière-Salée, songeait à supprimer celle de Sainte-Luce. Le sieur d'Hauterive n'y voyait pas d'inconvénients, et, au rapport qu'il fit au conseil souverain à propos de la nouvelle paroisse, il ajoutait :

« Eu égard à la représentation ci jointe du Révérend Père Bernard, supérieur, touchant la cure de Sainte-Luce, voisine de celle de Rivière-Pilote, du Diamant et de Rivière-Salée, qui est absolument inutile, n'y ayant pas quatre ou cinq paroissiens blancs, et qui, après avoir été ôtée, n'a été rétablie que par le zèle particulier du sieur Levillain, paroissien, depuis environ deux ans de notre connaissance, ordonnons que cette paroisse sera démembrée et les paroissiens distribués dans celles qui lui sont contiguës par celui qu'on voudra autoriser à faire ce changement, pour que la pension qui y est attachée puisse être rejetée sur celle établie à Rivière-Salée, ce qui facilitera d'autant plus ce nouvel établissement. »

Heureusement, cette décision ne fut pas prise en considération et la paroisse de Sainte-Luce a vécu jusqu'à ce jour. Quant à celle de Rivière-Salée, elle fut pleinement approuvée par le roi et eut dès lors son existence légale. Exista-t-elle de fait depuis

1. *Annales du Conseil souverain*, t. 1 bis et *Origine des paroisses*, p. 56.

cette époque ? Ce n'est pas certain. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'elle existait en 1729.¹

Dans les archives, il est question de Rivière-Salée en 1756. Primitivement, on enterrait volontiers dans les églises, surtout les bienfaiteurs. Ce n'était pas sans inconvénients et bientôt on fit payer cher cette faveur ; il fallut pour cela verser à la fabrique une somme importante.

Néanmoins, ces enterrements restaient encore trop fréquents et c'était pernicieux au point de vue sanitaire. En conséquence, en 1753, le gouvernement prit la décision suivante :

« Etant très dangereux dans ces pays chauds d'enterrer les corps morts dans les églises qui sont petites, où il n'y a point de caveaux et dans lesquelles on ne peut creuser aussi avant qu'il serait nécessaire, pour éviter les inconvénients qui résultent de l'odeur cadavéreuse que donnent les corps nouvellement enterrés et la contagion qui en peut arriver, défendons d'enterrer dans les églises toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient. »

Exception était faite seulement pour les familles ayant des concessions bien établies sur ce point.

Trois ans plus tard le Père Jean Joseph, curé de Rivière-Salée, passa outre à cette défense et enterra dans la nef de son église le sieur Pinel Saint-Lambert.

En punition de sa désobéissance, il fut condamné, par décision du procureur général, à se présenter devant le conseil supérieur et à subir l'injonction de se conformer à l'avenir au règlement de police de 1753.

Ce n'était pas une punition bien méchante. Néanmoins, le Père Charles François, préfet apostolique des Capucins, prétendit que cette humiliation porterait atteinte à l'honneur et à l'autorité de toute sa congrégation à la Martinique. Il retira le Père Jean Joseph de la Rivière-Salée et il laissa la paroisse six mois sans curé, après quoi il la fit desservir par le curé des Trois-Îlets.

Vers la fin du XVIII^e siècle le zèle des paroissiens pour leur église s'était passablement refroidi et tout semble périlcliter au point de vue religieux. Le préfet apostolique, dans sa visite de 1787, a noté ceci :

« L'église de la Rivière-Salée est mal entretenue, il n'y a ni fonts baptismaux, ni boîte pour les saintes huiles, ni livres pour l'office, ni presque aucun ornement, ni linge en état de service.

« Les registres de baptêmes, mariages et sépultures sont exactement tenus depuis 1779 mais les anciens sont dans le plus mauvais état par défaut d'armoire pour les serrer. »²

C'était tout simplement lamentable. L'époque révolutionnaire qui s'annonçait n'était pas de nature à remédier à la situation

1. *Tricentenaire*, p. 282.

2. *Tricentenaire*, p. 290.

et ce n'est sans doute qu'après la Restauration que le culte fut convenablement rétabli. L'absence de document ne permet pas de donner de précision.

Dès l'origine, la paroisse fut confiée aux Capucins. Elle fut souvent desservie par le curé des Trois-Ilets ou celui du Saint-Esprit. Beaucoup de registres manquent. Depuis la Révolution elle est aux mains des séculiers.

Voici la liste des curés connus.

Capucins :

Cyprien	1732 à 1741
Mathieu	1743 à 1744
Jean Joseph	1753 à 1757
Tranquille (Trois-Ilets)	1758
Yves (curé de Rivière-Salée et des Trois-Ilets)	1759 à 1763
Emmanuel	1763 à 1764
Despré (séculier)	1764
Guary (séculier)	1764
Paul (curé du Trou-au-Chat) ..	1764
Margaux (séculier)	1765 à 1766
Grégoire	1766 à 1767
Paul	1767 à 1771
Marcel de Cressanville	1771 à 1775
Paul	1777 à 1779
Pascal	1781
Hyacinthe de Montauban (curé des Trois-Ilets) décédé le 1 ^{er} septembre	1783 à 1785
Cyprien, d'Ivry	1785
Damase, de Lyon	1786 à 1791
Plusieurs mois de vacance en 1787.	
Théophile	1791 à 1794
Martial	1795 à 1797
Registres 1792 et 1793 perdus.	

Séculiers :

Bazire, curé du Saint-Esprit ...	1797 à 1803
De 1800 à 1842 les registres manquent	sauf pour 1808.
Marduel	1808
Marut ?	1817
?	
Aquaviva	1824 à 1828
Mimoso	1828 à 1834
Merchez	1840
Joseph Marie Lavialle	1842 à 1844
Fau	1845 à 1847
Labroille	1848

Garnier	1848 à 1850
Rocafort	1850
Carbonel	1850 à 1851
Terral	1851 à 1857
Pérignon (intérimaire)	1855
Fourcade	1857 à 1858
Méjat	1858 à 1859
Thévenot	1860
Escamel, vicaire	1860 à 1863
Basiège Henry	1860 à 1863
Abadie	1863 à 1872
Cazenave, vicaire	1871 à 1872
Le Masson	1875 à 1877
Gaud	1877 à 1881
Guitteaud	1881 à 1890
Laboissière	1890 à 1893
Antonietti	1893 à 1898
Sommier	1898 à 1901
Le Métayer	1901 à 1906
Bally Henri	1906 à 1913.

Des Capucins qui ont desservi la paroisse nous ne savons à peu près rien. La plupart des séculiers dont il est ici question sont étudiés dans d'autres paroisses. Voici les renseignements que l'on peut donner sur les autres.

Lavialle Joseph Marie était du diocèse de Limoges. Il fut destiné à la Martinique en juin 1840, fut curé de Rivière-Salée de 1842 à 1844, après quoi il n'est plus question de lui.

Fau est curé de Sainte-Luce de 1842 à 1844 et de Rivière-Salée de 1845 à 1847 et il disparaît.

Carbonnel Jean Pierre naquit à Dauphine, dans les Basses-Alpes, le 25 avril 1807. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et fut destiné à la Martinique en 1845. Il fut successivement vicaire au Gros-Morne en 1846, à Sainte-Marie et à Basse-Pointe en 1847, curé à Rivière-Salée et desservant de Petit-Bourg de juillet 1850 à décembre 1851. On le retrouve au Gros-Morne en 1852 et 1853 ; de là il passe au Diamant où il séjourne de 1853 à 1858, devient aumônier des prisons de Fort-de-France en mai 1859 ; enfin il meurt en 1867.

Terral Jean Louis naquit à Lénas, dans l'Aveyron, le 23 septembre 1807. Envoyé à la Martinique en 1747, il fut curé de Sainte-Luce de 1849 à 1851, desservit la chapelle du Morne-Rouge de janvier à décembre 1851, partit pour Rivière-Salée et en fut le curé jusqu'en 1857.

Fourcade Armand naquit le 12 mars 1821 à Teumay, dans les Hautes-Pyrénées. Il fit ses études au séminaire de Saint-Pierre. Ordonné prêtre, il est envoyé comme vicaire à Trinité en 1854 ; l'année suivante il est curé de Case-Navire. Là il fait des cérémonies merveilleuses et la presse en porte les échos aux quatre

coins de l'île.¹ Nommé à Rivière-Salée, il ne tarde pas à être l'objet de graves accusations ; en outre, on lui reproche d'avoir mauvais caractère et d'être parfois porté à des excentricités. Le maire et le conseil de fabrique plaident en sa faveur et l'on passe outre. Au mois d'août 1858, de nouvelles accusations graves parviennent au procureur général ; elles ne sont pas prouvées et Fourcade proteste de son innocence. Mais brusquement le juge d'instruction fait une perquisition dans son presbytère et saisit des pièces à conviction. Deux gendarmes le conduisent en prison. Il est interdit, rayé du cadre et rapatrié.²

Ain
Méjat Jean François naquit à Chavix, dans le département de l'Ain, le 26 octobre 1824. Envoyé à la Martinique en septembre 1857, il fut successivement vicaire au Fort (1857), au François (1858), curé à Rivière-Salée (1858-1859), vicaire à Sainte-Marie (1859) et vicaire au François (1860). Après quoi il disparaît de la colonie. Il lui manquait sans doute un peu de plomb dans la tête.

Abadie André naquit le 25 mars 1830 à Gallier, dans la Haute-Garonne. Inscrit au cadre en 1859, il débuta comme vicaire du Vauclin, desservit Rivière-Salée pendant neuf ou dix ans et mourut probablement au Saint-Esprit.

1. Voir le *Propagateur*, année 1855.

2. Arch. Nat. N° F 19-6211.

SAINTE-MARIE

La côte orientale de la Martinique fut colonisée à partir de l'année 1658. Les colons se groupèrent d'abord autour d'un fortin que l'on construisit à la hâte sur la presqu'île qui avoisine la Trinité et qui prit le nom de fort Sainte-Marie. Les Jacobins s'établirent un peu plus au nord sur une grande propriété que leur donna Mme du Parquet et que l'on appela le Fond Saint-Jacques en mémoire de Jacques du Parquet, son mari. Les religieux la mirent tout de suite en exploitation sous la direction du Père Halgan, et dès l'année 1664 on y voyait une sucrerie en plein fonctionnement. Dans un document de l'époque émané des Dominicains nous lisons :

« Dans la Capesterre (nous possédons) une habitation avec une sucrerie contenant environ huit cents pas de large et deux mille de haut. Il y a vingt nègres qui travaillent au sucre. Son territoire pour le spirituel comprend toute la Capesterre. Il y a un religieux qui y demeure nommé le Père Halgan et un frère convers nommé le Frère Vincent. »¹

Du quartier de la Trinité, les colons s'étaient répandus assez rapidement sur la côte nord-est de l'île appelée alors la Capesterre. La chapelle du Fond Saint-Jacques, construite par le Père Boulogne, fut leur premier centre religieux, et le Père Halgan fut pendant quelque temps le seul curé de la région.

Il ne pouvait longtemps suffire à la tâche pour une si grande étendue de territoire ; les colons réclamèrent d'autres prêtres. A défaut de religieux que l'on ne voulait ou que l'on ne pouvait pas leur accorder, ils furent autorisés par le conseil souverain à se procurer des prêtres de leur choix.

Cette autorisation était donnée pour les quartiers de Sainte-Marie, du Marigot et de la Grande-Anse. Cela ne veut pas dire que des paroisses y furent immédiatement créées et nous ne connaissons pas la date exacte où ces localités commencèrent à être véritablement des paroisses. Les registres de l'état religieux du Marigot remontent à l'année 1666. La paroisse eut donc une existence réelle au moins depuis cette date. Quant à Sainte-Marie la chose est moins certaine. Un contrat du 22 juillet 1686 passé par devant Pierre Birot, notaire, nous apprend que le sieur Laquan donne pour l'emplacement de l'église et du cimetière de cette paroisse cent pieds en carré de son habitation ; moyen-

1. Arch. de Prop. Fide, America-Ant.

nant quoi il aura à l'église un banc gratuit à perpétuité et lui, sa femme et ses enfants auront une sépulture gratuite.

La teneur de cet acte semble dire que jusque là la paroisse n'existait pas puisqu'il n'y avait ni église ni cimetière. Pourtant nous lisons à la fin de l'acte : « Le tout fait et arrêté avec le Père Lanciat, religieux dominicain, curé de la dite paroisse ». Par ailleurs nous savons que cinq ans auparavant, en 1679, le Père Bertrand Fraisse était curé de Sainte-Marie et de Trinité. Ces divers renseignements sont en apparence contradictoires. Il faut croire que Sainte-Marie avait un curé, mais que ce curé habitait le Fond Saint-Jacques et que la chapelle des religieux servit d'église paroissiale pendant une vingtaine d'années.

Or un bourg s'était établi en face d'un flot qui rendait l'atterrissage plus facile ; c'est là que nécessairement devait aussi se trouver l'église, et, en 1686, on décida d'y en construire une. Le sieur Laquan donna une partie du terrain nécessaire, on prit le reste sur les cinquante pas du roi et l'on se mit à l'œuvre.

Le travail se fit lentement ; en octobre de l'année suivante il y avait encore beaucoup à faire et les fonds recueillis ne suffisaient pas à achever la construction. Le major Bègue donna une nouvelle impulsion aux travaux, procura à la paroisse un important secours dû à la munificence royale, et, en 1688, Gémosat, lieutenant du roi, put constater que l'église était en bonne voie d'achèvement. Elle avait quarante à quarante-cinq pieds de long sur vingt-deux à vingt-quatre de large, soit à peu près quatorze mètres sur huit. Ce n'était pas très grand mais suffisant pour l'époque. Elle avait l'avantage d'être construite en maçonnerie ; par conséquent, c'était un travail fait pour de longues années.

Elle avait, comme c'était la coutume autrefois, son maître-autel au levant et s'élevait au milieu du cimetière. Ce cimetière et cette église se trouvaient à l'emplacement du marché actuel.

En 1688 il n'est pas encore question de presbytère ; le curé continuait à habiter le Fond Saint-Jacques et c'est de là qu'il venait assurer son service. Les paroissiens n'en étaient pas très satisfaits, ils auraient voulu qu'il résidât tout près de l'église et ils s'en plainquirent en haut lieu ; mais ils oubliaient qu'avant de faire aucune réclamation ils auraient dû construire un presbytère.

A l'époque dont nous parlons, les terres s'avançaient plus loin qu'aujourd'hui dans la mer et des rangées de raisiniers bordaient la côte. Depuis lors la mer a creusé la plage et, en 1736, l'église se trouva sur les cinquante pas du roi ainsi que toute la donation du sieur Laquan. Par suite, les habitants contestèrent aux héritiers les avantages que leur valait la donation de 1686.

En 1736, « le cimetière au milieu duquel se trouve l'église est un pentagone irrégulier de mille cinq cent trente-cinq pas carrés dont quatre cent quatre-vingts sur le terrain de M. de Survillée ». La tour du clocher est séparée de l'église et s'élève à l'angle du cimetière du côté du presbytère.

« Le terrain de ce presbytère est un quadrilatère entouré d'une haie vive contenant deux mille trois cent quarante trois pas carrés dont mille six cents sur le domaine de M. de Survillé qu'il abandonne au curé. »

Quelques années plus tard, en 1743, le préfet apostolique des Dominicains fait de Sainte-Marie le compte rendu suivant :

« La cinquième paroisse desservie par les religieux de la Mission des Frères Prêcheurs est la paroisse de Sainte-Marie, dont l'église paroissiale est dédiée à la Sainte-Vierge. Elle est assez grande, mais mal entretenue, aussi bien que le presbytère qui serait d'ailleurs assez logeable et cela par la négligence des Marguilliers, contre lesquels le supérieur des Missions a porté ses plaintes à M. l'Intendant. Le curé y jouit d'une pension de douze mille livres de sucre brut, et peut retirer environ soixante livres du casuel tous les ans. Il n'y a qu'un très petit terrain pour son jardin et sa savane, encore a-t-il été donné gratuitement par le propriétaire des terres sur lesquelles sont bâtis l'église et le presbytère. La paroisse peut avoir deux lieues d'étendue du côté du bord de la mer, étant bornée par la rivière du Charpentier qui la sépare de la paroisse du Marigot, et par la petite rivière Salée qui la sépare de la paroisse de la Trinité, par le bas ; et, par le haut, de la rivière du Galion. Elle peut avoir deux lieues d'étendue dans les terres qui sont fort montueuses et entrecoupées par des profondes rivières ou ravines, où il y a plusieurs habitants jusqu'au pied des montagnes impraticables qui la séparent des paroisses du Carbet, de la Case-Pilote et du Fort-Royal. Il y peut avoir quatre-vingts habitants, deux cent cinquante communiant blancs et environ mille cinq cents nègres. »

Ces documents nous apprennent que dans les années qui suivirent la construction de l'église un presbytère lui fut adjoint. « Il serait assez logeable, nous dit le préfet apostolique, mais il est mal entretenu. » De sorte que le curé préférerait encore habiter le Fonds Saint-Jacques. D'ailleurs au bourg il n'avait qu'un très petit terrain de deux mille trois cent quarante-trois pas carrés ; à peu près deux mille trois cents mètres carrés alors qu'il aurait dû avoir une savane d'un hectare.

Le terrain entourant l'église devint bien vite trop petit pour le cimetière et il était malsain d'entasser les cadavres en plein bourg ; il fallait chercher un autre lieu de repos pour les morts ; il fut établi là où se trouve le cimetière actuel.

La population augmentait rapidement et l'église devint insuffisante à son tour. En avril 1853, le conseil de fabrique porte à la connaissance de l'évêque que la population de Sainte-Marie s'élève à près de six mille âmes et que son église est une des plus petites de la colonie, qu'il est de notoriété publique que la plupart des travailleurs n'entendent la sainte messe le dimanche et les jours de fête qu'à l'injure du temps.

En conséquence, il demande à l'évêque l'autorisation de faire des quêtes pour agrandir l'édifice.

Au mois d'août de la même année, le curé Gailhat, dans une

autre réunion du conseil, dit aux membres qui le composaient :

« Ce n'est pas sans une profonde satisfaction que je vois augmenter chaque jour le nombre des fidèles de cette commune. Mais, je vous l'avoue, mon cœur est vivement affligé quand je considère combien est petite notre église par rapport à la population de la paroisse.

« Le moment est venu, je crois, de mettre à exécution le projet que déjà mes prédécesseurs avaient conçu. L'agrandissement de l'église est devenu une nécessité ; en ajourner l'exécution n'est-ce pas refuser pour ainsi dire un asile à la plupart de ceux qui veulent prier dans le temple de Dieu ? Vos ressources, je le sais, sont faibles, mais la population est bien disposée ; en faisant appel à sa générosité, elle y répondra. »

Déjà le curé avait recueilli six mille francs. Il en aurait fallu quarante mille. Le conseil s'adressa à la municipalité, mais le maire, le sieur Bonneville, semble n'avoir pas été en bons termes avec le curé et il ne paraît pas avoir répondu à cet appel. Le conseil s'adressa à la colonie sans plus de succès.

Le curé continua ses quêtes : il parvint à ramasser quinze mille francs, moyennant quoi l'église fut quelque peu agrandie. Le travail était achevé en 1857. On refit les bancs à neuf ; on put en loger un plus grand nombre dans la nef ; quelques-uns furent loués à cent francs l'an, ce qui augmenta les revenus de la fabrique. Elle en profita pour faire refondre les deux cloches qui n'avaient plus qu'un son de vieux chaudrons, et l'année suivante elle put disposer de mille cinq cents francs pour la construction d'un clocher.

Le cimetière que l'on avait installé hors du bourg se révéla bientôt trop petit. En cette même année 1858, on estima qu'il y avait « utilité publique à exécuter des travaux pour son agrandissement et pour cela on expropria une portion de terre dépendant de l'habitation des héritiers Séguin-Lasalle ».

Par suite de cet agrandissement, le presbytère se trouva presque enclavé dans le champ des morts et il se révéla passablement malsain. Deux curés y étaient morts et presque tous y jouissaient d'une mauvaise santé. Comme il était en mauvais état, au lieu de le réparer il importait de le reconstruire ailleurs. On a noté à ce propos au conseil de fabrique :

« La position du presbytère, déjà très malsaine par le fait de son voisinage avec le cimetière primitif, l'est devenue bien davantage aujourd'hui qu'il se trouve encadré d'un autre côté par le nouveau dont le sol est plus de deux mètres plus élevé que le plateau où est bâti le presbytère qui, par conséquent, reçoit toutes les eaux et les filtrations de cette partie du cimetière, eaux et filtrations qui restent stagnantes aux alentours de la maison. » Et l'on conclut qu'il fallait bâtir un presbytère dans un lieu plus élevé et plus sain. Et les choses en restèrent là.

L'année suivante, le 19 avril 1868, à la réunion du conseil, l'abbé Lebrun se trouve malade ; on est obligé de lever la séance et il meurt quelques jours après. Nouvelle victime de l'insalubrité

du presbytère. Trois ans plus tard, l'abbé Séguin, son successeur, suit le même chemin... De toute nécessité, il fallait se rendre à l'évidence et la municipalité finit par se décider à construire un autre logement pour le curé.

La population s'augmentait toujours à un rythme accéléré. L'église, malgré son agrandissement, parut bientôt absolument insuffisante, et quoique bien placée au milieu du bourg il fallut lui trouver un terrain où elle put élargir convenablement ses proportions. En 1873, un membre du conseil de fabrique, s'adressant à ses collègues, s'exprima en ces termes :

« Quelle que soit la répugnance que nous éprouvons à toucher à nos vieux monuments, à abandonner l'œuvre de nos devanciers, il arrive pourtant un moment où cet abandon devient une nécessité même quand il s'agit des églises où s'attachent nos plus doux souvenirs. Il faut avoir voyagé, il faut avoir vécu quelque temps dans l'exil pour savoir combien il est doux, au retour, de revoir le clocher de son village. C'est dans notre église que nous avons été baptisés, c'est là, comme nos ancêtres, que nous nous sommes mariés, c'est dans nos églises coloniales que s'attachent encore bien d'autres souvenirs... C'est un aïeul qui a fait don du terrain (sur lequel s'élève celle de la paroisse)...

« ...(Mais) nous avons une population de huit mille âmes qui s'accroît tous les dix ans de six cents individus... et notre église ne peut contenir que quatre cent trente-trois personnes ! Il y a cinquante et un bancs dans la nef et six dans les deux chapelles. En 1860 on a essayé de l'allonger, on y a mis une tribune pour les enfants des écoles, mais c'est insuffisant. Il faut une foi robuste pour se résigner à entendre la messe à l'ardeur d'un soleil tropical ou sous les égouts d'une pluie torrentielle...

« Je viens donc vous proposer de construire une nouvelle église en rapport avec les besoins de la population. Impossible d'agrandir celle que nous avons. L'allongement fait par l'abbé Gailhat l'a rendue défectueuse dans sa forme, l'élargir est impossible. » Il faut absolument construire un nouvel édifice.

Le curé se joint au conseil de fabrique pour demander à la municipalité la construction d'une autre église.

On ouvre une souscription ; le curé, l'abbé Isaure, parcourt les mornes pour ramasser les fonds ; la municipalité prend la chose à cœur et la nouvelle église s'installe magnifiquement avec de larges proportions sur le morne d'où elle domine agréablement tous les alentours.

Néanmoins, la chose ne s'est pas faite en un jour. Le maire avait demandé assistance au ministre ; il lui fut répondu que « le budget des cultes n'avait aucun crédit pour les édifices paroissiaux des colonies ». Quand la maçonnerie, la charpente et la toiture furent achevées, les crédits se trouvèrent épuisés et les travaux furent suspendus. L'abbé Isaure était rentré en France où il devait mourir peu de temps après, et son successeur, l'abbé

Fabre, n'était pas en bonne harmonie avec le maire Eustase, de sorte que l'achèvement de l'église resta en panne.

Voyant qu'un grand nombre de paroissiens ne pouvaient assister aux offices que par les fenêtres, exposés aux injures du temps, l'abbé Fabre demanda à Monseigneur Carméné que l'édifice fût livré au culte tel qu'il était, quitte à en poursuivre l'achèvement à mesure que la chose serait possible.

L'abbé Fabre vint à mourir ; il fut remplacé par l'abbé Audrain tandis que le maire était remplacé par M. Binet. La bonne entente, le bon accord ne cessa de régner entre eux ; les travaux reprirent leur cours, l'église fut achevée et, le 6 août 1891, elle fut solennellement consacrée par Monseigneur Carméné. On avait mis près de vingt ans pour la construire.

La cérémonie de la consécration commença à l'aurore et ne prit fin qu'au son de l'angélus de midi. Une immense affluence de population y assistait, population accourue de tous les points de la paroisse ainsi que des paroisses voisines. Monseigneur était assisté de ses deux vicaires généraux et de vingt autres membres de son clergé. Les reliques de Saint Martial et Saint Jucondin furent scellées au maître-autel.

Le vicaire général Cudennec expliqua sommairement du haut de la chaire le côté symbolique de la cérémonie, il félicita les paroissiens de Sainte-Marie de leur église, l'un des plus gracieux monuments de l'île, et il en fit brièvement l'historique.

En 1873, le conseil de fabrique reconnaissait l'insuffisance de l'ancienne église et en demandait une nouvelle.

En 1874, l'abbé Isaure parcourait la paroisse de hameau en hameau, quêtant pour la construction d'un nouveau monument. M. P. Martineau, maire de Sainte-Marie, obtenait du conseil municipal et de l'administration supérieure les crédits nécessaires et une nouvelle église s'élevait sur ses fondations. L'abbé Isaure quittait alors la colonie pour raison de santé sans avoir pu continuer son œuvre.

En 1879, son successeur, l'abbé Fabre, prenait possession de la nouvelle église et y transportait les autels, la chaire, les fonts baptismaux et quelques bancs.

En 1882, il y faisait placer quarante-sept bancs qui garnissaient les bas-côtés. Le nouveau monument était livré au culte mais dans quelles conditions ! A terre, le sol nu, et sous le toit pas un lambris. Plus tard, à la demande de l'évêque qui l'exigeait, le chœur fut lambrissé au-dessus du maître-autel.

Plusieurs années s'écoulèrent encore et l'église demeurait dans le même état de nudité. Après la mort de l'abbé Fabre, l'abbé Audrain, secondé par le maire et conseiller général Binet, se remit ardemment à l'ouvrage pour terminer l'œuvre commencée et la mena à bonne fin.

Tandis que M. Binet mettait en adjudication les travaux dont les plans et devis étaient conçus par l'architecte Blin, que bientôt une flèche élégante s'élevait au-dessus du porche, qu'une horloge au timbre harmonieux signalait l'heure de la prière, le

curé décorait la chapelle de la Vierge, il offrait un autel à Saint Joseph, il appendait aux murs des bas-côtés un riche chemin de croix et attachait aux colonnes de la nef nombre de statues d'un meilleur style et du plus heureux choix. Les fonts baptismaux, de meuble presque abject devenaient une coupe gracieuse protégée par un couvercle allégorique. Cinq lustres devaient jeter sur tant de richesses des flots de lumière.

La paroisse de Sainte-Marie avait enfin une église, et une magnifique église. On était au 6 août. Douze jours plus tard arrive le terrible cyclone de 1891 ; c'est un désastre pour le nouvel édifice ; on en a fait la lamentable description suivante :

« Toute la toiture a été emportée, la flèche renversée, l'horloge mise hors d'état, nombre de fenêtres sont brisées. A l'intérieur, l'eau ruisselle sur tous les murs, les peintures sont délavées, les statues n'ont plus leurs riches couleurs. Les lustres, projetés par le vent jusqu'aux voûtes, sont en partie brisés. Des ornements et vêtements sacerdotaux, pas un qui ne soit flétri et maculé. »

Et, pour comble d'infortune, « la municipalité, loin de couvrir les portions les plus intéressantes de l'édifice avec les tuiles restées bonnes... laisse périr ce qui a encore une valeur réelle.

« Les bâtiments du presbytère ont également beaucoup souffert. La maison principale a été découverte en entier et les communs sont en presque totalité détruits. »

La fabrique avait dépensé tout ce qu'elle possédait pour l'achèvement de l'église et n'avait aucun fonds disponible. Néanmoins, on se remit au travail et, avec les secours venus de l'extérieur, on répara peu à peu le désastre.

Il n'y avait comme sonnerie que deux vieilles cloches provenant de l'ancienne église ; on en fit fondre quatre autres ; l'abbé Richard avança les fonds et la municipalité, grâce au maire M. Agricole, en fit les frais. Ces quatre cloches donnant comme note mi, sol, la, si, furent bénites par Monseigneur Carméné le 21 décembre 1893 au cours d'une cérémonie où les fidèles assistèrent en si grand nombre que l'église fut trop petite pour les contenir.

En 1903, nouveau cyclone. Non seulement l'église fut entièrement découverte, mais une des tours en tombant endommagea la charpente et défonça le lambris si bien que l'intérieur de l'église était inondé à tout instant par les eaux pluviales.

La commune ne pouvait alors, faute de ressources, entreprendre les réparations nécessaires. Heureusement Monseigneur Carméné vint en aide à la paroisse et prit à sa charge de recouvrir l'église.

M. l'abbé Bataille était alors curé de la paroisse. C'est lui qui eut à clôturer les séances du conseil de fabrique supprimé par la loi de Séparation. Il le fit en ces termes :

« Le conseil de fabrique de la paroisse de Sainte-Marie, au terme de son mandat, tient à déclarer qu'elle ne donne aucune adhésion à la spoliation des biens dont il avait jusqu'ici la garde et la gestion. Il la réprovoie au contraire de la façon la plus

absolue et proteste de toutes ses forces contre la dévolution qui sera faite des biens de la fabrique au mépris du droit naturel de propriété et en violation des droits sacrés de l'Eglise. »

Tous les membres présents du conseil ont signé cette protestation. ¹

Outre les cyclones dont nous avons parlé, le bourg de Sainte-Marie fut le 8 juillet 1857 la proie d'un incendie qui le détruisit en partie et détruisit aussi les registres de l'état civil jusqu'à l'année 1855 inclusivement. On décida de les faire recopier au greffe.

POPULATION

Les plus anciens recensements donnent pour Trinité et Sainte-Marie une population de deux cent soixante-dix sept habitants en 1664 et de cinq cent quarante-quatre en 1678. Or, à l'époque, Trinité était beaucoup plus important que Sainte-Marie et possédait au moins les deux tiers de ces chiffres d'habitants ; de sorte que Sainte-Marie pouvait compter une centaine de personnes en 1664 et près de deux cents en 1678.

Le premier recensement connu, celui de 1732, donne à la paroisse une population de deux mille trois cent trente-neuf habitants. En 1868, cette population a atteint le chiffre de sept mille cent quarante-sept, puis de onze mille dix-neuf en 1927, et de douze mille trente-trois en 1937.

CURÉS DE LA PAROISSE

Dominicains :

Boulogne	1660
Halgan	1664
Bertrand Fraisse	1679
Lanciat	1686
Hyacinthe Balzaget	1687
Deschamails	1692
Romanet Jean Jacques	1694 id. 1696
Labat	1696
?	
Durand	1722
Jacquin	1725
?	
Bergez, curé depuis long- temps en	1773 id. 1779
Cordier Jean François	février 1780
Blanc	1784 à 1791 (fin année)
de Morteaux (abbé)	1793 à mai 1800
Charles Guillaume	1800 à 1801
Kellhofer	1801 fév. à oct.

1. Les pages qui précèdent sont tirées des archives de la paroisse.

Séculiers :

Laïs Antoine	1801 à 1813
?	
Moutillon	1818 à 1819
Arnaud	1819 à 1821
Roméro	1821 à 1828 etc.
Demaire	1830
Pouzet	1834 à 1837
Fautrad (intérim)	1837 à 1839
Droesbette	1839 à 1840
Grandidier	1840 à 1844
Gobert	1844 à 1845
Savelly Joseph Antoine	1845 à 1847
Jeunehomme	1847 à 1852
Gailhat	1852 à 1857
Lebrun	1861 à 1868
Séguin	1868 à 1871
Izaure	1871 à 1878
Fabre	1878 à 1887
Audrain	1887 à 1892
Richard	1892 à 1894
Bataille	1894 à 1 ^{er} janvier 1939.

La paroisse de Sainte-Marie fut desservie par des Dominicains depuis sa fondation jusqu'à la Révolution et ensuite par des prêtres séculiers.

Le Père Boulogne fut le premier Dominicain qui vint s'établir à la Martinique ; il construisit la première maisonnette qui servit de couvent à ses confrères à Saint-Pierre et il fut le premier chargé de la paroisse naissante de Sainte-Marie. Il avait suivi à travers les mornes les colons qui faisaient campagne contre les Caraïbes de la Capesterre, il avait partagé les fatigues des combattants et soulagé les blessés ; à titre de récompense on lui confia l'administration spirituelle du quartier nouvellement conquis. Le Père du Tertre a écrit à ce sujet :

« Il fut arrêté par le sentiment commun des habitants que ce bon Père qui avait essuyé toutes les fatigues, couru tous les dangers de cette entreprise et assisté avec beaucoup de charité tous les habitants, eut la conduite spirituelle de ce nouveau quartier. Mme la Générale lui donna une place où il bâtit une chapelle. »

La chapelle du Père Boulogne, comme nous l'avons vu plus haut, devait longtemps servir d'église paroissiale.

Le Père Fraisse, qui vint à Sainte-Marie quelque temps après lui, ne fut pas précisément un modèle. On a écrit au ministre : « Le Père Fraisse, Jacobin, est reconnu pour un débauché. Il est arrivé à la Martinique au mois de juillet dernier contre le gré du supérieur général de l'Ordre dans le vaisseau de la Compagnie les Jeux, venant de Guinée. Il se saoula comme une bête à

bord du navire un jour de fête. M. le Général (Blénac) en a été fâché ; mais en bonne foi peut-on approuver une telle conduite ? ».

Le Père Jean Jacques Romanet vint à la Martinique en 1694, en même temps que le Père Labat. Il fit la traversée sur le vaisseau du roi *l'Opiniâtre* et lui servit d'aumônier. Dès son arrivée, il fut chargé de desservir Sainte-Marie. Son zèle de débutant s'exerça particulièrement à la réconciliation de personnes brouillées entre elles. Le Père Labat, grand amateur d'histoires humoristiques, a eu soin de relater comment il réconcilia la dame de la Pommeraye avec la dame Raffin. Laissons-lui le soin de nous raconter cela lui-même.

C'était le 2 mai 1694. Avec le Père Breton et le Père Imbert, il était de passage à Saint-Jacques. Il écrit :

« Le Père Romanet nous dit en soupant qu'il était venu à bout de réconcilier deux personnes que tous les missionnaires et les curés de Sainte-Marie qui l'avaient précédé n'avaient pu engager à un accommodement et que le lendemain elles devaient se trouver dans un lieu neutre et s'embrasser... Le lendemain, nous dîmes la messe de bon matin et nous attendîmes avec impatience l'entrevue de ces deux femmes... Moi qui voulais entendre ce qui se dirait, je pris un livre et je fus m'asseoir dans la savane à peu près vers l'endroit où elles se pourraient rencontrer.

« Quelque temps après, la veuve du sieur Birot de la Pommeraye parut. Le Père Romanet la fut joindre aussitôt et se mit à l'entretenir en attendant l'autre qui était la femme du sieur Gabriel Raffin. Comme celle-ci venait de plus loin que Mme de la Pommeraye qui était notre très proche et très incommode voisine, elle était à cheval. Elle en descendit à quelques pas du père curé et fut embrasser l'autre qui fit quelques pas pour venir au-devant d'elle. Jusque là les choses allaient le mieux du monde... Mais le Père Romanet, au lieu de prendre la parole, les laissa parler et je connus dès les premiers mots qu'elles se dirent que leur querelle allait se renouveler. En effet, chacune de son côté commença à s'excuser de la rupture et de la mésintelligence qui étaient entre elles depuis si longtemps, de sorte que, de paroles en paroles, elles en vinrent aux injures et étaient prêtes de se prendre aux cheveux quand le Père Romanet s'avisa mal à propos de leur dire qu'elles manquaient au respect qu'elles lui devaient.

« Ces mots furent comme un signal pour se réunir toutes les deux contre lui, lui chanter injures et lui reprocher que très mal à propos il les avait commises. Nos pères me faisaient signe de les aller joindre. Je fus quelque temps à m'y résoudre, mais enfin craignant que les choses n'allassent plus loin, je m'approchai et véritablement il était temps. Le pauvre curé ne savait où il était. Je parlai à ces deux femmes sans entrer dans le détail de leur querelle, je les exhortai à la paix, à la réconciliation ; je leur dis qu'il n'y avait que du malentendu dans toutes leurs affaires et que raisonnables comme je les connaissais, elles n'avaient pas besoin de médiateur pour accommoder une

chose qui dans le fond n'était rien et qui par conséquent ne devait pas désunir des personnes aussi sages et aussi vertueuses qu'elles. Le Père Breton qui m'était venu joindre me seconda et nous sûmes si bien les tourner en leur parlant tantôt séparément et tantôt à toutes deux que nous les apaisâmes et qu'elles nous prirent pour médiateurs, nous promettant d'en passer par où nous jugerions à propos. Nous leur promîmes d'y travailler à notre retour de la Trinité et nous les obligeâmes à se séparer civilement et sans aucune marque d'aigreur.

« Il n'est pas nécessaire que j'écrive ici la confusion où était le pauvre Père Romanet et combien il fut rallié. Je lui dis que je l'enverrais chercher quand il faudrait ajuster quelques différends dans ma paroisse et que j'avertirais tous nos confrères d'avoir recours à lui dans de semblables besoins. »

En 1699, le Père Romanet fut envoyé à Cayenne où le gouverneur, M. de Férolles, avait des difficultés avec les Jésuites et demandait à les remplacer par des Dominicains. Quand il y arriva, le gouverneur s'était réconcilié avec les Jésuites. Il fut bien accueilli, on lui fit beaucoup de politesse, mais il ne put rien organiser, et après quatre mois de séjour dans cette colonie, il fut obligé de revenir à la Martinique.

En 1696, le Père Labat fut chargé de desservir les deux paroisses de Sainte-Marie et du Marigot. Il trouva le moyen d'assurer son service sans se fatiguer outre mesure ; il convoqua tout simplement les fidèles des deux paroisses à venir suivre les offices à la chapelle de Saint-Jacques.

L'abbé de Morteaux, qui fut curé de Sainte-Marie de 1793 à 1800, était originaire du département de l'Ariège. Il vint aux Antilles selon toute vraisemblance pour fuir les troubles révolutionnaires ; son frère, capitaine de vaisseau, a pu lui faciliter son passage.

Il ne fit pas long ministère à la Martinique et il fut emporté jeune encore par une mauvaise fièvre. Peu de jours avant sa mort, il fit appeler le notaire et lui dicta ses dernières volontés. Voici son testament *in extenso*.

« L'an 1800 et le vendredi neuvième du mois de mai à neuf heures du matin, le notaire royal en l'île de la Martinique résidant au bourg de la Trinité soussigné s'est transporté, en ayant été requis, en la maison presbytérale de la paroisse Notre-Dame du quartier Sainte-Marie où, étant en présence des témoins ci après nommés et aussi soussignés, le notaire aurait trouvé dans une chambre basse exposée à l'est de la dite maison curiale, M. Jean Pierre de Morteaux, européen, natif de la ville de la Bastide de Céron, au département de la Liège (*sic*, pour de l'Ariège), âgé de quarante-deux ans, prêtre séculier, licencié en droit canon et curé de la dite paroisse Notre-Dame de Sainte-Marie, gisant dans son lit malade de corps néanmoins sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi qu'il est apparu aux dits notaire et témoins par ses discours et entretiens ; lequel craignant d'être prévenu

par la mort avant d'avoir mis ordre à ses affaires temporelles a fait, dicté et nommé au dit notaire, en présence des dits témoins, son testament et ordonnance de dernière volonté ainsi comme suit.

« Premièrement je recommande mon âme à Dieu et le prie de me faire miséricorde par les mérites du précieux sang de Jésus Christ mon Sauveur, par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie et de tous les Saints et Saintes du Paradis, par la vertu des prières et mérites de toutes les saintes âmes qui composent la sainte Eglise catholique apostolique et romaine dans l'union de laquelle je veux mourir comme Dieu m'a fait la grâce d'y naître et d'y vivre.

« *Item* je veux et entends qu'aussitôt après mon décès mes dettes soient payées et mes torts, s'il s'en trouve, réparés par mon exécuteur testamentaire ci après nommé.

« *Item* j'ordonne que mon décès arrivé, il soit pris sur les plus clairs et apparents biens de ma succession une somme de mille livres une fois payées pour être, par mon dit exécuteur testamentaire, distribuée aux pauvres les plus nécessiteux de cette paroisse.

« *Item* je donne et lègue le surplus de tous mes biens généralement quelconques en quoi qu'ils puissent consister et en quelques lieux qu'ils soient sis et situés à M. Pierre Louis de Morteaux, mon frère, capitaine de frégate au service de Sa Majesté le roi d'Espagne et lequel dit Pierre Louis de Morteaux je nomme et institue mon légataire universel pour, par lui, jouir, faire et disposer de l'universalité de mes biens en pleine propriété comme de choses à lui appartenant. Mais dans le cas où mon dit frère viendrait à décéder avant que mes présentes dispositions eussent leur exécution, je veux et entends qu'à défaut de mon dit frère l'universalité de mes biens appartienne et soit divisée par égale portion entre Mles Catherine Paule et Jeanne Augustine de Morteaux, mes sœurs, résidentes en la ville de la Bastide de Céron au département de la Liège, pour par elles en jouir, faire et disposer en pleine propriété.

« Et pour l'exécution de mon présent testament je nomme et institue la personne de M. Reculès, habitant sucrier du dit quartier de Sainte-Marie, en qui j'ai depuis longtemps établi ma confiance, le priant de vouloir bien se charger de la mission que je lui donne.

« Fait et dicté, etc.

« A Sainte-Marie en la chambre ci-dessus désignée en présence de M. Maximin Rivet et de M. François Lemerdière l'Ecluse, habitants de Sainte-Marie.

« DANGEROS, notaire royal. »

L'abbé de Morteaux mourut quelques jours après. Le sieur Reculès fit faire l'inventaire de ses biens. Il serait sans doute fastidieux de le reproduire ici intégralement ; je me contenterai

d'en faire quelques extraits qui sont de nature à nous faire mieux connaître l'abbé de Morteaux.

Il était convenablement meublé ; on a inventorié cinquante-sept assiettes, onze plats, trente-trois verres grands et petits, trente-huit serviettes, huit nappes, les unes usagées, les autres neuves, trente-deux mouchoirs, six couverts en argent, six petites cuillères à café et deux cuillères à ragout en argent également — argenterie estimée sept cent quarante-cinq livres — une montre et une chaîne en or.

Chose assez curieuse, il avait vingt-cinq chemises, treize gilets dont un de « nanquinet », douze culottes, trente-deux paires de bas, douze cravates, trois habits mais *une seule soutane*. Il faut croire que, dans ce temps de révolution, on s'habillait plus souvent en civil qu'en ecclésiastique. L'abbé ne dédaignait pas de faire un petit brin de toilette ; il était abondamment pourvu de savon — douze livres — de « poudre à poudrer » et de pommade. Tout cela avec son gilet de « nanquinet », ses boucles de souliers en argent et ses boucles de jarretières de même métal devait le rendre très présentable les jours de réception. L'étude et la musique charmaient parfois ses loisirs ; son violon et sa bibliothèque où l'on trouva cinquante-cinq volumes en font foi. Il ne s'attendait pas à mourir si jeune et il avait fait une bonne provision de vin, vingt et une dames-jeannes pleines de vin de Bordeaux ! Pourtant en 1800 on était sous la domination anglaise depuis six ans ; on s'approvisionnait donc sous le régime anglais plus facilement que sous le régime Pétain.

Toute la fortune de l'abbé de Morteaux s'élevait à dix-huit mille trois cent vingt-huit livres dont environ six mille en espèces. Malgré la Révolution et la domination étrangère, le clergé ne semble donc pas avoir été malheureux. Sur cette somme, il fallut défalquer les frais de médecin, de notaire, de gardiennage, d'inventaire et de sépulture qui s'élevèrent à près de six mille livres.

L'abbé Charles Guillaume, qui succéda à l'abbé de Morteaux, ne desservit la paroisse que pendant un an. Il avait passé deux ans au François, de 1795 à 1797. Après Sainte-Marie on le perd de vue.

Roméro Jean Joseph était originaire du diocèse de Caracas ; il en fut chassé par la persécution ; il vint à la Martinique où il desservit d'abord le Marin, de 1817 à 1821, puis Sainte-Marie de 1821 à 1829. Comme il y avait pénurie de prêtres, il fut également chargé du Gros-Morne de 1824 à 1826. En mars 1830, il fut nommé curé du Robert où il mourut deux ans plus tard, le 10 août 1832, à l'âge de quarante-cinq ans.

L'abbé Demaire, qui vint après lui, sortait de Saint-Pierre où il était vicaire depuis 1828. Il était jeune, plein d'activité et il n'hésita pas à ajouter aux travaux ordinaires de son ministère la direction d'un pensionnat qu'il organisa pour les jeunes gens. Il partit en congé en 1834 et ne revint pas.

Il fut remplacé par Pouzet. Ce dernier vint à la Martinique en 1831, fut curé de Case-Pilote de 1832 à juin 1834, après quoi

il partit pour Sainte-Marie. Il n'y fit pas long feu et il y mourut le 14 novembre 1837.

Fautrad Pierre Exupère fut un grognard de l'Empire. Laissé pour mort sur un champ de bataille, il en sortit néanmoins vivant et retrouva la santé. Il entra ensuite dans les ordres, peut-être en actions de grâces, et il fut envoyé à la Martinique en 1837. Il desservit Sainte-Marie pendant deux ans à titre d'intérimaire et il fut affecté à la paroisse du Mouillage où il servit de premier vicaire tout en faisant en même temps fonction d'aumônier à l'hôpital militaire. Il mourut à Saint-Pierre le 26 juin 1846 à l'âge de soixante et un ans. Il a laissé la réputation d'une remarquable sainteté. Le gouvernement l'avait fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Grandidier Vincent Nicolas était originaire du diocèse de Châlons; il fut envoyé à la Martinique en 1837 et desservit Sainte-Marie pendant quatre ans, de 1840 à 1844.

Gobert Alexis Joseph était du diocèse de Paris. Il vint à la Martinique en 1843, fut curé de Sainte-Marie de 1844 à 1845, passa au Gros-Morne où il ne resta qu'un an, partit pour le Vauclin où il ne séjourna pas plus longtemps, fut nommé aumônier de l'hôpital et des prisons de Saint-Pierre et finalement, en février 1850, il fut renvoyé en France et licencié. C'était un caractère excentrique dont on ne pouvait faire aucun usage.

Savelli Joseph Antoine était d'origine corse. Il était prêtre à Marseille quand il obtint de passer à la Martinique. Il fut curé du Trou-au-Chat de 1841 à 1845, partit en congé, fut nommé à son retour curé de Sainte-Marie où il resta jusqu'en 1847. Il était démissionnaire en 1849.

Jeunehomme Claude naquit à Metz le 14 mars 1803. Il fut envoyé à la Martinique en novembre 1844, débuta comme vicaire au Gros-Morne en 1845, fut curé du Vauclin de juillet 1845 à novembre 1846, curé du Gros-Morne jusqu'à juin 1847 et enfin à Sainte-Marie où il mourut en 1852.

Gailhat Pierre Lucien naquit à Cabanac, dans les Hautes-Pyrénées, le 20 avril 1820. Inscrit au cadre en 1847, il débuta comme vicaire du François où il resta de 1847 à 1851, fut nommé curé du Marigot puis de Sainte-Marie (18 décembre 1852). Il mourut d'une chute de cheval, le 5 janvier 1861, sur l'habitation Bonneville où il avait passé la journée.

On affirme qu'il fut victime d'une méchanceté.

Lebrun Jean-Baptiste naquit le 24 avril 1830 à Donqueur, dans la Somme. Inscrit au cadre le 28 septembre 1855, il fut vicaire à Rivière-Pilote (1855), puis au Centre (1856). Nommé curé de Sainte-Luce le 1^{er} novembre 1856, il prit à tâche d'agrandir l'église et lui donna les proportions qu'elle a actuellement. De là, il partit pour Sainte-Marie en 1861 et il y mourut en avril 1868.

Séguin François Marie naquit à Juos (?) dans la Lozère, le 10 janvier 1834. Inscrit au cadre en 1858, il fut vicaire au François, puis à la cathédrale en 1861; il passa ensuite au

Carbet et, en avril 1868, il fut nommé curé de Sainte-Marie. Il partit pour l'éternité en 1871.

Isaure naquit en 1828. Il paraît comme auxiliaire au Centre en 1862, fut vicaire à Fort-de-France, curé à Ducos de 1869 à 1872 puis curé de Sainte-Marie de 1872 à 1878. Il travailla de tout son cœur, comme nous l'avons dit, à la construction de l'église actuelle. Atteint de la pierre, il rentra en France, remplit quelque temps le rôle d'aumônier et il mourut du mal dont il souffrait depuis longtemps.

Fabre Augustin naquit en 1835. Inscrit au cadre en 1864, il fut successivement vicaire à la cathédrale (1864), au Lamentin (1865), à Rivière-Pilote, au Carbet (1868-1872), à Rivière-Salée (1872). Nommé curé du Prêcheur en 1875, il passa à Sainte-Marie en 1878 ; il y est mort en 1887 d'une mauvaise fièvre. C'était un grand fumeur.

Audrain Louis naquit en 1852. Inscrit au cadre en 1876, il fut vicaire à Fort-de-France puis au Mouillage. Il fut ensuite envoyé au Robert (1880) puis au François (décembre 1881 à novembre 1882). Nommé curé du Marigot il y resta jusqu'en 1887 et passa à Sainte-Marie, puis au Centre en 1892. Il mourut à Ploermel, dans son pays natal, au cours d'un congé. C'était un prédicateur très apprécié ; il était en même temps boute-en-train et très populaire.

Richard Théodore Louis naquit en 1848. Inscrit en 1875, il fut successivement vicaire à Sainte-Marie (1875), à Grand Anse (1878), au Fort (1880), puis curé à Sainte-Philomène (1882), à Case-Pilote (1883-1892), et enfin à Sainte-Marie où il mourut le 8 novembre 1894 « d'une fluxion de poitrine accompagnée d'une attaque goutteuse ». Un incendie avait éclaté à Trinité au milieu de la nuit et embrasait l'horizon. L'abbé Richard ouvrit la fenêtre pour s'en rendre compte ; le vent lui frappa la poitrine et causa sa maladie et sa mort. Il ne se rendit pas compte tout de suite de l'état où il se trouvait et partit pour Trinité. Il revint avec M. l'abbé Bataille. Chemin faisant, il lui fit part de son intention de se retirer prochainement du ministère ; il se proposait de passer la bonne saison en France et l'hiver aux Antilles. Le lendemain il se couchait pour ne plus se relever. Le matin de sa mort il appelle son cocher : « La voiture est-elle prête ? lui dit-il. Il faut préparer la voiture, j'ai un grand voyage à faire aujourd'hui ». L'abbé Altéroche, son vicaire, constate qu'il est mal et court à l'église chercher le saint viatique. Quand il revient l'abbé Richard était mort. Il était très estimé de ses confrères et vingt-trois prêtres assistaient à sa sépulture.

Monseigneur Bataille Louis naquit le 13 décembre 1855 au Saint-Esprit. Il fut vicaire au Fort de 1880 à 1884, curé à Grand Rivière de 1884 à 1887, au Marigot de 1887 à 1894 et à Sainte-Marie de 1894 à 1939.

Pendant un demi-siècle, Sainte-Marie fut un véritable cimetière de curés. De 1837 à 1894 sept d'entre eux : Pouzet, Jeune-

homme, Gailhat, Lebrun, Séguin, Fabre et Richard y laissèrent leurs os. Heureusement Monseigneur Bataille est venu mettre fin à cette hécatombe et montrer, par une longévité exceptionnelle, que Sainte-Marie n'était pas pour un curé l'annonce d'un prochain voyage outre-tombe.

MARIGOT

Quelques années après l'établissement des colons à la Capes-terre, le sieur Jean Jaham Verpré vint s'installer au Marigot. On lui donna une belle concession de quatre cents pas de large sur deux mille cinq cents de haut, entre Jean Gallet et François Massé, qui selon toute vraisemblance s'installèrent dans le quartier en même temps que lui. Il possédait une vingtaine de nègres pour exploiter sa propriété. Il fut le premier capitaine de milice de la côte orientale de l'île ; en 1680, il avait encore sous ses ordres tous les soldats de milice depuis la rivière du Charpentier jusqu'à celle du Macouba. Il fut le principal agent de la prospérité de la localité, il eut le principal rôle dans la création de la paroisse et le marigot de son habitation donna son nom au quartier. Il était marguillier à la construction de l'église en 1686.

Cette église fut probablement la première du Marigot. Il y avait là un curé avant cette date ; en 1679, le Père Carbonnières y assurait les fonctions curiales, mais il n'y faisait pas sa résidence ; il visitait les malades, disait probablement de temps à autres la messe dans quelque chapelle particulière, mais les offices ordinaires avaient lieu au Fonds Saint-Jacques pour le Marigot comme pour Sainte-Marie.

En 1678, on ne comptait encore que huit cent seize habitants pour toute la côte qui s'étend du Charpentier au Macouba. Le Marigot pouvait en avoir deux cents pour sa part. C'était un nombre bien petit pour qu'ils fussent à même de construire une église et de faire les frais de son entretien. Dans les années qui suivront, nous verrons combien il leur sera difficile de satisfaire à ces dépenses. D'ailleurs le compte rendu de la bénédiction de l'église ne laisse nullement supposer une reconstruction ; il dit simplement : « Le 5 janvier 1687 a été bénite l'église du Marigot... » comme s'il s'agissait de la première église du quartier.

En 1687, le Père Hyacinthe Vaugeol était curé de la paroisse mais il habitait toujours le Fonds Saint-Jacques. Là, il jouissait de la société de ses confrères, il était exempt de tous les soucis du ravitaillement et du ménage, et comme il n'y avait pas de presbytère dans sa paroisse il était tout excusé de ne pas y résider.

Les paroissiens n'en étaient pas très satisfaits ; ils auraient voulu leur curé près de l'église. Ils en firent leur plainte au major Bègue et le prièrent de leur obtenir du roi un secours pour construire le logement désiré car ils s'étaient épuisés à la

construction de l'église. Le major leur promit et sans doute leur procura vingt mille livres de sucre.

Pourtant le presbytère tarda à se montrer. L'année suivante il n'en est pas encore question. En 1694, quand le Père Labat arriva à la Martinique et qu'il fut envoyé à Saint-Jacques, arrivant au Marigot à la nuit, il n'y avait pas encore « de curé résident » et il ne put lui demander l'hospitalité. Il fallut vraisemblablement attendre quelques années encore avant de voir le presbytère sortir de terre.

Quand on se décida de construire, on ne fit pas un grand palais mais un tout petit pied-à-terre composé de deux pièces de modestes dimensions où il n'était pas nécessaire d'être un gros curé pour être fort à l'étroit.

En 1743, le préfet apostolique fait de la paroisse la description suivante :

« L'église du Marigot est dédiée à Saint-Paul ; elle est très délabrée et menace ruine, aussi bien que le presbytère qui est très vieux, et où le curé est fort à l'étroit, n'ayant qu'une petite salle et une petite chambre, et ce qui est triste c'est que les habitants ne sont guère en état de rétablir l'un et l'autre. Le curé y jouit d'une pension de neuf mille livres de sucre brut, et son casuel peut aller à cent, ou cent vingt livres par an. Elle n'a qu'une lieue d'étendue par le bord de la mer, étant bornée d'un côté par la rivière Macé qui la sépare de la paroisse de la Grande Ance, et par la rivière du Charpentier qui la sépare de la paroisse de Sainte-Marie. Elle va dans sa hauteur, jusqu'au pied des montagnes qui la séparent de la paroisse du Carbet, mais il y a peu d'habitants, qui en tout peuvent aller à trente-six, cent vingt communicants blancs, et environ huit cents nègres. Il n'y a qu'un très petit jardin et la savane du curé. »

Comme on peut le remarquer, la situation de la paroisse n'était pas brillante. Pourtant son casuel était le double de celui de Sainte-Marie.

Dans les hauteurs, ses limites étaient imprécises et confinaient vaguement avec le Carbet dans des régions inhabitées. Depuis cette époque, Sainte-Marie et le Lorrain ont fait leur jonction dans les pitons et le Marigot ne confine plus qu'avec ces deux paroisses.

L'église et le presbytère qu'on nous a dit être dans un état si lamentable ont dû être reconstruits mais aucun document ne nous permet d'en préciser les circonstances.

Cette première église s'élevait à droite du chemin qui, depuis le bourg, monte à l'église actuelle. En 1838 elle est en très mauvais état comme son clocher, il faut les remettre à neuf. Pour cela il faut de l'argent ; on songe à frapper tous les habitants, tant libres qu'esclaves, d'une imposition de trois francs cinquante. Un désaccord s'élève entre les paroissiens ; les uns veulent couvrir l'édifice en paille, les autres en essentes, et une grande discussion éclate à ce sujet. Finalement on décide de le couvrir en essentes mais alors il fallut porter l'imposition à six francs par tête.

Les travaux marchèrent lentement et l'église ne fut achevée qu'en 1840. L'abbé Soudet Norbert, nouveau curé, dut pousser à la roue pour les activer, et comme les dépenses dépassaient les prévisions, on décida de porter la location des bancs à vingt-cinq francs par an pour payer les dettes.

Le cimetière entourait l'église depuis sa fondation. Celle-ci ayant été changée de place, on changea aussi l'emplacement du cimetière. Le marquis de Sainte-Croix, propriétaire de l'habitation Duhaumont, fit don à la paroisse d'une portion de terre de mille quatre cent soixante-dix mètres carrés pour l'établissement d'un nouveau champ des morts à condition qu'un emplacement de neuf mètres carrés fût concédé à sa famille, qu'il aura la jouissance d'un banc à l'église et qu'une messe basse avec *Libera* sera dite chaque année le 23 février à son intention.

Un habitant de la paroisse a également fait don à l'église d'un ostensor d'une certaine valeur.

En 1899, la commune du Marigot fit d'importantes réparations au presbytère, au clocher et à l'école des garçons ; elle y consacra une somme de cinq mille cinq cent soixante-quinze francs.

POPULATION

En 1678, le Marigot avait environ deux cents habitants.

En 1732, il en avait mille cent vingt et un ; en 1927, deux mille cinq cent quarante-sept, et en 1937, trois mille six cent cinq.

CURÉS DE LA PAROISSE

Le Marigot fut desservi par des Dominicains jusqu'à la Révolution et ensuite par des prêtres séculiers. Les registres d'état religieux n'existent au complet que depuis 1851 et la liste des curés comporte des lacunes. Voici les noms que j'ai pu recueillir.

Dominicains :

Raymond Carbonnières	1679
Pierre Dussales	janvier 1687
Hyacinthe Vaugeol	octobre 1687
C. Van Hacke	1692
Charles Jh Chavaignac	1694
Eustache du May, nommé en ..	1694
J.J. Romanet	1696
Labat	1696
Giraudet	1699
F. Paris	1704
Thomas Belon	1704
J.F. Courchelet	1722
Durand	1730

?

Silaye	1762	
Michon	1765	
Marchadier	1776	1785
Veyrène, curé en	1792	
Jobin (curé de Trinité)	1793	
Grobel (curé de Basse-Pointe) ..	1794	
Carle (venant de Ste-Rose)....	1795 et 1798	
Arnaud (curé de Grand Ance) ..	1796 et 1799	
Abbé de Morteaux (Ste-Marie) .	1798	
Guillaume	1798 et 1803	

Séculiers :

Léonard Dumonteil, installé en .	1799 à 1802
Lhuillier Jean-Baptiste	1803 à 1839
Soudet Norbert	1840 à 1851
Gailhat	1851
Dandin	1852 à 1853
A.V. Beaudehy	1853 mai à juillet
Caillet	1853 (mort 25 juil.)
Deldevèze	1853 à 1859
Lebas	1859 à 1866
I. Puyo	1866 à 1874
Fourquet	1874 à 1878
J.C. Cullet (int. ?)	1874 1875
Soulès	1880 à 1881
Saint Aude	1881 à 1882
Audrain	1882 à 1887
Bataille	1887 à 1894
Ed. Lefèvre	1894 à 1897
Adrien Miquel	1897 à 1899
Jean Le Camus	1899 à 1900
Raoul Le Duff	1900 à 1913.

Le Père Raymond Carbonnières qui figure comme premier curé du Marigot fut longtemps missionnaire aux Antilles ; il y paraît dès l'année 1666 et il fit du ministère dans plusieurs îles. Il fit construire un couvent au Baillif à la Guadeloupe, il passa quelques mois aux Anses-d'Arlet avant d'aller au Marigot ; il quitta le Marigot pour se rendre à l'île de Sainte-Croix ; enfin, dans les années 1684 et 1685, il fut préfet apostolique des Dominicains.

Le Père Giraudet arriva à la Martinique le 19 avril 1698 et fut chargé de la paroisse du Marigot. En 1701, il fut nommé supérieur des Dominicains de la Martinique ; il eut quelques difficultés avec les autorités et fut rappelé par ordre du roi. Il reparut pourtant aux Antilles en 1709.

A l'époque de la Révolution, le Marigot n'eut pas de curé titulaire ; il fut desservi par les curés du voisinage ; on y vit tour à tour le curé de la Trinité, celui de la Grand Anse, celui de Sainte-Marie ou de Basse-Pointe ; on y vit même un Domi-

nicain venant de Sainte-Rose ; il avait passé à la Martinique pour fuir la persécution qui affligeait alors la Guadeloupe.

Lhuillier Jean-Baptiste naquit à Paris le 30 juillet 1759. Il était religieux augustin. La Révolution le déporta à Cayenne. Il fut emmené sur la *Décade* ; en Guyane, il séjourna à Kourou. Libéré en 1801, il aborda à la Martinique. Le 3 février 1803, il fut nommé curé du Marigot et il desservit la paroisse pendant trente-six ans. Il mourut le 10 août 1839 et il fut enterré dans l'ancienne église. Quand on construisit la nouvelle, on y transporta son corps et on le plaça dans la chapelle du côté de l'épître où une dalle localise son tombeau. Il paraît qu'il y repose assis et non pas allongé comme on a coutume de placer les morts.

On rapporte qu'à l'occasion des baptêmes ou des mariages, ou le dimanche, tous les offices étant terminés, il quittait sa soutane, passait son habit, mettait sa chaîne d'or, enfourchait son cheval et se rendait chez ses amis, dans les familles en fête, où s'engageaient de solides parties de cartes et où roulaient les doubions. Il était d'ailleurs sympathique à sa population et a laissé dans sa paroisse le meilleur souvenir.

Soudet Norbert naquit à Montorgueil, dans le Pas-de-Calais, le 29 septembre 1811. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et il fut envoyé à la Martinique en 1839. Nommé curé du Marigot, il collabora activement à l'achèvement de l'église. Il partit en congé en 1851. Ce congé se prolongeant outre mesure, il fut rayé du cadre en 1852.

Beaudey Alexis Victor naquit à Troyes le 20 décembre 1824. Inscrit au cadre en 1849, il fut vicaire à Basse-Pointe (1849), au Mouillage (1850), aumônier des prisons à Fort-de-France (janvier 1859). Nommé curé du Marigot au mois de mai suivant, il obtint en juillet un congé de convalescence, le fit prolonger et finalement fut rayé du cadre en décembre 1854.

Caillet, né au Puy Saint-Eusèbe, dans les Hautes-Alpes, le 20 avril 1802, ne fit qu'une courte apparition au Marigot ; le 25 juillet 1853, il partait pour l'autre monde après une quinzaine de jours de ministère.

Deldevèze Jean Dominique naquit à Pléaur, dans le Cantal, le 30 septembre 1824. Il fut vicaire au Gros-Morne, à la Trinité, administrateur du Lamentin pendant un congé de l'abbé Mauclair en 1852, desservit la Rivière-Blanche en 1853, et fut curé du Marigot de 1853 à 1859.

Puyo Jules naquit à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, le 5 octobre 1832. Inscrit au cadre en 1860, il fut vicaire à la cathédrale de Saint-Pierre (1860), professeur à l'Institution Sainte-Marie (1861), vicaire au Carbet (1862), au François (1864-1866), puis curé du Marigot de septembre 1866 à juin 1874. C'est lui qui planta la croix au tournant du chemin près du bourg. Il termina sa carrière comme aumônier de la prison et de la maison de santé à Saint-Pierre où il paraît de 1875 à 1878.

Cullet Jean Claude naquit en 1836. Inscrit tout d'abord au cadre de la Guadeloupe, il fut vicaire aux Abîmes en 1863, curé

à Saint-Barthélémy en 1866, premier vicaire au Moule en 1870. Inscrit au cadre de la Martinique en 1872, il fut curé du Marigot en 1874 et 1875, à Sainte-Philomène en 1878, puis il fut hospitalisé dans une maison de santé.

H. P.
Soulès Jules naquit à Bonnefont, dans les Hautes-Pyrénées, le 20 juin 1834. Il acheva ses études au grand séminaire de Saint-Pierre, fut inscrit au cadre en 1863, fut vicaire à Trinité, au Gros-Morne (1864), aumônier de la prison de Fort-de-France (1869), vicaire au Lamentin (1870), au Saint-Esprit (1872), curé du Morne-Vert (1874-1880) et du Marigot (1880-1881). Il mourut le 4 septembre 1882 dans son pays natal.

Pour Saint-Aude voir le *Lamentin* ; pour Audrain et Bataille voir *Sainte-Marie* ; pour Miquel voir les *Anses-d'Arlet* et pour Le Camus voir *Trinité*.¹

E. Lefèvre naquit en 1855. Inscrit au cadre en 1882, il fut vicaire au François, curé au Prêcheur, au Marigot de 1894 à 1897, desservit Case-Pilote pendant quelques mois en 1898. Atteint de la poitrine, il fut affecté à Fort-de-France où il végéta péniblement jusqu'à sa mort.

Créole
Raoul Le Duff naquit à Saint-Pierre en 1872. Ordonné prêtre à Paris en 1897, le gouvernement alors brouillé avec Monseigneur Carméné ne voulut pas l'envoyer à la Martinique. Il alla à la Guadeloupe où il fut vicaire à Capesterre pendant quelques mois. A la fin de l'année 1897, il put gagner la Martinique, fut vicaire à Trinité, curé du Marigot de 1900 à 1913 et enfin curé de Rivière-Pilote de 1913 à 1920, année où il termina sa carrière.

1. *Trinité*, p. 126.

GRANDE ANCE

Tous les anciens documents écrivent Grande-Ance avec un c ; je suivrai cette orthographe.

Vers l'an 1660, on voyait comme principaux habitants entre la rivière du Lorrain et la Capot les sieurs Saint-Germain, Salet, Eustache, Soulangeau, du Val et la Garenne. Ce sont eux qui jetèrent les premiers jalons de la colonisation dans ce quartier avec leurs nègres et leurs engagés. D'autres colons se joignirent à eux et vingt ans plus tard ils formaient une population de plus de trois cents personnes.

Outre les plantations vivrières qui naturellement firent l'objet de leurs premiers soins, ils s'adonnèrent à la culture du tabac puis à celle de la canne. En 1671, le tabac se répandait à travers les mornes sur une étendue de cinq mille trois cent cinquante pas carrés. C'était la culture qui demandait le moins de matériel ; quelques instruments aratoires pour préparer la terre, une case en paille pour faire sécher les feuilles et une pièce de bois pour les mettre en rouleau. C'était la culture la plus à la portée des nouveaux colons. Toutefois, ce n'était pas la plus lucrative et la canne devait prendre peu à peu le dessus. En 1671, elle s'étend modestement sur mille trois cents pas carrés ; puis elle gagne du terrain, couvre les mornes, alimente deux moulins à bœufs et neuf moulins à eau en 1732 et huit sucreries en 1753.

A côté de la canne, le café que l'on avait planté à Sainte-Marie dès son introduction à la Martinique prit bien vite un grand développement. On n'en comptait pas moins de trois cent quinze mille sept cent quarante-six pieds en 1732 et quatre cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix en 1753.

L'élevage n'était pas plus négligé que les cultures ; en 1732, un beau troupeau de quatorze mille deux cent soixante-dix bêtes à cornes paissait dans les savanes du quartier.

La population marchait de pair avec les cultures et l'élevage ; deux mille cent cinquante-cinq personnes en 1732 et deux mille huit cent quatre en 1753. Depuis, elle n'a cessé d'augmenter ; sept mille soixante-quatre en 1868, y compris le Marigot ; sept mille neuf cent trente-trois en 1927 et huit mille trois cent trente-deux en 1937.

La Grande-Ance ne figure pas dans la liste des paroisses établie en 1684. C'est sans doute la faute d'un copiste, car dès 1679 le Père Carbonnières est chargé de la desservir en même temps que le Marigot, et, en 1687, quand le major Bègue fait la

visite du quartier, il trouve que l'église et le presbytère n'ont « besoin d'aucune réparation ». Alors que l'église du Marigot venait à peine d'être construite, que celle de Sainte-Marie sortait péniblement de terre et que ni l'une ni l'autre de ces deux paroisses n'avait encore de presbytère, la Grande-Ance est pourvue convenablement d'édifices religieux ; ce qui porterait à croire que son organisation est plus ancienne que la leur.

Les années passent. Cinquante ans plus tard, l'église tombe en ruines. C'est ce que nous apprend un rapport du Père Mane, préfet apostolique des Dominicains.

« L'église de la Grande-Ance, dit-il, est dédiée à Saint-Hyacinthe, elle est entièrement délabrée, mais on y en bâtit une nouvelle qui est très belle, et très grande, et qu'on espère de voir être bientôt finie. Le curé y est passablement logé et a un jardin et une savane. Il jouit d'une pension de neuf mille livres de sucre brut et son casuel peut aller de cinq à six cents livres. La paroisse a deux lieues au bord de la mer, étant bornée par la rivière Capot qui la sépare de la paroisse de la Basse-Pointe, et par la rivière Macé qui la sépare de la paroisse du quartier du Marigot, elle est très peuplée, y ayant au moins cent cinquante habitants, les familles y sont très nombreuses, et une grande partie très pauvre, elle est très pénible à desservir, y ayant une grande quantité de montagnes ou mornes séparés par des ravines très profondes. Elle a trois lieues d'étendue dans les terres jusqu'aux bornes de la paroisse de Saint-Pierre et du Carbet ; il y a dans les hauteurs deux quartiers qu'on appelle la Grande et la Petite Pirogue qui sont très peuplés et où le curé ne peut aller administrer les sacrements qu'avec beaucoup de peine, par la difficulté des routes ; de telle sorte qu'il conviendrait beaucoup pour le salut de ces habitants éloignés, pour le service du Roi, et pour le bien public, qu'on établît dans ces endroits-là une paroisse qu'on pourrait composer de tous les habitants des hauteurs de la Basse-Pointe et de la Grande-Ance. Il peut y avoir six cents communians blancs, et environ deux mille nègres. »

D'après ce que nous apprend le Père Mane, l'église construite en 1743 ne s'éleva pas sur le même emplacement que la précédente ; elle était plus grande et plus belle. Le curé était bien logé et possédait la paroisse la plus riche de toute la Capesterre. Mais elle était pénible à desservir ; elle était passablement peuplée et ses habitants s'éparpillaient loin dans les mornes. Aussi le Père Mane souhaite de voir une autre paroisse s'établir dans les hauteurs, dans le quartier de « la petite et de la grande pirogue ». Il s'agit sans doute du morne Carabin.

Le souhait du préfet apostolique a été partiellement réalisé ; la création de la paroisse de l'Ajoupa Bouillon a singulièrement diminué la tâche du curé de Basse-Pointe, mais le morne Carabin fournit encore au curé de Grande-Ance l'occasion de faire de belles chevauchées.

L'absence de documents nous oblige à passer sous silence une période d'une centaine d'années.

Le 12 novembre 1857, l'abbé Collière fut nommé curé du Lorrain. Il nous a laissé quelques notes que nous allons mettre à profit. De son temps, le produit des rentes et fondations s'élevait à mille huit cent soixante-quatorze francs et la location des bancs et des chaises donnait trois mille deux cents francs. C'était un beau revenu pour l'époque ; il permettait d'allouer au curé deux mille francs pour domestique et cheval et mille francs pour frais de culte.

L'église était alors en mauvais état et le jeune curé déploya tout son zèle à en faire construire une autre. Elle fut bénite par Monseigneur Porchez le 24 janvier 1860. L'évêque bénit en même temps deux cloches pesant l'une mille huit cents livres et l'autre mille deux cents ; il érigea un chemin de croix et bénit le cimetière. Il s'agit sans doute d'un nouveau cimetière, celui qui est en usage jusqu'à l'heure actuelle.

Dans une belle église il convenait d'y accomplir de belles cérémonies. L'abbé Collière n'y manqua point, et pour donner plus de beauté au chant, il enrichit son église du premier harmonium qui parut dans la paroisse.

Le zèle déployé par le dévoué pasteur lui mérita l'attention de son évêque qui l'appela à Saint-Pierre et lui confia la paroisse du Centre.

Après la reconstruction de l'église, il fallut songer à celle du presbytère ; elle fut amorcée en 1867 et exécutée au cours des années suivantes. Plus tard, en 1876, ce fut le tour des dépendances ; la cuisine, l'écurie et les chambres à domestiques, tout fut remis en bon état.

A partir de cette époque, il semble qu'on doive arriver au temps du Père Arostéguy pour avoir à signaler des travaux importants. Ils n'appartiennent pas au cadre de cette histoire.

CURÉS DE LA PAROISSE

Dominicains :

Raimond Carbonnières	1679
Antoine Rollet	1683
Pierre Boissard	1683
Pierre Paul	janvier 1687
Claude Verdier	1687
Lemoine	1688
François Imbert	1692, 1694, etc.
Estorges	1699
Imbert	1703, 1705, etc.
	?	
F.G. Martel	1724, 1725, etc.
J. Brousseau	1730, 1734...

Louis Etienne	1735, 1736
P. Faget, curé pendant plus de vingt ans	1736 ? à 1760
?	
Moulin Etienne Laurent ...	1765, 1775...
Bassié	1782 à 1784
Mathieu	1785
Arnaud	1796 à 1801...
?	

Séculiers :

Apert	1817 à 1819
Jacquier	1820 à 1857
Fautrad (intérim)	1834
Delaunay (intérim)	1847 à 1850
Collière J.L.	1857 à 1861
Lelièvre	1861 à 1863
Pène	1863 à 1874
Cudennec Félix	1874 à 1875
Levet	1875 à 1887
Denis Charles	1887 à 1896
Havon J.B.	1896 à 1901
Montout Jules	1901 à 1907
Cherdel M.L.	1907 à 1915.

Les missionnaires du temps passé avaient leurs difficultés comme ceux des temps actuels et, parmi leurs ouailles habituellement bien dociles, il se glissait parfois des brebis galeuses qui étaient une peste pour leur entourage. Ce fut le cas d'un certain Crochemort qui habitait la Grande-Ance au commencement du XVIII^e siècle et qui fut noté comme « le plus indigne sujet qu'il y ait dans l'île ».

« Pierre l'Abbé dit Crochemort, écrit le Père Labat, était un aventurier de Dieppe en Normandie, chirurgien de profession ; il était venu à la Martinique sur un vaisseau marchand duquel il avait déserté depuis quatre ou cinq ans et s'était sauvé à la Cabesterre, c'est-à-dire dans un lieu éloigné du Fort Royal où le vaisseau était mouillé et où il serait à couvert des recherches que son capitaine faisait faire de lui. Après le départ du vaisseau il se mit à travailler de son métier dans la paroisse de la Grande-Ance et comme il était assez bien tourné, grand parleur et fort entreprenant auprès des femmes, il gagna le cœur de la veuve du sieur Verpré et l'épousa malgré tout ce que la famille de cette veuve put faire pour l'empêcher.

« La mère de cette veuve étant morte quelque temps après ce mariage, il recueillit une succession de plus de vingt-cinq mille écus. Il quitta aussitôt son métier, se mit à fréquenter les plus gros habitants, à donner de grands repas à ceux qui venaient chez lui et à jouer gros jeu. Comme il était naturellement libertin

et impie, le grand bien dont il se voyait en possession le rendit encore plus vain et plus satirique qu'il n'était auparavant. Il médissait de tout le monde et de toutes choses. Il tournait en ridicule les cérémonies de l'église les plus saintes et parlait des mystères de la foi comme un homme qui n'en avait point ; il faisait chaque jour des contes nouveaux et scandaleux de ses pasteurs, leur perdait le respect dans toutes les occasions, glosait sur leurs prédications, attaquait indifféremment tout le monde ; de sorte qu'il était difficile de juger quelle passion l'agitait plus violemment ou la folie ou l'impiété. Il avait déjà obligé deux de nos religieux à quitter la paroisse parce qu'ils ne pouvaient plus souffrir son libertinage et ses incartades. Le Père Imbert, qui avait demeuré neuf ou dix ans dans cette paroisse, avant d'être supérieur de la mission de la Guadeloupe, la demanda, se flattant de pouvoir mettre cet homme à la raison... Mais il se trompa ; Crochemort n'eut pas plus d'égards pour lui que pour ses prédécesseurs... et il l'insulta plusieurs fois jusque dans l'église... Nous avons pris le parti d'abandonner cette paroisse quand les paroissiens portèrent leurs plaintes à M. de Machault. »

Le gouverneur ordonna une enquête et Crochemort fut condamné à « demander pardon à la porte de l'église un jour de dimanche, lorsque le peuple serait assemblé, premièrement au préfet apostolique qu'il avait outragé en la personne de ses religieux, ensuite au curé auquel il promettrait de changer de vie et à tous les habitants qu'il avait insultés et scandalisés. Cela fut exécuté le dimanche huitième juin 1704 ».

Crochemort n'en fut pas plus sage pour cela. Quelque temps après, on répandit dans le quartier des copies « d'une satire infâme dans laquelle une bonne partie des habitants de la Cabes-terre étaient cruellement déchirés sans épargner les curés et le Père Imbert ». Crochemort fut incriminé avec un de ses complices. Il en résulta un duel qui exposait notre mauvais garnement à des poursuites. Pour s'en garantir, avec de faux certificats il mit en cause le Père Imbert comme étant l'instigateur de l'agression dont il avait été l'objet.

Quelques jours après, le Père Bédarides, supérieur général, présentait ses vœux de bonne année au gouverneur. Il avait à peine commencé son compliment que M. de Machault, mettant la main dans sa poche, l'interrompit en disant : « Mon Père, j'ai dans ma poche de quoi faire pendre un de vos religieux ».

Drôle de manière de recevoir un compliment ! Le Père Bédarides en fut suffoqué. On en vint à des explications complémentaires, on apprit qu'il s'agissait du Père Imbert ; l'affaire alla devant les tribunaux et si quelqu'un fut menacé de la corde ce fut Crochemort et non point le Père Imbert.¹

Le Père Bertrand Faget fut curé de la Grande-Ance pendant une vingtaine d'années. On a dit trente ans, mais c'est sans

1. *Essai Bibliographique*, p. 83 et suivantes.

doute une pieuse exagération, car il n'était pas encore curé de cette paroisse en 1735 et il ne l'était plus en 1760. Ce long ministère indique bien que Crochemort n'était plus de ce monde. En 1756, Faget est vice-préfet et il remplit les fonctions de préfet en l'absence de son supérieur. Le 3 juillet 1760, il fut nommé préfet apostolique et il paraît avoir occupé cette charge au moins pendant six ans.

Les devoirs de sa charge l'obligèrent à séjourner au Mouillage où il eut à prendre de graves décisions. En 1762, les Anglais firent la conquête de la Martinique ; un important contingent de troupes séjourna à Saint-Pierre et le général Monkton signifia au Père Faget d'avoir à mettre à sa disposition l'église du Mouillage le dimanche, pour y célébrer les offices de son culte à dix heures.

Le préfet apostolique refusa et fit fermer l'église. A titre de représailles, le soir même une garnison de deux cents grenadiers allèrent s'installer au couvent des Dominicains. Ils ne laissèrent aux religieux que la bibliothèque, la chambre du supérieur et celle d'un autre religieux et ils restèrent dans le couvent du 14 mars au mois de septembre.

On fit aux Jésuites du Fort la même demande qu'aux Dominicains du Mouillage. Là, le Père Lavalette livra sans difficulté son église aux anglicans. D'où violente polémique entre Jésuites et Dominicains sur la question de savoir si l'on pouvait permettre à des protestants de célébrer les cérémonies de leur culte dans une église catholique. L'Ancien et le Nouveau Testament, Saint Ambroise et Saint Jean Chrysostome, l'histoire ancienne et l'histoire moderne furent tour à tour appelés à apporter leur témoignage en faveur des polémistes ; puis, quand on eut épuisé les arguments scripturaires ou historiques, on passa aux critiques personnelles, aux allusions malicieuses, à des réflexions fort peu évangéliques.

Dans une lettre du genre des *Provinciales* écrite par un anonyme à un correspondant fictif, nous lisons ce qui suit : « Vous me marquâtes dans une de vos lettres quelle avait été votre indignation lorsque vous apprîtes l'infâme tradition que le Père Lavalette avait faite de l'église du Fort ; je me souviens d'une de vos réflexions à ce sujet que ce fameux commerçant devait clôturer son livre de compte par un si indigne maquignonage, que c'était le dernier marché qu'il avait à conclure et que tout le mystère de prévarication étant consommé il pouvait plier boutique ».

« Je demande, écrit le Père de la Marche, successeur du Père Lavalette, à quel titre on se mêle de personnes sur qui on n'a aucune inspection ni juridiction ?... On veut peut-être s'élever contre ce qu'on appelle un scandale ; mais est-ce un scandale donné ou un scandale pris ?... Où est la supériorité qui donne à un Corps un droit de correction sur un autre Corps ? Est-il de la prudence, du bien de la religion, de l'édification publique de vouloir corriger un scandale par un scandale encore plus grand ? un scandale douteux par un scandale certain ? »

Et le Père Faget de répondre : « Vous, mon Révérend Père, vous osez fouiller dans le fond de mon cœur et m'imputer des sentiments qui, par la grâce de Dieu, n'y furent jamais, les motifs les plus antichrétiens, un excès de haine, des emportements, une noire et horrible hypocrisie. Tant de fiel entre-t-il dans une âme dévote, dans un membre de la Compagnie du doux, de l'humble Jésus ?... »

« Vous vous récriez sur notre censure et vous demandez de quel droit nous avons de censurer ? »

« Ce n'est point ici une censure de juridiction, c'est la vérité que nous défendons et qu'on nous force de défendre dès là qu'on la combat en nous provoquant... On parle de scandale ; mais c'est la maxime de Saint Grégoire que quand même il devrait naître du scandale de la défense de la vérité on ne doit point l'omettre. »

Et le Père Faget termine la polémique par ces mots :

« Du reste, mon très Révérend Père, personne n'ignore dans cette île ni les traits peu officieux qu'on nous a lancés de chez vous en divers temps, ni le support ou la patience avec laquelle nous les avons reçus, ne cessant selon l'avis de Saint Paul, de vaincre le mal par le bien, et toujours pacifiques avec ceux qui semblaient prendre à tâche de troubler la paix. Nous n'avons pas changé de disposition à cet égard ; nous vous serons toujours dévoués comme nous l'avons été ; mais non pas jusqu'au mépris des saints autels. C'est dans ces sentiments et celui d'un profond respect que j'ai l'honneur d'être, mon très Révérend Père, votre très humble, etc... »

« F. B. FAGET, Prêcher. »

Pendant la Révolution, la Grande-Ance, comme toute la région du nord-est de la Martinique, paraît avoir toujours eu quelque prêtre pour la desservir. Toutefois, la disparition des registres de l'état religieux ne permet pas de donner ici leur nom. A l'exception du Père Arnaud dont la présence est constatée dans la paroisse de 1796 à 1801, nous ne savons pas qui la desservit de 1785 à 1816.

L'abbé Appert était originaire du diocèse de Versailles. Il vint à la Martinique à une date inconnue. En 1819, il demanda un congé au cours duquel il se fit réintégrer dans son ancien diocèse.

En 1820, paraît l'abbé Jacquier. Jean Michel Jacquier naquit à Chuyes — d'autres disent à Vernon — dans la Loire, le 6 avril 1795. Il vint à la Martinique vers l'année 1820 et fut immédiatement chargé de diriger la paroisse de la Grande-Ance. Il devait y passer presque tout le reste de sa vie. Le 9 avril 1840, M. de Perrigny, vice-préfet apostolique, le choisit comme son successeur en cas de mortalité ; l'article 26 de ses pouvoirs lui en donnait l'autorisation. Ce dernier étant venu à mourir en mai 1844, Jacquier fut, de ce chef, vice-préfet à sa place.

En 1848, Castelli vint à la Martinique comme préfet apostolique. C'était un choix déplorable du gouvernement de la Répu-

blique ; Rome ne l'accepta qu'à contre-cœur. Il venait à la Martinique pour la seconde fois et son premier geste en arrivant fut d'éliminer plusieurs membres du clergé. L'abbé Jacquier avec lequel il eut de graves démêlés fut de ce nombre. Castelli ne se contenta pas de le faire expédier de la Martinique, il le poursuivit à la métropole et aurait voulu le faire interdire par la Propagande. Noté comme un « prêtre incapable, faux et vindicatif », ce préfet ne fit pas un long séjour aux Antilles et il fut rappelé en France.

Jacquier demanda alors à retourner à la Martinique. L'autorisation lui en fut accordée. Il revint à la Grande-Ance, son ancienne paroisse, et c'est là qu'il mourut le 4 novembre 1857. Sur sa tombe on lit l'inscription suivante :

« Ici repose Jean Michel Jacquier, né à Vernon (Loire) le 6 avril 1795, ordonné prêtre le 7 mars 1819, chanoine honoraire de Bordeaux et de Saint-Pierre, ancien vice-préfet apostolique, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé curé de la Grande-Anse le 4 novembre 1857.

« La paroisse reconnaissante à celui qui, pendant trente-sept ans, fut leur père et leur consolateur. »

De la Grande-Ance, l'abbé Jacquier desservit pendant quelques années Basse-Pointe où on le voit en 1828 et 1829. Il ne fut là que de passage, de sorte que durant sa longue carrière il ne fit qu'un seul poste.

Pendant son absence forcée, la Grande-Ance fut desservie par l'abbé Delaunay qui partit de là pour la Rivière-Pilote.

Pour Collière et Lelièvre voir le *Centre*.

Père Jean Ambroise naquit à Anèce (ou Ancre ?) dans les Hautes-Pyrénées, le 1^{er} juin 1813. Inscrit au cadre en 1847, il fut d'abord vicaire au Fort ; en août 1848, on le chargea de la paroisse du Vauclin où il resta deux ans après quoi il partit en congé de convalescence. Il était encore en France à la fin de 1851 et il fut question de le rayer du cadre, mais des renseignements favorables du préfet de son département le firent maintenir.

A son retour à la Martinique en 1852 il fut nommé aumônier des dames de Saint-Joseph à Saint-Pierre puis curé de la Trinité. En avril 1858 il partit de nouveau en congé et il ne revint qu'à la fin de 1859. Nommé alors auxiliaire à Fort-de-France, il fut en 1862 chargé du collège de Sainte-Marie et enfin nommé curé de la Grande-Ance où on l'installa le 15 décembre 1863. En 1874, il obtint d'être mis à la retraite et il mourut sans doute dans son pays natal.

C'était un homme de belle taille, muni d'un nez en bec d'aigle chevauché par d'imposantes lunettes. Au collège Sainte-Marie il compta un jour parmi ses élèves Louis Bataille qui se souvient bien de ses coups de baguette et qui n'a jamais pu les digérer.

Sur Cudennec voir le *Mouillage*.

Levet Joseph naquit en 1840. Inscrit au cadre en 1866, il

fut successivement vicaire au François (1867), au Lamentin (1872), à la Grande-Ance, puis curé du Macouba en 1874 et 1875 et enfin curé de la Grande-Ance de 1875 à 1887. Frappé d'apoplexie au cours du repas qui suivit la sépulture de l'abbé Gosse en 1887, il dut se retirer du ministère et mourut quelques années plus tard.

Denis Charles naquit en 1840. Inscrit au cadre en 1869, on le trouve curé à l'Ajoupa Bouillon en 1872, à Ducos en 1878 et à la Grande-Ance de 1887 à 1896.

Havon Jean-Baptiste naquit en 1860 dans le département de la Loire. Inscrit au cadre en 1884, il fut vicaire à Ducos (1884), au Lamentin (1886), au Robert, puis curé des Anses-d'Arlet de 1890 à 1896 et de la Grande-Ance de 1896 à 1901. Il fut ensuite nommé aumônier de l'hospice civil de Fort-de-France et en remplit les fonctions jusqu'en 1912 ; après quoi, il desservit la chapelle des Terres-Sainville jusqu'à sa mort, le 23 décembre 1921. De taille moyenne, trapu, assez bon prédicateur, l'abbé Havon fut surtout un excellent confrère.

Sur l'abbé Montout voir *Trinité*.¹

Louis Cherdel était breton d'origine et naquit en 1859. Inscrit en 1888, il fut successivement vicaire au Lamentin (1888), au François (1892), au Gros-Morne, puis intérimaire à la Trinité en 1897. Après quoi il fut nommé curé des Trois-Ilets où il resta de novembre 1897 à 1906 et enfin curé du Lorrain. En 1915, un matin en allant dire la messe, il glissa sur le pavé du sanctuaire et il se fractura la jambe. Il fut obligé de partir en congé et ne se remit jamais complètement. Il serait volontiers revenu à la Martinique pour desservir une petite paroisse, mais on lui déconseilla la chose et il mourut dans son pays natal.

Trinité, p. 127.

BASSE POINTE

Les colons qui formèrent à un moment donné leur principale agglomération au Marigot, ne tardèrent pas à se répandre à travers les belles plaines de Basse-Pointe où le quartier devint bientôt le plus peuplé de la côte orientale de l'île. En 1680, on y comptait environ trois cents habitants ; en 1732, il en avait deux mille six cent quatre et trois mille huit en 1752.

Comme leurs voisins de Grande-Ance, ils commencèrent à planter le tabac ; on en voyait une étendue de mille huit cent trente pas carrés en 1671 ; puis la canne prit le dessus ; elle alimentait onze sucreries en 1752, tandis que les mornes, d'accès difficile, se couvraient de pieds de café et de cacao ; on y a recensé cent quatre-vingt douze mille six cents pieds de café en 1752 et soixante-treize mille sept cents pieds de cacao.

Le quartier fut érigé en paroisse vraisemblablement vers l'année 1663, car c'est à cette date que commencent les registres de catholicité.

En 1687, l'église et le presbytère tombent en ruines, il faut les refaire à neuf. Pour les restaurer, les habitants offrent dix-neuf mille soixante-dix livres de sucre et promettent mille journées de travailleurs. Le major Bègue y ajouta dix mille livres de sucre de la part du roi et on se mit à l'œuvre. Six mois plus tard, en mai 1688, une église « en maçonnerie, de quarante-cinq à cinquante pieds de long et de vingt-cinq de large » était en construction ; les murs étaient achevés mais il restait à faire le comble, la toiture et le presbytère, et il n'y avait plus en caisse que douze mille livres de sucre ; alors les travaux furent suspendus.

En 1691, l'intendant Robert écrit : « Comme le quartier de la Basse-Pointe est composé de plusieurs sucrières que nous avons espéré devoir contribuer à toutes les dépenses, nous avons fait seulement distribuer aux marguilliers la quantité de dix mille livres de sucre, prétendant que, dans les quêtes ou par des legs pieux, ils pourraient trouver le surplus. Mais ayant été entrepris un bâtiment convenable au nombre des habitants du quartier, les fonds du roi et ceux provenant de la libéralité des particuliers n'avaient pu suffire pour achever de mettre cette église en état de célébrer la messe, et M. d'Eragny faisant sa visite dans ce quartier a engagé les peuples à faire un nouveau fonds lequel suffira pour faire le comble, la charpente, les portes et fenêtres qui étaient le seul ouvrage qui restait à faire, la maçonnerie étant faite depuis longtemps. »

Grâce à l'intervention de d'Eragny, les habitants de Basse-Pointe secouèrent leur apathie et se décidèrent à poursuivre les travaux.

Trois ans plus tard, tout est achevé et convenablement meublé ; l'autel, la chaire, les bancs, la sacristie, tout est proprement fait. Le Père Labat donne à l'église soixante pieds de long au lieu de cinquante ; il estime que la voûte est un peu trop basse et qu'on a eu tort de la faire parallèlement à la rue ; elle aurait dû donner sur la rue par son portail.

A cette époque le curé était convenablement logé et un petit bourg d'une vingtaine de maisons agrémentait sa solitude.

En 1743, le Père Mane donne de la paroisse le compte rendu suivant :

« L'église de Basse-Pointe est dédiée à Saint Jean-Baptiste. Elle est au milieu d'un bourg assez considérable en assez bon état, ayant été allongée depuis quelques années, et assez bien entretenue. La paroisse est bornée d'un côté et séparée de celle du Macouba par la ravine qui termine l'habitation de M. Acquart : elle a deux bonnes lieues d'étendue dans une belle plaine jusqu'à la rivière Capot qui lui sert de bornes, et la sépare de la paroisse de la Grande Ance. Elle est d'une plus grande étendue du côté de la terre, où il y a des habitants jusqu'à trois lieues, et va jusqu'à la montagne qu'on appelle de la Callebasse, et une partie de la Montagne Pelée qui la séparent de la paroisse de Saint-Pierre. Il y a environ cent feux, ceux des habitants qui cultivent les bords de la mer jusqu'à deux mille pas ont de grandes manufactures de sucre, et les autres plus avancés dans les terres cultivent du manioc et des arbres de café, et de cacao ; il peut y avoir environ quatre cents communiant blancs et trois mille nègres. Le curé y jouit d'une pension de douze mille livres de sucre brut, et peut avoir environ quatre cents livres de casuel. »

Ainsi que nous le dit le Père Mane, l'église fut agrandie et, en 1743, elle était convenablement entretenue. Il ne parle pas du presbytère, mais on peut croire qu'il était également en bon état, si non il n'aurait pas manqué de le signaler. Il confirme pleinement ce que nous avons dit plus haut des plantations et des cultures ; toutefois il exagère quand il porte à trois mille le nombre des nègres qui habitaient la paroisse. En 1752, on y comptait exactement trois mille huit habitants dont au moins un tiers de blancs ; il ne pouvait donc y avoir guère plus de deux mille noirs dans le quartier. La population a atteint le chiffre de quatre mille sept cent quarante-trois en 1868. Le volcan et la création de la paroisse de l'Ajoupa Bouillon l'ont ramenée à un chiffre plus modeste : trois mille deux cent quarante-quatre en 1927 et trois mille cinq cent soixante-deux en 1937.

Ma documentation sur Basse-Pointe est particulièrement pauvre, je ne pourrai pas lui consacrer de nombreuses pages. « L'an 1850, a-t-on noté dans les registres, dans les mois de juillet et d'août, nous avons fait à l'église les réparations dont elle avait un besoin urgent. Nous avons renouvelé la toiture

en essentes, peint les autels des chapelles, restauré la sainte table, etc. »

L'église n'était donc plus une simple construction rectangulaire comme par le passé, c'était une croix latine comme la plupart des églises de l'époque.

Le 21 juin 1857 eut lieu la bénédiction d'une cloche pesant trois cent quatre-vingt treize kilos et nommée Rose-Victoire. En 1898, la commune fit réparer le clocher.

Basse-Pointe fut desservie par des Dominicains depuis sa fondation jusqu'à la Révolution et par des séculiers de la Révolution à la Séparation.

LISTE DES CURÉS

Dominicains :

Thomas Lentillac	1679
Dominique Séré	1687
Ch. Dominique Breton	1692, 1694, etc.
?	
Guillaume Martel	1728
Jh Péru	1731
?	
Michon	1751 et 1771
Bassié (intérim)	1765 et 1767
J.B. Tardif de la Borderie ..	1771 à 1775
Cordier	1776 à 1779
Michon	1780 à 1781
Boule	1781 à ?
Bassié	1785
?	
Wagner (abbé)	1806 et 1810
Grobel	1807 à 1813

Séculiers :

?	1813 à 1815
Wagner	1815 à 1828
Jacquier (intérim)	1828 et 1829
Callet (intérim)	1829 (mars-oct.)
Marchési	janv. 1830 à sept. 1844
Saurin	1844 à 1850
Labroille	1850 à 1860
Pérignon, curé du Macouba. (intérim)	1853
Gosse	1860 à 1863
Lecornu (vicaire puis curé) .	1863 à 1866
Carrère	1866 à 1883
Alary	1885 à 1900

Le Camus	1900 à 1903
Fruit Joseph	1903 à 1910
Domas	1910 à 1911
Gruffat (R.P.)	1912 à 1915.

Le Père Dominique Séré, que nous trouvons à Basse-Pointe en 1687, partit en congé quelques années plus tard ; il revenait à la Martinique avec le convoi qui amena le Père Labat mais il mourut au cours de la traversée et il fut jeté à la mer.

Le Père Guillaume Martel desservit la Grande Ance où on le rencontre en 1724 et 1725 avant d'aller à Basse-Pointe ; puis, la proximité de la Dominique l'attira de l'autre côté du canal ; il se fit l'apôtre des Caraïbes, procurant en même temps aux trois ou quatre cents Français qui habitaient l'île la faculté d'accomplir leurs devoirs religieux. Il y resta une dizaine d'années et il tomba malade ; il revint à la Martinique, se retira chez son confrère de la Trinité et il y mourut, probablement d'une crise d'appendicite.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, un sieur Martel était lieutenant du roi à Trinité. C'était peut-être un parent de Guillaume et un motif de plus pour ce dernier de se retirer à Trinité.

Le Père Bassié était un peu bizarre et il eut maintes difficultés là où il fit du ministère. A Basse-Pointe, il créa des histoires au chirurgien de la localité parce que son cheval était allé en divagation au cimetière. En conséquence on lui fit regagner la métropole.

Le 1^{er} juillet 1807 est mort à Basse-Pointe le Père Trepsac, préfet apostolique des Antilles françaises. Il fut enseveli près d'une des portes latérales de l'ancienne église. Sa pierre tombale était encore visible il y a une cinquantaine d'années ; elle a disparu depuis sous des remblais et on ignore sa place aujourd'hui.

Le 27 janvier 1935, on a transporté dans le caveau des prêtres le corps d'un Dominicain décédé en 1807 ; il ne peut être question que du Père Trepsac.

Par contre, on a retrouvé la pierre tombale du Père Alexandre Grobel qui desservit le Macouba de 1793 à 1795, puis Basse-Pointe où il mourut en 1813 à l'âge de soixante-neuf ans.

Un autre curé est mort à Basse-Pointe en 1815 selon que l'indique une autre pierre tombale, mais le nom est devenu illisible. Peut-être s'agit-il de l'abbé Flandin, curé du Macouba vers la même époque, et qui a dû desservir aussi Basse-Pointe.

Wagner Jean Michel naquit en 1765. La Révolution le fit sans doute passer aux Antilles. On le voit à Basse-Pointe en 1806, au Macouba entre les années 1806 et 1813 ; il paraît à Sainte-Lucie à plusieurs reprises : à Castries en 1805, à la Soufrière en 1810, à Laborie en 1812. Enfin il semble s'être fixé à Basse-Pointe où il mourut le 8 décembre 1828 à l'âge de soixante-trois ans. Il fut inhumé devant la porte de l'ancienne église. On a noté « qu'il avait confessé sa foi au péril de sa vie ».

En mourant, il fit un don de huit mille francs aux pauvres de la paroisse.

Deux frères Marchési sont venus à la Martinique ; parmi les postes qu'ils occupèrent, il n'est pas facile de savoir ceux qu'il faut attribuer à chacun d'eux. Celui qui desservit Basse-Pointe de 1830 à 1844 desservit aussi Macouba de 1833 à 1837. Il partit peut-être de là pour Rivière-Pilote, il rentra en France en 1850 et fut réintégré au cadre l'année suivante.

Saurin Joseph Honoré naquit à Saillant dans le Var, le 13 août 1813. Il arriva à la Martinique en 1840 et fut envoyé comme vicaire au François. En 1842, il fut nommé curé du Diamant, et, en 1844, curé de Basse-Pointe où il resta jusqu'en 1850. Il ne s'entendait guère avec Castelli, préfet apostolique, et ne lui ménageait pas ses expressions, ce qui lui valut une réprimande de la part du gouvernement. En 1850, il fut nommé curé du Trou-au-Chat et rentra en France en 1856 à titre définitif.

Labroille Jean naquit à Tournois, dans le Lot-et-Garonne, le 21 février 1806. Inscrit au cadre en 1842, il fut vicaire au Gros-Morne en 1843, curé du Diamant et desservant des Anses-d'Arlet de 1845 à 1846, curé du Trou-au-Chat en 1846, de Rivière-Salée et Petit-Bourg en 1848, puis de nouveau curé du Trou-au-Chat à la fin de 1848 ; curé de Basse-Pointe avec desserte de l'Ajoupa Bouillon de 1850 à 1860 ; aumônier de l'hospice Saint-Pierre en 1860, enfin intérimaire de Case-Pilote en 1862.

Il est question de l'abbé Gosse au *Mouillage*, de l'abbé Lecornu au *Lamentin* et de Carrère au *Fort*.

Alary naquit en 1849 dans l'Aveyron. Inscrit au cadre en 1873, il fut vicaire à Trinité (1873-1876), à Sainte-Marie (1876-1878), curé au Fonds Saint-Denys (1878-1883), aux Anses-d'Arlet (1883-1885) et à Basse-Pointe de 1885 à 1900. Il mourut à l'hôpital de Saint-Pierre.

Pour Le Camus, voir *Trinité*.¹

Fruit Joseph naquit le 1^{er} novembre 1863 à Baisieux, dans le département du Nord. Inscrit en 1891, il fut successivement vicaire au François (1891-1892), à Trinité (1892-1894) au Centre, intérimaire à Sainte-Philomène (1897-1898) ; après quoi il partit en congé et il resta deux ans en France. A son retour, il fut nommé vicaire au Lorrain, puis intérimaire au Macouba et à Grand-Rivière en 1902. Après le volcan, il fut chargé de desservir les paroisses vacantes de Basse-Pointe, Ajoupa Bouillon, Macouba et Grand-Rivière ; enfin, il fut curé de Basse-Pointe de 1906 à 1910. Etant tombé malade d'une fièvre qui le minait, on le transporta au Morne-Rouge dans l'espoir de lui procurer un soulagement, mais rien ne put enrayer son mal. Il mourut le 30 mai 1910 ; il fut enterré dans sa paroisse.

Sa mère, qui habitait avec lui, était retournée en France au commencement du mois de mai, le laissant en pleine santé, et

1. *Trinité*, p. 126.

les premières nouvelles qu'elle reçut à son sujet furent d'apprendre sa mort.

L'abbé Fruit était un grand maigre, excellent prédicateur.

Pour Domas, voir *Rivière-Pilote*.

fr. Savou
Le Père Gruffat, qui lui succéda, était originaire de Sales, dans le diocèse d'Annecy ; il appartenait à la congrégation du Saint-Esprit. Ancien professeur au séminaire-collège de Saint-Pierre, il n'était pas un inconnu à la Martinique quand il y vint en 1912 ; il fut chargé de la paroisse de Basse-Pointe ; il ne devait pas y rester longtemps ; étant diabétique, il fut obligé de rentrer en France en 1915 et il y est mort quelque temps après.

MACOUBA

L'abbé Simonet en 1881 et le Père Le Scao en 1932 ont laissé d'abondantes notes sur le Macouba ; je n'ai eu qu'à y puiser pour rédiger ces pages. Je me serais dispensé de rien écrire sur cette paroisse si le travail du Père Le Scao avait été mis en brochure, mais dispersé comme il est dans une série de bulletins, il est à craindre qu'il n'existe plus guère que dans la bibliothèque de l'auteur.

Le mot *macouba* est un mot caraïbe comme *matouba*, *maniba*, *macabou* ; il désignait un poisson. « Les testards ou *macoubas*, écrit le Père Labat, ont la tête large et charnue, leur corps est assez rond. Ils ont la peau noire et fort fine ; la chair est très blanche, grasse et délicieuse. »

Dès l'arrivée des premiers colons, ce mot désignait un débarcadère du nord de la Martinique ; il fut ensuite appliqué à tout le quartier.

Ce quartier fut érigé en paroisse peu de temps après Basse-Pointe. En 1687, à la visite du major Bègue, église et presbytère ont besoin d'être refaits à neuf ; c'est dire qu'ils ne dataient pas de la veille. Leur accorder une vingtaine d'années d'existence ne semble pas exagéré. On peut donc faire remonter l'origine de la paroisse aux environs de 1667. Elle était peu importante et n'eut pas tout d'abord de curé titulaire ; elle était desservie par Basse-Pointe. Son premier curé connu est le Père Thomas Lentillac, qui l'administrait en 1679. En 1684, on lui donna comme limites à l'ouest la Grand' Rivière et à l'est l'habitation du sieur Hardy, devenue plus tard l'habitation Bijou.

« Une église provisoire, écrit l'abbé Simonet, fut bâtie sur le plateau qui domine le bourg tout près de l'endroit où s'élève l'église actuelle. A cette époque, le bord de la mer était couvert de petites cases qui formaient le bourg ; il y avait même là un maître d'école qui apprenait à lire aux enfants. Le presbytère se trouvait à proximité de l'église, à peu près au lieu où il s'élève encore aujourd'hui. »

Les premiers édifices religieux furent sans doute des constructions de fortune, de faibles dimensions et de peu de solidité, ce qui motiva la proposition du major Bègue de les faire reconstruire à neuf. Les habitants partagèrent son avis et offrirent dix-sept mille six cents livres de sucre et quatre cents journées d'ouvriers pour effectuer les travaux. Bègue y ajouta quinze mille livres de sucre de la part du roi.

Avec une telle somme on aurait pu, comme à Basse-Pointe,

se mettre sérieusement au travail, cependant rien ne fut fait. L'année suivante, quand le lieutenant Gémosat fit sa tournée pour voir où en étaient les travaux, il constata qu'ils n'étaient pas commencés.

« Le marguillier de la paroisse du Potiche, écrit-il, n'a pas encore commencé à bâtir un presbytère ni à rétablir l'église, n'y ayant personne dans le quartier qui ait de la résolution pour l'entreprendre. Ils ont déclaré attendre le sieur Jean Roy, conseiller au Conseil Souverain de cette île et capitaine de milice, qui a dans la paroisse une sucrerie, et il doit faire marché avec des ouvriers pour la bâtisse du presbytère et de l'église qui a besoin d'être refaite. »

Gémosat désigne le quartier sous le nom de *Potiche*, nom d'une des principales habitations de la localité ; néanmoins, c'est le nom de *Macouba* qui a prévalu dans la suite. Il parle de construction du presbytère et non de reconstruction, ce qui nous amène à croire que s'il y avait eu précédemment un local quelconque affecté au logement du curé ce n'était qu'un pied-à-terre qui ne méritait pas le nom de presbytère.

Il fallut attendre encore plusieurs années après le passage de Gémosat pour voir la nouvelle église sortir de terre. A ce sujet l'abbé Simonet a écrit :

« Le Père Imbert garda la cure de 1689 à 1691... On s'occupait alors sérieusement de remplacer l'église provisoire par un temple moins humble et moins indigne de la majesté de Dieu. Les notables de la paroisse se cotisèrent entre eux et purent, dès la fin de l'année 1691, s'entendre avec le sieur Gilles Daneille, premier capitaine de Marie-Galante, pour l'entreprise de tout le travail. En cette même année 1691, le Père Vidal avait été nommé curé du Macouba, et c'est lui qui, le 14 février de l'année suivante, posa solennellement la première pierre du nouvel édifice en présence d'une nombreuse assistance » et de tous ses confrères du nord. On y vit en effet les curés de Sainte-Marie, du Marigot, de la Grande-Ance et de la Basse-Pointe.

Les travaux de construction de l'église furent poussés rapidement, de telle sorte que quelques mois après la pose de la première pierre on faisait la bénédiction solennelle du nouveau temple, ainsi que le constate l'acte suivant extrait du registre de la paroisse.

« L'an 1692, le 22 mai, nous soussigné missionnaire apostolique de l'ordre des Frères Prêcheurs, avons solennellement béni l'église de Sainte-Anne et les deux petites chapelles du Saint-Rosaire et de Saint-Antoine-de-Padoue en présence des peuples, le Révérend Père Vidal étant curé et les sieurs François Pinel et François Minet sergents de la compagnie, marguilliers, et le sieur Gilles Daneille, premier capitaine de Marie-Galante, entrepreneur de tout l'ouvrage, le tout ayant été fait fort solennellement. Signé : Frère Pierre Vidal, curé de la dite paroisse, Frère Dominique Breton, missionnaire, Frère Van Haecké, missionnaire, Frère

François Imbert, missionnaire, François Minet, F. Pinel et Daneille. »

Il faut savoir que les habitants de Marie-Galante avaient été chassés de leur île par les Anglais et qu'ils s'étaient réfugiés à la Martinique. Le sieur Dauville — et non pas Daneille comme a lu à tort l'abbé Simonet — premier capitaine de Marie Galante et l'un de ses plus riches habitants, avait pu sauver quelques nègres et une partie de ses effets ; cela lui donna le moyen d'acheter la moitié de l'habitation de Jean Roy où il était de compte à demi avec l'ancien propriétaire.

Ce fut donc lui, et non pas le sieur Roy, qui prit l'entreprise de construire l'église. Les fonds étaient déjà en caisse pour la plupart, depuis 1687, aussi fit-il marcher les travaux rondement. En trois mois l'édifice était achevé et plus grand que celui de Basse-Pointe ; il avait la même largeur et vingt pieds de plus en longueur, soit quatre-vingts pieds en tout ; en outre deux chapelles faisaient la croisée. Il est vrai que le chœur seul était en maçonnerie ; le reste était en bois « avec des balustres tout autour qui servaient de fenêtres ». La chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue servait de sacristie en attendant que celle qu'on avait projetée fût faite ; le confessionnal était dans l'autre. Il n'est pas encore question du clocher.

Comme presbytère, sans doute faute de fonds suffisants, on ne construisit qu'une petite maisonnette en planches de seize pieds en carré soit à peu près cinq mètres sur cinq, sans étage, avec un petit appentis qui servait de véranda et une cuisine.

Le Père Vidal quitta le Macouba au cours de l'année 1693 et la paroisse fut administrée par le curé de Basse-Pointe.

Le samedi 13 février 1694, le Père Labat fut désigné pour aller la desservir. Il était alors au Fonds Saint-Jacques. Il partit à cheval dans l'après-midi accompagné de Robert Popo, son domestique, ayant pour tout approvisionnement un pain, une bouteille de vin et une grande confiance en la Providence.

Il arriva au Macouba sur le soir. Presbytère et église, tout était fermé. Une négresse qui travaillait dans la savane voisine vint lui dire de faire sonner la cloche pour appeler le maître d'école qui était en même temps sacristain. Effectivement, celui-ci s'amena quelque temps après avec les clefs de l'église et du presbytère. Il se disposait à lui aller chercher des œufs pour son souper quand le sieur Dauville, alors marguillier, se présenta. Intrigué par la sonnerie de la cloche, il venait s'informer de ce qu'il y avait de nouveau. Il salua fort poliment le Père Labat et l'invita à venir souper et coucher chez lui. Comme le presbytère était à peu près vide, le Père accepta avec joie. Il remonta à cheval et descendit au bord de la mer par un chemin étroit, taillé dans le roc et côtoyant une profonde falaise. Il en eut la chair de poule dans ce premier parcours ; mais, dans la suite, il fit comme tout le monde, il s'y habitua.

Au bord de la mer, il y avait la maison du maître d'école, celle du chirurgien et quelques magasins où les habitants du

quartier renfermaient leurs sucres en attendant que les barques les viennent chercher.

Du bord de la mer, Labat remonta le morne de l'autre côté de la rivière et arriva chez le sieur Dauville où il fut bien reçu et où il passa la nuit.

Le lendemain était un dimanche. Dans la matinée, il se rendit à l'église, fit connaissance avec la plupart de ses paroissiens, en particulier avec le sieur Adrien Michel, capitaine du quartier ; il chanta la messe et, en bon pasteur, il informa ses fidèles qu'il était entièrement à leur disposition pour l'instruction de leurs enfants et la visite des malades.

Après la messe un bon chocolat l'attendait au presbytère grâce aux soins du sieur Dauville. Il s'y rendit suivi de la plupart de ses paroissiens. Le local était bien trop petit pour les contenir et le capitaine profita de l'occasion pour proposer d'y faire des agrandissements.

« Ces Messieurs, écrit Labat, convinrent de tout et résolurent que l'on se servirait des matériaux de l'ancienne église qui était encore sur pied pour les augmentations que l'on proposait, et que pour les planches, les essentes, les autres bois nécessaires et le paiement et la nourriture des ouvriers, on ferait une quête chez tous les habitants. M. Michel, pour donner l'exemple, promit quelques bois et quarante écus ; ceux qui étaient présents se cotisèrent aussitôt fort généreusement. Mais comme tous les paroissiens n'étaient pas là, on résolut de les assembler le premier dimanche du carême. Nous montâmes ensuite à cheval pour aller dîner chez M. Michel, qui pria M. Dauville, M. Sigaloni, son enseigne, et deux ou trois autres de venir me tenir compagnie. Il prit mon cheval et me fit monter sur le sien qui était fait aux passages difficiles des ravines, afin que je ne courusse aucun risque. »

Le sieur Michel étant plus commodément logé que Dauville, le Père Labat y établit sa demeure jusqu'à ce que le presbytère eût reçu les perfectionnements qu'on voulait lui apporter.

On était au dimanche de la Sexagésime. Sept semaines plus tard, le dimanche des Rameaux, les travaux étaient achevés, le curé pouvait prendre possession de son presbytère. Quels perfectionnements y avait-on apportés ? Le Père Labat n'en dit pas un mot. De quoi était composé son ameublement ? Même silence. Cet ameublement ne devait pas être très riche, aussi le Père accepta-t-il avec reconnaissance les cadeaux de Mme Michel : deux nappes et une douzaine de serviettes. Il n'accepta pas avec moins de plaisir un baril de farine de manioc et surtout deux dames-jeannes de vin de Madère et des Canaries et les volailles dont le gratifièrent ses paroissiens.

En même temps qu'on installait le Père Labat dans son presbytère, on délimitait sa savane et on l'entourait d'une bonne clôture. Le bon Père était bien chez lui. Il y resta deux ans. Il n'aurait sans doute pas demandé mieux que d'y rester plus longtemps, mais on l'appela à la Guadeloupe où l'on voulait utiliser

ses talents, et, quand il revint à la Martinique, il trouva à sa place un religieux qui n'avait nullement l'envie d'en sortir et il se résigna à accepter un autre emploi.

Au temps du Père Labat, il y avait mille trois habitants dans la paroisse. Sur ce nombre, on comptait deux cent quatre-vingt treize communicants ; cinquante-huit noirs n'étaient pas encore baptisés.

Le Macouba était alors un centre de pèlerinage très fréquenté en l'honneur de Sainte Anne, patronne de la paroisse. En 1694, il y eut une telle affluence de pèlerins que cinq confesseurs furent mis à contribution pour entendre les confessions. Ce pèlerinage a périclité depuis et il y a longtemps qu'on n'en entend plus parler.

En 1743, le Père Mane, préfet apostolique des Dominicains, donne du Macouba le compte rendu suivant.

« La paroisse du Macouba est limitrophe d'un côté de la paroisse du Prêcheur desservie par un Révérend Père Jésuite. Les limites sont dans un endroit qu'on nomme l'Ance du Souffleur, éloignée de près de trois lieues de la maison presbytérale et de l'église par des chemins très scabreux et entourés de précipices, en sorte que si les habitants étaient fort nombreux de ce côté-là, un seul religieux ne pouvait pas la desservir. Elle est limitrophe de l'autre côté à la paroisse de la Basse-Pointe et en est séparée par une ravine qui sert de bornes à l'habitation de M. Acquart, éloignée d'une bonne demi-lieue de l'église et du presbytère et bornée dans le haut des terres par la Montagne Pelée qui la sépare de la paroisse de Saint-Pierre desservie par les Révérends Pères Jésuites. La paroisse n'est pas fort peuplée pour son étendue. n'y ayant que cinquante-deux feux qui donnent le pain bénit et les habitants n'y sont pas fort aisés, y en ayant beaucoup de pauvres. Le presbytère est petit, cependant assez logeable pour un seul religieux, avec une petite savane sur les cinquante pas du roi, mais l'église menace ruine et a besoin d'être réparée sans quoi elle croûlera bientôt, ce qui jettera les habitants dans une dépense qu'ils auront peine à supporter. Le religieux desservant ladite paroisse, nommé E. Silvy, représenta cela à M. l'Intendant dans sa dernière visite le 26 octobre 1741, et en conséquence M. l'Intendant ordonna une assemblée des paroissiens pour y délibérer sur la réparation de l'église, et s'imposer pour cela les sommes nécessaires. La délibération a été faite, les habitants se sont imposés les sommes convenables par tête de nègre. Messieurs le Général et Intendant ont confirmé la délibération et ordonné au marguillier de recueillir les sommes imposées. Mais le marguillier n'a pas rempli son devoir et ne s'est donné aucun mouvement, laissant cet ouvrage à son successeur. Les habitants, peu satisfaits de cela, prétendent qu'il doit faire faire cette réparation et la chose est pendante devant M. l'Intendant qui ordonnera sans doute ce qu'il jugera de plus convenable. Le curé y jouit d'une pension de neuf cents livres de sucre brut et son casuel peut aller à cent soixante livres. Il peut avoir cent cinquante blancs et personnes libres, et enfin huit cents nègres. »

Le Père Mane empiète sur ses voisins quand il donne l'anse du Souffleur comme limite du Macouba du côté du Prêcheur ; on sait que dès la création de la paroisse c'est la Grand' Rivière qui bornait ses confins et les Jésuites y établirent une chapelle dès la fin du xvii^e siècle.

Le presbytère est petit, dit le Père Mane. On doit donc croire que les travaux exécutés à l'arrivée du Père Labat n'ont pas eu une bien grande importance.

L'église, construite en 1692, menaçait ruine après cinquante ans d'existence. On recueillit les fonds nécessaires à sa reconstruction, et si la négligence d'un marguillier retarda l'exécution des travaux, cette négligence fut bientôt réparée. C'est sans doute alors que l'on construisit en murs toute la partie de l'église qui avait été primitivement construite en bois, et cette restauration a maintenu l'édifice en état convenable jusqu'en 1813.

« Les exercices du culte, a écrit l'abbé Simonet, n'ont jamais été interrompus dans la paroisse pendant la période révolutionnaire ; elle fut alors régulièrement desservie par les Révérends Pères Grobel et Deleporte, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

« Le 22 juillet 1813, un coup de vent terrible dont on a conservé le triste souvenir jusqu'à nos jours, enlève la toiture de l'église paroissiale comme un fêtu et ne laisse debout que les quatre murs dégarnis de leurs contrevents. Il était dès lors impossible d'y faire les cérémonies du culte ; à partir de ce jour jusqu'au mois d'août 1827, les habitants du Macouba allaient entendre la messe et recevoir les sacrements à la Basse-Pointe où M. Wagner était curé. »

« Le 6 avril 1823, les habitants notables de la paroisse se réunirent pour décider le rétablissement de leur église détruite depuis dix ans. Pour cela, ils s'imposèrent à raison de trente-six livres par tête de nègre payant droit.

C'était une somme assez forte et tous les habitants n'étaient pas d'humeur à la verser ; plusieurs préféraient s'adjoindre à la paroisse de Basse-Pointe plutôt que de reconstruire leur église et ils en écrivirent au gouverneur. Une nouvelle réunion des habitants eut lieu le 4 avril 1824. Les avis furent à peu près partagés.

Donzelot, alors gouverneur, qui avait approuvé la décision du 6 avril 1823, maintint ce qui avait été décidé. « Attendu, dit-il, que cette réédification est dans l'intérêt de la religion et de la morale et des familles des habitants ;

« Considérant que les habitants du Macouba doivent trouver dans leur paroisse les secours de la religion et les instructions évangéliques (nécessaires) ;

« En conséquence, nous confirmons dans toute sa teneur notre homologation de la délibération du 6 avril 1823 ;

« Ordonnons que les travaux de la réédification de l'église et du presbytère soient repris immédiatement. »

Le 3 juillet 1825, les notables réunis autorisèrent les trésoriers marguilliers en charge à traiter avec l'entrepreneur pour la

reconstruction de l'église et à lui compter onze mille cinq cents livres.

Après la lenteur des délibérations succéda la lenteur de l'exécution et ce n'est que deux ans plus tard que l'église put être livrée au culte. Elle fut bénite solennellement le 29 juillet 1827 par l'abbé Carrand, préfet apostolique, comme l'atteste le compte rendu suivant :

« L'an 1827, le 29 juillet... jour où s'est célébrée la fête de Sainte Anne, nous soussigné préfet apostolique de la Martinique, assisté de M. l'abbé Augero, vicaire du Mouillage en la ville de Saint-Pierre, avons solennellement béni l'église de la paroisse du Macouba selon la cérémonie usitée dans l'Eglise et célébré ensuite une grand' messe solennelle en présence de M. le commissaire commandant de la dite paroisse, de Messieurs les habitants et d'une foule immense de fidèles. En mémoire de quoi nous avons donné le présent acte que nous avons signé de notre main. »

Tout en reconstruisant l'église, on avait aussi reconstruit le presbytère pour lequel les paroissiens avaient dû s'imposer à raison de sept francs par tête de nègre payant droit. Dès qu'il fut achevé, on autorisa le marguillier en charge à retirer « des mains de M. l'abbé Wagner, curé de Basse-Pointe et desservant de cette paroisse, les ornements et l'argenterie appartenant à la paroisse, conformément au récépissé qui fut fourni dans le temps par le dit abbé, et à faire réparer, vendre ou remplacer, envoyer en France tout ou partie des dits effets selon qu'il le jugera à propos et après s'être concerté avec M. le vice-préfet apostolique ».

Pour rebâtir les dépendances, on utilisa les fonds capitalisés des fondations et la paroisse eut à charge « de faire célébrer chaque année à perpétuité et à ses propres frais un service unique et solennel pour toutes les fondations ».

Les édifices religieux étant remis à neuf, le presbytère meublé, il ne manquait plus qu'un curé à la paroisse ; il fut nommé sans tarder : ce fut l'abbé Augero.

Le terrain du presbytère n'avait qu'une clôture en bois qu'il fallait réparer sans cesse. Le 13 septembre 1835, les habitants s'imposèrent à raison de un franc cinquante par travailleur pour faire une clôture en maçonnerie.

Le 6 mai 1837 eut lieu la bénédiction d'une cloche qui reçut le nom de *Marie-Angélique*.

Qu'avait-on comme clocher à cette époque ? Probablement une installation de fortune trop basse pour que les cloches puissent bien se faire entendre. En 1838, il fut question de construire un clocher pour lequel on frappa une imposition de deux francs par travailleur.

La construction projetée fut-elle vraiment exécutée ? Ou ne fit-on qu'une installation provisoire ? On peut se le demander quand on voit, en 1879, le Conseil de fabrique délibérer « sur le moyen le plus immédiat et le moins coûteux de placer la grosse cloche dans l'ancien clocher dont la base en pierre de taille offre les garanties de solidité suffisantes. On décida de donner mille

deux cents francs à M. H. Renard pour, avec les matériaux du clocher actuel provisoire, remettre en état l'ancien et y mettre la cloche ».

La grosse cloche dont il s'agit s'appelait *Pauline*. Elle avait été donnée en 1877 par les héritiers de M. Paul des Grottes. Une autre cloche fut bénite en 1880 ; elle porte le nom de *Hélène-Henriette-Marie-Angélique*. Elle rappelle la Marie-Angélique qui parut au clocher en 1837 et qui avait tant sonné qu'elle s'était brisée.

Une troisième cloche, la plus petite, avait été donnée en 1858 par M. Joseph Marie des Grottes.

Pour que ces cloches puissent être entendues au loin, il leur fallait un clocher convenable ; c'est ce que souhaitaient tous les paroissiens aussi bien que le Conseil de fabrique ; l'abbé Simonet y collabora de tout son pouvoir et, le 23 mai 1880, le Conseil le félicita d'avoir doté « la paroisse d'une construction élégante, gracieuse et solide » pour la somme de quatre mille six cents francs. Le projet de confier les travaux au sieur Renard n'avait donc pas abouti. Le clocher, qui s'éleva sous la direction de l'abbé Simonet, était-il si solide qu'on voulait bien le dire ? C'est contestable, car six ans plus tard l'abbé Menut signalait qu'il était en si mauvais état qu'il constituait « un danger permanent pour la population ».

Les cloches sont l'un des principaux articles dans l'ameublement d'une église, mais elles ne sont pas tout ; les vases sacrés, les ornements, la lingerie ne sont pas moins nécessaires. L'abbé Tricottet y pourvut en 1863 en faisant une commande qui s'éleva à dix mille cinq cent soixante-deux francs. Ornements, chandeliers, lingerie, tout fut renouvelé ; l'église était convenablement meublée.

Elle n'était pas encore carrelée. Elle le fut par les soins de la famille Des Grottes en 1880. En cette même année, elle fut en outre l'objet de « grosses réparations », et quand tous les travaux furent achevés, elle fut consacrée par Monseigneur Carméné le 8 février 1881.

Depuis cette époque, deux cyclones ont passé sur la colonie ; seuls les murs de l'église survécurent à leur passage. Dans la suite, on remit une toiture à la grande nef et cette nef servit d'église et de sacristie jusqu'à la Séparation.

Le Macouba fut desservi par des Dominicains depuis sa fondation jusqu'à l'Empire et ensuite par des séculiers jusqu'à la Séparation. Voici la liste à peu près complète de ses curés.

Dominicains :

Thomas Lentillac	1679
Jérôme Lantrat	1683 à 1685
Claude Verdier	1685 à mars 1686
Etienne Astruc	mars 1686 à août 1687
Du Veyrier	1688

Jean Hyacinthe Balzaget	1688
François Imbert	1689 à 1691
Jean Pierre Vidal	1691 à juillet 1693
J.B. Labat	1694 à 1696
Louis Rosié	1696 à 1707
Thomas Belon	1707 à 1742
Silvy	1742 à 1750
Sylv. Dominique Michon	1750 ?
Tardif de la Borderie	1765 et 1771
Cordier	1776
S.D. Michon (2 ^e fois)	1780 à 1789
Gérard, prêtre (intérim)	1785 et 1789
Paul Montagnard	1789 à 1793
Grobel	1793 à 1795
Jh Valentin Deleporte	1795 à 1806
Flandin	1807 à 1810
Desservi par Basse-Pointe.	

Séculiers :

Augero	1827 à 1829
Walsh, Jacquier, Callet	1829 à 1830
Goux (intérim)	1832
Marchési	1830 à 1837
Mimoso	1837 à 1839
J. Ph. Rocafort	1839 à 1844
Salmon	1844 à 1845
Thiénot	1845
Roussilhe	1846-1849
Molénat	1849 à 1851
Garnier	1851 à 1853
Claris Justin Joseph	1853
Pérignon	1854 (janvier-mars)
Dantoin Pierre (cesse ses fonctions et regagne la France) ..	1854
Petit et Terral	1855 à 1857
Tissot Pierre Henri	1857 à 1859
Tricottet Diogène Edouard	1859 à 1866
Brunel	1866 à 1874
Levet Joseph	1874 à 1875
Parel Jean Baptiste	1875
Martial Jean François	1876 à 1878
Outil (ou Cotil)	1878 (oct. et nov.)
Simonet Edmond François	1878 à 1885
Menut Louis Sébastien	1885 à 1886
Binvignat André	1886 à 1889
Le Scanvic Jean François	1889 à 1892
Quilliou Joseph	1892 à 1895
Miquel Léon Adrien	1895 à 1897
Altéroche	1897 à 1899

Préher Joseph	mai 1899 à juillet 1901
(puis de mars 1902 au volcan)	
Sommier (curé Gr. Rivière)	1901
Fruit Joseph dess. paroisse du nord de	1902 à 1903
Bally Henri	1904 à 1906
Cornand François	1906 à 1907
Domas Alphonse	1907 à 1910
de Jaham Eugène	1910 à 1912

La plupart de ces curés ont eu leur précis bibliographique dans d'autres paroisses, je n'y reviendrai pas. Voici quelques notes sur les autres.

Le Père Jean Vidal fit profession le 9 novembre 1681 à Avignon. De la Martinique il passe à la Guadeloupe où il est curé de Saint-Hyacinthe en 1700. Il revint ensuite à la Martinique et mourut en mer en rentrant en France le 8 avril 1713.

Le Père Michon était créole de la Martinique. Il fit profession à Toulouse vers 1741. Il fit tout d'abord du ministère à la Martinique où mourut son père en 1742 et où nous le trouvons lui-même en 1749. Il vint au Macouba en 1750 et desservit cette paroisse en même temps que Basse-Pointe pendant une quinzaine d'années, de 1750 à 1765 ; il disparaît pendant dix ans, revient à ses deux paroisses en 1780, laisse Basse-Pointe pour ne s'occuper que du Macouba et finit sa carrière active en 1789. Il avait alors soixante-dix ans.

Le Père Joseph Valentin Deleporte était natif de Lille. Il mourut au Macouba le 15 novembre 1806, à l'âge de soixante-quatre ans.

Molénat Jean Justin naquit à Saint-Cyprien, dans l'Aveyron, le 14 octobre 1800. Inscrit au cadre en 1845, il fut vicaire au Lamentin. Nommé curé du Macouba, il fit venir auprès de lui une jeune fille qu'il faisait passer pour sa sœur et ce n'était pas vrai. A la suite d'un charivari, l'évêque fut obligé de le renvoyer. Il fut rayé du cadre le 15 février 1851. Il partit pour Grenade où il desservit la paroisse de Saint-David (1851-1852) ; il passa à Sainte-Lucie et fut curé de l'Anse-à-la-Raye (1852-1856) ; en 1856, il revint à la Martinique, fut réinscrit au cadre et nommé aumônier de l'hospice de Saint-Pierre ; il quitta de nouveau le diocèse l'année suivante, reparut à l'Anse-à-la-Raye en 1860, y resta quatre ans et disparut.

Tissot Pierre Henri naquit à Saint-Germain-les-Arlay, dans le Jura, le 16 mai 1827. Il acheva ses études au séminaire de Saint-Pierre, fut auxiliaire à la cathédrale en 1854, vicaire au François, puis curé du Macouba de 1857 à 1859. Nommé à Sainte-Anne le 9 décembre 1859, il partit en congé de convalescence en octobre 1860 et ne paraît pas être revenu.

Brunel Antoine naquit à Ecotay l'Orme, dans le département du Rhône, le 3 juin 1830. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit, partit pour la Martinique en septembre 1857, fut professeur

à l'Institution Sainte-Marie, vicaire à Basse-Pointe, à Sainte-Marie, curé du Macouba de 1866 à 1874, auxiliaire au Centre en 1878, enfin aumônier de l'hospice de Saint-Pierre où il est mort. Il n'a rien de commun avec l'abbé Brunel qui fit des achats d'ornements et de chandeliers pour le compte de l'abbé Tricottet et de la paroisse du Macouba.

Martial Jean François naquit à Nantes, le 3 janvier 1831. Il acheva ses études au séminaire de Saint-Pierre, fut inscrit au cadre en 1856, fut professeur à l'Institution Sainte-Marie en 1856, vicaire au Saint-Esprit en 1857, à Trinité en 1859. En 1860 il obtint un congé pour aller à Cayenne, revint à Trinité, fut aumônier de l'hospice de Fort-de-France en 1862 puis de l'hôpital militaire, curé des Trois-Ilets en 1875, du Macouba en 1876, et c'est là qu'il mourut le 27 juillet 1878 à l'âge de quarante-sept ans.

Ceux qui l'ont connu prétendent qu'il se parfumait comme une jeune fille.

Simonet Edouard François, originaire des Vosges, fut inscrit au cadre en 1873, vicaire au Lamentin, au Mouillage, puis curé du Macouba de 1878 à 1885. Grand musicien, il alla ensuite comme organiste à la cathédrale. Devenu goutteux, il fut obligé de rentrer en France où il mourut.

Il dépensait et gaspillait tout ce qu'il avait. Etant curé du Macouba, par exemple, il allait à Saint-Pierre acheter une caisse de champagne ; en revenant il le faisait goûter au Morne-Rouge, à l'Ajoupa Bouillon, etc. ; il en vidait un bon nombre de bouteilles.

En 1881, il fit bénir son église ; il invita tout le clergé à la fête. Ses paroissiens fournirent cadeaux, moutons, vins, etc., tout ce qu'il fallait. Il n'en dépensa pas moins mille quatre cents francs de sa poche !! Devenu goutteux, il fut obligé de demander des secours pécuniaires à Monseigneur de Cormont.

Binignat André naquit en 1859. Inscrit en 1878, il fut vicaire au Lamentin en 1880, curé de Case-Navire en 1883 et du Macouba de 1887 à 1888. Il mourut à Saint-Pierre à la suite d'une opération. *Potabat plus quam decebat.*

LAMENTIN

Quand le major Bègue fit la visite des paroisses en 1687, celle du Lamentin n'existait pas encore. Le vaste territoire qui s'étend du Fort Royal au Cul-de-sac-à-Vaches n'avait aucune église paroissiale. On n'y voyait qu'une humble chapelle dans la région du Trou-au-Chat où le curé du Cul-de-sac-à-Vaches venait parfois dire la messe. Pourtant, ce quartier était fertile et les colons s'y multipliaient ; il fallut songer à y installer un curé à poste fixe. On en prit la décision le 10 octobre 1687 ; la nouvelle paroisse devait s'étendre depuis la rivière du Lamentin à la Rivière-Salée.

Or, il y avait dans cet espace deux groupes d'habitations assez éloignés l'un de l'autre, l'un à la rivière Lézard et l'autre au Trou-au-Chat. Un endroit propice à l'établissement d'un centre religieux intermédiaire n'était pas facile à trouver et n'aurait donné satisfaction ni aux uns ni aux autres ; en conséquence, il fut décidé d'y créer deux paroisses, l'une à la Rivière-Lézard et l'autre au Trou-au-Chat.

Où se trouvait l'agglomération de la Rivière-Lézard ? D'après l'abbé Mauclair, qui a laissé sur le Lamentin des notes très intéressantes que je mettrai largement à contribution, la première chapelle de la paroisse se serait élevée sur la rive gauche de la rivière non loin de la Jonction. Il écrit :

« On prétend que la première messe dite au Lamentin a été célébrée sous un magnifique figuier maudit. Les ruines de cet arbre placé sur la savane de la sucrerie Durocher ou de Cherfily, font regretter une jolie tonnelle à ombrage fabuleux et donnent à penser qu'un Capucin a dû avoir la tentation de bâtir sur ce plateau, à côté de cet arbre séculaire, un presbytère et une église. »

C'est probablement en ce lieu, plutôt par la volonté des habitants que par les caprices d'un Capucin, que fut établie la paroisse de la Rivière-Lézard. Dès l'année 1688, on enterrait les morts dans son cimetière et dès l'année suivante elle eut son desservant.

Mais alors il n'y avait pas de chemin ; on arrivait à la nouvelle église par la rivière. Or, ses fréquents débordements la rendaient souvent inutilisable et dangereuse. Bientôt on se rendit compte que la rivière du Lamentin était beaucoup plus paisible et plus facile à remonter et l'on choisit sur ses bords un emplacement plus abordable où l'on transporta église et presbytère et l'on recula les limites de la paroisse dans la direction de Fort-Royal. Ce transfert eut lieu probablement vers l'année 1699. A cette date on note, en effet, plusieurs baptêmes *faits au presbytère*, l'église étant alors en construction.

Nous ne savons rien des édifices religieux du Lamentin jus-

qu'au XIX^e siècle. L'histoire de la paroisse se rattache tout entière aux curés qui l'ont desservie. Nous allons en donner la liste et nous dirons ensuite ce qui se rapporte à chacun d'eux, dans la mesure du moins où nous en avons connaissance.

LISTE DES CURÉS

Capucins :

Zéphirin	octobre 1689
Léon	juillet 1691
Victor	septembre 1691
Denys	mai 1692 à août 1693
Ignace de Vire	novembre 1693 à juin 1703
Damase	juillet 1703
Ausbert	décembre 1703 à avril 1709
Victor de Paris	juin 1704 à mai 1705
Eustache de Rouen	mai 1709
Jean Jacques	juillet 1709
Henri d'Aigues	juillet 1709 à mai 1715
Appolinaire	juillet 1715 à juillet 1721
André	août 1721
Alexandre	septembre 1721 à juillet 1723
Sylvestre	juillet 1723
Bonaventure	octobre 1723 à janvier 1726
Jean Damascène	février 1726 à septembre 1730
Michel d'Alençon	septembre 1730
Louis François	janvier 1731 à février 1733
Denys	février 1733 à mai 1738
Edouard	juin 1738 à septembre 1740
Jean Chrysostome	novembre 1740
André	avril 1741 à novembre 1746
Cyprien	février 1747 à décembre 1747
André	février 1748 à octobre 1754
Emilien de Fécamp (auxiliaire) ..	1753 à 1754
Benjamin	octobre 1754 à juin 1763
Yves de Cherbourg	août 1763 à novembre 1766
Mathieu	novembre 1766 au 4 mai 1787
Paulin	mai 1787 à janvier 1793

Séculiers :

Lacoste (curé du Trou-du-Chat)	1793
Frugière (curé du François) ..	1794
Théodore Lahale	septembre 1794 à 1811
Pothier de la Germondaye	novembre 1811 à 1813
Fais	1813 à 1821
Caillaux	1821 à 1824
Landa Michel	1824 au 13 février 1838
Gausserand	1838 à 1842
Géronimy	1842 à 1846
Brunet Jean-Baptiste	1846 à 1848

Mauclair	1848 à 1865
Fleuriste	1865 à 1866
Le Cornu	1867 à 1872
Vivier	1873 à 1880
Surgès	1880 à 1887
Lambolez	1887 à 1892
Saint-Aude	1892 à 1913
Tostivint	1913 à 1929.

Les Capucins ont desservi le Lamentin jusqu'en 1811. La plupart d'entre eux sont des inconnus sur le compte desquels nous n'aurons rien à dire. Le premier nom qui émerge est celui de Victor de Paris. Il est chargé de la paroisse une première fois en 1691, après quoi on le perd de vue. Il est au Trou-au-Chat de 1701 à 1703, puis une deuxième fois au Lamentin de 1704 à 1705. Il critiqua violemment ses confrères, leur reprochant de ne penser qu'à se divertir, à amasser de l'argent, à faire des cabarets de leurs presbytères, buvant et fumant comme des soldats, etc... Par suite il fut renvoyé en France.

Le frère André parut au Lamentin en 1721, de 1741 à 1746 et de 1748 à 1754. D'après Mauclair, il fut un prodige de zèle, mais affligé par la fièvre il fut obligé d'accepter un poste moins malsain.

Le Père Benjamin — appelons-le Père puisque c'est sous ce nom qu'il est ordinairement désigné — est bien connu dans les archives où il y a sur son compte une abondante documentation.¹ Il était arrivé depuis un an à la Martinique quand il fut nommé curé du Lamentin.

N'oublions pas qu'à cette époque c'était aux paroissiens à s'occuper de tout le côté matériel du culte y compris la nomination et le salariat des employés.

Le 12 octobre 1755, les habitants du quartier étaient assemblés au presbytère pour délibérer sur la clôture du cimetière et sur la concession d'une savane au Père curé. La délibération finie, les habitants demandèrent au curé quelles étaient les plaintes qu'il avait à formuler contre un nommé Marc qui remplissait depuis douze ans les fonctions de chantre et de sacristain dans la paroisse.

De quelle manière cette demande lui fut-elle faite ? Je l'ignore. Peut-être était-elle entachée de reproches. En tout cas le Père Benjamin se fâcha ; il répondit qu'il n'entendait pas qu'on fit aucune délibération sur ce sujet au presbytère qui lui appartenait, qu'il ne voulait pas qu'on y fit à l'avenir aucune délibération, qu'elles devaient se faire à l'église au banc d'œuvre, que d'ailleurs cette assemblée n'était qu'une cabale. Il eut des paroles outrageantes pour le sieur A. Desmé, ancien marguillier ; il traita un sieur Béroutte de séditieux et il défendit au chantre de paraître dans l'église avec son surplis et d'y faire aucune fonction « malgré

1. Col. F.3, 28.

la soumission que le dit chantre lui fit en présence de toute l'assemblée au cas qu'il eût pu lui manquer en quelque chose ».

L'assemblée se retira donc au banc d'œuvre, dressa procès-verbal de ce qui venait de se passer et l'envoya à l'intendant. Celui-ci le communiqua au Père Charles François, supérieur de la mission.

Le Père Charles François manda le Père Benjamin, entendit ses explications et, sur sa manière d'expliquer les choses, embrassa son parti sans réserve. Il répondit à l'intendant que son religieux s'était comporté dans la circonstance avec autant de décence que de modération et il demanda :

1° Que le chantre fût châtié et puni d'avoir brouillé le curé et les paroissiens ;

2° Que le sieur Platelet de la Tuilerie fût cassé de sa charge de marguillier pour avoir fait des imputations outrageantes au dit religieux ;

3° Que le procès-verbal fût rayé des registres ;

4° Que le marguillier, en son nom et en celui des habitants, fasse des excuses au Père curé.

A l'encontre de ces exigences, le marguillier proteste énergiquement ; la querelle s'envenime.

Mis en demeure de formuler ses plaintes contre son sacristain-chantre, le Père Benjamin prétend qu'il lui cache le linge d'église, qu'il passe en laïc dans le sanctuaire (!), qu'il se permet de monter à l'autel pendant le Saint Sacrifice (!), etc...

A ces mesquineries, le marguillier oppose un démenti formel et il découvre le véritable motif de mécontentement du Père curé. En vertu d'une coutume locale, le chantre était chargé de faire les recettes de fabrique et il avait refusé de majorer de cinquante pour cent la part qui, selon le tarif, revenait au curé. De là, mésintelligence et brouille.

Une interminable série de notes et d'explications s'ensuivit entre le marguillier et l'intendant d'une part, et entre l'intendant et le supérieur des Capucins d'une autre. Enfin, après un an de discussions, par ordre du général et de l'intendant du 14 novembre 1756, le chantre fut congédié.

La paix ne fut point rétablie pour cela. Il fallait choisir un nouveau chantre et ce soin incombait aux paroissiens. Réunis en assemblée le 14 janvier 1757, les habitants du Lamentin choisirent pour chantre et sacristain le nommé Pierre Garceau qui avait été longtemps chantre à la Trinité avec le Père Faget, et qui était pour lors précepteur chez le sieur Gaudin de Vallées, habitant de la Trinité.

Le Père Benjamin l'aurait accepté comme chantre, mais pour remplir les fonctions de sacristain il proposait l'abbé Duparc, maître d'école au Lamentin, faisant le catéchisme et rendant service à la paroisse.

Or, Garceau n'avait quitté sa place à la Trinité qu'à la con-

dition de remplir à la fois les fonctions de chantre et de sacristain qui lui valaient annuellement huit cents livres d'une part et quatre cents de l'autre ; un seul de ces deux gages, disait-il, n'aurait pas suffi à son entretien.

Alors le Père Benjamin proposa l'abbé Duparc pour remplir les deux charges. Les paroissiens furent invités à inscrire sur un registre à deux colonnes le nom qu'ils préféraient. Garceau eut la majorité et l'intendant approuva sa nomination.

Le nouvel élu vint au Lamentin et se présenta au curé.

« Je vous suis bien obligé, répondit le Père Benjamin, j'ai un chantre. »

Garceau se rendit auprès du marguillier et lui fit part de l'accueil qu'il avait reçu. « Tranquillisez-vous, lui dit Platelet, je m'en vais voir le Père. »

Il y alla et lui montra l'ordonnance de l'intendant.

Le Père Benjamin la prit et la mit dans sa poche en disant qu'il allait la communiquer à son supérieur.

Cependant, certain de sa nomination, Garceau se présenta dans le chœur pour chanter. Mais le curé lui dit : « Monsieur, n'entrez pas ici, l'entrée n'est permise qu'aux gens du clergé ». Le chantre se retira au banc du sieur de la Tuilerie.

Le dimanche suivant, sur les conseils du marguillier, il alla trouver le curé pour lui demander son agrément et son amitié. Le curé lui répondit : « Oui, Monsieur, vous pouvez aller chanter la messe ».

Garceau chanta seul ; car le curé avait défendu aux gens qui prétaient habituellement leur concours en pareille circonstance d'y venir encore. Seuls les acolytes chantèrent avec lui, mais de façon discordante, poussant « même des cris et des hurlements » de manière à le troubler, et cela durant toute la messe sans que le curé leur fit la moindre observation.

Après midi, Garceau alla trouver le curé pour lui demander quelles Vêpres et quelles commémoraisons il fallait chanter.

Le curé lui répondit : « Chantez tout ce que vous voudrez ».

« — Mais mon Père, dit Garceau, je ne puis chanter que ce que vous me dicterez ? »

« — Eh bien, Monsieur, puisque M. de la Tuilerie vous a établi chantre, il vous dira ce que vous avez à chanter. »

« — Dirons-nous les vêpres du dimanche ? »

« — Oui, Monsieur, mais au reste vous n'aurez jamais mon agrément ; vous chanterez seul, je vous éloignerai tout secours et je tâcherai de vous faire troubler. » Ce qu'il fit en effet. Le même trouble mentionné pour la messe se reproduisit aux vêpres. En entonnant l'hymne du dimanche, il entendit le curé et l'abbé Duparc entonner l'hymne d'un martyr. C'était le dimanche de la Quinquagésime. Le même désordre se reproduisit le dimanche suivant. Alors M. de la Tuilerie invita le chantre à cesser de chanter en attendant la décision du gouverneur.

Dans chaque église il devait y avoir un fauteuil, un prie-Dieu et un tapis que l'on mettait du côté de l'épître pour le gouverneur

quand il était de passage. Le Père Benjamin les mit en place et y installa l'abbé Duparc, son protégé.

Un de ses paroissiens, M. Baillardel de la Renty, lui fit dire de cesser ces macaqueries.

Le Père Benjamin répondit : « J'ai appris qu'on s'était formalisé dimanche dernier de ce que l'on avait mis un prie-Dieu et une chaise pour asseoir, à défaut de banc, un ecclésiastique dans le chœur de mon église.

« Il s'agit, pour matière du dit procès, d'une chaise de paille et d'un prie-Dieu de bois placé à côté de cette chaise, de la situation des dits bois et paille et le tout au côté droit du chœur, contigu à la balustrade pour la forme ; il s'agit de savoir si j'ai le droit de placer bois et paille dans le dit lieu. D'où l'on conclut sans doute que les droits du gouvernement dont l'on se dit protecteur sont lésés et outragés.

« A quoi j'ai l'honneur de répondre, Monsieur, pour satisfaire à votre curiosité... que les dits bois et paille étaient devant votre banc, ce qui n'aura pas manqué de vous offusquer la vue et de faire prendre occasion de là aux partisans de la plaidoirie à vous exciter à prendre fait et cause dans le cas susdit qui sûrement doit leur paraître bien grave.

« ...Je condamne les dits bois et paille à un exil perpétuel du dit lieu d'où ils ne pourront sortir que du consentement et par écrit de ceux qui ont murmuré sur leur emplacement téméraire. Et pour les punir de leur témérité, j'ordonne à l'instant à mon valet qu'ils soient incessamment portés par lui dans le lieu de leur exil. Et moi, pour mon inadvertance, je me sou mets à être méprisé et vilipendé dimanche prochain tant avant qu'après la grand' messe, sur le perron de mon église...

« Frère Benjamin, curé du Lamentin. »

Le conflit entre curé et paroissiens s'envenima de telle sorte qu'il fallut de nouveau l'intervention des autorités. L'intendant ordonna une enquête. Elle eut lieu le 13 avril 1757 chez Camboularet, notaire au Lamentin. Elle fut entièrement défavorable au Père Benjamin.

Déjà le 5 février 1756, le procureur du roi avait écrit à l'intendant : « Il semble qu'il serait temps d'en imposer à ce petit cerveau brûlé qui n'est point fait pour une paroisse aussi considérable ». Même les plus sages de la paroisse lui avaient fait dire de se dispenser de venir chez eux à moins qu'il n'y soit appelé par les fonctions de son ministère.

Le Père Charles n'en défendit pas moins son subordonné de toutes ses forces. Aucune entente ne put avoir lieu entre lui et le général. Alors, le conflit fut porté à la Cour accompagné d'une abondante documentation.

La France était alors engagée dans la funeste guerre de Sept ans ; le ministre avait à résoudre des problèmes autrement plus importants que ces mesquines querelles de moines et les documents expédiés s'endormirent dans la poussière des archives.

En 1762, survint l'invasion des Anglais. Le Fort Royal étant tombé entre leurs mains, le Lamentin se hâta de capituler pour éviter d'être incendié et pillé.

Après la paix, le Père Benjamin fut signalé par le marquis de Fénelon, gouverneur, comme « ayant été le principal instrument de la capitulation et un sujet dangereux qui aurait dû être châtié depuis longtemps en raison des troubles et des désordres qu'il mettait dans son quartier ».

En conséquence, ordre fut donné au général, de la part du roi, de le faire repasser en France pour rendre compte de sa conduite.

Le Père Benjamin revint à la métropole en janvier 1764. Il se présenta à Versailles pour se justifier mais il ne fut pas reçu. Quelques mois plus tard, il s'évada de son couvent de Normandie et passa en Angleterre. Il se présenta à Monseigneur Chaloner, vicaire apostolique à Londres, comme une victime de ses sentiments anglophiles. Chaloner l'agréa volontiers et le chargea de l'administration religieuse de la Grenade. Comme cette île avait été française jusqu'au traité de Paris, qu'on y parlait français, que les Capucins des Antilles y desservaient plusieurs paroisses, il n'était pas trop dépaycé par le poste qu'on lui confiait. Il se rendit donc à la Grenade, s'installa dans la principale paroisse, celle de Saint-Georges, et l'administra de 1764 à 1770.

Eut-il des difficultés là comme au Lamentin ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons c'est qu'il en eut de grosses avec le Père Charles François, son ancien supérieur, son ancien protecteur de la Martinique, qui lui administra à cette occasion un qualificatif peu flatteur ; ce que nous savons aussi c'est qu'il quitta Saint-Georges en 1770 et nous le perdons momentanément de vue.

Il regrettait la Martinique malgré l'acrimonie de ses rapports avec les Lamentinois et il aurait voulu y retourner. En 1777 il en fit la demande. Mais des ordres sévères étaient donnés à son sujet ; on lui fit savoir qu'il devrait tout d'abord rentrer en France pour rendre compte de sa conduite. C'était un emprisonnement qui l'attendait. Le Père Benjamin ne s'y hasarda pas ; il resta à la Grenade où il mourut en cette même année 1777.

Trois ans après le départ du Père Benjamin parut au Lamentin le Frère Mathieu. Autant le premier était original et excentrique, autant l'autre était raisonnable, rangé et posé. On a dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire ; on peut en dire autant des gens ; voilà pourquoi le Frère Mathieu n'en a pas.

Il était originaire de la Haute-Saône, de Gray ou des environs, où il naquit vers l'année 1726 et où il fut baptisé sous le nom de Xavier Perrin. Il entra chez les Capucins de Rouen, partit pour la Martinique en 1762 et fut nommé curé du Lamentin en 1766. Il y passa vingt et un ans en faisant le bien et il ne quitta la paroisse que pour partir pour l'éternité. Il mourut le 4 mai 1787, âgé d'environ soixante et un ans. Tout en étant curé du Lamentin, il desservit aussi le Robert de 1777 à 1781.

Il laissait en France de nombreux neveux qui, après la

Révolution, cherchèrent à savoir ce qu'était devenue sa succession. Ce fut sans doute sans grand succès, car, avant 1789, ce que les Capucins laissaient à leur mort allait à la paroisse ou au préfet apostolique.

Le Frère Paulin, qui lui succéda, devint vice-préfet en 1791 et il administra la partie franciscaine de la Martinique jusqu'à sa mort en avril 1793.

La paroisse fut alors desservie pendant quelques mois par l'abbé Suques, puis tantôt par le Trou-au-Chat, tantôt par le François.

En 1794 arriva le Frère Théodore Lahaie. Laissons ici la parole à l'abbé Mauclair. « Cet estimable religieux, écrit-il, a laissé d'agréables souvenirs dans le cœur de notre vieille population. Quoiqu'il fût généreux à l'excès, il laissa cependant une fortune assez considérable qu'il se proposait d'utiliser pour l'embellissement de son église, si horriblement maltraitée par le coup de vent de 1766, et pour le soulagement des pauvres qui n'avaient jamais recouru en vain à sa charité.

« Surpris par la maladie la plus sérieuse, il fit son testament en faveur de M. Jollimon Gaigneron de Marolles, lui laissant une lettre confidentielle pour lui indiquer ses intentions. »

Le Frère Théodore mourut à Saint-Pierre où il s'était rendu dans l'espoir d'y recouvrer la santé. Il avait deux frères et une sœur qui habitaient la Belgique. Parmi leurs descendants, il faut compter deux orphelines qui vivaient pauvrement à Bruxelles et qui soupiraient après l'héritage de l'oncle. Elles ne furent pas détrompées. Jollimon fit passer en Belgique le plus clair de la fortune du défunt. Il fit parvenir en 1818 dans le Luxembourg, à M. Wenger, mari d'une des nièces du Frère Théodore et son principal correspondant, la jolie somme de onze mille trois cent soixante-huit livres sterlings, en lui disant d'en garder les deux tiers pour lui et de partager le reste entre les autres héritiers.

Pothier de la Germondaye succéda au Frère Théodore. Curé du Marin de 1796 à 1811, il avait administré en même temps Sainte-Luce et parfois aussi Rivière-Pilote ; c'était une lourde tâche pour ses épaules. Le Lamentin n'était pas fait pour lui donner du repos et il devait bien vite succomber à la peine. Le cyclone de 1813 fit de grands dégâts au presbytère ; il dut chercher un logement dans une maison voisine et c'est là qu'il mourut.

Mauclair écrit : « Pothier de la Germondaye, vénérable émigré poussé par la tourmente révolutionnaire vers nos îles qui furent assez tranquilles à cette époque. Le presbytère ayant été reconstruit en 1813, M. Pothier prit logement dans la maison en face où il mourut vivement regretté de tous les paroissiens, et regrettant lui aussi de n'avoir pu étendre assez les efforts de son ministère sur la classe nègre. Il est enterré devant l'autel de la Sainte-Vierge ; il n'a pas de monument ».

Faïs Antoine fut curé de Sainte-Marie de 1801 à 1813, puis du Lamentin de 1813 à 1821. « Ce prêtre, écrit Mauclair, a eu une vie assez agitée ; il a été malheureux propriétaire du Monsépa.

On lui reproche l'inconstance, trop de préoccupation des choses de ce monde. Il perdit de toutes façons ses mulets et ses doublons... C'était manie et turbulence chez lui, mais jamais avarice. »

Il fut remplacé par Landa. Avant d'aller au Lamentin, Landa fut vicaire de Fort-de-France, desservant en même temps Case-Pilote. Écoutons toujours l'abbé Mauclair.

« Michel de Landa était un espagnol de la Côte ferme. Il se distingua dans les écoles de son pays, et, en sa qualité de docteur en théologie de l'Université de Caracas, il fut comme homme éminent obligé de quitter le pays dans un moment de crise presque révolutionnaire. Il se réfugia à la Martinique ainsi que M. Roméro, ex-curé du Robert, avec qui il eut toujours les relations les plus intimes, les plus persévérantes, à tel point qu'ils ne sont pas séparés après la mort. M. de Landa, par son testament, établit une fondation de cinquante messes pour le repos de son âme et celle de son ami décédé avant lui.

« Le Père Landa, comme on le nomme encore, fut le bien-aimé curé ; c'était le caractère le plus aimable qu'il fût possible de trouver ; jovial sans jamais compromettre sa dignité de prêtre ; vif sans que jamais sa violence allât plus loin que l'originalité qui parvient à faire rire au lieu de contrister ou de fâcher ; chasseur intrépide, aimant la compagnie sans que jamais on ait eu à lui reprocher de prolonger les amusements au préjudice de ses devoirs.

« Il fut un des prêtres qui se distinguèrent par quelque chose de plus libéral dans les opinions qui divisent les différentes castes martiniquaises, et quoiqu'il fût intimement lié avec toute l'aristocratie, il ne craignait pas de donner des marques d'amitié et de prédilection à ce qu'on appelait la couleur quand des sujets de cette classe se distinguaient par l'intelligence et surtout par la probité chrétienne.

« Il fut jusqu'à sa mort admirable de dévouement pour son église et pour les pauvres en faveur desquels il a légué cinq maisons dans le bourg, dont les loyers, quand l'église n'a pas de besoins urgents, doivent être employés à les soulager.

« Ce vénérable curé de Case-Pilote et du Lamentin fut enterré dans la chapelle de Saint-Pierre (Sacré-Cœur). Un marbre bleuâtre recouvre sa dépouille mortelle et porte une épitaphe.

« Gausserand, ex-vicaire de M. Landa qui lui donna la jouissance de la maison dite L'Hermitage située au pays — mité ! C'est de cette époque que datent certaines divisions fâcheuses qui se sont envenimées plus tard au point de rendre la paroisse presque intenable. »

Gausserand ne fut pas exempt de tout reproche ; il fut obligé de donner sa démission et de retourner en France.

Paul Baptiste Géronimi était d'origine corse. Il était vicaire à Ajaccio quand il demanda à entrer dans le clergé colonial. Il fut curé du Diamant de 1835 à 1837, des Anses-d'Arlet de 1837 à 1840 et du Lamentin de 1842 à 1846. Au mois de juin 1846 il

partit en congé pour ne plus revenir. L'abbé Mauclair lui règle son compte en deux mots : « *Transiit numerando* ».

Jean-Baptiste Brunet fit ses études au séminaire du Saint-Esprit. Il vint à la Martinique en 1840 ; il fut tout d'abord vicaire de Fort-Royal et desservant de Case-Pilote. Nommé curé du Robert en juillet 1842, il passa au Lamentin en juillet 1846. Les cerveaux étaient alors passablement exaltés : 1848 approchait ; il fallait beaucoup de prudence dans la direction des paroisses. Brunet avait « une grande réputation d'érudit et de littérateur », mais au point de vue social il n'était pas précisément à la page et il eut la maladresse de s'en afficher publiquement, tandis que ses vicaires, Cadou et Lettrée, « semblaient se porter en réformateurs expédiés de Rome avec des pouvoirs extraordinaires ». L'abbé de Lettrée « avait si profondément remué cette masse d'hommes fanatiques dans leurs opinions, tant frénétisé les femmes par son mysticisme enragé que le pauvre abbé Brunet ne put plus tenir. Il avait eu tort d'arborer pavillon blanc en face du drapeau rouge ».

Pour rétablir la paix, on fit table rase : Brunet fut envoyé au Trou-au-Chat, Cadou vicaire au Gros-Morne et de Lettrée fut « suspendu de ses fonctions ».

Vosges
Mauclair Jean-Baptiste naquit à Nomény, dans les Vosges, le 8 février 1819. Il fit ses études au petit séminaire de Senaude puis de Châtel-sur-Moselle. Après deux ans de séminaire à Saint-Dié, il passa au séminaire colonial où il fut ordonné prêtre en 1844. Il s'embarqua au Havre pour la Martinique et, en janvier 1845, il fut nommé vicaire du Mouillage. « Il eut une existence bien paisible dans cette paroisse et il se repentit souvent d'avoir accepté une cure, surtout d'avoir accepté celle du Lamentin, déjà si tracassante à son arrivée, devenue plus difficile encore par suite de la révolution de 1848.

« La liberté proclamée dans le courant de mai sur le portail de l'église par M. le maire, Wenceslas Marchet, entouré de son conseil municipal, du clergé et d'une foule immense, donna des inquiétudes sérieuses. Les conseils du clergé donnés à l'église et ailleurs, ceux d'un grand nombre de paroissiens de toutes les classes triomphèrent de l'influence perverse de certains individus « qui ne rêvaient que de massacrer les propriétaires pour s'emparer de leurs biens ». Un misérable, Fortuné, condamné depuis aux travaux forcés à perpétuité, poussé par des hommes qui se disaient les amis de l'ordre, Fortuné et quelques types de son espèce soulevaient les masses par des calomnies et des espérances absurdes. D'autre part, quelques individus provoquaient la colère des masses par des semblants de campements. De là les choses regrettables de l'habitation Desvouves, du Petit-Morne et du bourg ; ces dernières, grâce à M. Castor qui s'entendait si bien avec M. le maire dont il était l'adjoint, se terminèrent par une soirée des plus joyeuses au presbytère, où se réunirent tous les hommes véritablement dévoués au rétablissement de l'ordre, à la paix, à l'union.

« Un signal d'incendie fut donné un soir sur l'habitation Saint-Prix Gardier de Chadirac ; un vieil hôpital y fut brûlé. Mais à l'instant tout se mit en garde au Lamentin, et les nègres, sur la plupart des habitations, s'armèrent de leurs coutelas pour défendre les propriétés et les maîtres. Sans cela, il est probable que les incendiaires de Saint-Pierre auraient poursuivi le cours de leurs dévastations et de leurs massacres.

« Le jour de l'Ascension 1848, émeute soulevée par MM... La population demanda le citoyen Lettrée pour curé. En bon religieux, le curé actuel doit résigner en sa faveur. *Vos populi, vox Dei...* Réhabilitation forcée de l'abbé de Lettrée. Le curé propose sa démission mais elle est refusée par le gouverneur...

« Le 7 mai, émeute pour délivrer un prisonnier qui avait frappé un gendarme... Tapage à l'occasion de la plantation de l'Arbre de la Liberté...

« Puis, après divers actes d'effervescence, tout finit par s'apaiser. On avait semé dans la tribulation, on allait récolter dans la joie. Un mouvement religieux exceptionnel ne tarda pas à se manifester. Cent soixante mariages dans un an, vingt-quatre dans un seul jour. M. le représentant Bissette, MM. de Meynard, Colson, Beker et Lemerle, rédacteurs ou collaborateurs au *Courrier de la Martinique*, furent les témoins de ces mariages. A cette occasion, banquet au presbytère ; cent-vingt convives ; dix des cultivateurs mariés étaient à la table de M. le représentant. Les petits enfants légitimés couraient autour des tables. C'était beau !!! Ça promettait ! »

Dans les années 1848 et 1849, d'importantes réparations furent faites au presbytère ; la dépense s'éleva à six mille francs. En ces mêmes années eurent lieu la réparation du portail de l'église, la construction du clocher et la construction de la tribune ; on y dépensa une somme de onze mille francs qui furent versés par la commune.

Malgré la construction de la tribune, l'église restait trop petite ; c'est alors que le curé fit construire une galerie circulaire autour du chœur, ce qui augmenta notablement le nombre des places disponibles pour les fidèles. Pour couvrir les frais occasionnés par ce travail, le curé ouvrit une souscription et fit des quêtes à l'église, ce qui donna, avec une offrande de deux mille francs de la part du gouverneur, une somme de dix-huit mille francs.

Tous ces travaux étant achevés, l'abbé Mauclair partit en congé. Il revint en 1853 et il continua à s'adonner à l'embellissement de son église. En 1856, pour la somme de douze mille francs, il achète trois cloches que Monseigneur Leherpeur bénit le 12 août de l'année suivante. Une année après, une quatrième cloche complétait la sonnerie. En 1858, achat de la belle lampe dite « La Folie » ; dépense dix mille francs. En 1860, réparation de la charpente et lambrissage de l'église ; une somme de dix-huit mille francs est dépensée à faire ce travail.

Le 31 octobre 1865, l'abbé Mauclair fut nommé aumônier des

prisons de Saint-Pierre. Il n'avait que quarante-six ans. On est étonné à juste titre de le voir quitter sa paroisse à cet âge, d'autant plus qu'il avait ordinairement deux vicaires. Il paraît que ces vicaires ne s'entendaient pas toujours avec sa ménagère et que le désaccord fut si grand qu'on en arriva aux arguments frappants. Par suite, l'abbé Mauclair fut pris dans un engrenage de difficultés telles qu'il se vit contraint de démissionner. En somme, il fut dégoûté. L'abbé Fleuriste, qui le remplaça, vint prendre la succession avec tant de délicatesse qu'il fut à moitié consolé de l'obligation où il était de laisser sa paroisse. Il resta deux ans à Saint-Pierre puis il demanda sa mise à la retraite. Il termina probablement sa carrière dans son pays natal.

Avant de pousser plus loin notre histoire, jetons un coup d'œil sur l'abbé de Lettrée qui semble avoir été la bête noire de Mauclair.

L'abbé *Démagogue*, comme l'appelait parfois le curé du Lamentin, est une physionomie plutôt indéchiffrable. Intraitable avec l'autorité, qu'elle soit civile ou religieuse, il est d'un dévouement sans bornes à l'égard des petits, des humbles, des déshérités de ce monde. Il eut le malheur de ne pas être compris ; on le prit à rebrousse poil et on brisa trop souvent les meilleurs de ses projets.

Etienne Théodore Marie Pierre de Lettrée naquit en 1807 dans le diocèse de Troyes. Attaché au clergé de la Martinique, il fut envoyé comme vicaire au Lamentin. Il s'y montra un ardent partisan de la liberté, ce qui le mit en conflit avec son curé. Les cerveaux étaient alors très surexcités et la brouille prit un caractère d'une telle acuité que l'abbé Pasquier, vice-préfet, se crut obligé de prendre une décision radicale : il changea le curé et suspendit le vicaire.

L'abbé de Lettrée resta au Lamentin dans un maison particulière. Une émeute, nous l'avons vu, lui fit rendre ses pouvoirs mais on l'obligea à quitter la paroisse. Il se retira à Fort-de-France, où il fut momentanément vicaire et où il se fit imprimeur ; il imprima entre autres un livre de piété, la *Journée sainte en union au Sacré Cœur*, tirée de manuels français ; trop servilement peut-être, car dans l'examen de conscience on trouve des accusations comme celles-ci : d'avoir fait sa prière en se chauffant ; d'avoir travaillé le dimanche à faire les foins.

Il avait obtenu l'autorisation de passer à Saint-Domingue ; il préféra rentrer en France. Il fit des démarches auprès de Monseigneur Leherpeur pour être réadmis au clergé martiniquais ; mais celui-ci le trouva trop exalté.

L'évêque de la Guadeloupe fut plus accommodant, il l'accueillit favorablement et lui confia la paroisse de Deshayes. De Lettrée y occasionna de graves désordres ; la justice fut obligée d'intervenir et plusieurs individus furent condamnés à la prison. Le curé fit communier les condamnés « en forme d'actions de grâces pour les condamnations portées contre eux avant leur départ pour aller subir leur peine », et, à leur retour, il leur donna un grand banquet.

Quelle était au juste la culpabilité de Lettrée en cette affaire ? Je l'ignore. Peut-être n'était-elle pas si grande, car l'évêque ne voulut ni le punir, ni le déplacer. Alors le gouvernement le raya d'office du clergé guadeloupéen.

De la Guadeloupe, de Lettrée se rendit à la Dominique où il arriva en octobre 1852. Il fut chargé de la paroisse de Vieille-Case et la desservit pendant vingt ans, jusqu'à sa mort. Son évêque, Monseigneur Poirier, n'en a pas fait grand éloge. « Il est, écrit-il, d'un caractère tellement indépendant et entêté de ses idées qu'il est un véritable embarras pour un évêque. »

Monseigneur Moris le juge différemment ; il a écrit à son sujet :

« L'abbé de Lettrée eut une carrière des plus mouvementées à la Dominique ; il eut à subir les persécutions les plus acharnées de la part des Méthodistes et de quelques mauvais catholiques, fut calomnié, traîné devant la cour de justice et condamné à la prison. »

L'abbé ne s'en émotionna point. Il prit son bâton et se rendit à pied à Roseaux pour subir sa peine. Le gouvernement ne voulait pourtant pas l'enfermer et se trouva fort embarrassé. De Lettrée s'assit sur le seuil de la prison et attendit. Enfin, le gouvernement décida qu'il subirait sa peine à l'évêché et tout se termina pour le mieux.

« C'est grâce à lui, écrit encore Monseigneur Moris, que Vieille-Case est restée une paroisse exclusivement catholique. C'est lui aussi qui a fondé la paroisse voisine de Notre-Dame de Lasoye et qui a réussi à *convertir les Caraïbes au catholicisme*. »

Et les Caraïbes ont pour lui jusqu'à ce jour une vénération exceptionnelle. Le Père Delawarde a pu récemment en recueillir le témoignage. « Il était grand, disaient-ils, il était beau, il était bon. » Son bâton à la main, sa besace à l'épaule, il se rendait de Vieille-Case à Lasoye, par de longs et mauvais chemins, à pied, parce que Notre Seigneur marchait à pied, et pieds nus, parce que Notre Seigneur marchait pieds nus. Sa charité, son dévouement sans bornes lui valurent l'estime et l'affection des Caraïbes ; il les convertit à la vraie foi, ce que nul autre missionnaire n'avait pu faire jusque-là.

En octobre 1873, épuisé de fatigues, il se rendit à la Guadeloupe pour y chercher du repos et des soins ; il mourut à la Basse-Terre le 9 novembre suivant. Il avait soixante-six ans.

Les successeurs de l'abbé Mauclair n'ont pas jugé à propos de continuer les notes précieuses qui nous ont guidé jusqu'ici ; il ne reste donc qu'à donner les quelques notes biographiques qui ont pu être recueillies sur leur compte.

Fleuriste François Alphonse naquit à Rouville, près de Caen, le 27 avril 1829. Il était séminariste quand Monseigneur Leherpeur l'emmena avec lui à la Martinique. Il acheva ses études à Saint-Pierre, fut vicaire au Carbet en 1854, curé à Rivière-Pilote en 1858 et au Lamentin en 1865. Il ne resta pas longtemps dans cette paroisse, il mourut l'année suivante, en novembre 1866, il n'avait que trente-sept ans.

Stéphanor Lecornu, qui lui succéda, était Normand comme lui. Il naquit en effet à Gonneville-sur-Merville, le 3 août 1832. Il était le dernier d'une famille de sept enfants. Il n'avait que quatre ans quand il perdit son père. Sa mère, femme énergique, n'en éleva pas moins courageusement sa nombreuse progéniture.

Stéphanor entra au petit séminaire de Villiers-le-Sec. Il était en seconde quand il se décida à suivre Monseigneur Leherpeur qui venait d'être nommé évêque de la Martinique. Il acheva ses études au séminaire-collège de Saint-Pierre tout en dirigeant la classe de huitième. Ordonné prêtre le 6 août 1856, il resta au collège comme professeur de rhétorique jusqu'en 1860. Il devint alors vicaire de Basse-Pointe où son ami, l'abbé Gosse, était curé ; il le remplaça à la tête de cette paroisse en 1863, passa au Lamentin en 1866 et à Fort-de-France en 1873. Il aurait préféré rester au Lamentin, mais Monseigneur Fava maintint sa nomination à ce poste important.

Monseigneur Fava lui apprit un jour qu'il avait été proposé en même temps que lui, Fava, pour l'évêché de la Martinique. Sur la recommandation du maire et du conseil municipal de Fort-de-France, Schœlcher, alors sénateur, avait posé sa candidature. Lecornu écrivit à ce propos : « Je dois avouer que je ne me sentis pas très flatté d'avoir été proposé par un tel homme qui, deux ou trois ans plus tard, se proclamait athée du haut de la tribune ».

En 1887, à la mort de l'abbé Gosse, Monseigneur Carméné voulut le nommer vicaire général, mais il posait comme condition qu'il habite l'évêché. Lecornu n'accepta pas. C'est alors que fut nommé l'abbé Riou.

L'abbé Stéphanor resta curé de Fort-de-France pendant vingt-cinq ans. Il a laissé d'importants souvenirs historiques relatifs à cette tranche de sa vie ; ils ne comptent pas moins de cinq cent dix-sept pages. Ils étaient encore, en 1940, entre les mains d'un de ses neveux, curé à Saint-Désir de Lisieux, mais ils ont probablement disparu dans les ruines occasionnées par la guerre. Le Révérend Père Pinchon en a recueilli quelques échos et j'ai eu le plaisir de les mettre à contribution.

Souffrant d'anémie cérébrale, l'abbé Lecornu partit en congé en 1898. N'ayant pas trouvé d'amélioration, il demanda sa mise à la retraite, laquelle lui fut accordée en 1899. Il se retira dans sa paroisse natale et la desservit pour le compte d'un curé voisin avec une humilité exemplaire, préparant ses prônes « avec autant de soin que s'il avait dû prêcher dans sa cathédrale ». Sa grande joie était de recevoir chaque année ses neveux et petits-neveux et il le faisait avec une cordialité charmante.

Il mourut le 4 novembre 1909. Il fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse.

Vivier Louis Olivier naquit à Feugères, dans la Manche, le 25 mars 1832. Attaché au clergé de la Martinique en 1854, il fut vicaire à la Grand' Anse, puis, en 1857, professeur à l'Institution Sainte-Marie. Le métier de professeur ne lui plut guère et, en 1858, il rentra en France et fut rayé du cadre. Il revint l'année

suiivante, fut réintégré et nommé vicaire puis curé du Saint-Esprit ; enfin, en 1873, il fut nommé curé du Lamentin où il termina sa carrière. Il mourut à Fort-de-France, le 12 mai 1880, et fut enterré au cimetière du Lamentin. Il avait quarante-huit ans.

L'abbé Surgès naquit en 1829 à Casers, dans le département du Gers. Inscrit au cadre en 1866, il fut d'abord vicaire au Lamentin, puis curé du Diamant de 1868 à 1874, du Marin de 1874 au 31 mai 1880, enfin du Lamentin de 1880 à 1887. Il mourut dans son pays natal. Ce fut une bien belle âme, mais d'une naïveté formidable.

Il eut à un moment donné comme vicaires les abbés Havon et Quilliou. Ces jeunes lascars — cet âge est sans pitié — ne trouvèrent rien de mieux que de collectionner les réflexions enfantines de leur curé et en firent une pièce en vers où le pauvre Surgès était ridiculisé de souveraine importance. Ce fut un éclat de rire dans tout le jeune clergé de la Martinique. Mais la satire tomba un jour entre les mains de l'évêque, Monseigneur Carméné. Comme on s'y moquait un peu de l'autorité religieuse qui avait nommé ce phénomène à l'importante paroisse du Lamentin, Monseigneur Carméné ne prit pas la chose en riant ; il chercha à en connaître l'auteur ; l'abbé Havon fut appelé à l'évêché et, sous la foi du serment, obligé de dire s'il était, oui ou non, l'auteur de la pièce en question. Havon dut s'avouer coupable. Alors l'évêque lui déclara que s'il n'obtenait pas le pardon par écrit de son curé, il le mettait à la disposition du ministre.

En rentrant au Lamentin, l'abbé Havon n'en menait pas large ; voir sa carrière brisée ne lui souriait guère ; mais comment faire ? Le soir après la soupe, il rédigea la lettre qui lui accordait son pardon, se rendit chez le curé, ferma la porte à clef derrière lui, se jeta aux pieds de Surgès, lui prit les deux mains, lui avoua qu'il était l'auteur de la satire, lui demanda pardon et ne le lâcha que lorsqu'il eut signé la lettre attestant qu'il était pardonné. Le soir même, l'abbé Havon courut mettre la lettre à la poste.

On raconte que lorsque Havon s'avoua coupable, Surgès se serait écrié : « Oh ! c'est toi, misérable... (puis appelant sa bonne) Frisette, apporte-moi mon pistolet (Surgès était méridional) que je tue cet homme ! ».

Après ce drame héroï-comique, les deux vicaires furent changés : Havon fut envoyé au Robert et Quilliou au François.

L'abbé Lambolez succéda à Surgès. Il naquit en 1847 en Lorraine, fut inscrit au cadre en 1873 ; il fut vicaire au Lamentin, vicaire et intérimaire à Sainte-Marie, puis curé aux Trois-Îlets en 1877, à Saint-Joseph en 1879 et au Lamentin en 1887. Il fut l'objet d'une grave accusation de la part de l'abbé Jourdan, son vicaire, et il quitta la paroisse en 1892. Il regagna la France où il vécut encore de longues années. Il est l'auteur de *Cœur Créole*, ouvrage concernant l'histoire de la Martinique.

L'abbé Charles Saint-Aude était martiniquais ; il naquit au François en 1845. Il fit ses études à Saint-Pierre, fut ordonné le 6 juin 1869, fut successivement vicaire au Saint-Esprit, à Grand'

Anse, au François, puis curé au Petit-Bourg, à Sainte-Anne, après quoi il partit en congé. A son retour, il fut nommé curé du Marigot de 1881 à 1882, du Vauclin de 1882 à 1891, du Marin de 1891 à 1892, enfin du Lamentin de 1892 à 1913. Sa santé ne lui permettant pas de continuer son ministère, il se retira au Bois d'Inde où il vécut encore vingt-trois ans. Il mourut le 1^{er} juillet 1936 et il fut enterré au cimetière de la paroisse le lendemain. Il avait quatre-vingt onze ans.

Au Vauclin, il dota l'église de son maître-autel en marbre et le Lamentin lui doit son beau carillon.

Homme de belle taille, au port majestueux, à la figure imposante, il avait de prime abord un aspect plutôt sévère qui cachait néanmoins un bon cœur. « La forte autorité qu'il exerçait avec un ascendant paternel » lui donnait une grande emprise sur les âmes. Ses paroissiens lui firent d'imposantes funérailles, heureux de lui donner ce dernier témoignage d'estime et d'affection.

DUCOS

La paroisse de Ducos s'appelait autrefois le Trou-au-Chat ; je n'ai jamais su pourquoi. Quand on traverse la baie de Fort-de-France, avant d'arriver à l'embouchure de la Rivière-Salée, on aperçoit, dans la région de Ducos, une cuvette assez semblable à un nid qu'aurait fait un chat en se couchant dans la poussière. C'est peut-être de là que vient son nom.

On a dit que ce nom venait d'un habitant qui s'appelait Le Chat et qu'il habitait au fond d'un trou. On a dit aussi qu'un des premiers colons qui demeurait dans un fond avait beaucoup de chats et que, lorsqu'on allait chez lui, on disait couramment qu'on allait au trou aux chats. Mais aucune de ces explications ne paraît valable. Le nom de Trou-au-Chat se lit pour la première fois dans le recensement fait en 1671. On a écrit *Chat* au singulier ; il ne s'agit donc pas d'un repaire d'une multitude de chats ; et dans ce recensement, aucun habitant ne s'appelle Le Chat.

Trou-au-Chat, comme Trou-au-Chien, à la Guadeloupe, et Trou-au-Diable à Sainte-Luce, doit plus probablement son nom à un simple caprice de quelque habitant.

Vers l'année 1680, il y avait dans ce quartier un certain nombre de colons. Ils étaient trop éloignés de tout centre religieux pour pouvoir accomplir leurs devoirs de chrétien et ils désiraient qu'un prêtre s'établisse au milieu d'eux. Pour lui en donner la facilité, ils lui firent la concession bien en règle d'un terrain où il pourrait avoir toutes les commodités voulues. En voici la copie.

« L'an mil six cent huitante et deux, le vingt neuvième septembre, par un mardy, jour de la Saint-Michel, après l'issue de la messe dite chez M. De Camp, habitant au trou au chat, et célébrée par le Rd P. Gabriel de Vire, capucin ; nous, habitants du trou au chat, nous sommes assemblés en vertu de la requête par nous présentée à Monseigneur le Comte de Blénac, gouverneur et lieutenant général pour le roi ès isles, terre ferme de la Mérique, la dite requête tendant aux fins de lui demander la permission de faire bâtir et construire une chapelle au dit quartier pour être desservie par les RR. PP. Capucins et non autres religieux, ni même aucun prêtre séculier. Ce que nous ayant accordé de sa grâce espessiale mise au bas de la dite requête en date du 6 juillet 1682, et en vertu de laquelle permission nous avons fait la présente assemblée pour voir et consulter entre nous en quel lieu elle pourrait être située pour l'utillité et commoditté d'un chacun. Et après y avoir mûrement pancée, avons jugé qu'elle

ne pouvait être mieux que sur un certain coin de terre appartenant à M. Julien Lizardaye, premier sergent de la compagnie du dit quartier, lequel présent à la susdite assemblée, sa femme nommée Marie Bertaut, son gendre nommé Julien Arbonnié, sa femme nommée Jeanne Lizardaye, fille du sieur Lizardaye, lesquels ont tous consenti de donner le susdit coin de terre qui sera de cent pas de long sur nonante de large, et ce d'une propre, franche et libre volonté, sans aucune contrainte, aux Révérends pères Capucins pour en jouir aux conditions cy dessus espossiffiées qui sont de desservir la dite chapelle eux mêmes ; et comme le dit sieur Lizardaye a donné le susdit coin de terre de son bon gray et volonté, demande pour obvier à tous procès et chicanne, que le Rd père Appollinel, supérieur, soit présent avec tous les dits habitants ci dessous nommés quand il marquera le susdit coin de terre aux quatre coins ; veut et entant que celui ou ceux qui posséderont le susdit terrain soient obligés de le clore sans qu'ils lui puissent faire contribuer en aucune manière que ce soit, quand bien même ces bestiaux feraient du tort sur le susdit terrain, ni même d'être sujet à aucun dédomagement ; et comme il se voit journellement qu'un chacun cherche pour abréger son chemin à ferre des sentiers pour arriver aux lieux où ils ont affaire et entre autres à l'église, a demandé à tous les habitants à se désister de ce droit, eux et les leurs, de faire aucun sentier ni chemin, à quoy ils ont tous consenti, promettant de passer par le grand chemin ordinaire pour aller à la dite église. En outre, sommes tous convenus que la susdite chapelle et presbytère sera construite par nous chacun au pro rata de son pouvoir, et de notre propre, franche et libre volonté d'y contribuer. Notre volonté est que le lieu appartient aux RR. PP. Capucins pour le desservir. Demandons et prions le R. P. Appollinel, supérieur général des dits Révérends pères Capucins, missionnaires apostoliques dans ces isles françaises de la Mérique, de se vouloir charger du présent acte et de le mettre dans les archives de leur communauté comme aussi d'en délivrer une ou deux ou trois copies au dit sieur Lizardaye et non à d'autres, signées de sa main et de ses pères pour lui servir de mémoire à lui et aux siens afin de satisfaire à ce qu'il s'est obligé qui est de faire jouir dès à présent et à toujours paisiblement du dit coin de terre aux conditions portées par le dit acte. Nous les habitants présents à la dite acte Julien Lizardaye, donateur ainsi qu'il est marqué, Marie Bertaux sa femme, Julien Harbonnier son gendre, sa femme Jeanne Ligeardaye, Guillebert De Campe, Claude Rive, Jean Uslangy, Mathurin Lefort, Pierre Nicolas Meunier, Louis Herbeault Cabirange, François Le Brasseur et frères, Etienne Caigneul, Guillebert De Campe neveu, Martin Bratoy, Pierre Lanquel, Mathurin Lefort le fils, Pierre Roy dit Laboyrie, Pierre Lefort le fils, Pierre Garbaye, Vincent Piquet, Marcial Dupoirier, Antoine Chabot, Pierre Lion sieur de la Fréquent, Marque Meunier dit Larivière, François Boussignac dit la Montagne, Antoine Vinquille, Nicolas Dubray et autres consentant à la chose qui n'ont pu être présents. »

Quelques jours après, le Frère Gabriel vint prendre solennellement possession du terrain ainsi que l'atteste l'acte suivant :

« *In nomine Domini Jesu Christi.*

« Moy frère Gabriel de Vire, capucin, missionnaire apostolique, ayant été envoyé au quartier du trou au chat par le R. P. Appolinaire de Coutances, supérieur général des RR. PP. Capucins, missionnaires apostoliques dans ces isles de la Mérique pour prendre possession et borniser un certain coin de terre donné par le sieur Lizardaye ainsi qu'il est marqué par acte cy acotté afin de construire une église, ferre un cimetièrre pour servir de sépulture aux habitants du dit quartier, en ayant obtenu la permission de monseigneur le Comte de Blénac, lieutenant général pour le roy ès isles et terre ferme de la Mérique, avons pris la dite possession ce jour d'huy 1^{er} octobre 1682, aux conditions portées par le dit acte et bény le dit terrain et cimetièrre, après quoi j'ay célébré la sainte messe sur le dit lieu en présence de M. Dujoncheray, capitaine du dit quartier et grand voyer de cette isle, comme aussi de tous les habitants dénommés en l'acte qui ont signé la dite prise de possession avec moy Gabriel de Vire, capucin, missionnaire apostolique. »

Il résulte de ces divers documents que les habitants du Trou-au-Chat désiraient que leur quartier fût érigé en paroisse, et pour cela ils choisirent, sur la propriété du sieur Lizardaye, un terrain de cent pas sur quatre-vingt dix pour y construire les édifices religieux ; par un acte signé de vingt-sept habitants, le terrain était donné aux Capucins afin qu'ils desservent la paroisse. Le donateur, Julien Lizardaye, était un de ces héros qui avaient combattu au Fort Royal contre Ruyter en 1674, huit ans auparavant, et où il avait été blessé. En homme prudent et avisé, il eut soin de spécifier dans l'acte de donation qu'on ne ferait pas à travers ses terres des sentiers et des raccourcis toujours ennuyeux pour un propriétaire, et que le Père curé ne lui créerait pas de difficultés si ses animaux allaient sur le terrain concédé.

Sur ce terrain, une chapelle fut construite où un Capucin put officier de temps à autre et faire les enterrements. On reste étonné que le major Bègue, dans sa visite des quartiers, n'en fasse pas mention. On est plus étonné encore de voir que lorsqu'il fut question d'établir une paroisse entre la rivière Salée et la rivière du Lamentin, la donation du terrain ci-dessus ne fût pas prise en considération.

Deux ans après cette donation, en 1684, une paroisse fut fondée au Cul-de-sac-à-Vaches et confiée aux Jésuites ; elle englobait le Trou-au-Chat dans son territoire ; la donation faite aux Capucins devenait par le fait même caduque puisqu'elle n'était faite qu'en leur faveur ; de sorte que l'organisation de la paroisse resta en souffrance.

En 1687, les Jésuites cédèrent le Trou-au-Chat aux Capucins ; il fut alors possible d'achever l'œuvre commencée depuis plusieurs années. Lizardaye fut nommé marguillier, un presbytère ne tarda pas à être construit et le quartier à être régulièrement desservi.

La paroisse remonte effectivement à 1687 comme en atteste un procès-verbal du commissaire Jogaud en date du 15 mai 1778. Voici ce document *in extenso* :

« Ce jourd'hui 15 mai 1778, nous, commissaire général et ordonnateur aux Iles Martinique et Ste Lucie, nous sommes transporté à la paroisse du Trou au Chat sous le titre de Notre Dame de Grâce, dépendant de la mission des capucins, à la principale porte de laquelle nous avons été reçu par le R.P. Paul, augustin affilié à la dite mission et curé de ladite paroisse, avec les cérémonies d'usage.

« Après le *Te Deum* chanté, accompagné du R.P. curé et du sieur Martin de Beaumont, marguillier en charge, nous avons visité l'église en détail que nous avons trouvée bien et décemment tenue. La charpente de l'église nous a paru avoir besoin de quelques réparations, à l'effet de quoi nous ordonnons qu'il en sera fait visite par un charpentier expert et que les pièces reconnues viciées seront changées incessamment.

« L'église manque de fonts baptismaux. Nous avons ordonné qu'il serait pourvu sans délai à cet objet qui est indispensable.

« Nous nous sommes rendus ensuite à la sacristie où le R.P. Paul nous a montré les vases et les ornements, le linge d'autel et généralement tout ce qui appartient à l'usage du culte divin. Nous avons trouvé le tout en bon état de qualité prescrite par les règlements ecclésiastiques mais en petite quantité ; il y a plusieurs articles qui sont dans le cas d'un remplacement prochain.

« Le cimetière que nous avons visité est clos de bons murs, assez vaste pour contenir les sépultures des blancs et des nègres, mais situé au vent de l'église et du bourg, position bien contraire à la salubrité. Nous recommandons au marguillier en charge de proposer à la première assemblée de le transférer sous le vent et vers le chemin du Lamentin.

« Le revenu de la paroisse dont nous nous sommes fait rendre compte ne monte qu'à environ deux cent quatre livres de rente provenant de fondation et qui ne forme que le cinquième à peu près des dépenses dont l'église se trouve chargée.

« Avons enjoint au sieur marguillier en charge de nous représenter expédition des délibérations de la paroisse concernant la distraction de la somme de deux mille livres léguées par Mme Lequeu pour être constituées en rente à la charge d'un service annuel ; plus, expédition de la délibération concernant la vente de deux carrés de terre détachés de la cure, et de la distraction d'une fondation reposant sur cette terre.

« Le dit sieur marguillier en charge nous a déclaré que le dit compte de la fabrique a été rendu par son prédécesseur et qu'aucun ne se trouve au courant de son exercice.

« Les registres de baptêmes, mariages et sépultures nous ayant été apportés, nous les avons vérifiés et examinés ; nous les avons trouvés en mauvais ordre et avons ordonné que les registres depuis 1687 jusqu'en 1713 soient transcrits, et quant aux registres

subséquents, ils l'ont déjà été. On peut d'ailleurs faire relier les anciens et les déposer comme minutes.

« Avons visé et arrêté le dit registre à la date de la visite d'aujourd'hui. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, etc... »

Il résulte de ce document qu'à la fin du XVIII^e siècle l'église du Trou-au-Chat était en assez bon état et convenablement entretenue. L'ameublement n'était pas très riche mais suffisant, sauf qu'il n'y avait pas de fonts baptismaux. Le commissaire ordonna que l'église en soit pourvue sans délai. Il faut croire que ces ordres n'étaient pas très sévères car, dix ans plus tard, le préfet apostolique constata qu'on n'en avait pas tenu compte.

Il en fut de même du cimetière. Il s'étendait entre l'église et le presbytère. Or, le bourg s'étant développé en avant de l'église il se trouvait exposé à des émanations pernicieuses et le transfert du cimetière s'imposait. Réclamé en 1778, on mit de longues années à lui trouver une place convenable ; les monuments qui subsistent dans le cimetière primitif en font foi.

Les registres de catholicité remontaient à l'année 1687 ; c'est donc à cette date qu'il faut placer l'origine de la paroisse. Toutefois, nous ne possédons plus aujourd'hui les registres des dix premières années ; les plus anciens que nous ayons encore sont de 1697.

Le commissaire signale dans son rapport l'aliénation de deux carrés de terre qui appartenaient à la cure. Il faut croire que la paroisse était à l'origine particulièrement riche en biens fonds car, malgré cette vente, il restait encore des terres en quantité suffisante, au point qu'on en vendit plusieurs parcelles dans les années qui suivirent. Ainsi, en 1854, une portion des terres curiales « allant du chemin de la source vers la grand route » fut morcelée sur une longueur de quarante-huit mètres et sur une largeur de quinze. On en fit six lots de huit mètres sur quinze et on les vendit aux enchères pour y construire des maisons. La vente rapporta six cent vingt-cinq francs et fut affectée à l'ameublement du presbytère.

En 1855, on vend des terres qui longent la grand route pour une somme de deux mille quatre cents francs ; on y construisit une partie du bourg. Un autre terrain « vis-à-vis de la gendarmerie » (en 1873) fut aussi vendu du temps de l'abbé Saurin.

La paroisse possédait en 1874 « un terrain de trois carrés de bonne terre avec maison au milieu, à cinq minutes du bourg, sur le bord de la grand route, à côté du chemin de fer ». On procéda alors à sa location.

En outre, à la Séparation, il restait autour du presbytère une savane assez étendue pour l'entretien du cheval servant à faire les courses. Elle a été envahie depuis par le bourg.

Jusqu'en 1853, il n'y avait au Trou-au-Chat qu'une petite église absolument insuffisante à la population. On lit dans les registres de la paroisse :

« Attendu que le bâtiment actuel servant à la célébration du

culte divin est beaucoup trop petit pour contenir les fidèles qui viennent y assister pendant les fêtes ou messes solennelles, que la moitié environ des assistants sont contraints de demeurer hors du bâtiment à l'injure du temps... le conseil émet le vœu que l'église soit allongée de douze mètres sur la façade. »

Ce souhait n'eut pas de réalisation immédiate. La question revint sur le tapis en 1856. L'église, a-t-on noté alors, n'a qu'une surface de deux cents mètres carrés, soit environ vingt mètres sur dix, pour une population de trois mille cinq cents habitants ; « il faut au moins la doubler, alors nous n'aurons plus une chapelle mais une église ».

On se mit résolument à l'œuvre et deux ans plus tard l'église était agrandie ; on pouvait y loger quarante-quatre bancs de plus, vingt-deux grands et vingt-deux petits. La location de ces bancs donna bientôt quatre mille cinq cents francs de recette annuelle, ce qui permit de compléter l'ameublement. On signale à cette époque l'acquisition d'autels, d'un appui pour la communion, l'achat de chaises. On fit confectionner un banc d'honneur en acajou pour le chœur, on fit crépir et peindre la vieille église, le tout pour une dépense totale de cinq mille sept cent quarante sept francs.

L'abbé Beaufile ayant laissé deux mille francs à la paroisse, on en affecta mille quatre cents à l'achat d'un autel pour la Vierge.

L'église commençait à se détériorer, elle avait besoin de grosses réparations quand survint le cyclone de 1891 qui la démolit complètement.

Un bâtiment provisoire abrita les cérémonies du culte ; puis, l'ingénieur Picq fit un devis pour reconstruire une nouvelle église. Il fut considéré comme trop onéreux et l'ingénieur dut le simplifier ; finalement on put l'adopter. Mais les travaux marchèrent lentement ; ils furent même suspendus en 1899. Repris dans la suite, on put bénir l'édifice et le livrer au culte le 14 juillet 1901, quoique inachevé.

Il n'était pas encore complètement terminé quand survint le cyclone de 1903. Grâce aux secours fournis par l'évêque, le curé, l'abbé Miquel, le fit recouvrir en grande partie, en utilisant les tuiles restées bonnes ; il fallut attendre encore quelque temps avant de voir toute la toiture remise en état.

A la même époque, le curé, utilisant quelques bois de l'église provisoire, fit refaire la sacristie. Il fit aussi des quêtes dans la paroisse pour meubler l'église et, le 13 septembre 1903, il pouvait inaugurer des fonts baptismaux et un nouveau maître-autel.

Un chemin de croix fut béni à Ducos par Monseigneur Fava le 9 février 1873 ; c'est le premier dont il soit fait mention dans la paroisse. Il fut remplacé en 1892. Un troisième fut érigé le 29 mars 1903 et celui de 1892 fut placé à la chapelle Notre-Dame de la Salette.

La sonnerie de la paroisse ne fut pas toujours merveilleuse. En 1852, les deux cloches sont cassées. La fabrique doit faire face à de grosses dépenses et n'a pas de fonds disponibles. Le curé,

l'abbé Saurin, en achète une à son compte et lui en fait cadeau ; elle pèse cent soixante-neuf kilos et coûta cinq cent quarante francs. Elle est bénite le 9 janvier 1853 et entre immédiatement en service. Avec les débris de celles qui étaient cassées on en fit refondre une autre qui pèse trois cent dix-neuf kilos et dont les frais de fabrication s'élevèrent à trois cent trente-cinq francs. Le curé se chargea du transport ; elle fut bénite le 11 décembre 1853.

Peu de temps après, en 1856, la paroisse fit l'acquisition d'un ostensor en vermeil valant quatre cents francs, et l'abbé Saurin — qui rentrait en France à titre définitif — lui fit cadeau en partant « d'un calice de bel apparence ».

En 1852, le presbytère avait besoin de grandes réparations ; on leur affecte une somme de deux mille francs. Mais quand on se mit en mesure de les exécuter, on remarqua que la plupart des bois étaient entièrement détériorés, que le bâtiment avait perdu son aplomb, qu'il fallait le refaire en entier. On se mit à l'œuvre. Les travaux durèrent deux ans. En 1855 la maison curiale était achevée ; le 1^{er} juillet le curé pouvait la bénir et en prendre possession. Ce fut une dépense de onze mille francs. La fabrique fournit deux mille quatre cents francs et la commune versa le reste. L'année suivante, on y ajouta une galerie sur la façade sud.

Ce presbytère dura trente ans. En 1888, il était en mauvais état. La municipalité nomma une commission pour s'en rendre compte et décida de le reconstruire.

En 1891, c'était chose faite et le conseil de fabrique s'empressa de témoigner à l'édilité municipale ses plus sincères remerciements. C'est le presbytère qui tombe en ruine actuellement (1946).

Outre la perception des bancs et le casuel, la fabrique du Trou-au-Chat avait des biens importants qui allèrent en s'effritant avec les années et des rentes qui eurent le même sort. En 1778, le commissaire Jogaud constatait que la paroisse avait pour deux cents francs de rente annuelle. En 1852, ces rentes ne sont plus payées ; on doit en cette même année trois cent quatre-vingt neuf francs à la fabrique ; les propriétaires des habitations sur lesquelles elles reposent refusent de payer, alléguant qu'on n'a aucun titre pour en réclamer le paiement.

En 1855, la commune du Trou-au-Chat a pris le nom de Ducos.

Par une délibération du 16 juin 1854, le conseil municipal du Trou-au-Chat avait exprimé le vœu de voir donner à la commune le nom de Ducos, afin de témoigner de la gratitude de la Martinique pour l'administration bienveillante et éclairée du ministre à qui le département de la marine et des colonies avait été confié.

Cette délibération fut approuvée en conseil privé le 4 juillet suivant, sous la réserve de l'assentiment à demander préalablement au ministre ; mais celui-ci, par des motifs pleins de convenance et de dignité, ne crut pas devoir accepter l'hommage personnel qui lui était offert.

Quelques mois à peine écoulés, la colonie apprenait la mort si regrettable de M. Ducos.

Le conseil municipal du Trou-au-Chat s'est empressé dès lors de renouveler sa demande ; le conseil privé s'y est pleinement associé et le ministre, par dépêche du 24 juillet, donna son approbation. La commune du Trou-au-Chat prit le nom de commune Ducos à partir du 4 septembre 1855.

Le Trou-au-Chat, après avoir été quelques années aux Jésuites, passa aux Capucins qui le desservirent jusqu'à la Révolution ; il fut ensuite à la charge des séculiers.

LISTE DES CURÉS

Cette liste commence en 1697 ; elle est à peu près complète.

Capucins :

Dominique	août 1697
Hippolyte	décembre 1698
Placide de Saint-Lô	février 1700 à mai 1700
Victor de Paris	mai 1701 à mai 1703
François Marie de Lisieux	septembre 1703 à juillet 1713
Raphaël de Livarol	janvier 1714 à mars 1731
Louis François d'Argentan	1731
François de Mortain	mai 1731 à mars 1734
Gabriel de Vire	avril 1734 à février 1753
Alexandre Dupuy	mars à octobre 1753
Joseph de Mortain	novembre 1753 à avril 1756
Gabriel	avril 1756 à février 1757
Fidèle	1757
Jérémie d'Alençon	novembre 1757 à mai 1764
Paul (Agustin)	juin 1764 au 20 avril 1782
Gervais Dujardin	juin 1782 à février 1783
Bullet (séculier)	mars 1783 à mars 1784
Anathoile de Besançon	février 1784 à août 1786
Léandre de Lisieux	août 1786 à octobre 1789
Fidèle Marie	décembre 1789 à mai 1792

Séculiers :

Pierre Lacoste Dulacq	mai 1792 à janvier 1813
Marduel (Saint-Esprit)	1813 à 1815
Pothier de la G. (Lamentin) ..	janvier 1813
Fais (curé du Lamentin)	1815 à 1821
Péru (vicaire du Lamentin) ...	1815 à 1821
Augero	
Tiran	
Savelly	1841 à 1845
Bouvier	juillet 1845 à 1846
Labroille	novembre 1846 à 1850

Saurin	1850 à 1856
Beaufils	juillet 1856 à 1866
Carrère (intérimaire)	1861
Isaure	1866 à 1871
Joly (intérimaire)	1870
Claude	décembre 1871 à décembre 1876
Denis	1877 à décembre 1887
Lebreton	1887 à 1897
Griffoulière (intérimaire)	juillet 1897 à janvier 1898
Antonietti	février 1898 à décembre 1898
Quilliou	janvier 1899
Préher (admin.)	1899
Miquel	mai 1899 à décembre 1904
Griffoulière	décembre 1904 à 1909
Cornand (int.)	juillet 1905 à janvier 1906
Préher	mars 1909 à 1913
Dumausé	1913 à 1936.

Des religieux qui desservirent la paroisse nous ne connaissons pas grand chose. Le Père Paul, cependant, mérite de retenir notre attention. Il assura le service de la paroisse pendant dix-huit ans, fit l'office de curé du Saint-Esprit pendant plusieurs années et mourut au milieu de ses ouailles. Son acte de décès est ainsi conçu : « Aujourd'hui, 20 avril 1782, a été inhumé dans le sanctuaire de cette église près de la balustrade et du côté de l'épître le corps du Révérend Père Paul, Grand Augustin, natif de Marseille, missionnaire et curé de cette paroisse, décédé ce même jour. Signé, Fidèle de Genève, curé du Saint-Esprit. »

Il fut remplacé par le Père Gervais Dujardin, religieux du tiers ordre de Saint-François, de la province de Paris.

Pierre Lacoste naquit dans le diocèse de Périgueux, en 1729. Il vint aux Antilles dans des circonstances restées inconnues et le Père Rouig, supérieur général des Dominicains, le nomma curé de la Souffrière, à Sainte-Lucie, le 12 août 1787. Il desservit cette paroisse jusqu'en 1792. Au mois de mai de cette année, il passa à la Martinique et fut nommé curé du Trou-au-Chat. Il y resta plus de vingt ans. Il n'eut pas trop à souffrir des troubles de la Révolution puisque le superflu de ses revenus lui permit d'acheter une petite propriété où il prenait un peu de repos de temps à autre et où il mourut en 1813. L'abbé Pothier de la Germondaye, curé du Lamentin, a dressé son acte de décès dans les termes suivants :

« L'an 1813, le 24 janvier, X. et X. ont déclaré que le 23 courant, à quatre heures du matin, M. Pierre Lacoste Dulacq, âgé de quatre-vingt quatre ans, natif de Saintes, département de la Charente-Inférieure, curé du Trou-au-Chat, est décédé sur son habitation sise à la paroisse du Trou-au-Chat. »

Augero desservit la paroisse pendant plusieurs années, mais on n'en saurait préciser la date. Il en est de même de l'abbé Tiran. Pour le premier, voir les *Anses-d'Arlet*, pour le second,

le *Carbet* ; il est question de Savelli à *Sainte-Marie*, de Saurin et de Labroille à *Basse-Pointe*.

Beaufils Charles Etienne naquit le 16 juillet 1810 à Noroy, dans le diocèse de Beauvais. Inscrit au cadre en 1853, il fut vicaire au Lamentin, après quoi il fut chargé de la paroisse de Ducos qu'il desservit pendant dix ans. C'est là qu'il mourut le 10 novembre 1866. Il laissa mille cinq cents francs aux pauvres de la paroisse et quatre mille vingt-cinq francs à la fabrique, soit deux mille francs en espèces et deux mille vingt-cinq francs que la fabrique lui devait.

On a vu Isaure à *Sainte-Marie*, Claude au *François*, Denis au *Lorrain*, Lebreton dans *Trinité*,¹ Antonietti au *Diamant*, Quilliou au *Carbet* et Miquel aux *Anses-d'Arlet*.

Griffoulière Urbain Pierre naquit en 1870 dans l'Aveyron. Inscrit au cadre en 1894, il fut successivement vicaire au Saint-Esprit, à *Trinité*, à *Sainte-Marie*, à *Saint-Joseph*, puis curé à *Grand-Rivière* en 1899, à *Sainte-Anne* en 1901, et enfin à Ducos en 1904. Il mourut à la Tracée le 23 février 1909 en revenant de *Sainte-Marie* où il était allé consulter le docteur. Il fut enterré dans sa paroisse.

Préher naquit en 1862. Inscrit au cadre en 1893, il fut vicaire à *Rivière-Pilote*, au Lamentin, puis curé du *Macouba* en 1899, à *Case-Pilote* de 1907 à 1909 et de Ducos de 1909 à 1913. Sa santé ne lui permettant pas de rester dans sa paroisse, il se retira à *Balata* en 1914 et assura le service de la chapelle. Il mourut du diabète quelques années plus tard.

Edgard Dumausé était créole de la Martinique, il naquit en 1875. Ordonné prêtre en 1898, il fut vicaire au *Saint-Esprit*, à *Rivière-Pilote* et au *Lorrain*. Il passa quelques mois à *Case-Navire*, puis il fut nommé curé du *Morne-Vert* en 1908 et de Ducos en 1913. Il mourut le 31 janvier 1937 à *Fort-de-France* et fut enterré au Lamentin.

1. *Trinité*, p. 127.

ROBERT

En 1687, quand le major Bègue visita le quartier du Robert, il n'y avait encore aucune paroisse organisée en ce lieu. Il dépendait de la Trinité, ce qui imposait au curé des courses longues et pénibles pour visiter les malades. Il n'y avait pas de chemins, il fallait voyager par mer ; ce n'était pas tous les jours possible. Il est vrai que le bord de la mer seul était habité, l'intérieur des terres était encore en friche. Néanmoins, les colons s'y multipliaient, il devenait urgent d'y établir une paroisse. Tout le monde en parlait ; tous les habitants la désiraient, mais personne n'osait en prendre l'initiative.

Quand le major fut sur les lieux, il trouva que la population était bien disposée à travailler à la construction des édifices du culte ; il ouvrit immédiatement une souscription pour en couvrir les frais et chacun s'inscrivit selon ses capacités, les uns en espèces sonnantes, les autres en journées de travail.

Pourtant rien ne fut construit. L'année suivante, Gémosat, dans sa visite, le constate mélancoliquement. « Au cul-de-sac Robert, écrit-il, on y doit faire une église et M. de Blénac en a fait donner l'ordonnance du don de Sa Majesté pour la faire construire ; les peuples se sont aussi cotisés ; mais, il y a la même raison qu'au Potiche, n'y ayant personne pour prendre la direction des travaux. »

Le quartier, peuplé à une date plutôt récente, n'avait pas encore d'habitants assez riches ou assez influents pour prendre l'entreprise des constructions et avoir la main-d'œuvre suffisante pour les conduire à bonne fin. Il fallut attendre encore plusieurs années avant de voir une petite église sortir de terre. Seule une chapelle en l'honneur de Sainte-Rose fut élevée sur les lieux.

Une autre question se posait également. Au passage de Bègue, on n'envisageait que la création d'une seule paroisse pour tous les habitants du Galion au Simon. Où l'établir pour donner satisfaction à tout le monde ? Il parut bientôt évident qu'il fallait créer deux centres religieux ; et quand, six ans plus tard, on en vint aux réalisations, on créa deux paroisses au lieu d'une.

Auger, qui faisait fonction de lieutenant au Marin, avait fait ouvrir des voies de communication entre le Robert, le François et le Marin ; De Mareuil avait continué le chemin jusqu'à Trinité et en avait fait ouvrir un autre aboutissant au Lamentin. De nouveaux habitants s'étaient installés au quartier comme les sieurs Février et Monnel. On pouvait trouver sur place les éléments voulus pour construire.

Le Père Labat a présidé à la naissance de la paroisse et nous en a raconté les détails. C'était au mois d'août 1694. Sur l'invitation de l'intendant, il se rend sur les lieux avec le curé de Trinité et plusieurs habitants et cherche un emplacement convenable pour l'église et le bourg.

Tout d'abord, la pointe Fort parut répondre à ce que l'on désirait. Mais le propriétaire, le sieur Février, n'y tenait guère. Comme il était l'ami des Dominicains, le Père Labat n'aurait pas voulu le contrister, et l'on chercha ailleurs.

« Comme il était l'ami de notre mission, écrit Labat, j'étais fâché de le charger d'un pareil embarras et il l'était encore plus que moi. Je fis en sorte qu'on remit la délibération au lendemain et pendant ce délai il nous conduisit dans un endroit plus spacieux que sa pointe et où l'on pouvait placer un bourg plus aisément, mais qui, à la vérité, était moins commode pour le curé. Nous y fîmes le nouvel établissement ; cet endroit était à l'extrémité de la savane de M. Monnel, conseiller honoraire au conseil souverain... Il n'est pas croyable combien le père et le fils firent jouer de ressorts pour empêcher que l'établissement de la nouvelle église ne se fit sur leur terrain ; ce fut pourtant inutilement ; le gouverneur général et l'intendant approuvèrent notre choix et donnèrent ordre qu'on travaillât incessamment aux bâtiments de l'église et du presbytère. ...On lui fit si bien entendre raison, outre qu'il était fort sage et fort pieux, qu'il oublia bientôt le chagrin qu'il avait eu de ce choix. Il entreprit le bâtiment de l'église et du presbytère et s'affectionna tellement aux religieux qui ont desservi cette paroisse qu'on pouvait dire qu'il en était le père. »

La décision prise en cette circonstance de fonder un nouveau centre religieux ne resta pas lettre morte ; on se mit au travail sans tarder et l'année suivante Blénac pouvait écrire en parlant du Robert et du François : « M. de Mareuil a fait bâtir deux églises qui ont attiré plusieurs habitants ».

Il ne faut pas reprocher au Père Labat d'avoir choisi comme emplacement de l'église et du bourg le lieu où ils se trouvent actuellement plutôt que la pointe Fort, car si au point de vue sanitaire l'endroit laisse un peu à désirer, il est plus central, plus à portée des voies de communication et plus propre à l'établissement d'un bourg que la pointe Fort. Le presbytère est bien placé, bien aéré, sans moustique ni maringouin, c'est un heureux choix.

De son côté l'intendant Dumaitz écrit en mars 1691 : « Quelques particuliers des environs du cul-de-sac Robert de cette île ayant prévenu M. de Blénac sur le lieu de l'établissement de l'église que lui et moi avons jugé à propos de faire bâtir en ce quartier qui s'habitué beaucoup depuis quelques années, en conséquence des pouvoirs qui nous en avaient été donnés par le roi, il avait par lui été fixé un emplacement qui n'était pas également commode pour ceux qui se trouvaient dans l'étendue de cette paroisse, ce qui m'avait empêché d'y donner mon consentement et retardé la bâtisse de cette église ; mais M. d'Eragny s'étant

transporté sur les lieux, il a jugé comme moi qu'il était plus à propos de la faire dans l'endroit que les religieux desservant cette cure avait désiré, conformément à la pensée que j'en avais eue ; ainsi ces difficultés étant levées, on y va travailler incessamment et les peuples pourront plus facilement venir à la messe qu'ils étaient longtemps sans entendre par l'éloignement des lieux où était établie l'église qui jusqu'à présent leur avait servi de paroisse en attendant qu'il y en eut une établie dans leur quartier ».¹

On peut donc se demander si c'est le Père Labat ou l'intendant Dumaitz ou le curé de Trinité qui a choisi l'emplacement du bourg du Robert.

En 1743, le Père Mane fit de la paroisse du Robert le compte rendu suivant :

« L'église paroissiale est dédiée à Sainte Rose de Lima, elle est petite mais propre et assez riche en ornements. Le presbytère est petit, mais assez bien situé, ayant un jardin sur le derrière et au devant une petite cour qui sert de savane. Le curé y jouit d'une pension de neuf mille livres de sucre brut qui réduit en argent fait la somme de 405 livres et le casuel peut aller à une pareille somme. Elle est bornée d'un côté par une ravine, qui est entre l'habitation de M. Marcé et de M. Le Balleux et de l'autre côté aussi par une ravine qui partage le cul-de-sac Rozeaux et qui la sépare du cul-de-sac François. Elle a trois lieues d'étendue vers les bords de la mer, et environ deux lieues dans les terres où elle est limitrophe des paroisses de la Trinité et du Lamentin. Il y a un assez grand nombre de sucreries et fort considérables, environ quatre-vingts feux, quatre cents blancs, de l'un et l'autre sexe et peut-être trois mille nègres. »

Il résulte de ce compte rendu que les édifices religieux du Robert étaient plutôt petits mais assez bien situés et proprement tenus, et la paroisse, pour être de création récente, n'en était pas moins déjà importante. Dès qu'une église fut construite en ce lieu et que des voies de communication furent établies avec les paroisses voisines, la population augmenta rapidement. En 1687, on n'y comptait guère qu'une douzaine de propriétaires avec leurs familles et leurs travailleurs ; en 1752, c'est une population de quatre mille deux cent cinquante-six habitants qu'on y trouve ; on y voit dix-neuf sucreries et de grandes plantations de cacao et de café.

Pour maintenir la prospérité dans ces exploitations, il fallait des chemins en bon état. La première route qui sillonna le quartier venait du François et se poursuivait dans la direction de la Trinité ; mais en quittant le bourg du Robert, au lieu de s'élever sur la pente du morne, elle longeait le bord de la mer dans la direction de la pointe Savane et la contournait presque jusqu'à son extrémité. Elle remontait au temps de Blénac.

1. (C8A6)

Un troisième chemin fut tracé plus tard dans la direction du Gros-Morne. Plus tard encore — on l'appelle chemin neuf en 1785 — un quatrième se brancha sur celui du François et gagna le Lamentin.

Ces chemins étaient habituellement faits par les propriétaires des terres sur lesquelles ils passaient ; l'entretien était plutôt à la charge de tous les habitants du quartier. De lourdes amendes frappaient ceux qui n'envoyaient pas leurs nègres sur ces chemins quand ils étaient commandés. Dans le règlement de 1725 nous lisons : « Les habitants qui manqueront d'envoyer le nombre de nègres qui leur seront commandés tant pour l'ouverture que pour la réparation des chemins payeront trois livres par jour par chaque nègre qu'ils auront manqué d'envoyer ».

« Tout habitant, dit le règlement de 1765, qui n'aura pas fait la partie du chemin qui lui aura été assignée, deux mois après la répartition, sera condamné à l'amende d'une piastre par toise de chemin applicable aux ouvrages publics de la paroisse. »

Ces chemins entraînaient parfois des dépenses assez importantes. Ainsi, en quittant le Robert dans la direction de la Trinité, il fallut faire sur le marigot une levée de terre et un empièchement de grande envergure qui existent jusqu'à ce jour. Le pont qui suit est l'œuvre du sieur Désabaye, propriétaire de l'endroit en 1785 ; c'est un travail remarquable qui montre qu'autrefois on savait faire de solides constructions.

Le pont que l'on franchit en quittant le Robert sur la route du François donna lieu à de graves discussions. Le propriétaire des terres avoisinantes, le sieur Arbousset, avait creusé un canal pour l'écoulement des eaux qui inondaient sa propriété. Un premier pont fut construit pour franchir ce canal. La veuve Arbousset prétendait que sa reconstruction, comme l'entretien de l'ensemble des chemins, appartenait à la communauté. Mais les habitants n'étaient pas de cet avis. Ils décidèrent que la veuve Arbousset reconstruirait le pont ou que l'on comblerait son canal et qu'on le remplacerait par un simple cassis. Après plusieurs années de discussions, pour ne pas voir ses terres envahies par les eaux, la veuve fut obligée de se soumettre et de reconstruire le pont.

Les chemins de l'époque traversaient souvent des bois où régnait une grande humidité. En conséquence, il fut ordonné de couper tous les arbres qui les ombrageaient sur une largeur de dix pieds de chaque côté de la route.

Des travaux d'entretien assez importants furent exécutés sur les chemins au temps de Damas, vers l'année 1785, puis sous la domination anglaise, en 1796.

Plus tard, en 1835, on décida de modifier considérablement la route allant à la Trinité. Au lieu de suivre le bord de mer, à partir du pont Désabaye, on préféra gravir le morne. Deux projets furent alors présentés par les habitants ; l'un gagnait les hauteurs par les habitations Cottrell et la Guigneraye, et arrivait au bac à l'habitation Bécane ; l'autre passait par la Gaschet et Lestrade. Le premier projet fut accepté. A noter que le bac existait déjà

depuis nombre d'années. Le comité demanda alors qu'il fût remplacé par un pont sur pilotis. L'exécution de cette demande fut remise à plus tard ; et depuis, non seulement elle ne revint pas sur le tapis mais même le chemin qui y aboutit, après avoir gravi lentement le morne Pothuau encadré de superbes taillis, a été malheureusement abandonné.

Plus que les chemins l'entretien des édifices du culte était l'objet des soins particuliers de la paroisse. Ces édifices avaient été un peu négligés au début de la Révolution. En 1798, le presbytère était devenu inhabitable et le curé était obligé de loger dans le bourg. Ce presbytère fut reconstruit l'année suivante par un nommé Martial pour la somme de vingt mille livres. La nouvelle construction était un simple rez-de-chaussée composé d'une grande salle de vingt pieds carrés, de deux chambres et d'une galerie ; un escalier montait au galetas et un pavé de cinq pieds de large faisait le tour du bâtiment. C'était, semble-t-il, les proportions qu'avait le presbytère démoli.

En outre, on construisit une case à eau, avec baignoire, un poulailler, une cuisine et une chambre à domestique ; soit à peu près les dépendances qui existent aujourd'hui.

A la même époque, on refit entièrement la toiture de l'église et on y consacra une somme de trois mille trois cents livres.

En 1801, Dubuc de Rivery donna mille livres pour la réparation du clocher.

Le 23 juillet 1813, violent cyclone : presbytère et église sont à moitié démolis ; le clocher est à terre et les trois cloches sont cassées. Il faut tout reconstruire. Grosse question, car tous les habitants ont été rudement éprouvés par l'ouragan. En mai 1814, l'assemblée paroissiale décide de démolir le presbytère pour réparer l'église. Mais les démolitions n'auraient pas donné grand chose comme matériaux utiles et, après mûre réflexion, on laisse le presbytère tel qu'il est.

En avril 1815, Bellevue Suzon, maître charpentier, s'engage à réparer l'église et à faire un clocher neuf capable de contenir trois cloches pour la somme de huit mille livres, à condition que les matériaux soient mis à pied d'œuvre. Une imposition de neuf livres quinze sols par tête de nègre est prévue pour satisfaire aux dépenses. Après y avoir bien réfléchi, la proposition ne fut pas acceptée.

En octobre 1819, deux commissaires sont nommés par l'assemblée paroissiale pour passer les marchés et faire exécuter les travaux. L'église néanmoins tarda encore à se relever de ses ruines et il semble qu'elle ne fut reconstruite qu'en 1824. Pour contribuer aux dépenses, le gouvernement autorisa la vente de quatre libertés qui donnèrent une somme de onze mille six cents livres.

Les cloches qui avaient été cassées à la chute du clocher en 1813 furent envoyées en France en 1820. Avec leurs débris on en fabriqua deux autres qui furent bénites le 26 novembre 1820.

Une somme de trois mille huit cents livres fut dépensée à cette occasion.

Quant au presbytère, on décida tout d'abord de l'abandonner « vu son mauvais état et le peu de solidité du terrain sur lequel il est bâti » (!).

L'abbé Fardet ayant été nommé curé de la paroisse en 1818, on acheta pour lui servir de presbytère une maison des mains du sieur Cottrell qui fut payée la somme de deux mille quatre cent soixante livres. Mais ce n'était pas le rêve. Le curé n'en fut sans doute pas satisfait — il quitta d'ailleurs la paroisse assez vite ; la maison fut revendue en 1820 et quand le curé voisin venait dans la paroisse il logeait, à titre provisoire, dans une maison du bourg.

Néanmoins, la chose ne pouvait pas s'éterniser. Un curé titulaire ayant été nommé en mars 1830, il fallut songer à le loger convenablement. Manceau Lathifordière fit le plan du nouveau bâtiment. Il devait avoir : « quarante pieds de long sur vingt de large et neuf pieds et demi du rez-de-chaussée aux sablières. Il sera divisé en une salle de vingt pieds carrés et quatre chambres de douze pieds sur dix. Sur une façade règnera une galerie de quarante pieds de long sur douze de large. La communication de la galerie à la salle se fera par une ouverture de douze pieds. La salle et la galerie seront carrelées avec carreaux de bonne qualité ; la charpente sera en bois du Nord et la toiture en tuiles du pays ».

En outre, on devait construire deux autres bâtiments de trente pieds de long pour servir de dépendances.

L'adjudication des travaux fut donnée en 1832 pour la somme de seize mille livres au sieur Garcin. Le presbytère devait être construit en six mois. On devait verser à l'entrepreneur huit mille livres à la fin des travaux et huit mille un an après les avoir commencés. Charles Simonet fut chargé d'en surveiller l'exécution.

Pour couvrir la dépense un impôt de dix livres par travailleur frappe les propriétaires.

Le curé était enfin logé et largement logé. On était loin de la bicoque où le Père Labat trouva refuge en arrivant au Macouba.

Avec le logement il fallait l'ameublement. Il n'était pas riche en 1831. On le compléta l'année suivante par l'acquisition d'une table en courbaril assez grande pour recevoir douze convives ; on acheta aussi douze couverts en argent et on meubla la chambre du curé d'un lit garni, d'une petite table et de trois paires de draps. Si l'on ajoute à cela un cheval sellé et bridé, deux domestiques et une sacristie bien pourvue des ornements nécessaires, on comprendra que l'abbé Roméro, nouveau curé de la paroisse, n'avait plus rien à désirer.

La paroisse était sur pied et semblait l'être pour longtemps quand survint le tremblement de terre du 11 janvier 1839. Il fit de gros dégâts à l'église ; il fallut se remettre au travail pour les réparer. On lit dans les registres de la paroisse :

« Les réparations à faire à l'église sont de la dernière

urgence ; le comble est à jour et les pluies prochaines pourriront la charpente si on ne remplace pas sous peu les tuiles broyées par le tremblement de terre. Toute la maçonnerie de la partie sud de la nef de l'église est entièrement lézardée ; celle du nord l'est en divers endroits ; les fenêtres ont perdu leur aplomb et les pierres des cintres tendent à se détacher. Le clocher est à terre ; la voûte du portail a baissé, les angles latéraux du bas de la nef sont entièrement coupés, plusieurs pierres de taille sont tombées pendant et depuis le tremblement de terre... Il y a danger pour les fidèles qui assistent au service divin à laisser plus longtemps le bâtiment dans l'état où il est. »

On a estimé à onze mille francs les réparations à faire à l'église, et à mille cinq cents francs celles qu'il fallait faire aux murs du cimetière.

Heureusement pour la paroisse, la colonie lui a accordé une subvention de dix mille francs, de sorte que la restauration de ses édifices ne lui fut pas trop à charge. L'église n'était alors composée que d'une seule nef ; elle devenait trop petite pour la population ; une galerie lui fut alors ajoutée dans la partie sud. Une deuxième nef eût été préférable mais... les fonds ne permettaient pas alors de faire mieux. Du moins on put compléter l'ameublement ; on remarque alors à l'église dix grands chandeliers en argent.

En 1842, M. de Pontaléry fait cadeau d'un magnifique ornement broché d'or et de soie. Précédemment, un M. Bécane avait déjà fait don à la paroisse d'un autre ornement complet comprenant chasuble, dalmatique et tunique, évidemment réservé aux grandes cérémonies.

En 1846, la sacristie s'enrichit d'ornements, de tentures noires et d'un drap mortuaire. L'année suivante un nouvel achat d'ornements vient compléter l'ameublement. Pendant ce temps, on refait la toilette de l'église par une nouvelle peinture. En 1850, une troisième cloche vint s'ajouter à celles qui déjà sonnaient au clocher, et un bedeau vêtu « d'une robe en serge bleu azur avec parements, collet et ceinture en serge écarlate » et coiffé d'un chapeau magnifiquement panaché, vint donner aux cérémonies une note plus solennelle et plus imposante.

En cette même année, il fut question de réparations assez importantes à faire au presbytère et aux dépendances.

En 1891, l'église fut renversée par le cyclone. Le presbytère fut moins endommagé et c'est là, sous la grande galerie qui donnait sur la mer, que l'on fit les cérémonies du culte pendant plusieurs années. L'église fut reconstruite par les soins de la municipalité à la tête de laquelle était M. Bélus.

Quelques années plus tard, en 1898, le presbytère fut également reconstruit par la commune. Il ne m'a pas été possible d'avoir des détails sur la reconstruction de ces édifices.

Outre l'entretien de l'église et du presbytère, la fabrique devait rétribuer le curé et les employés. Sous l'ancien régime, le curé touchait une pension de quatre cent cinq livres ; son casuel, vers

l'année 1743, s'élevait à une somme à peu près semblable ; la mission lui fournissait un cheval, un ou deux domestiques et un supplément pécuniaire assez variable mais néanmoins très important, s'élevant parfois jusqu'à deux mille livres. Moyennant quoi le curé devait se meubler et s'entretenir.

A la Révolution, cette organisation disparut. Avec l'Empire, fut inaugurée une nouvelle manière de rétribuer le clergé. Le curé eut un traitement fixe de deux mille francs et la paroisse eut à lui fournir domestique et cheval et un ameublement convenable. Ainsi un arrêté du 13 mars 1803 prescrivit de fournir aux curés de campagne « un ameublement décent, trois domestiques et un cheval ». Les habitants du Robert durent s'imposer à raison de quarante sols par travailleur pour satisfaire à ce qui était exigé par ce décret. Et à peu près chaque année les impositions se poursuivent. En 1818, impôt de cinq livres par travailleur pour faire les dépenses nécessaires pour avoir un curé. En 1828, imposition de deux livres par tête de nègre pour les besoins de la paroisse. L'année suivante, imposition d'un franc pour le même motif. En 1830, le loyer de trois domestiques pendant six mois coûte mille cinq cents francs. La même année, le sieur Hubert, marguillier, achète un cheval et meuble le presbytère.

En 1835, « on alloue au curé le casuel de la fabrique à charge pour lui de se pourvoir de ce dont il a besoin, ferrage du cheval, entretien des harnais, répartition du casuel entre les employés et entretien du presbytère ». En outre, on lui alloue mille cinq cents francs pour frais de domesticité.

Le 21 juillet 1842, le conseil de fabrique prend la décision suivante : « Désormais, moyennant une allocation de deux mille cinq cents francs, le curé sera chargé d'acheter et d'entretenir son cheval qui sera sa propriété et il sera chargé de l'entretien du mobilier du presbytère ».

En 1846, cette décision fut annulée par la direction de l'Intérieur. On ne dit pas par quoi elle fut remplacée.

A l'origine, le cimetière s'étendait en grande partie sur la place publique actuelle et « occasionnait du mauvais air à l'église ». En 1818, on le transporta de l'autre côté du lieu saint, sur un terrain donné par M. de Catalogne appelé la Moreau.

Ce cimetière se révéla bientôt trop petit, il fallut l'agrandir. En 1842, M. de Lagrange Chancel consentit à céder à la commune un terrain pour l'agrandissement désiré. Il reçut en compensation deux terrains contigus situés au bourg sur les cinquante pas du roi, présentant dix-huit mètres cinquante de façade sur la grand route et quarante-six mètres de profondeur, soit jusqu'à la mer.

Comme ressources, la fabrique avait le casuel, la location des bancs et les rentes. C'était un revenu annuel d'environ deux mille huit cents livres au début de la Révolution et de trois à quatre mille francs vers l'année 1840. Il ne suffisait pas à couvrir les dépenses ; il fallait le compléter par des impositions ou par les avances consenties par la commune après que celle-ci fut érigée.

Les frais de sépulture n'étaient pas versés d'avance ; et, après

coup, il fallait parfois avoir recours à l'huissier pour se faire payer. En 1823 les poursuites judiciaires font verser treize mille huit cent quatre-vingt seize francs au marguillier.

Pour n'avoir plus de désagréments sur ce chapitre, il fut décidé en 1840 qu'il « sera désormais interdit au curé de faire aucun enterrement ou service sans l'acquit du marguillier ou bien il en sera responsable ».

En 1842, on décida de louer les bancs quarante francs ceux de la nef et douze francs ceux de la galerie. La location devait avoir lieu le premier dimanche de janvier et elle devait être immédiatement payée pour l'année tout entière. Que rapportaient ces bancs ? Nous n'en savons rien. Peut-être n'étaient-ils pas tous loués car dans les années suivantes on fut obligé de diminuer le tarif de location. En 1845, les bancs de la nef où il y avait six places furent mis aux enchères à trente-cinq francs, et ceux de la galerie, qui n'avaient que deux places, à dix francs.

La paroisse avait pour deux mille deux cents francs de rentes annuelles mais, par négligence, les marguilliers perdirent les titres et les débiteurs finirent par ne plus s'acquitter de leurs dettes.¹ On constate mélancoliquement la chose en 1839 et il n'en fut plus question. Les marguilliers d'ailleurs, malgré toutes les prescriptions des règlements, ne rendaient pas compte de leur administration en sortant de charge, d'où un grand désordre dans la comptabilité. Comme conclusion, la fabrique était très souvent en dettes. En 1839 elle est endettée de huit mille francs.

La municipalité, dès sa création, vint fréquemment et généreusement à son secours ; elle lui alloue mille neuf cents francs en 1840, trois mille six cents francs en 1843, trois mille francs en 1844, trois mille cinq cents francs en 1845, cinq mille francs en 1847 et sept mille francs en 1850. L'absence de registre ne nous permet pas d'aller plus loin.

La paroisse du Robert fut, dès sa création, administrée par les Dominicains. Il fut question de la confier aux Carmes. Le Père Raphaël, de cette congrégation, vint à cet effet sur les lieux en 1697 pour préparer leur arrivée. Mais le Père Labat, d'après

1. Fondations. — En 1900, il y avait sept messes de fondation établies au Robert.

En 1801, Dubuc de Rivery donne 1.000 livres pour la réparation du clocher à charge pour la paroisse de faire célébrer chaque année une messe de Requiem pour l'âme de son père.

La même année, M. Desravinières lègue 1.000 livres pour une messe de Requiem à perpétuité.

En 1804, fondation d'une messe pour dame Hélène Pothuau, capital 1.000 livres placé sur le Petit Galion.

En 1824, sont acquittées les messes de fondation suivantes :

- une messe pour M. Manceau soldée 25 livres ;
- une messe pour Dominique Manceau, 50 livres ;
- une messe pour dame Arbouset, 75 livres ;
- une messe pour dame Gaigneron, 50 livres, par M. de Catalogne ;
- une messe pour Roy Durocher, 50 livres ;
- une messe pour dame Catherine Botro, 50 livres.

ce qu'il raconte, lui coupa l'herbe sous les pieds et un Fils de Saint-Dominique prit la direction de la paroisse.

Le Père Vidault, préfet apostolique des Dominicains, ne partageait pas cette manière de voir. Il écrit en 1713 au ministre :

« Sa Majesté est très humblement suppliée de vouloir soulager les missionnaires de Saint-Dominique du soin des paroisses du cul-de-sac François et du cul-de-sac Robert de la Martinique, et de celle du grand cul-de-sac de la Pointe-Noire de la Gadeloupe. »

Le ministre en écrivit au gouverneur pour savoir ce qu'il fallait décider. Mais les Carmes avaient alors mauvaise presse¹ ; le gouverneur s'opposa catégoriquement à la proposition du Père Vidault et il n'en fut plus question. Les Dominicains restèrent donc chargés de la paroisse ; ils l'administrèrent jusqu'à la Révolution ; les séculiers prirent ensuite leur succession.

LISTE DES CURÉS

Dominicains :

Rozié	1696
?	
Dannoy	1721
Leclerc	1730 à 1738
Alphang	1744 à septembre 1746
Nazériaux	octobre à décembre 1746
Alphang	1747 à mars 1749
J. B. Bertrand	octobre et novembre 1747 puis 1749 à 1751
Fr. Signon	1753 à 1759
Cazeneuve	1759 à 1765
Darmagnac	1767 à 1771
Tardif de la Borderie	1771
Courrieu	1771 à 1773
Trepsac	1773 à 1777
Mathieu, curé du Lamentin	1777 à 1781
Serieys	1781 (décédé le 3 janvier 1785)
Boisse	1785 à 1786
Melchior Cazeneuve	1787 à 1794

Séculiers :

Champroux	1794 à 1802
Corneville	1803 (décédé le 24 février 1809)
Ripnel, curé du François	1809 à 1813
Vaillant, curé de Trinité	1813 à 1818
Fardet	1818 à 1819

1. *Tricentenaire*, p. 253.

Vaillant	1819 à 1829
Roméro Jean Joseph	1830 (décédé le 11 août 1832)
Piani	1832
Faivre	1833
Lecomte	1834 à 1842
Brunet	1842 à 1846
Butez	1846 à 1850
Peyrol Jean Baptiste	1850 (décédé le 3 mai 1851)
Peyrot	1851 à 1853
Dandin	1853 à 1875
Recoursé	1875 à 1898
Guillemot	1898 à 1917.

Le Père Leclerc nous est connu pour avoir eu quelques difficultés avec ses paroissiens. Il refusa en 1730 le sieur Duplessis comme parrain d'un enfant du sieur Pothuau ; on ne nous dit pas pourquoi. Les intéressés portèrent plainte au conseil supérieur. Celui-ci ordonna « que l'enfant serait incessamment présenté à l'église de Sainte-Rose pour que le sacrement de baptême lui soit administré ».

Un cas du même genre se présenta à l'église du Mouillage. La décision du conseil fut communiquée à Versailles. Le roi rappela alors au conseil qu'il n'avait pas le droit de juger des matières purement spirituelles. « Aux termes de l'article 34 de l'édit d'avril 1695, lui écrivit-il, les tribunaux séculiers n'ont pas à connaître des causes concernant les sacrements, la discipline ecclésiastique et autres purement spirituelles. »

Mais on était alors en 1737, il y avait six ans que le baptême était donné, le sieur Pothuau pouvait dormir en paix.

Melchior Cazeneuve naquit en 1727 à Aurignac, dans l'ancien diocèse de Comminges, au comté de Foix. Il fit un premier séjour au Robert du mois d'août 1758 au mois d'avril de l'année suivante, sans doute à titre d'intérimaire ; puis il fut officiellement chargé de la paroisse du mois d'octobre 1759 à la fin de l'année 1763.

Le 4 janvier 1771, il fut nommé préfet apostolique des Dominicains. Dans cette congrégation, ces nominations étaient faites pour trois ans. Il fut donc en place jusqu'en janvier 1774 ; après quoi il redevint simple missionnaire. Il fut nommé une seconde fois au Robert le 16 février 1787. Il avait alors soixante ans. Il n'en desservit pas moins la paroisse pendant sept ans. Puis l'âge et la maladie l'obligèrent à se retirer. Il mourut probablement à Saint-Pierre.

François Augustin Trepsac naquit en 1735. Il vint aux Antilles en 1771, fut curé du Robert de 1773 à 1777, puis il passa à la Guadeloupe comme supérieur et vice-préfet. En 1786, il était nommé supérieur général des Dominicains des Antilles. Le 8 juin 1794, Pie VI le nomma chef de tous les catholiques des missions des îles françaises d'Amérique à l'exception de Saint-Domingue et de Cayenne. A la fin de l'année 1805, ses pouvoirs lui furent renouvelés pour une période indéterminée. Cette période ne fut

pas très longue car il mourut à Basse-Pointe le 1^{er} juillet 1807. Il fut enseveli près d'une des portes latérales de l'ancienne église.

Le Père Sérieys desservit la paroisse de 1781 à 1785. Il est mort et enterré au Robert. Son acte de décès est ainsi conçu :

« Le 3 janvier 1785, nous soussigné religieux missionnaire apostolique de l'ordre des Frères Prêcheurs, avons inhumé le Révérend Père Périn Antoine Serieys, religieux du même ordre, curé de cette paroisse, décédé le 2 du courant vers 9 heures 3/4 de la matinée. Il a été inhumé dans le sanctuaire du côté de l'Évangile. Signé, Trepsac. »

L'abbé Champroux, qui fut curé du Robert de 1794 à 1802, avait fui la Révolution. Il a eu soin de nous faire connaître ses titres et qualités. « Nous, écrit-il dans les actes de catholicité, prêtre de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, non assermenté, curé de Coutures au diocèse du Mans, banni de France pour la foi de Jésus-Christ et la défense de son Eglise, avons baptisé, etc. ». Comment est-il arrivé à la Martinique ? Est-il rentré en France en 1802 ? Autant de choses que nous ignorons.

Il eut l'abbé Corneville comme successeur. Jacques Corneville naquit à Nogent-le-Rotrou, au diocèse de Chartres, le 14 avril 1748. Il était curé de Poislav quand les décrets révolutionnaires le firent jeter en prison. Il fut emporté à Cayenne sur *La Bayonnaise*. Libéré en octobre 1801, il passa à la Martinique et fut curé du Robert depuis janvier 1803 ; il desservit la paroisse pendant six ans, fit du ministère au François en 1803 et 1804 et mourut au Robert le 24 février 1809 à l'âge de soixante et un ans. Il fut inhumé dans le sanctuaire comme en fait foi l'acte de décès suivant :

« L'an 1809 le 24 février, nous soussigné avons inhumé dans le sanctuaire de l'église de cette paroisse du côté droit, le corps du vénérable Jacques Corneville, ancien curé de Poislav (ou Boislay), diocèse de Chartres, et curé de cette paroisse, né à Chartres le 14 avril à 9 heures du matin de l'année 1748 et décédé ce matin à 9 heures 24 minutes. Signé, Ripnel. »

Après la mort de Corneville, la paroisse du Robert fut desservie par l'abbé Ripnel, curé du François, de 1809 à 1813, puis par l'abbé Vaillant, curé de Trinité, de 1813 à 1818.

Le 22 mars 1818, le Révérend Père Fardet, prêtre espagnol de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, envoyé à la Martinique par le ministre des colonies, fut chargé de desservir le Robert. Il eut des difficultés d'ordre pécuniaire avec la fabrique. On chargea le curé du Gros-Morne et l'avocat du domaine de les amener à s'entendre à l'amiable. Ils ne purent y parvenir. Finalement le gouverneur donna l'ordre à la paroisse de verser quatre mille dix livres au curé. Fardet avait déjà quitté le Robert qui fut de nouveau confié à l'abbé Vaillant.

Enfin, le 1^{er} mars 1830, le Robert eut un curé titulaire dans la personne de l'abbé Roméro, originaire du diocèse de Caracas. Nous avons déjà parlé de lui à Sainte-Marie. Il mourut au Robert

le 10 août 1832 à l'âge de quarante-cinq ans. Il fut enterré au cimetière et la fabrique lui concéda un terrain à perpétuité. C'est de son temps que le presbytère du Robert fut reconstruit.

L'abbé Piani desservit à la fois le Robert et la Trinité. Son ministère ne dura guère que quelques mois.

Faivre fut envoyé à la Martinique par le supérieur du séminaire du Saint-Esprit en 1829. Il desservit le Vauclin et le François de 1830 à 1832, le Robert en 1833, puis il disparut.

Le Comte était originaire du diocèse de Saint-Brieuc. Il fut envoyé à la Martinique en 1832 ; il fut curé de la Trinité de 1832 à 1834, puis du Robert de 1834 à 1842 ; il desservit aussi le Gros-Morne pendant quelques mois en 1838. Il rentra en France et ne paraît pas être revenu aux Antilles.

On retrouvera Brunet au *Lamentin*. Pour Butez voir le *Prêcheur*.

Peyrol Jean-Baptiste était un ancien chapelain de Charles X à Paris et à Prague. Il vint à la Guadeloupe et y séjourna de 1837 à 1847. De là, il passa à la Martinique et fut curé du Vauclin. Castelli le traite « de phénomène d'orgueil et d'audace de l'aristocratie déchue » et le retira de la paroisse. Il devint alors aumônier des dames de Saint-Joseph à Saint-Pierre. Curé du Robert le 21 septembre 1850, il ne devait pas y faire un long ministère ; il mourait l'année suivante, le 3 mai 1851.

Peyrot Firmin Joseph, qui le remplaça, naquit à Violard, dans la Dordogne, le 23 septembre 1806, et fut quelque temps curé de Sigoules au diocèse de Périgueux. Etant venu à la Martinique, on le trouve au Vauclin en 1850, puis il fut rayé du cadre on ne sait trop pourquoi. Réintégré en 1851, il fut envoyé au Robert ; après quoi il fut nommé vicaire général le 1^{er} avril 1853, en remplacement de Martin décédé.

Dandin Mathurin Pierre Désiré naquit le 29 décembre 1812 à Maceron, dans le Morbihan. Il fut envoyé aux Antilles en octobre 1842, par l'abbé de la Mennais, comme aumônier des établissements confiés aux frères de Ploermel, en remplacement de l'abbé Evain, rappelé. Il n'y fit pas un long séjour, et en 1844 on le trouve à Sainte-Lucie, à l'Anse-à-la-Raye, puis à d'Ennery de 1845 à 1847. A la demande de Monseigneur Leherpeur, il fut inscrit au cadre de la Martinique en 1851, envoyé au Marigot (1852-1853), puis au Robert où il resta vingt-deux ans. Il prit ensuite sa retraite et mourut au Morne-Rouge le 15 mars 1880. Il eut comme vicaire au Robert : Gueudré (1855), Thouin (1860), Gaillard (1861), Cudennec (1865), Séry (1869), Recoursé (1869) et Blanc (1873).

Recoursé naquit en 1839 en Bretagne. Inscrit au cadre en 1868, il fut vicaire au Carbet en 1869, au Robert de 1869 à 1873, à Trinité en 1873, au Gros-Morne, vicaire d'abord puis intérimaire de 1873 à 1875. Après cela il fut curé des Trois-Ilets pendant quelques mois en 1875 et curé du Robert pendant vingt-trois ans. Il fut ensuite aumônier de la prison centrale, enfin il rentra en France où il termina sa carrière. Au Robert il eut comme vicaire :

Canal (1875), Mongeard (1876), Le Calvez (1878), Antoine (1878), Audrain (1880) et Guillemot.

L'abbé Guillemot naquit à Ploërmel le 17 mai 1863. Il fit ses études au petit séminaire de Ploërmel puis au séminaire colonial. Ordonné prêtre le 17 décembre 1887, il débarqua à la Martinique le 22 avril 1888 et fut nommé vicaire au Lorrain. Le 23 mai 1891, il fut envoyé au Robert qu'il ne devait plus quitter. Quand son curé donna sa démission, les paroissiens furent unanimes à le demander comme successeur, ce qui leur fut accordé. Guillemot desservit la paroisse près de vingt ans et disparut, le 12 novembre 1917, au cours de l'incendie du presbytère dans des circonstances restées mystérieuses. Il était un vétéran du clergé dont on aimait le caractère ferme et droit, le cœur bon et généreux et aussi la rudesse franche et loyale apportée de son pays natal.

Ses funérailles, présidées par Monseigneur l'Evêque escorté de vingt-sept prêtres, qu'accompagnait une foule compacte et recueillie en tête de laquelle on remarquait le gouverneur de la colonie, ont montré quelle sympathie et quelle reconnaissante affection environnaient la mémoire du vénéré défunt.

Le Robert fut érigé en commune en 1837. Le conseil municipal fut composé de huit membres. Sa première réunion eut lieu le 7 juillet 1839. Son premier maire fut M. de la Guigneraye.

La liste des marguilliers du Robert a pu être établie pour un certain nombre d'années. C'était une charge que l'on imposait à tour de rôle à tous les propriétaires. Ils pouvaient s'en décharger en versant la somme de cinq cents livres à la paroisse. La nomination avait lieu à la fête patronale le 30 août. Ont été marguilliers :

Manceau de Lathifordière 1788
Dubuc de Ramville 1789

Cadière et Huygues Despointes à l'époque des troubles révolutionnaires. Les papiers ont disparu, ils n'ont pas rendu de comptes.

Pothuau Desgatières 1794
Simonet 1795
Charles Sainte Croix 1796
Gaigneron 1797

Boutaud, Charton, Monnereau, Jaham de Verpré ont versé cinq cents livres. Manceau de Beauvoisis, Lagrange, ont payé aussi.

Jaham de Monlouis 1798
Trancart 1799
Alexandre Pothuau Desgatières .. 1800
Harel 1801
Charles Pothuau Desgatières 1803

Bagour a payé.

Bouscaren Sainte Marie 1804

?

Montout Courché 1807
Lestrade 1809

De Luppé et Gigon ont payé.	
Hubert	1814
Manceau et Dubois ont payé en 1817.	
De Catalogne	1818
Gaschet de l'Isle	1819
De la Guigneraye	1820
Huygues Despointes	1821
Alfred Desgatières	1822
Simonet et Jaham de Monlouis payent.	
Manceau de Lathifordière	1824
Alexandre Pothuau Desgatières paye.	
Chevalier de Pontaléry	1825
Cottrell	1827
Hubert	de déc. 1827 à 1830
Sainte Rose Marsan	1830
A. Arnoux	1831
Garny de la Rivière	1832
Henri Legras	1833
Jean Manceau de Lathifordière ..	1834
Louis Chatenay	1835
Auguste Catalogne	1836
Huyghues Despointes	1837
Desgatières	1838
Vve Sainte Croix Simonet	1839
Bernard	1840
Mauconduit	1841
Vautor des Rozeaux	1842
Roy Camille	1843
Alfred de Laguigneraye	1844
Arbousset	1845
Gardilanne	1846
Auguste Bonneton Bonnel	1847
Alexandre Lejeune	1848.

FRANÇOIS

Le François, comme Les Anglais dans la paroisse de Sainte-Anne, doit probablement son nom à un souvenir historique remontant avant la colonisation. Un Français a dû s'y établir du temps des Caraïbes. On sait qu'en 1624, onze ans avant l'arrivée de d'Esnambuc, des Français ont débarqué à la Martinique et y ont séjourné au moins deux ans. L'un d'entre eux, ou un de ses compatriotes, a sans doute habité ce quartier pendant quelque temps et lui a laissé son nom.

Quand la Martinique fut colonisée, le François fut l'un des derniers quartiers à être habité par les colons. Pendant de longues années, il fut considéré comme inhabitable et inabordable à cause des brisants qui lui font une ceinture au large de la côte. En 1670, on écrit que le pays qui s'étend de la Caravelle aux Salines est « inhabitable tant par la stérilité que parce que la mer est toujours rude à cause des brisants ». Il n'avait alors d'autres habitants que les Caraïbes.

Mais avec le temps on finit par découvrir que ce quartier, loin d'être inhabitable, contenait au contraire d'excellentes terres à défricher. Pierre Bouchard, La Vigne Grand Val, le sieur Joyeux et d'autres colons moins connus mirent pied à terre sur les îlets, puis sur les presqu'îles, puis à l'intérieur du pays et s'y créèrent de magnifiques propriétés.

Toute la contrée était couverte de forêts et de marécages où pullulaient moustiques et maringouins. Le Père Labat prétend qu'il y en avait une quantité si prodigieuse que l'air en était quelquefois épaissi.

« Ces insectes, ajoute-t-il, se répandent dans les habitations voisines en si grandes quantités qu'il serait impossible d'y demeurer si le vent ne les emportait ou si on ne les chassait des maisons avec la fumée et par le soin qu'on a de fermer les portes et les fenêtres des chambres où l'on veut dormir avant le coucher du soleil et de n'y point porter de lumière lorsqu'on se retire. »

Les choses ont un peu changé depuis ; néanmoins à certaines époques il y a bien encore quelques essaims des bestioles qui chagrinaient tant le Père Labat et les premiers habitants du quartier.

Les maringouins n'empêchèrent pas les colons de s'implanter au quartier et bientôt il fut nécessaire d'y créer une paroisse.

Le Saint-Esprit n'existait pas encore. Le Robert, le Lamentin, le Trou-au-Chat n'étaient encore qu'en formation et étaient bien trop éloignés. Aussi les habitants demandaient-ils avec instance

l'érection d'une paroisse dans leur région. Le sieur Lavigne avait déjà chez lui une chapelle munie de tout ce qui était nécessaire pour dire la messe et où des missionnaires de passage devaient officier de temps en temps ; mais cela ne suffisait point pour entretenir l'esprit chrétien dans ce milieu ; d'autre part, il fallait songer à christianiser les esclaves assez nombreux qui travaillaient sur les habitations ; une paroisse était nécessaire.

FONDATION DE LA PAROISSE

Blénac, alors Lieutenant général, donna les autorisations voulues et la paroisse fut fondée. C'était en 1694. Laissons ici la parole au Père Labat qui fut l'un des principaux artisans de cette fondation.

« Au commencement du mois de décembre, écrit-il, le supérieur de notre mission me chargea d'aller au cul de sac François pour voir l'endroit qui serait le plus commode pour bâtir une église et un presbytère. Ce quartier commençait à se peupler, et comme il est très beau et très étendu, il y avait apparence qu'il serait bientôt rempli d'habitants, dès qu'il y aurait un curé résident.

« Le sieur de la Vigne-Granval, capitaine des milices de ce quartier-là, pressait beaucoup pour qu'on fit cet établissement, mais il ne se pressait point du tout d'y contribuer, ni d'offrir le terrain qui était nécessaire. Un autre officier, fort riche, appelé le sieur du Bois-Jourdain, qui avait une sucrerie en ce quartier-là et qui en faisait encore une autre, et un provençal, nommé Suffren, pressaient sans relâche l'intendant et notre supérieur d'y établir un curé. Tous voulaient la paroisse dans le voisinage de leurs habitations, mais pas un ne la voulait chez soi. A la fin, le sieur Joyeux, qui avait une très belle place dans le milieu des terres de ces trois messieurs, offrit de donner le terrain nécessaire pour l'église et le presbytère avec leurs dépendances, à condition d'avoir le premier banc dans l'église et de n'être point obligé à cotiser pour la construction des bâtiments.

« M. de Mareuil, lieutenant du Roi à la Cabesterre, y devait aussi aller, et j'eus ordre de veiller à ce que l'église et la maison curiale fussent placés dans un endroit sain et commode, et qu'il y eût du terrain suffisant pour le cimetière, le jardin et la savane du curé. C'était naturellement au Père Martelli, curé de la Trinité, d'où ce quartier dépendait, à faire ce voyage, mais il était brouillé avec le lieutenant du Roi, qui lui donnait tous les jours de nouveaux sujets de chagrins. »

Le Père Labat part donc à cheval du Macouba où il était curé, le 12 décembre, dîne à la Grande Ance, arrive le soir à la Trinité et va coucher au Galion chez M. Joyeux.

Le lendemain matin, il part en canot avec Mareuil et Joyeux. Mais le temps est mauvais, la mer houleuse et les voyageurs

doivent se réfugier chez les Caraïbes qui habitent la pointe la Rose, et ils y passent une partie de la journée.

Dans l'après-midi, le temps devint meilleur ; sur les trois heures ils se remirent en route et deux heures plus tard ils étaient au François.

Si les descriptions du Père Labat sont exactes, nous devons admettre que la physionomie de la rivière a légèrement changé.

Une barre de sable mouvant en gênait l'entrée. Cette barre une fois franchie, on trouvait une rivière très profonde ayant trente-cinq à quarante toises de large, soit environ quatre-vingts mètres, très poissonneuse, où les bécunes et les requins ne craignaient pas de s'aventurer.

Arrivé au François, le sieur Joyeux conduisit ses compagnons sur son habitation où s'élevaient quelques cases qui leur servirent d'abri. « L'habitation du sieur Joyeux, dit le Père Labat, est un terrain uni de mille pas en carré, borné d'un côté par la rivière dont je viens de parler et séparée de celle de M. Jourdain par un ruisseau d'eau douce qui se jette dans la rivière. »

Ce terrain, situé entre la rivière principale et un ruisseau qui se jette dans cette rivière, n'est autre que le terrain où se trouve le bourg actuel et la « Cotonny ».

Son voisin de droite, de l'autre côté du ruisseau, était Dubois-Jourdain qui habitait l'Espérance et plus haut, à l'Acajou, s'était établi Lavigne-Granval, beau-fils de Dubois-Jourdain et ancêtre des Lavigne de Fort-de-France.

« Il n'y avait pas une heure que nous étions arrivés, continue le Père Labat, que M. de la Vigne-Granval nous vint prier d'aller loger chez lui et nous en pressa si fort que, malgré la résolution que nous avions faite de n'aller chez personne, nous nous embarquâmes chez lui et allâmes à sa maison. Elle est à cinq ou six cents pas plus haut que l'endroit où la rivière n'est plus navigable pour les barques ; mais il a creusé un canal de neuf à dix pieds de large qui porte les canots et les chaloupes jusqu'à la porte de la sucrerie, avec des rigoles qui traversent sa savane, par le moyen desquelles il a desséché ses terres basses et noyées et, d'un marais inutile qui causait un très méchant air, il en a fait de très belles prairies où il pourra planter des cannes dans la suite, à quoi il faut ajouter que son canal lui donne la facilité d'embarquer ses marchandises à la porte de sa maison, sans avoir besoin de cabrouets ou charrettes pour les transporter.

« Nous reconnûmes dès qu'il fut nuit combien nous avons été sages d'accepter ses offres et de venir loger chez lui, puisque, malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour éloigner de sa maison les moustiques et les maringouins, il y en avait encore assez pour désespérer ceux qui n'y sont pas accoutumés ; d'où il est aisé de juger ce qui nous serait arrivé si nous fussions restés dans les cases de M. Joyeux, où il ne demeure pour l'ordinaire qu'un commandeur, des ouvriers et des nègres, qui sont accoutumés, du moins en partie, à ces sortes d'incommodités, ou qui s'en

exemptent en faisant dans leurs cases une fumée si épaisse qu'elle serait insupportable à tout autre qu'à eux.

« Le mardi 14 décembre, tous les habitants qui avaient été avertis de notre arrivée se trouvèrent chez M. de la Vigne. Je dis la messe dans une petite chapelle qu'il avait fait bâtir à côté de la maison. Après que j'eus achevé les divins mystères, je dis à l'assemblée que les supérieurs, ayant reconnu la nécessité où ils étaient d'avoir un curé résident, étaient résolus de leur accorder ce qu'ils demandaient si instamment, d'autant plus que, la paroisse de la Trinité augmentant tous les jours, il serait dorénavant tout à fait impossible au curé qui la servait de les secourir dans leurs besoins. Je leur fis voir qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur celui qui s'établissait au Cul-de-Sac Robert, qui aurait assez d'affaires chez lui pour l'occuper tout entier ; outre que les chemins par terre étant presque impraticables, surtout dans la saison des pluies, ils seraient obligés de l'aller chercher et de le reconduire dans leurs canots, ce qui ne pourrait se faire sans déranger beaucoup le travail de leurs habitations. Je leur proposai les offres de M. Joyeux et la justice de ses prétentions. Je les exhortai à ne pas différer de la conclusion d'une affaire pour laquelle le lieutenant du Roi était venu exprès sur les lieux, et enfin je les assurai que chacun pouvait dire son sentiment avec toute sorte de liberté et que si quelqu'un se trouvait en état de faire des offres plus avantageuses que celles de M. Joyeux, on l'écouterait avec plaisir. »

Le sieur Joyeux offrait donc de donner le terrain nécessaire pour l'église, le presbytère et les dépendances, à condition d'avoir le premier banc dans l'église et de n'être point obligé de contribuer à la construction des bâtiments.

Il faut savoir en effet que dans l'établissement des paroisses, le roi, par l'intermédiaire de son lieutenant général, donnait l'autorisation voulue ; il accordait au curé un petit traitement de neuf mille livres de sucre qui valaient quatre cent cinq livres en espèces ; mais il laissait aux habitants le soin de donner à ce curé un terrain convenable et de construire les édifices religieux. Joyeux, pour sa part, donnait le terrain nécessaire.

Nous pouvons remarquer que ce terrain lui avait été gratuitement concédé par l'intendant, il n'avait eu qu'à le défricher et à brûler les bois qui le recouvraient ; on conçoit qu'il se soit plié sans trop de peine à cet acte de générosité d'autant plus que si l'établissement d'une paroisse sur ses terres avait ses inconvénients elle avait aussi ses avantages.

« Il y eut quelques légères contestations, poursuit Labat, mais enfin on convint que M. Joyeux et ses ayants-cause auraient le premier banc dans l'église et qu'ils seraient exempts des contributions pour le bâtiment ou réparations de l'église et du presbytère. »

Avoir le premier banc dans l'église est un avantage somme toute bien minime, mais il n'en était point ainsi à l'époque dont nous parlons, et la question de préséance à l'église ou dans les

cérémonies religieuses était alors une question du plus haut intérêt, je dirais même capitale ; question qui actuellement nous fait sourire comme s'il s'agissait de jeux d'enfants, mais sur laquelle au xvii^e siècle on se chicanait sans cesse, et souvent il ne fallait pas moins que l'autorité royale pour trancher les différends.

Enfin, Joyeux eut la joie de posséder le premier banc de l'église et d'être exempté des contributions futures pour la construction des édifices du culte.

Moyennant quoi, il donna tout le terrain nécessaire pour l'édification de l'église, du presbytère, pour le cimetière et un jardin, avec le droit pour le curé de mettre deux chevaux dans sa savane. L'acte fut dressé et signé, après quoi on procéda à l'élection d'un marguillier, qui fut le sieur de la Vigne.

Tous les habitants se cotisèrent eux-mêmes pour la dépense de ces bâtiments avec beaucoup de générosité et donnèrent leurs billets au nouveau marguillier.

« Nous fûmes après dîner visiter le terrain, écrit toujours le Père Labat, je le choisis à côté du ruisseau dont j'ai parlé. Je marquais avec des piquets le lieu de l'église, du cimetière, de la maison curiale et de son jardin, M. Joyeux nous laissant les maîtres de son terrain. En attendant qu'on pût bâtir l'église, on convint qu'on se servirait de la salle de la maison curiale pour y dire la messe et qu'on commencerait le bâtiment incessamment.

« Cependant on fit une croix de bois pour planter dans le milieu de l'endroit destiné pour le cimetière, et on se pressa de faire une petite chapelle de fourches en terre, palissadée de roseaux et couverte de paille, où au cas qu'il vint quelque religieux avant que la maison fût faite, il pût dire la messe sans incommoder M. de Granval. On y travailla dès ce moment et le lendemain, mercredi, les habitants pressèrent si bien l'ouvrage que cette chapelle, longue de vingt-six pieds et large de quatorze, fut achevée le jeudi au soir et le cimetière presque renfermé avec une lisière du bois immortel.

« Le vendredi matin, je bénis la croix et la plantai. Je bénis aussi la chapelle ; j'y dis la messe et communiai beaucoup de personnes.

« On fit marché avec des charpentiers pour la maison curiale et la chapelle à laquelle on devait donner trente-six pieds de long sur dix-huit pieds de large. Ils la devaient achever dans six mois. Je fus fort content des habitants de cette nouvelle paroisse : ils apportèrent des tapis d'indienne pour tapisser la chapelle et donnèrent de la toile pour faire des nappes et les autres linges nécessaires à une église. Ils prièrent le marguillier de faire une collecte chez eux pour acheter les vases sacrés et des ornements parce que ceux dont je m'étais servi appartenaient à M. de la Vigne. »

Tout étant réglé pour la construction des édifices religieux, le Père Labat repartit le vendredi après-midi, alla coucher au galion et regagna le Macouba.

Depuis que le Père Labat est venu au François pour la première fois, quelques changements s'y sont produits ; le marais, les terres basses et noyées qui se trouvaient sur la propriété de La Vigne-Granval sont maintenant en pleine culture.

La rivière, qui coulait au xvii^e siècle profonde et poissonneuse, n'est plus aujourd'hui qu'un canal que les bécunes et les requins ont heureusement évacué et que l'on doit fréquemment fouiller pour être navigable. Aussi un jour viendra où tous les marécages qui séparent le bourg de la mer ne seront que riches plantations, jardins fertiles et parfumés. Nous ne verrons pas cela, mais avec un peu d'imagination nous pouvons l'entrevoir, comme Moïse entrevit la Terre promise des hauteurs du Mont Nébo, et souhaiter aux heureux habitants des siècles futurs de ne plus avoir à souffrir ni de la multitude de maringouins que le Père Labat y a connue, ni des parfums du canal dont aucun des habitants du bourg n'ignore les indésirables exhalaisons.

L'ÉGLISE

En quittant le François, le Père Labat y laissait une chapelle en paille où l'on pouvait officier en attendant que fût construit un édifice mieux conditionné et qui devait avoir trente-six pieds de long sur dix-huit de large, soit douze mètres sur six. Tout autour se trouvaient le cimetière et, à peu de distance, l'emplacement du presbytère et d'un jardin.

Le Père Labat ne délimita pas de savane pour l'entretien du cheval du curé ; il fut simplement décidé que celui-ci aurait la faculté de faire paître deux chevaux dans la savane du sieur Joyeux. C'était une mauvaise combinaison, car le propriétaire ne pouvait pas être éternel, sa savane pouvait être morcelée, vendue ou cultivée ; que deviendrait alors l'autorisation d'y faire paître des chevaux ? Aussi un peu plus tard, comme nous le verrons, on fut obligé d'affecter à la paroisse une savane d'un carré de cent pas.

La chapelle et la maison curiale furent probablement construites dans les six mois qui suivirent, comme c'était convenu, et sommairement meublées ; mais il n'y eut de curé à poste fixe que trois ans plus tard ; jusque là il n'y eut que des prêtres de passage. Le Père Labat vint y faire les pâques l'année suivante.

La chapelle avait été faite en bois, par suite elle se détériora rapidement. On fut obligé d'en reconstruire une autre qu'on acheva en 1726 ; elle était en bois également ; le 10 novembre de cette année on y faisait le premier enterrement.

En 1743, le Père Mane a laissé de la paroisse le compte rendu suivant : « L'église paroissiale est dédiée à l'Archange Saint Michel ; elle est de bois, mais en assez bon état, et on travaille depuis quelque temps à lui donner d'assez beaux ornements. Le presbytère était très délabré, mais il y a longtemps qu'on travaille à y bâtir un neuf de bois qui est très avancé, et où le religieux

loge actuellement. Il y a un carré de cent pas depuis deux ans seulement, sur lequel est bâti le presbytère et qui servira à y faire un jardin et une savane. Il y jouit d'une pension de neuf mille livres de sucre brut qui produisent quatre cent cinq livres. Le casuel peut aller jusqu'à cinq cents livres. Elle est bornée d'un côté par une ravine qui partage le cul de sac de Rozeaux où on ne peut aller que par canot, et qui la sépare de la paroisse du cul de sac Robert, et par une montagne, ou morne, qui termine l'habitation de M. Gilbert qui la sépare du Vauclin. Elle a trois grandes lieues d'étendue du côté de la mer, et elle va dans les terres jusqu'à trois lieues à ce qu'on appelle la Barre de l'Île par des chemins très scabreux et très difficiles et est limitée dans les hauteurs par les paroisses du Lamentin, du Trou-au-Chat et de la rivière Salée. Il y a dans cette paroisse un grand nombre d'habitants, et des sucreries très étendues où il y a beaucoup de nègres. Il peut y avoir quatre-vingt dix feux, quatre cents blancs et plus de trois mille nègres, et la paroisse est très pénible à desservir ; deux missionnaires y auraient beaucoup d'occupations. »

La paroisse confinait alors à la Rivière Salée, car celle du Saint-Esprit n'existait pas encore. Ses limites, bien définies sur le bord de la mer, restaient imprécises dans l'intérieur des terres. Elles se confondaient avec la ligne de partage des eaux ; c'était assez net quand il s'agissait du Lamentin mais très vague dans la direction du Trou-au-Chat.

D'après le compte rendu du Père Mane et des notes laissées par l'abbé Dubourg, l'église était un édifice en forme de croix latine : deux chapelles, l'une en l'honneur de Saint-François et l'autre en l'honneur de la Sainte Vierge formaient les bras de la croix ; elle était en bois sur solage en maçonnerie et n'était pas lambrissée. Couverte tout d'abord en essentes, elle le fut plus tard en tuiles.

Le coup de vent de 1766 lui causa d'assez graves dommages et pour la maintenir en équilibre, le sieur Neveu, maître charpentier, fut obligé de relier sa charpente avec des barres de fer. Moyennant quoi, elle put supporter encore le poids des ans.

Le Père Aycardy, préfet apostolique, la visita en 1775 et trouva tout en ordre comme en atteste le compte rendu suivant :

« Ce jourd'hui 14 novembre 1775, nous, vicaire général et préfet apostolique des missions des Frères Prêcheurs dans les îles du vent de l'Amérique, avons fait notre première visite pastorale en l'église paroissiale de Saint-Michel du François. Après avoir célébré les saints mystères, nous avons visité les vases sacrés et avons donné solennellement la bénédiction du très saint Sacrement ; avons ensuite visité les fonts baptismaux et les boîtes contenant les saintes huiles, nous nous sommes également transportés au cimetière ; après quoi nous avons vérifié les registres de baptêmes, mariages et enterrements et nous avons eu la satisfaction de trouver toutes choses dans l'état d'ordre, de propreté, de décence et d'exactitude convenables et prescrites par

les saints canons de l'Eglise. Nous avons ainsi terminé notre visite dont nous avons signé l'acte avec le Révérend Père Veyrene, curé de la paroisse.

« Aycardy, préfet apostolique ; F. Veyrene. »

Meubles et immeubles, tout était donc en bon état en 1775. En 1783, nouvelle visite et nouveau témoignage de satisfaction.

En 1793, il y eut quelques mouvements révolutionnaires au François ; le bourg fut incendié et le curé, le Père Jobin, prit la fuite. L'église néanmoins fut respectée ; l'argenterie et les vases sacrés furent sauvés grâce au sacristain, Balestier, qui eut la précaution de les enfouir sous les bancs de la nef.

Avec les années, la maison du Seigneur se détériorait ; en 1802, l'assemblée paroissiale constate que des réparations urgentes doivent lui être faites. Heureusement, le citoyen de Lavigne avait laissé par testament, en date du 7 octobre 1801, une somme de neuf mille livres pour ces réparations ; de sorte que l'édifice put être restauré sans qu'on fût obligé de frapper les paroissiens d'impôts extraordinaires.

Mais c'était insuffisant. L'église avait besoin d'être entièrement reconstruite. C'est ce que l'assemblée paroissiale constate en 1805. Toutefois, en raison de la difficulté des temps, elle estime qu'il faut renvoyer à plus tard ce gros travail et elle se contente de faire exécuter les réparations les plus urgentes.

En 1806, nouveau renvoi des travaux à une époque plus favorable. En 1808, rien n'est encore fait. Il faut arriver en 1814 pour voir l'édifice tant attendu s'élever sur l'emplacement de celui qui tombait en ruine. La nouvelle église fut allongée de quatre pieds du côté de sa façade et de « huit pieds à l'autre extrémité, afin de donner plus d'espace dans le chœur et y ériger un autel en marbre. La vieille sacristie qui se trouvait à cette extrémité fut en conséquence démolie et il en fut construit deux plus petites aux deux ailes du chœur ».

L'allongement du fond de l'église permit d'y mettre le confessionnal et les fonts baptismaux.

La population allait en augmentant et il fallait de nouvelles places dans la maison du Seigneur. En conséquence « en l'année 1833, M. Bardy François Noël, jeune curé de la paroisse, fit remettre le confessionnal à son ancienne place, près de l'autel de la Vierge, de même que les fonts baptismaux. Une sacristie spacieuse fut construite au bout de l'église, derrière le chœur. Les deux petites qui avaient été construites sur les ailes furent allongées et on y a placé douze bancs dans chacune d'elles ; cette mesure fut nécessitée par l'augmentation de la population de la paroisse. »

Le fond de l'église étant devenu vacant, on a pu augmenter le nombre des bancs ; au lieu de cinquante-deux qu'il y avait précédemment on en mit quatre-vingt quatre, ce qui augmenta d'autant les revenus de la fabrique.

Ces diverses augmentations parurent bientôt insuffisantes ;

il fallut songer à reconstruire l'édifice tout entier dans de plus vastes proportions ; le projet en fut arrêté du temps de l'abbé Bouvier mais il ne fut réalisé qu'avec l'abbé Lespinasse. La première pierre fut posée en 1851. L'abbé Bouvier contribua à cette construction par une somme de deux mille cinq cents francs et la colonie par une somme de vingt mille. Elle fut achevée en 1855 et bénite par Monseigneur Leherpeur le 3 novembre de la même année.

En 1871, des réparations et des embellissements considérables furent faits à l'église ; la sacristie vit son matériel renouvelé en grande partie ; elle reçut entre autres neuf chasubles neuves. Depuis l'abbé Bardy qui, en 1832, l'avait meublée avec magnificence et avait acheté pour dix mille francs d'ornements, on n'avait pas fait d'acquisitions aussi importantes.

Un peu plus tard, en 1881, de grands travaux sont à nouveau exécutés à l'église ; ils durent dix-huit mois au cours desquels l'hémicycle du chœur qui était en bois est refait en maçonnerie ; les chapelles sont exhaussées. L'édifice fut béni et rendu au culte à la Saint-Michel de l'an 1882. L'année suivante, on installe une nouvelle chaire qui avait coûté mille cinq cents francs.

Comme nous le verrons plus loin, toutes ces restaurations furent anéanties quelques années plus tard.

En 1880, on fit l'acquisition d'un ostensor en vermeil pesant cinq kilos cent vingt-cinq ; il fut acheté à la cathédrale de Fort-de-France pour la somme de mille deux cents francs.

CLOCHER, CIMETIÈRE. — L'ancien clocher était une tour carrée, en maçonnerie, ayant trois mètres de côté et vingt-cinq mètres de haut ; elle était percée de plusieurs ouvertures et surmontée d'une croix. Elle s'élevait sur le terrain du presbytère à environ quinze mètres de l'église. On ignore la date de sa construction. Vers la fin du XVIII^e siècle, ébranlée par le temps et les tremblements de terre, lézardée, elle menaçait ruine ; elle fut démolie à l'époque où l'abbé de Bouillé administrait la paroisse.

La première cloche dont il soit fait mention fut bénite le 4 juillet 1729. Elle eut pour marraine Marie Jourdain, épouse de Gabriel de Lavigne ; c'est pour cela qu'on l'appelait la *Marie*.

Elle fut, semble-t-il, assez vite hors d'usage, car, en 1737, le curé écrit : « Le 10 avril, j'ai fait la bénédiction de la cloche en présence de Gabriel de Lavigne, capitaine commandant du quartier ».

A la démolition du clocher, cette deuxième cloche fut placée au-dessus du portail de l'église dans une ouverture pratiquée à la façade. Elle fut fêlée à la sépulture de l'abbé Bouché.

Elle fut remplacée par la *Louise* qui fut suspendue à un arbre de la place, puis logée dans un modeste campanile en bois en attendant le clocher qui fut construit en 1826 « en avant de la grande porte » de l'église, par conséquent faisant corps avec elle. C'est la place qu'il a occupée depuis lors. Une petite cloche fondue

à Londres en 1808 tint pendant quelque temps compagnie à sa grande sœur.

En 1850, le clocher suivit le sort de l'église ; on dut le démolir et le reconstruire. Par suite, les cloches restèrent à terre de 1846 au 27 septembre 1857. Plus tard, elles finirent par se casser et il fallut les remplacer. Une nouvelle cloche fut bénite en 1871. Deux autres, pesant huit cent cinquante et cinq cent cinquante kilos vinrent la rejoindre en 1873. Elles furent bénites par Monseigneur Fava le 17 avril.

Le cimetière se répandit tout d'abord autour de l'église. Devenu trop petit, on enterra les esclaves du côté de l'usine ; puis, le cimetière des libres fut à son tour changé de place ; vers l'année 1835 on le transporta à gauche de la route à l'entrée du bourg ; enfin, en 1850, on le transporta là où il se trouve actuellement.

DÉVOTIONS. — La confrérie du Scapulaire paraît avoir été établie au François vers l'an 1800. Réformée en 1817, elle fut « installée définitivement » par l'abbé Carrand en 1823. Cette installation péchait sans doute par quelque côté car on voit la confrérie érigée *canoniquement* par Monseigneur Leherpeur en 1851 et réglementée *définitivement* par l'abbé de Cavata en 1854.

La confrérie du Sacré-Cœur fut établie le 6 juin 1834 par les soins de l'abbé Bardy, et celle du Rosaire le 19 mai 1844.

L'abbé Bardy fit des donations importantes aux confréries du Scapulaire et du Sacré-Cœur à charge pour elles de faire célébrer chaque année une messe de *Requiem* de troisième classe pour le repos de son âme.

L'abbé Bouvier donna quatre mille francs à la confrérie du Scapulaire, à charge pour elle de faire une rente annuelle de trois cents francs aux pauvres de la paroisse.

Un premier chemin de croix fut érigé dans l'église à une date inconnue. L'abbé de Cavata en érigea un second le 9 mars 1866 avec l'autorisation de l'abbé Guesdon,

On estimait qu'à la Saint-Michel, le 29 septembre, en plein hivernage, le mauvais état des chemins rendait difficile l'accès du bourg du François pour les paroisses voisines qui venaient en foules nombreuses prendre part à la fête. En conséquence, en 1832, l'abbé de Perrigny, vice-préfet apostolique, transféra la fête au 8 mai. Mais ce transfert n'eut pas grand succès. Le 29 septembre garda la préférence des fidèles, et dès l'année suivante il redevint fête paroissiale.

CULTE DE SAINTE PHILOMÈNE. — Dans l'église du François, on remarque un autel en l'honneur de Sainte Philomène. Pourquoi cet autel ? Qu'était-ce que Sainte Philomène ? On sait peu de chose sur son compte. C'était, paraît-il, la fille d'un prince qui gouvernait un petit Etat, en Grèce. Elle fut martyrisée et eut la tête tranchée sous Dioclétien. Son tombeau a été découvert le 25 mai 1802 dans les catacombes de Sainte-Priscille. De nombreux

miracles furent obtenus par son intercession, particulièrement en Italie, à Mugano, où sont ses reliques, et sa dévotion se répandit non seulement en Italie mais encore en Espagne, en France et dans les colonies.

On sait que le saint curé d'Ars lui voua un culte particulier, qu'il lui éleva un autel dans sa petite église et qu'il en recommandait fréquemment la dévotion aux pèlerins qui venaient le visiter.

L'abbé Bardy s'en fit l'apôtre à la Martinique, particulièrement au François.

Or, en 1852, la fièvre jaune faisait d'affreux ravages dans la colonie. Elle enleva successivement au François l'abbé Ronsevail, le 12 août, l'abbé Guimet, jeune prêtre qui venait d'arriver de France, le 21 août, après huit jours de ministère, et l'abbé Pringault, le 22 septembre. Le curé lui-même, l'abbé Thoué, fut atteint par le sinistre fléau. Ses paroissiens firent une neuvaine à Sainte Philomène pour demander sa guérison. De son côté, le curé promit de lui élever une chapelle s'il avait la vie sauve. Or, dès ce moment, l'état du malade s'améliora ; il était sauvé.

Pour accomplir son vœu, l'abbé Thoué fit construire une chapelle sur une hauteur entre le François et le Saint-Esprit. Elle fut bénite solennellement par Monseigneur Leherpeur, le 5 novembre 1855, en présence d'une foule de pèlerins venus de toutes les paroisses environnantes. Malheureusement, cette chapelle fut renversée par la bourrasque du 8 septembre 1875, et elle ne fut pas reconstruite.

Sur son emplacement s'élève actuellement une école communale.

Néanmoins, le culte en l'honneur de Sainte-Philomène ne disparut pas de la paroisse du François et l'abbé Parel eut soin de lui dédier une des chapelles de sa magnifique église.

PRESBYTÈRE. — En 1743, un nouveau presbytère était en construction au François ; il avait trente-six pieds de long sur dix-huit. En 1797, on lui fait de notables réparations ; un mur avec portall en face de la porte d'entrée limite son terrain le long de la rue. Divers travaux y sont exécutés en 1808, en 1817, en 1826 et en 1832. En 1817 surtout, ces travaux eurent une certaine importance ; il s'agissait de loger un curé à poste fixe — on en était privé depuis longtemps — et on leur consacra une somme de dix mille livres.

Malgré tout, un jour vint où les réparations s'avèrent insuffisantes ; il fallut reconstruire à neuf ; ce qui fut fait sous l'administration de l'abbé de Cavata. Plus tard, en 1890, nouvelles réparations ; elles furent exécutées par la commune et durèrent du 15 septembre 1890 au dernier jour de février 1891, et l'on eut le presbytère tel qu'il était au moment de la Séparation.

La paroisse devait fournir au curé non seulement un presbytère meublé, mais encore des domestiques et un cheval. C'était une charge assez lourde qui nécessita de fréquentes impositions.

En 1802, elle dut s'imposer une somme de quinze mille livres ; en 1824, imposition de vingt sols par tête de nègre payant droit pour l'achat d'un cheval et le salaire d'une ménagère gardienne du presbytère. En 1826 on alloue au curé une somme de trois cents francs par an à charge pour lui de se munir d'un cheval, et huit gourdes par mois pour qu'il se procure des domestiques.

Trois cents francs étaient une somme trop maigre pour avoir une monture convenable ; aussi en 1827, la paroisse dut acheter un cheval. On y consacra deux mille livres. On pouvait avoir à ce prix une très belle bête, mais il faut croire que l'acquéreur n'avait pas l'œil bien exercé car on reconnut bientôt que ce cheval était suragé et infirme et on fut obligé de le revendre. Une somme de mille livres fut alors allouée pour faire une autre acquisition.

En 1832, nouvelle allocation : mille cinq cents livres pour domesticité et quatre cents livres pour le cheval ; et les dépenses de ce genre continuèrent pendant une grande partie du dix-neuvième siècle.

Après la Révolution, pour remplacer le supplément de pension que fournissait aux curés l'habitation Saint-Jacques, on imposa une taxe d'une gourde par baptême d'esclave. Au François cette taxe s'éleva jusqu'à neuf livres. Elle fut abolie en 1825.

ECOLLES. — Des écoles tenues par des Frères et des Sœurs furent établies au François vers 1848. Maîtres et maîtresses se dévouèrent avec succès à leur tâche pendant plus de trente ans. Ils furent chassés avec une extrême brutalité. « Le 24 mars 1882, les Frères faisaient tranquillement la classe quand soudain un délégué du maire vient leur intimer l'ordre de s'en aller. Et, sans les avertir, on prend les matelas pour les refaire, on envoie des femmes pour laver les appartements. C'est au presbytère qu'ils ont dû demander l'hospitalité. »

CYCLONE DU 18 AOUT 1891. — L'église et le presbytère du François venaient d'être réparés à neuf quand éclata le terrible cyclone du 18 août. Laissons à l'abbé Parel le soin de nous dire les désastres qu'il a causés.

« Notre bourg du François qui comptait cinq cent quarante maisons en compte près de trois cents détruites de fond en comble et le reste n'offre plus que des édifices moitié en ruines. Le presbytère qui venait d'être entièrement restauré demeure debout mais tout désemparé ; tous les bâtiments secondaires gisent sur le sol. L'aspect de notre église qui formait un beau vaisseau de cinquante-deux mètres de long sur vingt et vingt-six de large, fait mal à voir ; le clocher est tombé emportant avec lui une partie de la façade ; les nefs et les transepts sont tellement inclinés, affaissés et lézardés qu'ils n'attendent qu'une prompté démolition. Le chœur et le chevet ont seuls gardé, sinon la toiture au moins quelques lambris et une solidité relative. C'est là, à l'injure de la pluie quand elle tombe, que nous continuons la célébration

des offices en attendant ce qui va advenir de nous. Le mobilier est en grande partie brisé ou hors d'usage.

« Il en est ainsi pour trente-sept églises que possède la colonie ; quatorze sont détruites, toutes les autres sont fortement avariées.

« Le bourg du Vauclin n'existe plus ; à peine au milieu d'un pêle-mêle confus de décombres voit-on surgir trois ou quatre maisons à peu près debout. Les bourgs de Ducos, de Saint-Joseph, du Morne-Rouge partagent presque le même sort. Ceux du Robert, du Gros-Morne, du Lamentin sont à moitié anéantis... Un pays tout entier, après une épouvantable nuit passée entre la vie et la mort, se trouve au lever du jour sans demeure et sans toit... Les magnifiques forêts de l'intérieur sont fauchées comme une herbe. Les quelques troncs qu'on aperçoit ressemblent à des squelettes blanchissants. Les plantations sucrières sont à moitié perdues, les récoltes le sont entièrement pour plusieurs années, car les caféiers, les cacaoyers et les autres arbres à fruits sont tous arrachés ou brisés. On estime les pertes totales de la commune du François à cinq ou six millions et celles de la colonie à quatre-vingts ou cent millions.

« On a compté une soixantaine de morts pour la paroisse et plusieurs centaines de blessés.

« Le mouvement de translation du cyclone n'était que d'environ cinq kilomètres à l'heure, mais sa vitesse rotative qui se faisait de droite à gauche était d'une puissance prodigieuse. C'était une furie d'enfer, un vacarme de tous les diables, une galopade échevelée, formidable, de toutes les colonnes du ciel. La foudre sillonnait constamment l'orage sans qu'on entende ses éclats ; la grande voix de la mer jetait ses montagnes d'eau sur le rivage sans qu'on en perçoive le bruit ; les édifices croulaient à vos côtés comme dans le silence d'un songe ; la terre même tremblait sans provoquer l'attention, tant étaient effrayants les rugissements des rafales dans cette horrible tempête où chaque maison devenait le théâtre des drames les plus poignants...

« La Martinique ressemble à un vaste cimetière où les morts se promènent avec des figures livides et des bouches affamées... »

On se remit tout de suite en mesure de reconstruire l'église ; les plans furent établis par Blin et Picq et les fonds furent votés le 2 décembre 1892. En attendant, un hangar provisoire édifié sur le terrain du presbytère permit d'assurer les cérémonies du culte.

La première pierre de la nouvelle église fut posée le 15 août 1893 à l'angle gauche de la chapelle de la Vierge. A cette occasion, l'abbé Parel s'écria : « Ah ! combien ils furent douloureux les jours qui suivirent le désastre ! Combien de fois sous les colonnes ruinées du temple qui fut ici, comme le prophète sur les ruines de Jérusalem, le cœur brisé, j'ai répandu mes larmes, désespérant de jamais revoir les voûtes de la maison du Seigneur ! Ceux-là seuls qui ont perdu un être tendrement aimé peuvent comprendre les chagrins du prêtre veuf de son église.

« Comme aujourd'hui tout est changé ! Avec quel bonheur je vous convie aujourd'hui à contempler ces murailles qui surgissent de terre ! »

Les travaux marchèrent rondement et le 28 avril 1897 la magnifique église était bénite au cours d'une imposante cérémonie où les fidèles accoururent en foule et où l'on remarqua vingt-trois prêtres. Un banquet où figurèrent quatre-vingts convives suivit la cérémonie. Grâce à la municipalité et à son maire M. Clément, les désastres du cyclone étaient réparés. La dépense s'éleva à cent cinquante mille francs.

A noter que les vitraux ne furent jamais payés. L'abbé Parel ne put solder cette dette avant de quitter la paroisse, l'abbé Bouyer négligea de le faire et il négligea de la porter en compte à la Séparation.

La paroisse était autrefois assez riche en rentes et en fondations. Tous les titres ont été perdus.

CURÉS DE LA PAROISSE

RR. PP. :

Durefort Pr.	19 mai 1697
G. Estret	28 mai 1697
G. P. Paul	27 juillet 1697
Jean Durefort	30 août 1698
P. Paul	février à avril 1699
Pierre Tassé ou Tessé	octobre 1699
P. Jean Jacques Romanet, curé	24 juin 1700 à février 1701
Julien Noguel	juin 1701 à octobre 1702
G. Brousse	décembre 1701 à mai 1702
Boniface	janvier 1703 à avril 1704
Rossay	juin 1704 à février 1705
Jean Isoard	mars 1705 à septembre 1705
François Imbert	novembre 1705 à février 1709
Thomas Alphan	mars 1710 à juillet 1710
J. D. Monthieu	septembre 1710 à juillet 1712
Dominique Rassely	septembre 1712 à mars 1713
Denis Durand	juin 1713 à août 1713
Renchyac de Brezay	mai 1713 à novembre 1713
Pierre Efforge	décembre 1713 à février 1717
Le Pappé	18 mars 1717 à octobre 1719
Mombléd J.	15 octobre 1719 à février 1723
La Caze	14 février 1723 à juillet 1723
Loyer Pierre Guy	14 septembre 1723 à août 1724
Dupré Jh François	7 août 1724 à mai 1731
Gaudoux L. Charles	15 mai 1731 à septembre 1738
Le Clerg Gr.	7 septembre 1738 à juillet 1739
Malartre Jean Benoît	3 juillet 1739 à juin 1747
Raynal	13 juillet 1747 à juillet 1753

Lionne	9 juillet 1753 à juillet 1759
Signon	2 septembre 1759 à mars 1761
Sauveton	15 mars 1761 à décembre 1763
Manco Barth. Arnaud	26 janvier 1764 à juin 1766
Lagier Jean-Baptiste	juillet et août 1759
Lagier Jean-Baptiste	15 juin 1764 au 10 nov. 1768
Quemmeraye François Marie ..	15 janvier 1769 à décembre 1771
Veyrène	janv. 1772 au 16 décembre 1783
Frugière Jacques Fr.	27 janvier 1784 au 15 oct. 1793

Le Père Cazeneuve, curé du Robert, dessert la paroisse jusqu'à la fin de l'année. Puis, jusqu'au 23 avril 1794, les actes de décès sont signés par Balestier, chantre-sacristain.

Jobin	10 mai 1794 au 4 nov. 1794
Guillaume	22 février 1795 au 8 nov. 1797

Du 15 mai au 20 septembre 1796, la paroisse est desservie par Champroux, curé du Robert, et Balestier.

De Verani (religieux augustin) .	30 nov. 1797 au 21 janv. 1798
Verdet	14 mars 1798 au 26 avril 1798

Du 10 mai 1798 au 17 février 1799, la paroisse est desservie par Champroux et Balestier.

De Jobal François	17 février 1799 au 3 déc. 1799
P. Isabey Gabriel	29 déc. 1799 au 27 déc. 1800

Divers prêtres de 1800 à octobre 1801.

Bouché Jean	6 déc. 1801 au 17 août 1803
-------------------	-----------------------------

La paroisse est ensuite desservie tantôt par le Robert, tantôt par le Vauclin, jusqu'en février 1805.

Ripnel Gilbert	18 février 1806 au 6 sept. 1813
De Bouillé (abbé), curé Vauclin	décembre 1813 au 17 juillet 1815
De Granadille	24 juillet 1815 au 25 déc. 1816
Brizard Pierre	18 janvier 1817 au 2 mai 1824
Herreval	6 juillet 1824 au 10 janvier 1825
Fénolan (abbé)	13 avril 1825 au 16 février 1826
Lesage (curé aussi du Vauclin)	12 mars 1826 à décembre 1826
Pouer	octobre 1827 à ?
Cipres J. Aquaviva	24 février 1829 au 7 janvier 1830
Faivre (curé du François et du Vauclin)	8 février 1830 au 27 février 1832
Bardy François Noël	26 mars 1832 au 21 avril 1842
Quiquero	28 juillet 1842 au 17 août 1843
Poncelet	3 septembre 1843 au 10 juin 1844

De Peretti della Rocca (vicomte)	30 juillet 1844 au 27 juil. 1845
Henry J.	3 août 1845 à octobre 1846
Bouvier	24 novembre 1846 à 1851
Thoue Thomas	sept. 1851 au 27 février 1858
Lespinasse Pierre Claude Lucien	27 février 1858 à août 1858
De Cavata	6 août 1858 à fin novembre 1866
Basiège Henry	décembre 1866 à novembre 1867
Dubourg	novembre 1867 à août 1877
Claude Joseph Félix	19 mai 1877 au 16 juillet 1878
Lavau	15 juillet 1878 au 6 juillet 1886
Parel Gabriel	17 juin 1886 à octobre 1898
Bouyer Pierre	17 octobre 1898 à juin 1911
Besseyrias Cél. (int. puis curé)	juin 1911 au 24 mai 1926.

Le Père Jean Jacques Romanet est celui qui réconcilia si bien Mme Birot de la Pommeraye avec sa voisine à Sainte-Marie, et le Père François Imbert est celui que M. de Machault voulait faire pendre, comme on l'a dit dans l'historique de la *Grande Ance*.

Le Père Frugière mourut au François en 1793. Son acte de décès est ainsi conçu : « Ce 16 octobre 1793, j'ai inhumé près de la porte de l'église dans le cimetière de cette paroisse le corps du citoyen Jacques Frugière, âgé d'environ cinquante ans, curé de la paroisse, décédé la veille dans son presbytère. Signé : F. Cazeneuve, curé du Robert ».

Frugière fut enterré à la porte de l'église du côté gauche. Cette église ayant été allongée de quatre pieds en 1814, la tombe se trouve depuis lors à l'intérieur de l'édifice.

A remarquer qu'on ne donne pas au défunt le titre de Révérend Père mais de citoyen. Il ne faut pas s'en étonner car on était alors sous la Révolution et c'était le terme obligatoire dans les actes officiels.

Le Père Cazeneuve paraît un peu laconique dans son acte de décès ; ancien supérieur des Dominicains, il aurait dû connaître l'âge exact de son confrère et son pays d'origine ; il ne semble même pas lui avoir administré les derniers sacrements, ce qui ne laisse pas de nous étonner.

Cazeneuve administra la paroisse jusqu'à la fin de l'année 1793. A partir de cette date jusqu'à 1806 le François fut desservi par des prêtres qui ne firent guère que passer, ou par des prêtres du voisinage, et souvent elle resta sans prêtre. Le sacristain inscrivait les décès et vraisemblablement présidait aux sépultures.

Le Père Guillaume fut le dernier curé dominicain qui desservit la paroisse. Après lui vint un religieux augustin, le Père de Vérani, et ensuite il fallut recourir aux séculiers.

De Jobal était vicaire général d'Angers avant de venir à la Martinique. Il tomba malade au François et partit pour Sainte-Anne où il a été question de lui.

Quelque temps après son départ, le Père Trepsac écrivait à l'abbé de Bouillé, curé du Vauclin :

« N'ayant pu, faute de sujets, procurer à la paroisse du Fran-

çois le pasteur dont elle a besoin et connaissant votre zèle pour le bien de la religion, j'aime à espérer que vous voudrez bien l'étendre sur les fidèles de cette paroisse jusqu'à l'arrivée du sujet que j'ai demandé à Londres et que j'attends sous peu.

« Je vous donne en conséquence par cette présente et pour la dite cure du François, les mêmes pouvoirs dont vous jouissez dans celle du Vauclin pour en faire usage au besoin toutes les fois que votre santé pourra seconder votre zèle.

« Saint-Jacques, le 12 septembre 1801. »

Nous voyons par là que l'on recrutait à Londres, auprès des prêtres émigrés, les curés dont on avait besoin à la Martinique.

Comme l'écrivait Trepsac, peu de temps après arrivait l'abbé Jean Bouché, précédemment curé de Saar-Albe, dans le diocèse de Metz, et le François lui fut confié. Il fut installé le 6 décembre 1801. Malheureusement il ne devait pas y faire un long ministère ; il y mourut le 17 août 1803.

Trepsac mit encore à contribution le zèle de l'abbé de Bouillé et cette fois-ci pour une période beaucoup plus longue. Nous le retrouverons au Vauclin. Il devint plus tard évêque de Poitiers.

Quand il rentra en France en 1815, il s'occupa activement de recruter des prêtres pour la Martinique. Il en envoya plusieurs, entre autres l'abbé Pierre Brizard qui desservit le François de 1817 à 1824. Brizard fut nommé vice-préfet apostolique en 1823 ; il partit alors pour Saint-Pierre où l'appelaient les devoirs de sa charge. Plus tard il devint préfet apostolique de la Guadeloupe.

Pour Fénolan voir *Sainte-Luce* ; pour Lesage, le *Prêcheur* ; pour Cypres Aquaviva, les *Anses d'Arlet* ; pour Faivre, le *Robert*.

L'abbé François Noël Bardy s'embarqua avec son frère à Brest, le 27 octobre 1829, et arriva à Fort-de-France le 27 novembre. Il fut nommé vicaire du Saint-Esprit et du François. En 1832, il était titularisé au François où il prenait la place de Faivre. Peu satisfait de son sort, il demande le Vauclin, mais il s'en repent ensuite et revient au François en 1836 ; il y reste jusqu'en 1842 et regagne la France.

On a vu Poncelet au *Mouillage* et Perretti della Rocca à *Rivière-Pilote*.

Joseph Bouvier naquit à Lancy, en Suisse, le 30 décembre 1809. Il fit ses études au séminaire du Saint-Esprit et s'embarqua à Marseille le 14 septembre 1841 pour la Martinique. Il fut vicaire à Fort-Royal, puis curé du Trou-au-Chat en juillet 1845, du François en novembre 1846, de Fort-de-France de 1851 à 1863, fit fonction d'aumônier à Saint-Jacques en 1866 et 1867 puis il fut admis à la retraite.

Pour Thoué et Lespinasse voir *Le Fort* ; pour de Cavata, *Trinité*¹ ; pour Basiège Henry, *Case-Pilote* ; pour Dubourg, le *Fort*.

L'abbé Claude Joseph Félix naquit à Saint-Isiré, au diocèse

1. *Trinité*, p. 122.

de Verdun, le 27 septembre 1835. Inscrit au cadre en 1862, il fut vicaire à la cathédrale, à Rivière-Pilote, à la Trinité, curé à Ducos en 1872, au François en 1877. C'est là qu'il mourut le 16 juillet de l'année suivante.

Lavau Louis Martin naquit à Rivière-Pilote le 11 janvier 1831. Il fut élevé par les soins de l'abbé Thomas Thoué. Inscrit au cadre en 1859, il fut vicaire au Fort où son protecteur l'abbé Thoué était curé. Après un intérim au Prêcheur, il partit pour Vauclin en octobre 1870, passa au François en 1878. Démissionnaire en 1886, il fut nommé aumônier de l'hospice de Fort-de-France. Il mourut au Fort chez sa sœur le 23 juin 1887. Il était âgé de cinquante-six ans.¹

Gabriel Parel naquit à Lonzac, dans la Corrèze, en 1846. Ordonné prêtre en 1873, il fut vicaire à la Trinité (1873-1874), au Gros-Morne (1874-1875), au Fort, puis curé de l'Ajoupa Bouillon de 1878 à 1886 où il transforma la façade de l'église. Curé du François de 1886 à 1898, il y fit venir les Sœurs de la Délivrante qui devaient le seconder dans l'instruction des enfants et il fit reconstruire l'église, puis il partit en congé. Monseigneur Tanoux le nomma vicaire général et curé de Fort-de-France (1898-1903). En 1903 il quitta la Martinique et passa les dernières années de sa vie dans le Midi de la France. Il devint presque aveugle. Il mourut le 27 décembre 1929 chez son neveu, curé-archiprêtre de Brive. Il avait quatre-vingt trois ans.

Pierre Bouyer naquit le 10 avril 1859 à Tonnay-Charente, au diocèse de La Rochelle. Ordonné prêtre le 22 décembre 1882, il partit pour la Martinique le 6 janvier 1883. Il fut vicaire au Robert puis à Fort-de-France. Nommé curé de Grand-Rivière en 1887, il n'y resta qu'un an, fit des démarches pour revenir vicaire à Fort-de-France. En octobre 1898, il fut nommé curé du François. En 1911, il partit en congé et fut remplacé par l'abbé Besseyrias. Il revint en 1912 comme vicaire général de Monseigneur Malleret, prit la cure de Fort-de-France et la desservit jusqu'en 1918 où il dut donner sa démission. Depuis lors, il partagea son temps entre la France et la Martinique. Il avait subi à Paris l'opération de la cataracte avec succès et il s'appretait à revenir à la Martinique célébrer ses noces d'or quand il fut emporté dans l'autre monde. Il mourut à Pasteur le 22 décembre 1931. Son corps fut ramené à la Martinique et inhumé dans le caveau Lagoudou, au cimetière de Fort-de-France.

Le diocèse perdit en lui « un être charmant à l'esprit vif, au cœur délicat. On aimait le commerce de cet homme cultivé, à l'intelligence ouverte, au sourire aimable, dont on se rappelle les réparties spirituelles où perçait parfois de fines pointes de malice qui ne blessaient personne ». Avec quelle distinction et

1. Il descendait peut-être d'Antoine Lavau natif de Saint-Martin-de-Canne, dans la sénéchaussée de Bergerac, qui habitait le François en 1783. L'abbé Lavau fut un prêtre bon, doux, affable, charitable, aimé de tous ses confrères et de ses paroissiens.

quelle générosité il se plaisait à recevoir soit au presbytère, quand il était curé, soit dans sa petite maison de la rue Saint-Louis, quand il fut en retraite ! Il fut sous ce rapport un modèle de charité sacerdotale.

Célestin Besseyrias naquit en Auvergne en 1869. Inscrit au cadre en 1899, il fut vicaire au Lamentin en 1899, au Lorrain en 1903, à Fort-de-France de 1904 à 1911. Il desservait en même temps la chapelle de Balata qu'il se plut à reconstruire. Intérimaire au François en 1911, il fut titularisé en 1912. C'est là qu'il mourut le 24 mai 1926. Il avait cinquante-six ans.

Il a laissé le souvenir d'un prêtre affable, bon, dévoué à son ministère et d'une charité sans limite. Au François il assura le service de la paroisse pendant quinze ans sans vicaire, sans congé et sans repos. Il ne prit jamais de congé pour la métropole. Ce surmenage l'a tué. Quand il tomba malade, ce fut pour ne plus se relever. La population du François lui fit de magnifiques funérailles.

VAUCLIN (1)

En 1712, les habitants du Simon, de Sans-Soucy, du Vauclin et de Paquemart représentèrent à Phylipeaux, gouverneur de la Martinique, en tournée dans l'île, qu'ils étaient trop éloignés du François ou du Marin, que « leurs enfants jusqu'à l'âge de douze ans étaient dans l'impossibilité d'aller à la messe, aussi bien que les femmes enceintes et les personnes caduques », qu'ils étaient exposés souvent à être privés des sacrements et de tout secours ecclésiastique à cause des mauvais chemins et de la distance qui les séparait de l'église.

En conséquence, ils demandèrent ou bien de changer de place l'église du François, de la mettre au Simon, ou bien de créer une nouvelle paroisse.

Phylipeaux reconnut le bien-fondé de leur demande et il décida qu'il fallait fonder une nouvelle paroisse.

Après mûre réflexion, le Vauclin fut choisi comme le meilleur emplacement.

« Le 12 mars 1713, les habitants des quartiers du Macabou, Paquemart, Macimacy et Vauclin représentèrent à M. de Phylipeaux qu'il y avait sept lieues de distance entre les paroisses du cul-de-sac Marin et du cul-de-sac François et qu'ils étaient à quatre lieues de distance de cette paroisse, ce qui était cause qu'ils assistaient rarement au service divin et ils demandèrent pour cette raison qu'il fût établi une nouvelle paroisse dans l'anse du Vauclin, attendu que c'était le lieu le plus commode pour y établir un bourg et pour le mouillage des vaisseaux. »

Le lendemain, Phylipeaux donna la permission demandée à condition que les habitants fassent tous les frais de l'installation. Le 29 mars, il donna au sieur Petit, arpenteur général des îles, l'ordre de fixer les limites de la nouvelle paroisse, de déterminer l'emplacement des édifices du culte et d'approuver les décisions prises pour les construire. « Toutes les conventions pour la construction et la bâtisse de l'église et du presbytère furent indiquées et signées du consentement unanime de toutes les parties qui s'obligèrent de payer vingt sols par carré de cent pas de leur concession. »

L'unanimité n'était cependant pas complète ; trois habitants,

1. Le Vauclin tire sans doute son nom d'un de ses premiers habitants. En 1690, une dame François de Vauclin, femme d'Antoine Machaire sieur de Grandcourt, paraît comme marraine au Lamentin. Les membres de sa famille ont dû habiter le quartier auquel ils ont laissé leur nom.

le sieur de la Roche, le sieur Breton et la veuve Descouts, qui avaient été compris par l'arpenteur dans la nouvelle paroisse, ne voulurent pas signer le procès-verbal et demandèrent à rester dans la paroisse du Marin.

Sur ces entrefaites, Phylipeaux vint à mourir, puis un ouragan fit des ravages dans l'île, de sorte que la création de la paroisse fut retardée.

Le 12 septembre 1715, les habitants des dits quartiers présentèrent à Duquesne, successeur de Phylipeaux, une requête pour qu'il leur soit permis de reprendre les travaux commencés.

Duquesne donna la permission désirée ; il prescrivit en même temps aux habitants de s'assembler pour élire un marguillier et il ordonna que tous ceux qui habitaient dans les limites établies par l'arpenteur devaient envoyer leurs nègres travailler aux constructions ; ceux qui ne les enverraient pas payeraient quatre sols par journée de nègre non fournie.

Les habitants du Macabou protestèrent contre cette décision ; le Marin prit parti en leur faveur et adressa une requête au gouverneur. Le Vauclin répondit à la requête demandant que les habitants en question se soumettent aux décisions prises à leur égard, et ce fut toute une polémique. Les héritiers du sieur le Breton et Jacques Henri, sieur de la Roche, prétendirent qu'ils avaient fait mesurer la distance qu'il y avait de leurs propriétés aux deux paroisses ; qu'ils étaient plus rapprochés du Marin et que c'était là que leurs intérêts les appelaient le plus souvent, ce qui était une raison bien suffisante de les laisser dans leur ancienne paroisse.

Et Vauclin de répondre : « Tout cela ne roule que sur un principe intéressé, l'ancienne paroisse étant établie et n'ayant besoin d'aucun frais, la nouvelle, au contraire, ayant besoin de dépenses pour la construire, sans quoi il y a lieu de croire que ces difficultés n'existeraient pas ».

Un cas semblable s'était présenté à Rivière-Pilote où le sieur Le Sueur se trouva compris malgré lui dans la paroisse en fondation alors qu'il voulait rester dans celle de Sainte-Luce. Il lui fut permis de rester dans cette paroisse mais à condition de payer toutes les taxes et cotisations qu'il devait pour sa part dans l'organisation de la paroisse de Rivière-Pilote. Le marguillier et le curé du Vauclin demandèrent qu'une décision semblable soit prise au sujet des ex-paroissiens du Marin.

La veuve Descout fut laissée gratuitement à son ancienne paroisse, mais il semble bien que les sieurs la Roche et le Breton ou leurs héritiers furent obligés de contribuer pour leur part aux dépenses occasionnées par la fondation de la paroisse du Vauclin.

Les difficultés qui s'étaient élevées avec les habitants du Macabou n'avaient pas empêché de travailler à la construction de l'église et du presbytère. En 1720, tout était achevé ; les édifices étaient plutôt petits mais bien situés ; une savane d'un carré de cent pas était mise à la disposition du curé et la paroisse commença à fonctionner normalement. Elle fut placée sous le

patronage de Saint-Jean-Baptiste ; elle fut limitée du côté du Simon par l'habitation Gilbert et du côté du Marin par celle de la Roche ; la montagne du Vauclin la séparait de Rivière-Salée et de Rivière-Pilote.

TERRAIN CURIAL. — Le 5 avril 1713, les habitants du Vauclin se réunirent pour délimiter le terrain qu'il convenait de donner à la fabrique. Jean Garnier de la Hauturière et Claude Courtois en firent la concession. Ils « donnèrent une terre de cent pas de largeur — c'est-à-dire parallèle au bord de mer — sur cent vingt-cinq de hauteur, soit un carré et un quart de carré de cent pas pour l'emplacement de l'église, du cimetière, du presbytère et de son jardin ».

Deux ans s'écoulèrent avant de pouvoir commencer les constructions, et quand on fut à même de les entreprendre on estima que les édifices du culte seraient mieux placés sur un terrain avoisinant ; il en résulta des échanges entre les propriétaires ; la superficie du terrain curial n'en resta pas moins la même.

Primitivement le cimetière entourait l'église ; au cours des siècles il fut déplacé et s'étendit dans la direction du nord ; l'église elle-même fut agrandie à plusieurs reprises ; en 1860, une grande citerne qui devait alimenter le bourg fut construite entre l'église et la rue du bord de mer sur le terrain curial ; de sorte que la superficie du terrain laissé à la jouissance du curé menaçait de se rapetisser outre mesure ; d'ailleurs, avec les années, les curés se succédant rapidement, on avait oublié où se trouvaient exactement les limites.

L'abbé Poncelet, en 1836, voulut en avoir le cœur net ; il voulut qu'on établisse clairement la contenance et les bornes de sa terre. On rechercha les vieux documents et on lui donna toute satisfaction. Un plan fut établi avec soin donnant sur toutes ses faces les limites du terrain curial. Malheureusement ce plan a disparu ainsi que la plupart des points de repère donnés par les notes qui l'accompagnaient. Ainsi de la tour du clocher, qui avait six mètres de façade et qui lui servait de borne au sud, il n'y a plus trace. Une seule chose reste claire c'est que la terre curiale a une surface d'un carré, soit un hectare vingt-neuf centiares et qu'elle longe la rue du bord de mer sur une longueur de cinquante-sept mètres cinquante.

Sur ce terrain, deux cases avaient été construites avec la simple autorisation verbale de l'abbé Brizard. Il n'avait pas qualité pour donner cette autorisation-là et défense fut faite aux propriétaires de les réparer. A une date plus récente, l'abbé Corvez ajouta aux terres curiales une maisonnette qu'il acquit des mains de Mme Théogène.

EGLISE ET PRESBYTÈRE. — De l'église, nous ne savons rien depuis sa construction jusqu'à sa restauration par l'abbé Folliguet en 1868, soit pendant cent cinquante ans. Elle a dû être reconstruite plus d'une fois ; les cyclones de 1813 et de 1817

ont dû l'endommager gravement mais aucun écho ne nous en est parvenu. Elle était en très mauvais état en 1866, quand l'abbé Folliguet fut nommé curé de la paroisse. Il prit à tâche de la reconstruire ; il parvint à refaire le chœur et probablement les chapelles ; il y dépensa ce qu'il possédait et y ruina sa santé. Il laissa le travail inachevé en 1869 et il se retira à Fort-de-France où il devait mourir peu de temps après.

Les travaux furent poursuivis du temps de l'abbé Lavau. La sacristie fut achevée dans les derniers jours du mois de mai 1872. Restait à faire le corps de l'église ; il se dégradait de plus en plus, si bien que l'administration en ordonna la fermeture. La municipalité fut enfin obligée de s'occuper de sa reconstruction et vota la somme de vingt-cinq mille francs, tandis que le conseil général y ajoutait dix mille francs. Mais il y avait du tiraillement dans les rouages officiels ; les travaux de restauration ne commencèrent qu'au mois de mars 1874 et ce n'est que le 25 juillet de l'année suivante qu'ils furent achevés et que les fidèles purent en reprendre possession. Le curé a écrit à cette occasion :

« 25 juillet. — Aujourd'hui jour de consolation et de joie pour ma chère paroisse du Vauclin. Nous avons pris possession de notre église ! A la vue des lenteurs insupportables de l'administration locale, à la vue des fidèles exposés depuis un mois à toutes les intempéries des saisons (nous faisons les offices au presbytère) j'ai pris la résolution d'en finir à tout prix avec ces lenteurs et de donner au prix de n'importe quel sacrifice l'église à mes paroissiens. J'ai pris sur moi toutes les dépenses et toute la responsabilité, et en dépit d'un maire insignifiant, de ses clameurs et de ses menaces, j'ai exécuté dans un mois et demi les travaux pour lesquels les ponts et chaussées auraient pris au moins six mois. Et en ce jour du 25 juillet, nous en avons fait la bénédiction. » Elle fut donnée par l'abbé Surgès, curé du Marin.

Avec les offrandes des fidèles, afin d'illuminer convenablement l'église dans les grandes fêtes, le curé acheta un grand lustre de soixante verrines qui coûta mille sept cent vingt-cinq francs, deux lustres de trente verrines pour la somme de mille quatre cent soixante-dix francs et seize appliques pour le tour de l'église, le tout en cristal de Baccarat. Il fit refaire la plus grande partie des bancs, il acheta des ornements : une écharpe blanche, une autre en drap d'or, une chasuble violette, une autre noire avec galons d'argent, deux étoles pastorales, une en drap d'or l'autre en velours noir, trois garnitures d'autel, un grand tapis couvrant presque tout le chœur, etc...

L'abbé Thoué, curé du Fort et son ancien curé, fit cadeau à l'église d'une balustrade en mahogany. Un peu plus tard, le chœur vit apparaître des stalles en acajou confectionnées par Laurent Laurencin, premier chantre du Fort ; elles coûtèrent quatre cents francs. En 1876, Jean Lantig, propriétaire à la montagne, fit don à l'église d'une chaire en acajou sculpté, qui coûta mille francs. L'année suivante, le 3 octobre, un chemin de croix fut solennellement érigé dans l'église et béni par l'abbé Surgès. Quelques mois

plus tard, le curé inaugurait la chapelle de Saint-Joseph, et au mois de mars 1878 il bénissait les fonts baptismaux dus à la générosité des fidèles.

Depuis plusieurs mois on travaillait à la reconstruction du presbytère. L'abbé Lavau n'eut pas le plaisir d'en prendre possession ; il fut appelé au François où l'abbé Claude venait de mourir. Ce fut l'abbé Têtu qui, le 15 septembre 1878, s'installa dans la maison curiale nouvellement rebâtie.

Malgré tout l'ameublement dont on avait pourvu l'église, il lui manquait encore ce qu'il y avait de plus important, un maître-autel digne de la paroisse. L'abbé Têtu y songea ; il avait déjà recueilli pour cela la somme de six cent quarante-cinq francs quand il quitta le Vauclin, mais il était réservé à l'abbé Saint-Aude d'en doter la paroisse. Il s'adressa au sieur Béraud, marbrier au Puy, bien connu pour avoir déjà fait les autels du Lamentin, de Rivière-Pilote, du Gros-Morne, les petits autels du Robert et celui du Morne-Vert, et il lui traça le plan à exécuter. L'autel arriva à bon port contenu dans dix-sept caisses et il fut béni le 6 août 1885. Il avait coûté sept mille six cent dix-sept francs.

La sacristie avait alors sa porte en face du presbytère, ce qui occasionnait de violents courants d'air avec la porte du chœur ; c'était très gênant. L'abbé Saint-Aude la fit condamner et il en fit ouvrir une autre au couchant. Il eut l'année suivante la joie de doter l'église d'un deuxième autel en marbre, celui de Saint-Joseph ; il remplaçait un autel en bois, sans style, en planches mal ajustées et disgracieux. Ce fut encore le marbrier Béraud qui fut mis à contribution pour ce travail.

En 1887, le 20 juillet, une violente bourrasque éclata tout à coup à 5 heures du matin ; elle dura deux heures, découvrit toute l'église et une grande partie du presbytère. Toute l'église fut inondée ; les tentures placées pour le service funèbre de l'abbé Lavau furent endommagées et le service dut être renvoyé à la huitaine.

Jusque-là l'église n'avait pas de clocher. En 1889, on se décida à en construire un. M. Nardal fut chargé d'en tracer le plan ; le travail fut exécuté par un Guadeloupéen qui n'aimait guère le clergé ; il lambina, fit traîner les travaux à plaisir et ne les acheva qu'en octobre 1890. En même temps que le clocher il construisit aussi la tribune.

En cette même année eut lieu aussi le carrelage de l'église.

Au mois d'août, on était à la veille de la consacrer quand éclata le fameux cyclone. L'abbé Lavigne, jeune vicaire arrivé depuis deux jours seulement dans la paroisse, en a laissé le récit suivant :

« Dans la matinée du 18 août, la mer était mauvaise, les rafales devinrent de plus en plus nombreuses et plus violentes ; à 5 heures du soir, les tuiles et les tôles commencèrent à tomber... L'ouragan battit son plein vers 5 heures 45 ; le vent du nord soufflait avec violence ; à 6 heures 45, après une accalmie d'environ dix minutes, le vent du sud fut plus funeste encore... Le

presbytère s'effondra vers 6 heures 30 ; les murs furent emportés dans la savane qui s'étend jusqu'à la rue et c'est grâce à cela que les onze personnes enfouies sous les décombres eurent la vie sauve. J'étais là avec M. le curé (l'abbé Leroy), le personnel du presbytère, M. et Mme Pichevin, leur enfant de douze mois et leur domestique. La terreur était grande ! Après quelques instants de surprise, il fallut songer à nous dégager et à sauver les autres... A 7 heures tout était terminé ; il n'y eut pas de graves accidents. M. le curé avait reçu aux jambes quelques contusions » ; on en était quittes pour la peur.

L'abbé Lavigne n'a pas dit les ravages causés à l'église par l'ouragan ; ils furent évidemment très importants. Les réparations furent données à l'entreprise, mais l'entrepreneur fut incapable de tenir son engagement et il fallut faire une deuxième adjudication. Elle eut lieu le 26 novembre 1892. Celui qui soumissionna alors fut plus sérieux et mieux outillé que son prédécesseur. Les travaux commencés le 11 janvier 1893 furent menés rondement et achevés le 2 mai suivant.

Dès le lendemain, l'église était consacrée par Mgr Carméné. La cérémonie commencée à 6 heures et demie ne se termina qu'à midi et demie ; Monseigneur se rendit ensuite à la mairie où un grand banquet de soixante-dix couverts fut donné par Georges Asselin, maire de la commune, au clergé et à tous les notables de la paroisse.

Quelques jours auparavant, le 30 avril, avait eu lieu l'érection d'un nouveau chemin de croix.

Le presbytère fut reconstruit à la même époque mais aucune note ne m'est parvenue à ce sujet.

En 1903, nouveau cyclone : église et presbytère découverts. Il semble que l'église fut assez vite réparée, mais le presbytère et le clocher attendirent plus longtemps les réparations indispensables. En décembre, la fabrique demandait un abri et une couverture provisoire pour les cloches en même temps que la restauration du presbytère. « Depuis le cyclone, écrit-on, rien n'a été fait aux bâtiments du presbytère et de ses dépendances et ces immeubles découverts et lézardés menacent ruine. »

Les réparations ont néanmoins été faites convenablement mais j'en ignore les circonstances.

ASSOCIATIONS ET CONFRÉRIES. — Il y avait au Vauclin une association de Saint-Joseph et une autre de Sainte-Marthe ; c'était des variétés de sociétés de secours mutuels. Monseigneur Fava ayant créé pour tout son diocèse une société de Bon Secours placée sous le patronage de Saint-Joseph, l'abbé Lavau y adapta l'association qui existait précédemment sous ce nom et il modifia la société Sainte-Marthe pour la mettre sous le patronage de Notre-Dame de Bon Secours.

Deux ans plus tard, le 4 juin 1875, la confrérie du Sacré-Cœur fut érigée canoniquement avec l'autorisation de l'abbé Gosse, administrateur.

FAITS DIVERS. — Monseigneur Fava donna trois fois la confirmation au Vauclin. Il fut reçu chaque fois avec la joie exubérante dont les populations de la campagne sont coutumières. Le 20 avril 1873, il était reçu pour la seconde fois. « Parti à 3 heures de l'habitation Wenceslas, il est arrivé au Vauclin à 4 heures et demie. Il était accompagné de milliers de fidèles, les uns à pied, les autres à cheval. Le voyage de l'évêque, ce jour-là, n'a été qu'une longue marche triomphale. Sur toute la route — huit kilomètres — s'élevaient d'élégantes chapelles et flottaient des milliers de drapeaux... Le soir du même jour, Monseigneur a quitté le Vauclin au milieu de mille acclamations parties de tous les cœurs. »

En cette année 1873, le curé fit creuser une citerne derrière le presbytère. Depuis sept ans la sécheresse allait de plus en plus grandissante et le manque d'eau créait mille difficultés. Pour y mettre fin, l'abbé Lavau fit creuser dans la savane une citerne où il recueillit l'eau coulant de la toiture du presbytère ; elle avait une contenance de soixante-cinq barils et coûta deux cent vingt-cinq francs.

La citerne municipale construite à côté de l'église « était trouée depuis longtemps », écrit l'abbé Saint-Aude dix ans plus tard ; et, pour venir en aide à la population, il fit creuser une deuxième citerne bien conditionnée, à peu près de la même contenance que la première.

Une petite chapelle existait depuis de longues années au-dessus du bourg, sur la route du Marin. Elle tombait en ruines. Pour répondre aux vœux de la population, l'abbé Lavau la fit restaurer. Sur une base en pierre de taille, il fit élever un oratoire de forme octogonale et l'inauguration en fut faite avec solennité le 5 juillet 1874. Après la bénédiction de la statue, une magnifique procession se déroula jusqu'à l'oratoire où l'abbé Hurard, du haut d'une chaire improvisée, chanta les louanges de la Vierge et en recommanda la dévotion à son auditoire. Le soir, la chapelle fut « illuminée aux feux de mille couleurs ». « Désormais, écrit le curé, notre très Sainte Mère veillera sur ma paroisse du haut de son modeste sanctuaire. »

Du 24 octobre au 10 novembre eurent lieu les exercices du Jubilé accordé par Pie IX. Pendant dix-huit jours, la population fut assidue aux offices et aux sermons. Le jour de la clôture, une foule que l'église avait peine à contenir se rendit en procession sur le mamelon qui domine le bourg et une grande croix y fut érigée.

On n'avait sans doute pas choisi de bons matériaux pour la confectionner, car l'abbé Saint-Aude fut obligé de la refaire. Elle fut remise en place le 17 mai 1882.

Toutefois ce ne fut pas pour longtemps. Le 9 août 1886, un violent orage éclata tout à coup quand rien ne semblait l'annoncer, le tonnerre gronda à plusieurs reprises avec fracas et la croix du jubilé vola en éclats.

Le 19 décembre suivant, à la clôture du jubilé donné par

Léon XIII, une autre croix fut érigée à la place de celle qui avait été foudroyée.

Une grande croix avait été placée au cimetière depuis plusieurs années ; l'abbé Le Lay y fit placer le Christ en 1892.

En 1893 eut lieu la bénédiction de la statue de Saint Louis donnée par M. Georges Asselin.

Les recettes de la paroisse s'élevaient ordinairement à environ cinq mille francs. En 1893, la principale recette fut celle des bancs qui donna deux mille sept cent cinquante trois francs ; on perçut aussi mille neuf cent vingt-six francs pour les enterrements, trois cent soixante-quinze francs pour les baptêmes et les mariages, trois cents francs pour les quêtes et vingt-neuf francs pour service religieux ; en tout cinq mille trois cent quatre-vingt trois francs.

Au chapitre des dépenses figurent quatre cents francs pour le sacristain, deux cents francs pour le sonneur, trois cents francs pour les chantres, trois cents francs pour l'entretien du linge, cent francs pour l'entretien de l'église, deux cent trente cinq francs pour l'entretien du mobilier du presbytère, mille cent trente-neuf francs comme allocation curiale et frais du culte ; ce qui fait, avec quelques autres dépenses, deux mille sept cent quatre-vingt sept francs. Le bénéfice réalisé au cours de l'année fut affecté à l'achat des cloches qui, cette année-là, vinrent prendre possession du clocher.

L'abbé Saint-Aude a laissé un titre de rente de vingt francs pour acquitter deux intentions de messe pour le repos de l'âme de l'abbé Ozil.

Mlle Modestine Modeste a laissé, en 1900, cinq cents francs pour acheter des ornements d'église et cinq cents francs à charge pour la fabrique de faire célébrer tous les ans une messe pour le repos de son âme et celles de ses parents défunts.

CURÉS DE LA PAROISSE

La liste complète des curés du Vauclin a pu être établie grâce à des notes laissées probablement par l'abbé Lavau. La paroisse a été desservie par les Dominicains jusqu'à la Révolution et ensuite par des séculiers. En octobre 1793, plusieurs sépultures ont été faites par le sacristain.

Dominicains :

Ignace de Lima	1720
Bernard	1726
Basselar	1730
Boulard	1731 à 1752
Lafarge	1752 à 1754
Gareng	1754 à 1766
Boule	novembre 1766 à 1781

Mathieu	1781 à 1784
Larroque Antoine Joseph	1784 à 1787
Courtier	1787 à novembre 1792
Frugière (curé du François)	janvier à mars 1793

Séculiers :

Bouchard	avril à mai 1793
Laprévotte (curé du Marin)	juillet à septembre 1793
Suques (curé de Rivière-Pilote)	décembre 1793
de Pradignac	1794 à 1799
de Bouillé	1799 à 1815
Granadille (curé François et Vauclin)	1815 à 1816
Brizard (curé François et Vauclin) ..	1816 à 1824
Fénolan (curé François et Vauclin) ..	1824 à 1826
Lesage (curé François et Vauclin) ...	mai 1926
Power (curé François et Vauclin) ...	1827
Joachim d'Aquaviva (curé François et Vauclin)	1829
Faivre (curé François et Vauclin) ...	1830 à 1832
Sassiani de Montréal	1832
Bertin	1832 à 1835
Pauly	1835
Poncelet	1835 à 1843
Henry	1843 à 1845
Jeunehomme	août 1842 à nov. 1846
Gobert	novembre 1846 à 1847
Peyrol	1847 à août 1848
Pène	1848 à avril 1850
Peyrot	mai à septembre 1850
Rocafort	septembre 1850 à mai 1852
Dandin (intérim)	1852
Ozil	1852 à 1866
Folliguet	janvier 1866 à janv. 1869
Tricottet	1869 à 1870
Lavau	1870 à 1878
Tétu	août 1878 à octobre 1881
Le Roy Pierre	octobre 1881 à 1882
Saint-Aude	avril 1882 à 1889
Le Roy (2 ^e fois)	1890 à 1891
Le Lay	1891 à 1894
Tartivel	1894 à 1897
Corvez	1897 à 1906
Fargette	1906 à 1920.

On sait peu de chose des Dominicains qui ont desservi la paroisse au XVIII^e siècle. Deux mots simplement sur Larroque Antoine ; c'était un ancien professeur de théologie. Il eut l'occasion de bénir deux cloches le 3 février 1785.

Par contre, j'ai une abondante documentation sur l'abbé Bouchard.

Claude Florent Bouchard naquit à Craon, dans le diocèse d'Angers, en 1751. Il fit de bonnes études et fut reçu docteur en théologie. Ayant eu des difficultés avec son évêque, il partit pour les Antilles en 1783 ; il vint rejoindre un de ses parents, Bouchard de la Potterie, propriétaire à Marie-Galante, et fit peut-être du ministère à la Martinique. En 1788, il s'embarqua sur la flotte du marquis de Sainneville comme aumônier et fit voile pour les Etats-Unis. A Boston il déserta, fit du ministère à terre et fonda la première église catholique de la région.

Il eut des difficultés là comme ailleurs et repartit pour les Antilles en 1790 ; il débarqua à Sainte-Lucie, fut quelque temps curé du Gros-Îlet, et c'est de là qu'il partit pour la Martinique.

Nommé curé du Vauclin, il n'y resta que deux mois et vint comme curé à Fort-de-France, alors Fort-de-la-République, où il paraît être resté jusqu'au mois de mars 1794. A la prise de la Martinique par les Anglais, il fut soupçonné de vouloir se rallier à l'ennemi, fut renvoyé en France et mis en arrestation dès son arrivée.

Pour sauver sa vie, il dut rédiger un long mémoire où il relate tous les services qu'il a rendus à la République. Il eut la vie sauve, grâce peut-être à la chute de Robespierre, et on le perd de vue. Il reparait après le Concordat comme curé dans le diocèse de Lisieux ; puis, pendant vingt ans il fait le tour des diocèses de France, toujours en querelle et toujours en disgrâce avec l'autorité, puis il disparaît pour toujours.

Le Père Janin, dans *Fort-de-France*, le qualifie d'intrus, et M. Lémery, dans son ouvrage sur la *Révolution*, prétend qu'il s'est marié à Fort-de-France. C'est, me semble-t-il, inexact. Quand il vint à Fort-de-France, la paroisse était vacante par le départ des Capucins ; Rochambeau, qui s'intéressait à la vie religieuse de la colonie, le fit venir pour desservir une paroisse qui n'avait pas de prêtre : il n'était donc pas un intrus.

Il ne s'est pas marié à Fort-de-France ; son acte de mariage ne figure sur aucun registre, et quand, à Brest, il frisait la guillotine, pour défendre sa peau il déclara dans son mémoire qu'il était *disposé à se marier* si la République l'exigeait. C'est donc qu'il n'était pas marié.

Ce fut un sujet passablement excentrique. Il n'en a pas moins l'honneur d'avoir fondé la première église catholique des Etats-Unis.

Outre l'abbé Bouchard, le Vauclin vit paraître en 1793 le Père Frugière qui, du François, desservit la paroisse pendant les trois premiers mois de l'année, et plus tard l'abbé Laprêvotte, curé du Marin, et l'abbé Suques, curé de Rivière-Pilote.

L'abbé Pierre Hippolyte de Pradignac, qui paraît en 1794, était un ancien vicaire général de Grenoble ; il desservit la paroisse pendant cinq ans. Il tomba malade et mourut le 3 septembre 1799 ; il fut enterré le lendemain dans le sanctuaire de l'église du côté de l'Évangile.

On a vu les abbés de Bouillé et Brizard au *François*, Fénolan à *Sainte-Luce*, Lesage au *Prêcheur* et Faivre au *Robert*.

A remarquer que depuis l'abbé de Bouillé, en 1799, jusqu'à l'abbé Bertin, en 1832, presque tous les curés furent chargés à la fois du Vauclin et du François.

Pauly Jean Claude, originaire du diocèse de Saint-Dié, fut inscrit au cadre de la Martinique en septembre 1834. Nommé curé du Vauclin en 1835, à la place de Bertin, il mourut huit jours après son arrivée.

L'abbé J. Henri (1843-1845) quitta le Vauclin pour le François où on le trouve le 3 août 1845 et où il mourut l'année suivante.

On a vu Poncelet au *Mouillage*, Jeunehomme et Gobert à *Sainte-Marie*, Peyrol et Peyrot au *Robert*, Pène à *Grande-Ance* et Rocafort à *Case-Pilote*.

Ozil Louis Auguste naquit à la Gorce, dans l'Ardèche, le 6 mars 1822. Inscrit au cadre en 1847, il fut vicaire à Trinité (1847), au Lamentin (1848), curé des Trois-Îlets en 1851 et du Vauclin de 1852 à 1866.

Folliguet Joseph naquit à Vulbens, dans la Haute-Savoie, le 10 juin 1832, et fit ses études au séminaire colonial. Inscrit au cadre en 1855, il fut vicaire au Gros-Morne (1856), au François (1857-1858) et à Fort-de-France (1858-1866) et enfin curé du Vauclin de janvier 1866 à janvier 1869. Etant tombé malade, il alla comme aumônier des prisons à Fort-de-France et c'est là qu'il mourut le 24 mars 1869. Il n'avait que trente-sept ans.

Pour Tricottet, voir *Sainte-Anne* ; pour Lavau, le *François* et pour Têtu le *Saint-Esprit*.

Le Roy Pierre naquit à Guingamp le 17 septembre 1838 ; il acheva ses études au grand séminaire de Saint-Pierre. Il fut vicaire à Rivière-Pilote en 1868, au Centre en 1869, curé de la Consolation de 1873 à 1877, puis du Carbet de 1877 à 1881. Nommé au Vauclin, il y arrive le 1^{er} octobre 1881, tombe malade presque aussitôt, part pour l'hôpital et pour la France où il reste plusieurs années. Il est remplacé par l'abbé Saint-Aude. Quand il revint à la Martinique, il fut nommé au Diamant, puis une deuxième fois au Vauclin, en 1890. Il subit le cyclone de 1891 où le presbytère s'effondra sur tous ceux qui l'habitaient. Il tomba de nouveau malade, s'embarqua pour la France le 10 octobre 1891, mourut le 15 et fut jeté à la mer.

Entre les deux passages de l'abbé Le Roy se place le séjour de l'abbé Saint-Aude. Il a déjà été question de lui au *Lamentin* ; néanmoins il convient d'ajouter ici quelques notes complémentaires.

En 1880, Saint-Aude était curé de Sainte-Anne ; il partit en congé assez malade. Ce congé se prolongea et Monseigneur Carméné disposa de la paroisse. Il y avait quinze jours que la chose était faite quand l'ex-curé reparut à la Martinique. Embarrassé, l'évêque l'envoya au Marigot à titre provisoire et, peu de temps après, il le nomma au Vauclin.

Là, il eut pas mal de difficultés. Il a écrit lui-même :

« Un président de fabrique trop tracassier faisait depuis longtemps peser le poids de sa tyrannie sur l'action des curés précédents. Caractère inquiet et susceptible, esprit dominateur et obstiné, il n'avait cessé de préoccuper l'évêché de mille niaiseries... Plusieurs fois, il en était venu au point d'être prêt de se prendre au collet en pleine réunion avec tel curé... La vie musulmane accouplée, on ne sait comment, à une affectation de foi catholique n'était pas faite pour le recommander ! »

L'abbé Saint-Aude, comme ses prédécesseurs, n'eut pas la vie facile dans un tel voisinage. Ses rapports avec le maire ne furent pas empreints de plus de cordialité. Le vent soufflait alors au sectarisme ; au Vauclin, on renvoya les Sœurs et les Frères des écoles dont ils étaient chargés ; de plus, le maire voulait accaparer les bancs des écoliers ; le curé dut se rebiffer. La construction d'une deuxième citerne à côté du presbytère fut également l'occasion de pénibles démêlés. Enfin bref ! tout n'était pas rose au Vauclin pour l'abbé Saint-Aude. Aussi, au retour d'un congé qu'il prit en 1890, il ne voulut pas y retourner et il fut nommé au Marin.

L'abbé Le Lay fut vicaire à Trinité (1884-1885), puis à Sainte-Marie (1885--1889). Le 3 mars 1889, il fut envoyé intérimaire au Vauclin, en 1891 intérimaire au Saint-Esprit ; en septembre de la même année, curé de l'Ajoupa Bouillon où il ne resta que deux mois, puis curé du Vauclin ; il y arriva le 4 décembre pour repartir en 1894.

Ille-et-Vilaine
Au temps de l'abbé Le Lay parut au Vauclin un vicaire qui eut une bien pénible existence ; il s'agit de l'abbé Ruault qui n'eut guère d'autre rôle que de souffrir et de mourir. Il arriva malade au Vauclin et partit pour l'hôpital le 2 juillet ; il en sortit en novembre et alla passer trois mois à Sainte-Anne en changement d'air. Il revint au Vauclin en fin janvier, retomba malade, repartit pour l'hôpital du Marin, reprit la route de la France et du pays natal le 10 avril 1893 et mourut dans sa famille deux jours après son arrivée. Il était originaire de l'Ille-et-Vilaine.

Tartivel naquit en 1847. Inscrit au cadre en 1889, il fut vicaire au Gros-Morne, fit un intérim à Rivière-Salée en juillet-août 1889, puis alla curé du Diamant de 1890 à 1894 avant d'arriver au Vauclin. Il rentra en France en 1897 et mourut vers la fin de l'année ; il était âgé de cinquante ans.

C. du N.
Corvez François naquit à Pabu, dans les Côtes-du-Nord, en 1850. Inscrit au cadre en 1878, il fut vicaire au François de 1878 à 1883, curé des Trois-Ilets de 1887 à 1897 et du Vauclin de 1897 à 1906. Il se retira ensuite à Pabu, son pays d'origine, et c'est là qu'il finit ses jours.

C'est de son temps que fut construite la chapelle de la Montagne. Le terrain fut donné à titre gratuit ; la toiture fut un cadeau de l'usine ; le parquet et les bancs furent confectionnés par le père de Léon Gal ; le curé fournit les matériaux et solda les ouvriers.

Jean Baptiste Fargette naquit à Issoire, dans le Puy-de-Dôme, en 1861. Inscrit au cadre en 1889, il fut vicaire à Sainte-Marie, au Mouillage puis à Fort-de-France. Après cela, on lui confia la paroisse de Sainte-Luce où il resta de 1899 à 1906. Il fit un intérim au Vauclin en 1903 puis il en fut curé titulaire de 1906 à 1920. Il se retira ensuite dans son pays natal où il mourut. C'était un excellent confrère, toujours gai, toujours souriant ; un heureux caractère. Mais, devenu vieux, il fut atteint de la cataracte et il tomba dans l'hypocondrie la plus absolue.

GROS MORNE

Le Gros-Morne fit pendant de longues années partie de la paroisse de la Trinité. Le nombre de ses habitants et l'éloignement du centre paroissial motivèrent la création d'une nouvelle paroisse en ce quartier. C'est ce que fit valoir le Père Mane dans son compte rendu de la mission des Dominicains en 1742. Il écrit :

« Un quartier bien peuplé de cette paroisse se nomme le Gros-Morne. Son extrémité dans les terres est éloignée de plus de trois lieues du bourg et de l'église de la Trinité ; il en est séparé à mille cinq cents pas par une rivière très considérable nommée Le Galion, et un peu au delà par une autre qu'on nomme l'Ajoupa tracé. Ces rivières débordent très souvent à cause des pluies qui y sont abondantes et très fréquentes, et on ne peut pas les passer à cheval quand elles sont débordées. Il y a plus de cinquante habitants, dont la plus grande partie ont de nombreuses familles qui sont privées dans ce temps-là de tous les secours de la religion. Le service du Gros-Morne est infiniment pénible pour les religieux qui résident à la Trinité, tant par l'éloignement que par les chemins scabreux et difficiles et les rivières qu'il faut passer.

« Il y meurt souvent des blancs et des nègres, sans qu'on puisse leur administrer les sacrements de l'Eglise. Les enfants qui ne peuvent venir à l'église paroissiale s'y élèvent sans aucun exercice de religion, vivent dans une très grande ignorance et s'abandonnent souvent aux vices les plus honteux dès leur plus tendre jeunesse.

« Il est vrai que depuis une douzaine d'années le Supérieur a engagé les habitants à y bâtir une petite chapelle et les religieux qui résident à la Trinité ont coutume d'y aller dire la messe une fois ou deux par mois ; mais ce secours ne suffit pas.

« Pour remédier à ce grand mal, d'autant plus que souvent ils ne peuvent pas s'y rendre au jour marqué, par les mauvais temps qui surviennent, que les enfants ne sont pas exacts à y venir, et que les maîtres ne peuvent pas y envoyer leurs nègres esclaves qui sont occupés au travail ; en sorte qu'on ne voit d'autre remède à cela que d'y établir une paroisse où un missionnaire fasse une continuelle résidence. Les habitants ont présenté pour cet effet une requête à Messieurs les Général et Intendant ; ils ont bâti nouvellement une chapelle assez propre et ils travaillent actuellement à une maison pour servir de logement à un religieux. Ils espèrent que ces Messieurs favorise-

ront et appuieront une si juste demande, en représentant à Sa Majesté, qui a tant de bonté et de bonnes intentions pour pourvoir à tous les besoins de ses sujets, la nécessité indispensable qu'il y a d'établir une paroisse dans ce quartier du Gros-Morne. »

Il résulte du compte rendu du Père Mane que les habitants du Gros-Morne construisirent une chapelle vers l'année 1730, et un religieux venait de la Trinité une fois ou deux par mois y faire les offices du dimanche. Ce n'était pas suffisant ; il fallait là un curé à poste fixe. Les habitants adressèrent au gouverneur et à l'intendant une requête pour que leur quartier fût érigé en paroisse ; le Père Mane appuya leur demande et, le 2 juillet 1743, le marquis de Caylus en ordonna l'établissement. Un presbytère fut rapidement construit et un curé fut nommé l'année même dans la personne du Père Garrige.

La chapelle et le presbytère s'élevaient à la jonction du chemin vicinal de la Tracée et de la route allant du Gros-Morne au Verpré. Les limites de la paroisse ne furent pas tout d'abord très précises et furent modifiées à plusieurs reprises. Les habitants du Galion en faisaient tout d'abord partie, mais ce n'était pas un avantage pour eux ; au contraire ; ils étaient aussi éloignés de la nouvelle chapelle que de l'ancienne église et ils n'avaient que de mauvais chemins pour y parvenir ; en conséquence, ils demandèrent et obtinrent d'être réattachés à la paroisse de la Trinité.

Les paroissiens du Gros-Morne profitèrent de la circonstance pour transporter leur église sur un meilleur emplacement. Là où elle s'élevait tout d'abord, il n'y avait pas de plateau pour l'établissement d'un bourg ; on était à l'étroit sur la crête d'un morne sans qu'il y ait possibilité de la modifier d'une façon avantageuse. Un peu plus au nord, il y avait un terrain mieux adapté à l'établissement d'un centre paroissial et le propriétaire offrait de donner gratuitement un emplacement pour l'église ; les habitants du quartier trouvèrent la proposition excellente et ils écrivirent au gouverneur : « Depuis que les habitants du Galion furent retranchés de la paroisse... la nouvelle église se trouve à l'une de ses extrémités. Ils prennent la liberté de vous faire observer que la dite église est trop petite, qu'elle ne peut contenir que la moitié des paroissiens et qu'elle menace ruine... le sieur Gigon père offre de donner gratuitement un terrain fort convenable pour le rétablissement de la dite église, laquelle se trouvera postée directement au milieu de l'étendue de la dite paroisse et par conséquent plus à la portée et commodité de la majeure partie des paroissiens qui sont actuellement à l'autre extrémité et éloignera très peu ceux qui confinent à l'ancienne ; et la dame veuve Birot offre de donner aussi gratuitement une maison de trente-six pieds de long sur vingt de large avec les appentis autour pour servir à la construction de la nouvelle église... »

Parmi les signataires de la requête on remarque : Birot Bienvenu, Desouche, Guinès, Asselain, Bocage, Birot Avenant, plusieurs Gigon, Séjourné, Lermite, Banny, Gibert, Roulet frères, Thierry

Duvalon, Desouches, Découblan, Chatenay, Fabre, Caillot, Milon, Guirouard, Lecomte, Simonet, Gigon Desormeries, Gigon Desgranges, Blanchetière, Berlan, etc.

Beaucoup de ces habitants sont encore avantageusement représentés aujourd'hui dans la colonie.

Evidemment, ce transfert ne plaisait pas à tout le monde ; Denis Gaudin et le sieur de la Joubardière protestèrent contre un projet qui éloignait l'édifice du culte de leur propriété ; néanmoins, le gouverneur donna son approbation par un décret du 30 juillet 1751 et l'on se mit en mesure de faire le transfert projeté.

Mais son exécution ne fut pas si rapide que son adoption ; la dépense dépassait les prévisions et aucun entrepreneur ne voulait se charger du travail au prix que l'on proposait. Enfin en 1753, Jaham de Verpré, alors capitaine commandant du Gros-Morne quoique habitant le Robert, offrit de faire une église de quatre-vingts pieds de long sur vingt-huit de large sur solage en maçonnerie pour la somme de quarante mille livres. La proposition fut finalement acceptée. Il fut décidé qu'on la solderait en trois termes : dix mille livres à l'approbation du général, dix mille six mois après et vingt mille à la fin des travaux.

Pour faire face à cette dépense on frappa une imposition de vingt livres par tête de nègre payant droit.

Le travail fut exécuté en 1754 ; toutefois, au lieu de donner à l'église les dimensions prévues tout d'abord, on lui donna soixante-huit pieds de long et trente-quatre de large ; un apprentis derrière le chœur servait de sacristie.

Le 27 juillet 1755, l'édifice est terminé et livré au culte. La population est enchantée et comme gage de satisfaction elle accorde au sieur Verpré un banc à perpétuité pour lui et ses descendants, quoiqu'il ne soit pas de la paroisse, étant habitant du quartier du Verpré auquel il donna son nom.

Plus que tout autre témoignage de satisfaction, le sieur Verpré désirait toucher le salaire convenu. Or, quand le marguillier lui versa son argent, il manquait cinq mille livres. Il fut entendu que ce reliquat lui serait payé sur la location des bancs. Mais au lieu de lui verser cet argent, le marguillier l'utilisa à d'autres dépenses. Le sieur Verpré le poursuivit en justice et, le 2 janvier 1756, le marguillier fut condamné à réunir le conseil paroissial pour solder les cinq mille livres. Le 25 janvier suivant et le 8 février, le conseil fut convoqué, mais personne n'y vint. Alors le 5 juin M. Chaillou, commandant du département au quartier de la Trinité, imposa d'office les habitants du Gros-Morne à raison de six livres par tête de nègre pour que le marguillier puisse payer le constructeur de l'église.

Il fallut en même temps construire un presbytère. On peut croire que la maison donnée gratuitement par la veuve Birot servit de logement au curé ; les Gros-Mornais y firent quelques aménagements ; avec les bois de l'ancienne église ils lui ajoutèrent des apprentis et le Père Molinié, alors desservant de la paroisse, fut logé convenablement.

L'église se trouvait alors à l'entrée du cimetière actuel et le presbytère s'élevait en face. Le cimetière dévalait la pente qu'il occupe encore aujourd'hui. Quelle était l'étendue du terrain donné par le sieur Gigon ? On ne nous le dit pas. Quant à l'emplacement de la première chapelle, il fut vendu aux frères Gaudin pour le prix de cinq cents livres payées comptant.

L'église n'était qu'une construction en bois et elle resta pendant plusieurs années assez pauvrement meublée. Les habitants n'étaient sans doute pas riches et l'effort qu'ils avaient fait pour la mettre sur pied avait épuisé les ressources disponibles. Le 9 juin 1766 le sieur de Peinier vint la visiter ; il la trouva bien pauvre et il a écrit à ce sujet : « Nous... nous sommes transporté en l'église et paroisse de la Visitation du Gros-Morne où le Révérend Père Jean Baptiste Courtade, curé de la dite paroisse, nous aurait reçu à la porte principale avec l'étole et la chape accompagnant la croix et les chandeliers, et, après nous avoir présenté l'eau bénite, aurait prononcé un discours des plus éloquents et chanté le *Te Deum*. Ensuite, après avoir visité les linges et ornements de l'église et tout ce qui en dépend, ordonnons ce qui suit : qu'il sera incessamment fourni une croix pour les processions, six grands chandeliers de cuivre pour l'autel, un bénitier portatif, un ornement violet complet, une chape noire, un ornement blanc commun et complet, un ornement rouge, trois aubes, trois surplis, quatre nappes d'autel, deux livres de plain-chant ; qu'il sera posé des fonts baptismaux en pierre fermant à clef, qu'il sera élevé une chaire à prêcher, que l'église sera carrelée, que le solage sera raccommodé et les murs recrépis en dehors... que le cimetière sera clos en lisière vive et qu'il y aura une porte fermant à clef ; qu'il sera choisi un chantré auquel seront fixés des appointements, qu'il sera fait un inventaire... »

« Le Révérend Père Courtade nous ayant représenté les vases sacrés, nous les avons trouvés dans la plus grande décence. Nous avons visité les registres des actes de baptême, mariage et sépulture de la dite paroisse et les avons trouvés tenus en bonne forme... Et étant passé au presbytère et l'ayant visité ainsi que ses dépendances, ordonnons que la salle et la galerie déjà faite seront carrelées, qu'il sera fait une autre galerie sur le devant de la dite maison qui sera aussi carrelée, que les palissades du presbytère seront réparées, les planches pourries changées, la couverture de tout le bâtiment réparée... Et pour subvenir à toutes les dépenses... ordonnons qu'il sera fait une assemblée des paroissiens... pour procurer les sommes suffisantes. »

On ne parle pas du mobilier du presbytère qui devait être aussi pauvre que celui de l'église et l'on doit conclure que vraiment ce n'était pas riche. On peut croire néanmoins que satisfaction fut donnée aux désirs de l'intendant et que l'aménagement de la sacristie fut amélioré comme il convenait.

L'église construite en 1754 n'avait pas encore trouvé son assiette définitive. Dès que le quartier fut érigé en paroisse, les colons s'y multiplièrent rapidement et la maison du Seigneur

devint bientôt trop petite. Le terrain sur lequel elle s'élevait ne permettait guère un agrandissement ; d'autre part, un bourg s'était développé tout auprès, dans la direction du sud-est, et comme elle était en bois, elle risquait d'être incendiée par une étincelle échappée des cuisines avoisinantes ; le curé était trop incommodé dans son presbytère par des voisins trop rapprochés. En conséquence, il fut décidé de transporter les édifices religieux à l'autre bout du bourg, sur un terrain donné gratuitement par le sieur Blanchetière Dulys. Nous lisons en effet dans les archives le document suivant :

« Aujourd'hui, 3 mai 1772, à l'issue de la messe de paroisse, nous, paroissiens sous signés, étant rassemblés au banc d'œuvre au son de la cloche, et après les publications et annonces faites pendant trois dimanches consécutifs, en présence du Révérend Père Césaire Bernard, missionnaire apostolique de l'ordre des Frères Prêcheurs et curé desservant cette paroisse, et de M. Clair-Maugée, marguillier en charge, qui a représenté aux dits paroissiens que le nombre des habitants de ce quartier s'étant considérablement multipliés depuis quelque temps, l'église destinée à contenir dans son enceinte tous les habitants de son district ne peut guère en recevoir qu'un tiers, vu la petitesse de sa circonférence, le reste étant obligé de rester dehors exposé aux ardeurs du soleil et aux injures du temps, que pour remédier et profiter en même temps de la réédification de l'église qui a besoin de diverses réparations, ayant souffert considérablement du coup de vent (de 1766), le dit marguillier en charge propose de reconstruire une église sur le terrain attenant au vent du bourg que vient de donner gratuitement à cet effet M. Blanchetière Dulys ; que le terrain est plus considérable que le bourg même et servira à son agrandissement et à rendre le quartier plus commerçant et par conséquent plus florissant et plus secourable à tous les habitants ; que non seulement le terrain ne coûte rien à la paroisse mais que même la reconstruction de la nouvelle église, à l'aide des matériaux de l'ancienne, ne coûtera rien non plus, le marguillier ayant déjà des fonds suffisants pour cela, tant en argent qu'en divers matériaux rendus sur les lieux, ainsi que les paroissiens en sont déjà instruits ; que d'ailleurs il y a un risque éminent que plusieurs personnes ont remarqué et dont elles se sont plaintes de laisser l'église où elle est, bâtie en bois sous le vent du bourg et à proximité des maisons dont la moindre étincelle de feu y causerait incendie, que le moindre sentiment de religion alarme sur les risques où sont exposés les vases sacrés et le Saint Sacrement. Que le Révérend Père curé est considérablement dérangé dans les trois fonctions de son ministère par les bruits et tapages qu'occasionne la proximité du bourg ; que les risques et inconvénients seraient évités en établissant la nouvelle église sur le terrain que vient de donner à cet effet le sieur Blanchetière Dulys ; que l'église actuelle étant évidemment trop petite, il convient de l'agrandir de deux façons : en l'allongeant de trente-deux pieds et y faisant de chaque côté une chapelle de

seize pieds ; le chœur qui est trop petit et trop resserré pour les offices sera pareillement agrandi ; qu'au surplus, pour donner un devis plus exact de l'église à faire et veiller à sa construction, comme à l'inspection des entrepreneurs et ouvriers et même aux achats des matériaux qui y seront nécessaires et à tout ce qui sera utile sans assembler à chaque fois les paroissiens que cela détournerait trop et entraînerait des longueurs... il est à propos de nommer quatre commissaires parmi les paroissiens qui, avec le Révérend Père curé et le marguillier en charge, subviendront entre eux à la dite reconstruction, toutefois sans aucune imposition sur la paroisse.

« De tout quoi, le marguillier en charge a requis acte sur le registre, et après avoir conféré entre nous paroissiens sommes d'avis, pour les causes et motifs de la dite construction de l'église sur le terrain que le dit sieur Dulys a donné à cet effet, et nommons pour commissaires les sieurs Dessandière, ancien capitaine commandant du quartier, Legrand, ancien officier commissaire du quartier, Mateillon Cossols, lieutenant de milice, et Maugée, lieutenant en second des dragons. Autorisons le dit marguillier à recourir à l'autorité de Messieurs les Général et Intendant pour l'homologation des présentes et icelles sortir son plein effet. »

Vingt-cinq chefs de famille signèrent cette requête ; six autres firent tout d'abord opposition, mais on les amena peu à peu à la raison ; ils finirent par accepter le transfert de l'église ; la délibération fut approuvée par le gouvernement le 15 juin 1772 et huit jours plus tard par Cazeneuve, préfet apostolique des Dominicains.

En conséquence, le sieur Pierre Blanchetière Dulys et Marie Noël Quatel son épouse firent une donation bien en règle du terrain qu'ils avaient promis. Le 27 juillet de la même année, par devant le notaire royal de Trinité, ils donnèrent « par donation entre vifs et irrévocable... à la fabrique et paroisse de Notre-Dame de la Visitation... un carré de cent pas de terre de l'habitation des sieur et dame donateurs située à l'alignement du bourg... destiné à placer la nouvelle église... ainsi que les presbytère, cuisine et autres bâtiments et pour servir de jardin à l'usage du curé et de savane pour les chevaux... »

En possession d'un bon terrain, munis de toutes les autorisations désirables, les habitants du Gros-Morne se mirent au travail et dix-huit mois plus tard la nouvelle église s'élevait sur la terre donnée par Dulys. Elle fut bénite par le Père Cazeneuve le 9 février 1774 comme l'atteste le compte rendu suivant :

« Nous, soussignés, préfet apostolique et vicaire général des missions de Frères Prêcheurs, accompagné du Révérend Père Bernard, curé de la paroisse de la Visitation du Gros-Morne, et de plusieurs autres missionnaires, de M. Dumas, marguillier en charge, et des autres anciens marguilliers et notables de la dite paroisse, avons béni l'église nouvellement construite par le zèle et la charité des dits paroissiens sous le nom de Notre-Dame

de la Visitation ce jourd'hui 9 février 1774. En foi de quoi... Cazeneuve, préfet apostolique. »

L'église du Gros-Morne avait enfin trouvé son emplacement définitif. Si on lui donna les dimensions projetées elle forma une croix latine de cent pieds de long et de soixante-six pieds de large à la hauteur des chapelles ; malheureusement elle était en bois sur solage en maçonnerie, ce qui n'était pas précisément un brevet de longue vie.

Après l'église, il fallut construire un presbytère ; ce fut l'œuvre du sieur Thierry Bocage du Lamentin. Il offrit de faire une maison de vingt-huit pieds de long sur vingt de large avec une galerie de douze pieds tout autour, de nourrir tous les ouvriers et de donner la clef dans six mois à la charge pour les paroissiens de fournir tous les matériaux à pied d'œuvre, et d'obtenir l'affranchissement de trois esclaves, le prix de leur rachat devant lui servir de salaire.

Ces propositions furent acceptées et, à la fin de l'année 1774, le curé pouvait prendre possession de ses nouveaux appartements.

Jusqu'ici il n'a pas été question de cloche. Il ne faudrait pas en conclure que pour appeler les fidèles aux cérémonies on était réduit à utiliser les cornes de lambi, comme on faisait parfois au temps du Père Labat. Il y avait des cloches, il y en avait même quatre, mais elles étaient trop petites et ne s'entendaient pas très loin. Pour remédier à la chose, on résolut, en 1771, de les envoyer toutes les quatre en France pour les faire refondre en une seule. Il fallut du temps pour cela, et la nouvelle cloche ne put être bénite que le 27 janvier 1775 ; elle reçut le nom de *Marie-Vincent*.

Vers la même époque, le sieur Boutaut, habitant du Robert, fit cadeau à la paroisse d'une lampe et d'un calice d'argent. De sorte que l'ameublement de l'église fut alors au complet et quand, l'année suivante, le président de Tascher vint la visiter, il la trouva convenablement pourvue de tout ce qui était nécessaire ; il constate en même temps que les registres de la paroisse étaient bien tenus.

L'église resta debout pendant quarante ans. Etant construite en bois, elle était déjà passablement branlante quand le cyclone de 1813 la mit à terre. Les offices furent alors célébrés au presbytère qui avait été moins endommagé et, soit en raison des grosses pertes subies par les habitants, soit par négligence et parce qu'il n'y avait pas habituellement de prêtre à poste fixe, la paroisse étant souvent desservie par les prêtres du voisinage, ce triste état de choses dura pendant dix ans.

Sur ces entrefaites, l'abbé Carrand arriva à la Martinique comme préfet apostolique. Il n'admit pas que les cérémonies du culte fussent célébrées dans de vulgaires appartements, trop petits et sans cachet religieux, et il n'hésita pas à prendre des mesures rigoureuses contre les paroisses qui négligeaient la restauration de leurs édifices.

Les habitants du Gros-Morne n'attendirent pas les censures

du préfet pour se décider à relever leur église. Le 26 octobre 1823, ils se réunirent en assemblée et ils prirent toutes les déterminations voulues pour qu'un édifice du culte fût construit le plus rapidement possible ; les sieurs Dangeros de Castel Gaillard, Desain Gigon et Papin Gigon furent chargés de diriger les travaux.

Pour pouvoir se mettre à la besogne immédiatement, on décida de faire un emprunt de quinze mille livres qui permettraient d'amorcer l'ouvrage pendant qu'on chercherait d'autres fonds. L'abbé Roméro, leur nouveau curé, avança cette somme ; Michel Casimir Péliissier Tanon s'en porta caution jusqu'à son remboursement ; la somme fut prêtée sans intérêts et les travaux commencèrent sans tarder. Le préfet apostolique posa la première pierre le 16 février 1824 ; Louis Bertrand fit la maçonnerie ; Sainte Rose Beaumont la charpente et la toiture ; le sieur Tanon confectionna la chaire, l'autel et d'autres meubles ; d'autres ouvriers firent les bancs et, le 3 avril 1825, l'église était achevée et livrée au culte. « Aujourd'hui 3 avril 1825, écrit Roméro, l'église de cette paroisse, dont la première pierre a été posée le 16 février 1824 par M. le préfet apostolique, Jean-Baptiste Carrand, a été bénite le jour ci-dessus par le même, assisté par plusieurs ecclésiastiques, au milieu d'un concours d'un grand peuple. »

La nouvelle église était formée par une nef et deux galeries latérales et elle coûta, avec la restauration et l'ameublement du presbytère, cinquante mille sept cent soixante-sept livres treize sols. Le gouvernement y contribua pour une somme de vingt-sept mille livres. La location des bancs fournit un bon appoint. Les bancs de la nef furent loués à raison de trois cents livres par banc et ceux des galeries à raison de deux cents. Les bancs n'étaient pas loués par place mais par banc entier et ils étaient loués à vie, le locataire en jouissant pendant toute sa vie ; à sa mort, s'il était marié, sa veuve en jouissait à son tour ; quand elle venait à mourir, le banc était loué aux enchères. La location de tous les bancs de l'église donna une somme assez importante, insuffisante cependant à couvrir les dettes qu'avaient occasionnées les travaux en cours. Pour les éteindre, les habitants furent obligés de s'imposer pendant plusieurs années à raison de deux ou de trois livres par tête de nègre payant droit. Néanmoins tout fut liquidé au bout de quelques années et les Gros-Mornais purent jouir en paix de leur église. Elle était agrémentée d'un clocher où se balançaient deux cloches pour annoncer les offices aux paroissiens.

Les grosses dépenses qu'elle imposa ne permirent pas de s'occuper de choses secondaires et elle resta assez pauvre en ornements. Un inventaire fait en 1832 nous apprend qu'il n'y avait qu'un seul ornement blanc et un seul ornement noir et tous deux en mauvais état ; toute la lingerie, où on ne remarquait que deux aubes et six purificatoires, était dans un état semblable.

Le presbytère était un peu mieux loti ; on y voyait vingt-

quatre chaises, trois lits avec paillasses et matelas, huit paires de draps, quatre nappes, dix-huit serviettes, cinq douzaines d'assiettes, neuf grands verres, douze verres à champagne, six couverts à filet en argent, six petites cuillères, une à ragoût, etc.

Ce presbytère était un simple rez-de-chaussée ; il avait été entièrement carrelé ; mais c'était humide et froid et l'on fut obligé de retirer le carrelage et de le remplacer par des planches dans les deux chambres principales.

Le tremblement de terre du mois de janvier 1839 causa de gros dégâts à l'église et au presbytère ; on fut obligé de démolir le clocher qui menaçait ruine ; ce fut une nouvelle source de dépenses heureusement couverte en grande partie par le gouvernement qui alloua à cette occasion une somme de cinq mille livres.

Plus tard, en 1851, les deux cloches sont fêlées ; on les envoie à Trinité pour les faire réparer ; on fut sans doute obligé de les remplacer par des neuves à bref délai.

D'importantes réparations furent exécutées à l'église en 1870. C'est à cette date, paraît-il, que remonte la construction d'une galerie autour du chœur reliant les nefs latérales et la fameuse légende de l'église que des épaules gros-mornaises auraient fait changer d'emplacement.

Cette église fut reconstruite en 1883. A ce propos, le curé ne s'entendit pas avec la municipalité et partit en congé ; c'est pendant son absence que l'édifice fut remis sur pied. Etant remis à neuf, il put lutter victorieusement contre le cyclone de 1891 et n'eut que sa toiture emportée. Cette toiture fut remise en place peu de temps après par Antonio Bernard. Mais ce travail hâtif ne donna pas satisfaction ; l'eau coulait « de toutes parts », et il arriva que des personnes furent obligées d'ouvrir leur parapluie à l'église. Il fallut recommencer. Le travail fut exécuté par Eudoxie Jeanne ; c'est lui aussi qui fit la peinture de l'édifice et toutes les réparations nécessaires à l'intérieur.

Le presbytère avait été renversé en 1891 et il fut reconstruit à neuf.

La municipalité dépensa alors une somme de quatre-vingt quinze mille neuf cent douze francs, tant pour la reconstruction du presbytère que pour la couverture et la réparation de l'église, de la mairie et du poste de police.

En 1891, le bourg tout entier du Gros-Morne avait été rasé par l'ouragan et l'on retrouva vingt-six morts sous les décombres.

Le presbytère fut alors reconstruit mais un peu trop hâtivement ; il manquait de la solidité désirable et le cyclone de 1903 l'emporta tout entier dans la savane. Pendant ce temps le curé, l'abbé Fournioux, et son vicaire, l'abbé Cathala, étaient blottis tous les deux sous la table de la salle à manger. Ils se réfugièrent alors à l'écurie. « J'ai donné à mon vicaire la première loge, racontait plus tard le curé, et j'ai pris la seconde. »

Avec les débris du presbytère on construisit deux chambres à titre provisoire et les choses en restèrent là.

On remarque à l'église du Gros-Morne trois beaux autels et

une table de communion, le tout en marbre blanc ainsi que le pavage du sanctuaire. Beau travail dû au zèle de l'abbé Le Masson. Malheureusement, les autels ne sont pas du même style que l'église. Il est vrai que ces autels ont été exécutés avant la reconstruction de l'église et que le curé ne put faire prévaloir ses plans quand on la reconstruisit.

Outre la construction, l'entretien et l'ameublement des édifices religieux, la paroisse avait à sa charge le salaire des employés. Ce n'était pas habituellement une charge bien lourde, au moins au début, car, outre quelques allocations au curé, elle n'avait guère à salarier qu'un sacristain qui faisait en même temps l'office de chantre et plus tard de sonneur.

A l'égard du curé, la paroisse, au début, se montra généreuse et, à titre d'encouragement, elle lui offrait chaque année une barrique de vin de Bordeaux, un baril de bœuf et un baril de farine de France. Cet acte de générosité dura une vingtaine d'années et paraît avoir disparu vers 1757.

On allouait chaque année cent livres au curé à charge pour lui de se procurer le pain et le vin nécessaires à l'autel.

A partir de la Révolution, les dépenses de la paroisse devinrent plus importantes. D'après le tarif de 1828, la fabrique devait verser annuellement au titulaire mille francs comme supplément de traitement, trois cent trente-trois francs pour le luminaire, cent onze francs pour le blanchissage du linge, cent francs pour le pain et le vin et deux cent soixante dix-sept francs pour l'entretien du ménage et le ferrage du cheval.

En 1747, on décida de donner annuellement cinq cents livres comme appointement au sacristain-chantre de la paroisse et cette charge fut confiée au sieur Pape, nom bien prédestiné à ce genre d'emploi.

En 1756, chantre et sacristain sont deux personnages différents et l'on donne à l'un deux cents livres et à l'autre trois cents. Cette organisation ne fut pas heureuse car ni l'un ni l'autre ne furent satisfaits de leur salaire. Ils réclamèrent augmentation. On ne leur donna pas satisfaction et le chantre disparut ; et quand le sieur Peinier visita la paroisse en 1766, il n'avait encore aucun remplaçant.

Pour trouver un sujet apte à cet emploi on fut obligé de confier à nouveau l'office de chantre et de sacristain à la même personne ; et pour qu'il n'y ait pas de malentendus, on lui spécifia bien ses obligations. On lit dans le registre des délibérations : « Nous... avons choisi pour sacristain le sieur Galibert pour la somme de cinq cents livres par an aux charges et conditions de porter le surplis aux offices, de chanter les fêtes et dimanche les *Kyrie*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus* et une hymne du Saint-Sacrement aux élévations ; aux vêpres les psaumes, hymnes et litanies lorsque besoin sera ; aux enterrements de chanter également et, pour ce, il est autorisé de se faire payer les droits de sacristain et de chantre ».

C'était en 1768. Ces charges furent confiées au sieur Saint-

Guérin de Saint-Lô ; encore un nom bien prédestiné à un saint emploi ; néanmoins, il ne les remplit pas de longues années et il démissionnait en 1774.

Il se présenta alors le sieur Garcis « moyennant qu'on lui cède l'ancien presbytère et le terrain en dépendant pour en jouir autant de temps qu'il exercera la dite fonction, et qu'il pourra avoir des écoliers autant qu'il pourra en avoir. Il n'exige aucun appointement. Pour le terrain, il n'entend point parler du cimetière ni de la place y contiguë ».

On lui donna ce qu'il désirait, mais il revint bien vite sur sa parole et réclama en outre un salaire. On lui accorda une somme annuelle de trois cents livres.

Plus tard, sacristain et chantre furent beaucoup mieux rétribués. En 1824 les honoraires du chantre furent fixés à mille cinq cents livres et ceux du sacristain à cinq cents livres.

LISTE DES CURÉS

Comme toutes les paroisses de la côte est de l'île, le Gros-Morne fut desservi par les Dominicains jusqu'à la Révolution et ensuite par les séculiers.

Dominicains :

Pierre Garrige de Tours	1743 à 1746
André de Treilhard	1747 à 1750
Pierre Garrige (2 ^e fois)	1751 à 1754
Antoine Molinié	1755 à 1757
Jean Courtade	1758 à 1766
Hyacinthe Carliot	1767
F. M. Quemmerays	1768
Louis S. Andrieu (Augustin) ..	1768
Signon	1770
Césaire Bernard	1771 à 1781
Dufossé	1785 à 1787, etc..
Castellan	1791 à 1792

Paroisse vacante.

Séculiers :

Le Grand	1795 à 1807
Vaillant (Trinité)	1807 (juin et juil.)
Nicolas Madguett	1807 à 1809
Vaillant	1809 à 1815
Arnaud	1817 à 1821
Roméro	1824 à 1826
Collet	1826 à 1827
Goux	1826 à 1828
Benech	1828 à 1838

Lecomte (Robert)	1838
Chantelot	1838 à 1845
Gos. Gobert	1845 à 1846
Jeunehomme	1847
Dastugue	1847 à 1856
Pélot	1857 à 1865
Romeuf	1866 à 1876
Bourgeac (intérim)	1876 à 1878
Le Masson	1878 à 1883
Le Scanvic (intérim)	1883
Bourgeac	1884 à 1890
Tartivel (vic. adm.)	1890
Martin	1890 à 1894
Fournioux	1894 à 1907
Altéroche	1907 à 1925.

Le Père Hyacinthe Carliot était natif de Château-Gonthier, dans le diocèse d'Anger ; il fut nommé au Gros-Morne le 26 juillet 1767. Il n'y resta pas longtemps car, le 16 décembre de la même année, on nommait à sa place le Père François Marie Quemmerays, natif de Dinan, au diocèse de Saint-Malo. Un an plus tard nouvelle nomination ; Louis Saint-Andrieu, de l'ordre de Saint-Augustin, natif de Mézin, au diocèse de Condom, est chargé d'administrer la paroisse. Puis, elle reste vacante et le curé du Robert en prend soin pendant un an ; après quoi vient un curé plus stable, le Père Césaire Bernard, natif de Fréjus, âgé de trente-trois ans, qui devait diriger la paroisse pendant dix ans. Les nominations de curé se faisaient alors en ces termes :

« A notre très cher et Révérend Père Césaire Bernard, missionnaire apostolique de l'ordre des Frères Prêcheurs, salut et beaucoup de zèle pour le salut des âmes, Frère Melchior Cazeneuve, préfet apostolique et vicaire général des missions françaises des îles du vent de l'Amérique du même Ordre.

« Comme il est du devoir de notre ministère de pourvoir les paroisses confiées à nos soins de dignes ministres qui, remplis de prudence, de zèle, de science et de piété, soient en état de gouverner sagement, d'instruire les fidèles des vérités de notre sainte religion... sachant que vous êtes doué de toutes ces qualités, nous vous nommons, instituons et établissons par ces présentes curé de la paroisse de la Visitation...

« Allez donc prêcher l'Évangile au peuple dont le salut vous est confié, que Jésus-Christ bénisse vos travaux et les fasse fructifier ; et comme un fidèle ministre chargé des intérêts du Seigneur et de la sanctification des hommes, étendez ici bas son royaume, détruisez celui du péché, continuez la mission de Jésus-Christ et formez un peuple spirituel, innocent, fidèle, une assemblée de saints qui puisse glorifier Dieu dans tous les siècles. »

Pendant la Révolution, la paroisse fut vacante durant un an ou deux. Elle fut ensuite confiée aux soins de l'abbé Le Grand.

Ce prêtre avait été formé au séminaire du Saint-Esprit et était en mission à Cayenne quand il en fut chassé par les révolutionnaires. Il gagna la Martinique, alors sous la domination anglaise, et il fut chargé de la paroisse du Gros-Morne. En 1807 il retourna à Cayenne comme préfet apostolique, et il y resta seul ou à peu près jusqu'à sa mort, le 17 janvier 1818.

Nicolas Madguett le remplaça au Gros-Morne où il séjourna pendant deux ans. De là, il partit pour Sainte-Lucie où il desservit le Gros-Ilet et Laborie.

Nous avons vu Roméro au *Robert* et Goux au *Corbet*.

F. Collet desservit Case-Pilote de 1824 à 1826 puis le Gros-Morne pendant un an. Il fait ensuite l'office de vicaire à Fort-de-France, à la Grand' Anse et à Basse-Pointe.

Benech est un inconnu.

Chantelot Philibert était originaire du diocèse de Nevers. Destiné à la Martinique en 1838, il fut dès son arrivée envoyé au Gros-Morne où il resta sept ans. Il partit ensuite en congé et ne revint plus.

Luc Dastugue naquit à Saint-Pé, dans les Hautes-Pyrénées, le 17 mars 1819. Nommé curé du Gros-Morne le 23 juin 1847, Castelli avait demandé son élimination du clergé de la Martinique, mais l'autorité civile ne fut pas de son avis et il resta au Gros-Morne jusqu'à sa mort en 1856.

Pélot Jacques François naquit à Thervay, dans le diocèse de Saint-Claude, le 26 août 1828. Inscrit au cadre en 1853, il fut vicaire à Fort-de-France puis curé du Gros-Morne à partir de janvier 1857 jusqu'en 1865.

Romeuf Augustin naquit le 21 novembre 1822 à Saint-Jean-de-Nay, dans la Haute-Loire. Agréé pour la Martinique en 1852 sur les bons renseignements donnés par le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, il fut vicaire à Sainte-Marie puis à la Grand' Anse, fit un intérim au Marigot en 1855, partit pour le Diamant en 1858 et desservit le Gros-Morne de 1866 à 1878. En 1879 il obtint sa retraite et se retira au pays natal.

Le Masson naquit à Plut, dans l'Ariège, en 1843. Inscrit au cadre en 1867, il fut vicaire au François de 1867 à 1873, puis curé du Petit-Bourg, ensuite de Rivière-Salée et enfin du Gros-Morne. Il eut des difficultés avec la municipalité à propos de la reconstruction de l'église, il partit en congé en 1883 et il ne revint pas. Il mourut en France en 1889.

Bourgeac naquit en 1847. Inscrit au cadre en 1870, il fut successivement vicaire à Fort-de-France, à Saint-Pierre et au Gros-Morne, puis il fut curé aux Trois-Ilets de 1878 à 1883 et au Gros-Morne de 1884 à 1890. Il fut emporté par une épidémie de verette à l'âge de quarante-trois ans.

L'abbé Martin naquit en 1849. Inscrit au cadre en 1877, il fut vicaire au Carbet puis au Mouillage. Nommé curé du Morne-Vert en 1881, il transforma la chapelle en église. En 1890, il fut envoyé au Gros-Morne. C'était un grand gaillard paraissant jouir d'une excellente santé. En avril 1894, il était à Fort-de-France,

prêt à s'embarquer pour la métropole où il allait prendre son premier congé. Au cours d'une conversation, il eut un éclat de rire qui détermina un accident ; on dut le transporter à l'hôpital ; son cas était désespéré. Dans la soirée, l'abbé Le Cornu, curé de Fort-de-France, alla lui faire visite accompagné de plusieurs autres prêtres. Avant de le quitter, l'abbé Le Cornu lui prenant la main lui dit : « Mon cher confrère, vous allez vous confesser, votre situation ne laisse aucun espoir... »

L'abbé Martin eut un sursaut de douloureuse surprise. Il mourut dans la nuit et, le lendemain 18 avril, au lieu de prendre le bateau, on l'enterraît au Gros-Morne. Il avait quarante-cinq ans.

Fournieux Timoléon naquit le 22 juillet 1854 à Tours, dans le Puy-de-Dôme. Ordonné prêtre en 1879, il fut de longues années vicaire à la Trinité, puis curé de Sainte-Anne en 1887 et au Gros-Morne de 1894 à 1907. Il alla ensuite desservir la chapelle de la Redoute et c'est là qu'il mourut le 29 mars 1919.

Jean Altéroche naquit à Saint-Andéol, dans les Bouches-du-Rhône, en 1861. Ordonné prêtre en 1889, il fut vicaire au François de 1889 à 1892, à Sainte-Marie de 1892 à 1896, puis curé de Grand Rivière en 1897, du Morne-Vert en 1899 ; il fut nommé au Gros-Morne en 1907 où il devait rester près de vingt ans. Il dut se retirer en 1925 pour raison de santé et il mourut du diabète au mois d'août de l'année suivante à Trinité. Il fut enterré le lendemain au Gros-Morne où ses paroissiens lui firent d'imposantes funérailles.

« De ses origines méridionales, le chanoine Altéroche tenait une bonhomie souriante, une cordialité qui révélait un grand fond de bonté. C'était aussi un lettré, aimant à cultiver les muses. Sous la signature de Brise du Soir, il a écrit maintes poésies de circonstance, des sonnets d'une impeccable facture, des bouts rimés pétillants d'esprit. »

Il fut surtout un excellent confrère.

Extrait de l'expédition de la donation d'un carré de terre par M. et Mme Blanchetière Dulys à la fabrique de la Visitation.

« Par devant le notaire royal en l'île Martinique résident à la Trinité sous signé, furent présents le sieur Toussaint Pierre Blanchetière Dulys et dame Marie Noël Quatel, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, habitant au quartier du Galion, paroisse de la Trinité, lesquels ont conjointement donné, cédé, transporté et délaissé du tout dès maintenant et toujours par donation entre vifs et irrévocable en la meilleure forme et manière qu'elle se puisse faire, valoir et avoir lieu, sans espérance de pouvoir ni vouloir révoquer par ci après, sous quelque prétexte et raison que ce soit ou puisse être, et pour la validité d'icelle donation promettent solidairement sous les exonérations (?) requises, garantir, fournir, faire jouir et valoir de tous troubles et autres empêchements généralement quelconques à la fabrique et paroisse Notre-Dame de la Visitation de la dite île Marti-

nique à ce présent et acceptant pour elles tant le Révérend Père Césaire Bernard de l'ordre des Frères Prêcheurs, curé de la dite paroisse, que les sieurs Clair Maugée, marguillier en charge, et Vincent Dumas, marguillier en second de la dite fabrique, c'est à savoir un carré de cent pas de terre de l'habitation des sieur et dame donateurs, située à l'alignement du bourg et paroisse du dit lieu de la Visitation, dans les bornes et limites énoncées aux procès-verbal et plan figuratif du sieur Dieudonné, arpenteur royal en cette ile, qui a fait la mesure livraison du dit carré de terre, du vingtième du présent mois, sans rien réserver, retenir ni excepter par les dits donateurs du dit carré de terre qui est destiné à placer la nouvelle église que les paroissiens se proposent de faire édifier, ainsi que le presbytère, cuisine et autres bâtiments, et pour servir de jardin à l'usage du curé et savane pour les chevaux, pour l'effet de laquelle donation les dits sieur et dame Blanchetière Dulys ont transporté les droits de propriété qu'ils ont sur le dit carré de terre dont ils se sont dessaisis, démis et déboutés (?) pour et au profit de la dite paroisse qui en est saisie et vêtue, reconnaissant les dits révérendissime curé et marguillier, au moyen des susdites mesure et livraison, entrer en possession et jouissance pour la dite fabrique du dit carré de terre pour elle en jouir aux charges, clauses et conditions de faire clore le dit carré de terre, de manière que les bestiaux du dit Révérend Père curé n'incommodent les plantations de l'habitation des dits donateurs, lesquels déclarent que le dit carré de terre est tenu à bail à la part par le nommé Chalumeau dit Dauphiné qui en doit jouir pendant cinq années à compter du mois de janvier dernier, avec lequel dit Dauphiné la dite fabrique sera tenue s'entendre pour son dédommagement de la non jouissance du dit carré de terre, et encore à la charge de l'emplacement d'un banc dans la nouvelle église, lequel banc sera fait aux frais des dits sieur et dame donateurs et placé du côté de l'épître et immédiatement après celui des sieurs Gaudins frères ...duquel banc les dits sieur et dame Blanchetière, leurs hoirs jouiront à perpétuité....

« Fait et passé en la maison presbytérale de la dite paroisse de la Visitation le vingt-septième juillet 1772 du matin, en présence des sieurs Gibert et Jean François Lemesle Morandel, habitant au dit quartier, témoins requis et appelés, et ont tous signé avec nous, notaire royal soussigné, après lecture faite.

« Enregistré le 21 décembre 1772. »

SAINT ESPRIT

La paroisse du Saint-Esprit a été détachée de celle de Rivière-Salée entre les années 1753 et 1758 ; elle ne figure pas encore dans le recensement de 1753 et elle a un curé à poste fixe à partir de 1758 dans la personne du Père Jean Joseph de Sarrelouis. La région était connue jusque-là sous le nom de quartier des Coulisses.

On est particulièrement pauvre en documents relatifs à cette paroisse.

Il paraît que les édifices du culte s'élevèrent tout d'abord là où se trouve aujourd'hui l'hôpital. Ce lieu étant peu favorable à l'établissement d'un bourg, église et presbytère ont été transportés un peu plus à l'est, sur un terrain donné, dit-on, par une famille Perriolat, plus central et plus spacieux. Leur transfert eut lieu vers la fin du XVIII^e siècle ; ils furent alors installés sur l'emplacement qu'ils occupent encore aujourd'hui.

Le terrain des alentours étant formé d'alluvions, les rues qu'on y traça furent bientôt « d'une malpropreté extraordinaire » en raison des pluies fréquentes qui arrosent la région, et l'on fut dans l'obligation de les paver. Tout d'abord il ne fut question que de paver la rue partant du presbytère, devant le marché actuel, et allant à l'église ; puis, on se décida à paver presque tout le bourg ; la rue allant du portail du presbytère à l'église devait être pavée sur une largeur de sept pieds, et les deux rues allant l'une de l'église et l'autre du presbytère vers le fond du bourg devaient être pavées sur une largeur de douze à quatorze pieds.

Quatre commissaires furent choisis pour passer les marchés avec les ouvriers et surveiller les travaux. La dépense s'éleva à neuf mille livres. Pour la solder, on imposa une taxe de cinq livres par tête de nègre payant droit et l'on établit un droit sur les marchands qui « placent des baraques sur la voie publique à la fête paroissiale comme cela s'est fait en tout temps ».

Ce travail fut exécuté dans les années 1825 et 1826.

En 1827, on constate que l'église est trop petite ; il faut l'agrandir. La chose n'était pas très facile. Elle était adossée à un morne, on ne pouvait guère la reculer ; et, sur la façade, le terrain en déclivité exigeait des travaux de soutènement assez importants. Néanmoins, il fallut s'y résoudre. Des « pilastres en bois » furent établis pour supporter les colonnes de l'édifice et l'église fut agrandie sur sa façade. En outre, on prolongea les galeries latérales en leur faisant contourner le sanctuaire. Une

somme de quinze mille cinq cents livres fut prévue pour ces travaux en spécifiant que « les murailles et la couverture seraient sur le même plan et de la même solidité que les galeries » qui existaient à cette époque.

L'année précédente on avait fait certaines réparations à la maison curiale, on lui avait ajouté une galerie de douze pieds de large sur toute sa façade, on avait complété son ameublement, on avait réparé la cuisine et l'écurie, on avait construit une case à nègres.

Malgré ces réparations, le presbytère tombait de vétusté et devenait inhabitable ; en 1830, le curé est obligé de se loger dans le bourg. La paroisse fait appel à la générosité du gouvernement pour avoir les fonds nécessaires. Elle obtient deux mille livres. Elle y ajoute trois mille quatre cents livres et, en 1831, le presbytère put être reconstruit à neuf.

L'inventaire que l'on fit alors manifeste un ameublement plutôt pauvre. On y remarque, il est vrai, six couverts et une fourchette en argent, sept douzaines d'assiettes et quarante-deux verres à liqueur, mais il n'y a que dix-neuf mauvais couteaux, dix mauvaises chaises, une table sur châssis, une vieille armoire, deux lits et cinq mauvais matelas.

A l'église, un seul ciboire en argent. Pas de calice appartenant à la fabrique.

Le terrain qui s'étendait en face du presbytère était plus grand autrefois qu'aujourd'hui. En 1833 le curé, l'abbé Darnaud, permit à la commune d'agrandir la voie publique en face de la maison curiale, de manière à faire une place pour le marché ; il accorda pour cela un espace de quinze pieds de profondeur, « ce qui a été accepté par les habitants avec reconnaissance ». Cet élargissement a été accentué avec les années et le marché actuel a pu s'y établir commodément.

Après avoir reconstruit le presbytère, il fallut aussi reconstruire l'église. Ce travail a dû s'effectuer vers l'année 1848 et le nouvel édifice fut inauguré le 21 janvier 1850. L'amiral Bruat, gouverneur, contribua pour une bonne part à sa construction ; aussi, à titre de reconnaissance, on donna son nom à la place qui l'avoisinait. L'édifice cependant était loin de son achèvement, et, en 1856, la colonie allouait à la paroisse une somme de vingt mille francs pour terminer les travaux.

Cette église resta debout pendant quarante ans. Elle fut renversée par le cyclone de 1891. Le curé, l'abbé Le Lay, qui faisait un intérim, se trouvait absent ce jour-là ; le Saint Sacrement fut retiré de l'église par le sacristain quelques instants avant son effondrement.

Une construction provisoire fut établie à gauche des ruines et ce n'est que quinze ans plus tard que l'église fut remise sur pied. Les travaux furent mis en adjudication en 1902 sous l'administration du maire Zonzon. Deux fois cette adjudication fut annulée, faute de références suffisantes de la part des adjudicataires. Enfin, en octobre de la même année, une nouvelle

adjudication fut approuvée et Monseigneur de Cormont put bénir la première pierre le 16 mars 1903. Elle fut placée à droite de la porte principale.

Les travaux marchèrent lentement ; ce n'est que le 14 janvier 1907 qu'ils furent considérés comme terminés et que le curé fut invité à prendre possession du bâtiment. Un délai de treize jours seulement lui fut accordé pour vider l'église provisoire, laquelle devait être remise au sieur Gilbert Beauclé qui en avait fait l'acquisition.

La charpente et la couverture du nouvel édifice étaient faits, mais il n'en restait pas moins de gros travaux à exécuter à l'intérieur : le carrelage, les bancs, la peinture, les autels, etc. L'abbé Tostivint se dépensa activement à son achèvement. Il fit des quêtes, recueillit douze mille francs qu'il ajouta aux quatre mille laissés par l'abbé Laboissière ; et, avec le concours intelligent et dévoué de Nestor Roseau, il se mit courageusement à l'œuvre ; l'église fut carrelée, les bancs et les autels confectionnés dans des conditions particulièrement avantageuses. La paroisse étant sous le vocable du Saint-Esprit, le curé voulut que ses sept dons fussent représentés sur le maître-autel et il les représenta par des saints chez lesquels ces dons avaient brillé d'une manière particulière : Saint François d'Assise figure la sagesse ; Saint Paul, la force ; Saint François de Sales, la piété ; Saint Bruno, la crainte de Dieu. Ces statues proviennent de la Maison Raffi et sont d'assez bon goût.

Avec l'église, tout le bourg avait été balayé par le cyclone ; seuls le presbytère et la mairie étaient restés debout. Le presbytère avait été reconstruit à neuf en 1870 ; il résista assez bien à l'ouragan et, moyennant quelques réparations, il put abriter le curé pendant de longues années encore. La mairie datait de la même époque. C'est en 1868, en effet, que la commune fut autorisée à acquérir du sieur L'Enfant, pour une somme de dix mille francs, un immeuble et ses dépendances qui servit de mairie en attendant de faire place à un bâtiment mieux conditionné.

Le bourg du Saint-Esprit avait été, peu de temps avant le cyclone, ravagé en grande partie par un incendie. Le 16 avril 1891, à 7 heures trois-quarts du soir, une pauvre femme, dame Fanfan, en se déshabillant, renversa une lampe de kérosine, mit le feu à ses vêtements et à son lit ; en quelques instants, le feu gagnait les constructions voisines et tout un pâté de maisons situé en face de l'église devenait la proie des flammes. Sans un heureux caprice du vent qui changea de direction au plus fort de l'embrasement et ramena les flammes sur la partie déjà consumée, tout le bourg eût été détruit. Il n'y eut que seize maisons incendiées, mais c'était des maisons de commerce, les plus riches et les mieux approvisionnées en marchandises.

Dès le commencement du XIX^e siècle, le cimetière se trouvait dans le terrain situé à gauche de l'église. En 1825 il était trop petit et il fut à cette époque augmenté du double.

Le bourg s'étant développé sous le vent de l'église et du

cimetière, ce n'était pas le rêve au point de vue salubrité. En conséquence, le 23 juin 1855, l'autorisation fut donnée de transférer le cimetière là où il est aujourd'hui, « dans un terrain appartenant à la commune situé sous le vent du bourg, borné au nord par la rue du presbytère, au sud et à l'est par la rivière et à l'ouest par les terrains de la fabrique. Sa surface totale est de six mille mètres carrés ».

Peu de temps auparavant, le 17 mai 1853, on avait décidé de créer un hôpital civil au Saint-Esprit. « Il sera ouvert dans quelques mois », écrit-on alors. C'est donc à cette époque que fut inauguré cet hôpital, le quatrième de la colonie ; il comptait primitivement une trentaine de lits.

Il semble que dans le premier quart du XIX^e siècle la paroisse fournissait intégralement le traitement du curé. En effet, au mois de février 1821, « les habitants décident qu'on continuera à payer la rente au curé comme c'est prévu par l'arrêté du 28 juillet 1816, et qui a été fixée à quatre mille quatre-vingt seize livres ». Toutefois ceci n'a pas dû être de longue durée et la paroisse, d'une manière générale, n'a eu à fournir au curé que domestique, monture et ameublement.

Le Saint-Esprit paraît avoir été particulièrement riche en messes de fondation. Les registres signalent les suivantes :

En novembre 1818, legs de mille livres pour une messe de fondation en faveur de François Lostan.

En 1821, fondation au capital de mille livres pour une messe en faveur de Marie Françoise Nicole.

En 1822, Jean-Baptiste Durant établit une fondation de deux messes chantées de *Requiem*, une pour sa femme et une pour sa mère ; l'une au mois de mai à la Sainte-Monique, et l'autre au mois de novembre, à la Sainte-Elisabeth si possible. Une somme au capital de mille livres est hypothéquée sur ses biens pour fournir la rente prévue.

En 1824, fondation d'une messe de *Requiem* pour le sieur René le Breton, au capital de mille livres.

En 1828, une messe de fondation est établie pour dame Maillet, décédée le 10 janvier 1828.

Par testament en date du 16 décembre 1831, Mme Dubreil laisse à la fabrique du Saint-Esprit quatre messes de fondation au capital de cinq cent cinquante-cinq livres cinquante-cinq l'une, pour elle, son mari, son père et sa mère.

Enfin, en 1892, la veuve Dorot laisse à la fabrique une portion de terre de trente-deux ares trente et un centiares située dans les hauteurs de la commune, à charge de faire dire tous les ans une messe pour le repos de son âme.

Toutes ces fondations manifestent une grande dévotion pour les âmes du purgatoire, un soin particulier de s'y procurer les soulagements qu'apporte aux défunts le saint sacrifice de la messe. Malheureusement, à l'exception peut-être de la dernière fondation, tout a disparu.

La paroisse du Saint-Esprit fut desservie par les Capucins jusqu'à la Révolution et ensuite par les prêtres séculiers.

LISTE DES CURÉS

Capucins :

Jean Joseph de Sarrelouis	juin 1758 à août 1766
Paul, Augustin (curé Trou-au-Chat) ..	1766
Lazare	nov. 1766 à oct. 1767
Gilbert Découvote	nov. 1767 à 1772
Paul, curé Trou-au-Chat	1773 à février 1776
Antoine	mars 1776 à juin 1781
Fidèle de Genève	août 1781-26 sept. 1792

Vacant en 1787

Séculiers :

Lacoste, curé Trou-au-Chat	novembre 1792
Théophile, curé Rivière-Salée	1793
Suques Charles Jh	1793 à avril 1795
Teyssier	1795 à sept. 1797
Charles Almaric	oct. 1797 à avril 1802
Colné Joseph Dieudonné	1802
Bazire, curé Rivière-Salée	1802
Marduel	janvier 1803 à 1816
de Laubrière	1817 à 1824

Vacant en 1818

Herrera	1824 à 1826
Tiran	mai 1826 à déc. 1828
François Noël Bardy	décembre 1828 à 1831
Bardy Guillaume	1831 à 1833
Darnaud	1833 à 1838
Fauveau	mai 1838 à 1851
de la Villegégu Louis Alexis	1851 à 1863
O. Viviers	1863 à 1870
Cénac	1870 à 1881
Tétu	oct. 1881-10 mars 1890
Guitteaud	août 1890 à fin 1898
Le Lay (intérim)	mars à septembre 1891
Montout Jules	janvier 1899 à 1901
Laboissière	déc. 1901-14 juin 1905
Tostivint	juillet 1905-janvier 1913
Bally	février 1913

La paroisse du Saint-Esprit n'eut pas toujours un curé à poste fixe ; elle fut assez souvent desservie par le Trou-au-Chat

ou par Rivière-Salée. Le Père Jean-Joseph de Sarrelouis, son premier curé, était arrivé à la Martinique en 1751.

Le Père Lazare, nommé curé en 1766, ne fit pas un long ministère ; il fut fauché par la mort l'année suivante. « Le 8 octobre 1767, lisons-nous dans les registres, nous soussigné, religieux grand Augustin, curé de la paroisse du Trou-au-Chat, assisté du Père Paul, curé de la Rivière-Salée, avons inhumé dans l'église de cette paroisse du côté de l'épître le corps de feu le Révérend Père Lazare de l'ordre des Capucins, curé de cette paroisse, décédé dans la maison de M. Dorzol, commandant du quartier, âgé d'environ trente ans, après avoir reçu les Sacrements avec édification. Signé, Frère Paul. »

Une quinzaine d'années plus tard, un autre curé, le Père Antoine, partait pour l'autre monde dans des circonstances tragiques, assassiné par un nègre on ne sait trop pourquoi. Ce fut encore le curé du Trou-au-Chat qui l'accompagna à sa dernière demeure, ainsi que l'atteste l'acte de décès suivant :

« Le 30 juin 1781, nous soussigné curé du Trou-au-Chat, assisté du Révérend Père Pascal, curé de la paroisse de Saint-Jean de la Rivière-Salée, avons inhumé dans l'église, près de l'autel du côté de l'épître, le corps de feu Révérend Père Antoine, curé de cette paroisse, décédé ce jourd'hui dans la maison d'habitation de Mme Duchastel, habitante de cette paroisse, après avoir reçu les Sacrements des infirmes avec cette piété qui caractérise un vrai pasteur, lequel est décédé à la suite d'un assassinat commis en sa personne par le nègre Toinq appartenant à Mme Duchastel et dont procès-verbal a été dressé par les officiers de justice. »

L'abbé Charles Joseph Suques, on l'a vu plus haut, était curé de Rivière-Pilote où il eut une installation mouvementée. Natif de Saint-Pierre, il était prêtre du diocèse de Marseille et fut sans doute ramené aux Antilles par la Révolution. Tout en étant curé de Rivière-Pilote, il desservit le Saint-Esprit à partir de septembre 1793. A la date du 1^{er} février 1795 il fut titularisé dans cette dernière paroisse mais il n'y resta pas longtemps et il disparut après le 14 avril.

Almaric était Irlandais ; il vint à la Martinique avec l'occupation anglaise et disparut avec elle.

Nous ne savons rien de Teyssier, de Colné et de Bazire.

Le Père Marduel Humbert était un religieux des ermites de Saint-Augustin de la province de Lyon. Il fut agrégé dans les missions des Capucins et nommé curé du Saint-Esprit par le Père Archange de Béziers « en vertu de l'autorisation que lui avait confiée le Saint-Siège ». Il fut installé le 11 janvier 1803 par le Père Zacharie de Vérany, religieux augustin réformé de la province de Nice et curé des Trois-Ilets.

De Laubrière, envoyé à la Martinique par l'abbé de Bouillé, fit aussi du ministère au Marin et aux Trois-Ilets.

Herrera, Tiran et Bardy sont étudiés ailleurs, Darnaud fut envoyé à la Martinique en 1929. On ignore ce qu'il est devenu.

Fauveau François est originaire du diocèse de Nevers où il naquit le 8 mai 1806. Inscrit au cadre de la Martinique en janvier 1838, il y arriva peu de temps après et, dès le mois de mai, il était chargé de la paroisse du Saint-Esprit où il resta jusqu'en 1851.

En 1849, il fut nommé supérieur ecclésiastique de la Martinique ; c'est le seul qui fut pourvu de ce titre ; voici dans quelles circonstances.

Castelli, préfet apostolique, avait expédié en France l'abbé Jacquier, son vice-préfet, avec lequel il était en désaccord, et il fut lui-même rappelé à la métropole ; de sorte que le clergé de la Martinique se trouvait dépouillé de tout chef. Le gouvernement n'avait pas qualité pour nommer un préfet et on était en pourparlers avec Rome pour ériger la Martinique en évêché ; en attendant une décision, il confia l'administration religieuse de la colonie à l'abbé Fauveau en lui donnant simplement le titre de supérieur ecclésiastique.

Sur ces entrefaites, Monseigneur Leherpeur arriva comme évêque ; il nomma Fauveau deuxième vicaire général. Il faut croire que ce titre ne lui donna pas satisfaction car il partit en congé, en obtint la prolongation à deux reprises et finalement il donna sa démission.

En 1855, il fut nommé aumônier du vaisseau *L'Ulm* commandé par l'amiral Bruat qu'il avait bien connu à la Martinique comme gouverneur et dont il avait obtenu des secours pour la reconstruction de son église ; il fit sous ses ordres la campagne de Crimée.

Au cours des hostilités, une cloche tomba aux mains des troupes de l'amiral ; l'abbé Fauveau obtint qu'elle fût envoyée à son ancienne paroisse du Saint-Esprit. C'est la *Sébastopol*. Elle avait été coulée en 1849 à Vitezof pour l'église de Saint-Georges.¹

L'abbé fut nommé ensuite chapelain de Saint-Denys et c'est là qu'il mourut.

Louis Alexandre de la Villegégu naquit à Saint-Pierre le 1^{er} octobre 1818. Il était prêtre à Marseille quand, le 7 août 1846, il fut inscrit au cadre de la Martinique. Il fut nommé vicaire au Saint-Esprit et il remplaça le curé à son départ. Il administra la paroisse jusqu'en 1863 ; il partit en congé et mourut en France.

Voir Viviers au *Lamentin*.

Cénac Marie François naquit à Mouloung, dans les Hautes-Pyrénées, le 15 juillet 1829. Il fit ses études au séminaire colonial et fut inscrit au cadre en 1859. D'abord vicaire à Sainte-Marie puis au Gros-Morne (1858-1862), il fut curé du Diamant de 1866 à 1868, du Marin de 1868 à 1870 et enfin du Saint-Esprit de 1870 à sa mort le 12 septembre 1881.

1. Cf. M. Baude, *Feuilles fanées*, p. 103.

H. Sav
Têtu Jacques Marie naquit en 1842 dans la Haute-Savoie. Inscrit au cadre en 1867, il fut professeur au séminaire-collège, vicaire au Prêcheur, au Lamentin (1868), à Fort-de-France (1875), puis curé de Case-Pilote de 1876 à 1878, du Vaucelin de 1878 à 1881 et du Saint-Esprit de 1881 au 10 mars 1890. Il mourut subitement en sortant du confessionnal. Il avait quarante-huit ans.

Pour Guitteaud, Montoud et Laboissière, voir *Trinité*.¹

Ille et V.
Désiré Tostivint naquit à Rennes en 1863. Il avait été reçu docteur en théologie à Rome quand Monseigneur de Cormont, en 1903, le choisit comme vicaire général. Il ne garda pas longtemps cette place et, en 1905, il fut envoyé au Saint-Esprit où il se dépensa activement à l'ameublement de l'église. En 1913, il fut pourvu de la paroisse du Lamentin. Il resta à ce poste jusqu'en 1930, puis il se retira dans une maison du bourg où il mourut le 30 mai 1936. Il fut enterré le lendemain au cimetière ; une foule nombreuse l'accompagna à sa dernière demeure.

L'abbé Tostivint fut un excellent confrère, un ami sincère et dévoué en même temps qu'une intelligence d'élite. Il se passionna dans ses dernières années à l'étude des cupules ; il livra les conclusions de ses travaux dans les *Enigmes de Madinina*, et ceux mêmes qui n'admettent pas ses conclusions sont obligés de rendre hommage à la vaste étendue de ses connaissances.

Henry Bally naquit à Fort-de-France le 23 janvier 1875. Il fit ses premières études au petit collège du chef-lieu, puis il partit pour la France, entra au séminaire colonial où il fut ordonné prêtre en 1897. Revenu à la Martinique, il passa quelques mois comme vicaire au Saint-Esprit et à Fort-de-France, puis Monseigneur Tanoux le choisit comme secrétaire. Il poursuivait ses études à Lyon quand la mort de l'évêque le ramena à la Martinique. Il fit alors une série d'intérimis au Morne-Vert, à Saint-Joseph, à Ducos, à Sainte-Luce. En 1904, il va assurer le service des paroisses du Macouba et de Grand Rivière, désorganisées par le volcan. En 1906, il est nommé à Rivière-Salée où il resta jusqu'en 1913 ; il passa ensuite au Saint-Esprit et desservit la paroisse jusqu'en 1936. Il accepta alors les aumôneries de la Maison Centrale et de l'hôpital. Etant tombé sérieusement malade, il partit pour la France et il mourut dans une clinique à Paris le 13 mai 1939. Il avait soixante-quatre ans. Il fut enterré au Saint-Esprit.

Sa carrière sacerdotale a été jugée comme suit :

« Par sa douceur, son amabilité, sa condescendance, il se concilie tous les esprits, s'attire tous les cœurs. Il n'est l'homme de personne, il reste le prêtre de tous, des petits et des grands, des pauvres et des fortunés. Aussi, il est assuré de l'estime et de l'affection de tous. Entre temps, il n'a garde de délaissier ses chers livres qui, avec les années, se sont accumulés dans sa

1. *Trinité*, p. 126 et 127.

bibliothèque. Les auteurs modernes voisinent avec les anciens, sans oublier les latins et les grecs avec lesquels il garde un commerce assidu et qu'il lit dans le texte original. C'est un lettré, un fin lettré.

« Envers ses confrères, son amabilité reste proverbiale. Rendre service, obliger les uns et les autres, ne contrister personne et faire plaisir à tous, c'est le programme qu'il s'était tracé et qu'il a rempli entièrement. »

CASE NAVIRE

Sous le règne de Louis-Philippe, le gouvernement se préparait à donner la liberté aux esclaves. Pour qu'ils sachent en user raisonnablement, il fallait les instruire, il fallait surtout développer l'instruction religieuse. En conséquence, en 1839, on multiplia les écoles et un crédit de deux cent mille francs fut mis à la disposition des paroisses pour créer des chapelles de secours et propager l'enseignement religieux dans la classe ouvrière.

Quelques années plus tard, sept chapelles étaient construites ou en construction; c'étaient celles de l'Ajoupa Bouillon, du Fonds Saint-Denys, de Case-Navire, du Morne-Rouge, de Grand Rivière, du Petit-Bourg et de la Rivière-Blanche.

La paroisse de Fort-Royal avait pour limite au nord-ouest la rivière de Case-Navire où elle confinait à Case-Pilote.

La Case-Navire était connue depuis longtemps. Avant la colonisation de la Martinique, les marins qui naviguaient dans la mer des Antilles savaient qu'on trouvait en ce lieu un excellent mouillage, de l'eau en abondance et de bonne qualité; c'était l'endroit révé pour faire escale et provision; c'est pour cela qu'ils le baptisèrent du nom de Case des navires.¹

Ce quartier avait une chapelle dont l'origine remonte probablement au XVIII^e siècle. En 1848, elle eut un desservant en titre dans la personne de l'abbé Morel, et en 1853 elle fut érigée en paroisse par Monseigneur Leherpeur sous le vocable de Notre-Dame de Case-Navire. Son territoire fut détaché de la paroisse de Fort-de-France auquel on ajouta l'Anse-Madame. La limite du côté de Case-Pilote était formée par la crête du morne en avant de Fonds La Haye.

Fonds La Haye n'était alors qu'une grande propriété plantée en cannes, avec quelques habitants installés principalement sur la rive gauche de la rivière. Se trouvant à deux kilomètres de Case-Navire tandis qu'il fallait en faire six pour arriver à Case-Pilote, ces gens-là furent nécessairement amenés à se rattacher à la première de ces deux paroisses. En 1878, l'abbé Deville, curé de Case-Navire, en fit la demande à Monseigneur Carméné, le priant de donner la rivière de Fonds La Haye comme limite de sa paroisse, cette rivière étant parfois infranchissable.

Le conseil de fabrique de Case-Pilote protesta énergiquement contre toute modification de limites, prétextant que Fonds La

1. *Voyage de Cahusac aux Antilles en 1629.*

Haye était bien moins éloigné de l'église que la Bellevue et le morne Cauvin, et que la paroisse déjà appauvrie par l'amputation de l'Anse-Madame et des environs ne devait pas l'être davantage, etc...

Ces prétextes n'avaient pas grande valeur et, le curé de Case-Pilote ayant été changé quelques semaines plus tard, il ne fut pas difficile de mettre son successeur devant un fait accompli, d'autant plus qu'il ne s'agissait que d'une vingtaine de personnes ; la rivière servit de limite.

Après le volcan, tout le quartier fut partagé en lopins de terre et distribué aux sinistrés ; toute cette nouvelle population fut rattachée à la paroisse de Case-Navire et sa limite fut portée à la crête qui surplombe le Fonds Bellemare.

LISTE DES CURÉS

Morel, curé de Fort-de-France.	1848
Boé, vicaire de Fort-de-France.	1853 à 1855
Fourcade	1855 à 1857
Roussilhe	1857 à 1865
Dubourg	1866
La Vallée	1866 à 1867
Tricottet	1868
Baslège Emile	1869 à 1870
Deville	1870 à 1882
Lapeyre ?	1882
Binvignat	1882 à 1886
Lefèvre	1887 à 1894
Le Métayer	1894 à 1898
Delfolle	3 nov. 1898 à 1908
Préher, intérim	1903
Besseyrias, Daguy, Domas	1906
Daniel	1908
Dumausé	1908 à 1909
Gainel	1909
Le Roy	1909 à 1913
Besson	1913 à 1920.

Morel Mathieu naquit à Plumieux, dans les Côtes-du-Nord, le 20 janvier 1807. Vicaire puis curé de Fort-de-France, il desservit Case-Navire en 1848 et 1849. Voir *Case-Pilote*.

Boé Jean Louis naquit le 1^{er} juin 1808 à Graillon, dans les Hautes-Pyrénées. Arrivé en 1853, il fut vicaire au Centre puis à Fort-de-France et desservant de la chapelle de Case-Navire. En février 1855, il fut proposé pour la paroisse que l'on voulait ériger à l'Alma. Ce poste ne lui plut guère et il retourna en France.

En 1855 eut lieu à Case-Navire la première procession en l'honneur du Saint Sacrement. On a écrit à ce propos : « La solennité de la Fête Dieu a été célébrée pour la première fois

dans la petite paroisse de Case-Navire avec une pompe et une magnificence dont il nous serait difficile de retracer exactement le tableau.

« Homme de goût et d'initiative... M. l'abbé Fourcade, aidé de la participation de ses amis, avait dressé dans la principale rue de Case-Navire une charmille d'une immense étendue, assise sur d'élégantes colonnes recouvertes de feuillage, surmontées de drapeaux flottant au gré des vents et attestant par leur nombre les splendeurs de cette solennité toute chrétienne... » C'est dans ce cadre poétique que se déroula la procession.

Pour Roussilhe Guillaume, voir *Sainte-Anne*.

On a vu La Vallée et Basiège à *Case-Pilote*, Le Métayer à *Sainte-Anne*. Delfolie au *Carbet*, Besson à *Case-Pilote*.

L'abbé Deville naquit en 1822 ; il était créole de la Martinique. Vocation tardive, il fut inscrit au cadre en 1870, il passa quelques mois à Trinité comme vicaire puis il fut nommé curé de Case-Navire où il resta jusqu'à sa mort en 1882. Il desservit aussi Case-Pilote pendant quelques mois en 1872.

Binvignat fut inscrit au cadre en 1878 ; il fut vicaire au Lamentin, curé de Case-Navire de 1882 à 1886, et du Macouba en 1887 et 1888. Il mourut à Saint-Pierre des suites d'une opération.

En 1906, un intérim fut assuré par les vicaires de Fort-de-France : Besseyrias, Daguay et Domas.

Lefèvre naquit en 1855. Inscrit au cadre en 1882, il fut vicaire au François, curé à Case-Navire de 1887 à 1894, au Prêcheur de 1894 à 1897, passa quelques mois à Case-Pilote en 1898 et finit ses jours l'année suivante à Fort-de-France où il remplissait le rôle d'auxiliaire.

Daniel Henri naquit en 1878 ; il était d'origine bretonne. Inscrit au cadre en 1903, il fut vicaire à Fort-de-France en 1903, à Trinité en 1906, au Carbet desservant le Morne-Vert de 1907 à 1908, fit un intérim au Marigot (1908-1909) puis aux Trois-Îlets (1909), fut vicaire au Vauclin quelques mois, partit en congé, revint vicaire à Fort-de-France, dut retourner dans son pays natal pour y mourir à la fleur de l'âge.

Fonds La Haye doit son nom à une famille de La Haye qui posséda autrefois tout ce quartier. La propriété échut à une demoiselle de La Haye qui, par son mariage, devint la baronne d'Arros ; elle passa ensuite à ses enfants qui la vendirent à Benoit Clauzel ; c'était au temps de la Révolution. Clauzel la revendit plus tard à Louis Joseph Asselin de Monnerville et à une dame Lemaître. Plus tard encore, Monnerville revend sa part à Amédée Sévère. Finalement, après le volcan, la propriété fut achetée par la colonie et distribuée aux sinistrés. Le champ de cannes d'autrefois est actuellement remplacé par une agglomération qui prend l'importance d'un bourg.

MORNE-ROUGE

A quelle époque la chapelle du Morne-Rouge a-t-elle été construite ? Nous l'ignorons. En 1845, l'abbé de Cavata fut chargé de la desservir. Monseigneur Leherpeur, dès son arrivée à la Martinique, s'y intéressa d'une façon particulière et en fit le centre d'un pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame de la Délivrande. Il écrivit à ce propos :

« Considérant que la dévotion pour la Très Sainte Vierge qu'il a plu à Notre Seigneur de répandre dans toutes les paroisses et dans tous les cœurs de la Martinique est pour le diocèse qui nous est confié une source de grâces abondantes et une garantie de salut ;

« Considérant qu'il est de notre devoir et que le vœu le plus ardent de notre cœur est de soutenir, de propager et d'augmenter cette pieuse dévotion par les moyens que l'Eglise a employés dans tous les temps et dans tous les lieux ;

« Considérant qu'il se trouve dans presque tous les diocèses de France des lieux de pèlerinage en l'honneur de Marie, où l'affligé va chercher la consolation, le malade le retour à la santé, le pécheur l'esprit de pénitence et la réconciliation avec Dieu ;

« Considérant que ces lieux de pèlerinage, dans le temps des afflictions publiques, servent puissamment à conserver la confiance et la paix dans le cœur des fidèles et que souvent la Sainte-Vierge y a obtenu pour ceux qui l'implorèrent des faveurs signalées, ce qu'attestent ces chapelles si fréquentées de N.-D. de Fourvière à Lyon, de N.-D. de la Garde à Marseille, de N.-D. de Bon Secours à Rouen, de N.-D. de la Délivrande à Caen et tant d'autres qui couvrent la surface de la France ;

« Considérant que la Martinique, si dévouée à la Sainte-Vierge, n'a pas encore de temple spécialement consacré à la Mère de Dieu où les fidèles puissent venir puiser la consolation et la ferveur et que, sous ce rapport, la Martinique a beaucoup à envier à la mère-patrie ;

« Voulant donner à nos bien-aimés diocésains une preuve éclatante de notre confiance dans la Sainte-Vierge, de notre désir de la faire honorer et de notre sollicitude pour leurs plus chers intérêts ;

« Reconnaisant des grâces que nous en avons reçues personnellement,

« Nous arrêtons et ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Nous consacrons à la Mère de Dieu tout notre diocèse et chacune des âmes qui nous sont confiées ; nous voulons qu'elle en soit la patronne, la maîtresse, la reine et la mère.

« Art. 2. — La chapelle du Morne-Rouge, dont l'usufruit nous a été concédé par un arrêté de M. le Gouverneur en date du 3 novembre dernier, portera désormais le titre de Notre-Dame de la Délivrande et sera un lieu de pèlerinage que nous autorisons et recommandons à la piété des fidèles.

« Art. 3. — Nous engageons nos diocésains à visiter cette chapelle dans leurs peines, leurs afflictions et dans les calamités publiques...

« Art. 5. — La fête patronale de la chapelle sera l'Immaculée Conception, le 8 décembre.

« Art. 6. — Nous confions la desserte de Notre-Dame de la Délivrande à nos missionnaires diocésains qu'il a plu à la divine bonté de nous accorder dès le commencement de notre épiscopat, comme auxiliaires dévoués pour MM. les curés. Ils sont chargés en outre du gouvernement spirituel de la portion de fidèles qui, en vertu de notre ordonnance du 13 octobre, dépend du Morne-Rouge.

« Donné à Saint-Pierre... le 13 décembre 1851. »

Il résulte de cette lettre que le Morne-Rouge fut érigé en paroisse le 13 octobre 1851 et placé sous le patronage de Notre-Dame de la Délivrande dont le sanctuaire devenait un centre de pèlerinage pour toute la Martinique.

Monseigneur Leherpeur établit en même temps une société de prêtres auxiliaires appelés missionnaires de Notre-Dame de la Délivrande. Dans la pensée de l'évêque ils devaient remplacer les prêtres malades ou absents, ou leur venir en aide en cas de besoin. Sur un terrain appartenant au domaine et qui lui fut concédé gratuitement, il leur fit construire une maison assez grande pour les loger convenablement et qui, au besoin, pouvait servir de lieu de repos pour les prêtres fatigués. Il y consacra une somme de seize mille francs. Le gouvernement les lui remboursa quelque temps après.

Jusqu'à quel point cette maison a-t-elle répondu à sa destination première ? Les missionnaires diocésains ont-ils existé bien longtemps ? C'est peu probable car ils furent bientôt remplacés par des Pères du Saint-Esprit.

Le Morne-Rouge n'en est pas moins resté le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Monseigneur Leherpeur l'avait établi en reconnaissance des grâces qu'il avait reçues personnellement de la part de la Vierge. De quelles grâces s'agit-il ? Il ne nous en a rien dit ; mais l'abbé Guesdon, administrateur du diocèse quelques années plus tard, nous les fait connaître. Dans une lettre qu'il adressait aux fidèles pour ranimer leur dévotion à Marie, il leur dit :

« Lorsque le premier évêque envoyé par le Souverain Pontife

pour fonder ce diocèse venait à vous, à travers les mers, plein de joie et d'espérance, une tempête furieuse assaillit le vaisseau qui le portait et le tint pendant trois jours à deux doigts de sa perte. Au moment où l'équipage commençait à désespérer de son salut, l'évêque appela autour de lui les prêtres et les lévites qui l'accompagnaient ; en leur présence, il consacra son diocèse à Notre-Dame de la Délivrande et il fit le vœu de lui ériger un lieu de pèlerinage et un sanctuaire s'il arrivait sain et sauf au milieu de vous. A peine ce vœu fut-il formulé que les vents sautèrent subitement au point favorable, les flots s'apaisèrent et le navire, remis en route, déposait quelques jours plus tard, sur le rivage de Fort-de-France, la noble et douce figure de votre premier évêque. Le vœu ne fut pas oublié ; la Martinique était consacrée à Notre-Dame de la Délivrande, les hauteurs du Morne-Rouge furent le lieu désigné et choisi pour le pèlerinage. »

Une statue commandée en Normandie par l'abbé Martin y fut installée en 1853.

L'abbé Guesdon mit tous ses soins à développer son culte. Pour lui donner plus d'emprise sur les fidèles, il obtint du Pape l'autorisation de couronner solennellement Notre-Dame de la Délivrande. La cérémonie eut lieu le 8 décembre 1868. Elle eut un succès prodigieux. Guesdon en a laissé le témoignage dans une lettre officielle à ses diocésains où il leur dit :

« Vous avez dépassé, nos très chers frères, dans la mémorable journée du 8 décembre dernier, tout ce que nous pouvions attendre de votre foi, de votre piété, de votre courage. Dès la veille de ce beau jour, les routes les plus éloignées se couvraient de pèlerins. Chacune des paroisses du diocèse voulait envoyer ses délégués à la fête. Ni les distances à parcourir, ni les montagnes à gravir, ni la mer à traverser, ni les ténèbres de la nuit avec leurs dangers ne vous ont arrêtés. Longtemps avant l'aurore, une foule épaisse de pieux fidèles se pressait silencieuse devant les portes du temple. Dès qu'elles se sont ouvertes, ils sont allés entourer la table sainte pour y recevoir le pain eucharistique. Dès ce moment, pendant cinq heures consécutives, la sainte communion n'a plus cessé d'être distribuée par plusieurs prêtres à la fois. C'est bien ainsi, très chers fidèles, que le chrétien éclairé comprend les pèlerinages.

« Mais que dirons-nous du tableau qui s'est offert à nos regards à l'heure où la procession, portant dans ses rangs les couronnes bénites de la main du Saint-Père, est arrivée sur le plateau de la Délivrande ! La vaste et longue rue qui en parcourt toute l'étendue ressemblait à un fleuve de pèlerins, mais à un fleuve qui déborde par toutes les issues. Les rangs s'ouvraient néanmoins, dans le silence du respect et de la foi, pour livrer passage à la croix que suivait le clergé du diocèse. A ce spectacle, bien des yeux se sont mouillés de larmes, de larmes d'attendrissement, de reconnaissance envers Dieu, d'amour pour Marie, et aussi d'admiration pour l'esprit d'ordre, de docilité et de religion qui anime le bon peuple de la Martinique.

« Nous n'essayerons pas de raconter à ceux qui étaient absents comment le bel ordre, le recueillement profond, le nombre des communions, la majesté des chants religieux, l'enthousiasme qui a électrisé la foule immense au moment solennel du couronnement de la statue vénérée, ont fait de cette journée une fête ineffaçable dans la mémoire du pays. Qu'il nous suffise de répéter une parole échappée à l'admiration de Monseigneur l'évêque de Roseau, qui présidait la cérémonie : « *Les Antilles n'ont jamais vu et ne reverront jamais une telle fête* ».

On a estimé à vingt-mille le nombre des pèlerins qui, en cette circonstance, gravirent les hauteurs du Morne Rouge.

A la Vierge, ainsi solennellement couronnée, il fallait un piédestal approprié ; c'est ce qui fut réalisé quelques années plus tard.

« Sur l'initiative de laïques aussi distingués par leurs sentiments religieux que par leur position sociale, un comité de souscription fut formé à Saint-Pierre sous la direction de l'autorité diocésaine, pour élever à Notre-Dame de la Délivrante un monument digne d'elle, digne de la générosité traditionnelle de la colonie, digne enfin des grâces signalées dont il devait perpétuer le souvenir.

« Toutes les paroisses du diocèse furent appelées à y concourir, et la plupart, sous l'inspiration de leurs zélés pasteurs, s'empressèrent d'envoyer une large offrande ; c'est ainsi qu'un magnifique trône en marbre de Carrare, du style le plus conforme à sa destination et du prix de vingt mille francs, a pu être commandé à une des plus importantes maisons d'Italie ; des peintures, dues au pinceau aussi pieux qu'habile d'un des membres du Saint Cœur de Marie, ont donné au monument la perfection désirable. » (Lettre de l'abbé Blanger.) L'inauguration eut lieu le 13 octobre 1870. Les douloureux événements de la métropole, comme aussi l'insurrection et les incendies du Sud, ne permirent pas de lui donner la solennité qu'elle méritait.

Notre-Dame de la Délivrante était dès lors magnifiquement installée ; son culte avait été développé à travers les paroisses de la Martinique par le zèle infatigable du Père Dufrien et les pèlerins venaient nombreux implorer sa protection. L'église était encore petite il est vrai, mais elle était entretenue avec le plus grand soin.

Le 18 août 1891 survint le cyclone qui dévasta la Martinique. Au Morne-Rouge, ses ravages furent particulièrement importants ; église, presbytère, maisons du bourg, tout fut balayé par l'ouragan ; vingt-neuf morts restèrent sous les décombres ; au nombre des victimes il faut compter huit sœurs de Saint-Joseph qui furent écrasées sous les débris de leur maison. Seule, la statue de Notre-Dame de la Délivrante resta debout sur son piédestal au milieu des décombres de l'église et de tout un bourg en ruines.

Le lendemain du cataclysme, en visitant les lieux, Monseigneur Carméné tombait à genoux devant cette statue miraculeusement préservée. « Nous fûmes ému ce jour-là, écrit-il, plus

que nous ne pourrions jamais l'exprimer, et de notre âme s'échappa spontanément un vœu que nous voulons accomplir. Par ce vœu, au lendemain du cyclone, en tombant à genoux devant la Vierge bénie de la Délivrande, nous nous sommes engagé devant Dieu à relever dans cette colonie le sanctuaire de prédilection de l'auguste Reine des Anges et des hommes, que nous avons toujours regardée comme le céleste Palladium de la Martinique. »

Effectivement, Monseigneur Carméné se mit à l'œuvre ; il fit appel à la générosité de ses diocésains pour la mener à bien. Avec son autorisation, le Père Mary parcourut le diocèse pour recueillir les offrandes des fidèles et il fut assez heureux pour reconstruire un édifice plus beau, plus riche et deux fois plus vaste que celui qui l'avait précédé.

En six mois l'église fut debout. C'est celle que nous voyons encore aujourd'hui. Vaste et bien proportionnée, elle est parfaitement adaptée aux nécessités qu'impose la visite de nombreux pèlerins ; un grand portique leur permet de se mettre à l'abri en cas de mauvais temps et un beau clocher dresse majestueusement sa flèche vers les cieux.

La bénédiction eut lieu le 9 mai 1897 et elle fut consacrée par Monseigneur de Cormont le 4 mars 1902.

Hélas ! quelques mois après, une autre catastrophe plus terrible encore vint frapper le Morne-Rouge. Le volcan, après avoir dévasté Saint-Pierre et les environs, déversa ses cendres incandescentes sur la région du Morne-Rouge. Le couvent de la Délivrande, le presbytère et un grand nombre de maisons disparurent dans les flammes. L'église, bien que couverte en essentes, resta intacte, mais toute la région ayant été évacuée, elle paraissait désormais inutile et elle fut dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Les vases sacrés allèrent à Fort-de-France, les cloches à la Redoute, les orgues à Saint-Joseph, les confessionnaux au Robert et le carrelage je ne sais où. Le clergé de Saint-Joseph voulait aussi s'emparer de la statue de Notre-Dame de la Délivrande, mais quand elle arriva à Fort-de-France l'autorité ecclésiastique ne permit pas de la transporter plus loin. Plus tard, on construisit pour la recevoir le sanctuaire de la Redoute.

La verve populaire trouva alors l'occasion de s'exercer aux dépens de l'évêque qui n'avait pas permis à la Sainte Vierge d'aller voir Saint Joseph.

Au Morne-Rouge, le volcan finit par s'apaiser et la population revint peu à peu. En 1907, le Père Wechter vint réorganiser la paroisse et, avec le temps, reconstruisit la belle église que nous connaissons.

CURÉS DU MORNE-ROUGE

Féron Jean Etienne	1846
Carbonnel Pierre	1847
de Cavata	1848
Terral	1851

Pène	1852
Martin	1852
Perchez	1853
Anquetin	1854 à 1855
Père Dufrien	1855 à 1867
Père Blanpin	1867 à 1890
Père Mary Jules	1890 à 1902
Vacant	
Père Wechter	1907 à 1931

mauche
Féron Jean Etienne, originaire du diocèse de Coutances, fut envoyé à la Martinique en juin 1845. Nommé vicaire du Fort, il desservit la chapelle du Morne-Rouge pendant quelque temps. Après cela il fut envoyé au Lamentin puis expédié en France (1847). Rappelé par Castelli, il fut nommé vicaire à Basse-Pointe et desservit l'Ajoupa Bouillon (1848). Il manifesta une violente antipathie pour son curé l'abbé Saurin, entra en luttes scandaleuses avec lui et fut renvoyé en France pour insubordination (1850).

Pour Carbonnel et Terral, voir *Rivière-Salée* ; pour de Cavata, voir *Trinité*¹ ; pour Pène, voir *Grand Anse*.

Martin et Porchez étaient vicaires généraux de Monseigneur Leherpeur et ne desservirent la chapelle qu'à titre provisoire.

Anquetin Louis Amédée naquit à Dieppe le 10 août 1822. Il était vicaire à Saint-Etienne de Beauvais quand il demanda son inscription au cadre ; il arriva à la Martinique en 1854, desservit le Morne-Rouge, fut vicaire au Fort et on le perd de vue.

Somme
Dufrien Anselme naquit à Tours-en-Vimeux, dans le département de la Somme, le 21 avril 1826. Inscrit au cadre en 1854, il arriva à la Martinique en 1855, fut chargé du Morne-Rouge avec le titre de Supérieur des Missionnaires de Notre-Dame de la Délivrande.

Il s'adonna de tout cœur à l'organisation de la paroisse et du pèlerinage. L'église n'était pas terminée ; il eut soin d'en poursuivre l'achèvement puis de l'embellir et de la meubler ; il en fit l'une des plus belles églises de la colonie et il y adjoignit un superbe clocher. Bientôt, dans cette église, se déroulèrent de belles cérémonies ; les fêtes s'y multiplièrent avec beaux sermons le matin et magnifiques processions à travers le bourg le soir ; parfois illumination des maisons et feux d'artifices.

Dans les paroisses où il avait l'occasion de prêcher, à côté des grandes vérités, il n'oubliait pas de recommander la dévotion à Notre-Dame de la Délivrande, de sorte que les pèlerinages à ce sanctuaire devinrent de plus en plus nombreux et qu'il peut à juste titre en être considéré comme le créateur.

Il mourut en 1867, dans son pays natal où il était allé

1. *Trinité*, p. 122-123.

chercher un peu de repos et de nouvelles forces pour continuer son ministère. Il n'avait que quarante et un ans.

Le Père Blanpin, qui lui succéda, était plus âgé que lui d'une dizaine d'années, étant venu au monde en 1817. Il avait déjà fait de longues années de ministère dans les îles de l'Océan Indien et il arrivait au Morne-Rouge à un âge plutôt rassis ; il n'avait plus l'ardeur juvénile qui caractérise le Père Dufrien ; aussi, à part les splendides fêtes du couronnement qui se déroulèrent de son temps, le côté extérieur de la dévotion à Notre-Dame de la Délivrante fut moins brillant que par le passé. Cette dévotion n'en resta pas moins vivante et féconde en fruits de sanctification.

Le Père Blanpin desservit le Morne-Rouge pendant plus de vingt ans. Il mourut à Saint-Pierre le 10 décembre 1890 à l'âge de soixante-treize ans. Il fut enterré dans le cimetière de sa paroisse.

Quand il mourut, le Père Mary, son vicaire, le remplaçait déjà depuis quelques années et il fut tout désigné pour prendre sa succession.

Jules Mary naquit en 1851. Inscrit au cadre en 1883, il fut d'abord professeur au séminaire-collège puis vicaire et curé du Morne-Rouge. Homme plein d'ardeur et d'activité, il était en droit d'attendre les plus beaux résultats de son ministère mais les pires calamités fondirent sur sa paroisse et la ruinèrent à deux reprises différentes ; ce fut d'abord le cyclone de 1891, dont nous avons parlé plus haut, puis ce fut le volcan.

Après avoir anéanti Saint-Pierre le 8 mai, le volcan continua ses ravages aux alentours. Le 30 août, il frappa le Morne-Rouge qui avait été épargné jusque-là et qui n'avait pas été complètement évacué. Le presbytère fut incendié. Le Père Mary se réfugia dans les dépendances. Appelé par les cris déchirants de quelques malheureux gravement brûlés, il n'hésita pas à leur porter secours. C'est alors qu'il fut lui-même mortellement atteint. Il fut transporté à Fort-de-France le lendemain et c'est là qu'il mourut dans d'atroces souffrances et dans des sentiments de parfaite résignation.

Charles Wechter naquit en Alsace, aux environs de Wissembourg, en 1860. Il arriva à la Martinique en 1883 comme scholastique et débuta au séminaire-collège. Il rentra en France pour son ordination et revint prendre sa place de professeur. Il était en congé au moment de la catastrophe. De retour à la Martinique en 1904, il s'adonna à l'enseignement pendant quelques années puis, en 1907, il fut chargé de réorganiser la paroisse du Morne-Rouge et il y consacra tout le reste de sa vie.

« Louer le dévouement et le savoir-faire du Père Wechter pour remettre en état l'église du pèlerinage, construire un nouveau presbytère et regrouper les habitants serait chose inutile. L'état actuel du Morne-Rouge le dit mieux que tout ce qu'on pourrait en écrire. La bonhomie du Père n'avait d'égales que sa ténacité et sa foi dans la renaissance de la région dévastée. Par lui, tout

reprit vie et mouvement. Peu à peu, les habitants oublièrent le sinistre ; le Morne-Rouge redevint le bourg charmant et attirant que nous connaissons tous. »

En 1930, sa santé commença à décliner et il fut obligé de prendre sa retraite, puis il s'éteignit le 12 août 1936 ; il avait soixante-seize ans. Il fut enseveli à côté du Père Mary, son prédécesseur.

Quand le Père Wechter vint à la Martinique pour la première fois — c'est lui-même qui me l'a raconté — il fit le voyage avec le Père Michel, alors scholastique, et le Père Van Haecke. Un soir, avant d'arriver aux Antilles, une société théâtrale qui se trouvait à bord donna une représentation sur le pont. N'étant pas bien sûr que la pièce fût convenable pour des ecclésiastiques, les trois religieux allèrent s'installer à l'arrière du bateau d'où, sans être en vue, ils pouvaient prendre part à la représentation.

Au cours de la pièce, Wechter s'endormit et ses compagnons allèrent se coucher. Quand il se réveilla, à moitié étourdi, il glissa à l'arrière du bateau. Heureusement, il put s'accrocher à un câble et comme il était vigoureux il fit le rétablissement : il était sauvé. Il s'en fallut de bien peu qu'il ne disparût sans laisser de traces et que la Martinique n'ait été privée d'un de ses meilleurs ouvriers.

FONDS-SAINT-DENYS

En 1835, une route fut ouverte entre Saint-Pierre et la Trinité. Pour des raisons stratégiques, une autre route partant du Fort Royal vint rejoindre la première aux Deux-Choux. Un grand territoire était ainsi devenu accessible à de nouveaux habitants et par suite à de nouveaux centres religieux. En conséquence, une chapelle fut établie aux Fonds-Saint-Denys par les soins de l'abbé Goux. Il va lui-même nous en raconter la fondation.

« L'an 1845, le 17 février, écrit-il, nous soussigné curé de la paroisse du Carbet, après y avoir été autorisé par M. l'abbé Jacquier, vice-préfet apostolique, par sa lettre du 22 novembre dernier, avons béni un petit oratoire sous le vocable de Saint Denys, mais plus particulièrement dédié à la très sainte Vierge Marie, dans le quartier appelé Saint-Denys et sur le bord du chemin royal de Saint-Pierre à la Trinité et au Gros-Morne, et y avons placé une statue de la Vierge en pierre, statue d'environ quatre-vingt cinq centimètres de haut, y avons célébré la sainte messe, laquelle célébration y est autorisée quelques fois pendant l'année. Nous avons fait cette bénédiction en présence d'un grand nombre d'habitants du voisinage et de Saint-Pierre et nommé en présence de M. Mascré, habitant du Carbet, de M. Bouterreau, négociant à Saint-Pierre et propriétaire limitrophe, lesquels ont puissamment contribué à l'érection de cette chapelle et ont signé avec nous le présent acte, ainsi que d'autres personnes aussi présentes. »

En 1854, cet oratoire fut agrandi et les offices religieux commencèrent à y être faits régulièrement. Néanmoins, comme les moyens d'accès étaient plus faciles depuis le Mouillage que depuis le Carbet, c'est le curé du Mouillage et ses vicaires qui en furent les premiers desservants.

A partir de 1861, la paroisse eut son curé titulaire. Le premier en date est l'abbé Clausade.

Léon Joseph Clausade naquit à Marciac, dans le Gers, le 17 octobre 1831. A vingt ans, il fut du nombre de ceux qui prirent violemment parti contre le prince Napoléon et, en conséquence, il fut déporté en Algérie. Avec le temps, il modifia ses opinions. Après avoir renoncé « aux doctrines qui avaient égaré son inexpérience » il rentra en grâce avec l'empereur et, en 1853, il obtint sa liberté. C'était sans doute un étudiant. Il entra au séminaire et arriva comme diacre à la Martinique en novembre 1858.

Tout d'abord professeur à l'institution Sainte-Marie, puis aumônier de l'hospice de Fort-de-France, il fut ensuite auxiliaire

au Centre et enfin curé du Fonds Saint-Denys. Là, il se dépensa tout entier au service de la paroisse ; il reconstruisit l'église, fonda et dirigea une école agricole, établit une hôtellerie pour les voyageurs à trois kilomètres et demi des Deux-Choux, etc. Son activité débordante fut sans doute la cause de sa mort. Il mourut à l'hôpital de Saint-Pierre le 21 novembre 1869 à l'âge de trente-huit ans. Il repose au cimetière du Fonds Saint-Denys, au pied de la croix. Sa mémoire est restée vivante et en bénédiction jusqu'à ce jour dans la paroisse.

Antoine Sénézergues le remplaça. Il était né en 1836. Il fut inscrit au cadre en 1864, nommé vicaire du Gros-Morne, puis intérimaire à Case-Pilote avant d'aller au Fonds Saint-Denys. Il partit en congé en septembre 1873 et ne revint plus.

L'abbé Méresse lui succéda. Né en 1841, Méresse fut inscrit au cadre en 1871 et desservit la paroisse en 1873 et 1874. Il était en même temps secrétaire de l'évêché et, quand Monseigneur Fava quitta la Martinique, il le suivit à Grenoble.

L'abbé de la Vallée vient ensuite, puis l'abbé Alary. Nous les retrouverons à *Case-Pilote* et à *Basse-Pointe*.

Binard était breton d'origine et naquit en 1854. Ordonné prêtre en 1879, il fut vicaire au Marin et au Robert avant d'aller au Fonds Saint-Denys où il resta deux ans, de 1883 à 1885. Plus tard on le retrouve aumônier de l'hospice civil et de la prison centrale (1897), il fait fonction de vicaire au Vauclin (1899), au Lamentin (1902), à Trinité (1902-1904). Finalement il se retira à Fort-de-France. Il mourut subitement au presbytère du François, le soir du Vendredi Saint 1915. Il avait passé une partie de l'après-midi à causer avec moi le plus naturellement du monde et il mourut le soir en ma présence d'une rupture d'anévrisme.

C'était un curieux petit bonhomme, figure osseuse, grand nez en bec d'aigle sur lequel perchait une paire de lunettes. Quand il arriva pour la première fois au Marin, son curé l'abbé Surgès, avec son accent méridional, interpella sa bonne en ces termes : « Frisette, viens voir mon vicaire ; oh ! comme il est laid ! il est laid comme le derrière de mon cheval ! » On avouera que c'est une drôle de présentation. Il était un excellent photographe mais il avait mille difficultés à préparer un sermon.

L'abbé Jules Rioux, qui lui succéda, naquit en 1856 et fut inscrit au cadre en 1880. Il cumula plus ou moins les fonctions de vicaire au Mouillage, de secrétaire de Monseigneur dont il était le neveu, d'aumônier de l'hôpital militaire de Saint-Pierre, de curé du Fonds Saint-Denys et de vicaire général. Une partie du clergé se dressa contre lui ; il fut obligé de démissionner en 1896 ; il fut chargé de la chapelle des Trois-Ponts, rentra en France, fit du ministère au diocèse de Versailles et mourut à Loudéac à l'âge de soixante-quatorze ans.

L'abbé Menut, qui vient ensuite, ne fit que passer. Né en 1851, inscrit au cadre en 1878, il fut vicaire au Vauclin (1879), à Basse-Pointe (1880), au Fort (1882) et au Mouillage. Nommé curé du Fonds Saint-Denys, la solitude lui a été funeste ; à titre

de distraction il fréquenta trop la dive bouteille et il en fut la victime à brève échéance ; il ne passa guère que trois mois dans la paroisse.

L'abbé Sommier y séjourna plus longtemps. Nous le retrouvons ailleurs.

L'abbé Lacaque naquit en 1863 et fut inscrit au cadre en 1887. Vicaire au François en 1893, il fut nommé l'année suivante au Fonds Saint-Denys où il resta cinq ans. Il partit en congé avec une compagne et ne revint plus.

L'abbé Le Roy desservit la paroisse de 1900 à 1902. Le volcan fit désertier ses habitants et l'église fut fermée. Quand la population revint au bercail, elle fut tout d'abord desservie par le Carbet, puis par le Morne-Rouge et n'eut à nouveau son titulaire qu'à partir de 1919.

En résumé, ont desservi la paroisse :

Poncelet et vicaires	mai 1854 à mars 1860
Guyomard	1860 à oct. 1861
Clausade Léon	oct. 1861 à nov. 1869
Sénézergues	sept. 1869 à sept. 1873
Méresse	oct. 1873 à mai 1874
de la Vallée	juin 1874 à sept. 1878
Alary	oct. 1878 à janv. 1883
Binard	fév. 1883 à mars 1885
Rioux	avril 1885 à juin 1888
Menut	juil. 1888 à sept. 1888
Sommier	nov. 1888 à nov. 1894
Lacaque	déc. 1894 à mars 1899
Le Roy	janv. 1900 à 1902
Delaval, du Morne-Rouge		1907 à 1918

MORNE-VERT

Le projet de construire une église dans les hauteurs du Carbet remonte à l'année 1844. Le gouvernement de Louis-Philippe, voulant préparer l'ère de la liberté pour les colonies, jugeait à propos d'y multiplier les centres religieux. Le Morne-Vert fut désigné par l'abbé Goux comme siège d'une chapelle de secours. Cette proposition ne retint cependant pas l'attention des autorités.

Pourtant l'abbé Goux la considérait comme nécessaire, et Monseigneur Leherpeur, qui cherchait à multiplier les paroisses, entra facilement dans ses vues. Le 6 août 1854, il parcourut à cheval la région et, après avoir tout examiné, il choisit comme emplacement le « haut du morne des Esses » comme on l'appelait alors. M. Fernand Richemont offrit généreusement cinquante ares de sa propriété pour y établir les édifices religieux. L'acte fut passé le 30 décembre 1856 devant M^r Salès, notaire à Saint-Pierre.

L'abbé Fleuriste, vicaire du Carbet, se mit à l'œuvre pour construire la chapelle ; il ouvrit une souscription et recueillit six mille cinq cents francs. Il faut dire que sur ces six mille cinq cents francs l'abbé Goux en versa deux mille et son vicaire cinq cents. Les travaux commencèrent en 1863 ; on nivela le terrain et on sépara des pierres et des bois de charpente. Mais l'abbé Fleuriste vint à être changé et tout fut suspendu.

En 1862, l'abbé Le Normand, successeur de l'abbé Goux, se remit à l'œuvre et recueillit des fonds ; en 1864, on établit le devis des travaux à exécuter et peu à peu la chapelle sortit de terre. En 1866 elle était terminée et, le 16 juillet, l'abbé Guesdon, administrateur du diocèse, la bénit sous le vocable de Notre-Dame du Mont Carmel.

Dans son testament, l'abbé Goux avait écrit : « Je donne ma boulangerie de la rue Longchamp à Saint-Pierre à la fabrique du Carbet afin que les revenus (mille cent cents francs) soient employés à la construction de la chapelle du Morne-Vert, et quand elle sera construite, les revenus seront pour le desservant et pourront servir aux frais du culte ».

Inutile de dire que cet héritage contribua pour une bonne part à la construction de la chapelle.

Depuis 1866, le Morne-Vert fut sans doute desservi de temps à autre par le Carbet, mais nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Vers la fin de 1872, l'abbé Le Normand, fatigué, épuisé, obtint de Monseigneur Fava de se retirer dans ce quartier ; il y construisit un presbytère qu'il laissa au diocèse et il y finit ses jours le 10 septembre 1874, après une longue maladie.

La paroisse n'avait pas encore de cimetière. L'abbé Le Normand avait dit en montrant une croix qu'il avait plantée de ses mains : « C'est ici que je veux être enterré ». Le maire du Carbet donna l'autorisation nécessaire et le bon curé resta au milieu de ses ouailles de prédilection. C'est sans doute aux alentours que fut ensuite établi le cimetière.

On a écrit à propos de l'abbé Le Normand : « Nous ne pouvons dire ses bienfaits, ses aumônes, il les ignorait lui-même... Ce qui est certain, c'est qu'il ne gardait rien ». L'église de la Consolation fut son œuvre, c'est grâce à lui que celle du Carbet fut restaurée et celle du Morne-Vert lui doit son existence.

Une dizaine d'années plus tard, cette dernière fut reconstruite sur de plus larges proportions par l'abbé Martin et placée sous le patronage de son patron Saint Martin.

L'abbé Le Normand eut comme successeurs :

Soulès	sept. 1874 à janv. 1880
Martin	fév. 1880 à nov. 1890
Montout	déc. 1890 à déc. 1898
Miquel	janvier à avril 1899
Altéroche	mai 1899 à mai 1907
Daniel (vicaire Carbet)	1907 à 1908
Sommier	août 1907 à fév. 1909
Savéan	août 1908
Dumausé	fév. 1909 à mai 1913
Delfolie (curé Carbet, int.)	juil. 1910 à avril 1911

Jules Soulès naquit à Bonnefont, dans les Hautes-Pyrénées, le 20 juin 1834. Il fit ses études au grand séminaire de Saint-Pierre et y fut ordonné. Il fut successivement vicaire à la Trinité (1863), au Gros-Morne (1864), aumônier de la prison centrale de Fort-de-France (1869), vicaire au Lamentin (1870), au Saint-Esprit (1872) puis curé au Morne-Vert où il resta six ans, de 1874 à 1880. De là il partit pour le Marigot, y passa un an, prit un congé et ne revint plus à la Martinique. Le 4 septembre 1882, il mourut dans son pays natal.

On retrouvera l'abbé Martin au *Gros-Morne* ainsi que l'abbé Altéroche. Pour Montout, voir *Trinité*¹. Il est question de Miquel aux *Anses-d'Arlet*, de Daniel à *Case-Navire*, de Sommier à *Case-Pilote*, de Dumausé à *Ducos* et de Delfolie au *Carbet*.

1. *Trinité*, p. 127.

AJOUPA-BOUILLON

Quand le Père Labat se rendit pour la première fois au Fonds Saint-Jacques, en descendant le revers de la montagne Pelée, il remarqua une croix plantée quelques années auparavant par un de ses confrères, le Père Paul. « Un petit terrain défriché autour de la croix était béni et servait de cimetière pour les nègres chrétiens de quelques habitations que l'on commençait dans ce quartier-là. »

C'est par ce cimetière que commença la paroisse de l'Ajoupa Bouillon. Elle a sans doute reçu son nom d'un des premiers propriétaires appelé Bouillon qui établit sur le bord du chemin un abri de fortune que le hasard fit servir de point de repère à ceux qui voyageaient dans ce quartier.

Une chapelle y fut construite à une date inconnue et nous la trouvons érigée en église paroissiale en 1848. Elle fut desservie d'abord par le curé de Basse-Pointe, puis par celui de Grand Anse. Son premier curé titulaire paraît avoir été l'abbé Outil.

Le cimetière primitif avait disparu depuis longtemps. L'ouverture d'un autre lieu de repos pour les morts fut autorisée en janvier 1871 sur un terrain donné par M. Faring.

Outil François Pierre naquit le 26 mai 1846 à Langrelay, dans les Côtes-du-Nord. Inscrit au cadre en 1873, il fut vicaire au Centre puis curé de l'Ajoupa de 1877 à 1878 ; il partit ensuite pour le Macouba et nous le perdons de vue.

L'abbé Parel lui succéda et desservit la paroisse pendant huit ans, de 1878 à 1886. Il se dépensa activement à l'organisation de la paroisse. « Il se mit à l'œuvre pour transformer la façade de son église et la mettre en harmonie avec le gracieux clocher qui lui était destiné et qui donne à ce monument sacré sa note caractéristique. »

Parel étant parti pour le François, Antoine fut appelé à le remplacer. Il était né en 1852 dans les Vosges. Inscrit au cadre en 1878, il fut successivement vicaire au Robert, à Grand Anse, au Lamentin, puis curé à l'Ajoupa Bouillon (1886-1891). Prêtre intelligent mais trop ami de la dive bouteille, il dut retourner en France.

La paroisse resta vacante pendant deux ans, puis vint Martell dont il est question à *Case-Pilote*. Pour Duret, voir *Rivière-Pilote*.

En 1902 survint le volcan ; la paroisse fut évacuée et supprimée.

En 1908, elle fut rattachée au Morne-Rouge et desservie par le Père Wechter. Le Père Leininger en fut chargé de 1912 à 1914.

LISTE DES CURÉS

Delaunay (curé de Basse-Pointe) ..	1848
Saurin (curé de Basse-Pointe)	1849
Labroille (curé de Basse-Pointe) ...	1851
Curés et vicaires de Grand Anse ..	1851 à 1877
Outil	1877 à 1878
Parel Gabriel	1878 à 1886
Antoine	1886 à 1891

Vacance

Marteil	1893 à 1899
Duret François	1899 à 1902
Fruit dessert les paroisses du nord	
Wechter (curé du Morne-Rouge) ..	1908 à 1911
Gruffat, Le Léal	1911 et 1912
Leininger	1912 à 1914

SAINT-JOSEPH

La paroisse de Saint-Joseph a été détachée de celle du Lamentin.

Dès le milieu du XVIII^e siècle, une chapelle de hameau est signalée dans cette dernière paroisse ; c'est probablement celle que l'on retrouve plus tard entre la Lézarde et la Rivière-Blanche et qui est régulièrement desservie à partir de 1848. Le curé du Lamentin en était officiellement chargé mais c'était un vicaire qui en assurait le service.

En 1849, l'abbé Berthelier en fut nommé desservant en titre tout en restant vicaire du Lamentin. Etant tombé malade quelque temps après, étant devenu infirme, il fut remplacé par l'abbé Deldevèze.

Créée tout d'abord par la dévotion de quelques particuliers, la chapelle devint dès lors l'objet de l'attention du gouvernement qui y fit exécuter de notables travaux en 1850 et en 1851. Plus tard, en 1854, elle fut, en même temps que celle du Fonds Saint-Denys, confiée aux soins de l'évêque et c'est à lui qu'il appartient de la réparer et de l'agrandir au moyen de fonds mis à sa disposition.

En date du 6 juin 1853, l'évêque délimita le territoire qui lui était affecté ; il fut pris en presque totalité sur le Lamentin ; on lui ajouta quelques parcelles du Gros-Morne et plus tard elle devait empiéter un peu sur Fort-de-France. En 1853 la délimitation était la suivante :

« Au sud de la chapelle, la limite sera la ravine Le Blanc jusqu'à l'habitation Marchet dont les bâtiments resteront sur la paroisse du Lamentin. Du moulin de M. Marchet elle suivra une ligne droite aboutissant par le chemin de l'habitation Damis à la petite rivière dite la Plena qui va se jeter dans le Longvilliers, près de l'habitation Hubert qui reste également au Lamentin.

« A l'ouest, elle suit le Longvilliers jusqu'au bâtiment de l'habitation Basset et au territoire de Fort-de-France.

« Pour la limite nord et est, en descendant le mont Balata elle longe la rivière Claire jusqu'à l'habitation Youyou où elle prend la rivière Lézard jusqu'à son confluent avec la Rivière Blanche. »

En 1863, le quartier de la chapelle fut érigé en section de commune par l'amiral de Candé, gouverneur. Le sieur d'Anglebermes fut nommé adjoint spécial du maire du Lamentin en ce lieu et chargé des fonctions de l'état civil et de la police.

L'autorité ecclésiastique s'appuya sur ces décisions pour

déclarer paroisse cette section de commune et y forma un conseil de fabrique. « Ce qui, écrit l'abbé Mauclair, sera tôt ou tard une cause d'embarras... Que fera-t-on quand la chapelle et le presbytère auront besoin de grosses réparations ? Que fera le curé quand la commune refusera la subvention ? Cette question a été traitée, ce me semble, avec une très imprudente précipitation. »

Quelques années plus tard l'abbé Maillard, alors curé de la paroisse, trouva que l'emplacement des édifices du culte était mal choisi et il les fit transporter à la Rozière. Voici comment Louis Garaud a raconté la chose :

« Il y a quelques années, le curé de la Rozière s'ennuyait dans le pays où le village était bâti... Un dimanche il monte en chaire pendant la grand messe et engage ses ouailles... à démolir leurs cases et à transporter nids et nichées à trois kilomètres plus loin, dans un site admirable où s'étendent des savanes herbeuses et où poussent à profusion les arbres à pain, les manguiers, le manioc et les choux caraïbes. On se précipite hors de l'église, et de même qu'autrefois on partait pour la croisade à la voix de Pierre l'Ermite, les habitants de la Rozière se mettent aussitôt à démolir, à déménager et à rebâtir plus loin. On a donné à ce nouveau village le nom de Saint-Joseph.¹

Il y a un peu d'imagination dans ce récit. En réalité, le transfert ne fut pas aussi théâtral que Louis Garaud veut bien nous le dire. L'église était délabrée ; on en fit officiellement la constatation dans les termes suivants :

« Vu la lettre du maire de Lamentin du 14 septembre 1874 signalant le mauvais état de l'église... Vu le procès-verbal des Ponts et Chaussées constatant :

« 1° Que les appentis latéraux de l'édifice sont dans un état complet de délabrement ;

« 2° Que les pièces principales de la charpente du bâtiment sont pourries ;

« 3° Que la menuiserie est tout à fait mauvaise ;

« 4° Que le clocher, également en très mauvais état, vacille quand on fait sonner même l'une des petites cloches...

« Considérant que l'église actuelle, trop petite pour les besoins de la population, se trouve dans un état de dégradation tel qu'il n'est plus possible de la réparer convenablement... qu'il est urgent d'en prononcer la fermeture ;

« Arrête :

« 1° L'église... sera immédiatement fermée.

« 2° La démolition de l'édifice sera entreprise aux frais du curé de la paroisse, lequel est autorisé à employer les vieux matériaux à la construction d'un bâtiment provisoire destiné momentanément à la célébration du culte. Il sera ultérieurement statué sur l'édification d'une nouvelle église et sur le choix de l'emplacement. — 2 décembre 1874. »

1. *Trois ans à la Martinique*, p. 126.

Il résulte de ce document que l'église de la Rivière-Blanche était en mauvais état en 1874 ; d'autre part, elle était trop petite et son emplacement laissait à désirer. Le curé se fit octroyer la charge de la démolir et d'utiliser les vieux bois pour une construction provisoire. Comme il avait acheté un terrain à la Rozière, il fit transporter les matériaux et remit l'église sur pied. Les petits commerçants qui s'étaient établis à Rivière-Blanche ne virent pas d'un bon œil ce changement qui les ruinait mais ils durent s'incliner. Quant au gouvernement et à l'autorité ecclésiastique, ils furent mis un beau jour sans crier gare en présence d'un fait accompli et... ils en acceptèrent les conséquences.

Quelques années auparavant, le pape Pie IX avait proclamé Saint Joseph patron de l'Eglise universelle ; la dévotion au père adoptif de Jésus était à l'ordre du jour ; l'abbé Maillard mit sa paroisse sous son patronage et quand, le 9 août 1876, le quartier fut érigé en commune, il prit le nom de commune de Saint-Joseph.

La construction édiflée par l'abbé Maillard avec des matériaux usagés ne fut pas de longue durée. En 1878, on constate « que les bois sont de mauvaise qualité, que les poteaux sont entièrement coupés à leur base ou fortement attaqués... que le bâtiment ne présente pas les conditions de solidité indispensables à la sécurité des fidèles ». En conséquence, le 8 janvier 1879, le gouvernement décida qu'il serait immédiatement fermé.

Il fallut donc construire une église, et une grande église, car la population augmentait rapidement avec les années.

Mais où trouver les fonds nécessaires ? La commune ne faisait que de naître, elle avait à faire face à de multiples dépenses et l'église restait en panne.

Elle était pourtant indispensable. Monseigneur Carméné, évêque de la Martinique à cette époque, le comprenait mieux que personne et il mit tout en œuvre pour doter la paroisse de l'édifice dont elle avait besoin. A la date du 6 mars 1884, il écrit :

« Depuis huit ans que Nous sommes au milieu de vous, Nous n'avons pas cessé de plaider les intérêts de la population de Saint-Joseph auprès des communes dont elle relève. Nous n'avons pas à rechercher les causes pour lesquelles tout concours Nous a été refusé jusqu'ici de la part de ces communes. Le fait est que, jusqu'à présent, il y a parmi vous un groupe important de population, comprenant au moins six à sept mille âmes, distant d'environ dix kilomètres de tout autre centre religieux, qui reste privé d'une église...

« N'ayant rien à espérer du côté des administrations municipales, Nous avons mis toute notre confiance en Dieu, et en vous aussi, Nos très chers frères, dont la générosité Nous est si bien connue ; et là-dessus, Nous avons engagé le prêtre intelligent et zélé que Nous avons chargé de cette importante et difficile mission à se mettre résolument à l'œuvre, en se persuadant bien que Dieu et Saint Joseph ne l'abandonneraient pas. Nous l'invitions en même temps à faire appel à ses paroissiens et à tous les pieux fidèles de la colonie.

« Les résultats dépassèrent bientôt Nos espérances. En très peu de temps, les fondations du nouvel édifice furent creusées et puis comblées ; des travaux considérables de nivellement et de terrassement furent exécutés ; d'immenses quantités de matériaux en roches, en sable, en chaux furent amenés à pied d'œuvre. Aujourd'hui, les travaux de maçonnerie sont très avancés et même achevés pour quelques parties de l'édifice...

« La population de Saint-Joseph se montre admirablement dévouée pour son église. Toutes les fois que Nous l'avons pu, Nous avons été heureux de Nous transporter au milieu de cette bonne et religieuse population afin de bénir et d'encourager ses efforts ; et, chaque fois, Nous avons assisté à des spectacles que Nous n'oublierons jamais et qui Nous ont paru dignes des plus beaux âges de la foi. Une foule immense de pieux paroissiens où toutes les conditions, tous les sexes, tous les âges étaient confondus, se trouvaient réunis sur les chantiers, à la fin de chaque journée, guidés par leur seul dévouement ; tous, hommes, femmes, enfants, travaillant pendant plusieurs heures, en récitant des prières et en chantant de pieux cantiques ; tous, rivalisant d'ardeur pour le déblai des terrains, pour le transport des roches, du sable et des autres matériaux ; tous animés du même dévouement, du même zèle, du même esprit de sacrifice pour la maison de Dieu. Devant cet édifiant spectacle, Notre cœur a été profondément touché et de douces larmes se sont échappées de Nos yeux. »

C'est ainsi que fut construite la vaste église de Saint-Joseph. Pour contribuer à son achèvement, qui devait se prolonger pendant longtemps encore, Monseigneur Carméné ordonna que chaque année, le jour de la fête de Saint Joseph, une quête serait faite dans toutes les églises de la colonie en sa faveur jusqu'à ce que tout soit terminé.

Il aurait voulu faire aussi de cette église le centre d'un culte spécial en l'honneur de Saint Joseph ; une confrérie y fut instituée ; cette confrérie fut enrichie par le Souverain Pontife de nombreuses indulgences, en particulier une indulgence plénière le jour de l'admission et une autre à l'article de la mort.

Soixante ans ont passé et les prescriptions de Monseigneur Carméné ont été bien oubliées. L'église n'a été longtemps qu'un vaste édifice aux puissantes murailles non crépies supportant une toiture sans lambris. Malmenée par les cyclones, elle s'est relevée peu à peu et a complété convenablement sa toilette.

LISTE DES CURÉS

Berthelier	1849 à 1851
Deldevèze	1851 à 1853
Lapeyre Jean	1853 à 1866
Benoît	1866 à 1870
Maillard	1871 à 1878
Lambolez	1879 à 1887

Le Scanvic	1887 à 1892
Anquetil	1892 à 1898
Jourdan	1898 à 1920

Berthelier Barthélémy naquit à Varennes-sur-Dun, dans la Saône-et-Loire, le 17 août 1791. Il partit pour la Martinique en 1831 et fut curé de Fort-Royal de 1832 à 1839. Est-ce le même qui fut aumônier de l'hôpital à Fort-Royal en 1845, vicaire dans cette paroisse en 1847 ? Frappé d'apoplexie en 1851, il devint infirme et mourut le 27 octobre 1857.

Pour Deldevèze, voir le *Marigot*, et pour Lapeyre, voir le *Diamant*.

Benoit Justin naquit le 1^{er} mai 1835 à Vulbens, dans la Haute-Savoie. Inscrit au cadre en 1859, il fut vicaire à Fort-de-France dès son arrivée à la Martinique, fit un intérim au Marin en 1863 et desservit la Rivière-Blanche de 1866 à 1870. On le trouve aumônier de l'hospice civil de Fort-de-France de 1874 à 1878. Il quitta la Martinique en 1884, se fixa à Lyon où il mourut le 8 décembre 1898.

Il a laissé à la paroisse de Saint-Joseph, pour les pauvres et les besoins du culte, cinq actions d'usine qui ont parfois rapporté jusqu'à mille cinq cents francs l'an.

On a vu Maillard au *Centre*, Lambolez au *Lamentin* et Anquetil au *Fort*.

Le Scanvic, d'origine bretonne, naquit en 1849. Inscrit au cadre en 1877, il fut vicaire au Lamentin en 1878, à Saint-Joseph en 1879, fit un intérim au Gros-Morne en 1883, après quoi il fut curé des Trois-Ilets de 1883 à 1887, de Saint-Joseph de 1887 à 1892, enfin du Marin de 1892 à 1898, et c'est là qu'il mourut.

Ange Jourdan, comme Le Scanvic, était d'origine bretonne. Il vint à la Martinique en 1883. On le vit comme vicaire au Saint-Esprit, à Rivière-Pilote, au François, au Lamentin. Il fut curé de Case-Pilote de 1892 à 1898 et de Saint-Joseph de 1898 à 1920. Mis à la retraite, il mourut dans cette dernière paroisse quelques années plus tard.

Taillé en colosse, un mètre quatre-vingts, il pesa dans ses beaux jours jusqu'à cent vingt kilos. Chez lui, le rhum coulait à flot, sans que d'ailleurs il parût jamais en état... de gaieté. Il avouait lui-même, sur ses vieux jours, qu'il avait bien pu en boire huit à dix barriques. C'était un grand cœur, mais un caractère impossible, se brouillant avec ses confrères, ses compatriotes, ses meilleurs amis, leur administrant les qualificatifs les moins honorables, quitte à chercher à se réconcilier le lendemain. Sa société n'était guère enviable.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Du Concordat à la Séparation, j'ai relevé les noms de plus de cinq cents prêtres ayant fait du ministère à la Martinique ; trente-deux sont d'origine martiniquaise, les autres sont Français à quelques rares exceptions près. Toutes les régions de France sont représentées, le Nord comme le Sud, l'Est comme l'Ouest et le Centre. Le département des Hautes-Pyrénées est celui qui a fourni le plus fort contingent avec vingt-deux sujets. Par ailleurs, on en compte quarante-deux originaires de Bretagne et trente-six de la Normandie. L'Aveyron, l'Auvergne, la Savoie, la Lorraine, l'Alsace et la Corse sont aussi parmi les régions qui ont largement contribué à assurer le service paroissial de la colonie. L'élément étranger est représenté par un Allemand, deux Suisses et cinq Espagnols de l'Amérique du Sud.

Un très grand nombre sont morts relativement jeunes ; une quinzaine seulement ont dépassé soixante-dix ans, et cinq ou six quatre-vingts ans.

Monseigneur Bataille semble avoir été le curé qui a occupé le plus longtemps le même poste, ayant desservi Sainte-Marie pendant quarante-cinq ans. Par contre, l'abbé Pauly, nommé curé du Vauclin en 1835, mourut huit jours après son arrivée dans la paroisse ; l'abbé Guimet, arrivé à la Martinique le 7 août 1852, envoyé au François comme vicaire le 12, fut emporté par la fièvre jaune après huit jours de ministère.

L'abbé Davillé n'eut pas un meilleur sort. Ancien vicaire du François et de Sainte-Marie, il avait été nommé curé du Diamant par Monseigneur Carméné partant pour la France. En cours de route, Monseigneur rencontre à Saint-Thomas l'abbé Le Roy Pierre, ancien curé du Vauclin, qu'il n'attendait plus et qu'il avait remplacé par l'abbé Saint-Aude. N'ayant pas de poste à lui donner, il l'envoya au Diamant et donna contre-ordre à l'abbé Davillé. Celui-ci, qui était d'une sensibilité extrême, en fut si affligé qu'il en mourut de chagrin.

L'abbé Taillet Joseph, arrivé à la Martinique en janvier 1853, après avoir été vicaire au Mouillage et au François, fut nommé curé du Marigot le 1^{er} juillet 1853 et y mourut le 24 du même mois.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA MARTINIQUE : Adelson, Anquetil, Auber, Bally, les deux Basiège, Bataille, Bellevue,

Desprez, Deville, Dumausé, Guitteaud, Hurard, de Jaham E., Laboissière, Lancelot, Lavau, Le Breton, Le Camus, Le Duff, Michon, Montont, Saint-Aude, Sommier, Tanneguy du Chatel, Vallée (de la), Villegégu (de la).

DES HAUTES-PYRÉNÉES : Boé, Carrère, Cénac, Dartigue, Fourcade, Fourquet, Guilhat, Pène, Puyo, Soulès.

DE LA SAVOIE : Anxionnaz, Benoît, Cornand, Duret, Folliquet, Goux, Gruffaz, Têtu, Tupin.

LA MARTINIQUE

DIVISÉE EN COMMUNES

La Martinique fut divisée en communes en vertu d'un décret publié le 12 juin 1837. Le gouverneur, avec l'approbation du Conseil colonial, la divisa en vingt communes. Chaque commune était administrée par un maire, des adjoints et des membres du Conseil.

1. — Fort-Royal : un maire, deux adjoints, treize conseillers. Cette commune englobait Case-Navire qui fut érigée en commune sous le nom de Schoelcher vers 1878.
2. — Saint-Pierre : un maire, quatre adjoints, vingt et un membres. Le Prêcheur en fut détaché en 1839 avec un corps municipal de huit membres.
3. — Le Carbet : un maire, un adjoint, huit membres.
4. — La commune du Nord, comprenant Basse-Pointe et Macouba. Le Macouba fut érigé en commune le 1^{er} mars 1845.
5. — Grand Anse : deux adjoints, neuf membres. Le Marigot en fut détaché.
6. — Sainte-Marie : un maire, un adjoint, neuf membres.
7. — Trinité : un maire, un adjoint, neuf membres.
8. — Gros-Morne : un maire, un adjoint, neuf membres.
9. — Robert : un maire, un adjoint, huit membres.
10. — Le François : un maire, un adjoint, neuf membres.
11. — Vauclin : un maire, un adjoint, neuf membres.
12. — Marin : un maire, un adjoint, huit membres.
13. — Sainte-Anne : un maire, un adjoint, huit membres.
14. — Rivière-Pilote : un maire, un adjoint, neuf membres.
15. — La commune du Sud : un maire, trois adjoints, neuf membres. Elle englobait les Anses d'Arlet, Sainte-Luce et le Diamant. Sainte-Luce en fut détachée le 15 juin 1848 et le Diamant le 19 mars 1862.
16. — Les Trois-Bourgs : deux adjoints et neuf membres. Les Trois-Ilets en furent détachés le 2 mai 1849.
17. — Saint-Esprit : un maire, un adjoint, neuf membres.
18. — Trou-au-Chat, qui prit le nom de Ducos le 4 décembre 1855.
19. — Lamentin : un maire, un adjoint, neuf membres.
20. — Case-Pilote : un maire, un adjoint, huit membres.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages		Pages
Premières paroisses . . .	9	Basse-Pointe	193
Le Fort	9, 15	✕ Macouba	199
Le Moullage	29	✕ Lamentin	211
Le Centre	43	Ducos	227
✕ Le Carbet	11, 47	Le Robert	237
✕ Case-Pilote	10, 59	✕ Le François	253
Le Prêcheur	10, 81	Vauclin	273
Sainte-Luce	85	Gros-Morne	287
Rivière-Pilote	103	Saint-Esprit	303
Marin	115	Case-Navire	313
Sainte-Anne	117	Morne-Rouge	317
Diamant	125	Fonds-Saint-Denys	325
✕ Anses-d'Arlet	137	Morne-Vert	329
Trois-Ilets	145	Ajoupa-Bouillon	331
Rivière-Salée	155	Saint-Joseph	333
Sainte-Marie	161	Note complémentaire	339
Marigot	177	La Martinique divisée	
Grande-Ance	183	en communes	341

TABLE ALPHABÉTIQUE DES CURÉS

	Pages		Pages
A			
Abadie	160	Benjamin	213, 217
Adelson	83	Boé	313
Alary	197	Bernard	298
Altéroche	300	Berthelier	333, 337
André de Caen	89	Bertot	46, 57
Anquetil	26	Besseyrias	271
Anquetin	322	Besson	79
Antoine P.	308	Binard	326
Antonietti	135	Binvignat	209
Anxionnaz	143	Blampin	323
Appert	189	Bonaventure	134
Aquaviva	141	Borde (de la)	82
Archange P.	109	Bordier	143
Aubry	77	Bouchard	282
Audrain	45, 166, 175	Bouché	269
Augéro	141, 235	Boulogne	36
B			
Bally	310	Bourgeac	154, 299
Bardy	72, 76, 260, 263, 269	Bourget	73
Barré	18	Bouton	9, 12
Basiège Emile	78	Bouvier	269
Basiège Henri	78	Bouyer	270
Bassié	196	Braguez	152
Bataille	167, 175, 339	Brion	18
Beaudry	181	Brisejone	18
Beaufils	232, 236	Brizard	269
Bedarides	187	Brunel	208
Benoît	337	Brunet	220
C			
Cadou	142		
Caillet	181		
Cairety	36, 49		

	Pages
Camenen	135
Carbonnel	159
Carbonnières	180
Carrère	26
Castelli	189
Cauchard	135
Cazeneuve	247
Cénac	309
Champroux	248
Chatenay	123
Chantelot	299
Cherdel	191
Chollet	74
Claude	269
Clausade	325
Collière	44, 185
Collet	75
Collot	48
Cornand	124
Corneville	248
Corvez	284
Cudennec	41
Cullet	181

D

Dacheux	128, 134
Dandin	249
Daniel	315
Dastugue	299
Davillé	339
Déchelette	75
Delanay	113
Deldevèze	181
Deléchap	164
Deleporte	208
Delfolie	58
Delorme	142
Demaire	173
Denis	191
D'Ennery	72
Desprès	83
Dubourg	26
Dumausé	236
Duret	114
Du Vivier	18, 29

E

	Pages
Emmanuelli	77
Escamel	134

F

Fabre	166, 175
Fages	36
Paget	187
Fais	218
Falvre	249
Falzande	142
Fardet	242, 248
Farganel	18, 19
Fargette	285
Fautrad	174
Fauveau	309
Féron	322
Fidèle	21, 22
Fleuriste	105, 223, 329
Folliguet	276, 283
Fourcade	159
Fournier	144
Fournioux	300
Fourquet	123
Fraise	169
Fruitt	197

G

Gallhat	174
Gallard	154
Garcia	134
Garnier	77
Gaud	57
Gausserand	219
Genoud	154
Germain de Thionville ..	122, 133
Géronimi	141, 219
Gillet	141
Girard	100
Girardon	22
Giraudet	180

Pages

Pages

Glory	143
Gobert	174
Goux	22, 50, 76, 325, 329
Gosse	40
Grandidier	174
Griffoulière	236
Grobel	196
Gruffat	198
Guary	132
Guéry	142
Gueudré	83
Guilhalmenc	154
Guillaume	173
Guillemot	250
Guillermey	60
Guyomard	143

H

Hautbout	113
Havon	191, 225
Hébert	82
Herblot	100
Holley	152
Hurard	26, 106, 117
Hyacinthe	177

I

Imbert	200
Isaure	165, 176

J

Jacquier	189
Jeunehomme	174
Jobal (de)	122, 268
Jourdan	337

L

Labat	170, 186, 201, 238
Labroille	197
Lacoste	235
Ladret	142
Lahale	218
Lambolez	225
Landa	75, 219
Laplane	36
Lapeyre	134
Lavau	268
Lavialle	159
La Valette	20, 49, 188
Lebas	113
Lebreton	42
Lebrun	100, 174
Le Camus	42
Leclerc	247
Le Comte	249
Lecornu	224
Le Duff	182
Lefèvre	182
Legueult	95
Lelièvre	43
Le Metayer	123
Le Normand	57
Le Roy	101, 327
Le Roy Pierre	135
Lesage	82
Le Scanvic	337
Lespinasse	23
Lettrée	221
Levet	190
Lhuillier	181
Loucou	64, 77

M

Macaire	21
Maillard	44, 334
Mane	35, 268, 287
Marc	153
Marchesi	112, 197

	Pages
Maroq	79
Marteil	79
Martel	196
Martial	209
Marche (de la)	188
Mathieu	217
Mauclair	211, 220
Maunier	36
Méjat	160
Merchez	149, 153
Michon	208
Mimoso	150, 153
Miquel	143, 232
Molénat	208
Montillon	153
Montaugeran	112
Morel	77
Morteaux	171
Moynerre	137

O

O' Longhlin	73
Oudet	82

P

Panis	154
Pargnel	99
Parès	134
Paul	133, 235
Pelletier	22
Pène	190
Pérez	153
Perreau	21
Perretti della Rocca	112
Perrigny (de)	39
Peyrol	249
Peyrot	249
Pierron	74
Pimont	78
Placide de Saint-Lô	109

	Pages
Planquais	49
Poincet	82
Poncelet	39
Pothier de la Germondaye	218
Pouzet	173, 76
Préher	79, 236
Prémilly	82
Prétrel	82
Puyo	181

Q

Quilliou	58
----------------	----

R

Recoursé	249
Richard	62, 65, 79, 175
Rocafort	76
Romain	113
Romanet	170
Romeuf	299
Roméro	173, 248
Roulg	82
Roussille	100, 123
Roux	142
Roverly	23

S

Saint-Aude	118, 225
Salmon	76
Samuel de Coutances	121
Sassiani de Montréal	112
Saurin	197
Savelli	174
Séguin	174
Séré	196

	Pages
Sérieys	248
Sevestre	83
Sommier	79
Soudet	181
Soulès	182
Suques	110, 308
Surgès	225

T

Terral	159
Tertre (du)	82
Teuilières	141
Théophile	22
Thierrin	49
Thoué	25, 276
Thoué Louis	114
Thouin	135
Tiran	50, 72
Tissot	208
Trepsac	196, 237

	Pages
Tricottet	123
Trochard	60
Tupin	100

V

Vallée (La)	78
Vérani (de)	91
Victor	213
Vidal	142, 201, 208
Vidaud	35
Vincent	134
Vivier	224

W

Wagner	196
Walsh	82

Achévé d'imprimer sur les presses
de la Société d'Édition Savoyarde
22, bd des Bains, à Thonon-les-
Bains (Hte-Savoie), le 30 mars 1951.

B.U.
NANTES
Sect.
~~Antenne-Club~~

